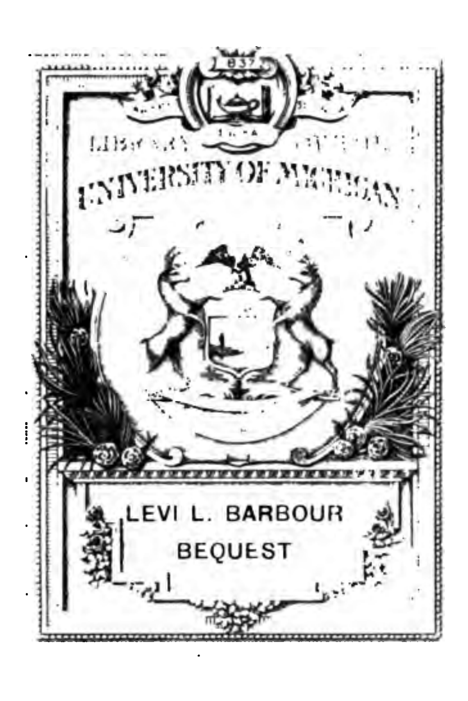
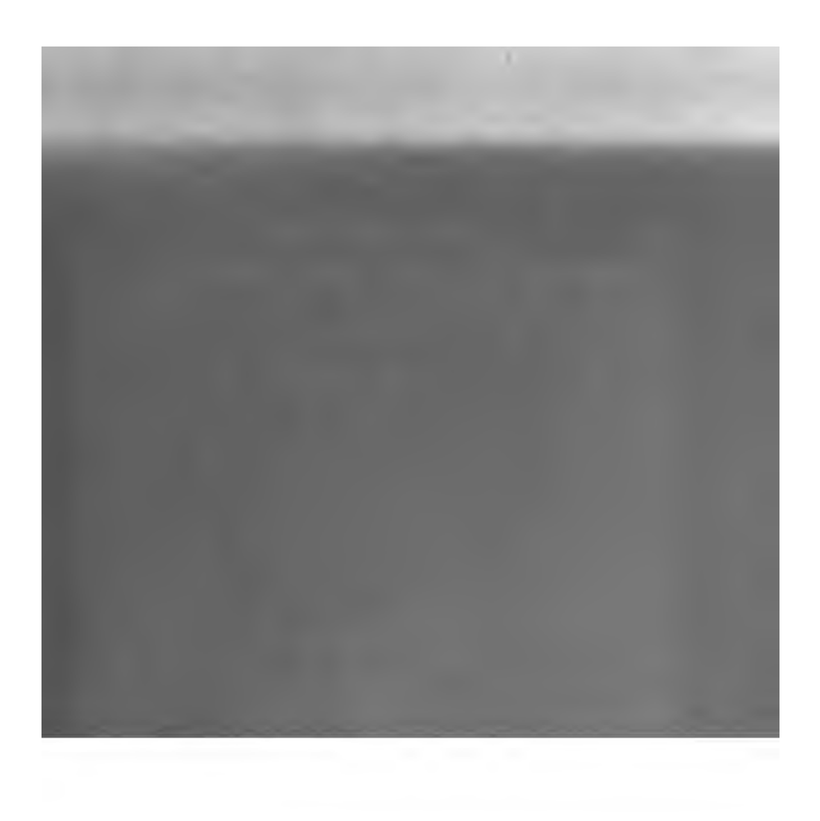

LEVI L. BARBOUR
BEQUEST



[redacted]

[redacted]

ŒUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

I

[redacted]

ŒUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

TOME PREMIER

PARIS

CHARPENTIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE, 28

—

1874

ERRATUM

—

Tome II, page 2, ligne 20. *Au lieu de :* On a aussi publié de Camille Desmoulins les Discours suivants que nous ne pouvons donner, faute de place, dans l'édition présente :

Il faut lire : On a publié, outre les Discours suivants, des Discours que nous ne pouvons donner dans l'édition présente. Discours les plus importants de Camille Desmoulins sont :



TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Imp. VIÉVILLE et CAPIOMONT, 6, rue des Poitevins.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

Le lecteur trouvera, pour la première fois, réunis dans la présente édition des *Œuvres de Camille Desmoulins*, des travaux qui n'ont pas été réimprimés depuis le temps où leur auteur les publia. Les divers éditeurs de Desmoulins se sont bornés jusqu'ici à donner la *France libre*, le *Discours de la Lanterne*, le *Vieux Cordelier* et des morceaux choisis de la *Correspondance* de Camille. Nous avons voulu faire mieux, et l'édition que nous présentons au public contient, outre des documents nouveaux, des brochures et des écrits qui n'ont jamais été réunis.

C'est ainsi qu'on rencontrera, dans les deux volumes que voici, la fameuse *Ode aux États Généraux* qui était déclarée *rarissime* par les chercheurs les plus habiles; des *brochures* de Camille demeurées quasi inédites, entre autres la curieuse *Réclamation* en faveur du marquis de Saint-Huruge; le prospectus de la *Tribune des Patriotes* que Desmoulins rédigea avec Fréron, des fragments de ces *Révolutions de France et de Brabant*, qui sont peut-être l'œuvre la plus étincelante de cet auteur,

mais qui, trop volumineuses, n'ont pu être qu'analysées ici ; un fragment *inédit* du *Vieux Cordelier* sur les *ultrà et les citrà*, et bien d'autres morceaux dont le metteur en œuvre fait connaître l'importance à mesure qu'il les présente au public.

Pour publier cette édition, nous nous sommes adressés à M. Jules Claretie, qui, depuis fort longtemps, s'occupait spécialement de la vie et des écrits de Camille Desmoulins, qu'il doit étudier dans une histoire particulière. M. Claretie a, pour notre édition, classé les morceaux, collationné les textes des ouvrages et des lettres de Camille soit sur les éditions premières, soit sur les copies faites sur les originaux, soit sur les manuscrits eux-mêmes.

Cette édition toute nouvelle des œuvres d'un littérateur révolutionnaire qui fut surtout, comme il le dit lui-même, un *artiste*, a donc un double intérêt, au point de vue de l'histoire et des lettres. Camille Desmoulins est un écrivain véritable et rare et, à ce titre, il méritait de figurer entre André Chénier et de Pange, parmi les auteurs du dix-huitième siècle dont nous voulons faire revivre les travaux.

Les Éditeurs.

[redacted]

CAMILLE DESMOULINS

SA VIE LITTÉRAIRE

1760-1794

Depuis longtemps nous préparons une histoire complète de Camille Desmoulins et du groupe politique auquel il appartient. La physionomie particulière de l'écrivain et aussi les divers caractères de cette réunion d'hommes connus dans l'histoire sous le nom de *dantonistes* nous ont toujours vivement sollicité. Je dirai volontiers que c'est surtout pour les époques troublées comme celle que nous traversons qu'il est bon de refaire, sur les documents authentiques, en dehors des séductions ou des accusations de la légende, l'histoire des révolutions précédentes. On y apprend à se mieux défier de tous les crimes de la force et de toutes les furies de la réaction, et à n'estimer décidément que la liberté et la justice.

Camille Desmoulins fut tour à tour un des précurseurs et une des victimes de la Révolution. Après avoir raillé ceux qui tombaient, il gémit et tomba à son heure. Nous ne nous étendrons pas longtemps ici sur son rôle et sa destinée politique. Nous garderons les discussions de ce genre pour le livre auquel nous tra-

vaillons depuis dix ans, *Camille Desmoulins et les Dantonistes,* livre que nous achèverons bientôt, et nous nous en tiendrons, pour cette édition des *Œuvres* de Camille, au seul rôle littéraire de cet écrivain d'un talent si rare, d'un esprit si éclatant et si fin, digne fils, en ligne directe, des grands rieurs gaulois, ceux qui inventaient *Gargantua* ou la *Satire Ménippée*. Ce côté littéraire d'ailleurs nous suffit, et il n'est pas mauvais de prouver qu'un écrivain républicain sait aussi avoir le goût, la finesse et cette aristocratie d'esprit que ne possèdent pas seuls les Aristophanes de la monarchie.

Il y a aussi une autre raison pour laquelle nous sommes heureux de rééditer les œuvres de ce polémiste. C'est que Camille Desmoulins est de ceux qui font aimer les idées qu'ils défendent. On peut lui reprocher bien des fautes : il est homme et partant il a pu faiblir ; on peut l'accuser de légèreté et d'imprudence ; on peut, en étudiant sa vie, y compter plus d'une heure défaillante, des emportements irréfléchis, d'impardonnables cruautés de style, des intempérances de plume qui sont, hélas ! aussi terribles que des coups de poignard. Mais on n'y trouvera du moins ni une malhonnêteté, ni une infamie préméditée : il est de ceux dont on subit le charme. Il est de ces fantômes dont on se dit, quand on les rencontre dans l'histoire : « Celui-là, je l'eusse aimé ! » Depuis longtemps, tandis que nous plaidons encore pour la mémoire de plus d'un homme de la Révolution mal jugé, calomnié, Camille Desmoulins a gagné sa cause devant le public. Il apparaît, souriant, au bras de sa Lucile,

l'ombre légère de sa femme s'étend protectrice sur sa mémoire. Sa vie tient, dirait-on, déjà de la légende, et ses ennemis mêmes ne peuvent s'empêcher de respecter et de plaindre cet enthousiaste au talent exquis, dont les lèvres semblent parfumées, comme celles de Platon, du miel de l'Hymette, et dont les veines battaient gaiement, pleines du sang généreux de la Gaule.

I

Camille Desmoulins, on le sait, était Picard [1]. C'est en province que sont nés la plupart de ces hommes dont Paris devait faire ses représentants; c'est la province qui envoie ainsi à la Ville ses fils les plus résolus et les plus courageux.

Nous sommes tous de notre province ; nous avons tous, dans cette France, un coin où nos premiers pas sont marqués, et, dans ce tourbillon parisien, plus d'une fois nous songeons à la maison natale, à la rue de la ville ou à la ferme des champs d'où nous sommes partis pour nous fondre dans le grand creuset. De vieilles gens de Guise (Aisne), qui vivaient encore il y a peu d'années, se souvenaient des premières années de Desmoulins enfant. Ils avaient joué avec lui, les soirs d'été, devant la maison de M. Desmoulins, le père.

1. Année 1760, 2 mars. Naissance à Guise de *Lucie-Camille-Simplice Desmoulins*, fils de Jean-Benoist-Nicolas, lieutenant-général au baillage de Guise et de Madeleine Godard, sa femme (*Notes de l'État civil de la ville de Guise*). — Vervins (Aisne). *Curiosités historiques* de la Picardie.

Tout petit, Camille avait déjà ce tempérament vivace et emporté de ses compatriotes, de ceux que M. Michelet a si bien appelés les fils de la *colérique Picardie*. Son père, lieutenant général au bailliage de Guise, jurisconsulte distingué qui travailla pendant trente ans à un dictionnaire de jurisprudence, l'avait mis au collége à Paris. Cette famille de bourgeois honnêtes, cultivant au fond du Vermandois les solides vertus qui font les hommes, plaçait sur Camille son espérance entière. Les frères et les sœurs de l'enfant se sacrifiaient volontiers à celui dont les facultés brillantes promettaient de la gloire pour tous. Les uns seraient soldats, les autres, les sœurs, se marieraient modestement; l'une d'elles se ferait religieuse. Lui deviendrait avocat. Avocat au Parlement de Paris! Et on faisait, pour payer l'éducation de Camille, des économies quotidiennes. On se privait. C'est au coin du feu, entre le père qui travaille et la mère qui songe, c'est dans ces humbles maisons bourgeoises ou populaires, que grandit le plus communément cette rare vertu qui s'appelle le dévouement.

Au collége Louis-le-Grand (où il eut Robespierre pour condisciple) Camille étudiait, dévorait tout. Il se nourrissait de la moelle des forts et des libres écrivains des temps passés. Il raisonnait avec Lucrèce, il s'indignait avec Juvénal, il méprisait avec Tacite. Il sortait de ces études avec l'amour ardent d'une liberté dont il devait hâter la venue. On m'a conté qu'aux jours de vacances, lorsqu'il quittait Paris pour aller aux champs paternels revoir son coin de terre picarde, il assemblait les jeunes gens de son âge et, avec sa verve bouillante, leur parlait de tout ce qu'il voyait là-bas,

de l'agitation des esprits, du sourd travail des générations qui réclamaient le grand air libre. Un jour, dans un dîner, il avait, se laissant emporter, montant sur la table, fait, à la stupéfaction de tous, un véritable discours sur les droits de l'homme, alors méconnus, et que la nation allait bientôt proclamer.

On reconnaît déjà, dans cet écolier en vacances, l'homme qui montera une fois encore dans sa vie sur une table, mais cette fois, à Paris, un jour de juillet et pour crier : « A la Bastille ! »

Au sortir du collége, Desmoulins fit son droit. Il fut ce jeune homme inconnu qui, perdu dans la foule ou là-haut, dans sa mansarde, travaille et pense. Il fut le spectateur des premières agitations révolutionnaires. Il fut aussi le poëte insouciant qui respire le printemps aux jours d'avril, et qui, laissant là, le dimanche venu, les lourds traités de Droit, se *grise* d'herbe verte et de flânerie. On a des vers de lui, les adieux qu'il adressait, en quittant le collége Louis-le-Grand, à l'abbé Bérardier, son précepteur, les saluts qu'il donnait à la vie à ces heures de début où tout paraît riant et rose. Le métier d'avocat semblait déplaire un peu à Camille que le métier d'écrivain attirait. Il était journaliste né. C'est lui qui devait plus tard pousser ce cri du polémiste calomnié : « A moi, mon écritoire ! » Sa plume devait être son arme toujours. Et quelle arme plus terrible qu'une plume honnête entre les doigts d'un honnête homme !

Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, nous a laissé un portrait à *la manière noire*, de Camille promenant dans Paris sa bile et ses ambitions faméli-

ques. La vérité est que, dans ses courses à travers la turbulente ville, Desmoulins évoquait déjà pour lui, pour son pays, les grandes figures de l'antique Rome.

Jeune homme, il promenait sous les grands arbres du Luxembourg ses chimères de la vingtième année. Il allait, le soir, au parterre de cette Comédie-Française dont la façade existe encore, pour applaudir quelque pièce de théâtre où, comme dans les comédies de Beaumarchais, le mot de liberté se glissait furtivement ou bravement. On peut dire que le fils de Guise fut aussi, fut surtout un enfant du *quartier Latin,* un bazochien de Lutèce. Plus tard, en effet, quand la gloire vint à lui sourire, quand il chercha, dans ce Paris, un coin où vivre heureux avec une épouse aimée, ce fut encore au vieux quartier Latin qu'il demanda asile. Il s'établit Cour du Commerce, dans une maison que Danton et Philippeaux habitaient avec lui, — et c'est de là qu'il partait pour aller aux Cordeliers défendre par la parole la cause de la République, qu'il servait si brillamment par la plume.

Généreux, ardent, hardi aussi, ambitieux de toutes les ambitions permises, celles du bien et du bonheur publics, il s'était jeté, avec toute sa verve de jeunesse et tout son esprit, dans le mouvement révolutionnaire qui agitait et allait renouveler la France. Le moment était venu. Le vieux monde, la féodalité douloureuse, les pouvoirs injustes, les iniquités poudreuses, craquaient de toutes parts. D'un bout à l'autre du pays, une voix, une grande voix inconnue jusqu'ici, celle du peuple, se faisait entendre, à la fois impérative et suppliante. Après Voltaire, après Diderot, après Rous-

[redacted]

seau, après *l'Encyclopédie*, après tous ceux qui avaient proclamé et popularisé le droit de penser, venait la foule, la grande masse sans nom, *ce Monseigneur Tout le monde* (*Herr Omnes*), comme l'appelait Luther, qui réclamait le droit de vivre. Il faut lire ces cahiers des États-généraux, ces doléances des petits, des humbles, des pauvres, pour se faire une idée de ce que souffrait notre France à la veille de 1789.

Elles ne sont pas exorbitantes, les réclamations de ceux qui se plaignent; elles sont presque soumises, les observations des pauvres gens. Les uns demandent à manger un peu de viande, une fois par semaine; les autres réclament au maître « la faculté de semer des haricots dans la vigne, afin de se nourrir un peu. » Les paysans d'alors vivaient presque tous de pain trempé dans de l'eau salée. Leur labeur incessant pouvait-il suffire? L'impôt en faisait des serfs. Un tas de droits seigneuriaux, de droits ecclésiastiques, de charges écrasantes, courbaient jusqu'à terre le dos des plus robustes. La taille principale, les six deniers pour livre, les droits accessoires, la capitation, les droits de quittance, le coffre, la corvée, etc. (iniquités oubliées dont les noms ressemblent à de l'argot ou à des mots de grimoire), se dressaient devant le travailleur qui demandait à vivre.

Je prends justement dans les cahiers de Picardie une ou deux doléances éloquentes. On peut, par celles-ci, juger des autres :

« La meilleure et la plus forte partie des biens du diocèse, disent les doléances de Royancourt, appartient aux ecclésiastiques des deux sexes. Leurs reve-

nus ont doublé depuis quarante ans. Cependant, ils ne payent pas en proportion autant qu'un pauvre mercenaire dans la peine et la disette. »

Un autre cahier, celui de Berrieux, pauvre petite paroisse de 110 feux, qui paye par an 4,545 livres d'impôts, nous dit tristement : « Si, dans un temps de moisson et le champ glané, une pauvre personne qui aura une vache, et qui n'aura plus de litière à lui donner, a le malheur d'être prise à ramasser des chaumes, on la punit sans miséricorde ; si encore, dans un temps d'hiver, il arrive qu'un pauvre homme ait le malheur de tuer un corbeau, on le punit rigoureusement, sous prétexte qu'on dit qu'en tirant avec un fusil il peut mettre le feu au village et que le port des armes lui est défendu. Et un domestique de notre grande maison est-il parrain, cinq ou six fusils se font entendre d'un bout du village à l'autre, et l'on ne prétexte pas de danger. Nous savons que les gentilshommes ont droit de chasse, mais nous doutons si leurs domestiques ont le même privilége ! »

Ainsi, d'un bout de la France à l'autre retentissaient les mêmes plaintes. L'heure avait sonné, et la France était éveillée, en attendant qu'elle fût affranchie.

Camille Desmoulins avait été bien vite enflammé par ce spectacle d'un peuple réclamant ses droits. Sa première brochure, la *France libre*, sonnait déjà la diane de la liberté.

« Écoutez, dit-il, écoutez Paris et Lyon, Rouen et Bordeaux, Calais et Marseille. D'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri universel se fait en-

ndre... Que je te remercie, ô ciel, d'avoir placé ma aissance à la fin de ce siècle! Je la verrai donc s'éle-er dans toutes nos places, cette colonne de bronze ue demande le cahier de Paris, où seront écrits nos roits et l'histoire de la Révolution, et j'apprendrai à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen, que demande un autre cahier. La nation a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. »

Tous, c'était beaucoup dire. Camille Desmoulins oubliait les amis du passé et les amis du roi, les conseillers de la routine, les adversaires éternels de l'idée qui monte. A la nation qui disait : *Je veux*, la Cour répondait : *Je refuse*. La Cour exilait Necker que le peuple acclamait. La Cour entourait Paris de régiments allemands ou suisses, que détestaient les Parisiens. La Cour faisait passer et reluire au soleil, à travers les créneaux, les gueules de canons de la Bastille, braqués ainsi sur le faubourg. Les conseillers du roi semblaient vouloir la guerre. Paris accepta la guerre.

Un jour, un dimanche de juillet, tandis qu'on se pressait au Palais-Royal pour avoir des nouvelles de ce Versailles d'où la reine et le roi semblaient surveiller la capitale, un jeune homme, — il avait vingt-six ans, des yeux noirs enflammés dans un visage pâle, de longs cheveux noirs tombant sur ses épaules, — arbore à son chapeau un ruban vert, arrache aux feuilles des arbres des cocardes improvisées qui serviront de ralliement aux patriotes, et, poussant le premier ce cri qui devait sortir de toutes les poitrines : *Aux armes!* dit-il. Et le peuple prit la Bastille.

Louis XVI entendit de loin la canonnade. Il put sentir, pour la première fois, ce que pèse le courroux de Paris. « Allons, dit-il, c'est une émeute. » C'était (une voix le lui dit tout bas) une révolution.

Cette journée fut la première de Camille. Dès lors, il appartenait à l'histoire, et l'histoire devait éternellement personnifier la révolution naissante dans ce jeune homme enthousiaste, jetant au vent des feuilles vertes, par une journée de soleil.

L'auteur de la *France libre* avait salué avec enthousiasme cette révolution, cette délivrance et écrivait joyeusement : «Comme nous allons à pas de géants vers la liberté ! Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de priviléges, plus de lettres de cachet, plus de procédure criminelle secrète; liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. » Desmoulins écrivait encore : « A l'exemple de ce Lacédémonien qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang: *Sparte a vaincu !* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirai aussi de mon sang : *La France est libre !* » Ce sont là les illusions de la première heure, les fiançailles avec la liberté. Les désillusions amères, les heures sinistres arriveront trop tôt. Mais qui voudrait oublier de telles joies, de tels rêves? Desmoulins entra dans la lutte et ne la quitta plus. Nous le retrouvons partout, au 10 août, quand la royauté tombe, à la Convention, quand il faut déclarer la patrie en danger, aux Jacobins, aux Cordeliers, partout où la

Révolution bouillonne, mais nous le retrouvons surtout, écrivant, combattant, toujours prêt, dans son journal.

Il faudrait, pour bien faire connaître Camille Desmoulins, feuilleter non pas seulement le *Vieux Cordelier*, qu'on a maintes fois réimprimé, mais les *Révolutions de France et de Brabant*, que peu de gens ont pu lire, dont il n'existe qu'une édition, et qui est bien le monument le plus spirituel, le journal le plus étincelant, le pamphlet le plus curieux — et trop souvent le plus cruel — de notre langue.

C'était une brochure hebdomadaire, à couverture grise, avec une gravure représentant la plupart du temps une caricature. Camille Desmoulins n'était pour rien dans les dessins et ne s'inquiétait que de la rédaction. Je ne crois pas que journaliste au monde ait eu plus d'esprit. Paul-Louis Courier, plus guindé que lui, n'a jamais eu sa verve railleuse et son laisser-aller qui garde une distinction si grande. Camille est un vrai Parisien de Picardie. Il s'est naturalisé lui-même, et son esprit si fin, si lettré, si délicat, a aussi toute la verdeur, la gouaillerie, l'audace heureuse de l'esprit faubourien, dans ce qu'il a, non pas de gras et de vulgaire, mais de puissant et d'ailé. Camille Desmoulins est un Gavroche de génie.

Quand il plaisante, sa raillerie impitoyable va droit et pénètre comme une flèche. L'abbé Maury ne se relèvera jamais de ses épigrammes. C'était l'adversaire et le faiseur de mots que la reine craignait le plus. Telles des plaisanteries de Desmoulins sont des modèles de comique achevé. Je voudrais citer certaines

pages sur la garde nationale, qui feraient le désespoir d'un petit journaliste d'aujourd'hui. Impossible d'égaler cette verve de bon aloi.

La garde nationale, la milice civique, était alors dans toute sa gloire. La Révolution avait fait de tous les bons bourgeois paisibles des soldats citoyens. Tandis que les patriotes dansaient en rond au Palais-Royal avec les dragons, les chasseurs, les Suisses et les canonniers, les gardes nationaux, tout étonnés de leur avénement, promenaient fièrement dans Paris leurs épaulettes. Camille les appelait même à ce sujet des *épauletiers*. Il s'en amusait et raconte que les gardes nationaux gardaient si bien Paris la nuit, qu'il était presque impossible de rentrer chez soi. Une sentinelle à droite, une sentinelle à gauche, une sentinelle au bout de la rue. Au moment où Desmoulins entre dans sa rue, la sentinelle de gauche lui crie : passez à droite ; celle de droite : passez à gauche ; et comme il prend le milieu du pavé, une patrouille qui s'avance ajoute : passez au large !

« Ce n'est plus du patriotisme, écrivait gaiement Camille, c'est du *patrouillotisme !* »

Il ne se moquait d'ailleurs des gardes nationaux que pour la forme. Il savait bien, et il devait le dire plus tard, que la garde nationale est ou plutôt devrait être la véritable armée de la nation. La landwher prussienne n'est, en somme, qu'une garde nationale solidifiée. Nous avons l'humeur trop gouailleuse en France. Nous nous sommes habitués à nous moquer des gardes nationaux, absolument comme Molière se

moquait des maris trompés. Sganarelle, c'était lui, le pauvre grand homme! Les gardes nationaux, c'est nous, ou plutôt ce devrait être nous.

Patrouillotisme et patriotisme, qu'importe! Les revues, les défilés, le bonheur de jouer au soldat, de revêtir un uniforme et de tenir un fusil, Desmoulins a raison, c'est du patrouillotisme et nous pouvons en rire. Mais l'heure venue de défendre la patrie envahie, ces bons épauletiers feraient leur devoir comme des soldats, et leur résolution deviendrait, ce me semble, du patriotisme[1].

Les audaces, les intrépidités, les insolences de Desmoulins devaient, on le comprend, faire naître sur ses talons beaucoup d'ennemis. Cet adversaire de la royauté fut peut-être l'homme que les journalistes de la Cour harcelèrent le plus. Il y avait alors, rédigé par Rivarol et ses amis, un journal de réaction et de calomnie, comme il en existe encore, car ces journalistes-là sont de tous les temps, avec cette différence qu'ils n'ont pas l'esprit de Rivarol. Celui-ci s'appelait les *Actes des Apôtres*.

En comparant le journal des Apôtres — singuliers apôtres qui prêchaient non pour l'avenir, mais pour le passé — au journal de Desmoulins, on peut se faire une idée du journalisme à la fin du XVIIIe siècle, et voir en même temps que les écrivains les plus « avan-

1. Nous écrivions ces lignes un an avant l'invasion de 1870, et nous ne nous doutions guère que la garde nationale serait appelée à servir de réserve à notre héroïque et malheureuse armée. — Depuis, les crimes de la Commune n'ont pu effacer la bonne volonté des gardes nationaux au rempart, et la bravoure admirable de leurs bataillons mobilisés à Montretout et à Buzenval.

cés, » comme on dirait aujourd'hui, étaient aussi les plus modérés et les plus spirituels.

Les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille, opposées aux *Actes des Apôtres*, donnent bien le ton de l'esprit qui vient opposé à l'esprit qui s'en va. Ce sont les deux adversaires, face à face. Hier contre Demain. Ils se fusillent. Leurs numéros sont armés en guerre. La plaisanterie est tragique, le rire est féroce. On sent que l'on aiguise, de part et d'autre, des pointes qui seront mortelles. Toutes les armes sont bonnes d'ailleurs, depuis l'ironie la plus fine jusqu'à l'exagération la plus monstrueuse, depuis le bon mot qui cingle comme la pointe d'une cravache, jusqu'à la calomnie qui soufflète comme la main d'un rustre. Et de ces armes grossières, ce n'est pas, croyez-le bien, Desmoulins, le gamin tapageur et railleur, le clerc de la basoche lancé en pleine émeute, qui donne l'exemple. Non : ce sont les gentilshommes à manchettes, les écrivains de cour, les gens d'épée devenus gens de plume. Ce journal, les *Actes des Apôtres*, avec son pétillement éternel, sa verve, son esprit — ou son bel esprit — est une officine de haines et de colères ; les Champcenetz et les Rivarol qui le rédigent font la grimace à la liberté, comme les dents grincent quand elles s'enfoncent dans un fruit nouveau. Ils tempêtent, s'emportent, composent un journal de salon comme on ferait un journal de la halle, et, raccolant pour leur venir en aide les chansonniers sans emploi et les plaisantins de cabinets de toilette, tirent à bout portant sur les patriotes, et remplacent les raisons par des injures.

Tous les hommes qui s'élèvent, sortis des rangs du Tiers État ou des rangs du peuple, tous ceux qui apportent leurs idées et leur dévouement à la patrie, en attendant qu'ils lui sacrifient leur vie, sont impitoyablement, lâchement raillés, calomniés, injuriés. L'horrible, l'infâme *Père Duchesne* a pour prédécesseurs, le croirait-on ? des pamphlets royalistes.

« Coquins, ânons, idiots, assassins, » sont les mots les plus doux de leur répertoire. *Jacobin* se traduit chez eux par *Filoutin*[1]. On imprime tout net dans ces numéros qu'il faut traiter les patriotes à coups de canne. L'orgueil et la vanité de la caste qui ne devait rien apprendre et rien oublier se sont réfugiés, comme dans un antre de réaction, en cette gentilhommière. Les plus modérés eux-mêmes, des représentants de la nation, des députés à l'Assemblée Nationale, les Lameth, les Duport, les Barnave, ne trouvent point grâce devant ces *apôtres* en humeur d'invectives. On imprime leurs noms en capitales, Monsieur P. E. T. H. I. O. N., Monsieur R. O. B. E. S. P. I. E. R. R. E., on les accole à des bandits, à des forçats.

Un escroc, dans un compte rendu d'une séance des Jacobins, raconte qu'il a été mis aux galères simplement parce qu'il avait la *rage du bien public.* « On me regardait avec attendrissement, dit-il, et avec joie ; on me considérait avec une sorte d'avidité ; on me touchait avec un mélange de vénération et de volupté !

1. N° 61. — *Première séance aux Jacobins.* Une des plus irritantes plaisanteries du journal. L'auteur de l'article y montre *M. Camille Desmoulins* entrant au club en donnant la main à Mademoiselle Théroigne.

Que je baise, s'écria le jeune B. A. R. N. A. V. E., *que je baise cent fois ces mains généreuses, qui ont porté des chaînes pour la liberté... Et moi ces cicatrices*, disait M. R. O. B. E. S. P. I. E. R. R. E., *ce sont les stigmates de la Révolution.* En un moment je fus déshabillé (la scène se passe aux Jacobins); les plus ardents coupaient des petits morceaux de mon habit: on en vint à découvrir mes épaules. *Ah!* s'écria M. R. O. B. E. S.-P. I. E. R. R. E., *que cette marque serait glorieuse et belle! qu'elle serait touchante si ce n'était des fleurs de lis! Il est temps, enfin, qu'on n'ait plus que la nation sur les épaules. Il faut*, s'écria M. D. U. P. O. R. T., *qu'il soit citoyen actif. Vingt ans de service sous le pouvoir législatif, c'est comme le double sous le pouvoir exécutif... J'espère qu'il sera des nôtres à la prochaine législature*[1]. »

Voilà donc les députés traités de galériens. Ce n'est pas tout, et l'Assemblée entière passe par ces verges royalistes. Les histoires les plus indignes et les plus absurdes sont inventées à plaisir, contées parfois avec ce diable d'esprit français qui séduit même en ses écarts. C'est que, si des chanoines Turménie, des Langlais, des Beville, des abbés badins, apportent aux *Actes des Apôtres* leur contingent de verselets et de sottises, Rivarol est là, et Champcenetz, qui, d'un coup d'ongle, emportent la chair et la peau. Ils font merveilles. Si ce recueil ne ressemble pas aux plates et calomnieuses parodies de 1848, aux *Foires aux idées*, à tels vaudevilles réactionnaires, c'est que le mordant

1. *Les Actes des Apôtres*, ch. LXI, page 11.

auteur de tant de saillies éternelles les anime, et qu'il jette à foison dans ce grenier à couplets, plus méchants encore que mauvais, son contingent de colères et de haines.

Il se raccrochait, ce Rivarol, à la société qui croulait, comme à une planche de salut. Il ne distinguait rien dans l'incendie de cette aurore que les lueurs rouges qui l'effrayaient. Homme du passé, beau diseur, beau parleur, accueilli par des sourires dans ce monde où il devait prodiguer ses bons mots, il ne voit pas plus loin que le salon où il est écouté. Sa misanthropie n'est pas un amour rentré. Dans ce désastre, il n'est fidèle à aucun autre idéal qu'à cet aimable coin de feu où le peuple demande à poser ses sabots pour les réchauffer, à ce boudoir dont on va déranger les meubles si bien disposés pour la causerie, à ces jolies mains qui savaient si bien l'applaudir. Quand il regarde par la fenêtre, il doit prendre plaisir à admirer les grandes allées d'arbres, régulièrement taillés, les ifs métamorphosés en boules ou en triangles, les séductions d'une nature façonnée au goût des marquises. Il n'a jamais jeté sur les campagnes, sur les paysans qui retournent la terre, le coup d'œil attristé de La Bruyère. Pour lui, peut-être, ces *êtres farouches* sont-ils seulement des *espèces*.

Même il n'a pas, dans son esprit, la poignante amertume d'un Chamfort[1]. Plus sémillant, il est moins profond; plus séduisant, il est moins saisissant.

1. Un des arguments de Rivarol contre la Révolution, *c'est qu'on ne rit plus à Paris!* — On avait trop ri, hélas! Songeons un peu au mot de Bossuet: *Rome rit et meurt.*

L'autre a été jeté seul, et comme perdu, dans le monde. Il a appris à souffrir, il a appris à aimer, et quel cruel apprentissage! Rivarol n'a pas même eu besoin d'apprendre à plaire. Il est venu et il a vaincu.

Tel était, pour personnifier les *Actes des Apôtres* dans leur plus illustre représentant, l'adversaire de Desmoulins. Rivarol avait déjà critiqué, à son apparition, la *France libre*, dans un journal qu'il publiait alors. Maintenant les traits, les sarcasmes étaient plus vifs, plus violents, lancés avec une sorte d'acharnement et comme empoisonnés. L'*Anon des Moulins*, le hardi Camille, devait plus d'une fois recevoir les coups de cravache du polémiste aristocrate.

Or, à cet esprit d'une société qui agonise, les *Révolutions de France et de Brabant* répondent par je ne sais quoi de jeune, de hardi, de nouveau, de téméraire. L'esprit de Camille Desmoulins! C'est une note inconnue dans le rire, quelque chose comme une *Satire Ménippée* républicaine, un mélange d'esprit gaulois et d'esprit attique, des colères de Picard et des élégances d'Athénien, une érudition ramassée comme à poignée et lancée à la face de l'adversaire comme de la poudre aux yeux; rien de pédantesque d'ailleurs dans l'allure, une certaine tournure de style qui raille l'antiquité sans la parodier, un perpétuel mouvement, un perpétuel renouvellement de cris éloquents terminés par une gambade, une longue tirade qui s'interrompt par un feu d'artifice, des traits d'esprit à pleines mains, de l'imprévu, de la soudaineté, une alacrité bouillante, quelque chose d'insaisissable et d'intradui-

[redacted]

sible, les saillies d'un gamin de Paris élevé au Portique lancées comme des fusées à travers les canonnades de la Révolution.

Plus d'une fois, devant ce rire, cette belle humeur doublée de science, ce petit journaliste qui savait devenir si grand, devant cet élégant et terrible adversaire, les *Apôtres* (ils s'appelaient les Apôtres !) se sentirent désarmés[1]. Le bon ton n'était pas toujours de leur côté. Le républicain donnait des leçons d'urbanité au gentilhomme. Le basochien en savait plus long que l'académicien. Rivarol se mordait les lèvres. C'était dans ces cas-là qu'on ne reculait pas devant la calomnie. Cet étrange Peltier, tripoteur de journaux bizarres, a raconté depuis, étant à Londres, comment on fabriquait contre les patriotes les infamies qu'on imprimait toutes vives dans les *Apôtres* et le *Petit Gauthier*. Basile avait trouvé des disciples.

Mais quoi qu'ils fissent, l'esprit nouveau montait plus haut, allait plus loin. Les ailes du coq gaulois battaient plus vite que les ailes de pigeon de la perruque des émigrés. Desmoulins avait le dessus, non-seulement de par le droit, mais de par l'esprit. Il pouvait hausser les épaules devant les quatrains où, par exemple, on parlait de sa couardise. Et pourquoi décrocher une

1. Voici justement une de ces plaisanteries de Camille relatives à la déplorable affaire de Nancy à la suite de laquelle les journaux royalistes, devançant le fameux : *L'ordre règne à Varsovie*, allaient répétant : *Le calme est parfaitement rétabli*.

« Quel rétablissement, grands dieux ! s'écrie Desmoulins ; on croit entendre ce chirurgien répondre à l'homme qui a l'œil crevé et qui lui demande : « *Perdrai-je l'œil?* — Non, vous ne le perdrez point, je le tiens dans ma main. » (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 40, p. 96.)

épée contre des gens d'épée, quand il avait sa plume qui savait si bien les terrifier?

Je pourrais justement traiter ici, à propos de Camille, cette question du duel et surtout du duel politique qu'on a tant de fois agitée. Au début de la Révolution, les gentilshommes de la cour et les gardes du corps eussent volontiers changé le terrain du combat qui se livrait entre le trône et la nation, et volontiers ils eussent transporté le débat en champ clos. « Les écrivains et les orateurs qui défendent la liberté ne sont pas si nombreux, se disaient-ils. On les réduirait au silence bien vite à coups de fleurets... »

En France, où ce qu'on craint le plus profondément est de passer pour trop prudent, il est bien rare qu'on refuse une rencontre qui vous est proposée. Que dirait le monde? Après avoir écrit contre le duel, un écrivain pose la plume et va se battre. Cela est illogique et absurde, mais on ne veut pas avoir l'air de reculer devant un canon de pistolet ou devant une épée nue. Les journalistes de la Révolution furent plus fermes sur les principes, et ils ne craignirent pas d'avoir l'air de trembler. L'un, Élysée Loustallot, condamnait le duel [1]. L'autre, Desmoulins, disait : « Dès qu'un spadassin a insulté, il a acquis le droit de tuer. Eh bien, moi, je mourrais avec honneur de la main de Sanson, mais de la main d'un spadassin, ce serait mourir piqué de la tarentule. » Loustallot et Camille estimaient plus (ils l'ont prouvé) l'honneur que la vie,

1. Voyez le très-remarquable travail et la très-complète étude de M. Marcelin Pellet sur ce journaliste de la Révolution (*Elysée Loustallot*). M. Pellet a le premier rétabli l'orthographe de ce nom.

mais ils étaient logiques : cette existence, ils ne la risquaient pas dans une rencontre, ils la vouaient tout entière à la patrie; ils ne la jouaient pas, ils la donnaient.

Voici par exemple comment Camille, dans une lettre à son père — à son père qui le suivait, pour ainsi dire des yeux, du fond de sa province, tandis que la mère, effrayée, se demandait si cette fournaise parisienne lui rendrait son fils — voici comment Camille raconte une de ces attaques dont il était l'objet :

« J'ai été menacé hier dans un lieu public. Une femme du peuple, qui feignait d'être ivre, est venue s'y placer à côté de moi; elle a tiré de son sein un papier où était un nom qu'elle croyait pour moi fort redoutable, et après quelques propos de halles m'a dit *de bien prendre garde au Luxembourg*[1]. Mais je ne crains ni le Luxembourg ni les Tuileries. Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions et ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent de la mort l'amertume est passée !* Tant de gens vendent leur vie aux rois pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice ? Je m'adresse ce vers qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort qui valait mieux que moi ! »

1. Je souligne ces lignes auxquelles l'avenir devait donner un sens tragique. Le Luxembourg ne fut-il pas, en effet, la prison où Camille fut écroué après son arrestation et avant d'être traduit au Tribunal Révolutionnaire ?

Dans les *Révolutions de France et de Brabant*, à propos du duel de Barnave et de Cazalès, Camille s'exprimait ainsi sur le même sujet :

« Il n'est pas même besoin qu'on ait heurté l'opinion d'un gladiateur, il suffit qu'il ait rencontré sur son passage l'homme qui lui déplaît, pour se croire en droit de l'assassiner ; et, ce qui est incroyable, c'est que pour commettre un meurtre impunément, il n'a besoin que d'ajouter l'outrage à l'assassinat et de dire j... f... par exemple, mot vraiment magique, mot qui vaut des lettres de grâce au coupe-jarret qui l'a prononcé avant de se battre ; car, dans nos mœurs, dès qu'un spadassin a insulté, il a acquis le droit de tuer. Il lui suffit, pour se justifier, de dire qu'il a joué sa vie contre la vôtre, comme si les probabilités étaient égales entre l'inexpérience de l'homme de lettres et l'art d'un maître d'escrime ; comme si les enjeux étaient égaux ; comme si la vie que risque le ferrailleur consistait dans ce souffle, dans cette respiration qui nous est commune avec les plus vils animaux, et non pas dans l'existence morale, dans le sentiment intérieur des services qu'on rend à la société, dans l'estime publique et dans la considération personnelle dont on est environné ! « (N° 39, p. 699.)

On a cependant, à propos d'une certaine aventure, accusé Desmoulins de lâcheté. Un jour que Camille dînait chez le suisse du Luxembourg, un certain acteur nommé Naudet, très-fort à l'épée, qui d'habitude criait à ceux qui le sifflaient : *Je vous reconnaîtrai*, se lève de table et l'injurie. Ce Naudet était capitaine de grena-

diers dans la garde nationale. Le gros Desessarts, acteur aussi et sapeur dans le même bataillon que Naudet, insulte à son tour Desmoulins. « Je fis deux pas « en arrière, raconte Camille, pour n'être pas écrasé « du poids seul du colosse. Par malheur, ajoute-t-il, je « n'avais point de canne. » Et renouvelant les plaisanteries de Cyrano contre Montfleury, il parle du large point de mire que lui offrirait Desessarts : — « Oui, « mais cet homme est matelassé de graisse et capable « d'amortir un boulet de canon. Encore, ajoute Ca- « mille, si mon adversaire était Malouet ou Mallet du « Pan! Mais tuer Desessarts! Qu'importe un pareil « aristocrate de plus ou de moins? »

Ainsi, Camille répond en journaliste aux brutalités qui l'assaillent, et il dit fort bien :

« Il me faudrait passer ma vie au bois de Boulogne si j'étais obligé de rendre raison à tous ceux à qui ma franchise déplaît. » Puis, avec une sorte de prescience de l'avenir qui réduit à néant toutes les accusations de pusillanimité : « Je crains bien, dit-il, je crains que le temps ne soit pas loin où les occasions de périr plus glorieusement et plus utilement ne nous manqueront pas! »

Et le futur condamné de Germinal avait malheureusement raison.

II

Nous ne nous arrêterons pas ici sur tous les travaux de Camille et nous renverrons le lecteur à l'écrivain lui-même dont nous ferons, dans cette édition,

précéder chaque écrit d'une notice explicative. Cette méthode nous paraît plus rationnelle et plus profitable au public.

Il faut cependant peut-être donner dans cette simple étude littéraire quelque exemple de la *manière* même de Desmoulins et en profiter, croyons-nous, pour dire tout d'abord, que le vif esprit de Camille l'entraînait, hélas ! beaucoup trop loin, et qu'il a dû plus d'une fois verser des larmes sur celles de ses pages qu'il n'a pas réussi à effacer de son sang.

C'est ainsi que je reprocherai à ce malheureux Camille d'avoir attaqué, d'avoir aidé à proscrire ces Girondins, dont les jeunes têtes, trop tôt tombées, portaient tout un monde de générosité, d'élan, de patriotisme et d'intelligence ! En frappant Brissot[1], il les frappait tous, les hommes de la Gironde ; il frappait Gensonné, il frappait Barbaroux, il frappait le grand et sage Condorcet, l'honnête et intègre Roland, il aidait à proscrire Louvet et ses compagnons. En les voyant juger, condamner, le pauvre Camille versa des pleurs. « C'est moi, ce sont mes plaisanteries qui les tuent ! » disait-il, à travers ses sanglots. Il était trop tard. Trop tard le cœur aimant de Camille se révoltait contre la cruauté de son esprit.

En dépit de tout cependant, de ses attaques intempestives, de ses saillies aiguisées, au point d'être barbares, la marque distinctive du talent de Camille, c'est la générosité et c'est le charme. Il aura beau, l'enfant terrible, s'intituler *le procureur général de la*

1. Voyez son *J. P. Brissot démasqué.*

[redacted]

Lanterne — horrible surnom dont il se fût défendu lui-même si on se fût avisé de le lui donner — il a beau railler, harceler, déchirer, le malheureux ! sa façon de dire, son *style*, ses dispositions naturelles sont l'émotion, l'enthousiasme et la chaleur.

Il fait, il veut faire aimer la jeune République. Il la veut libre, il la veut grande, il la veut spirituelle, il la veut gaie. Il conseillait à tous ceux qui le pouvaient, par exemple, non point de se vêtir de bure, mais, — c'était l'opinion du *Mondain* de Voltaire, — de se vêtir de soie, comme ces citoyennes de Lyon qui, en 91, avaient juré de ne porter que des vêtements de soie jusqu'à la reprise des affaires. La République de Camille, ce n'est point Sparte, c'est Athènes. Camille fait appel à tout ce qu'il y a de vivace, de jeune, de rayonnant, d'honnête et de poétique dans le cœur de l'homme. Ce n'est point le puritain farouche, c'est le compagnon aimable et facile, c'est l'élégance d'Alcibiade avec l'esprit d'Aristophane et la foi d'un républicain de Rome.

Il raille les rois avec une ironie charmante, un esprit ailé et piquant qui se joue comme une guêpe dans un rayon de soleil :

« J'aime un roi de théâtre. A l'Opéra, par exemple, j'admire la basse-taille du monarque, les roulades de Mgr le dauphin (les princes y ont communément la voix belle), et j'aime beaucoup pour mes 48 sous entendre chanter toute une famille royale. La royauté n'est bonne qu'au théâtre. »

Il a des bonheurs d'expression singuliers. Il a trouvé, par exemple, un mot qu'on croyait dater de

l'an 1869. Il dit dans ses *Révolutions de France et de Brabant* :

« Marie-Antoinette est « irréconciliable » avec la liberté. »

On peut dire de lui, je l'avoue, comme de Sosie :

> Comme avec irrévérence
> Parle des dieux ce maraud !

C'est ainsi qu'il écrit que voulant aller se promener aux Tuileries avec sa femme, on le mit à la porte parce que le roi faisait son tour de jardin à cette heure. Seulement, si vous croyez que Desmoulins s'exprime ainsi. Non certes. « Impossible de nous promener ce jour-là, dit-il, *le roi était lâché.* »

Mais, encore une fois, où sa verve se déploie tout entière, c'est quand il nous peint la grandeur de cette Révolution qu'il aime, quand il nous dit la France envahie et délivrée, les insolences de l'étranger, les héroïsmes des patriotes, les frissons du drapeau tricolore aux jours de fêtes civiques, l'enthousiasme des volontaires, l'ardeur des combattants, la foi irrésistible des citoyens; c'est quand il nous dit les grandes et sombres journées de la Convention, les luttes mortelles de la tribune, les terribles discussions des clubs, tout ce qui bout, tout ce qui s'agite, tout ce qui fermente, tout ce qui écume, tout ce qui palpite dans cette France nouvelle et cette nation entière marchant — ou plutôt malheureusement — se ruant vers le progrès aux accents meurtriers de la *Marseillaise*.

C'est encore quand il énumère les travaux, les

espoirs, les rêves — qu'ils eussent réalisés, tous ces hommes au cerveau puissant, les Condorcet, les Lakanal, tant d'autres, — c'est quand il s'écrie :

« Hâtons-nous d'ouvrir des écoles primaires. Dans « les campagnes, des instituteurs nationaux! A la « place de colléges de grec et de latin, qu'il y ait dans « tous les cantons des colléges gratuits d'arts et de « métiers. Amenons la mer à Paris afin de montrer « avant peu aux peuples et aux rois que le gouverne-« ment républicain, loin de ruiner les cités, est favo-« rable au commerce qui ne fleurit jamais que dans « les républiques, et en proportion de la liberté d'une « nation : témoins Tyr, Carthage, Athènes, Rhodes, « Syracuse, Londres et Amsterdam. »

Après avoir fait le compte rendu du *Philinte de Molière*, de Fabre d'Églantine qui remplit, dit-il, les *loges désertées par les aristocrates aux eaux*, voici comme il défend la république d'Athènes :

« Beaux rêves d'une République imaginaire, s'écrie-« t-on; songes creux de Platon! C'est dans le luxe « qu'est la racine du mal : il n'y a point de liberté, « point d'égalité possibles sans cette loi de Lycurgue « qui défendait à Sparte d'avoir *des meubles faits au-« trement qu'avec la coignée et la scie;* et dans le dix-« huitième siècle ceux qui ont goûté cette vie de Paris « et de Versailles dont Voltaire a si bien chanté les « charmes ne voudront jamais de cette égalité. Je sais « que l'abbé de Mably fait tenir ce discours à Pho-« cion; mais je ne saurais être ici de son sentiment. « Les Lacédémoniens, superstitieux pour les lois de « leur Lycurgue, comme les Belges pour leur joyeuse

« entrée, s'étaient mis en tête qu'ils cesseraient d'être
« libres et que tout serait perdu lorsqu'ils ne vivraient
« plus de brouet noir et de fromage. Mais ce n'est
« point leur boisson, l'eau de l'Eurotas, qui pouvait
« leur inspirer le goût de l'égalité et de l'indépen-
« dance, car personne ne regarde les rois et les
« grands avec autant de mépris qu'un ivrogne. La
« science de ce législateur n'a consisté qu'à imposer
« des privations à ses concitoyens; l'art est de ne rien
« retrancher aux hommes du petit nombre de leurs
« jouissances, mais d'en prévenir l'abus. Le beau mé-
« rite qu'avait Lycurgue d'ôter la cupidité aux Lacé-
« démoniens, avec sa monnaie de cuivre dont mille
« francs, aujourd'hui si légers dans un billet de caisse,
« remplissaient la maison jusqu'au toit! Le beau mé-
« rite de leur inspirer la frugalité, avec son fromage
« et sa sauce détestable; de guérir les maris de la
« jalousie en mettant le cocuage en honneur; de
« guérir de l'ambition avec sa table d'hôte à 10 sous
« par repas! Mably trouve tout cela admirable; mais
« c'est détruire la passion de l'amour avec un rasoir,
« et en vérité il n'y a pas là de quoi se récrier sur
« l'invention. Lycurgue est un médecin qui vous tient
« en santé avec la diète et l'eau. Mais quelle pire
« maladie qu'un tel régime et la diète et l'eau éternel-
« lement! Je ne m'étonne plus, disait un sybarite qui
« venait de passer 24 heures à Lacédémone et qui fai-
« sait bien vite remettre les chevaux à la voiture
« pour continuer ses voyages, je ne m'étonne plus
« du courage de ces gens-là! qui diable craindrait
« la mort dans ce pays et ne s'empresserait de se

« faire tuer bien vite pour être délivré d'une telle « vie[1] ? »

Ailleurs Camille réclame spirituellement cette liberté de la presse dont les écarts font bien souvent peur à quelques-uns :

« Le grand remède à la licence de la presse est dans « la liberté de la presse. On l'a dit cent fois, c'est « cette lance d'Achille qui guérit les blessures qu'elle « a faites. Comme je l'observais dans mon dernier « numéro, la liberté politique n'a point de plus ferme « rempart ni de meilleur arsenal que la presse : il y a « cette différence à l'avantage de cette espèce d'ar- « tillerie que les mortiers de d'Alton vomissent la « mort, aussi bien que les canons de Vandermersh : « il n'en est pas de même dans la guerre de l'écri- « toire ; il n'y a que l'artillerie de la bonne cause qui « renverse tout ce qui se présente devant elle. Sou- « doyez chèrement tous les meilleurs artilleurs pour « soutenir la mauvaise cause, promettez l'hermine et « la fourrure de sénateur à Mounier, à Lally, à Ber- « gasse ; donnez huit cents fermes à J.-F. Maury ; « faites Rivarol capitaine des gardes : opposez-leur « le plus mince écrivain ; avec le bon droit l'homme « de bien en fera plus que le plus grand vaurien[2]. »

Je citerai enfin, dans toute sa verve patriotique et ce que les Anglais appelaient alors *the jacobinical rage*, ce défi du pamphlétaire à la coalition dont on menaçait alors la France :

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 20, p. 306.
2. *Ibid.*, n° 16, p. 140.

« Je ne conseille pas à S. M. Sarde, ou à S. M. Bohé-
« mienne ou à L. M. Espagnole, Napolitaine, Prussienne, de se mêler de nos affaires : quatre à cinq millions d'hommes armés combattraient *pro aris et focis* et pour la liberté contre des mercenaires à quatre sous par jour. Les expériences d'Amérique et dernièrement de Gand et de Turnhout ont prouvé que les Insurgens peuvent très-bien faire face à des troupes de ligne. Il n'y a pas d'apparence que les têtes couronnées, les plus ennemies de la Révolution, osent engager leur armée dans un pays où est le siége du mal français et où l'épidémie se mettrait bientôt dans leur camp dès que nous y aurions envoyé, avec nos cocardes et nos vins, la traduction des décrets et la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Nous avons déjà des intelligences plus qu'on ne pense chez la plupart des peuples nos voisins; et si ces convois de nos décrets, de nos cocardes et de nos vins, que nous ferions passer dans leur camp, n'ébranlaient pas la fidélité aux despotes, si nous ne trouvions que des automates, des machines de guerre dans ces soldats, alors notre général La Fayette nous dirait comme Montluc à Catherine de Médicis hésitant d'autoriser à donner la bataille de Cerisoles : — Nous les battrons à plate couture et *il y en aura tant d'occis que nous pourrons en manger pendant six semaines*[1] ! »

Cet écrit fera mieux comprendre que quoi que ce soit l'entrain, l'élan prodigieux de la France républi-

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 17, p. 170.

caine et expliquera, je crois, ses victoires. Ce ne sont pas malheureusement (et nous l'avons bien vu naguère) les proclamations et les phrases qui battent l'ennemi et l'emphase n'a jamais franchi une frontière; mais ce que Camille écrivait alors, la France entière le ressentait jusque dans son cœur. L'écrivain n'est ici que le porte-voix de la patrie, de cette patrie qui a su vaincre à la fin du siècle dernier parce qu'elle a voulu vaincre. Quels élans! Quelles journées! Quels souvenirs! Et quel rêve!

Camille Desmoulins, éloquent ici comme Tyrtée, ne songeait cependant pas à mourir; Camille devait alors tenir à la vie. Elle lui souriait. Il n'était plus ce débutant inquiet, ce jeune homme pâle, aux vêtements pauvres, que Chateaubriand vit un jour. Il était célèbre et il était aimé. Depuis des années, il chérissait une jeune fille, rencontrée, comme l'incarnation vivante de ses espoirs, sous les arbres du Luxembourg. Il l'avait connue presque enfant, il l'avait vue grandir et le sentiment qu'elle lui avait inspiré semblait croître aussi avec les années. Elle s'appelait Lucile Duplessis. Toute jeune, intelligente, passionnée comme lui, elle s'était sentie attirée vers Camille irrésistiblement et, quoiqu'elle fût riche, surtout pour cette époque, et qu'il fût pauvre, elle avait voulu l'épouser. La mère, madame Duplessis, était du côté des jeunes gens. Plus positif, homme d'affaires, esprit pratique et naturellement ennemi des romans, M. Duplessis, le père, résistait. Il était riche, ai-je dit. Donner Lucile à un écrivain sans autre fortune que son talent, l'imprudence était grande. Mais ce que femme veut, le mari le veut, et M. Duplessis ne pou-

vait résister longtemps : il avait contre lui sa femme et sa fille.

Voici comment Camille Desmoulins explique lui-même, dans une lettre à son père, la façon dont M. Duplessis donna son consentement.

« Aujourd'hui, 11 décembre (1790), je me vois enfin « au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi « s'est fait longtemps attendre; mais enfin il est ar- « rivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur « la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai « tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses pa- « rents me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout « à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nou- « velle en pleurant de joie.

« L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant 20,000 « livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bon- « heur; le père était ébloui par les offres qu'on lui « faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec « cent mille francs. Lucile, qui avait déjà refusé « 25,000 livres de rente, n'a pas eu de peine à lui « donner son congé. Vous allez la connaître par ce « seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée il n'y a « qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre; « je me jette aux genoux de Lucile. Surpris de l'en- « tendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas « en meilleur état que les miens : elle était tout en « larmes; elle pleurait même abondamment et cepen- « dant elle riait encore. »

N'est-ce pas charmant? Et ne croirait-on pas voir, dans un de ces calmes intérieurs du dix-huitième siècle que nous peint Chardin, sourire, d'un air attendri,



---

quelqu'une de ces roses et fraîches jeunes filles de Greuze[1]?

1. Il faut les étudier de près, ces hommes qu'on nous fait si farouches. Il faut, pour les connaître, les surprendre dans le secret de leur vie quotidienne, et de cette étude et de cet examen on rapporte une admiration plus grande, parce qu'elle est mêlée d'attendrissement. Camille Desmoulins, dira-t-on, épousait une femme dans la classe bourgeoise riche, et le mariage lui apparaissait avec toutes les séductions et les bonheurs que lui promettait Lucile. Mais il en était d'autres, à cette même époque, des républicains comme Camille, qui, plus pauvres, aussi passionnés, se sentaient aussi heureux d'offrir et d'accepter non pas la fortune, mais le sacrifice. Un des plus purs serviteurs de la cause de la liberté, Goujon, un de ces héroïques Montagnards qui se poignardèrent eux-mêmes pour échapper à la réaction, Goujon, jeune aussi, épris de la fille d'un de ses vieux amis, Lise Cormery, et ne voulant devoir la main de Lise qu'à elle-même, lui écrivait la lettre qui suit.

Cette lettre m'a été apportée par la famille de Goujon. Elle est inédite et elle n'a jamais été lue par d'autres que par les parents. Voyez comme elle montre bien ce qu'étaient et les hommes qui pouvaient écrire de pareilles lettres et les femmes qui étaient capables de les comprendre :

« Lise, écrit Goujon à sa fiancée, Lise, je ne sais s'il peut m'être permis de reposer mon cœur au milieu du tumulte qui m'environne. Je ne sais si je devrais offrir le partage d'une vie qui peut-être doit s'écouler au milieu des orages, mais enfin une force plus puissante que la froide raison m'entraîne... Je vous aime... Cette simplicité, cette élévation, cette pureté d'âme que j'ai cru voir en vous, ont pénétré mon être d'un sentiment tendre et profond que l'absence n'a point diminué. Je vous crois juste, sensible, courageuse. Je crois que vous me rendriez heureux ; je vous demande, si vous le voulez.

» Je veux pourtant vous dire sur moi la vérité. La sorte de réputation que j'ai acquise, le talent que l'on m'accorde, les places où l'on m'a porté, quoique si jeune encore, tout semble annoncer un jeune homme ardent, ambitieux... Lise, il n'est rien de tout cela. L'amour des hommes me transporte, mais leur éloge me touche peu. L'ambition n'est rien pour moi. Faire triompher la vérité, combattre, mourir pour elle, voilà la passion qui embrase et nourrit mon être. Je vous tromperais donc si je vous disais : Je travaillerai pour être riche, pour être honoré. Non, je travaillerai pour que la liberté triomphe et pour que vous soyez heureuse. Voilà tout, absolument tout. Je n'ai point de fortune, j'en fais peu de cas. Calculez donc si vous *seriez heureuse*, vivant comme vous

Lucile fut la compagne, fut l'amie de Camille Desmoulins[1]. Elle était là lorsqu'il écrivait. Elle comptait, aux battements de son cœur, les heures qui s'écoulaient et pendant lesquelles Camille était loin, aux jours de danger, aux jours d'émeute. Elle calmait ses désespoirs ou combattait ses moments de doute. Elle l'amenait doucement devant le berceau de ce fils, du petit Horace qui leur était né, et lui disait : « Pour lui, sois clément, » ou : « Pour lui, sois intrépide. » Elle était ce dévouement et cette affection de tous les jours qu'il faut à ces natures ardentes jetées en pleine lutte. Elle était pour Camille ce que madame Danton était pour son mari, le guide le plus sûr, le plus fidèle,

avez fait, à la campagne, avec moi qui vous aimerais de toute mon âme. Ou, puisqu'il faut tout dire, si l'amour du bien, si la patrie, si le bonheur de mes concitoyens m'appelait au milieu des villes, au milieu de la corruption, au milieu des dangers, Lise, me suivriez-vous ? Élèveriez-vous mon courage ou si vous chercheriez à me retenir et à me détourner de mon devoir ? Voilà tout.

« Adieu, Lise, répondez-moi. Je n'ai pas besoin, je crois, de finir en disant que je vous aime [1]. »

Inutile d'ajouter que Lise Cormery accepta, telle qu'il la tendait, la main loyale et ferme de Goujon.

Et voilà ce qu'étaient ces hommes ! Mais leurs femmes héroïques comprenaient ces héros et combattaient à leurs côtés. Il n'y eut qu'une femme qui trembla en ces heures terribles et c'était une courtisane, la Dubarry. Les autres suivirent leurs époux jusque sur l'échafaud.

1. Une biographie mensongère de Desmoulins prétend que Lucile était fille adultère de l'abbé Terray. Une autre, que l'appartement occupé, rue de l'Odéon, par les jeunes époux avait été *meublé par le duc d'Orléans*. Ce sont là des calomnies. L'espèce de fortune de Mlle Duplessis coûta d'ailleurs bien cher, hélas, à Camille. Ses accusateurs lui reprocheront plus tard d'avoir épousé *une femme riche*.

1. Nous abrégeons cette admirable lettre qui prendra place, tout entière, dans une édition nouvelle de nos *Derniers Montagnards*.

celui qui voit le plus loin et le plus juste, parce qu'il aime le mieux [1].

Danton, ami de Camille, lorsqu'il perdit sa femme, sentit se briser en lui quelque chose de son être. On sait que, revenu de Belgique trop tard pour recevoir son dernier soupir, il la fit déterrer pour la revoir encore. Camille Desmoulins eut du moins cette douloureuse consolation de mourir avant celle qu'il aimait. C'est la physionomie intime de Camille Desmoulins plutôt que sa figure politique que j'étudie ici, je le répète. L'homme politique vaudrait d'être discuté plus longuement — et plus sévèrement sans doute, — nous le reconnaissons volontiers.

Un moment vint, dans cette Révolution Française, où les plus convaincus et les plus résolus se sentirent las. Danton disait : *Je suis saoul des hommes*, partait pour Arcis-sur-Aube, son pays, et, tandis que les paysans se pressaient curieux, un peu effarés, devant sa fenêtre pour apercevoir le grand homme dont la voix remuait les faubourgs jusqu'aux entrailles, et lançait, comme un clairon, un peuple à la frontière, lui, songeant, s'occupait à assurer une pension à Marguerite Hariot, sa vieille nourrice, ou disait à sa mère : « Quel bonheur, quand je reviendrai ici pour ne plus vous quitter et planter mes choux! » Un autre, Hérault de Séchelles, regardant passer les charrettes des condamnés, allait rue Saint-Honoré, chaque soir, et, comme on lui demandait ce qu'il faisait là, il répondait : « Je viens

1. Il y aurait cependant à faire une restriction et j'ai bien peur que Lucile, si exaltée, n'ait pas apporté à Camille la pondération dont son talent avait besoin.

, p ... que je puisse vous
« ma poitrine si je dois survivre ! »

C'est un dangereux symptôme, lorsqu
calme saisit ces hommes d'action, lorsq
pour ainsi dire et aspirent ainsi à quit
Pendant qu'ils rêvent, les adversaires
chute se prépare. D'ailleurs, pourquoi C
tait-il comme pris de défaillance? La ca
publique était-elle donc gagnée à cett
fureurs d'un Hébert, les exagérations
Roux ne lui nuisaient-elles pas autant q
gues criminelles des monarchistes et l
l'armée de Condé? Si, en vérité, puisque
moulins, au milieu des cris de guerre,
enfin un cri de clémence et écrivit le *Vie*

Et qui peut s'empêcher d'admirer part
trouve cette grande, cette rare, cette hum
la pitié? — Camille voulait la Républiqu
et douce. Il eut la gloire de demander, le
fin de la Terreur. Il s'écriait réclam...

« elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille ci-« toyens que vous appelez suspects, et ne croyez pas « que cette mesure serait funeste à la République ! »

Ce cri, Camille Desmoulins devait, d'ailleurs, le payer de sa vie. Le *Vieux Cordelier,* inspiré par Danton, déplut à Saint-Just et au Comité de salut public. Hébert avait accusé Camille aux Jacobins, Robespierre avait voulu le défendre, proclamant que Desmoulins, *quoique faible,* n'avait point démérité du peuple. Mais Camille n'avait plus longtemps à demeurer libre. On vint arrêter l'écrivain dans cette maison de la Cour du Commerce, où, quelques jours auparavant, déjeunant avec son ami Brune, celui qui devait devenir duc et maréchal de France, il disait gaiement, pendant que Lucile versait le chocolat : « Buvons et mangeons, car demain nous mourrons ! »

C'était le 11 germinal, le 31 mars 1794. Le matin, Camille avait reçu de son père cette lettre : « Mon cher « fils, j'ai perdu la moitié de moi-même, ta mère n'est « plus. J'ai toujours eu l'espérance de la sauver, c'est « ce qui m'a empêché de t'informer de sa maladie. « Elle est décédée aujourd'hui, heure de midi. Elle « est digne de tous nos regrets ; elle t'aimait tendre-« ment. J'embrasse bien affectueusement et bien tris-« tement ta femme, ma chère belle-fille, et le petit « Horace. Je pourrai demain t'écrire plus au long. Je « suis toujours ton meilleur ami. »

Camille la relisait peut-être, cette lettre de mort, cette lettre qui lui disait : « Ta mère n'est plus, » lorsqu'on frappe à la porte. Il ouvre. On lui présentait l'ordre d'arrestation.

..., si rayonnante et si tragique.
rites par Camille dans la prison du Lu
s plus éloquentes, les plus profondément
humaines qu'on puisse lire, ces lettres o
re séparé de son enfant, de l'époux a
nme, se mêlent aux fiers accents du cito
ent accusé et sûr de sa conscience, ces
tres, passées toutes trempées de larmes
é, un Shakspeare ne les égalerait pas.
Il est là, le prisonnier, dans le Luxembou
nd de sa prison il peut apercevoir, s'év
uffle d'avril, les arbres sous lesquels il be
rt ses rêves de république athénienne, la
rencontra Lucile pour la première fois, l
s'asseyaient, ce jardin que le printemps r
jamais, — jamais, — il ne pourra remett
se rappelle tout ce cher passé si court, ce
fuies, ce roman inachevé, cette vie de bon
t, qui va disparaître. Il revoit cette chapel
lpice où l'abbé B...

ironique fantôme, et il pleure, et avec ses larmes tombent de sa plume les pages les plus poignantes sorties de l'humaine douleur :

« Lucile! Lucile! ô ma chère Lucile! où es-tu? où « est ta tête qui se frottait contre ton pauvre Lou en « rentrant, où sont tes bras qui me serraient, et ton « cou, et tes pieds, et ta bouche? Hier! oh! hier, « quels adieux!... C'est à ce moment de notre sépa- « ration que j'ai senti mon âme passer en toi et me « quitter... Hier, j'ai eu un nouveau mouvement de « douleur bien violent, et j'ai senti mon cœur se fendre « quand j'ai aperçu ta mère dans le jardin. Vis pour « mon Horace, parle-lui de moi, je ne l'embrasserai « plus, et il ne dira plus : Adi, adi! il ne me rappellera « plus par ses pleurs quand j'allais à la Convention! »

Voilà l'époux, voilà le père. Voici le citoyen :

« Je vais rejoindre mes deux frères qui sont morts « pour la République (l'un d'eux avait été coupé en « morceaux par les Chouans). Je suis bien sûr d'em- « porter l'estime et le regret de tous les hommes qui « aiment la vertu et la vérité. Je meurs à trente-quatre « ans. J'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de « mes écrits, trop nombreux peut-être, mais qui res- « pirent tous le même désir de rendre mes concitoyens « heureux et libres. »

Devant le tribunal, Camille, assis à côté de Danton, de Phélippeaux, de Fabre d'Églantine, de Westermann, sentit la colère lui monter au visage. Devant ces gens qui l'accusaient de trahir la République, il ne put garder son sang-froid. Il avait d'avance écrit sa défense : il la froissa de rage et la jeta comme un souf-

partout contre l'ennemi, comme on lui
qu'il avait à dire pour sa défense :

« Laissez-moi, dit-il avec son accent a
trer au peuple ma poitrine nue ! J'ai
République, sept blessures, toutes pa
n'en ai reçu qu'une par derrière, c'est vo
cusation ! »

Le tribunal siégeait dans la salle occu
d'hui, au Palais de Justice, par la Cour
On entendait la voix de Danton, ses rug
lion, de l'autre côté du quai. La foule é
et frémissante. Elle pouvait se ruer sur
délivrer les accusés. Aussi, Fouquier-Ti
président Herman, muni des pleins pou
Convention, étouffèrent-ils les débats. Nou
naître par le détail ce procès affreux des D
Ce fut un des crimes de la Révolution.
devenir Lucile et Horace? » s'écriait Desm

Camille, les vêtements en lambeaux, furieux, criait au peuple :

« Défends-moi ! C'est moi qui ai poussé le premier cri de liberté en juillet 89. »

Et Danton lui disait :

« Du calme. Il faut bien mourir ! »

En route, un des condamnés, Fabre d'Églantine, l'auteur de *Il pleut, bergère*, et de tant de comédies charmantes, regrettait surtout une chose, une pièce en vers qu'il laissait inachevée, « un chef-d'œuvre, » gémissait-il.

« Bah ! disait Danton en riant de son rire de Titan, des vers ! dans huit jours tu en feras plus que tu ne voudras ! »

Quelques années auparavant, Camille Desmoulins avait été assigné à des dommages-intérêts par Sanson, qu'il avait appelé « le bourreau » dans son journal. Sanson avait crié à la calomnie. Depuis lors Desmoulins, toujours ironique, ne l'avait plus nommé que *le chef du pouvoir exécutif*. Quelle étrange destinée amenait sous le couperet du plaignant ce plaideur des années passées ! Maintenant Sanson pouvait se venger.

Sous ce ciel de printemps, sous le vent de Germinal, les têtes des amis tombèrent, et Camille, Danton et Hérault s'embrassèrent dans le même panier.

Un an plus tard, Dussault, passant sur cette place de la Révolution, songeait longuement à toutes les choses lugubres que ce coin de Paris avait vues. Il se souvint qu'on était alors au 5 avril : c'était la date anniversaire de la mort de Desmoulins. Machinalement, Dussault regarda sur la terrasse de l'Orangerie, à gauche,

auprès de l'escalier, une touffe de lilas qu'il avait remarquée l'année précédente, le jour même où il avait vu tomber la tête de Camille.

« Tiens, dit Dussault, le printemps est en retard, le lilas était en fleur lorsque Camille est mort. »

Et tous les ans, le 5 avril, Dussault allait voir curieusement, presque superstitieusement, cette touffe de lilas, qu'il appelait le lilas de Camille [1].

Lucile n'avait point laissé arrêter son mari sans essayer de le défendre. Elle avait écrit à Robespierre, elle avait décidé à la lutte des anciens amis de Camille. Dillon, Brune, s'étaient chargés de soulever la foule sur le passage des condamnés. J'aurais préféré le voir, cet infortuné Brune, un des fondateurs des Cordeliers, mourir en défendant son ami, et mourir jeune au service de la République, que vieux et assassiné par la réaction royaliste et comme maréchal de l'Empire. La conspiration fut découverte. Dillon,

1. Cette anecdote a sa preuve dans le passage suivant de Dussault.

Lettre de J.-J. Dussault au citoyen Rœderer sur la religion, 29 floréal an III. « Un des premiers jours de ce printemps, je traversais la place de la Révolution avec un de mes amis : la conversation se tourna sur les scènes affreuses dont cette place a été le théâtre. « Les événements de l'année dernière, me dit-il, se sont liés dans mon esprit aux époques de la nature ; je me plais à rappeler ces divers événements, et les rattache aux gradations diverses et successives de la saison. — Le printemps, repris-je, est beaucoup plus tardif cette année et cela doit déranger un peu votre calcul et votre mémoire. Cette touffe de lilas, que vous voyez à gauche sur la terrasse de l'Orangerie, auprès de l'escalier, était déjà toute verdoyante, le jour que Camille monta à l'échafaud, et maintenant elle pousse à peine quelques bourgeons. — Cependant à la variation près de la saison, vous y avez attaché un souvenir, et vous ne verrez jamais ces lilas se couvrir de feuilles sans penser à l'infortuné qui effaça tous ses torts en écrivant le *Vieux Cordelier*. »

Lucile Desmoulins, compromis dans ce complot qu'on appela « la conspiration des prisons, » furent condamnés à mort. Lucile mourut fièrement, heureuse de rejoindre celui qu'elle aimait. Le hasard de la mort l'avait jetée dans la même prison que la veuve d'Hébert, de cet Hébert que Camille avait si courageusement attaqué et qui avait précédé Desmoulins sur l'échafaud. Mais toutes les haines finissaient devant l'égalité terrible du veuvage, de l'accusation et du malheur.

On m'a conté cette histoire, qui peut être une légende : le lendemain de l'arrestation de Camille Desmoulins, le soir, la nuit venue, madame Duplessis et sa fille Lucile se tenaient debout, les yeux rouges de larmes, devant le berceau de cet enfant qui, lui aussi, devait mourir à trente-deux ans, devant le berceau du petit Horace qui dormait, souriant à son rêve, et qui dans huit jours serait orphelin.

Sombre, pâle, irrité, M. Duplessis, le père de Lucile, se promenait à grands pas dans la chambre. Il fermait les poings, il se disait qu'il aurait eu raison peut-être, autrefois, d'empêcher ce mariage. Tout à coup, levant la tête, il aperçut sur une armoire basse une statue de la Liberté, une statue en plâtre que Camille avait placée là. Cette image de la Liberté parut ironique à cet homme, d'humeur royaliste au fond. Il prit la statue, la regarda un moment avec de la haine et de la rage, et, l'élevant en l'air, il allait la briser à ses pieds, lorsque Lucile, qui suivait ses gestes et son regard, devinant tout, s'élança vers lui et retenant son bras : « Non, mon père, dit-

elle fermement. Respectez-la; il meurt pour elle! »

Elle avait raison, l'épouse de Camille, la mère courageuse, la femme frappée au cœur. En mourant, Camille affirmait davantage cet amour puissant qui l'avait fait vivre, qui inspirait son talent, qui agrandissait son âme, l'amour ardent de la liberté. Il était tombé, qu'importe! Il avait succombé! c'était le sort. Mais pas une parole de doute n'était sortie de ses lèvres républicaines. Les fureurs dont il avait été le témoin et les forfaits dont il était la victime lui laissaient sa foi intacte. Il savait bien, il savait comme tous ceux qui mouraient alors, que la loi fatale du monde est le sacrifice à l'avenir. Des générations se sont englouties pour nous léguer avec leur exemple le prix de leurs efforts et de leurs tortures. Il en est de la liberté humaine comme de ces flambeaux que les esclaves mourants se passaient de main en main dans les cirques antiques. Pour que la flamme ne s'éteignît pas, ceux qui mouraient la ranimaient de leur dernier souffle. Ainsi les autres dans la nuit pouvaient continuer leur route : les devanciers avaient fait leur devoir.

Aussi bien, remarquez-le, le dernier cri de tous ceux qui tombent, Girondins ou Montagnards, est un cri d'espoir, un cri de certitude. Le présent leur manque, mais ils entrevoient dans les siècles futurs l'ère de justice qu'ils ont voulu fonder! Et leur dernier appel, le testament de leur conscience, leur cri d'agonie et de foi est le même toujours : « Tout pour la République et pour la France! »

Que si l'on ne comptait que les blessures et les

plaies, on la méconnaîtrait étrangement cette Révolution, la mère du monde nouveau. On peut dire d'elle ce que Barnave disait de la patrie : « La Révolution a encore su mieux aimer qu'elle n'a su haïr. » Ne gardons de son œuvre que le souvenir reconnaissant. Respectons, comme l'épouse de Camille, la blanche statue de la Liberté ! N'ayons qu'un amour, celui de ceux qui sont morts pour nous, et rappelons-nous ce mot qui résume la Révolution tout entière, le mot de Robert Lindet alors qu'on lui proposait de voter la ruine de Lyon (*Commune affranchie*) :

« Nous sommes ici, répondit Robert Lindet, pour nourrir la France, non pas pour la décapiter ! »

Il avait raison. Et ils l'ont en effet nourrie et délivrée cette France qui, sans eux, sans leurs efforts, sans leurs sacrifices, eût été mise en lambeaux dès 1794, comme une autre Pologne, par les rois coalisés. Ne nous laissons pas aller au courant de réaction que la Commune de Paris de 1871 a fait naître par ses folies et ses crimes. N'oublions pas, je le répète, que cette patrie, que nous voudrions voir affranchie, assagie, heureuse et libre, les contemporains de Camille l'ont nourrie et qu'ils l'ont sauvée. Hélas ! où sont les frontières qu'ils nous avaient conquises ? Et l'histoire impartiale et sereine, jugeant aujourd'hui la mémoire de ces frères ennemis réconciliés dans la mort, l'histoire n'a qu'un verdict, le verdict suprême :

L'heure où la France fut la plus grande et la plus rayonnante, ce fut l'heure où la République, dans un lambeau du drapeau tricolore, portait au monde la liberté !

travail littéraire par quelques jugem
mille Desmoulins, portés par ses conte

Dans ses *Mémoires*, Bertrand Barère
portrait rapide de Camille :

« C'était une tête ardente dans laqu
menté l'histoire classique des ancienne
Il avait beaucoup d'esprit et trop d'ima
avoir du bon sens.

« Dès le premier jour de la Révoluti
let 1789, au Palais-Royal, où le peuple
blé à cause des dangers publics, on vit
jeune homme, les yeux brillants, la tête
parole haute, s'adressant avec éloquen
effrayé par l'invasion militaire de la
milieu de sa péroraison, il s'arma d'un
naça de s'arracher la vie plutôt que d'ob
lites du féroce prince de Lambesc qui av
le dimanche précédent, un vieillard i
porte des Tuileries.

abrupt entraîne la masse du peuple rassemblé au Palais-Royal et le lendemain la Bastille est prise.

« C'est le plus beau fait de la vie de Camille Desmoulins qui, plus tard, perdit sa renommée et la vie dans les divisions intestines de la Convention nationale. »

D'autres ont été plus sévères. Le vaudevilliste Georges Duval a poussé le portrait jusqu'à la *caricature :*

« Il avait le teint bilieux, comme Robespierre, l'œil dur et sinistre, et une physionomie qui tenait plus de l'orfraie que de l'aigle. Je l'ai revu bien des fois depuis et il ne m'a pas semblé plus beau. Il y en a, je le sais, qui ont voulu faire de lui un joli garçon, mais ce sont des flatteurs, ou bien ils ne l'ont jamais vu. » (G. Duval, *Souvenir de la Terreur*, tome Ier, p. 51.)

J'extrais encore d'un journal sans nom d'auteur attribué à Clermont-Tonnerre et Lafayette, intitulé : L'*Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien* (les livraisons de ce journal n'ont que les dates et ne sont point numérotées), ces lignes tirées du numéro du 13 avril 1791 :

« Camille Desmoulins, timide et les yeux baissés, quand un honnête homme le regardait en face, rien de plus terrible la plume à la main ; alors il affronte tous les dangers, peint la vertu sous les dehors du crime, dénature les faits, leur donne une tournure plaisante et croit avoir persuadé parce qu'il a fait rire. »

Dans l'ouvrage de Gracchus Babeuf intitulé : *Du Système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*,

[illegible] politiques, et cela lui i
sacrifiait volontiers le sens commun
qui le possédaient en écrivant : l'une,
cellentissime patriote, comme il l'étai
l'autre, de se montrer un puits d'érud
moire; la troisième, de faire réguli
calembours par phrase. A travers c
jeune homme perçaient souvent néan
vérités utiles, parce que l'intention éta
pure. »

Dans un article sur la bibliothèque d
(*Catalogue des livres rares et curieux c*
bliothèque de Sainte-Beuve, Paris, L. P
in-8°, 1870), M. Ed. Schérer cite ce p
mille Desmoulins tracé par le père de
sur un numéro du *Vieux Cordelier :*

« Desmoulins avait un extérieur d
prononciation pénible, l'organe dur; 1
toire; mais il écrivait avec facilité et ét
gaieté originale [illegible]

« Le sensible Desmoulins, dit cet auteur, contre lequel j'avais fait prononcer en 1790 des condamnations tout à fait désagréables et que je devais croire mon ennemi, s'éleva au-dessus de tout ressentiment; il ne vit en moi qu'un homme de bien persécuté et fit tous ses efforts auprès de Panis pour que je fusse interrogé ou relaxé.

« La peine de mort qu'il a subie depuis avec Danton ne m'empêche pas de faire connaître la générosité dont il a usé envers moi[1]. »

On ne peut d'ailleurs se rendre compte du souvenir attendri que laissa Camille qu'en lisant les écrits du temps, entre autres certaine pièce, l'*Ombre de Camille Desmoulins*, où sont peints sous de noires couleurs les remords des jurés qui le condamnèrent[2].

Enfin, pour donner une idée de l'attendrissement que fit naître cette mort, je rappellerai que Dorat-Cubières mit en vers « *la dernière lettre* de Camille à son épouse. »

1. *Les crimes de Marat et des autres égorgeurs ou ma Résurrection*, par P. A. L. Maton (de la Varenne). 2e édition, an III (1795).

2. *L'ombre de Camille Desmoulins*, Arras, chez l'auteur (S. D.) in-8, pièce L. 641, n° 1332. *Bibliothèque nationale.*

Le n° 171 du *Moniteur* de l'an IV annonce la mise en vente des *Bustes de Camille Desmoulins et Phélippeaux*, par C. Martin. — Le 12 thermidor an IV, le *Censeur de journaux* rend compte d'une fête donnée par Tallien et son épouse : « Ce qui a excité la sensibilité des convives, dit-il, ce sont les images de Camille Desmoulins et Phélippeaux, éclairées par plus de mille lampions. (*Le Censeur des journaux* était rédigé par Gallais, le grand-père de M. Emile Campardou, l'historien de Marie-Antoinette. — Il était royaliste; les *mille* lampions sont ironiques, mais le fait subsiste. On pourra consulter enfin le *Dernier tableau des crimes et mensonges de Wadier, assassin reconnu des vertueux Phélippeaux et Camille Desmoulins*, par J.-B. Darmainy, à Paris, an III de la République.)

C'est une imitation libre plutôt qu'une traduction littérale ; elle fut mise en musique par le citoyen de Launay, « aussi estimable, dit une annonce, par son patriotisme que par son talent. »

Ah ! que le sommeil a de charmes,
Qu'il est doux pour les malheureux !
Le sommeil a tari mes larmes
Et mon sort est moins rigoureux ;
Mon œil vient de te voir en songe
Et je te serrais dans mes bras ;
Bientôt je me réveille, hélas !
Tout mon bonheur n'est qu'un mensonge[1].

Le 7 floréal an IV, le Conseil des Cinq-Cents rendait un arrêté qui « déclare que Camille Desmoulins a été conduit à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions, et avoir rappelé des sentiments d'humanité trop longtemps oubliés. »

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-Cents.

Du 7 floréal, l'an IV de la République française, une et indivisible.

Un membre, au nom de la Commission formée pour examiner les pétitions des citoyennes Valazé, Carra, Gorsas, Brissot et autres, présente un projet de résolution qui est mis aux voix et adopté dans les termes suivants :

Le Conseil, considérant que les citoyens Valazé, Pétion, Carra, Buzot, Gorsas, Brissot, représentants du peuple,

1. *Le Calendrier républicain*, poëme, par Cubières, citoyen français. An VII, p. 174.

[redacted]

membres de la Convention nationale, sont du nombre des représentants qui, après avoir coopéré à établir la liberté et à fonder la République, l'ont scellée de leur sang et sont morts victimes de leur dévouement à la patrie et de leur respect pour les droits de la nation;

Considérant que, par leur mort, leurs femmes et leurs enfants sont privés de leurs secours et réduits à l'indigence;

Considérant que le citoyen Phélippeaux, représentant du peuple et membre de la Convention nationale, a été conduit à la mort pour avoir révélé les intrigues par lesquelles se perpétuait la guerre de Vendée, que sa veuve est dans l'indigence;

Considérant que Camille Desmoulins, aussi représentant du peuple, membre de la Convention nationale, fut conduit à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions et avoir rappelé des principes d'humanité déjà trop longtemps oubliés;

Qu'il est instant de venir au secours de ces infortunes, qui ont des droits égaux à la reconnaissance nationale;

Le Conseil, déclarant qu'il y a urgence, prend la résolution suivante :

Article Ier. — Il sera payé, par le Trésor public, aux veuves ou enfants des citoyens Phélippeaux, Camille Desmoulins, etc., un secours annuel qui sera déterminé ainsi qu'il suit :

Article II. — Chaque veuve recevra annuellement deux mille francs; dans le cas où elle aurait des enfants nés de son mariage avec le représentant du peuple, il lui est accordé une augmentation de mille francs pour chacun d'eux jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quinze ans; toutefois le total des secours ne pourra excéder la somme de quatre mille francs.

Article III. — Si la mère vient à décéder, le secours accordé aux enfants leur sera continué jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Article IV. — Les enfants des citoyens sus-énoncés, qui dès à présent auraient perdu leur mère, recevront

deux mille francs; s'ils sont plusieurs, le secours sera porté à trois mille francs. Ce secours leur sera payé jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans.

Article V. — La présente résolution sera imprimée, elle sera portée au Conseil des Cinq-Cents par un messager d'État.

Collationné sur l'original par nous, président et secrétaires du Conseil des Cinq-Cents, à Paris, le 25 floréal an IV de la République française, une et indivisible.

CRASSONS DE L'HÉRAULT, *président*.

BION, LE BEFFROY, *secrétaires*.

La pension accordée à Horace, fils de Camille Desmoulins, par cet arrêté, ne lui fut jamais payée.

C'est par cet acte public que nous terminerons cette notice, laissant Camille Desmoulins se peindre et pour ainsi dire se raconter lui-même avec ses défauts, ses faiblesses, ses malices, ses cruautés, mais aussi ses vertus et son honnêteté. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, en effet, celui-là ne saurait être considéré par la postérité comme un bourreau, mais comme une victime de sa propre pitié et comme un martyr.

JULES CLARETIE.

BIBLIOGRAPHIE

DE

CAMILLE DESMOULINS

OPUSCULES.

1° *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution.* 32 pages in-8 avec gravures. A Paris, l'an Ier de la liberté.

On ne connaît que cette première livraison. Il en devait paraître une tous les 15 jours.

ÉPIGRAPHE :

> Ah ! quand il serait vrai que l'absolu pouvoir
> Eût entraîné Tarquin par delà son devoir,
> Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse ;
> Quel homme est sans erreur et quel roi sans faiblesse?
>
> VOLTAIRE.

Cet infâme recueil n'est point de Camille Desmoulins, mais il contient quelques vers de lui. Voyez sa protestation dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 29, t. III, p. 239 et suivantes.

AVERTISSEMENT.

« Parmi le grand nombre de pièces fugitives que la Révolution a fait éclore, nous nous sommes attachés à recueillir les plus intéressantes pour les livrer à l'impression ; la plupart ont paru depuis 1786 jusqu'en 1790. Tous les 15 jours doit paraître un cahier de 32 pages in-8. »

.... Cette entreprise, disait l'avertissement.... « servira à démontrer jusqu'à quel point les misérables qui environnaient le monarque lui avaient aliéné l'amour

des Français ; à l'égard de notre profession de foi sur Louis XVI, pour que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nous déclarons qu'elle est contenue dans l'épigraphe même de ce recueil. »

« Lorsque le dernier cahier paraîtra, nous y joindrons une gravure pour orner le frontispice du premier; nous y ajouterons, en outre, une table et des notes qui faciliteront l'intelligence de ce qui pourrait paraître obscur. »

Il faut donc que ce dernier cahier ait paru, puisque la gravure a été jointe au premier; cependant on n'a jamais vu que cette première livraison; elle est d'une grande rareté, la gravure est encore beaucoup plus rare. En voici la description :

Des enfants sautent autour d'un arbre de la liberté coiffé du bonnet rouge. Drapeau vert avec ceci : *Vive la liberté*. Un garde-française, un homme du peuple, un bourgeois, une femme du peuple. Ils portent des chaînes brisées. A droite, on démolit la Bastille. A gauche, un abbé violet joue de l'orgue sous un arbre et fait danser tout ce monde. Gravure en couleur.

2° *La France libre*, 71 pages in-8, gravure coloriée, fort rare.

3° *Discours de la Lanterne*, 67 pages in-8, gravure.

4° *Réplique aux deux Mémoires des sieurs Leleu, insignes meuniers de Corbeil*, 45 pages in-8 (l'an Ier de la Liberté).

5° *Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge*, 12 pages in-8.

6° *Jean-Pierre Brissot démasqué* par Camille Desmoulins.

7° *Lettre de Camille Desmoulins, député de Paris à la Convention, au général Dillon en prison aux Madelonettes.* Paris, 1793.

8° *Fragment de l'histoire secrète des Révolutions* (*Histoire des Brissotins*), 1793 [1].

1. C'est en parlant de ce pamphlet où il inventa le néologisme *brissoter* pour dire *voler*, que Desmoulins s'écriait, en sortant de voir condamner les Girondins : « Malheureux ! *c'est moi qui les tue !* »

On a attribué à Desmoulins les brochures suivantes :

Necker jugé par le tribunal de la Lanterne, 30 pages in-8, grav.

Grand réquisitoire de M. le procureur général de la Lanterne contre Marat et la fille Colombe.

Mémoire à consulter et consultation pour le marquis de Saint-Huruge, contre les sieurs Bailly et Lafayette, 20 pages in-8.

Le marquis de Saint-Huruge à l'Impératrice de Russie, 8 pages in-8.

Réclamation pour M. Desmoulins contre Sanson, 56 pages in-8.

Requête de la Reine à Messeigneurs du Tribunal de police à l'Hôtel de ville de Paris.

Étrennes à la vérité ou Almanach des Aristocrates, 80 pages in-8.

Arrêt de la cour du Parlement de Rouen, rendu par la Chambre des vacations qui condamne le précédent ouvrage.

JOURNAUX.

1° Les 86 premiers numéros des *Révolutions de France et de Brabant*[1].

2° *La Tribune des Patriotes.*

3° *Le Vieux Cordelier.*

OUVRAGES POSTHUMES.

Fragment d'un n° 8 du Vieux Cordelier.

Lettres inédites.

Fragment de Salluste.

M. Matton, avocat, petit-neveu de Camille Desmoulins, fit paraître en 1838 une nouvelle édition du *Vieux Cordelier*, dans laquelle il ajouta un fragment d'un n° 8, écrit par

1. Il a paru 104 numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, mais Camille s'est arrêté au 86me numéro, comme il le dit lui-même à la fin de cette livraison. Les 18 derniers numéros en continuation de 87 à 104 *sont de Dusaulchoy*.

Camille peu de temps avant sa mort et trouvé dans ses papiers avec une lettre de Lucile adressée à Robespierre et les vraies lettres de Camille envoyées à sa femme. La troisième lettre seule avait été publiée en 1794, avec le nº 7 de l'édition originale du *Vieux Cordelier*.

On peut aussi considérer comme de Desmoulins un *Fragment de Salluste, trouvé dans les papiers de Camille Desmoulins*, ou *Dénonciation qui devait être prononcée à la tribune contre la tyrannie*, avec quelques petits changements. (Cette production est sans date et sans nom d'imprimeur.)

M. Matton fit paraître, en 1838, chez Ébrard, libraire-éditeur, nº 24, rue des Mathurins-saint-Jacques, la *Correspondance* de Camille Desmoulins, avec un grand tableau donnant le fac-simile de l'écriture des principaux personnages de la révolution de 1789[1].

DISCOURS.

1º *Observations sur l'échange du comté de Sancerre.*

2º *Violation de la loi* (signé *Camille Desmoulins, homme de loi*).

3º *Discours sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale* (1791).

4º *Opinion sur le jugement de Louis XVI.*

5º *Discours sur la question de l'appel au peuple.*

6º *Discours sur la proposition de guerre*, prononcé aux Jacobins (1791).

7º *Discours sur le bannissement de la famille ci-devant d'Orléans* (1792).

8º *Discours sur la situation de la capitale.*

9º *Rapport sur les citoyens Harville et Bauchet.*

Nous possédons aussi diverses *affiches et placards* portant le nom de Camille Desmoulins. Ces raretés bibliographiques

1. A consulter divers écrits dirigés contre Camille Desmoulins :
1º *Précis sur la vie du fameux Loustalot ;*
2º *Plainte de M. Malouet ;*
3º *Lettre d'un Impartial.*

nous viennent de la collection du regretté et érudit M. Édouard Carteron, ancien archiviste aux Archives nationales, directeur du supplément à l'*Encyclopédie* Firmin Didot, historien très-versé dans l'étude de la Révolution française, et dont nous avons mis à profit les notes, laissées par lui, pour une édition complète des œuvres de Camille Desmoulins, qui ne verra jamais le jour.

PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE CAMILLE DESMOULINS

M. Édouard Fleury. *Camille Desmoulins et Roch Marchandier* [1]. 2 vol. in-18, 1852. Ce livre est presque tout entier dirigé contre Camille.

Eugène Despois. *Les Journalistes au* XVIII[e] *siècle. Camille Desmoulins* (dans la *Liberté de penser*). Cette étude remarquable sera sans doute un jour publiée sous forme de volume.

Marc Dufraisse. *Etude sur Camille Desmoulins* (dans la *Libre Recherche*, février 1857).

Nouvelle biographie générale de Firmin Didot. *Camille Desmoulins*, brochure in-32, 1848.

Cuvillier-Fleury. *Camille Desmoulins* (*Portraits révolutionnaires*). 1 vol. in-18 (Lévy).

Voy. *Histoire parlementaire de la Révolution* de Buchez et Roux ; *Histoire de la Révolution* de Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc, Ern. Hamel, etc.

Le théâtre a beaucoup usé de cette personnalité sympathique de Camille.

1. Auteur des *Hommes de proie*. Il fut le secrétaire et plus tard le diffamateur de Camille Desmoulins. Roch Marchandier et sa femme périrent décapités.

[redacted]

L'ODE

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

Cette *Ode* aux *États généraux de* 1789 est devenue extrêmement rare, et les biographes de Camille Desmoulins ne l'ont connue sans doute que très-vaguement. L'un des derniers et des plus malveillants, M. Édouard Fleury (*Camille Desmoulins et Roch Marchandier,* 2 vol. in-18, 1852) en a cité la troisième strophe, mais d'après une copie tout à fait fautive : au second vers, par exemple, il écrit *Patou* au lieu de *Patru* que porte très-distinctement l'édition originale que nous avons sous les yeux. Ce nom bizarre, *Patou*, qui rend la strophe parfaitement inintelligible, n'a pas laissé d'embarrasser le savant biographe, et il a cru devoir le justifier par le commentaire instructif, mais un peu bien ingénieux, que voici : « *Patou*, sans doute la personnification du peuple. *Patou* est un vieux mot picard, *une bonne bête* » (tome I, page 28).

Ce qui est certain, c'est que la pièce est de Camille. Dans la *France libre* (page 94 du présent volume), il

en cite les quatre premiers vers de la quatrième strophe, et ailleurs, dans sa *Réplique aux deux Mémoires des sieurs Leleu, insignes meuniers de Corbeil,* pages 40 et 41, où il cite la sixième strophe, il la reconnaît expressément pour son œuvre. Aucun doute à cet égard. Ce sera d'ailleurs la seule poésie que nous donnerons de Camille Desmoulins, et seulement à titre de curiosité. Nous possédons encore bien des vers de lui, mais le versificateur est faible chez Camille et l'on peut dire qu'il n'est poëte et artiste qu'en prose.

Ces vers ne sont d'ailleurs que des fragments, et quant aux autres, il est à peu près impossible aujourd'hui de publier, par exemple, les trois pièces de vers composées par Camille Desmoulins avant 89, et qui sont rapportées dans le volume : *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution.*

AUX

ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

ODE

PAR CAMILLE DESMOULINS

AVOCAT, DÉPUTÉ DU BAILLIAGE DE GUISE.

FRANÇAIS, de vos veines stériles
Les beaux vers ne coulent-ils plus?
Pourquoi le siècle des Virgiles
N'est-il pas celui des Titus?
O honte! c'est le nom d'Octave
Que des Muses la lyre esclave
Consacre à la postérité!
Mais LOUIS enflamme ma verve,
Et les mensonges de Minerve
Vont céder à la vérité.

JE disais : Dieu livra la terre
A la verge des oppresseurs :
Sous cette verge héréditaire
J'entends gémir nos successeurs.
LOUIS, ton Peuple t'idolâtre,
Mais, plus heureux *que Henri* quatre,

Pourras-tu faire son bonheur?
Nous ne verrons plus, comme à Rome,
Du temple de la vertu, l'homme
Monter au temple de l'honneur.

Sous ses cheveux blancs et ses rides
Patru voit, sur les fleurs de lys
Les fils imberbes et stupides
De pères par l'or ennoblis.
Le sang fait seul nos Patriarches :
De l'Autel sur les saintes marches
Il élève le vice impur;
Et de Nobles une poignée
De l'armée en vain indignée
Guident seuls le courage obscur.

Pour les Nobles toutes les grâces :
Pour toi, Peuple, tous les travaux.
L'homme est estimé par les races
Comme les chiens et les chevaux.
Pourtant, au banquet de la vie
Les enfants qu'un père convie
Au même rang sont tous assis :
Le Ciel nous fit de même argile,
Et c'est un fil aussi fragile
Que tourne pour eux Lachésis.

L'impôt prend sa course incertaine :
Dans le parc et dans le château
Il ne pose son pied qu'à peine,
Et foule vingt fois le hameau.
Ton glaive trop longtemps repose :
Du pauvre prends enfin la cause,
Venge Naboth, Dieu protecteur!
Vois sa vigne encor usurpée :
D'Achab s'il ne fuit plus l'épée,
Il fuit les fers du Collecteur.

[redacted]

QU'ENTENDS-JE? Quels cris d'allégresse
Retentissent de toutes parts?
D'où naît cette subite ivresse
Et des enfants et des vieillards?
NECKER descend de la montagne:
La raison seule l'accompagne,
En lui le Peuple espère encor;
Lois saintes, lois à jamais stables,
Dans ses mains il tient les deux Tables;
Il va renverser le veau d'or.

LE Peuple sort de dessous l'herbe:
Déjà, de ses mille cités
Il voit, plein d'un espoir superbe,
Partir ses mille députés.
La Prière lente et boiteuse
De son succès n'est plus douteuse,
Elle a monté devant LOUIS;
Et de nos cabanes plaintives,
Par ses oreilles attentives,
Ses gémissements sont ouïs.

CHER PRINCE, des Rois le modèle,
Eh bien, nous doutions de ta foi,
Et qu'au-dessus de Marc-Aurèle
La France dût placer son Roi!
Tu les as pourtant rassemblées,
Ces Tribus si longtemps foulées!
Ce n'est pas un Roi qui les craint.
C'est à nous, Peuple sans ancêtres,
Pour qu'il nous préserve de maîtres,
Qu'il faut l'appui d'un souverain.

A l'égal des Grands et des Mages,
Sûr de partager ton amour,
Vois ce Peuple orner tes images,
Et l'encens fumer à l'entour.
Nation bouillante et légère,

Et vous, à l'heureuse puissance
De briser leur joug odieux
Préféreriez-vous l'espérance
D'être un jour oppresseurs comme eux
Non, la Nation vous écoute :
Vous justifierez tous sans doute
Son choix pour vous si glorieux.
Tonnez, et Tribuns de la plèbe,
De l'esclavage de la glèbe
Effacez les restes honteux!

LA FRANCE LIBRE

La *France libre*, composée dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin 1789[1] et imprimée dans le courant de juin, ne parut que le 17 ou le 18 juillet, c'est-à-dire trois ou quatre jours après la prise de la Bastille[2]. Camille en avait remis le manuscrit vers le 20 juin, à Momoro, libraire et imprimeur, rue de la Harpe, qui s'était déjà donné le titre de *premier imprimeur de la Liberté nationale*[3].

Soit frayeur, soit cupidité, Momoro suscita au pauvre auteur, jusque-là obscur et inconnu, mille tribulations et ne se décida à lancer le brûlant petit livre que lorsque les électeurs eurent décidé que la Bastille serait immédiatement démolie[4], et lorsque le roi, amené de Versailles à Paris, eut attaché lui-même à son chapeau la cocarde nationale[5]. Et même à ce moment, lorsqu'il n'y avait plus aucun danger pour lui, il résista aux plus vives instances de Camille et ne céda qu'à ses menaces : « J'ai eu les plus grands « désagréments possibles avec mon imprimeur et mon « libraire, » écrivait Camille à son père le 11 juillet.

1. *Lettres de Camille Desmoulins à son père*, du 3 juin et du 11 juillet. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 39, t. III, p. 724.
2. Mardi 14 juillet.
3. Voyez l'*Ode patriotique au Roi sur les états généraux assemblés à Versailles*. 1789 (8 pages in-8).
4. Arrêté du mercredi 15 juillet.
5. Vendredi 17 juillet.

« Si j'étais bien en fonds, j'achèterais une presse, tant « je suis révolté du monopole de ces fripons. »

Longtemps après, en l'an II, le terrible pamphlétaire, dans son duel à mort avec les Hébertistes, harcelé, injurié, calomnié par eux, évoqua et avec une précision accablante ce souvenir de lâcheté et de mauvaise foi contre Momoro, l'un de leurs coryphées. Voici ce qu'il fait dire par *le vieux reître* qui gourmande sa timidité :

« Passe encore que, suivant le conseil de Pollion, « *tu n'écrives point contre qui peut proscrire.* Mais « oserais-tu seulement parler de quiconque est en « crédit aux Cordeliers? Et, pour n'en prendre qu'un « exemple, oserais-tu dire que ce Momoro, qui se « donne pour un patriote sans tache et avant le « déluge, ce hardi président qui, partout où il occupe « le fauteuil, au club et à sa section, jette d'une main « téméraire un voile sur les *Droits de l'homme* et met « les citoyens debout pour jeter par terre la Conven« tion et la République ; comme quoi ce même « Momoro, le libraire à qui tu t'es adressé en 1789 « pour ta *France libre*, retarda autant qu'il put l'émis« sion de cet écrit, qu'il avait sans doute communiqué « à la police, ayant bien prévu la prodigieuse « influence qu'il allait avoir ; comme quoi Momoro, « qui s'intitule *premier imprimeur de la Liberté*, s'ob« stinait à retenir prisonnier dans sa boutique, comme « suspect, cet écrit révolutionnaire dont l'impression « était achevée dès le mois de juin[1]; comme quoi, la « Bastille prise, Momoro refusait encore de le publier; « comme quoi, le 14 juillet, à onze heures du soir, tu

1. L'édition originale, page 150, et celle de M. Matton, page 227, donnent août; l'erreur est manifeste.

[redacted]

« fus obligé de faire charivari à la porte de ce grand « patriote, et de le menacer de la *Lanterne* le lende- « main s'il ne te rendait ton ouvrage que la police « avait consigné chez lui ; comme quoi Momoro brava « la grande dénonciation à l'occasion des districts et « des sociétés, et que, pour ravoir ton ouvrage, il te « fallut un *laissez-passer* par écrit de Lafayette, qui « venait d'être nommé commandant général et dont « cet ordre fut un des premiers actes d'autorité[1]. Cet « enfouisseur d'écrits patriotiques est aujourd'hui un « des plus *ultrapatriotes* et l'arbitre de nos destinées « aux Cordeliers, d'où il te fait chasser toi et Dufourny « aux acclamations[2]. »

La pièce suivante qui, après quatre-vingt-trois ans, est encore inédite, et dont M. le baron de Girardot donna communication à M. Edouard Carteron, dans les cartons de qui nous l'avons trouvée, résume sous forme de requête tous les griefs de Camille contre Momoro ; c'est un *Mémoire adressé* (le 18 ou le 19 juillet 1789) *au District de Saint-André-des-Arcs* par l'auteur lésé pour obtenir justice du dépositaire infidèle. M. Carteron indique qu'il l'avait transcrit sur l'original.

« Ne sachant à quel tribunal recourir contre une « violation de dépôt, et une complication de vols de « l'espèce la plus criminelle, pour obtenir une prompte « restitution, je m'adresse à notre commun District. Je « suis avocat au Parlement et député du Bailliage de « Guise, où mon père est lieutenant général. Je suis « victime d'une spoliation infâme. Il y a quatre se-

1. La nomination de La Fayette est du jeudi 16.

2. *Vieux Cordelier*, fragments du nº VII, publiés par Deseune en prairial, an III, p. 150 et 151 ; p. 226 et 227, édit. Matton.

« maines, je lis au libraire Momoro un manuscrit « patriotique: il se charge de l'impression de mille « exemplaires; seulement il dit que l'ouvrage est bien « fort et me fait payer horriblement le prétendu dan- « ger et la célérité, et n'a pas honte de me prendre « cent francs pour la feuille. Je devais avoir l'ouvrage « au bout de quatre jours; il me fait attendre quatre « semaines. Mon ouvrage devait avoir quatre feuilles; « il en retranche la quatrième, malgré nos conven- « tions. Je devais avoir un ouvrage avec ce titre : *A « tous les Français*, LA FRANCE LIBRE, et cet épigrafe « (sic) de Cicéron : *Quæ quoniam in foveam incidit, « obruatur*[1]; et il fait tirer mon ouvrage sans titre. « Enfin, quand la Bastille est prise et qu'il ne peut « plus m'amuser en me disant qu'il y a du danger, je « presse tant l'imprimeur qu'il remet les mille exem- « plaires à un colporteur, et je dépose le tout avant- « hier chés (sic) Momoro. J'en prends cinquante que « je porte au Palais-Royal, et hier quand je vais en « chercher cinquante autres, il me dit qu'il y a du pé- « ril, et me fait défi de signer l'ouvrage. C'était un « piége : il comptait que je n'oserais pas signer. Puis, « se voyant pris au mot, que j'offrais ma signature, « qu'il n'a plus de prétexte de retenir l'ouvrage, le « misérable, voulant à toute force avoir mon argent, « prix de l'impression, et le produit de la vente, se « démasque : il nie le dépôt, et dit qu'il n'a pas mon « ouvrage. Outré de tant de scélératesse, je crie à la « garde, au voleur, et le somme de venir au district; « mais voyant qu'il ne peut me voler, il cherche à me

1. Philippique IVe, § 5. Cicéron parle d'Antoine. « Non est vobis, quirites, res cum scelerato homine atque nefario, sed cum immani tetraque bellua : Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur. »

« perdre et court me dénoncer à Versailles. Je me « mets sous la sauvegarde de mon district et demande « que mon dépôt me soit rendu[1]. »

Pour constituer définitivement le texte de la *France libre*, nous avons, à défaut de manuscrits, consulté toutes les éditions qui en furent données du vivant de l'auteur, les seules évidemment qui puissent faire autorité. Nous avons suivi de préférence la quatrième édition, qui est la plus complète.

La *France libre* eut la bonne chance d'être brûlée par arrêt du Parlement de Toulouse. Cet arrêt, loin d'en diminuer le succès, lui servit de recommandation auprès de la grande majorité des lecteurs. Elle n'en fut que plus recherchée.

Le Palais-Royal, où elle fut distribuée le 17 juillet, lui fit fête. La presse révolutionnaire, en général, l'accueillit avec beaucoup de faveur. Toutefois les *Révolutions de Paris* ne lui adressèrent que des éloges assez médiocres. Desmoulins, très-chatouilleux, et qui s'attendait à mieux de la part de Prudhomme et de Loustallot, en fait la remarque dans son *Discours de la Lanterne*.

Mirabeau, au contraire, fort sensible au plaisir de retrouver, revivifiées et rajeunies dans la *France libre*, maintes pages de ses *Lettres de cachet*, prit l'opuscule sous sa protection et l'honora de son suffrage.

Target, si réservé d'ordinaire et si sobre de louange, dit franchement et tout haut le bien qu'il en pensait, et il complimenta Camille de la plus flatteuse manière.

1. Au bas de cette pièce on lit : Le district de Saint-André-des-Arcs « a arrêté qu'il n'y a lieu à délibérer sur le présent Mémoire, sauf à Monsieur Desmoulins (sic) à se pourvoir devant qui il appartiendra. Fait au district de Saint-André-des-Arcs, ce 19 juillet 1789. Fornié, président ; Guynemer, secrétaire.

En revanche, tous ceux qui vivaient des abus vouèrent aussitôt au jeune publiciste une haine mortelle. Les politiques sérieux et honnêtes qui voulaient réformer les abus, mais affermir la monarchie en la transformant, s'inquiétèrent des hardiesses républicaines de l'irrévérencieux écrivain et le notèrent comme agitateur dangereux, comme fauteur de troubles et de désordres. Il ne déplaisait pas à Camille d'être haï des uns et redouté des autres. C'était même une partie du succès qu'il avait ambitionné. Mais ce qui lui fut amer, c'est que son père, honnête et loyal servant de la vieille royauté, portât sur cette première œuvre un jugement très-rigoureux, et que, tempérant l'autorité du censeur par les regrets affectueux de l'ami attristé, ce père probe et sévère reprochât à son fils d'avoir, par la virulence de son langage, soulevé l'*indignation publique*.

LA

FRANCE LIBRE

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PAR

CAMILLE DESMOULINS

> Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur.
>
> CICÉRON.
>
> Puisque la bête est dans le piége, qu'on l'assomme.

A PARIS

CHEZ GARNERY, LIBRAIRE, RUE SERPENTE, 17

L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ

[redacted]

LA FRANCE LIBRE

A la marge de son exemplaire de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, on est bien surpris de trouver ce vœu écrit de la main de Mézerai, il y a cent soixante ans : *Duo tantum hæc opto : unum ut moriens populum Francorum liberum relinquam ; alterum, ut ita cuique eveniat, sicut de republica merebitur.* « C'est ainsi que parmi les Seize, les honnêtes gens et ceux qui n'étaient pas d'imbéciles fanatiques s'était formé, dit de Thou, je ne sais quel plan de république. Il y a eu de tout temps, en France, des patriotes qui ont soupiré pour la liberté. »

Le retour de cette liberté chez les Français était réservé à nos jours. Oui, elle est déjà ramenée parmi nous ; elle n'y a point encore un temple pour les états généraux, comme celui de Delphes, chez les Grecs, pour les assemblées des Amphictyons ; celui de la Concorde chez les Romains pour les Assemblées du sénat : mais déjà ce n'est plus tout bas qu'on l'adore, et elle a partout un culte public. Depuis quarante ans, la philosophie a miné de toutes parts sous les fondements du despotisme ; et comme Rome, avant César, était déjà asservie par ses vices, la France, avant Necker, était déjà affranchie par ses lumières.

Écoutez Paris et Lyon, Rouen et Bordeaux, Calais et Marseille; d'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri universel se fait entendre. Quel plaisir pour un bon citoyen de parcourir les cahiers des provinces! Et comme cette lecture doit porter la rage dans le sein de nos oppresseurs! Que je te remercie, ô ciel, d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris [1], où seront écrits nos droits et l'histoire de la Révolution, et j'apprendrai à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen que demande un autre cahier. La Nation a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. Oui, mes chers concitoyens, oui, nous serons libres; et qui pourrait nous empêcher de l'être? Les provinces du Nord demandent-elles autre chose que celles du Midi? et les pays d'élection sont-ils donc en opposition avec les pays d'état, pour que nous ayons à craindre un schisme et une guerre civile?

Non, il n'y aura point de guerre civile. Nous sommes les plus nombreux, nous serons les plus forts. Voyez la capitale même, ce foyer de corruption, où la monarchie, ennemie-née des mœurs, ne veille qu'à nous dépraver, qu'à énerver le caractère national, à nous abâtardir en multipliant autour de la jeunesse les

1. Le cahier du Tiers État de Paris se terminait par les demandes suivantes :

Que les États Généraux s'assemblent désormais à Paris dans un édifice public destiné à cet usage;

Que sur le frontispice il soit écrit : *Palais des Etats Généraux*; et que sur le sol de la Bastille on établisse une place publique au milieu de laquelle s'élèvera une colonne d'une architecture noble et simple, avec cette inscription :

A LOUIS XVI, RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ PUBLIQUE.

piéges de la séduction, les facilités de la débauche, et en nous assiégeant de prostituées ; la capitale même a plus de trente mille hommes prêts à en quitter les délices pour se réunir aux cohortes sacrées de la patrie, au premier signal, dès que la liberté aura levé son étendard dans une province et rallié autour d'elle les bons citoyens. Paris, comme le reste de la France, appelle à grands cris la liberté. L'infâme police, ce monstre à dix mille têtes, semble enfin paralysé dans tous ses membres. Ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus. Les patriotes élèvent seuls la voix. Les ennemis du bien public se taisent, ou, s'ils osent parler, ils portent à l'instant la peine de leur félonie et de leur trahison. Ils sont forcés de demander pardon à genoux. Linguet est chassé par les députés du milieu d'eux, où l'impudent s'était glissé ; Maury est chassé par son hôte ; Desprémesnil hué jusque par ses laquais ; le garde des sceaux honni, conspué au milieu de ses masses ; l'archevêque de Paris lapidé, un Condé, un Conti, un d'Artois, sont publiquement dévoués aux dieux infernaux. Le patriotisme s'étend chaque jour dans la progression accélérée d'un grand incendie. La jeunesse s'enflamme ; les vieillards, pour la première fois, ne regrettent plus le temps passé : ils en rougissent. Enfin, on se lie par des serments et on s'engage à mourir pour la patrie.

Les aristocrates, les vampires de l'État espèrent dans les troupes, et j'en ai entendu se vanter publiquement que les soldats se baigneraient dans notre sang avec plaisir. Non, chers concitoyens, non, les soldats n'assassineront pas avec plaisir leurs frères, leurs amis, des Français qui combattent pour les élever, eux soldats, aux grades militaires, pour rendre à la profession des armes sa noblesse originelle, pour que ce ne soit

point un métier plus infâme que celui des bourreaux; car les bourreaux ne versent de sang que celui que demandent les rois, et nos soldats étaient prêts à verser tout le sang dont le despotisme a soif. Non, ces soldats esclaves de huit ans, héros plus avilis que nos laquais et soumis aux coups de bâton, punis par les galères d'une désertion qui, dans la paix, ne peut jamais être un crime et peut quelquefois être un devoir, et qu'en temps de guerre même on ne doit punir que par l'infamie et comme Rome châtia ceux qui avaient fui à Cannes[1]; ces soldats que nous voulons affranchir ne

1. Voilà une théorie qu'il serait dangereux d'émettre aujourd'hui, et qui, dans tous les temps, a été fausse.

Il faut pourtant se rappeler que le règne de Louis XVI avait valu au soldat le droit d'être bâtonné comme un Prussien, et de recevoir des coups de plat de sabre. Ce fut l'une des *réformes* du comte de Saint-Germain.

Cette innovation sauvage humilia, irrita toute l'armée, et devin une occasion de haine implacable des soldats contre les officiers colonels et généraux qui eurent l'indignité de l'accueillir et de se dévouer avec ardeur à la maintenir. « Il s'établit, dit La Fayette (*Mémoires*, t. III, p. 177, 278), entre beaucoup de ces chefs, une émulation de dureté, de tracasserie, de niaiserie brutale envers le corps et les individus soumis à leur commandement, qui, dénaturant toutes les idées du vrai mérite militaire, le plaça uniquemen dans les écarts d'une activité sans objet, d'une sévérité sans jugement. Des colonels, munis de lettres en blanc pour casser les officiers, appelaient les chefs des autres corps, comme à un spectacle pour entendre les propos injurieux, pour être témoins des punition corporelles dont ils semblaient faire un plaisir et un passetemps. »

L'opinion publique flétrit cette *réforme ;* toute l'armée, toute l France répéta ce mot d'un brave grenadier : *Je n'aime du sabr que le tranchant* (Droz, t. II, p. 193 ; Amédée Renée, *Louis XV et la Cour*, p. 75).

Jamais la moindre réforme sérieuse de l'armée ne serait venue de l Cour. On put voir, le 23 juin 1789, qu'il n'y avait rien à attendr d'elle, lorsque Louis XVI s'appropria cette étrange Déclaration, qu l'on a nommée le *Testament du Despotisme*, et qui représente l concessions extrêmes que, dans son meilleur moment et sous l'aigui lon d'un ministre populaire et honnête homme, crut pouvoir fai

tourneront point leurs armes contre leurs bienfaiteurs; ils viendront se réunir en foule à leurs parents, à leurs compatriotes, à leurs libérateurs, et les Nobles s'étonneront de ne voir autour d'eux que la lie de l'armée, et le petit nombre des assassins et des parricides. Une pareille milice se dissipera devant la

la vieille Royauté. « J'ai voulu, messieurs, dit Louis XVI aux Représentants de la Nation, j'ai voulu vous remettre sous les yeux les différents *bienfaits que j'accorde à mes peuples... Ceux qui, par des prétentions exagérées*, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, *se rendraient indignes d'être regardés comme Français.* » Or, entre autres *bienfaits* accordés par ce Roi à ses peuples, celui qui intéressait particulièrement l'armée était considérable : « Sa Majesté, après avoir appelé les États Généraux à s'occuper, de concert avec Elle, des grands objets d'utilité publique, et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, *déclare de la manière la plus expresse qu'Elle* VEUT CONSERVER EN SON ENTIER, ET SANS LA MOINDRE ATTEINTE, L'INSTITUTION DE L'ARMÉE, *ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui.* » (*Déclaration des intentions du Roi*, lue à la séance royale du 23 juin 1789, article XXXV ; dans le *Moniteur*, n° 10.)

Tel avait été le dernier mot de Louis XVI, mis en demeure de faire connaître ses intentions.

Le droit de recevoir des coups de plat de sabre, droit ignominieux que la Royauté avait octroyé aux soldats, leur fut maintenu jusqu'au 14 juillet 1789. Il ne fallut rien moins que la sommation de la plus impérieuse nécessité, pour que le maréchal de Broglie se décidât à déclarer abolie l'ordonnance qui mettait les coups de plat de sabre au nombre des punitions militaires. *Dans la journée du 14 juillet*, c'est à dire au moment où il allait soumettre les troupes à l'épreuve suprême de l'obéissance passive, en leur demandant de charger, sabrer, fusiller, mitrailler la population de Paris, il fit révoquer la funeste ordonnance du 25 mars 1776, qui avait causé tant de rébellions et tant de suicides, se flattant de l'espoir que cette révocation forcée les rattacherait à la cause royale et produirait le plus heureux effet sur le peuple (Condorcet, *Mémoires sur la Révolution française*, 1824 ; t. II, p. 66 ; Montgaillard, t. II, p. 87 ; Droz, t. II, p. 330, note). Mais il était trop tard, et ni l'armée, ni la population, ne firent le moindre cas d'une concession qui n'avait déjà plus d'objet.

multitude innombrable des patriotes, comme des brigands devant la justice.

Gardons-nous donc bien d'accepter la transaction que proposent les aristocrates. Il vaut mieux, a dit avec raison l'abbé Sieyès, ne point faire de constitution que d'en faire une mauvaise. Nous sommes sûrs de triompher. Nos provinces se remplissent de cocardes comminatoires. Nous avons une armée non encore ostensible et campée, mais enrôlée et toute prête, une armée d'observation. Cette armée est de plus de quinze cent mille hommes. Pour moi, je me sens le courage de mourir pour la liberté de mon pays, et un motif bien puissant entraînera ceux que la bonté de cette cause ne déterminerait pas. Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le prix de la valeur. Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La Nation sera purgée, et les étrangers, les mauvais citoyens, tous ceux qui préfèrent leur intérêt particulier au bien général, en seront exterminés. Mais détournons nos regards de ces horreurs, et daigne le ciel éloigner ces maux de dessus nos têtes! Non, sans doute, ces malheurs n'arriveront pas. Je n'ai voulu qu'effrayer les aristocrates, en leur montrant leur extinction inévitable, s'ils résistent plus longtemps à la raison, au vœu et aux supplications des communes. Ces Messieurs ne se haïront pas assez pour s'exposer à perdre des biens qu'il leur est facile de conserver, et dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller.

Nous n'avons plus de tribune, et c'est par des discours imprimés qu'on parle aujourd'hui à une nation. Continuez de vous succéder tous sur cette tribune, ô

vous, nos généreux défenseurs! tribuns éloquents, Raynal, Sieyès, Chapelier, Target, Mounier, Rabaut, Barnave, Volney, et toi surtout, Mirabeau, excellent citoyen, qui toute ta vie n'a cessé de signaler ta haine contre le despotisme et as contribué plus que personne à nous affranchir. Les pasteurs des vils troupeaux d'esclaves en voient sans cesse décroître le nombre. Poursuivez, redoublez de courage, et secondez de tout votre génie des circonstances inespérées. Le spectacle de la mort de Virginie rétablit à Rome la liberté. Tout le monde fut citoyen, parce que tout le monde se trouva père. En France, le déficit aura rétabli la liberté. Tout le monde sera devenu citoyen, parce que tout le monde aura été contribuable. O bienheureux déficit! O mon cher Calonne!

C'est peu d'échauffer les esprits, de soulever le peuple à la liberté, et de détruire l'édifice des Goths et des Welches; il faut, sous un ciel si beau et dans une terre si fertile, en construire un autre digne du sol, digne de la nation qui l'habite : cette nation si féconde en grands hommes, digne de ce siècle de lumière; le plus beau monument, en un mot, que la philosophie et le patriotisme aient élevé à l'humanité. Il est du devoir de tout citoyen d'y concourir, et je vais donner aussi mes idées.

I

De la délibération par tête ou par Ordre.

Voyez comme la question est facile à résoudre, quand on évite toute déviation pour suivre le fil d'un

principe, et ne marcher que sur une seule ligne. Voici un dialogue fort court entre la Noblesse et les Communes[1].

LA NOBLESSE.

Il y a trois Ordres en France : le Clergé, la Noblesse et le Tiers; le Tiers incomparablement plus nombreux, et n'ayant néanmoins qu'une voix, comme chacun des deux Ordres dans l'Assemblée nationale. Telle est notre constitution.

LES COMMUNES.

On pourrait nier le fait; mais courons au but. Ré-

1. *Voici un dialogue fort court entre la Noblesse et les* COMMUNES.

Dès le 6 mai, les députés du *Tiers État* prirent le titre de *Représentants des Communes*, pour bien marquer qu'ils se considéraient comme les représentants non pas simplement d'un Ordre, mais de la Nation entière, formée de l'ensemble des Communes. « Chaque membre des États Généraux, écrivait Mirabeau dans sa première *Lettre à ses commettants*, doit se considérer, non comme le député d'un Ordre ou d'un District, mais *comme le procureur fondé de la Nation entière* (n° 2 du *Moniteur*). » Dans une lettre manuscrite de Robespierre, datée du 24 mai 1789, on lit : « Le mot *Tiers État* est ici proscrit comme un monument de l'ancienne servitude. » (Louis Blanc, II, 259.) La Noblesse, qui en éprouva un vif déplaisir, se plaignit amèrement que le mot *Communes* fût employé pour défigurer le *Tiers État*, cette innovation dans les termes pouvant amener une innovation de principes (n° 5 du *Moniteur*), et insista pour que l'on revînt à l'ancienne dénomination. La Cour résista le plus longtemps qu'elle put, et maintint jusqu'au dernier moment l'expression *Tiers Etat*. Même après la séance décisive du 17 juin, même après le *serment du Jeu de Paume*, Louis XVI, écrivant à Bailly, s'obstinait à le qualifier de *Président de l'Ordre du Tiers Etat*. Le premier article de la *Déclaration du Roi*, qui fut lue à la *séance royale* du 23 juin, est ainsi conçu : « Le Roi *veut que l'ancienne distinction des trois Ordres de l'Etat soit conservée en son entier*, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume. » (N° 10 du *Moniteur*.)

[redacted]

pondez seulement : Qui a donné à cet usage force de constitution?

Vous m'avouerez que ce n'est pas le Prince. Si Philippe le Bel a pu faire la Constitution, Louis XVI peut la changer; ce que nous ne reconnaissons ni vous, ni moi.

Ce n'est pas non plus le Clergé et la Noblesse, qui se sont donné à eux-mêmes le privilége d'être comptés pour les deux tiers de la Nation. On ne se fait pas un droit à soi-même.

Reste donc que cette Constitution se soit établie par le consentement de l'universalité de la nation, c'est-à-dire de la pluralité des têtes; car avant la naissance des ordres, nécessairement on a opiné par tête. Eh bien, ce que la Nation avait établi par tête, elle vient de l'anéantir par tête.

La Nation a été convoquée; les assemblées de tous les bailliages, représentatives de l'universalité de la Nation, se sont tenues. On a compté les voix. Une pluralité, sans nulle proportion, a voté la délibération par tête : c'est une chose conclue. La Nation a profité du moment où elle s'est vue rassemblée, pour se ressaisir de l'excédant d'autorité qu'elle avait confié aux deux Ordres privilégiés; elle les a rapprochés du droit commun; elle leur a ôté ce qu'ils ne pouvaient tenir que d'elle. Qu'avez-vous à répliquer?

En deux mots : ou bien la forme d'opiner par Ordre s'est établie sans le consentement de la Nation, et alors elle est inconstitutionnelle; ou bien elle s'est introduite du consentement de la Nation, par l'usage, par le consentement tacite, et alors la volonté expresse fait cesser le consentement tacite. La volonté présente déroge à la volonté passée. La génération qui n'est plus doit céder à nous qui vivons, ou bien que

les morts se lèvent de leurs tombeaux, et qu'ils viennent maintenir contre nous leurs usages. La pluralité vient donc d'anéantir l'usage auquel la pluralité seule avait pu donner force de constitution; cela est démontré, et on ne peut opiner que par tête.

LA NOBLESSE.

Cette forme d'opiner est-elle la meilleure?

LES COMMUNES.

Que fait cette question? La Nation a parlé : il suffit. Point d'argument, point de *veto* possible contre sa volonté souveraine. Sa volonté est toujours légale; elle est la loi elle-même.

C'est donc une chose inconcevable que ces disputes, ces conférences à Versailles, si on votera par tête oui ou non. Ce n'est plus une question; la presque universalité des Français a déclaré sa volonté [1]. La volonté des quatre-vingt-seize centièmes d'un peuple est la loi. Aussi, depuis que nos députés se sont assurés de cette

1. La Cour elle-même était forcée d'en convenir. On lit dans une lettre de Marie-Antoinette, datée du 20 juin 1789, jour même du *Serment du Jeu de Paume :*

« Vous êtes instruit du terrible coup que le Tiers État vient de frapper; il s'est déclaré *chambre nationale* (17 juin). Le roi est indigné de cette nouveauté qui bouleverse toutes les notions connues. On délibère ici, mais je suis au désespoir de ne voir rien aboutir; tout le monde est dans une grande alarme. SI ON SOUTENAIT LE TIERS, LA NOBLESSE EST ÉCRASÉE A JAMAIS; MAIS LE ROYAUME SERA TRANQUILLE; si le contraire arrive, on ne peut calculer les maux dont nous sommes menacés : voilà ce qui se dit autour de nous. Celui qui est au-dessus de moi garde le silence au milieu de tous ces discours. »

(Cette lettre, dont l'original fait partie de la Collection de M. E. Dentu, a été publiée en 1858 par M. Amédée Renée, *Louis XVI et sa Cour*, 2e édition, page 437.)

volonté générale par la communication de leurs cahiers, savent-ils bien qu'il n'y a lieu à délibérer.

II

Continuation du même sujet et du même entretien.

QU'EST-CE QU'UNE CONSTITUTION ?

LA NOBLESSE.

Vous ne reconnaissez donc de constitutionnel dans l'État que ce que la pluralité a établi?

LES COMMUNES.

Voici nos principes :

Une nation a les mêmes droits, la deuxième, la dixième, la centième fois qu'elle se rassemble, que lorsqu'elle s'est assemblée la première fois.

En effet, la génération qui a passé ne peut pas avoir plus de droits que celle qui passe. Une génération succède aux droits de l'autre, comme un fils aux droits de son père avec cette différence que les pères ont quelquefois établi des substitutions perpétuelles, au lieu qu'une génération ne peut pas, sans absurdité, prétendre enchaîner la postérité par une substitution : la mort éteint tous droits. C'est à nous qui existons, qui sommes maintenant en possession de cette terre, à y faire la loi à notre tour.

Cette loi ne saurait être que la volonté générale ; et ce qui forme la volonté générale dans une nation comme dans une chambre de juges, c'est nécessaire-

ment la pluralité. La minorité ne peut pas invoquer la raison : comme chacun soutient qu'elle est de son côté, c'est la raison elle-même qui veut que la raison du petit nombre cède à la raison du plus grand.

LA NOBLESSE.

Quoi! s'il plaisait à la pluralité en France d'avoir un despote, si le gros de la Nation voulait une loi agraire, ou une loi *regia*, il faudrait donc que le reste passât sous le joug? Un principe ne saurait être vrai, quand il mène à des conséquences fausses.

LES COMMUNES.

La possibilité d'une loi agraire n'est point, comme il vous semble, une conséquence du principe : la société n'a que les droits que lui donnent les associés. Ne serait-ce pas une chose absurde de prétendre que les hommes, qui ne sont en société que pour se défendre des brigands, auraient donné le droit de les dépouiller? Nulle puissance sans bornes sur la terre, et même dans le ciel. Ne reconnaissons-nous pas tous que la divinité même ne pourrait tourmenter l'innocence? Au-dessus de la volonté générale, il y a le droit naturel, le pacte social. Le droit de faire une loi agraire ne peut donc jamais appartenir à la majorité.

LA NOBLESSE.

Qu'il lui appartienne ou non, si la pluralité des voix est souveraine, la loi agraire n'en sera pas moins.

LES COMMUNES.

Je ne traitais que le point de droit, et j'avais à prouver seulement qu'en droit la majorité ne peut attenter au pacte social primitif, aux propriétés.

Si nous venons au point de fait, jamais une telle loi ne passera. Les hommes qui se sont réunis les premiers en société ont vu d'abord que l'égalité primitive ne subsisterait pas longtemps; que, dans les assemblées qui suivraient la première, tous les associés n'auraient plus le même intérêt à la conservation du pacte social, garant des propriétés, et ils se sont occupés de mettre la dernière classe des citoyens hors d'état de le rompre. Dans cet esprit, les législateurs ont retranché du corps politique cette classe de gens qu'on appelait à Rome *prolétaires*, comme n'étant bons qu'à faire des enfants et à recruter la société; ils les ont relégués dans une centurie sans influence sur l'assemblée du peuple. Éloignée des affaires par mille besoins, et dans une continuelle dépendance, cette centurie ne peut jamais dominer dans l'État. Le sentiment seul de leur condition les écarte d'eux-mêmes des assemblées. Le domestique opinera-t-il avec le maître, et le mendiant avec celui dont l'aumône le fait subsister?

D'ailleurs, cette classe, quoique la plus nombreuse, prise séparément, ne peut jamais, par le nombre même, se mettre en équilibre avec toutes les autres centuries intéressées à la retenir dans la sienne; et si elle n'a pu obtenir le partage des terres, à Rome même, dans une ville qui avait la moitié de l'univers à donner, où Antoine faisait présent d'une ville à son cuisinier pour le complimenter d'une sauce, et de tout un territoire à son précepteur, on peut bien penser qu'une loi agraire ne passera jamais. La possibilité de cette loi n'est donc ni dans le droit, ni par le fait, une conséquence du principe établi.

Venons à l'autre conséquence, la possibilité d'une loi *regia*.

Si par cette loi on entend le pouvoir arbitraire, bien

certainement un pareil droit ne peut jamais être constitutionnel. Qui dit constitution, dit forme de gouvernement fondé en droit, et le gouvernement despotique ne peut l'être. Il est bien évident que le Souverain ne peut avoir que la puissance qui appartenait à la société, et la société n'a pu lui donner un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Le pouvoir d'envoyer le cordon ne peut jamais appartenir ni au prince, ni au sénat, ni au peuple. Jamais la pluralité ne peut lier un citoyen à se laisser étrangler sans forme de procès[1].

Il faudra bien céder aux *muets* comme il faut céder au pistolet d'un brigand. Mais si le souverain fait usage contre moi du pouvoir arbitraire, un tel pouvoir n'étant que le droit du plus fort, je serai aussi bien fondé que lui à l'étrangler de son cordon et à le prévenir si je puis. Un pareil gouvernement est une véritable anarchie; car, despotisme, anarchie, ou droit du plus fort, sont synonymes et emportent l'idée de l'absence des lois.

Si la loi *regia* n'est autre chose que l'abandon fait par le corps politique, à un de ses membres, de l'universalité de ses droits, il est sans difficulté que la pluralité oblige le reste à y donner les mains. Un individu a-t-il plus de droit que l'autre au pouvoir

1. J'excepte ceux qui sont pris les armes à la main. Fait-on le procès à une armée ennemie? Seulement il y a cette distinction. Dans une guerre de nation à nation, le droit de tuer l'ennemi cesse dès qu'il a mis bas les armes, parce qu'il n'est pas coupable de les porter ; mais dans une guerre de conjurés contre une nation, dans l'armée de Catilina, par exemple, ou dans celle de Broglie, quoiqu'ils soient vaincus et qu'ils fuient, leur crime subsiste, et ils restent sous le cimeterre des vainqueurs, à qui il appartient incontestablement de frapper ou de faire grâce, sans qu'il soit besoin de faire le procès.

(*Note de Desmoulins.*)

[redacted]

législatif ou exécutif? Tous ne pouvant pas l'exercer, il faut des dépositaires. Et pour le choix, comment se décider autrement que par la pluralité? Il n'y a que le droit naturel auquel la pluralité ne saurait porter atteinte. Dans tout le reste, la volonté d'une nation est la loi. C'est à elle seule qu'il sied de dire : *Car tel est notre plaisir*.

LA NOBLESSE.

Vous avez pourtant reconnu un autre principe que la pluralité, quand vous avez relégué dans la cent quatre-vingt-unième centurie, ou même privé entièrement du droit de suffrage la foule des *prolétaires*. Ce n'est donc pas parce qu'on a une tête qu'on est membre du corps politique, puisque tant de têtes sont comptées pour rien.

LES COMMUNES.

Si elles sont comptées pour rien, c'est que la pluralité l'a voulu ainsi ; c'est parce que la pluralité est contre eux, et que la pluralité donne aux choses force de constitution, que leur retranchement de la société est constitutionnel.

Il est donc incontestable que les députés des communes de France, représentant la presque universalité de la Nation, leur volonté est la volonté générale, c'est la loi elle-même : *Quand vous commandez, c'est à moi d'obéir*, disait à la nation Clotaire II, comme nous l'apprend M. d'Entraigues, dont l'autorité n'est pas suspecte. Charles le Chauve fait le même aveu aux États de Kierzy-sur-Oise. Tout ce que l'Assemblée nationale va décréter sera donc constitutionnel. La Nation n'a pas besoin de la sanction de son délégué : *c'est à lui d'obéir*. Ce qu'elle établira sera notre Code,

ce seront nos douze Tables, ce sera pour nous la loi et les prophètes.

III

Du clergé

C'est la clergie qui a fait le clergé. Aujourd'hui que nous sommes tous clercs, que nous savons tous lire, il ne peut plus y avoir que deux Ordres, et chacun doit rentrer dans le sien. Nous sommes tous clergé.

Si ce n'est pas comme clercs, comme lettrés, que les ecclésiastiques prétendent être un Ordre à part, un premier Ordre, ce n'est pas non plus comme ministres de la religion. La religion veut, au contraire, qu'ils aient le dernier rang. Le cahier de la ville d'Étain, après avoir cité une foule de textes : *Que leur règne n'est pas de ce monde; que, s'ils veulent être les premiers dans l'autre, il faut qu'ils soient les derniers dans celui-ci, etc.*, leur fait ce dilemme admirable : « Si vous croyez à votre Évangile, mettez-vous donc à la dernière place qu'il vous assigne; soyez du moins nos égaux. Ou si vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites, vous êtes donc des hypocrites et des fripons; et nous vous donnons, très-révérendissime père en Dieu, monseigneur l'archevêque de Paris, six cent mille livres de rente pour vous moquer de nous : *Quidquid dixeris, argumentabor.* »

Les prêtres, en voyant la contradiction entre leurs mœurs et leur morale ne point dessiller les yeux et la facilité qu'ils ont partout de tromper les peuples et d'attirer leur argent, ont dû se dire : Quels imbéciles nous environnent! Certainement nous sommes le pre-

mier Ordre. Il est naturel que l'Ordre des dupes passe après. Par quel autre raisonnement un abbé Maury,

> Dans la chaire, chrétien, dans le fauteuil, athée ;

pourrait-il se persuader que l'Ordre de ses pareils est le premier?

Je défie qu'on me montre dans la société rien de plus méprisable que ce qu'on appelle un abbé. Qui est-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la soutane, cette livrée d'un maître dont il se moque entièrement, pour vivre grassement et ne rien faire? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de mensonge et de charlatanisme continuels? Quelle différence y a-t-il entre notre clergé et celui de Cybèle, ces Galles si méprisés, qui se mutilaient pour vivre[1]? Du moins il y avait, en faveur de ces prêtres de la déesse de Syrie, une forte présomption qu'ils ne se jouaient pas de la crédulité du peuple. Certes, un grand sacrifice prouvait leur foi[2].

Chose étrange! un prêtre est eunuque de droit, et s'il l'est de fait, on le répute irrégulier et inhabile à la prêtrise. On en demandait à l'un d'eux la raison, qui semble difficile à donner. Il fit une réponse applaudie à jamais de toute l'Église : « C'est bien la moindre chose que ceux qui peuvent *faire un Dieu* puissent faire un enfant[3]. » Mais cela n'est pas de mon sujet.

1. Voyez les *Saturnales* de Lucien et l'article *Combabus* du dictionnaire de Bayle.

2. Dans l'édition de 1840 (Ébrard, libraire-éditeur), on lit : Certes, un grand sacrifice prouvait leur foi, *au lieu que la castration spirituelle de l'abbé M... ne l'a pas empêché, l'année dernière, comme tout le monde le sait, de violer physiquement une femme.*

3. Allusion au *passage, souvent cité,* de Bourdaloue : Exhorta-

8.

Puisque j'ai parlé de ses ministres, je dirai un mot de la religion elle-même.

On traite l'athéisme de délire, et avec raison. Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien, en jetant les yeux sur l'univers; mais nous le voyons comme ces enfants infortunés qui, ayant été exposés par leurs parents, voient qu'ils ont un père : il faut bien qu'ils en aient un; mais ce père, c'est en vain qu'ils l'appellent, il ne se montre point.

C'est en vain que je cherche quel culte lui est plus agréable; il ne le manifeste par aucun signe, et sa foudre renverse aussi bien nos églises que les mosquées. Ce n'est pas Dieu qui a besoin de religion, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions et de prières; mais nous avons besoin d'espérance, de consolation et d'un rémunérateur. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale?

Au lieu d'une religion gaie, amie des délices, des femmes, de la population et de la liberté; d'une religion où la danse, les spectacles et les fêtes soient une partie du culte, comme était celle des Grecs et des Romains, nous avons une religion triste, austère, amie

tion sur la dignité et les devoirs des prêtres (p. 342, édition Rigaud; Paris, 1721) :

« Quoique le prêtre ne soit dans ce sacrifice que le substitut de Jésus-Christ, il est certain, néanmoins, que Jésus-Christ *se soumet* à lui, qu'il *s'y assujettit*, et lui rend tous les jours sur nos autels *la plus prompte et la plus exacte obéissance*. Si la foi ne nous enseignait ces vérités, ne passeraient-elles pas dans nos esprits pour des fictions, et pourrions-nous même nous figurer de la part d'un Dieu *un si prodigieux abaissement*? Pourrions-nous penser qu'un homme pût jamais atteindre à une telle élévation et être revêtu d'un caractère qui le mît en état, si je l'ose dire, de *commander* à son *souverain seigneur* et de le faire descendre du ciel ? »

de l'inquisition, des rois, des moines et du cilice ; une religion qui veut qu'on soit pauvre, non-seulement de biens, mais encore d'esprit, ennemie des riches et des plus doux penchants de la nature ; qui réprouve la joie ; qui veut qu'on marche les talons au rebours, comme les Carmélites, qu'on vive en vrai hibou, comme les Antoine, les Paul, les Hilarion ; qui ne promet ses récompenses qu'à la pauvreté et à la douleur ; qui n'est bonne, en un mot, que pour des hôpitaux. Peut-on souffrir sa maxime antinationale ? « Obéissez aux tyrans. » *Subditi estote non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis.* Le paganisme avait tout pour lui, excepté la raison, mais la raison n'est guère plus contente de notre théologie ; et folie pour folie, j'aime mieux Hercule tuant le sanglier d'Erymanthe, que Jésus de Nazareth noyant deux mille cochons [1].

Il est à remarquer que les dévots furent, en général, les pires de nos rois. On verra, dans un moment, que depuis François I[er], nous n'en avons pas eu un seul, excepté Henri IV, dont la religion n'ait pas été un des crimes de son règne, comme la débauche chez Henri III. La cruauté chez Louis XI était couverte de

1. « Or, il y avait là un grand troupeau de pourceaux, qui paissaient le long des montagnes ; et ces démons le suppliaient, en lui disant : *Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions.* Jésus le leur permit aussitôt ; et ces esprits impurs, sortant du possédé, entrèrent dans les pourceaux ; et tout le troupeau, qui était d'environ *deux mille*, courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, où ils furent tous noyés. » (Évangile selon saint Marc, ch. V, versets 11, 12 et 13.)

« Et ce sont là les augustes preuves de la mission du Rédempteur du genre humain, s'écrie Jean-Jacques Rousseau, les preuves qui doivent l'attester à tous les peuples de tous les âges, et dont nul ne saurait douter sous peine de damnation ! Juste Dieu ! la tête tourne, on ne sait où l'on est. Ce sont donc là, messieurs, les fondements de notre foi ? La mienne en a de plus sûrs, ce me semble. » (*Lettres écrites de La Montagne*, partie I, lettre 3.)

scapulaires et de reliques. Ce Tibère de la France fut très-dévot, grand faiseur de pèlerinages et de neuvaines, et fit gravement une loi de l'*Angelus*, bien et dûment enregistrée. De quoi nous sert une telle religion et notre clergé? Du moins la voix de l'hiérophante fit trembler Néron, et le repoussa des mystères des initiés lorsqu'il osa s'y présenter. Il respecta la voix du crieur qui disait ces paroles: « Loin d'ici les homicides, les scélérats, les impies, les épicuriens! » Qu'on nous donne une religion courageuse et bonne à l'État, si l'on veut que ses ministres en soient le premier Ordre!

IV

De la Noblesse.

Ménénius, dans son apologue, comparait le corps politique au corps humain, et les nobles à l'estomac. La pensée de cet auteur, qui vient de les comparer à ces tumeurs, à ces loupes qui, sans être parties intégrantes de nous-mêmes, ne s'enflent et ne se nourrissent qu'aux dépens du corps, est bien plus juste.

« La noblesse, dit Bélisaire, n'est autre chose que « des avances que la patrie fait sur la parole de nos « ancêtres, en attendant que nous soyons capables de « faire honneur à nos gérants. »

Voilà tant de siècles que la patrie perd ses avances! encore si elle pouvait avoir son recours contre la caution! Nous ne voulons plus faire d'avances sur la garantie des morts. C'est une insolvabilité trop notoire.

Les Grecs sont, sans contredit, chez les anciens, le peuple qui a le mieux connu la liberté; mais veut-on savoir en quoi ils la faisaient consister? Dans l'égalité des conditions. Point de satrapes, point de mages, point de dignités, point d'offices héréditaires. Les aréopagistes, les prytanes, les archontes, les éphores, n'étaient point des nobles, ni les amphictyons des milords. On était ou fourbisseur, ou sculpteur, ou laboureur, ou médecin, ou commerçant, ou orateur, ou artiste, ou péripatéticien, c'est-à-dire promeneur; on était fort ou faible, riche ou pauvre, courageux ou timide, bien ou mal fait, sot ou homme d'esprit, honnête homme ou fripon. On était d'Athènes ou de Mégare, du Péloponèse ou de la Phocide; on était citoyen, on était Grec; mais je n'aurais pas conseillé à Alcibiade de se dire gentilhomme ou marquis; je n'aurais pas conseillé aux initiés ou aux prêtres de Minerve de se dire du premier Ordre. Qu'est-ce qu'un premier Ordre? aurait dit un Athénien. Sachez qu'il n'y a qu'un Ordre dans une nation, l'Ordre de ceux qui la composent. Ce n'est qu'à Sparte qu'il y en a deux : l'Ordre des Lacédémoniens et celui des ilotes, c'est-à-dire l'Ordre des maîtres et celui des valets.

On a dit cela ailleurs; il est bon de le répéter.

Si la noblesse est un aiguillon pour imiter les exemples des ancêtres, ce sera un aiguillon bien plus puissant quand les enfants seront tout par eux-mêmes, et rien par leurs pères. Toute la Nation a pris acte de l'aveu du vicomte d'Entraigues : *La noblesse est le plus grand fléau qu'il y ait sur la terre.* Eux-mêmes ont porté leur arrêt. Qu'on ne connaisse plus en France que la noblesse personnelle. Est-ce que les talents et les qualités sont héréditaires? Il n'y eut jamais une famille dans l'univers où la vertu et le génie se soient

transmis du père aux enfants, et pas un secrétaire du roi qui ne croie avoir la noblesse transmissible. Qu'est-ce donc que la noblesse, stupides que nous sommes? Ils ont beau savonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

Pour les nobles toutes les grâces,
Pour toi, peuple, tous les travaux.
L'homme est estimé par les races,
Comme les chiens et les chevaux [1].

Montrons que nous sommes des hommes, et non pas des chiens et des chevaux.

Et vous, généreux patriciens [2], en qui la voix de la raison a été plus forte que celle de l'intérêt et que les préjugés germaniques, vous qui, en nous reconnaissant pour vos frères, en vous empressant de vous réunir avec nous pour coopérer à rendre le nom de citoyen français plus honorable que celui de gentilhomme, vous venez de vous ennoblir, bien plus que n'avaient fait vos pères, par un sacrifice pénible, ne craignez pas que nous l'oubliions jamais. A Rome, lorsque le peuple eût forcé toutes les barrières qui lui fermaient l'entrée des charges et obtenu de pouvoir parvenir au consulat, il n'en abusa point, et continua

1. Voy. plus haut l'*Ode aux Etats Généraux*.

2. Le 25 juin, quarante-sept membres de la minorité de la Noblesse, bravant les menaces d'une majorité furieuse, se réunissent aux Communes, constituées, depuis le 17, en *Assemblée nationale*. C'étaient les ducs de la Rochefoucauld, d'Aiguillon et de Luynes ; les comtes de Montmorency, de Castellane, de Clermont-Tonnerre, de Crillon ; Adrien Duport, Alexandre de Lameth, Lally-Tolendal, etc. « Que je les plains ! dit quelqu'un de la Cour. *Voilà quarante-sept familles déshonorées*, et auxquelles personne ne voudra s'allier. » (P.-J. Rabaut Saint-Etienne, *Précis historique, p. 92.)*

[redacted]

d'élever les patriciens aux premières dignités. Il en est aussi une foule parmi vous que nous saurons toujours distinguer, et dont nous pourrons placer à la tête des armées les noms redoutables à l'ennemi ; et nul n'aura plus illustré ces noms que ceux d'entre vous qui ont voulu généreusement renoncer à toutes les prérogatives qu'ils donnaient, et recommencer leur noblesse.

V

Des Rois.

En 1790, le pouvoir monarchique et l'état républicain furent représentés à Londres par une danse tout à fait neuve. On voyait d'abord un roi qui, après un entrechat, donnait un grand coup de pied dans le derrière de son premier ministre, celui-ci le rendait à un second, le second à un troisième, et enfin celui qui recevait le dernier coup figurait, par son gros derrière, la nation qui ne se vengeait sur personne. Le gouvernement républicain était figuré par une danse ronde où chacun donnait et recevait également.

Dans une matière si grave, ce n'est point l'opéra de Londres, ni des dissertations pour ou contre des philosophes qui doivent décider; ce sont les faits. Il y a telle suite de faits contre laquelle il est impossible de disputer. La chaîne des événements sera aussi forte ici qu'une démonstration géométrique.

C'est l'histoire de France à la main que M. de Mirabeau confond, par des faits incontestables[1], les vains

1. Le livre de Mirabeau qui a pour titre : *Des Lettres de cachet et des Prisons d'Etat*, parut en 1782, sous la rubrique de Ham-

discours de ceux qui soutiennent que le gouvernement monarchique est non-seulement le plus excellent de tous, mais le seul bon pour des Français, qu'ils ont le privilége d'être gouvernés par une famille unique, incomparable, dont pas un, pendant une si longue suite de siècles, qui n'ait été doux, modéré, et point tyran, point despote. Comme je n'aspire point à faire un livre, ni à dire des choses neuves, mais à redire des vérités utiles à mes concitoyens, et à ne point laisser éteindre le feu sacré du patriotisme, si heureusement rallumé par le flambeau de la philosophie, je ne puis mieux faire que de copier les portraits fidèles de nos rois d'après les faits. Il nous sera impossible de sortir de cette galerie sans proférer tous ce mot, que les enfants savaient dire à Sparte : *Je ne serai point esclave.*

Il ne faut qu'ouvrir nos annales, bien qu'écrites par des moines ou des historiographes, pour voir, malgré ces panégyristes, qu'aucune histoire ne présente une plus longue suite de mauvais rois. L'énumération en serait trop fatigante[1]. Ne remontons qu'à Philippe le Bel.

bourg, et comme *ouvrage posthume, composé* en 1778 ; 2 vol. in-8°. Camille Desmoulins y a puisé, pour tout ce qui suit, à pleines mains. Mirabeau le composa à Vincennes, en même temps que sa traduction de *Tibulle*. « La première partie est, je crois, un bon ouvrage ; elle m'a coûté un an de travail, et je ne voudrais pas perdre cet écrit qui renferme des vues, des idées et des choses. La deuxième ne contient pas un mot d'exagéré. » (Lettre de Mirabeau à Boucher, 27 mars 1779 ; dans Lucas Montigny, t. IV, p. 65, 66.) Le père de Mirabeau, l'*Ami des Hommes*, le qualifie, avec sa dureté et son injustice habituelles, de *farrago furieux, où l'auteur a entassé tout ce qu'on a pu débiter contre le despotisme*. (*Ibid.*, p. 68.) Mirabeau lui-même en a dit : *il ne mourra pas* ; et cela est vrai.

1. On pourrait rapprocher ces jugements de ceux des historiens du dix-neuvième siècle. Desmoulins, en contradiction presque con-

[redacted]

Philippe le Bel. Faussaire, faux monnayeur, insatiable d'argent et de pouvoir, tyran; il embastille, malgré la foi donnée, le comte de Flandre et son fils; il altère la fabrication de la monnaie; il s'arroge de la battre exclusivement, le premier, il ose créer des pairs; il récompense ceux des templiers qui s'avouent dignes de mille morts, et il fait périr dans les flammes ceux qui persistent à se dire innocents, et qui lui demandent la preuve de leurs crimes. Il n'y eut jamais un auto-da-fé plus abominable. Son avarice déshonore la noblesse, en la rendant vénale. Il vexe les banquiers et les marchands en mille manières. Point de milieu pour les riches : ou il leur vend la noblesse, ou il les livre à la justice ; ils seront nobles ou scélérats. Il ne cesse de pressurer son peuple, et élève à quatre mille marcs les revenus du fisc, qui n'allaient, sous Philippe-Auguste, qu'à trois mille six cents.

Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, ses trois fils, se succèdent sur son trône et se montrent héritiers de sa cupidité. Ils continuent de vendre la noblesse et la magistrature, achèvent d'enlever à tous les seigneurs le droit de battre monnaie, s'efforcent de mettre des impôts de leur seule autorité, et cimentent de leur mieux le despotisme. Il est difficile de dire, de ces trois princes indignes des regards de la postérité, lequel fut le plus intéressé, le plus médiocre, et fit le moins de bien à la France. Leur cocuage célèbre ne vengea pas la Nation, qu'il fit rire, et la mort de la femme de Louis Hutin, étranglée avec un linceul, le supplice affreux de Philippe et Gauthier de

stante avec Henri Martin et l'école doctrinaire, est d'accord presque toujours avec Michelet. On trouve dans la *France libre* les mêmes justices que dans la *Philosophie de l'Histoire de France* d'Edgar Quinet. (Note de l'éditeur de la *Bibliothèque nationale*.)

Launoi, le procès de Mahaut d'Artois, prouvent que l'injustice et la cruauté, chez ces despotes, allaient de pair avec l'avarice. Un trait dépeint ces règnes. Dans les instructions aux commissaires envoyés dans les provinces, pas un mot pour le bien public. On n'y parle que de la manière dont ils doivent s'y prendre pour attraper de l'argent.

Philippe de Valois. Sans forme de procès, il fait assassiner, par le bourreau, quatorze gentilshommes bretons. Il les avait priés à la noce de son fils. Voilà le tyran ; et voici le faux monnayeur. « Faites, dit-il aux officiers de la Monnaie, *en son ordonnance* de 1350, alloyer, par les marchands et changeurs, le billon à deux deniers six grains de loi, afin qu'ils ne s'aperçoivent de l'aloi, et defense aux tailleurs de relever ce fait. Faites-le tenir secret et jurer sur le saint Évangile. » Un particulier, pour tel méfait, irait à la Grève, ayant écriteau sur le dos avec ce mot : *escroc*. Mais on ne peut déshonorer les lis et le manteau royal d'une pareille épigraphe. Nos historiens se contentent de dire que Philippe VI fut ingrat, violent, et publicain insatiable.

Jean. Tout le monde connaît le mot du roi Jean : « Si la foi était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche d'un roi de France. » Admirez cette foi. Jamais on ne vit pareille mutation dans les monnaies. « Faites ouvrer les royaux, disait-il, ès coins de fer précédents. Afin qu'on ne s'aperçoive pas de l'abaissement, dites-leur bien qu'ils auront soixante-deux desdits écus au marc. » Telle est cette foi si vantée ! Et voilà ce prince vu du côté favorable.

Travaillée de mille maux sous tous ces règnes, et conduite à deux doigts de sa perte par l'inexpérience et la majorité du roi Jean, la France reçoit quelque

soulagement de Charles V. C'est un malade qui reprend un peu ses forces. Convalescence de courte durée ! Le règne de Charles VI, un des plus désastreux, n'est pour elle qu'une longue agonie. Ce n'est point Charles le Bien-Aimé qui pourrait faire aimer la monarchie. A ses côtés Isabelle de Bavière, mère dénaturée, s'applique à rendre le trône odieux.

Les plaies que cette étrangère avait faites à l'État, deux Françaises, Agnès et la Pucelle, aident à les fermer. Mais les plaies faites à la liberté ne cessent de s'agrandir. Charles VII se sert des besoins du royaume pour mettre des impositions sans le consentement des états généraux : « Et à ceci, dit Comines, consentirent, moyennant certaines pensions, » ces seigneurs qui s'obstinent aujourd'hui à demander le *veto*, sous prétexte qu'ils sont incorruptibles. C'est Charles VII qui porta le coup mortel à la liberté, en créant des troupes réglées et perpétuelles, et la France, épuisée alors par les guerres et l'anarchie, ne sut lui échapper qu'en tombant sous le sceptre de fer du despotisme.

Louis XI, *le compère du bourreau*[1]. Comme on montrait les ilotes aux Spartiates, pour les détourner de la boisson, il ne faut que regarder ce prince, pour avoir

1. Tout ce que Camille rappelle ici des cruautés de Louis XI, il l'emprunte aux *Lettres de cachet* de Mirabeau, chap. Ier, t. Ier, p. 18 et suiv.

La Fontaine a décrit en ces termes le tombeau de Louis XI à Cléry : « J'allai aussitôt visiter l'église. Louis XI y est enterré : on le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins : ce seraient quatre anges, et ce pourraient être quatre amours, si on ne leur avait point arraché les ailes. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liége... A ses genoux sont ses Heures et son chapelet, et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame; *je ne sais comment le statuaire n'y a point mis le prévôt Tristan.* » (*Lettres à Mme de la Fontaine*, t. III, 3 septembre 1663; *t. VI, p. 380, 381*, Walcken.)

la monarchie en horreur. On ne voyait, dit son apologiste Duclos, que des gibets autour de son château. A ces affreuses marques, on reconnaissait les lieux habités par le roi. Il se plaisait à construire des cages de fer, et l'on appelait les *fillettes du roi,* comme l'objet de ses plus tendres affections, d'énormes chaînes qu'il fit fabriquer. En faisant donner la torture aux accusés, il était caché derrière une jalousie, se défiant de la pitié des juges, et même de Tristan. Il fit périr plus de quatre mille personnes par les supplices, grand nombre sous ses yeux, savourant leur martyre, et presque tous sans forme de procès. Il fit juger, sans assistance des pairs, son cousin germain, le duc de Nemours[1], blâma l'indulgence des juges, qui l'avaient

1. « Il fut jeté d'abord dans une tour de Pierre-Scise, prison si dure que ses cheveux blanchirent en quelques jours... Il reste une lettre terrible du Roi, où il se plaint *de ce qu'on le fait sortir de sa cage, de ce qu'on lui a ôté les fers des jambes.* Il dit et répète qu'il faut *le gehenner bien estroit, le faire parler clair.* «*Faites-le-moy bien parler...* » Ce corps torturé fut mené à la mort sur un cheval drapé de noir, de la Bastille aux Halles, où il fut décapité. Quelques modernes ont dit que ses enfants avaient été placés sous l'échafaud pour recevoir le sang de leur père. Les contemporains n'en parlent point, même les plus hostiles. Rien dans Masselin. » (J. Michelet, *Histoire de France*, t. VI, p. 450 et 451.)

Mais, en revanche, voici ce qu'on lit dans la *Supplique* présentée aux États Généraux de 1484, pour messire Charles d'Armagnac : « Enlevé tout à coup de son château, il est conduit à Paris et jeté en prison. Là, torturé durant quatorze années entières, il vécut dans les chaînes et dans les ténèbres... Traîné de prison en prison, il endurait toujours de nouveaux supplices et de nouveaux tourments. Luillier, alors capitaine de la Bastille Saint-Antoine, le jeta dans un cachot très-étroit et ténébreux, et si profond, que l'eau qui entoure la Bastille monte souvent plus haut que cette fosse,... sans cesse l'eau tombait goutte à goutte sur la tête du prisonnier; et il restait enfoncé quelquefois jusqu'aux genoux dans la boue. Couvert de lambeaux usés, il manqua souvent de chemise et toujours de chaussure... Luillier donna des ordres, *et on lui arracha violemment plusieurs dents...* Plus de cent fois on le frappa *jusqu'au sang,* de verges de buis, en présence de Luillier qui l'avait

fait sortir de sa cage pour l'interroger, voulut qu'on lui donnât la question, et lorsqu'il fut décapité, qu'on plaçât ses deux fils sous l'échafaud, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. Qu'on cherche dans les fastes de Busiris un pareil raffinement de cruauté [1]! Ce

ordonné. Après ces quatorze ans de captivité, les tortures et les chaînes l'avaient privé de l'usage de tous ses membres. » (*Journal des Etats Généraux de France, tenus à Tours en* 1484, *sous le règne de Charles VIII*, rédigé par Jehan Masselin ; traduction de Bernier, 1835, p. 284 et suiv.)

Après la séance, plusieurs princes et seigneurs étant entrés dans la chambre du roi (Charles VIII), le comte de Dammartin, alors présent, dit : « Tout ce qui a été fait dans cette occasion l'a été par ordre du roi (Louis XI) ; et je soutiens que cela a été fait justement, car ledit d'Armagnac était coupable et traître. » (*Ibid.*, p. 297.)

Toutefois, il ne faut pas oublier que les *Etats Généraux* de 1484 ne furent qu'une réaction de l'aristocratie (Michelet, *Renaissance*, p. 7 et 318), et que Louis XI ne fut pas plus malhonnête homme que les autres princes du temps. Comme eux, il fut rusé, perfide, corrupteur ; mais, si nous en croyons Molinet, son ennemi, *peu sanguinaire*, évitant dans la guerre, autant qu'il le peut, l'effusion du sang. (*Id.*, t. VI, p. 488, 489.)

1. Il y a, dans la vie de Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse et père du grand Frédéric, un trait qui en approche. Lorsqu'il eut, d'autorité, fait condamner à mort par ses commissaires le jeune et infortuné Katt, l'ami intime, l'ami dévoué de son fils, ce fut peu pour sa vengeance que le pauvre condamné eût la tête tranchée; il voulut que l'exécution eût lieu à Küstrin, devant la citadelle, sous les yeux de son fils, qu'il y avait déjà enfermé. L'échafaud fut donc dressé sur la place même de la citadelle, de plain-pied avec la chambre du prince, afin qu'on pût y arriver par la fenêtre de cette chambre. Un passage, tendu de noir, conduisait de la fenêtre à l'échafaud. De l'ordre formel de ce père atroce, le prince fut tiré de sa chambre, amené par ce passage, et contraint d'assister au supplice de son ami, qui reçut la mort tout près de lui et en lui tendant les bras. Frédéric s'évanouit et roula à terre sans connaissance. Pour comble, le corps sanglant du supplicié fut laissé pendant un jour entier sur l'échafaud, devant la fenêtre du prisonnier. (Camille Paganel, *Histoire de Frédéric II*, t. Ier, p. 188-191.) Voltaire ajoute même que *le père était présent à ce spectacle, comme il l'avait été à celui de la fille fouettée*. (*Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrits par lui-même*.)

roi exécrable fit ensuite enfermer les jeunes princes dans des cachots pointus par le fond, afin qu'ils n'eussent pas de repos. On les en tirait deux fois par semaine pour être fustigés, et de trois en trois mois pour leur arracher une ou deux dents. L'aîné devint fou; le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort du tyran, et c'est de sa requête, présentée en 1483, qu'on apprend le détail de tous ces faits, qu'on ne pourrait croire ni même imaginer sans une preuve si constante. Exerçons au moins envers nos rois la justice posthume des Égyptiens. Ce Desrues, voué à l'exécration publique, qu'est-il, mis en comparaison de Louis XI[1]? L'intérêt en fit un scélérat; quel intérêt avait ce Tibère à se souiller de tant de barbaries? Comme la vertu la plus pure consiste à être bon gratuitement, ainsi le monstre le plus détestable est celui qui est gratuitement méchant, comme tant de rois.

Charles VIII, sans vices et sans vertus. (Voyez le portrait qu'en fait M. de Mirabeau, *Lettres de cachet*, chap. XII, où je puise la plupart de ces traits.)

1. Antoine-François Desrues, fameux par ses crimes, qu'il couvrait du manteau de la religion, fut rompu vif et brûlé à Paris, le 6 mai 1777, en vertu d'une sentence du Châtelet, confirmée par arrêt du Parlement. « Il hantait les églises, était sans cesse en prières, avait deux confesseurs, et portait sur lui deux cilices. Il passa le carême de 1769, couché sur la paille et jeûnant jusqu'au soir. Dans son quartier (rue Saint-Victor), on le regardait comme un saint... Jamais aucun criminel ne montra plus de sang-froid, de fermeté, de constance en lui dans sa prison, pendant l'instruction du procès, durant la question même, et en marchant au supplice. Il avait le calme de l'innocence, la sérénité d'un bienheureux, et se comparait à Calas. En voyant le crucifix, il s'écria : *O homme! je vais donc souffrir comme toi!* Aussi trompa-t-il quelques personnes, qui ne le crurent point coupable, et ses os furent recueillis et vendus fort cher. Le nom de cet abominable homme est devenu, comme celui de Tartufe, le synonyme d'un hypocrite scélérat. » (*Biographie universelle*, 2e édition, t. X, p. 554 et 555.)

Louis XII, père du peuple. J'aurai occasion de parler de ce bon roi dans le paragraphe suivant.

François I[er]. Il use de la France comme d'une terre qu'il aurait en propre. Prince inique, il fait perdre indignement le procès au connétable de Bourbon. Simoniaque, il trafique du sacerdoce avec Léon X. Hypocrite et barbare, il commande le supplice horrible de six luthériens. Despote, il enchaîne la liberté de la presse; il détruit les libertés de l'Église gallicane. Insolent et hautain, il menace les pontifes de la loi, qui résistent à ses innovations, de leur faire porter la hotte à Landrecy. Il érige en loi la vénalité de la magistrature; ce qui est comme si, dans un navire, on faisait quelqu'un pilote ou matelot pour son argent. Il insulte à la nation en lui donnant pour juge le dernier enchérisseur; et, comme Caligula, il fait un cheval consul, avec cette différence, qu'il n'était que consul honoraire, au lieu que nos magistrats jugent. Il accorde la mort de Semblençay, innocent, à la demande de Louise de Savoie, et la vie de Saint-Vallier, coupable, à la prostitution de sa fille. Il met la France au bord du précipice par son impéritie, il la ruine par ses prodigalités, il la corrompt par ses scandales. Je serais savant en chronologie, si des poëtes avaient gravé dans ma mémoire toutes les époques aussi laconiquement que sa mort par cette épitaphe :

> Le roi François est mort à Rambouillet,
> De la v..... qu'il avait,
> L'an mil cinq cent quarante-sept.

Henri II veut asservir ses sujets à ses opinions religieuses, et qu'on rampe à ses pieds, comme lui-même aux pieds d'une maîtresse surannée. Avec des mœurs aussi corrompues, il *est hypocrite*, despote et persé-

cuteur comme son père. Il envoie à l'échafaud Anne du Bourg, et fait rendre au parlement ce bel arrêt qui ordonne de tuer tous les huguenots partout où on les trouvera.

Dans un règne de dix-huit mois, François II fait banqueroute, défend à ses créanciers, sous peine de mort, de demander leur payement; il s'efforce de planter l'Inquisition en France, donne les édits les plus atroces contre les protestants, fait périr des milliers de citoyens, et s'acharne contre son propre sang. Mais, me crie-t-on, c'est le cardinal de Lorraine qui fit tout le mal. Eh ! qu'importe au peuple ? Les ministres sont le crime des princes, et c'est au pasteur à ne pas confier le troupeau à un chien enragé.

Quel monstre lui succède! Il extermine en une nuit cent mille de ses sujets[1]. Il arquebuse de son palais son peuple ; et l'on viendra s'extasier sur la douceur,

1. Brantôme, *Vie de Charles IX*. « Le roy fut plus ardent que tous (au massacre); lorsque le jeu se jouoit et qu'il fut jour, et qu'il mit la tête *à la fenêtre de sa chambre*, et qu'il voyoit aucuns dans le faubourg de Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit un grand harquebus de chasse qu'il avait, il en tira tout plain de coups à eux, mais en vain, car *l'harquebus ne tiroit si loing*. Incessamment crioit : Tuez, tuez. » Voyez aussi l'anecdote rapportée par Voltaire dans les Notes du Chant II de la *Henriade*.

Pas un écrivain, pas un document du temps n'infirme le récit de Brantôme. Au contraire, son témoignage est pleinement confirmé par celui de Théodore-Agrippa d'Aubigné, contemporain du massacre, et qui recueillit, de la bouche de Henri IV, de nombreuses particularités sur la Saint-Barthélemy. Dans son *Histoire universelle*, dont la première édition est de 1618, parlant des lettres adressées par Charles IX *par toutes les provinces pour se nettoyer de l'horreur du fait*, il dit que ces lettres étaient signées *de la mesme main de laquelle ce prince giboyait de la fenestre du Louvre aux corps passants*. (Édition de 1626, fol. 548, 550; année 1572.) Dans ses *Tragiques* (page 240, édition Jannet), le même d'Aubigné dit encore de Charles IX :

« *Ce* roy, non juste roy, *mais juste harquebusier, giboyoit*

la bonté, les vertus héréditaires de cette famille incomparable, unique. Mais Néron, Vitellius, Caracalla, Commode n'étaient pas de la même famille. Oh! oui, c'est une famille unique.

Henri III prouve qu'un prince faible est le pire des rois. La mollesse d'un Sardanapale, et l'imbécile superstition d'un talapoin, semblent le fond de son caractère. Des trois fils de Henri II, on ne sait lequel fit le plus de mal à la France, année commune. Ils ne furent surpassés que par leur mère, cette Catherine de Médicis qu'on ne peut nommer sans horreur, qui bâtit sa domination sur nos calamités; qui, en élevant ses fils dans l'astuce italienne, ne leur apprenant qu'à s'envelopper de ruses méprisables et d'intrigues dangereuses, montra si bien, par les maux infinis de

aux passants trop tardifs à noyer, vantant ses coups heureux, etc. »

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'argumentation lumineuse et concluante de Ludovic Lalanne (*Correspondance littéraire* du 5 août 1858, 2e année, p. 223 et 224; du 25 juillet 1861, 5e année, p. 410), et au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (novembre-décembre 1856, p. 332 et suiv.; mars-avril 1861). Dans une grande estampe gravée par un artiste du temps, et représentant la mort de l'amiral Coligny et les principales scènes du massacre, on voit s'élever non loin des berges de la Seine le palais du Louvre, et, à une fenêtre en balcon, surmontée de trois fleurs de lis, apparaît la figure sinistre de Charles IX. La fameuse fenêtre existait donc, quoi qu'on ait dit, au mois d'août 1572, et il n'y a qu'une hyperbole très-permise à un orateur, dans les mémorables paroles de Mirabeau, à la séance du 13 avril 1790 : « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre, etc., etc. » Il est bien vrai qu'on ne pouvait l'apercevoir de là; *mais lui, il la voyait en effet, et tout le monde la vit.* (Michelet, t. II, p. 107.)

En l'an II, le Conseil général de la Commune de Paris prit un arrêté (le 29 du 1er mois de l'an II; 20 octobre 1793), portant qu'un poteau de pierre serait planté à l'endroit du quai des galeries du Louvre où Charles IX, d'une des fenêtres du palais, tirait sur le peuple, et qu'à ce poteau il serait attaché une inscription infamante à la mémoire de l'assassin. (*Moniteur* de l'an II, no 31, p. 123, col. 3; *Répertoire de la Révolution*, t. Ier, p. 168, 169.)

ce règne, que savoir être roi, ce n'est que savoir dissimuler et trahir.

On souffre à placer Henri IV, comme Louis XII, dans une telle galerie. Encore Sully fut-il menacé quinze fois d'une disgrâce; encore était-il incessamment assiégé d'une foule d'édits bursaux, extorqués par les courtisans et les maîtresses; encore le code des chasses et la fuite de la princesse de Condé montrent-ils combien il est difficile, même à Henri IV, de ne pas abuser de l'autorité.

Louis XIII. Plus misérable que les rois fainéants, dont les cent quatorze années de règne ne donnent que dix-huit ans de majorité, il ne quitte point, étant majeur, les lisières de son enfance. Le mot qu'il dit à la dernière heure de Cinq-Mars, en tirant sa montre, le sang-froid avec lequel il regarde ce favori si cher[1], et cette lettre qu'il arrache à madame de Hautefort, assez despote pour l'exiger et la prendre dans son sein, assez dévot pour n'oser la prendre avec la main et se servir de pincettes, ont dépeint son caractère. Il se bouchait les oreilles quand on lui parlait des priviléges des provinces. Il s'appelle *le Juste*, et il accorde la grâce de son frère, plus coupable, tandis qu'il fait décapiter Montmorency. Le sang du vertueux de Thou, et même de Concini et de sa femme intrigante, crient contre son iniquité. Il s'appelle *le Juste*, et il exerce les jugements par des commissaires. Il emprunte le costume de la justice pour déguiser sa tyrannie. Il a à sa suite une bande de juges, vice-

1. Louis XIII, au moment qu'il supposait fixé pour le supplice de Cinq-Mars, tira sa montre et dit à ceux qui l'entouraient : « *Cher ami* doit faire à présent une vilaine grimace ; » mais le courage de Cinq-Mars donna un démenti à cet ignoble et odieux propos. (Bazin, *Louis XIII*, t. LV, p. 416.)

despotes, et bourreaux ambulants. L'ordonnance interlocutoire de l'infâme Laubardemont, qui, pour étouffer le cri de l'indignation publique, défend à toutes personnes, à peine de dix mille livres d'amende, de dire que les religieuses de Loudun ne sont pas possédées du démon, est un trait unique de stupidité et de tyrannie judiciaire; et lorsque le malheureux Grandier, les os brisés par la question, et ne pouvant proférer une parole, était porté au supplice, que dire de ce crucifix de fer chaud qu'un moine lui appliquait aux lèvres, afin que la douleur le forçant de détourner le visage, le curé parût au peuple un sorcier et un apostat? On n'impute ici à Louis le Juste que les assassinats publics. Que serait-ce, si on le chargeait de tous les crimes secrets de son ministre, si on lui demandait compte de tout le sang qui a coulé dans cette boucherie souterraine de Ruel? O rois! oui, je vous ai en horreur! Comment ne vous haïrait-on pas, tigres que vous êtes? Que me fait que ce soit un Louis XI ou un Louis XIII qui occupe le trône? La différence du tyran et du roi faible est nulle. Le calcul des assassinats, des violences et des injustices, ne donne-t-il pas le même résultat sous l'un et l'autre règne?

Louis le Grand. Ce prince dont l'Académie française s'est tant engouée, et qu'on a divinisé pendant un siècle, aux yeux de la raison, au tribunal de la postérité, et jugé d'après les faits, témoins irrécusables, qu'est-il réellement? Mauvais parent, qui trouvait bourgeois d'aimer sa famille; mauvais ami, égoïste, qui recommandait à Philippe V de n'aimer personne; mauvais époux, à qui Marie-Thérèse rendit ce témoignage le jour de sa mort, qu'elle n'avait pas eu un seul jour heureux depuis son mariage,

Lude lui apportait la nouvelle si afflige
de la duchesse de Bourgogne[1]; prince

1. *On connaît le mot plein d'insensibilité qui lu... du grand bassin.* Voici le récit de Saint-Simon, ... étrange propos :

« Madame la duchesse de Bourgogne était gross... incommodée. Le roi voulait aller à Fontainebleau, ... tume, dès le commencement de la belle saison, et ... Il voulait ses voyages de Marly en attendant. Sa p... sait fort, il ne pouvait se passer d'elle, et tant de ... s'accommodait pas avec son état. Madame de Mai... inquiète, Fagon en glissait doucement son avis. C... le roi, accoutumé à ne se contraindre pour rien, et ... vu voyager ses maîtresses grosses, ou à peine relev... et toujours alors en grand habit. Les représentations ... de Marly le chicanèrent sans les pouvoir rompre. ... ment à deux reprises celui du lendemain de la Quasim... que le mercredi de la semaine suivante, malgré to... dire et faire pour l'en empêcher, ou pour obtenir q... demeurât à Versailles.

« Le samedi suivant, le roi se promenant après s... musant au bassin des carpes entre le château et la pe... vîmes venir à pied la duchesse du Lude toute seul... eût aucune dame avec le roi, ce qui arrivait rareme... comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui ... devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance, ... on le laissa seul...

[redacted]

cruel, qui fit enlever, au mépris du droit des gens, un étranger, ce malheureux gazetier de Hollande, et lui fit expier pendant onze années, dans une cage de fer où les rats lui rongeaient ses pieds goutteux, le crime d'avoir attenté à la gloire d'un ennemi; prince fourbe, qui donnait pour instruction au dauphin de violer la foi des traités; jaloux de la plus chétive gloire, jusqu'à

le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de La Rochefoucault à se récrier plus fort, que c'était le plus grand malheur du monde, et que s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'en aurait peut-être plus. « Eh, quand cela serait, interrompit le roi tout d'un coup avec colère, qui jusque-là n'avait dit mot, qu'est-ce que cela me ferait? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? et quand il mourrait, est-ce que le duc de Berry n'est pas en âge de se marier et d'en avoir? et que m'importe qui me succède des uns ou des autres? ne sont-ce pas également mes petits-fils? » Et tout de suite avec impétuosité : « Dieu merci, elle est blessée, puisqu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et reviendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. » *Un silence à entendre une fourmi marcher* succéda à cette espèce de sortie. On baissait les yeux, à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait. Jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure.

« Le roi le rompit, appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe. Personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes à des gens des bâtiments qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire; il ne fut question que de carpes avec eux. Tout fut languissant, et le roi s'en alla quelque temps après. Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout. Tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'étonna, on s'affligea, on haussa les épaules.

« Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours également présente. M. de La Rochefoucault était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort. Le premier écuyer en pâmait d'effroi; j'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière. Cet étrange propos retentit bien loin au delà de Marly. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. VI, p. 214, 215, édit. Hachette.)

tête des armées un de ses valets ou un gra
Pour prix des éloges de la Nation, et de s
tration insensée, il l'écrasa de son faste, il l
jamais; il nous donna la capitation et le
greva l'État, en vingt ans, de quinze cents
rentes; il créa pour deux millions d'offic
plus de quatre milliards de dettes. Mais c'e
potisme qui rend sa mémoire abominable
citoyens. Il ne trouvait rien de beau comm
sophi; et quel sophi fut jamais plus absolu
peuple par des lettres de cachet. Il osa nou
à peine des galères, de sortir du royaume,
nous étions ses serfs et des nègres attachés
tion. Persécuteur jusqu'à la démence, ce
commanda à ses dragons de convertir troi
d'hérétiques. Il en fit périr près de dix m
roue, par la corde, par le feu, sans compter
de fugitifs que la France perdit pour jamai
jusqu'à la frénésie, il ne voulait pas que l
fussent plus libres que nous; il prétendit l

comme on se donne celui de la chasse, et qui toute sa vie exposa ses peuples comme on lancerait une meute. Je n'oublierai jamais que, pour prendre parti dans la guerre entre les Étoliens et les Acarnaniens, les Romains firent valoir, dans leur manifeste, qu'ils étaient descendants d'Énée, et que les Acarnaniens n'avaient point été au siége de Troie. Telles furent, si on excepte celle de la succession, toutes les guerres de Louis XIV, où il périt vingt millions d'hommes. Que sont ces assassinats obscurs, ces incendies d'une maison que châtient les lois, en comparaison de l'embrasement du Palatinat et de ses massacres en bataille rangée ? « J'ai trop aimé la guerre, » disait-il. Non, tu n'aimais point la guerre. C'était là, si c'en peut faire une, l'excuse de Charles XII : le sifflement des balles était sa musique; mais toi, tu étais lâche; tu fuyais loin du danger, autour de la calèche d'une prostituée; tu lui donnais le spectacle d'une Saint-Barthélemy en rase campagne. Non, tu n'aimais point la guerre; tu n'aimais que toi, tu ne voyais que toi, tu croyais que tout était à toi, et la vie de tes sujets et leurs femmes. Oh! si j'avais été le marquis de Montespan, au lieu de prendre sottement le deuil, au lieu d'écrire au pape une lettre ridicule pour lui demander des secondes noces, j'aurais fait comme le sénateur Maxime, où comme le savetier de Messine[1], dont je m'étonne toujours qu'il y ait si peu d'imitateurs.

1. Patriote qui mérita mieux qu'Aristide le surnom de Juste. Dévoré du zèle du bien public, il ne put souffrir de voir les Maupeou, les Terrai, les Saint-Florentin de son temps, et cette multitude de fripons et de scélérats des deux premiers ordres, demeurer impunis, et mourir dans leur lit de la mort des justes. Il pérora tant sur sa sellette, qu'il enflamma ses ouvriers du même zèle de la justice. Les voilà se distribuant les rôles. L'un fut le rapporteur, l'autre fit les fonctions de procureur général, et le savetier était le

Depuis Richelieu, l'oppression ministérielle et fiscale, parvenue au dernier degré, y était demeurée fixe. La Nation était façonnée au despotisme, et nos accadémies elles-mêmes semblaient ne pas avoir une autre idée du monarque que celle des Juifs, ce peuple stupide et grossier. « Il pourra prendre vos femmes et vos enfants, et vous charger comme des bêtes de somme. *Hoc erit jus regis qui vobis imperaturus est.* » Semblable à ces insensés qui raisonnent parfaitement sur tout le reste, et dont on ne remarque la démence que dans un point, la Nation française donnait des leçons à l'Europe dans toutes les sciences, et déraisonnait, était dans une véritable enfance sur les principes du droit naturel, dans la seule science qu'on n'a pas besoin d'apprendre, et qui est gravée dans tous les cœurs. Le Régent semble surpasser en audace toute cette suite de mauvais rois; du moins le despotisme de Louis XIV ennoblit la nation, celui de la Régence nous dégrada aux yeux de l'univers. Ce prince pouvait-il pousser plus loin l'outrage que de donner à la religion un évêque, à la Nation un duc et pair, pour me servir de son expression, en *ch*...? Il cherche dans

président. Sa boutique fut bientôt la tournelle de l'univers la plus formidable aux scélérats. Ils décrétaient, informaient, récolaient, confrontaient, jugeaient, et, bien plus, exécutaient. M. le président sortait sur la brune avec une arquebuse à vent; il attendait son homme, et ne le manqua jamais. On n'entendait parler dans la Sicile que de fripons fusillés par une main invisible, et on commençait à croire à la Providence. Cet homme, d'un grand caractère, fut pris un soir sur le fait, purgeant la terre des brigands, à l'exemple de Thésée et d'Hercule. L'inventaire de son greffe et la production de toutes ses instructions criminelles, qui justifiaient que le procès avait été fait et parfait à chacun des accusés, et qu'il ne manquait au bien jugé que les formes, ne purent le sauver du dernier supplice. Il périt sur l'échafaud, honoré des regrets et de l'admiration de tout le peuple, et digne d'un meilleur sort.

(*Note de Desmoulins.*)

[redacted]

les mauvais lieux de la capitale le débauché le plus crapuleux, un homme dont le nom salit l'imagination et présente l'idée de tous les vices, de toutes les bassesses et de toutes les ordures ensemble. Il en fait un pontife et ose le placer sur le siége du vertueux Fénelon. Sans doute ce prince athée voulut défier les morts, et s'affermir dans l'incrédulité d'une autre vie, puisque l'ombre de Fénelon ne se levait point du tombeau pour refuser l'infâme Dubois. Comme Amasis, le Régent met un pot de chambre sur l'autel, et commande au peuple de se prosterner[1]. Mais que craindre de ce peuple qui recevait du papier à la place de son or, et se contentait de chansonner le banqueroutier? Grâce au ciel, enfin, nous ne faisons plus de chansons!

1. Hérodote, livre II, ch. CLXXII : « Parmi un grand nombre de meubles magnifiques, Amasis possédait un bassin d'or, dans lequel lui et les convives qu'il invitait avaient coutume de se laver les pieds. Il ordonna de le briser et d'en faire la statue d'un dieu, qu'il plaça dans le lieu le plus fréquenté de la ville. Les Égyptiens eurent la nouvelle image en grande vénération, et s'empressaient autour d'elle. » (*Traduction du comte Miot*, t. I, p. 361).

On sait la grande place que la *chaise percée* occupe dans les récits de Saint-Simon :

« M. de Vendôme se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin. Qui avait à faire à lui, c'est-à-dire pour les officiers généraux et les gens distingués, c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeunait à fond, et souvent avec deux ou trois familiers, rendait d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout; il faut passer ces honteux détails pour le bien connaître. Il rendait beaucoup; quand le bassin était plein à répandre, on le tirait et on le passait sous le nez de toute la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois. Les jours de barbe, le même bassin, dans lequel il venait de se soulager, servait à lui faire la barbe. C'était une simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnait tout le faste et le superflu des autres. » (Bibliothèque des chemins de fer, *Louis XIV et sa cour*, p. 246.)

[redacted]

Toutes les places vendues, le masque levé par des courtisanes; des enregistrements forcés sans nombre; les parlements lançant autant de décrets de prise de corps contre les molinistes, que Fleury expédiait de lettres de cachet contre les jansénistes; un roi levant sur ses sujets plus d'impôts que tous ses prédécesseurs ensemble; les vols les plus violents et les plus infâmes ne réparant rien, parce que les fantaisies du jour engloutissent le pillage de la veille; un contrôleur général faisant l'aveu public qu'il n'était en place que pour piller, et autant qu'il y excellait. La Nation attachée au char d'une prostituée, qui décidait également du sort des princes et des peuples, du duc et pair et de l'histrion; qui disgraciait un lâche cardinal, un vieil archevêque s'il ne lui baisait le d...... et le chancelier de France, s'il ne mettait du rouge et ne lui servait de bouffon. Au dedans, l'oppression et la misère, au dehors la faiblesse et le mépris; le pavillon des Jean Bart, des Duguay-Trouyn, des Duquesne déshonoré sur toutes les mers, enfin, chose horrible à penser, le roi faisant publiquement le monopole des grains, et affamant ses peuples pour entretenir une fille! cent mille lettres de cachet. Tel fut le règne de *Louis le Bien-aimé;* mais il ne fut pas méchant. Et qu'aurait-il fait de plus, s'écrie Mirabeau, s'il l'eût été? Tarquin non plus, s'écriait Cicéron, n'était pas méchant. Il n'était pas cruel, il n'était que fier [1], et nos pères l'ont

1. *Atqui Tarquinius quem majores nostri expulserunt, non crudelis, non impius, sed superbus habitus est.* Ces Romains magnanimes, qui chassèrent Tarquin, uniquement parce qu'il était fier, qu'auraient-ils dit s'il se fût qualifié *Tarquin, roi par la grâce de Dieu?* s'il eût motivé les lois par ces mots : *Car tel est notre bon plaisir?* Jamais conquérant n'osa dire aux peuples vaincus rien de si insolent que ce discours avec lequel nous sommes si familiarisés. Je ne sais quel patriote, choqué de voir le roi de France sanctionner par

chassé ; mais c'étaient des Romains. Et nous.... pardon, chers concitoyens, quand j'ai assisté à l'Assemblée nationale, j'ai dit : Nous valons mieux que les Romains, et Cinéas n'a rien vu de pareil dans le sénat.

Tels furent nos rois. Je n'ai montré dans la plupart que l'homme public, le monarque. Que serait-ce si, fouillant dans leur vie privée, j'avais peint les crimes domestiques? Isabelle de Bavière, mère dénaturée ; Louis XI, parricide ; Catherine de Médicis, empoisonnant le dauphin François ; Marie de Médicis, assassinant son mari ; son fils Louis XIII vengeant son père par un parricide et la laissant mourir de faim ; et, de nos jours, ces morts de la reine, du dauphin, de la dauphine, qui rendirent Choiseul et Louis XV si odieux. Comment pourrais-je mieux terminer ce cha-

ces mots un édit bursal, et nous demander de l'argent, parce que tel est son bon plaisir, ce qui est précisément la même raison que donnent les voleurs quand ils en demandent sur le grand chemin, a fait ces vers pleins de bon sens :

> Apprends, mon cher Louis...
> Que tel est ton plaisir, n'est pas telle ma loi.
> Rends compte, et l'on veut bien encor payer ta dette ;
> Mais du moins sois poli, quand tu fais une quête.
> D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplait ;
> Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.

Je voudrais que ce poëte eût fait quelques vers sur ces autres mots, qui ne donnent pas moins d'humeur, *Louis, par la grâce de Dieu.* Ne semblerait-il pas que le ciel aurait manifesté par quelque miracle sa volonté de l'établir roi ? Peut-il seulement guérir les écrouelles ? (*Note de Desmoulins.*)

Ce patriote, c'est Camille lui-même, et la pièce est de 1787. Sa citation qu'il fait ici commence par un vers tronqué. Voici le vers complet, dont il a supprimé, et pour cause, le second hémistiche : « Apprends mon cher Louis, *mon gros benêt de Roi.* » Il revendique ce mot dans le *Vieux Cordelier*, n° 5, p. 64 : « J'ai bien appelé Louis XVI, *mon gros benêt de roi*, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur ? »

pitre que par ces mots touchants qu'adressait à son instituteur, après la lecture de l'histoire de France, le dauphin que nous venons de perdre : « Père Corbin, dans tous ces rois, je n'en vois aucun de bon? »

VI

Quelle constitution convient le mieux à la France.

Je m'attends aux clameurs que ce paragraphe va exciter. Messieurs, point de colère, je vous prie. Je ne prétends asservir personne à mon opinion, et suis prêt à en faire le sacrifice, si elle est réprouvée par leurs hautes puissances nos seigneurs de l'Assemblée nationale. Mais on était étouffé par ses pensées. Souffrez que je profite du moment pour les exhaler. C'est un esclave qui use des saturnales. Poursuivons. *Age utere libertate decembri.*

Après avoir fait le procès à la mémoire de nos rois, Mirabeau ajoutait cette réflexion alors si courageuse : « Toute l'Europe a applaudi au sublime manifeste des États-Unis d'Amérique. Je demande si les puissances qui ont contracté des alliances avec eux ont osé lire ce manifeste ou interroger leur conscience après l'avoir lu. Je demande si, sur les trente-deux princes de la troisième race, il n'y en a pas eu au delà des deux tiers qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers leurs sujets que les rois de la Grande-Bretagne envers les colonies. »

Pour se renfermer dans les cinq siècles que nous venons de parcourir, que répondre à une expérience

de cinq cents ans? La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une forme de gouvernement détestable? Dans une si longue période de temps, trois rois seulement ne sont pas indignes du trône. Et qu'on ne fasse pas honneur de ces trois princes à la royauté : ils durent à leurs premières années, si différentes de celles des dauphins, de n'être pas comme le vulgaire des rois. Quand nous sommes malades, nous devenons bons. Charles V, prince valétudinaire, s'instruisit encore à l'école du malheur. Les règnes désastreux de Jean et de Henri III donnèrent l'expérience à Charles V et à Henri IV leurs successeurs; l'éducation de ce dernier, les vicissitudes de sa fortune, en firent ce prince que nous regrettons encore ; et si Louis XII fut *le père du peuple*, remercions la grosse tour de Bourges. Tant que les enfants des rois seront élevés sur les degrés du trône, livrés à des instituteurs courtisans, nourris de ces leçons qui font les rois par la grâce de Dieu, et non par la grâce du peuple; complimentés dès le berceau par les robes rouges et les soutanes violettes, qui s'empressent d'aduler bassement l'auguste marmot; tant qu'on ne dira pas du prince héréditaire comme Henri IV de son fils, *cet enfant est à tout le monde*[1], que la Nation n'aura pas le droit de diriger exclusivement son éducation, de l'arracher de la cour et du sein empesté de la flatterie dont il suce la maxime avec le lait, il sera impossible aux rois de n'être pas ce qu'ils ont toujours été.

Eh! pourquoi vouloir que le bonheur d'un empire

1. Aux premières couches de Marie de Médicis, Henri IV laissa entrer plus de deux cents personnes dans le cabinet de la reine, pour voir le nouveau-né. La sage-femme se récriant de cette irruption, il lui dit : *Tais-toi, tais-toi, sage-femme ; ne te fâche point ; cet enfant est à tout le monde ; il faut que chacun s'en réjouisse.* (Mirabeau, t. Ier, p. 77, note 2.)

dépende d'un précepteur, que la destinée d'un peuple soit dans la main d'un seul homme? Ce mot de Cicéron à Atticus m'a toujours frappé : *César voudra-t-il ressembler à Phalaris ou à Pisistrate? Je n'en sais rien, mais il en est le maître.* Comment les peuples ont-ils pu placer leurs espérances dans un seul homme? Élevés loin de la cour et par les plus sages instituteurs, la plupart ne seront alors que de méchants rois. Les Césars, nés presque tous loin du trône, en furent-ils moins de mauvais princes? La royauté, la puissance se corrompt d'elle-même. Que sert de préparer le vase? c'est la liqueur qui ne vaut rien. Pourquoi juger les rois plus favorablement qu'ils n'ont fait eux-mêmes? Écoutons un empereur rendre ce témoignage aux monarques : « Il ne faut que quatre ou cinq courtisans déterminés à tromper le prince pour y réussir; ils ne lui montrent des choses que le côté qu'ils veulent. Comme ils l'obsèdent, ils interceptent tout ce qui leur déplaît, et il arrive, par la conspiration d'un petit nombre de méchants, que le meilleur prince est vendu, malgré sa vigilance, malgré même sa défiance et ses soupçons. »

C'est Dioclétien qui fait cet aveu : il suppose le meilleur roi. Que dire d'un prince faible, d'un prince médiocre, d'un prince comme il y en a tant? « Point de bête plus féroce, dit Plutarque, que l'homme, quand à des passions il réunit le pouvoir. »

Telle est l'idée qu'on a eue des rois dans tous les temps. Je parle de ceux qui ont été vraiment rois; car il est ridicule de donner le même nom à Agis et à Xerxès, au premier magistrat de Lacédémone et au grand roi. Beaucoup de peuples ont chassé les rois, si on excepte les Juifs, à qui Dieu prédit qu'ils s'en repentiraient; je ne connais aucune nation qui se soit

donné des rois proprement dits, ce qui est la preuve que ce gouvernement a été rejeté avec horreur par tous les peuples qui ont eu la liberté de choisir et de se constituer.

Chers concitoyens, il faut que ce soit un grand bien que la liberté, puisque Caton se déchire les entrailles plutôt que d'avoir un roi; et de quel roi peut-on comparer la bonté et les qualités héroïques à celles de ce César dont Caton ne put supporter la dictature; mais c'est ce que nous ne pouvons comprendre. Abâtardis par la servitude, nous ne concevons pas les douceurs et le prix de la liberté; nous sommes comme ce satrape qui vantait à Brasidas les délices de Persépolis, et à qui ce Lacédémonien répondit : « Je connais les plaisirs de ton pays, mais tu ne peux connaître ceux du mien. » Ce qui fait saisir à J.-J. Rousseau ce rapprochement admirable : « Il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix que lorsqu'on en jouit soi-même, et dont le goût s'éteint sitôt qu'on les a perdues[1]. »

Il est pourtant, chez les peuples les plus asservis, des âmes républicaines. Il reste encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les

1. *Discours sur l'Inégalité des conditions*, 2e partie :

« Les politiques attribuent aux hommes un penchant naturel à la servitude, par la patience avec laquelle ceux qu'ils ont sous les yeux supportent la leur; sans songer *qu'il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne sent le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, et dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdues.* »

Jean-Jacques dit ailleurs :

« *La liberté est un aliment de bon suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs bien sains pour le supporter.* Je ris de ces peuples avilis, qui, se laissant ameuter par des ligueurs, osent parler de liberté sans même en avoir l'idée, et, le cœur plein de tous les vices des esclaves, s'imaginent que, pour être libre, il suffit d'être des mutins. » (*Gouvernement de la Pologne*, chap. VI.)

institutions politiques. En vain elles ont conspiré à étouffer ce sentiment généreux ; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle, pour éclater et enflammer tous les esprits. J'éprouve au dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible ; et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque, malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des poëtes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes, et dans tous nos livres, ils ne m'ont jamais appris qu'à la détester.

J'ai peine à croire ce qu'on raconte de Voltaire, que tous les ans la haine du fanatisme, réveillée par l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, lui donnait une fièvre périodique et commémorative. Ce que je puis attester, c'est que me trouvant un jour à je ne sais quelle entrée de la Reine dans la capitale, et voyant pour la première fois se déployer tout le faste de la royauté, bien que j'aie l'honneur d'être Français, et que je croie en avoir le cœur, je n'éprouvai point du tout cette idolâtrie qu'on assure que nous avons pour nos rois. Le souvenir de ces chars de triomphe des Romains, où à côté du grand homme un esclave l'avertissait qu'il était simple citoyen ; ici, au contraire, le sentiment profond de leur orgueil, de leur mépris pour la Nation, cette idée extravagante que je croyais lire dans leur visage que c'est à Dieu et à leur épée, et non à nous qu'ils doivent d'être élevés sur le pavois, la comparaison de leur petitesse individuelle avec cette grandeur soufflée, la vue d'un peuple immense qui se précipitait, qui se culbutait, qui s'étouffait pour jouir de son humiliation et de son néant, cette multitude de satellites, de valets, de cochers, et de chevaux

même plus fiers que les citoyens, toutes ces images me remplirent d'une indignation inexprimable, et la haine de la royauté me causa une fièvre, la seule que j'aie jamais eue [1].

Avant la séance royale, je regardais Louis XVI avec admiration, parce qu'il a des vertus, qu'il ne marchait point dans la voie de ses pères, n'était point despote, et avait convoqué les États généraux. Au fond de ma province, j'avais lu dans la gazette sa belle parole : *Qu'importe que mon autorité souffre, pourvu que mon*

1. Depuis la première édition de cet ouvrage, de quelle entrée différente j'ai eu le bonheur d'être témoin, le 18 juillet. Lorsque le dimanche 12, quatre heures après midi, monté sur une table au Palais-Royal, et montrant un pistolet, je m'écriais qu'il n'y avait que ce seul moyen de prévenir une Saint-Barthélemy dont les patriotes étaient menacés cette nuit même, lorsque, versant des larmes de désespoir et déterminé à périr glorieusement, j'appelais tout le monde aux armes, qu'ensuite, encouragé par mille embrassements de ceux qui m'entouraient, et pressé contre leur cœur, à l'instant où j'arborais le premier à mon chapeau la cocarde verte, le signe de nos espérances et de notre liberté : chers concitoyens, que nous étions loin de penser que le mardi suivant nous verserions de plus douces larmes : des pleurs d'attendrissement et de joie, en embrassant sur les tours de la Bastille ces braves gardes françaises qui l'avaient emportée d'assaut en 25 minutes ! Que nous étions loin de prévoir cette entrée triomphale du mercredi, cette marche auguste et puissante des représentants de la nation, au milieu d'un million de citoyens, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à l'hôtel de ville, l'ivresse des patriotes, la fraternité qui respirait dans tous les visages, les mains des citoyens enlacées dans celle des militaires, ces fleurs, ces rubans que les femmes jetaient des croisées, ces cris infinis de *Vive la Nation!* Que nous étions loin surtout de nous attendre à voir, le vendredi, Louis XVI, sans gardes, au milieu de 250,000 hommes de milice parisienne, tous les armes hautes, abaisser la fierté du premier trône du monde devant la majesté du peuple français, s'abandonner à la générosité de ce peuple, et des mains du premier maire de Paris, recevoir, attacher lui-même à son chapeau, et porter à sa bouche cette cocarde que, cinq jours auparavant les plus courageux n'avaient prise qu'en tremblant et croyant se dévouer à une mort certaine. Ces trois jours sont les plus beaux de notre histoire, ils seront les plus beaux de ma vie.
(*Note de Desmoulins.*)

peuple soit heureux? Aurions-nous, m'étais-je dit, un roi plus grand que les Trajan, les Marc-Aurèle, les Antonin, qui n'ont point limité leur puissance? J'aimais personnellement Louis XVI; mais la monarchie ne m'était pas moins odieuse.

J'entends dire de tous côtés que la monarchie est nécessaire à la France, que la Nation est tombée dans les derniers malheurs toutes les fois qu'elle s'est détachée de l'obéissance due à ses rois.

Je sais que l'on doit à l'autorité royale d'avoir détruit ces châteaux antiques, dont les ruines, liées au souvenir des désordres de ces temps, représentent encore à l'imagination *la carcasse et les ossements des grandes bêtes féroces*. Mais de bonne foi, avons-nous à craindre aujourd'hui que ces ossements ne se raniment? Ces châteaux vont achever de n'être plus que les maisons de campagne des aristocrates déchus. De bonne foi, avons-nous à craindre de voir, comme du temps de la Fronde, une troupe de robins, ou les Seize, comme du temps de la Ligue, ou Caboche et le prévôt Marcel, prendre les rênes du gouvernement? Ce sera la Nation qui se régira elle-même, à l'exemple de l'Amérique, à l'exemple de la Grèce. Voilà le seul gouvernement qui convienne à des hommes, aux Français, et aux Français de ce siècle.

N'est-ce pas se moquer, d'assimiler la monarchie au gouvernement paternel? Le père commande parce qu'il est père, parce que ses enfants tiennent tout de lui, parce que la nature répond de son amour et l'expérience de sa sagesse. Quelle parité y a-t-il entre un roi et une Nation? Mettez d'un côté Louis XVI et de l'autre l'Assemblée nationale. De quel côté seront les lumières et l'expérience? A Louis XVI, joignez le Conseil, la Reine, d'Artois, Barentin, Villedeuil, Lamoi-

gnon, Brienne, Calonne, Foulon; joignez Conti, Condé, les favoris et les favorites; de l'autre côté, mettez Necker, que la Nation entière a choisi, et cette foule de députés de tous les ordres, à qui leur patriotisme, leurs talents, leurs vertus ont mérité le suffrage des provinces, souverains collectivement, individuellement subordonnés à leurs bailliages, mandataires révocables à la première infidélité, et dites par qui vous aimez mieux être régis?

Le gouvernement populaire, le seul qui convienne à des hommes, est encore le plus sage. Un exemple va le prouver sans réplique. Prenons le meilleur de nos rois, Louis XII; il eut les vertus d'un monarque, mais sa prison de trois ans ne put lui donner les talents qui lui manquaient, la prévoyance et la sagacité. Ses guerres furent mal conduites, ses traités peu honorables. Prenez-y garde, chers concitoyens, si vous concevez à la place du gouvernement monarchique celui que Coligny méditait, que les Seize cherchaient, après lequel Mézerai a soupiré, que l'Amérique a trouvé, les jours tant regrettés de Louis XII ne seront pas les beaux jours de ce gouvernement. Le gouvernement étant alors l'assemblée générale, il sera impossible que le gouvernement ait d'autre intérêt que le sien, et, partant, que l'intérêt général; et comme les vertus publiques ne sont autre chose que l'amour de l'intérêt général, le gouvernement aura toujours des vertus. Des deux choses à désirer dans les chefs de l'État, les vertus et les talents, nous serons donc toujours sûrs de trouver l'une. Quand les deux seront réunies, alors quel empire florissant que la France! Et si nous faisions toujours de mauvais choix; s'il arrivait, ce qui est impossible, que nos chefs manquassent toujours d'habileté, eh bien! les choses

iraient comme du temps de Louis XII, où le prince n'avait que des vertus, et nous serions au pair de ce règne. Il ne pourrait donc manquer à ce gouvernement que des talents et des lumières; et la France en manqua-t-elle jamais? Mais la plupart de ses grands hommes lui ont été inutiles. Qu'on compare les chefs que nomme la voix publique à ceux que nomme la cour. Aurions-nous jamais été vaincus, si nous avions choisi nos généraux, jamais foulés, si nous avions choisi nos ministres. Je me déclare donc hautement pour la démocratie. Et comment répondre aux exemples de la Grèce, de la Suisse et de l'Amérique?

On répond que la lenteur des délibérations dans les républiques nuit à la promptitude nécessaire aux opérations d'un bon gouvernement: quelle mauvaise foi, ou quelle ignorance! Les Romains, demande l'*Orateur des États généraux*, étaient-ils les derniers en campagne? Quelle incroyable célérité dans la première expédition navale de Duilius! dans l'armement de Carthage à la troisième guerre punique! L'histoire n'offre rien de pareil, si ce n'est l'armement de la ville de Paris le 14 juillet 1789.

On répond encore que cette forme de gouvernement ne convient qu'à des petites villes comme Athènes et Genève, à des îles comme l'Angleterre, à des pays de montagnes comme la Suisse, ou à ceux qui sont séparés des nations conquérantes par un archipel, comme l'Amérique. Chers concitoyens, ces contrées, tour à tour libres et asservies, montrent que ce n'est point à leur position qu'elles durent le bienfait de la liberté. Qui ne voit que ces exemples se réfutent l'un par l'autre? Si l'Angleterre est environnée de mers, Genève ne l'est point. Si l'Attique est petite, l'Amérique est un vaste continent. Si la Suisse a des montagnes,

la Hollande n'en a point. Si l'Amérique a besoin des barrières de l'Océan pour se défendre, c'est une preuve que la petitesse d'un État, loin d'être favorable au gouvernement républicain, lui serait plutôt contraire, puisque plus il est petit, plus il est facile à envahir. Un grand pays comme la France, constitué république, n'aurait besoin ni de la barrière des mers, ni du boulevard des Alpes. La liberté y serait invincible [1].

Mais, dit-on, les parties *de ce grand tout* se désuniront ; nous deviendrons autant de petites républiques. Je ne saurais me persuader la possibilité de ce démembrement. Pourquoi nous désunir? Pourquoi vouloir être des Bretons, des Béarnais, des Flamands? Y aurait-il alors sous le ciel un nom plus beau que celui de Français? C'est à ce nom déjà si célèbre qu'il faut tous sacrifier le nôtre. C'est à vous, dignes représentants de la Nation, à arracher toutes ces haies de division qui séparent les provinces, à nous unir si fortement, à nous donner une Constitution si belle, si heureuse, que cette année 1789 soit pour nous ce qu'était pour les Juifs celle de la délivrance des Pharaons ; et qu'une loi divine et descendue du ciel nous inspire pour les gouvernements étrangers la même aversion que ce peuple avait pour les idoles des nations. Quelque mépris qu'on ait pour les Juifs, il est impossible de ne pas admirer leur législateur et la profondeur des fondements sur lesquels il a bâti une Constitution impérissable. Quand je lis le psaume CXIII, je ne m'étonne plus qu'éparse depuis tant de siècles, cette nation n'ait jamais pu se fondre et se dissoudre avec les peuples au milieu desquels elle vit. Nous ne

1. La France n'était pas alors véritablement constituée comme aujourd'hui.

. , ..., „ tous les amis de la l
l'humanité, tous ceux pour qui le bien pul
ire du nom français ne sont pas des cl
ırner incessamment vers notre auguste As
; yeux pleins d'espoir et de reconnaissance.
jour vous avez rempli votre tâche avec cou
ıagesse de vos délibérations est la meilleure
ι détracteurs du gouvernement populaire
'ment avant la séance royale, et depuis vo
ıse au marquis de Brézé, qu'on vous envoyait
vous étiez une procession, et que vous eu
ɔuter un maître des cérémonies, toute cette co
me et sage a bien justifié notre confiance
ez donc juré de ne point vous séparer que la
ıit une Constitution digne d'elle. Poursuive
ıinte, le despotisme frémit de lâcher sa proi
ployé tout l'appareil de sa puissance : il a osé
moment contre vous. Lutte impuissante! Vou
rsisté, et avec vous la nation entière. Contin
nner au monde l...

gorger : venez, mes amis, recevez les couronnes civiques qui vous sont dues. Vous avez ennobli vos épées; maintenant elles sont honorables; maintenant vous n'êtes plus les satellites du despote, les geôliers de vos frères, vous êtes nos amis, nos concitoyens, les soldats de la patrie; maintenant vous n'avez plus une livrée, vous avez un uniforme. Venez vous asseoir à nos tables; portons ensemble un toast à la santé des augustes représentants du peuple français, à la santé de l'immortel Necker, du duc d'Orléans, et que depuis les Alpes et les Pyrénées jusqu'au Rhin on n'entende plus que ce seul cri : *Vive la Nation! vive le peuple français!*

Comme la face de cet empire est changée! comme nous sommes allés à pas de géant vers la liberté! Altérés d'une soif de douze siècles, nous nous sommes précipités vers sa source dès qu'elle nous a été montrée. Il y a peu d'années, je cherchais partout des âmes républicaines; je me désespérais de n'être pas né Grec ou Romain, et ne pouvais pourtant me résoudre à m'éloigner de la terre natale et d'une nation que, dans son asservissement même, on ne pouvait s'empêcher d'aimer et d'estimer. Mais c'est à présent que les étrangers vont regretter de n'être pas Français. Nous surpasserons ces Anglais si fiers de leur Constitution et qui insultaient à notre esclavage. Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de noblesse transmissible, plus de priviléges pécuniaires, plus de priviléges héréditaires. Plus de lettres de cachet; plus de décrets; plus d'interdits arbitraires, plus de procédure criminelle secrète. Liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. Plus de ministres oppresseurs, plus de ministres déprédateurs, plus d'intendants vice-

despotes, plus de jugements par commissaires, plus de Richelieu, plus de Terrai, plus de Laubardemont, plus de Catherine de Médicis, plus d'Isabelle de Bavière, plus de Charles IX, plus de Louis XI. Plus de ces boutiques de places et d'honneurs chez la Dubarry, chez la Polignac. Toutes les cavernes de voleurs seront détruites, celle du rapporteur et celle du procureur, celles des agioteurs et celles des monopoleurs, celles des huissiers-priseurs et celles des huissiers-souffleurs. La cassation de ce conseil qui a tant cassé; l'extinction de ces parlements qui ont tant enregistré, tant décrété, tant lacéré et se sont tant nosseigneurisés. Qu'il en périsse jusqu'au nom et à la mémoire. Suppression de ce tribunal arbitraire des maréchaux de France. Suppression des tribunaux d'exception. Suppression des justices seigneuriales. La même loi pour tout le monde. Que tous les livres de jurisprudence féodale, de jurisprudence fiscale, de jurisprudence des dîmes, de jurisprudence des chasses, fassent le feu de la Saint-Jean prochaine! ce sera vraiment un feu de joie, et le plus beau qu'on ait jamais donné aux peuples. Qu'on extermine surtout cette robe grise, cette police, l'inquisition de la France, le vil instrument de notre servitude, ces milliers de délateurs, ces inspecteurs, la lie du crime et le rebut des fripons même. Qu'il fuie de la terre des Francs, l'infâme qui depuis l'ouverture des États généraux aurait dénoncé un citoyen; qu'il fuie ou qu'il soit sûr que le fer ardent du bourreau le poursuit, qu'il l'atteindra et lui imprimera sur la joue le mot *espion*, afin qu'on le reconnaisse. Qu'on détruise un autre espionnage plus odieux encore; du moins je me défie de la police; mais je me fie à la poste, et elle me trahit; le commis de la barrière ne fouille que dans ma poche, celui de la

poste fouille dans ma pensée; que le secret des lettres soit inviolable. Que les vils fauteurs du despotisme, que les d'Esprémesnil, que Moreau, que Linguet, que l'abbé Maury, l'abbé Roy, que Condé, que Conti, que d'Artois vivent[1]; qu'ils respirent pour montrer notre tolérance; mais que le mépris s'attache à leurs pas; qu'ils ne marchent qu'investis de l'exécration publique, qu'au milieu de leurs valets et de leur faste, ils soient devant nos yeux et dans l'opinion comme ces traîtres que les Germains plongeaient dans la vase, dans le bourbier, dans une mare, et où ils les tenaient enfoncés jusqu'aux oreilles. La Bastille sera rasée, et sur son emplacement s'élèvera le temple de la Liberté, le *palais de l'Assemblée nationale*. Peuples, on ne lèvera plus sur vous d'impositions royales, mais nationales, et pas un denier au delà des besoins de l'année. Le trésor national, l'armée nationale composée de milice bourgeoise, de milices[2] comme la magistrature, comme le sacerdoce, où les vertus, la voix publique, la considération mèneront à tout, et la naissance, l'argent, la

1. De Launey, Flesselles, Foulon, Berthier, ont été punis plus exemplairement. Quelle leçon pour leurs pareils, que l'Intendant de Paris, rencontrant au bout d'un manche de balai la tête de son beau-père, et une heure après sa tête à lui-même, ou plutôt les lambeaux de sa tête au bout d'une pique; ensuite son cœur et ses entrailles arrachés et portés en triomphe; enfin le corps décapité, traîné aux flambeaux dans les rues, couvert de sang et de boue, et devant, un citoyen qui criait : *Laissez passer la justice du peuple!* justice épouvantable! Mais l'horreur de leur crime passe encore l'horreur de leur supplice. Les voilà donc enfin disparus ces traîtres qui voulaient nous égorger sans forme de procès. Ils ont subi la peine du talion. Les uns sont morts, la fuite a sauvé tout le reste. Comme les Tarquins, qu'ils ne rentrent jamais dans le pays d'où ils sont chassés. (*Note de Desmoulins.*)

2. « M. de Mirabeau qui, dans son excellent ouvrage des *Lettres de cachet*, dès 1782, avait montré tant de choses à faire, et en avait laissé si peu à dire à l'Assemblée nationale, me paraît y avoir parfaitement prouvé que les troupes réglées et perpétuelles ne sont

faveur du prince, à rien. Nous aurons des bailliages provinciaux, des assemblées municipales, une assem-

bonnes qu'à retenir une nation dans les fers, et non à la défendre[1]. A Rome, les troupes réglées sous les empereurs perdirent tout ce qu'avaient conquis les milices bourgeoises sous les consuls. Ces Grecs si fameux avaient-ils des troupes réglées? Les Suisses en ont-ils? Le jeune Scipion, Lucullus, l'eunuque Narsès, Torstenson, Alexandre, Annibal et tous les grands capitaines ont montré que ce n'est point la poussière des camps et l'expérience qui donnent le génie des batailles; et pour remporter des victoires, à dix-neuf ans, comme Pompée, il n'a manqué à notre cher et illustre général, M. de Lafayette, que d'avoir des armées à commander; aujourd'hui que l'artillerie et les ingénieurs décident presque seuls des événements d'une campagne, que l'esprit de conquête s'est perdu, que l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre commence à n'être plus le rêve d'un homme de bien, que la philosophie et l'esprit de liberté ne sauraient manquer de franchir les Alpes, les Pyrénées et les mers; que je ne désespère pas de voir la cocarde au saint-père, au Grand Turc, au roi de Prusse et à la czarine, et que les États généraux de l'Europe pourraient bien se tenir dans une cinquantaine d'années. Pourquoi fouler le peuple afin d'entretenir à grands frais vingt mille oisifs? Pourquoi ne pas retrancher soixante-dix millions d'impôts sur un seul article de dépense inutile? En attendant cette diète européenne, ayons d'excellentes écoles d'artillerie et de génie, une excellente marine; que chaque ville ait son champ de Mars; point de privilége exclusif de porter les armes. Soyons tous dans la paix *quirites*, dans la guerre *milites*. Qu'il n'y ait de troupes réglées et perpétuelles qu'une maréchaussée formidable aux brigands, étant elle-même une des divisions de la milice bourgeoise, et en portant l'uniforme. Ayons surtout la liberté et une patrie, et ces armées de serfs, ces automates prussiens, russes et autrichiens, malgré les manœuvres de Potsdam et les coups de canne de leurs officiers, ne pourront tenir contre nos légions républicaines. »

Ici s'arrête, dans toutes les éditions la note de Desmoulins. Ce qui suit est la fin de cette note, copiée sur un manuscrit de Camille :

« Dans la harangue de Marcelin, orateur du Tiers aux États

1. Cette thèse a été posée et soutenue au XVIII[e] siècle par nombre de publicistes. Mirabeau s'en est expliqué nettement dans ses *Lettres de cachet* (ch. VII, t. I, p. 135, 136, et la note 2, p. 150-158) : « Les troupes réglées, les armées perpétuelles n'ont été, ne sont et ne seront bonnes qu'à établir l'autorité arbitraire et à la maintenir. » Le service militaire obligatoire pour *tous les citoyens* résout aujourd'hui la question.

[redacted]

blée nationale perpétuelle, arbitre de la paix et de la guerre; des traités et des ambassades; non pas une Assemblée nationale dont les membres puissent se déclarer inamovibles, héréditaires, comme M. de Mirabeau en admet la possibilité dans sa onzième lettre[1], hypothèse qui m'a étrangement surpris de la part d'un écrivain dont la logique est aussi saine; mais une Assemblée nationale subordonnée à la nation, de manière

généraux de 1484, on trouve ces paroles remarquables : « La France, quand elle n'aurait aucunes troupes mercenaires, ne pourrait être regardée comme un État sans défense. Elle porte dans son sein une Noblesse brave et aguerrie. Elle nourrit un peuple immense et naturellement belliqueux. Pendant bien des siècles, elle s'est contentée de ses défenseurs naturels, et bien qu'elle se trouvât exposée aux injures de ses voisins, elle a fait la loi à tous les peuples de l'Europe. Ces armées de mercenaires, dont on nous vante aujourd'hui l'utilité, doivent leur première institution à des tyrans soupçonneux, qui pensaient n'avoir point d'autre moyen de se dérober à la vengeance publique. Qu'on ne vienne donc pas nous dire qu'en eux repose le salut de l'État. Mais puisqu'il paraît qu'on ne veut point renoncer à l'usage malheureux introduit de nourrir et de stipendier cette engeance meurtrière et vorace, nous demandons au moins qu'on ne se départe point de ce qui se pratiquait sous Charles VII, et qu'on ne conserve que douze cents lances. »

Mably enseigne partout la même doctrine. « Un peuple, observe-t-il, à qui on rend le droit de faire ses lois, ne les conservera pas longtemps si les citoyens payent des soldats pour se défendre, et ne se croient pas destinés à repousser les ennemis de la patrie les armes à la main. La République romaine fut inviolable, parce que ses citoyens étaient soldats, et qu'il fallait avoir fait la guerre pour parvenir aux magistratures. L'histoire ne nous apprend-elle pas que la Grèce ne commença à désobéir et à éprouver le désordre de l'anarchie et de la tyrannie, que quand les citoyens isolés, amollis par le plaisir, le luxe et l'oisiveté, distinguèrent les fonctions civiles des militaires, ne portèrent plus les armes, et ne contribuèrent qu'aux frais de la guerre? » (*Instruction au prince de Parme.*) (*Note de Desmoulins.*)

1. Allusion à ce passage fameux du discours prononcé par Mirabeau devant les Communes à la séance du 16 juin : « Le préopinant, dont la jeunesse peut bien ajouter à mon estime pour ses talents, mais n'est pas un titre pour m'en imposer, répond à ce que

qu'un bailliage puisse retirer ses pouvoirs à son représentant, et qu'on soit destitué comme on a été institué. *Fiat! fiat!* oui, tout ce bien va s'opérer; oui, cette révolution fortunée, cette régénération va s'accomplir; nulle puissance sur la terre en état de l'empêcher. Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme! nous sommes devenus invincibles. Moi-même j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otyrhades, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu!* je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirai aussi de mon sang : *La France est libre!*

j'ai dit sur la nécessité de la *fonction royale*, que lorsque le peuple a parlé, il ne la croit pas nécessaire. Et moi, messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas ; oui, je le déclare pour la seconde fois, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes *qui demain pourraient se rendre inamovibles, après-demain héréditaires, et finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde*, par tout envahir. » (*Onzième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*, des 13, 14, 15, 16 et 17 juin 1789, pages 39 et 40; *Moniteur* de 1789, n° 8.)

DISCOURS

DE LA LANTERNE

AUX PARISIENS

Le *Discours de la Lanterne aux Parisiens* parut d'abord, chez Garnery, en une brochure de 67 pages in-8°, précédée de deux pages en petit texte : *A Nosseigneurs du Parlement de Toulouse.* Cette édition ne portait pas de nom d'auteur. La seconde édition, corrigée et augmentée, est datée ainsi : *En France l'an premier de la Liberté!* Elle a 72 pages. Elle contient aussi l'*Épître dédicatoire à Nosseigneurs du Parlement.* Camille leur fait hommage de cette *seconde* édition, c'est-à-dire de la seconde édition de la *France libre* et signe son épître : l'*auteur de la France libre.* La troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, est signée, en toutes lettres, de Camille Desmoulins (chez Garnery, 67 p. in-8°). La pagination est exactement celle de la première édition. Seulement, l'auteur a supprimé l'*Épître dédicatoire.* Cette troisième édition est remarquable par l'estampe placée en tête et qui reproduit la vue de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la fameuse *Lanterne* ou réverbère. Le

fatal réverbère, comme disent les pamphlets et les journaux du temps, était en face de l'Hôtel de ville, au coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève, au-dessus de la boutique d'un épicier qui avait pour enseigne une tête de Louis XIII ou Louis XIV, avec l'écriteau : *Au coin du Roi* (voy. les *Révolutions de Paris*, la planche du n° I, p. 27, et le n° VI ; le *Précis historique de la Révolution française*, par P.-J. Rabaut, 1792. p. xx, et les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 47, t. IV, p. 364, 365). C'est à ce réverbère que furent pendus, le 14 juillet, un invalide à cheveux blancs, espion du gouverneur de la Bastille ; le 22 juillet, le protégé de mesdames Foullon, et, le 21 octobre, Denis-François, maître boulanger. Les bandes affamées qui se portèrent à Versailles dans la matinée du 5 octobre s'étaient donné rendez-vous au pied de la lanterne, et c'est de là qu'elles se mirent en marche. Le 19 août 1789, le *fameux réverbère* fut remis à la branche de fer qui avait servi de potence.

La *Lanterne !* Camille Desmoulins devait, plus tard, se donner en riant, du rire inconscient de ces pamphlétaires entraînés par leur verve, le titre de *procureur général de la lanterne*. Titre et mot sinistres, surtout à cette époque d'explosion populaire. M. Michelet a d'ailleurs remarqué, et M. Eugène Despois après lui, que Camille, en ces plaisanteries lugubres, ne faisait que rééditer les vieilles gouailleries qui « remplissent tout le moyen âge, sur la potence, la corde, les pendus, etc. » L'horreur, le dégoût que ces drôleries funèbres excitent en nous étaient inconnus alors. D'ailleurs, c'était là le ton de la polémique. Les

journaux royalistes tiraient aussi, pour s'égayer, la corde de la potence. Robespierre est-il nommé juge au tribunal de Versailles? aussitôt, les *Actes des Apôtres* s'écrient :

« Monsieur le député d'Arras,
Versailles vous offre un refuge ;
De peur d'être jugé là bas,
Ici constituez-vous juge.
Juger vaut mieux qu'être pendu...
Je le crois bien, mon bon apôtre,
Mais différé n'est pas perdu,
Et l'un n'empêchera pas l'autre. »

« Arnoult, qui n'était certes ni fanatique, ni un homme cruel, ajoute M. Despois en citant cette épigramme assez sauvage, nous apprend lui-même, dans ses *Souvenirs*, qu'il était l'auteur de ces vers, et il ne semble pas embarrassé de cet aveu. »

Camille Desmoulins devait peut-être, au surplus, ranger lui-même cet étincelant pamphlet parmi ses écrits *trop nombreux*, alors que, dans sa prison du Luxembourg, il attendait la mort pour avoir si vaillamment réclamé ce qu'il appelait, en pleine Terreur, le *Comité de clémence*.

[redacted]

DISCOURS

DE

LA LANTERNE

AUX PARISIENS

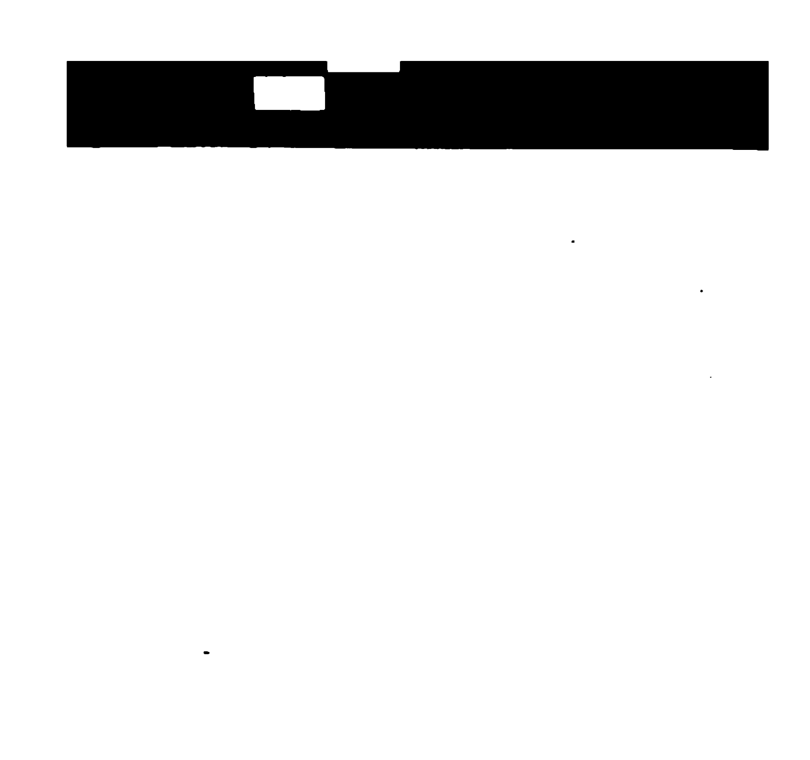
Qui male agit, odit lucem.
S. MATTHIEU.
Les fripons ne veulent pas de lanterne.

EN FRANCE

L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ [1]

1. In-8, 62 pages.

12.



ÉPITRE DÉDICATOIRE

A NOSSEIGNEURS

DU PARLEMENT DE TOULOUSE

NOSSEIGNEURS,

On m'a conté que vous aviez brûlé la *France libre*. Tous les livres de physique de Salomon furent brûlés par le roi Ézéchias en personne, sur les degrés du Temple, de peur qu'ils ne détournassent le peuple de son attention à la sainte Écriture ; cela doit consoler les auteurs dont les brochures sont brûlées par les gens du roi, au pied du grand escalier. Pour moi, je vous remercie de ces flammes honorables. Le feu qui consumait la victime montrait qu'elle était agréable aux dieux ; le feu qui consume un livre montre qu'il n'a jamais déplu aux hommes. Cette flamme qui s'élève autour de ses feuilles est comme l'auréole qui couronne un auteur.

Agréez donc, de ma reconnaissance, l'hommage de cette seconde édition, et puisse ma chère *Lanterne* obtenir de vous la même faveur ! Je doute que ce cadet fasse autant fortune que son aîné ; mais je vous prie de ne point mettre de jalousie dans ma famille. Je me hâte de vous le présenter, pendant qu'il en est

... province, il est vraisemblable que
bre est le dernier écrit que vos Seigneurie
rûlé ; et j'aurai la gloire immortelle d'avoir
iarche qui commence à Salomon, doyen des
ıcérés et mis à l'*index ;* il est bien juste qu'e
aissance vous receviez de moi une épître déd
raisemblablement la dernière aussi qui vo
lressée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

NOSSEIGNEURS.

L'auteur de la *France libre*.

LA LANTERNE

AUX PARISIENS

Braves Parisiens,

Quels remercîments ne vous dois-je pas? Vous m'avez rendue à jamais célèbre et bénie entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène, en comparaison de moi? Il cherchait un homme, et moi j'en ai trouvé deux cent mille. Dans une grande dispute avec ce Louis XIII, mon voisin [1], je l'ai obligé de convenir que je méritais mieux que lui le surnom de Juste. Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais, ou des Pays-Bas, qui me contemplent avec admiration; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise, qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que

1. D'autres documents contemporains (Prudhomme, nº I, p. 27; nº VI, p. 24) disent Louis XIV. Le *fatal réverbère* était attaché à la maison d'un sieur de la Noue, qui avait pour enseigne une tête de Louis XIII (ou de Louis XIV), avec cet écriteau : *Au coin du Roi.*

Dans le pamphlet abominable qui a pour titre : *Convoi, service et enterrement de très-hauts, très-puissants seigneurs Foullon, président, et Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, morts subitement en place de Grève, et enterrés à... leur paroisse*, il est parlé de *cette utile potence de fer qui servait à porter la lanterne, et qui maintenant a un autre emploi.*

[redacted]

tous leurs héros en cent ans. Alors je ne me tiens pas d'aise, et je m'étonne qu'ils ne m'entendent pas crier : *Oui, je suis la reine des lanternes!*

Citoyens, je veux me rendre digne de l'honneur qu'on m'a fait de me choisir. Le public se groupe et se renouvelle sans cesse autour de moi. Je n'ai pas perdu un mot de ce qui s'y est dit; j'ai beaucoup observé et je demande aussi la parole.

Avant de venir aux reproches que je voudrais bien n'avoir pas à faire à la Nation, d'abord elle recevra de moi les compliments qui lui sont dus. Dans les dernières ordonnances, on remarque un style tout nouveau. Plus de *Louis*, *par la grâce de Dieu;* plus de *Car tel est notre plaisir.* Le roi fait à son armée l'honneur de lui écrire; il demande aux soldats leur affection. Je n'aime pas qu'il la demande au nom de ses ancêtres, et on voit bien que le libraire Blaisot [1] ne lui a point remis d'exemplaire d'une certaine brochure [2] où on a fait le portrait de ses pères. Au demeurant, la lettre est des plus polies. Le nouveau secrétaire de la guerre connaît les bienséances, et ce style m'enchante.

N'avez-vous pas remarqué encore que le cri de *Vive le roi* n'est plus si commun, et vieillit comme le cri *Montjoie Saint-Denis.* Autrefois, si les Parisiens avaient donné au prince un vaisseau, ou accordé un octroi,

1. Pierre Blaisot, libraire ordinaire du roi et de la famille royale, à Versailles. Il était lié avec Mirabeau et eut le dépôt de ses *Lettres à mes commettants.* C'est à lui que Mirabeau disait, cinq à six jours avant les 5 et 6 octobre : « Mon cher, je crois apercevoir qu'il y aura, d'ici à peu, des événements malheureux à Versailles; mais les honnêtes gens et ceux qui vous ressemblent n'ont rien à craindre. » (*Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*, n° XXIV, p. 51.)

2. La brochure est évidemment *la France libre*, publiée en juillet.

[redacted]

au lieu de crier : *Vive la bonne ville de Paris!* on criait : *Vive le roi!* Si nous avions battu les impérlaux, au lieu de crier : *Vivent nos soldats! vive Turenne!* sous leurs tentes remplies de blessés, les bonnes gens criaient : *Vive le roi!* pendant qu'à cent lieues de là le roi reposait mollement sous les pavillons de la volupté, ou poursuivait un daim dans la forêt de Fontainebleau. Dernièrement encore, dans la nuit du 4 août, lorsque la Noblesse et les Communes disputaient de sacrifices, se dépouillaient à l'envi, et qu'on entendait de toutes parts dans l'Assemblée nationale ces mots touchants : *Nous sommes tous amis, tous égaux, tous frères;* au lieu de s'écrier : « Vive le vicomte de Noailles, vive le duc d'Aiguillon, vive Montmorency, vive Castellane, vive Mirabeau[1], qui leur a donné l'exemple, vive la Bretagne, vive le Languedoc, l'Artois et le Béarn, qui sacrifient si noblement leurs priviléges, » n'a-t-on pas vu M. de Lally s'égosiller à crier : *Vive le roi, vive Louis XVI, restaurateur de la liberté française!* Il était alors deux heures après minuit, et le bon Louis XVI, sans doute dans les bras du sommeil, ne s'attendait guère à cette proclamation, à

1. A la séance des communes du lundi 25 mai, Mirabeau fit cette déclaration : « J'attache si peu d'importance à mon titre de *comte*, que je le donne à qui le voudra; mon plus beau titre, le seul dont je m'honore, est celui de représentant d'une grande province et d'un grand nombre de mes concitoyens. » (*Moniteur* de 1789, n° 4.)

Camille commet ici une grave erreur (volontaire, involontaire, on ne sait); car non-seulement Mirabeau s'abstint d'assister à la fameuse séance de nuit du 4 août, mais encore il la qualifia d'*orgie*, et en parla dans le *Courrier de Provence* avec humeur et dédain. (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, pages 100, 101 et 103; Droz, II, 419; Michelet, I, 227). Il est à remarquer aussi qu'il n'assista point à la séance du 17 juin, où les Communes se constituèrent en *Assemblée nationale* et prirent possession du pouvoir. (Droz, II, 215.)

recevoir, à son lever, une médaille, et qu'on lui ferait chanter, avec toute la cour, un fâcheux *Te Deum* pour tout le bien qu'il venait d'opérer. M. de Lally, rien n'est beau que le vrai.

Aujourd'hui l'Assemblée nationale semble mieux sentir sa dignité. M. Target[1] en a fait l'expérience, lorsque, suivant le vieux style, ayant commencé sa dernière adresse par ces mots : « Sire, nous apportons *aux pieds de Votre Majesté*, » on lui cria : « A bas les pieds ! » Ce qui doit consoler l'honorable membre de cette disgrâce, c'est l'adresse de remercîment qu'il vient de recevoir de la part des anguilles de Melun, sur son sursis au droit de pêche. Français, vous êtes toujours le même peuple, gai, aimable et fin moqueur. Vous faites vos doléances en vaudevilles, et vous donnez dans les districts votre scrutin sur l'air

1. Le 12 août 1789, Target monta à la tribune pour lire l'adresse qui accordait à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté française*. Dès qu'il parut, il se fit un grand silence. Mais à peine eut-il prononcé ces premiers mots : « Sire, l'Assemblée nationale a l'honneur... » qu'une tempête de cris s'éleva contre lui : « Point d'honneur ! point d'honneur ! Nous ne voulons point de ce mot ! » Il reprit sa lecture : « A l'honneur de remettre aux pieds de Votre Majesté ;... » sur quoi une clameur retentit, si générale et si violente, que les fenêtres de la salle en tremblèrent. D'un ton railleur et véhément, Mirabeau dit : « La Majesté n'a point de pieds ; » et les rires éclatèrent, bruyants et prolongés. Au mot *offrande*, qui venait ensuite, l'Assemblée se récria encore : « Offrande ! offrande ! cela ne se dit qu'en parlant de Dieu ou d'une idole : le Roi n'est ni l'un ni l'autre ; » et le mot fut rejeté au milieu des applaudissements.

Le *Moniteur* (n° 40) passe sous silence ces incidents du 12 ; ils ont été indiqués, mais sommairement et avec beaucoup d'atténuations, par Mirabeau, dans le n° 27 du *Courrier de Provence*, p. 5. Il est certain que le cri : *A bas les pieds!* éclata de toutes parts ; le témoignage de Camille fait foi, et ce témoignage, ici très-considérable, confirme le récit des *Lettres écrites à Paris à l'époque de la Révolution* (Brunswick, 1790, en allemand), par Campe, qui assistait à la séance du 12. (*Voyez* Louis Blanc, t. III, pages 21 et 22.)

de Malbroug. Mais ce peuple railleur, la nuit du 4 août l'élève au-dessus de toutes les nations. On a bien vu chez les autres peuples le patriotisme faire des sacrifices, et les femmes, dans les calamités, porter leurs pierreries au trésor public. Les dames romaines se dépouillaient de leur or; mais il leur fallait des distinctions, des litières, des chars, des ornements exclusifs, et du rouge : « autrement, disaient-elles, et si on ne révoque la loi *Appia*, nous ne ferons plus d'enfants. » Il était réservé aux dames françaises de renoncer même aux honneurs, et de ne plus vouloir de distinctions que celles dont les vertus ne sauraient se défendre : les bénédictions du peuple.

Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration? *Hæc nox est*. C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que celle du Samedi-Saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Égypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins, et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dîme et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience. Le pape ne lèvera plus maintenant d'impôts sur les caresses innocentes du cousin et de la cousine. L'oncle friand, pour coucher avec sa jeune nièce, n'aura plus besoin de demander qu'à elle une dispense d'âge. C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal de village, a détruit la tyrannie de la robe. C'est cette nuit qui, en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements.

is pumes; qui a arraché tous les offices ecc
astiques et militaires, à l'argent, à la naissan
Prince, pour les donner à la Nation et
. C'est cette nuit qui a ôté à une madame
sa pension de quatre-vingt mille livres pour av
dévergondée que de présenter la du Bar
ôté à madame d'Éprémesnil sa pension de vi
livres pour avoir couché avec un ministre. C'
nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfic
ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq
évêchés, à un prince de Soubise ses quin
mille livres de pension, à un baron de Besenv
pt à huit commandements de province, et qui
it la réunion de tant de places qu'on voit acc
s sur une seule tête dans les épîtres dédicatoir
épitaphes. C'est cette nuit qui a fait le cu
ire évêque, le curé Thibaut évêque, le curé
-Pouzauges[1] évêque, l'abbé Sieyès évêque. C'e
ui ôte aux Éminences la calotte rouge, no

[redacted]

leur donner la calotte de Saint-Pierre; qui a ôté à leurs Excellences, à leurs Grandeurs, à leurs Seigneuries, à leurs Altesses ce ruban bleu, rouge, vert :

Que la grandeur insultante
Portait de l'épaule au côté,
Ce ruban que la vanité
A tissu de sa main brillante.

Au lieu de ce cordon de la faveur, il y aura un cordon du Mérite, et l'Ordre national au lieu de l'Ordre royal. C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les priviléges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier pleureront; mais ses garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes. C'est cette nuit enfin que la Justice a chassé de son temple tous les vendeurs pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit, et le tableau, et la députation, et l'Ordre des avocats, cet Ordre accapareur de toutes les causes[1], exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance des clients pourra plaider. Me Erucius

propriété, même quand elle serait établie »(*Moniteur* de 1789, n° 73). Les *Mémoires de Bailly* rapportent un peu différemment les paroles de l'abbé Dillon, et leur donnent un tour plus vif; mais le fond est absolument le même dans l'une et l'autre version. Thibaut, curé de Soupes et député par le bailliage de Nemours, est celui qui, à la séance du 4 août, offrit, en son nom et au nom de plusieurs curés, l'abandon du *casuel*, pour venir en aide au peuple (*Courrier de Provence*, n° 23, t. II, p. 18).

1. Un auteur latin a appelé les avocats de son temps, *Vautours en toge, vultures togati.*

sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard; Me Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier; et Me Démosthène, bien que dans son souterrain il n'y ait point d'antichambre passable. O nuit désastreuse pour la grand'chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapines! Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'État, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs et sous-prieurs! Mais, ô nuit charmante, *o vere beata nox* pour mille jeunes recluses, bernardines, bénédictines, visitandines, quand elles vont être visitées par les pères bernardins, bénédictins, carmes, cordeliers, que l'Assemblée nationale biffera leur écrou, et que l'abbé Fauchet alors, pour récompense de son patriotisme et pour faire crever de rage l'abbé Maury, devenu patriarche du nouveau rit, et à son tour président de l'Assemblée nationale, signalera sa présidence par ces mots de la Genèse que les Nonnains n'espéraient plus d'entendre : *Croissez et multipliez.* O nuit heureuse pour le négociant à qui la liberté de commerce est assurée! heureuse pour l'artisan dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître, et recevra son salaire lui-même! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième par la suppression des dîmes et droits féodaux! Heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient à presque tous les chemins des honneurs et des emplois sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des

talents[1]. Immortel Chapelier ! toi qui présidas à cette nuit fortunée, comment as-tu levé si tôt la séance, et pu entendre sonner l'heure, au milieu d'une assemblée saisie de tant de patriotisme et d'enthousiasme? Tu as cru qu'il ne fallait pas être *envieux des succès du temps*. Mais, avec cette métaphysique, la Bastille serait encore debout. Comment n'as-tu pas vu qu'en prolongeant la séance deux heures de plus[2], l'impétuosité française achevait de détruire tous les abus? Cette Bastille était aussi emportée en une seule attaque, et le soleil se levait en France sur un peuple de frères et sur une république bien plus parfaite que celle de Platon.

L'illustre *Lanterne,* après avoir un peu repris haleine, continua en ces termes :

Il est temps que je mêle à ces éloges de justes plaintes. Combien de scélérats viennent de m'échapper ! Non que j'aime une justice trop expéditive, vous savez que j'ai donné des signes de mécontentement lors de l'ascension de Foullon et Bertier ; j'ai cassé

1. Décret du 11 août 1789, art. 11 : « Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance. » Article 6 de la *Déclaration des droits*, rédigé par l'évêque d'Autun et adopté dans la séance du 22 août : « Tous les citoyens, étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Ces derniers mots : *sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents*, furent proposés par Lally-Tolendal (*Moniteur* de 1789, n° 44).

2. La fameuse séance du mardi 4 août commença vers huit heures du soir, et ne fut suspendue qu'à deux heures après minuit (*Moniteur* de 1789, n°s 33 et 34).

deux fois le lacet fatal[1]. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins ; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire, et révélation de nombre de faits.

Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre vous, et tandis qu'elle n'a

1. La double exécution de Foullon et de son gendre Bertier de Sauvigny eut lieu à la place de Grève, le mardi 22 juillet (*Voyez* dans Louis Blanc le récit de son agonie). Foullon était surtout détesté par le peuple pour avoir dit cette atroce parole : *On devrait faucher Paris comme on fauche un pré.* On lui passe la corde autour du cou et on le suspend. La corde casse, il tombe sur ses genoux et implore la pitié de la foule. La corde est aussitôt rattachée, et on le suspend de nouveau ; elle casse une seconde fois. Quelques-uns, peut-être par un sentiment d'humanité, lèvent leurs sabres pour abréger son supplice ; mais on arrête leurs bras, et l'épouvantable agonie du patient est prolongée jusqu'à ce qu'on ait trouvé une corde neuve. Bertier, lui, parvint à arracher un sabre des mains des assassins ; saisi par eux, il tombe percé de coups de baïonnettes. Un homme vêtu d'un uniforme de dragon et suivi d'une foule immense s'avança jusque vers le bureau des électeurs, tenant à la main un morceau de chair ensanglantée et dit : « *Voilà le cœur de Bertier !* » (Procès-verbal des électeurs). — Il ajouta, dit-on : « *Maintenant, j'ai vengé mon père !* » Ceux qui avaient observé la cruelle habileté des meneurs à enforcener la foule crurent que les complices de Bertier avaient précipité l'exécution de manière qu'il n'eût pas le temps de faire des révélations compromettantes. — Le soir même, ce sauvage soldat fut tué en duel par un de ses camarades.

Mirabeau prit vraiment en trop grande patience ces affreuses scènes de barbarie ; il y trouva pourtant l'occasion de récriminer avec vérité contre les *Corps de Justice* : « Des circonstances douloureuses, des tourments ont accompagné, il est vrai, la mort de ces tristes victimes ; mais ces cruautés sont loin d'atteindre aux solennelles férocités que des *Corps de Justice* exercent sur des malheureux que les vices des gouvernements conduisent au crime. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raffinements de la barbarie, et qu'il ait laissé à des Compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions. » (*Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*) — Réplique de la barbarie populaire à la barbarie féodale !

prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonorez la *Lanterne*. Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles. Voyez comme le sieur Morande, dans son *Courrier de l'Europe*, et le *Gazetier de Leyde* m'ont déjà calomniée! Je laisse aux lanternes de ce pays-là le soin de me venger : quoi que disent ces journalistes passionnés,

Grâce au ciel, mes mains ne sont point criminelles.

Cependant, pourquoi vous mettre si peu en peine de notre commune justification? Déjà le corps du délit est constant. Est-ce qu'on peut douter du complot formé contre Brest[1]? Est-ce qu'il n'est pas évident qu'il y avait une conspiration plus épouvantable encore contre Paris? Est-ce qu'il n'y avait pas des maisons marquées à la craie? Est-ce qu'on n'a pas découvert une quantité énorme de mèches soufrées? Que signifiaient ces deux régiments d'artillerie, cent pièces de canon, et ce déluge d'étrangers, ce régiment de Salis-Samate, Châteauvieux, Diesback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Roemer, Bercheny, Esterhazy, cette multitude de hussards et d'Autrichiens altérés de pillage, et prêts à se baigner dans le sang

1. De l'aveu de Montmorin, ministre des affaires étrangères, la proposition avait été faite de livrer aux Anglais le port de Brest. Averti officiellement, dès les premiers jours de juin, par le duc Dorset, ambassadeur d'Angleterre, il avait gardé le secret pendant six semaines, sans agir ni poursuivre. Mis en demeure de s'expliquer sur la coupable inaction du gouvernement, il allégua cette dérisoire excuse, que les renseignements fournis par l'ambassadeur d'Angleterre étaient trop vagues pour qu'une enquête pût avoir quelque résultat utile. (Séance du 27 juillet 1789; Prudhomme, n° III, p. 3, 4 et 5.) La révélation de ce complot amena la création du fameux *Comité des recherches*.

de ce peuple si doux, qu'aujourd'hui même à peine peut-il croire à l'existence de ce complot infernal? Mais comment ne pas y croire? Est-ce qu'on n'avait pas transporté trois pièces d'artillerie[1] jusque sur la terrasse d'un citoyen à Passy, parce qu'on l'avait trouvée propre à canonner de là les Parisiens, sur ce même quai où Charles IX les avait arquebusés[2] il y a deux cents ans? Est-ce que Besenval ne s'est pas mis en fureur à la nouvelle du renvoi imprudent de M. Necker, parce que c'était sonner avant le temps les Vêpres Siciliennes et éventer toute la mine? Est-ce que ce Memmay[3], le conseiller du Parlement de

1. Les meneurs songèrent même un instant à placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des États, et ils n'abandonnèrent ce projet que parce qu'ils craignirent d'être trahis par le propriétaire (*Essais historiques* de Beaulieu, t. I, p. 308.) Le témoignage de Beaulieu est ici très-considérable et ne saurait être récusé : écrivain *royaliste*, il rapporte ce fait, comme en ayant eu personnellement connaissance à Versailles même, où il se trouvait alors.

2. L'histoire et la légende ont été sévères pour Charles IX ; il est des souverains qui ont fait pis que lui sans avoir personnellement tiré sur le peuple.

3. Toutes les éditions du *Discours de la Lanterne* portent *Mesmoi*; nous rétablissons le vrai nom, qui est *de* Memmay. M. de Memmay, conseiller au Parlement de Besançon et seigneur de Quincey (ou Quincy, près de Vesoul), avait fait annoncer à Vesoul qu'à l'occasion de l'événement heureux, auquel toute la Nation prenait part, il traiterait tous ceux qui voudraient se rendre à son château et leur donnerait une fête. Son invitation attira une foule de personnes qui furent conduites à quelque distance du château. Lui-même, il se retira, disant que sa présence pourrait diminuer la gaieté de la fête, attendu qu'il était *protestant* (il avait protesté contre la double représentation), noble et parlementaire. Tandis que les invités se livraient à la joie (19 juillet), le feu prit, ou fut mis tout à coup à une mèche qui allait aboutir à une mine creusée dans l'endroit où l'on se divertissait, et un grand nombre de personnes furent tuées ou blessées. (Procès-verbal de la maréchaussée du lieu, lu par Pinelle, député de Franche-Comté, à la séance du 25 juillet.) Les gens du pays et, après eux, les membres de l'Assemblée nationale, crurent qu'il y avait eu crime prémédité ; la lecture des pièces *excita dans l'âme de tous les auditeurs des senti-*

Besançon, n'a pas dévoilé aussi follement la scélératesse des aristocrates, ses pareils, et toute la noirceur de leurs desseins? Est-ce que, pour surprendre notre confiance, et afin que notre artillerie ne jouât point entre des mains perfides, on n'a pas revêtu de l'habit de canonnier des espions qu'un véritable canonnier, M. Ducastel, a démasqués, et sur lesquels il est tombé à coups de sabre? Est-ce qu'on n'avait pas de même préparé une infinité d'habits de Gardes-Françaises, pour en revêtir des traîtres qui nous égorgeassent sans peine? Est-ce que Flesselles[1] n'a pas envoyé les citoyens de cinq à six districts chercher, le lundi à minuit, des armes aux Chartreux et dans d'autres endroits aussi écartés, espérant qu'il en serait fait une boucherie, et que les assassins enrégimentés qui rôdaient autour de la ville, les voyant sans armes, hâteraient l'exécution de leurs desseins, et s'enhardiraient à pénétrer dans la capitale? Est-ce qu'il n'est

ments d'exécration contre l'auteur d'un pareil forfait, et des poursuites furent immédiatement ordonnées. (*Moniteur* de 1789, nos 24 et 25.) Deux ans après, M. de Memmay fut réhabilité. (*Voyez* le jugement rendu par le tribunal de Vesoul, relatif au désastre du château de Quincy, et inséré au procès-verbal de l'Assemblée constituante, 4 juin 1791, p. 27; Michelet, I, 191.)

1. La trahison de Flesselles, prévôt des marchands, fut révélée et mise hors de doute par une lettre, signée de lui, que l'on trouva dans la poche du marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, et qui contenait cette phrase : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses; tenez bon jusqu'au soir, et vous aurez du renfort. » La production de cette pièce fut son arrêt de mort. Jusque-là il avait fait bonne contenance, disant que *sa conscience était pure*; mais aussitôt que cette phrase, qui confondait son imposture, eut été lue, lui présent, au Comité des électeurs, il se troubla, perdit toute assurance, et ne put que balbutier quelques mots incohérents. « Sortez, lui cria Garran de Coulon, l'un des électeurs, vous êtes un traître; vous avez trahi la patrie, la patrie vous abandonne! » Peu d'instants après cette foudroyante apostrophe, un coup de pistolet, tiré à bout portant par un inconnu, l'étendait mort sur le quai Pelletier.

pas évident que l'émeute du faubourg Saint-Antoine si bien payée[1] n'avait été excitée par le parti des aristocrates, qu'afin de s'autoriser à faire avancer des troupes? Qui ne voit qu'on n'a ordonné alors aux Gardes-Françaises et à Royal-Cravate de tirer sur les citoyens et de fusiller des gens sans armes, ivres, et épars dans les jardins de Réveillon, qu'afin de faire déguster aux soldats le sang de leurs concitoyens et d'essayer leur obéissance? Enfin, qui n'a pas entendu les canonniers révéler qu'ils avaient avec eux une forge ambulante et leurs grils prêts pour nous envoyer des boulets rouges? Sentinelles vigilantes des peuples, M. Gorsas et autres journalistes ont observé, du haut de leur guérite, toutes les manœuvres de nos ennemis[2]. On a développé dans le *Courrier de Versailles à Paris*, dans le *Point du Jour*, etc., leur plan d'attaque; et j'ai entendu de respectables militaires, des officiers généraux attachés au Prince par des pensions, et

1. Le 28 avril 1789, la manufacture de Réveillon, riche fabricant de papiers peints, établi au faubourg Saint-Antoine, rue de Montreuil, hôtel Titon, fut assaillie, envahie et pillée. « Tous les espions de la police qui nous rapportaient des nouvelles s'accordaient à dire : *qu'on voyait des gens exciter le tumulte et distribuer de l'argent...* Tout Paris me regarda comme son libérateur, et je ne pouvais me montrer nulle part qu'on ne m'accablât d'éloges et de remercîments. *Il n'en fut pas de même à Versailles, où personne ne me donna de témoignages de satisfaction, ni même on ne dit un mot sur ce qui s'était passé.* » (Mémoires de Besenval, t. III, p. 387-389). L'abbé Roy, censeur royal et secrétaire du comte d'Artois, avait été aperçu circulant à travers les groupes et parlant avec mystère à ceux qui menaient la foule.

2. Le jeudi 16, veille du jour où le Roi vint à Paris, on saisit, dans une maison sise près de l'Hôtel de ville, une malle pleine de mèches soufrées. On découvrit en même temps des traînées de poudre, continuées depuis cette maison jusqu'aux caves où sont les magasins. Un des électeurs vint annoncer cette nouvelle au Comité militaire, qui envoya aussitôt des Commissaires pour s'assurer du fait. Le procès-verbal des Commissaires a constaté la vérité de son récit. (*Note de C. Desmoulins.*)

non suspects, malgré leur répugnance à croire que Louis XVI eût pu, comme le grand Théodose, commander un massacre de Thessalonique, obligés de s'avouer à eux-mêmes qu'il n'est que trop vrai qu'une cour aussi corrompue que celle de Catherine de Médicis était aussi sanguinaire.

Ainsi donc, ces petits-maîtres et petites-maîtresses, si voluptueux, si délicats, si parfumés, qui ne se montraient que dans leurs loges, ou dans d'élégants phaétons; qui chiffonnaient dans les passetemps de Messaline et de Sapho l'ouvrage galant de la demoiselle Bertin[1], à leurs soupers délicieux, en buvant des vins de Hongrie, trinquaient dans la coupe de la volupté à la destruction de Paris et à la ruine de la Nation française. Là, les Broglie, les Besenval, les d'Autichamp, les Narbonne-Fritzlard, Lambesc, de Lambert, Bercheny, Condé, Conti, d'Artois, le plan

1. Mademoiselle Bertin était marchande de modes de la Reine. Ses mœurs étaient extrêmement décriées, et elle aurait valu bien peu si elle n'eût pas valu mieux que sa réputation. *Voyez* le pamphlet qui a pour titre : *Etrennes à la Vérité*, ou *Almanach des Aristocrates*, p. 32.

Ce pamphlet fut, par arrêt de la Cour du Parlement de Rouen, lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, dans la cour du palais, au pied du grand escalier, le 4 janvier 1790. Quelques biographes, soit erreur, soit malveillance, l'ont attribué à Camille Desmoulins; mais il n'en est point l'auteur, cela est certain. On n'y retrouve ni son alacrité, ni sa verve, ni son esprit, ni son érudition de gamin de Paris élevé au Portique.

On a toujours cité, pour donner une idée de l'extrême infatuation où était arrivée la demoiselle Bertin, l'anecdote suivante : Une dame du plus haut rang venait lui demander des articles depuis longtemps attendus : « Je ne puis vous satisfaire, répondit gravement la marchande de modes; dans le conseil tenu dernièrement chez la Reine, nous avons décidé que ces modes ne paraîtraient que le mois prochain. » (*Biographie des Contemporains*, t. I, p. 378 B; Fs. Barrière, notes sur les *Mémoires de madame Campan*, p. 99, Didot.) Elle fut d'ailleurs fidèle à la reine, à cette Marie-Antoinette, souveraine des dentelles et des chiffons.

de Paris à la main, montraient gaiement comme le canon ronflerait des tours de la Bastille, comme des hauteurs de Montmartre les batteries choisiraient les édifices et les victimes, comme les bombes iraient tomber paraboliquement dans le Palais-Royal. J'en demande pardon à M. Bailly, cet excellent citoyen, ce digne Maire de la capitale; mais il sait bien que le Maire de Thèbes, Épaminondas, au rapport de Cornélius Népos, ne se serait jamais prêté à un mensonge, même pour ramener le calme. A qui fera-t-il croire que la plate-forme de Montmartre n'ait pas été destinée uniquement à nous foudroyer, et qu'elle puisse servir à un autre usage?

Bons Parisiens, il y avait donc contre vous une conspiration exécrable. La conjuration des poudres, dont la découverte est célébrée à Londres par une fête anniversaire, était mille fois moins constatée; et vous n'avez échappé au meurtre que par votre courage, parce que les scélérats, les traîtres sont toujours lâches, qu'ils ne sont animés que par l'égoïsme et le vil intérêt, et que, d'une passion basse, il ne peut naître de grandes choses; au lieu que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour de ses frères et l'oubli de soi-même, enfante des actions héroïques. Vous n'avez échappé enfin à ce péril que parce que l'ange tutélaire des bords de la Seine a visiblement veillé sur vous, et que, comme le disait Benoît XIV, la France est le royaume de la Providence.

Puisque la trahison est avérée, pourquoi s'enquérir si peu des traîtres? Je le dirai avec la modération qui sied à une Lanterne, mais aussi avec la franchise qui convient dans un pays libre, et remplissant le rôle de vigilance qu'on doit attendre de mon ministère et de l'œil du grand justicier de France : nous tenons Be-

senval[1], d'Éprémesnil, Maury, le duc de Guiche; tant mieux s'ils se trouvent innocents! Mais je n'aime point qu'on ait relâché Cazalès. Sa personne est sacrée, dit-on. Je n'entends point ce mot-là. Veut-on dire du sieur Cazalès comme la loi romaine, c'est-à-dire le flatteur Ulpien, le disait du prince : Il est au-dessus des lois, *legibus solutus est*. Cela est faux; il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence ; elle seule peut braver la Lanterne. Une foule de cahiers prononcent la responsabilité des Députés, loin de défendre qu'on leur fasse le procès, si le cas y échet. D'Éprémesnil, Maury, Cazalès sont-ils plus inviolables que le prêteur Lentulus, le dictateur César, le tribun Saturninus, qui tous étaient personnes sacrées? C'était aussi une personne sacrée que le roi Agis. Qu'on me montre dans les archives de la justice un monument plus auguste, et qui inspire à tous les mortels une terreur plus sainte, plus salutaire pour son glaive, que l'inscription qu'on lisait sur une colonne dans le temple de Jupiter Lycyen. Les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème[2], traître envers la patrie, avaient érigé cette colonne, et gravé ces mots: *Les rois parjures sont punis tôt ou tard, avec l'aide de Jupiter. On a enfin dé-*

1. Besenval, arrêté dans sa fuite, après le 14 juillet, à Villeneuve-la-Grande, près de Nogent-sur-Seine, fut enfermé dans le vieux château de Brie-Comte-Robert; l'abbé Maury fut arrêté à la diligence des officiers municipaux de Péronne; mais l'Assemblée qui, le 23 juin, avait déclaré l'inviolabilité de la personne des députés, ordonna qu'il fût relâché. (Séance du 27 juillet.)

L'ardent Cazalès fut arrêté à Caussade et courut les plus grands dangers. Relâché presque aussitôt, il reprit son siége à l'Assemblée nationale; mais il resta toujours ulcéré de cette manifestation de l'animadversion populaire, qui s'adressait beaucoup moins à sa personne qu'à la cause dont il était le plus véhément défenseur.

2. Ce passage sur le roi des Arcadiens fut pris, trois ans après, par Camille, pour épigraphe de son *Discours sur le jugement de Louis XVI*, 1792.

couvert la perfidie de celui-ci, qui a trahi Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues!

Pourquoi a-t-on relâché ce marquis de Lambert[1]? Il pleurait, et j'entendis un jeune homme lui dire : « Misérable, il fallait pleurer quand tu reçus l'ordre horrible d'égorger tout un peuple, s'il persistait à réclamer ses droits. Lâche, tu étais prêt à massacrer des femmes, des enfants, des vieillards; tu étais général d'une armée de bourreaux, et tu ne sais pas mourir! Tu n'échapperas point à la Lanterne. » Il m'a pourtant échappé[2].

Pourquoi relâcher encore l'abbé de Calonne, le duc de la Vauguyon[3] et tant d'autres? Je ne veux pas dire qu'ils fussent coupables. L'image du menuisier ter-

1. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, et l'un des plus ardents champions de l'aristocratie, fut des premiers à émigrer. Désigné par son exaltation notoire au choix du maréchal de Broglie, il fut associé par lui à l'exécution du complot de juillet, et reçut un commandement important au même titre que d'Autichamp, Lambesc, Narbonne-Fritzlard. (*Semaine mémorable*, p. 38; *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 378, 400.) Son fils, le comte Lambert, qui l'avait suivi à l'étranger, fit la campagne de 1814 comme aide de camp de l'empereur de Russie. C'est lui qui, le 30 mars, attaqua, non en Français mais en Russe, Belleville et Ménilmontant; ce qui lui valut de son maître le cordon de Saint-Alexandre.

2. La *Lanterne* n'avait point lu l'affiche justificative du marquis. (*Note de C. Desmoulins.*)

3. L'abbé de Calonne, suppléant du clergé pour le bailliage de Melun, ayant été reconnu à Nogent-sur-Seine, quoiqu'il eût changé de costume et pris un faux nom, les officiers municipaux le mirent en état d'arrestation et le retinrent prisonnier jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût prononcé. (Séance du 27 juillet.)

Le duc de la Vauguyon, ambassadeur du roi en Espagne, qui avait été désigné pour succéder à Montmorin dans le département des affaires étrangères, se rendait au Havre, muni d'un faux passe-port, avec le projet de passer en Angleterre; il était accompagné de son fils, M. de Carency. Ils furent découverts et mis en état d'arrestation le 26 juillet. Sur l'avis de Mirabeau, l'Assemblée, après avoir pris l'assurance qu'il n'était pas coupable, fit écrire à la municipalité du Havre que, ne connaissant aucune raison de prolonger la déten-

[redacted]

rible et l'exemple de quelques fatales méprises peuvent effrayer, même l'innocence. Mais la fuite, le travestissement et les circonstances les rendaient au moins suspects; et c'est un mot plein de sens que celui que l'orateur romain adresse quelque part aux patriotes [1] : *In suspicione latratote. Dans la nuit les oies du Capitole font bien de crier. Nous sommes maintenant dans les ténèbres, et il est bon que les chiens fidèles aboient même aux passants, pour que les voleurs ne soient point à craindre.* Le comité des crimes de lèse-Nation a ordonné l'élargissement de tel ou tel, nonobstant la rumeur publique qui les accusait. Puisque l'Assemblée nationale l'a prononcé, qu'ils partent librement, qu'ils continuent leur route vers Botany-Bay; moi je féliciterai au moins M. de Robespierre de s'être opposé de toutes ses forces à l'élargissement du duc de la Vauguyon. M. Glezen s'y opposa d'une autre manière, plus éloquente encore. Membre du comité criminel, il a donné sa démission à l'instant même. La chose parle de soi. Honneur à MM. Glezen et de Robespierre!

Je me permettrai de dire encore : « Pourquoi n'avez-vous pas rassemblé les morceaux déchirés de la lettre du baron de Castelnau [2]? Pourquoi le public ne

tion de l'ex-ministre, elle laissait au pouvoir exécutif la décision entière sur ce qui le concernait. (Séance du 6 août.) Robespierre et Desmarniers insistèrent pour que l'arrestation fût maintenue; Mirabeau et Sieyès demandèrent, au nom des principes, et obtinrent, mais non sans peine, qu'il fût relâché. (Voyez le *Moniteur* de 1789, nos 29, 31 et 35.)

1. Cicéron, *Sex. Roscio Amenino*, cap. XX. On accuserait volontiers Camille de pédanterie si ces citations multipliées n'arrivaient pas de la façon du monde la plus naturelle sous sa plume. Il n'est point frotté, il est nourri d'antiquité. Cette langue de Cicéron est, dirait-on, sa langue maternelle. J'ai entre les mains son cahier de notes : la plupart sont des citations en latin.

2. Le 23 juillet, dans l'après-midi, un homme du comte d'Artois, le baron de Castelnau, résident de France à Genève, fut ar-

·é à Paris, sur le Pont-Royal, et conduit au district
ugustins. Au moment où il fut saisi, il déchira préci
ie lettre dont les fragments furent rassemblés aussitôt
ı maire, qui les adressa au duc de Liancourt, préside
mblée, avec trois autres lettres ouvertes et une quatri
e, à l'adresse du comte d'Artois lui-même. (*Moniteu*
rudhomme, nº II, p. 26 et 27). Le président respecta
ilité du secret des lettres, ne se permit d'en lire aucune
ant sur lui d'interpréter les sentiments de l'Assemblé
ouvait consulter en ce moment, renvoya en présence de
éputés les paquets et le procès-verbal de saisie, au Com
ent de l'Hôtel de Ville. Lorsqu'il exposa ces faits à la séa
ne vive discussion s'engagea au sein de l'Assemblée. Car
re janséniste, invoqua le vœu formel des cahiers pour
ilité du secret des lettres, et se prononça énergiquemen
pture des sceaux, qu'il qualifia de violation des droi
ıcrés. Guoy d'Arcy objecta que la France, étant en état
evait nécessairement employer les mêmes moyens qu
sage en guerre. L'évêque de Langres (La Luzerne), Adri
t surtout Mirabeau, firent honte à ceux qui proposaient
pas sur la justice à ce que, dans leurs étroites combin
vaient appelé l'*utilité publique*. L'Assemblée passa à l'ordı
Nº 207 du *Moniteur*.)

1. Stanislas de Clermont-Tonnerre fut élevé deux fois,
la présidence de l'Assemblée nationale. Sa première

excédé étrangement ses pouvoirs, quand il s'est fait si zélé médiateur pour Besenval, pour son oncle, et Castelnau. Cette lettre, est-il venu dire à l'Assemblée nationale, est purement d'honnêteté, je l'ai lue. Ce *je l'ai lue* est plaisant. Parisiens, aviez-vous donc dit, comme les Grecs assemblés à Thémistocle : « Lisez-le à Aristide? » Et M. de Clermont-Tonnerre est-il votre Aristide[1]? Il y a une loi qui dit : *Adultera, ergo venefica.* Je ne veux pas conclure de même : il est noble, donc aristocrate. A Dieu ne plaise! Moi-même, le mercredi 15 juillet, lorsque les augustes Représentants de la Nation se rendirent à la ville, comme ils défilaient sous les drapeaux des Gardes-Françaises, je n'oublierai jamais que je vis un noble, le vicomte de Castellane, baiser avec transport ces drapeaux de la patrie. Je l'ai vu, et j'en ai tressailli de joie. Tout ce que je veux dire, c'est que la lettre déchirée par le baron de Castelnau devait être lue publiquement et affichée, comme on devait afficher la lettre de Flesselles à Delauney, la lettre de Besenval à Delauney, l'ancienne lettre de Sartine à son digne ami Delauney.

Cela est vieux, dit-on, et devrait être oublié. Mais s'imagine-t-on que j'aie oublié qu'un certain électeur de Paris, dépêché alors à Versailles pour remettre à l'instant les lettres interceptées dans les mains de Cas-

du Roi. » Mais il me semble que ce n'est pas le Président qui devait être à la droite du Roi, c'est le Roi qui devait être à la droite du Président. *Filii hominum, usquequo gravi corde?*

(*Note de C. Desmoulins.*)

1. L'illustre Lanterne a tort. M. de Clermont-Tonnerre, offrant la démission de sa présidence, plutôt que de la déshonorer en proclamant le décret du dimanche 23 août, a montré qu'il n'était pas indigne de l'honneur suprême de prince du Sénat. Notre chère *Lanterne* montre ici trop d'humeur. Le zèle l'emporte.

Mais quel auteur, grand Dieu! ne va jamais trop loin?

(*Note de C. Desmoulins.*)

telnau, et rendu à trois heures après-midi, ne remit ces dépêches qu'à dix heures du soir? S'imagine-t-on que je ne me souvienne plus que le sieur de Memmay, figurant aujourd'hui parmi les représentants de la Commune, était le féal du sieur Barentin et le directeur de la librairie? S'imagine-t-on que j'aie oublié que dans la consternation de la capitale, le dimanche 12 juillet, quand les plus zélés patriotes, parmi les Électeurs, conjuraient M. de la Vigne, leur président, de sonner à l'instant le tocsin et de convoquer leur Assemblée générale, ce pusillanime président les désespéra par ses refus; et malgré les reproches les plus durs qu'il essuyait de ces zélateurs du bien public, sut reculer encore de vingt-quatre heures, en temporisant, une Assemblée dont la tenue était si urgente, et qu'il reculait déjà depuis plusieurs jours, malgré le murmure général; s'imagine-t-on que j'aie oublié que le sieur de Beaumarchais était l'intime du sieur Le Noir, cet honnête lieutenant de police? Encore je pardonnerais plutôt au député de Sainte-Marguerite. Il a bafoué le comte Almaviva, les Robins, le directeur de la librairie et la Chambre syndicale. *Figaro* et *Tarare* étaient de bonnes pièces de théâtre, politiquement parlant. Le monologue de Figaro est une œuvre méritoire; et les Perses tenaient de Zoroastre la coutume de mettre les bonnes actions de l'accusé dans un plat de la balance, et les mauvaises dans l'autre.

J'aimerais pourtant mieux voir la Commune de Paris représentée par des citoyens tels que l'auteur des *Études de la Nature* et de *Paul et Virginie* [1]. Com-

1. Voir dans le beau livre de M. Eugène Despois, le *Vandalisme révolutionnaire*, ce que fit la République pour les littérateurs en général, et, en particulier, pour l'auteur, — cependant réactionnaire, — de *Paul et Virginie*.

ment se peut-il que les honneurs n'aillent pas chercher au fond de sa retraite cet homme de lettres si modeste, ce sage qui fait aimer la nature. O vertu! resteras-tu toujours sans honneurs? Le philosophe observateur qui a fait l'*An 2240*, le *Tableau de Paris*[1], et d'autres ouvrages qui ont eu plus d'utilité que d'éclat, devait aussi n'être pas oublié. Mais le mérite dédaigne l'intrigue, au lieu qu'il y a des gens qui ne vont jamais au fond; quoi qu'on fasse, ils se trouvent toujours sur l'eau.

Combien j'en pourrais nommer qui, venus à la onzième heure, ou même n'étant pas venus du tout, ou même désespérés, et dans le secret de leur cœur gémissant sans cesse de la Révolution, non-seulement ont osé demander les récompenses de ceux qui avaient devancé l'aurore et supporté seuls tout le poids du jour, mais qui leur ont envié jusqu'à la plus petite feuille de la palme qui leur était due[2]! Qu'Ulysse, que Ther-

1. Ce pamphlet curieux, *l'An* 2240, est fort amusant à consulter aujourd'hui. Que de choses que l'avenir a réalisées parmi les *impossibilités* mises en scène par Mercier! Quels pas faits en avant depuis la publication de ce livre, — et aussi quels pas faits en arrière! La science a marché sans doute, — mais la liberté?...

2. Dans les *Révolutions de Paris*, journal où on a un peu maltraité la *France libre*[1], mais où respire à chaque page le patriotisme,

1. Cela n'est pas tout à fait exact. Le journal de Prudhomme ne maltraita point *la France libre*, mais il en parla froidement, trop froidement au gré de l'auteur :

« Le bruit a couru, mal à propos, que le comité de police avait fait arrêter l'auteur de *la France libre. Cet ouvrage, sans doute, est dicté par un patriotisme exalté, par une imagination ardente;* mais le comité de police en aurait-il moins fait un acte de violence et d'oppression? Ce citoyen est un de ceux qui, dans les mémorables journées des 12, 13 et 14 juillet, ont rendu de grands services à la patrie; un acte de violence ne troublerait-il pas plus la tranquillité publique que la publication de son ouvrage, en faisant passer dans tous les cœurs une juste indignation contre une autorité qu'il faut faire aimer? » (*Révolutions de Paris*, n° IX, page 14.)

Ainsi que le dit Camille, les *Révolutions de Paris* ne cessèrent de rappeler les services des soldats et des citoyens qui s'étaient distingués au siége de la Bastille, et de les recommander à la reconnaissance publique (N°s I, p. 17, 20; V, p. 19, 20; VIII, 32; IX, 46; X, 44; XI, 28; XII, 20, etc.)

... pour ne pas la
roient les soldats qui se sont signalés à la Basti
la prochaine revue, on cherchera à la tête de la
les sieurs Hulin, Elie, Maillard, Humbert, Arné,
on s'étonnera de ne pas les voir du moins à cô
Montholon, d'Ormesson, le prince Léon, le du
Lally-Tolendal, de Saint-Christeau ; et le public se
dit Tacite [1], au sujet d'un salon de son temps, où
vaient osé exposer les portraits de Brutus et de C
bant Cassius et Brutus eo magis quod illorum effi
tur. Les plus remarqués étaient Cassius et Brutus, p
qu'ils ne s'y trouvaient point. Sans doute, M. de
Paris de ce reproche. Il a dans son cabinet, parm
la guerre d'Amérique, celle où le comte d'Estaing
murs de Grenade, un soldat qui y était monté le p
capitaine, dans un temps où les soldats étaient e
militaires. *Duces ex virtute sumunt, non ex nobilit*
Tacite, en parlant de nos ancêtres. Il n'y avait don
chez nos vieux pères les Germains. « Mais, disent
pouvons-nous faire, à moins que d'être officiers ? »
faire ? Montez les premiers à l'assaut, montrez-vous
péril ; alors vous serez les premiers au *Te Deum* et
On fait officiers, non ceux qui montrent du parchemi
montrent du courage. O honte ! au dix-huitième
après la prise de la Bastille, les enfants si éclairés
sont moins philosophes que leurs pères.

(*Note de C.*

1. « Tibère permit d'honorer les funérailles de Junie
femme de C. Cassius et sœur de Brutus) ...

la seule digne d'eux : ils ont vu fuir les aristocrates; ils voient la nation affranchie; il ne peut manquer à leur bonheur qu'une seule chose, l'assurance que le peuple français ne reprendra plus ses fers, qu'il ne retombera point d'une aristocratie dans une autre.

Mais il me semble qu'on ne s'applique pas assez à étouffer tous les germes de l'aristocratie. Pourquoi ces épaulettes [1], cette pomme de discorde jetée dans les soixante districts? Lorsqu'on n'a pris les armes que contre l'aristocratisme, c'est-à-dire contre l'orgueil des distinctions, contre l'esprit de domination, pour se rapprocher, autant qu'il est possible, de l'égalité originelle, et amener un état de choses qui avertît sans cesse que tous sont frères, pourquoi distinguer l'épaule de l'officier de celle du soldat [2]? Il existait un arrêté

1. Camille Desmoulins n'aime point les épaulettes. Sa verve s'aiguisera plus tard aux dépens des gardes nationaux et des « épauletiers; » et ce Brutus Magnier, élève de Camille, dont on a pour la première fois dessiné la physionomie dans les *Derniers Montagnards*, en fera autant à chaque page de son journal manuscrit, *le Démocrite*, ce curieux monument révolutionnaire, qu'un éditeur publiera sans doute bientôt.

2. Il paraît que M. de La Fayette pense différemment, d'après sa réponse à quelques gardes nationales qui lui demandaient la permission de porter l'épaulette : « Volontiers, dit-il, à condition que les officiers n'en porteront point. » On voit que M. le marquis est persuadé de la nécessité des distinctions. Il sait pourtant que dans le plus grand danger d'Athènes (ce nom d'Athènes commande l'attention et en impose plus que le district de Saint-Joseph), l'armée campée à Marathon avait pour chefs dix bourgeois, dont chacun était tour à tour le commandant général de la milice athénienne. Ils commandaient chacun leur jour; mais ils attendirent, pour livrer la bataille, le jour de Miltiade ; et toute la distinction accordée à ce grand homme fut de le placer le premier à la tête des dix, mais sans épaulettes, dans le grand tableau que fit faire la ville, en mémoire de cette journée. Miltiade s'était immortalisé en un jour; il avait son couvert mis dans le Prytanée, à la table des patriotes illustres. Mais la ville ne songea point à lui faire un traitement de cinquante talents pour tenir table. *Songes creux*, s'écrie un journaliste, *projet d'un cerveau exalté*, *d'un jeune écrivain qui prend les*

... promotions, et
... notre port au blé ne cédera en rien au port de Pi...
Je reviens à la même bourgeoise d'Athènes, qui ne
ne Miltiade ... eût une épaulette, et que les officiers fuss...
...és des soldats. On peut penser que, dans ces beaux ...
épublique, le commandant général n'avait pas besoi...
rêcher au théâtre, par les bouffons, la subordination m...
'aller faire des remercîments solennels à une compagni...
...it le serment coupable de lui obéir aveuglément. Le so...
...it aujourd'hui, parce que demain c'était son tour ...
er; et quand l'ennemi était aux portes, le bourgeois d...
...ait venu d'être généralissime se gardait bien d'exposer
...n hasardant la bataille ce jour-là; mais il attendait l...
...ommandement de M. de Lafayette, qui battait Mardoniu...
...nt mille hommes, et revenait, avec sa couronne de laur...
...re sa place de bourgeois dans le parterre, et disputer a...
...oi sur le *veto*. Telle est l'image de République et d'égali...
...e plais sans cesse à considérer.

Après la guerre d'Amérique, tous les soldats de Washi...
...evinrent citoyens. « Chacun reprit, dit un historien, n...
...lace, il n'y en a pas de distinctive en Amérique, mais so...
...e colonel, le général, l'officier, le fusilier, le tambour, re...
...harpentiers, laboureurs, cordonniers. Dans la joie qui tra...
...s militaires, mêlée au regret qu'ils avaient de se séparer...
...inèrent de se donner une marque de fraternité qui leur...
...écompense, et qui rappelât à jamais cette glorieuse con...
...'*Ordre de Cincinnatus* fut créé. Le ruban devait en être ...
...us les officiers qui avaient eu part à la révolution. » On
...u'applaudir à ce motif; mais les conséquences qu'une ...
...titution pouvait ...

distinctives qu'aux heures du service; comment se peut-il que l'auteur d'une motion qui coupait les racines de tant de querelles, de jalousies, de cabales, n'ait pas été remercié, que sa motion n'ait pas été unanimement accueillie? Si les Français sont un peuple vain, et qu'il leur faille absolument des distinctions, eh bien, que l'Assemblée nationale institue un Ordre national; que la décoration en soit accordée à ceux qui se seront signalés par une action héroïque. Mais dans ce moment je demande à tous ces Messieurs, aristocrates sans le savoir, que nous rencontrons dans les promenades, marqués d'une épaulette, pourquoi ils veulent se distinguer des autres, et quelle est l'action belle et généreuse qui leur a acquis ce droit? Dans une conscription militaire de bourgeois, dans un moment où on a eu à peine le temps de se reconnaître, où l'épaulette ne peut pas encore être une preuve de mérite et de courage, la porter n'est-ce pas porter sur l'épaule une accusation de brigue, d'ambition et de cabale, ou au moins cet écriteau : *Aristocrate?* Car qu'est-ce que l'aristocratie, sinon la fureur de primer sans raison? La nature n'a mis que trop d'inégalités parmi les hommes, sans que l'ambition en introduise encore de chimériques.

Cette sortie contre les épaulettes m'a entraîné bien loin de mon sujet. Revenons à l'Assemblée nationale

êtes les égaux des colonels, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des princes du sang; vous êtes les égaux du roi lui-même, puisque vous n'avez au-dessus de vous que la loi, qui règne aujourd'hui sur Louis XVI ainsi que sur vous; vous êtes maintenant *très-hauts et très-puissants Seigneurs*, quoique les auteurs du *Journal de Paris* et l'abbé Aubert persistent à ne reconnaître pour tels que certaines gens, confessent leur turpitude, et veuillent demeurer des vilains. Parisiens, voulez-vous n'être qu'un peuple de sous-lieutenants, quand vous êtes un peuple de rois? (*Note de C. Desmoulins.*)

égaré? Comment l'Assemblée nationale,
peut dire avec vérité que *tout pouvoir lui a*

1. Lorsque le mariage de l'archiduchesse Marie-Ant
e dauphin eut été décidé, on désira à Vienne et à Versa
eût un instituteur français, et le duc de Choiseul fit
Vienne l'abbé de Vermond, qui lui était recommandé p
vêque de Toulouse, Loménie de Brienne. L'abbé de Ver
digne de la recommandation de ce prélat décrié; c'est d
jeune princesse ne pouvait avoir un pire instituteur. Lo
détestait. Étant dauphin, il ne lui avait jamais dit une se
et très-souvent il ne lui avait répondu que par un h
d'épaules. « La Reine, disait cet impudent, ne doit avo
moi pour confident des choses qui doivent être ignorée
moires de madame Campan, ch. IV, p. 90, 91; Didot.)

Madame Campan, qui l'a bien connu, a raison de le ju
sévérité (ch. II); mais elle a tort de s'en excuser, car le
fit est incalculable. Quelques jours après le 14 juillet, il
s'échapper de Versailles, gagna Valenciennes, puis pa
Vienne, où il resta (*Ibid.*, ch. XV). Né bavard et indiscret,
fait singulier et brusque pour masquer ces deux défauts.
sonne qui avait dîné avec lui chez le comte de Mercy-A
ambassadeur de la cour de Vienne à Versailles, disait à
« Comment supportez-vous ce bavard ennuyeux? — Com
le demandez-vous? répondit le comte; vous pourriez vo
faire la réponse : *c'est que j'en ai besoin.* »

2. Que ce prélat n'accuse pas la *Lanterne* d'injustice à
Elle se souvient encore de

sur la terre, doute-t-elle si elle a autant de droit qu'un bailli de village de décréter sur la rumeur publique ? Quand on ne marie pas ses filles, disait le vieux Bélus [1], le père de la princesse de Babylone, elles se marient elles-mêmes. Quand on ne fait pas justice au peuple, il se la fait lui-même. Aussi ai-je vu ce jour-là des citoyens courir éperdus autour de moi, en criant avec une voix terrible : *O Lanterne! Lanterne!*

Loin de moi l'affreux dessein de décrier les représentants de la nation, et une assemblée telle qu'il n'y en eut jamais dans l'univers d'aussi auguste, aussi remplie de lumières et enflammée de patriotisme. Ce sont nos législateurs et nos oracles [2]. Mais la défiance est mère de la sûreté. Bons Parisiens, où en seriez-vous si vous aviez ajouté foi à ces belles paroles, que les hussards et le canon n'avançaient que pour garantir vos boutiques du pillage et faire la police ? L'aristocratie respire encore. Les Tarquins sont errants et cherchent Porsenna; mais que Porsenna tremble, et qu'il sache que la France ne manque pas d'hommes aussi courageux que Mutius, et qui cette fois ne se tromperont pas de victime. Français, les ennemis du bien public, désespérant de vous conquérir si vous voulez être libres, ont pris le parti de vous dégoûter de la liberté par les excès de la licence.

1. Dans *la Princesse de Babylone*, de Voltaire, § 4.

2. La *Lanterne* se doit à elle-même de publier ce que les citoyens se disaient depuis longtemps à l'oreille, et ce qu'un journaliste patriote n'a pas craint d'imprimer, *que petit à petit, quelques membres se laissent gagner par des pensions, des projets de fortune... des caresses...* Heureusement il y a des galeries, les galeries incorruptibles, toujours du côté des patriotes ; elles représentent ces *tribuns du peuple* qui assistaient sur un banc aux délibérations du Sénat, et qui avaient le *veto*. Elles représentent la capitale, et heureusement c'est sous les batteries de la capitale que se fait la Constitution. (*Note de C. Desmoulins.*)

[illegible] et si exemplai
pris sur le fait, et qui, à Versailles, vie
au supplice un parricide. Mais il est
soudoyés par un parti, des hommes san
des hommes, qu'on a versés sur la F
sieurs se promènent dans nos villes; ils se
le groupe des citoyens; ils font presse au
Ce sont eux qui ont bien osé demande
M. de La Fayette et de M. Bailly.

« Il est clair, remarque très-bien le
Versailles à Paris, qu'il y a des moteu
puissants de ces insurrections. Des gens d
que des travaux continuels pouvaient à pe
ver de la faim, il y a quelque temps,
journées sur la place. Ils sont donc pay

1. Voyez *Lettres* de Camille à son père.

2. Au commencement des troubles, la ville de
remplie d'une foule d'étrangers aussi déchaussés qu
dont le derrière n'était couvert que d'une méchante
les figures n'étaient rien moins que prévenantes. Just
des désordres qu'ils commettaient [illegible]

des hommes semer de l'argent dans la dernière classe du peuple : que sont-ils devenus? Qu'est-il devenu cet abbé qu'on avait été contraint d'arrêter parce qu'il avait été dénoncé par des personnes au témoignage desquelles on devait des égards, et qu'on n'a mis dans les liens d'un décret que pour le soustraire à la Lanterne et à la question, où on voulait l'appliquer préalablement? Qu'est-il devenu ce chevalier décoré soi-disant d'un Ordre étranger, au jugement duquel on n'a sursis que pour ne point le juger du tout? Que sont devenus tant d'autres personnages suspects, dont on a facilité et payé l'évasion? Ne serait-il pas de la justice de l'Assemblée nationale de se faire rendre un compte public de ce qu'on a fait de ces premiers coupables et de leur interrogatoire? » Quoique..., tout le monde sait que le chancelier d'Aguesseau s'enferma en vain douze heures avec le plus habile déchiffreur, pour lire le dernier interrogatoire et le testament de mort de Ravaillac. Il était écrit en lettres invisibles par un certain Gilbert, alors greffier de la Cour. De lui viennent les présidents Gilbert. Il y a eu des interrogatoires écrits de la sorte. Mais voilà bien assez de doléances pour cette fois, et j'aurai fourni matière assez ample aux réflexions.

Il reste à vous prémunir contre le venin de quelques motions faites dans l'Assemblée nationale et contre quelques écrits qui circulent dans la capitale. Parmi ces brochures dangereuses, il y en a une assez piquante, intitulée: *le Triomphe des Parisiens*. L'auteur voudrait leur faire croire que leur cité va devenir aussi déserte que l'ancienne Babylone, que les Français vont être transformés en un peuple de laboureurs, de jardiniers et de philosophes, avec le bâton et la besace ; que dans six mois l'herbe cachera le pavé de la rue

. . . . qui vous sert d'avo
tous les parfumeurs de l'Égypte ? Et vous,
Maille [2], que vous servira d'avoir imagin
gre styptique, qui enlève les rides et uni
comme une glace; le vinaigre de cyprès, qu
jours change immanquablement la blond
brune; le vinaigre sans pareil, qui blanc
affermit, embellit; enfin ce vinaigre qui fai
ges, ou du moins les refait, et dans l'annor
vous prévenez si plaisamment les dames qu'
vent l'envoyer chercher, sans craindre que
en devine l'usage? Tant de belles découve
devenir inutiles.

Encore si la réforme ne frappait que sur l
la grande pension! Mais cette armée inn
dont le sieur Quidot était l'inspecteur, cet

1. Chaumette, en 1793, y voulait faire planter des
terre.

2. M. Maille, vinaigrier du Roi, *breveté*, rue Saint-
manach royal de 1773, p. 553.)

Ailleurs (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 40, t.
Camille ...

qui, sous les galeries du Palais-Royal et à la clarté des lampes de Quinquet, passe en revue tous les jours devant nous, revue mille fois plus charmante que celle de Xerxès; eh bien, cette armée va être licenciée faute de paye. Bien plus, l'arrière-ban de cette milice va être encore dispersé. A la suite de trois mille moines défroqués, de vingt mille abbés décalottés, qui retourneront dans leurs provinces guider l'utile charrue ou auner dans le comptoir paternel, il faudra bien que trente mille filles descendent des galetas des rues Trousse-Vache et Vide-Gousset, etc., renoncent aux douceurs de Saint-Martin et de la Salpêtrière, et, comme la pauvre Pâquette de *Candide* aux bords du Pont-Euxin, aillent faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. L'auteur de ce pamphlet va plus loin encore. Adieu, dit-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les éventaillistes, les épiciers, la grand'chambre, les procureurs, les avocats, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les baigneurs, les restaurateurs; il ruine les six corps; il ne fait pas grâce au boulanger, et se persuade que nous allons « brouter l'herbe ou vivre de la manne [1]. »

1. L'auteur de ce pamphlet, Me Le Tellier, vient d'être arrêté et conduit à l'Abbaye. La *Lanterne* déteste les principes de cet avocat, ennemi de la régénération; mais elle n'en criera pas moins de toutes ses forces qu'il est affreux, lorsque la Nation vient d'élever un autel à la liberté de la presse, d'en avoir arraché un malheureux écrivain qui le tenait embrassé. Le soleil luit pour les méchants comme pour les bons. Aujourd'hui, c'est dans la personne d'un écrivain aristocrate que la liberté de la presse est violée : « Mais, ô vous tous! s'écriait Théramène, lorsque les trente tyrans l'eurent rayé de la liste des citoyens, il n'est pas plus difficile à Critias de vous effacer du rôle de citoyen que d'en effacer Théramène. » Il faut demander à cor et à cri l'élargissement de ce pauvre diable d'auteur, et punition exemplaire du sieur Miromesnil, qui, malgré la défaveur d'un nom odieux, a su se glisser parmi les représentants de la Commune, et, en sa qualité de chef du comité de police, a ordonné

... ainsi je perdrai m

O Athéniens du dix-huitième siècle, ne comprenez-vo nécessité de la liberté indéfinie de la presse! Quel es plus sûr de la liberté civile et politique? C'est la liberté Et ensuite, quel en est le gage le plus sûr? C'est la l presse. Et ensuite? C'est encore la liberté de la presse.

Mais, s'écrie un bon curé, laisserez-vous débiter du voyez-vous pas, monsieur le curé, que ce que vous app son, et que vous mettez à l'index, le curé Rabaut le nom de l'âme. Sans doute, c'est à une mère à veiller sur la sa fille. Les pères et les maîtres sont des censeurs dome l'Assemblée nationale ne supprimera point; toute autre une inquisition monacale... Quand ce serait du poison, p vos termes, que répondrez-vous, monsieur le curé, à un vous dira: « J'aime ce poison »; et, comme la femme de S « Je veux qu'on me batte »? « Mais, s'écrie encore l'al je serai calomnié; on dira que j'ai commis un viol. » « E crie d'Eprémesnil, on dira que je suis cocu. » Messieurs ponses, comme faisait M. Pincé : 1° Vous savez que calomnié et traduit en justice soixante-dix fois; en est-il sage Caton? il prêtait sa femme obligeamment à son ami H ce qui, au témoignage de Virgile, lui a obtenu, dans les Elysées, aux acclamations, la présidence de tous les coc présents et à venir, *His dantem jura Catonem*. En est-i honnête homme? Soyez des Catons et vous ne craindr liberté de la presse; 2° La presse est comme cette lance rissait les blessures qu'elle avait faites. On imprimera ch que M. Defontaine tient de M. de Clugny une pension de vres, violente présomption de cocuage. Bien des gens d

jamais. On accuse la génération de tout renverser et de ne rien édifier. Mais ne faut-il pas avoir détruit la Bastille avant de rien élever sur son emplacement? Déjà maint architecte s'évertue à imaginer un palais digne des augustes représentants de la nation. Bientôt vous le verrez sortir de dessous les ruines de cette Bastille. Là, dans son sein, Paris aura l'Assemblée nationale, le congrès de quarante-cinq provinces, le siége de la majesté, de la loyauté du peuple français, l'autel de la concorde, la chaire de la philosophie, la tribune du patriotisme, le temple de la liberté, de

de la pension est fausse ; vous avez encore l'abbé Aubert qui vous offre ses bons offices; pour vingt-quatre sous, il démentira le fait dans ses affiches, et vous serez décocuflé : tôt ou tard, la vérité perce ; 3° Si vous êtes calomnié, accusez l'auteur ; sans doute, la loi des Douze Tables, qui condamnait à mort tous les faiseurs de vaudevilles et de brochures caustiques, était trop sévère. On voit bien, comme l'observe Montesquieu, que cette loi avait été faite par les Décemvirs, grands aristocrates, et, partant, ennemis de la liberté de la presse. Depuis, on a imprimé sur le front du calomniateur la lettre initiale C, peine trop forte encore et atroce, en ce qu'elle ne distinguait point entre les calomnies. Cependant il y a bien de la différence entre celui qui imprime que M... a empoisonné ses trois femmes, et celui qui imprime que Duval a le désagrément d'être jugé digne du secrétariat de l'Ordre le plus nombreux du royaume. Il faut espérer que l'Assemblée nationale établira des peines proportionnées à l'exigence des cas; alors les cocus se pourvoiront contre les auteurs. Cependant il importe surtout que la Nation conserve sa liberté, dont la presse est la plus sûre gardienne. Ainsi, liberté indéfinie de la presse, liberté pour tous les partis, et dans ce moment même où on ne prononce qu'avec horreur le nom des Parlements, où l'abbé Fauchet demande que l'on institue, le jour de leur expulsion, une fête de grand solennel, une messe en faux-bourdon, vu que *c'est un parlement aristocrate qui a crucifié J.-C.*, tandis que d'autres patriotes moins chrétiens proposent, pour l'anniversaire, une fête dans le goût des païens, pendant huit jours, une danse générale de la veuve et de l'orphelin dans tout le royaume ; eh bien, dans ce moment même il doit être permis à l'honorable membre, M. Bergasse, d'exalter leur courage, leur candeur, leur désintéressement, leur dévouement, et d'enterrer la synagogue avec honneur. (*Note de C. Desmoulins.*)

l'humanité et de la raison, où tous les peuples viendront chercher des oracles.

Le conseil permanent de la Nation, étant alors sédentaire à Paris, cette ville recouvrera enfin, par la transmigration des bureaux, ce surcroît de richesse, de santé et d'embonpoint qu'elle ne cessait de regretter depuis que Louis XIV l'avait comme dédoublée pour créer Versailles. Ce bienfait, si grand, n'est pas le seul dont la Révolution doit enrichir la capitale. Comme ce n'est pas, ainsi que les autres, une ville qui appartienne en propre à ses habitants ; que Paris est plutôt la patrie commune, la mère patrie de tous les Français, il n'est aucune cité dans le royaume qui ne s'intéresse à sa splendeur, et toutes les provinces s'empresseront d'y concourir. L'industrie et l'activité parisienne, secondées de cette conspiration unanime du reste de la Nation à embellir la métropole, y créera des merveilles, et M. Mercier ne mourra pas, je l'espère, sans ce qu'il a tant souhaité, Paris *port*. Oui, Paris *port*, et tellement port, que la galère d'Hiéron y pourrait manœuvrer ; et je prétends voir passer ici en revue à M. de La Fayette l'infanterie parisienne, la cavalerie parisienne, l'artillerie parisienne et la marine parisienne.

Il est vrai que la Révolution porte un coup mortel à l'*Almanach royal*. Adieu le privilége de M. d'Houry[1]. Mais M. Baudouin[2] nous imprimera un *Almanach national*[3]. Il est vrai qu'il y aura moins de séminaires, de

1. L'*Almanach royal* fut présenté pour la première fois à Sa Majesté, en 1699, par Laurent d'Houry, éditeur ; en 1789 il fut mis en ordre et publié par Debure, gendre du dernier d'Houry, avec approbation et privilége du Roi.

2. Baudouin était l'imprimeur de l'Assemblée nationale.

3. On ne peut plus parler d'almanach, qu'on ne se rappelle le

couvents, de célibataires, mais il faut espérer que la population n'en souffrira point; il est vrai que le Parlement passera, mais la Basoche ne passera point. Nous aurons des magistrats moins aristocrates, moins insolents, moins ignorants, moins chers; mais nous ne manquerons point de jurisconsultes qui ne céderont en rien à ceux de l'université de Louvain, d'Oxford et de Salamanque. Certainement tant qu'il y aura des hommes il y aura des plaideurs. Ne dirait-on pas qu'on ne plaide que dans les monarchies? On plaidait à Athènes, à Rome, et on voit même, par leurs sacs, que les Romains étaient bien plus grands chicaneurs

divin faiseur, Monseigneur le comte de Rivarol [1]. On sait tout le mal que lui fait la Révolution et le mélange impur des trois Ordres. Les lettres de Bagnoles mandent que les paysans ont brûlé l'ancien et superbe château de Rivarol. Comme les princes ont des pièces de canon et des drapeaux devant leurs palais, le comte avait aussi des batteries et un enseigne devant sa porte. Tout a été pillé; son terrier, ses titres de noblesse n'existent plus; heureusement, la manufacture des almanachs va lui rendre de quoi faire rebâtir un château bien plus magnifique. Voyez quels beaux almanachs vous avez à faire, monsieur le comte : l'Almanach de l'Assemblée nationale, l'Almanach de l'Hôtel de Ville, l'Almanach des Districts, l'Almanach des douze mille brochures de cette année, l'Almanach des quarante pensionnaires du Roi, l'Almanach des soixante mille filles, l'Almanach des cent mille cocus. O mon cher comte, la belle chose que les almanachs et la liberté de la presse!

(*Note de C. Desmoulins.*)

1. Antoine, comte de Rivarol, auteur du *Petit Almanach des grands hommes*. Diseur de froids bons mots, il a beaucoup dénigré, insulté, calomnié. De Louis XVI, qu'il devait aimer pourtant, il a dit : « Ce monarque, qui n'a jamais été dans le secret de son existence, dont le premier travail, en montant sur le trône, fut avec son serrurier, et dont la première ordonnance fut une *ordonnance sur les lapins*. » De Mirabeau : « Il est capable de tout pour de l'argent, même d'une bonne action. » Du peuple : « Le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger; Sa Majesté est tranquille quand Elle digère. »

Esprit dépourvu de fermeté et de rectitude, il fut, avec Peltier, ce faiseur, et Champcenetz, ce bel esprit, le principal rédacteur des *Actes des Apôtres*, vaste compilation où des jugements sans portée, ridicules, brutalement insolents, alternent avec des impostures cyniques.

que nous. Il est vrai qu'il n'y aura plus vingt professeurs de droit intéressés à peupler le barreau d'ignorants, parce que leurs revenus croissent en proportion de l'ignorance et de la paresse; mais les écoles de droit subsisteront cependant, avec cette différence qu'il y aura une véritable chaire, au lieu d'un comptoir. Il est vrai que Calchas n'aura plus cent mille livres de rente : mais il ne faut à Termosiris qu'une flûte et un livre d'hymnes, tandis qu'il faut à Mathan des tiares et des trésors. Il est vrai que le sieur Léonard[1] ne fera plus crever six chevaux pour aller mettre des papillotes à Versailles, qu'il ne perdra plus 50,000 livres sur la caution de son peigne; mais les coiffeurs ne seront pas bannis de la République. L'esclavage des rois est secoué, mais pour charmer le songe de la vie, on a besoin de l'esclavage des femmes, et la galanterie française restera. L'auteur du *Triomphe de la capitale* croit-il que la liberté soit ennemie des spectacles et d'Aspasie? Qui ne voit comment elle se plaît au Palais-Royal? Jamais monarchie n'a fait pour le théâtre autant de dépense que la démocratie d'Athènes. Les Thébains élevèrent une statue au comé-

1. Antié dit *Léonard* était coiffeur de la Reine. Lors des préparatifs de ce qu'on appelle le *Voyage de Varennes*, et que l'on devrait appeler la *fuite à l'abbaye d'Orval*, ce fut à Léonard, dont le dévouement lui était connu, qu'elle confia son coffre de diamants, pour qu'il le portât à sa sœur l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas. Léonard partit avec le duc de Choiseul, et réussit à remplir la difficile et périlleuse mission qu'il avait acceptée. Rentré en France après un séjour de quelque temps à l'étranger, il fut condamné à mort par le tribunal du 22 prairial, et monta sur l'échafaud le 7 thermidor an II, le même jour qu'André Chénier, Rottcher, Goëzmann, le baron de Trenck, un jour avant la comtesse d'Ossun, dame d'atours de la Reine. (*Mémoires de madame de Campan*, chap. XVIII, p. 289, Didot; *Liste exacte et très-fidèle des guillotinés*, Supplément au nº IX, p. 4, nº 2538; *Monit.* du 23 thermidor an II, p. 1324, col. 3.)

dien Pronomus à côté de celle d'Épaminondas[1]; et ces Lacédémoniens, devant qui dansaient toutes nues,

1. Nous ne décernons pas encore de statues à nos comédiens, mais le district des Cordeliers a déjà montré qu'il pensait sur cette profession comme les Grecs, et il a nommé M. Grammont capitaine, ce qui a donné lieu à une discussion plaisante. « Messieurs, a dit quelqu'un, je suis très-fier d'avoir pour commandant Orosmane ou Tancrède; mais, pour l'honneur du district, je fais la motion qu'il soit défendu aux cinquante-neuf autres de siffler au parterre notre capitaine. » La motion causa une grande rumeur. La plupart représentaient que tous les citoyens sont égaux, et que s'il y avait quelque différence entre eux, elle serait peut-être à l'avantage de ceux qui, à la fuite de M. Necker, en fermant leur théâtre, ont donné les premiers l'exemple du deuil national, et qui, en ressuscitant quelquefois à nos yeux la grande ombre de Cicéron, de Brutus ou de Cornélie, n'avaient pas laissé mourir dans les cœurs la dernière étincelle de patriotisme.

Néanmoins ces raisons n'étaient pas entièrement satisfaisantes, et l'honneur du district semblait compromis, lorsque M. Perilhe[1], très-digne président du district, et patriote illustre, mit tout le monde d'accord et sut concilier tous les droits. « Messieurs, dit-il, je pense qu'il serait tyrannique et contraire au progrès des arts d'interdire au parterre de siffler le comédien et le poëte, mais il doit être permis aussi de siffler l'avocat et le capitaine, qui ne sont pas plus privilégiés. Le marquis d'Uxelles, maréchal de France, fut sifflé à l'Opéra, au retour de la campagne, pour avoir rendu par capitulation la ville de Mayence. C'est ainsi que nos pères les Parisiens ont sifflé le régiment de Corinthe et le coadjuteur, commandant général de la milice parisienne. Vous avez vu siffler dans maintes audiences le Parlement; nous avons vu siffler les chanceliers, les archevêques, les cardinaux, notre S.-P. le pape, Condé, Conti, d'Artois; trop heureux s'ils en étaient quittes pour des sifflets! Chez une nation aussi gaie, l'article premier doit être la liberté du sifflet. Quant à moi, Messieurs, je vous permets de siffler votre président si cela vous fait plaisir, et je tiens que M. Grammont n'est point irrégulier et inhabile à être capitaine et qu'il n'y a lieu à délibérer. »

C'est un charmant district que les Cordeliers, et je ne saurais m'empêcher de le proposer pour modèle au district Saint-Roch. Ce sont les Cordeliers qui ont obtenu l'élargissement de M. Le Tellier,

1. Ce Perilhe ou Pedrilhe, président du district des Cordeliers, était l'un des *maîtres en l'art et science de chirurgie* de la ville de Paris, professeur et démonstrateur royal de *chimie chirurgicale et de botanique* (*Almanach royal* de 1789, p. 629 et 634). En septembre 1789, il était l'un des représentants de la commune de Paris pour le district des Cordeliers (*Étrennes à la vérité*, p. 48).

et développaient leurs grâces, au pied du mont Taygète, toutes les vierges du Péloponèse, haïssaient-ils les femmes? C'était là leur spectacle, et avaient-ils si grand tort d'en préférer la simplicité à toute la magie de l'opéra d'Athènes? Sur quel fondement notre auteur aristocrate prédit-il donc la solitude du parterre et des loges, la ruine des marchandes de modes, des fabriques de plumes et de gazes, de la foire Saint-Germain et de la rue des Lombards. La *Lanterne* prédit, au contraire, que jamais les arts et le commerce n'auront été si florissants. Les Anglais excellaient à faire des étoffes que les Français excellaient à porter. Mais patience, citoyens, vous aviez cent quarante mille calotins qui n'étaient pas la partie de la nation qui eût le moins d'industrie, puisqu'ils savaient vivre à vos dépens. Figurez-vous ces deux cent quatre-vingt mille bras rendus au commerce ou à l'agriculture. L'un s'occupe à polir l'acier; l'autre, au lieu de sécher

l'élargissement de M. le baron de Tintot. Ils ont arrêté de respecter les promenades publiques et de ne point profaner, par des patrouilles, la sainteté de ce palais, qu'on devrait bien appeler le Palais *national*, plutôt que le Palais *royal*. Le district des Cordeliers a encore autorisé les libraires à se passer de l'approbation de la Ville; il a déclaré les colporteurs personnes sacrées, et leur a rendu la voix dans son arrondissement, sauf la responsabilité des auteurs. On sait que ce district se ressent du voisinage du *Café Procope*. Ce café n'est point orné, comme les autres, de glaces, de dorures, de bustes; mais il est paré du souvenir de tant de grands hommes qui l'ont fréquenté, et dont les ouvrages en couvriraient tous les murs s'ils y étaient rangés; on n'y entre point sans éprouver le sentiment religieux qui fit sauver des flammes la maison de Pindare. On n'a plus, il est vrai, le plaisir d'entendre Piron, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, mais les patriotes soutiennent encore sa réputation. C'est à ce café que l'Assemblée nationale doit d'avoir l'abbé Sieyès dans son sein. Il a la gloire unique que jamais le langage de la servitude n'a osé s'y faire entendre; que jamais les patrouilles nationales, non plus que les patrouilles royales, n'ont osé y entrer; et c'est le seul asile où la liberté n'ait pas été violée.

(*Note de C. Desmoulins.*)

pendant nombre d'années à faire un carême, fait voile pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Que d'esprit perdu dans le *Quinquennium*, dans la poussière des Écoles et sur les bancs de la Sorbonne! Les bons effets de tant de talents, appliqués à perfectionner une manufacture ou à étendre une branche de commerce, sont incalculables.

A la vérité, le clergé tient furieusement à ses cheveux coupés en rond, à ses surplis, ses mitres, ses soutanes rouges et violettes, à ses bénéfices, à l'oreiller et à la cuisine, il ne veut pas entendre parler de la liberté de la presse, et il a une peur extrême de la raison. Depuis la grande victoire remportée sur lui dans la journée des dîmes, je pensais qu'il n'y avait que le premier pas qui lui aurait coûté, mais la séance du dimanche 23 août me détrompe. *Ecce iterum Crispinus.* Scapin a mis de nouveau la tête hors du sac en criant comme un diable, et tous les efforts du comte de Mirabeau n'ont pu parvenir à l'y faire rentrer.

Poursuis, courageux Mirabeau. Ils ont étouffé un moment ta voix à Versailles; mais Paris, la France et l'Europe entière écoutent cette voix, la voix de la philosophie, du patriotisme et de la liberté, et nos citoyens lui répondent en faisant retentir leurs dards. Quand te verrons-nous enfin président de l'Assemblée nationale? Cependant, continue d'en être l'orateur, et d'opposer la hache de Phocion aux périodes arrondies et aux phrases sonores de quelques-uns de nos Pères conscrits. Poursuis tes douze travaux, et achève de triompher du fanatisme. Vois combien tu es devenu cher aux patriotes! Les alarmes du Palais-Royal, le 30 août, montrent qu'on ne sépare point tes dangers des dangers de la patrie. Sans doute la Nation

saura récompenser tes services : sans doute cette nation va se ressaisir du droit, qui lui appartient incontestablement, de choisir ceux qui doivent la représenter. Ce sont ses ambassadeurs qui la représentent chez l'étranger; c'est donc à elle à les nommer. Oui, elle disposera des ambassades. Elle a vu avec quelle dignité tu as soutenu ses droits; elle se rappelle ton Adresse pour l'éloignement des troupes.

Nec dignius unquam
Majestas meminit sese Romana locutam.

La voix publique te désigne déjà le représentant de la Nation dans l'Europe. Va faire oublier à nos anciens et éternels auxiliaires que leurs secours ou leur amitié ont été payés d'ingratitude, que l'infidélité à des pactes de trois cents ans et aux alliances les plus inviolables a démenti et déshonoré la loyauté française, ou plutôt conçois un dessein digne de ta philosophie et de ton génie : il t'appartient de convoquer la Diète européenne et de réaliser l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Je suis pourtant fâchée qu'on t'accuse de soutenir la sanction royale et d'avoir dit que, si le roi n'a point le *veto*, il vaut mieux demeurer dans Constantinople. C'est une calomnie [1], et la contradiction serait trop grossière avec les principes dans lesquels tu n'as jamais varié, si tu accordais à un homme le droit de se jouer des plus sages décrets de toute une nation, et de lui dire : « Ce que vous voulez, vous, vingt-cinq millions d'hommes, je ne le veux pas, moi, moi tout seul. » Non, il n'est pas possible que Mira-

1. Mirabeau a dit en effet cela.

beau ait tenu ce langage, aussi nous le ferons ambassadeur.

Pour M. Mounier qui veut, non-seulement un *veto* suspensif, mais un *veto* absolu, et qui a bien osé nous proposer un sénat vénitien, il s'en ira au Dauphiné comme il était venu, avec cette différence que, venu au milieu des applaudissements, il s'en retournera au milieu des huées. Et M. de Lally, si fervent royaliste, et qui s'imagine apparemment qu'en reconnaissance de son zèle pour le pouvoir d'un seul, nous allons créer pour lui, comme dans le Bas-Empire, la charge de grand-domestique; il ira, s'il veut, prendre séance dans la Chambre haute du Parlement d'Irlande, qu'il nous cite pour modèle.

Lorsque cet honorable membre proposa à l'Assemblée nationale une chambre haute, une cour plénière et deux cents places de sénateurs à vie et à la nomination royale [1], lorsqu'il fit briller ainsi à tous les yeux

1. O mes chers concitoyens! je gémis, quand je vois autour de moi cette multitude de gens qui de l'auguste et sainte liberté font une affaire, et qui spéculent sur la Constitution. Dans le degré de corruption et d'égoïsme où nous sommes parvenus, si nous voulons conserver la liberté, gardons-nous bien de créer un Sénat et des places inamovibles, de mettre la feuille des bénéfices et d'accumuler les richesses dans la main d'un seul homme. Quand toutes les consciences sont à vendre, il ne reste plus qu'à combiner tellement la Constitution qu'il n'y ait personne en état de les acheter. Les trésors de la Numidie avaient corrompu trois fois, et les généraux, et les consuls, et la municipalité, et les tribuns, et la magistrature, dans l'affaire de Jugurtha. Mais quand le peuple romain en eut évoqué la connaissance à l'assemblée générale, il fut impossible à Jugurtha de corrompre tout le peuple; non que le peuple fût moins corruptible que les sénateurs, mais où trouver un acheteur assez riche ?

Ce ne sera point assez, dans un siècle corrompu, que le peuple ne se dépouille point de sa toute-puissance pour en revêtir un Sénat, et qu'il soit seul dispensateur des places, il faut que l'amovibilité des charges soit telle, que les mutations soient si rapides, qu'il n'y ait point d'aliment à la cupidité. Alors les emplois sont réellement

deux cents récompenses pour les traîtres, comment les Chapelier, les Barnave, les Pétion de Villeneuve,

des charges et non des bénéfices. Alors, à ceux qui veulent primer et se faire remarquer, il restera, non plus l'ambition des grandes places, mais l'ambition des grandes choses. L'ambition qui vient de l'orgueil sera nécessairement détruite; il ne restera que l'ambition qui vient de la bienfaisance, l'ambition nécessaire aux grands cœurs, celle d'être utile. Malheureusement ce n'est point de cette noble ambition que la plupart sont travaillés, mais d'une tout autre fièvre.

A la ville, on sait quel conflit il y a eu entre les électeurs et les représentants de la Commune, chacun se disputant et tirant à soi la chaise curule. Dans les districts, tout le monde use ses poumons et son temps pour parvenir à être président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire. Ce ne sont que comités de subsistances, comités de finances, comités de police, comités civils, comités militaires. Hors des districts, on se tue pour des épaulettes. On ne rencontre dans la rue que dragons, graines d'épinards.

Que voulez-vous? chacun cherche à paraître.

Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de me faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie : *Qui vive?* « Monsieur, dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote picard. » Mais il me demande si je suis Français, en appuyant la pointe de sa baïonnette. Malheur aux muets! Prenez le pavé à gauche, me crie une sentinelle; plus loin, une autre crie : Prenez le pavé à droite; et, dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : Le pavé à droite, le pavé à gauche; j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau.

Je prendrai la liberté de demander à MM. Bailly et Lafayette ce qu'ils prétendent faire de ces trente mille uniformes. Je n'aime point les privilèges exclusifs; le droit d'avoir un fusil et une baïonnette appartient à tout le monde, pourvu que ces armes protectrices restent suspendues dans le foyer, à côté des dieux pénates, et n'en sortent que lorsque l'on bat la générale. M. de Lafayette est colonel, non de 30,000, mais de 250,000 hommes. Nous sommes tous soldats de la patrie; il me semble qu'il n'est pas besoin de tant de soldats de la police. Oh! le beau gouvernement que celui où, comme à Lacédémone ou en Normandie du temps du duc Rollon, à la *clameur de haro*, tout citoyen que j'appelle chez le magistrat est obligé de m'y suivre. A Amsterdam, vingt-quatre mille hommes sans armes suffisent pour la garde; cependant la ville est composée d'autant de nations différentes qu'il y en avait à la tour de Babel. (*Note de C. Desmoulins.*)



les Target, les Grégoire, les Robespierre, les Buzot; les de Landines, les Biauzat, les Volney, les Schmits, les Glezen, les Mirabeau et tous les Bretons; comment ces fidèles défenseurs du peuple n'ont-ils pas déchiré leurs vêtements en signe de douleur? Comment ne se sont-ils pas écriés : Il a blasphémé. Certes, je suis zélé partisan de la liberté de haranguer et de faire des motions, moi-même j'ai besoin d'indulgence, *veniam petimusque, damusque vicissim*. Jamais je ne proposerai, comme le célèbre législateur Zaleucus, que celui qui viendra faire une motion ait la corde au cou et pérore au pied de la *Lanterne*. Cependant, proposer un *veto* et, pour comble de maux, des aristocrates à vie, à la nomination royale, je demande si on peut concevoir une motion plus *liberticide*.

Le Palais-Royal avait-il donc si grand tort de crier contre les auteurs et fauteurs d'une pareille motion? Je sais que la promenade du Palais-Royal est étrangement mêlée, que des filous y *usent* fréquemment *de la liberté de la presse*, et que maint zélé patriote a perdu plus d'un mouchoir dans la chaleur des motions. Cela ne m'empêche point de rendre un témoignage honorable aux promeneurs du Lycée et du Portique. Le jardin est le foyer du patriotisme, le rendez-vous de l'élite des patriotes qui ont quitté leurs foyers et leurs provinces pour assister au magnifique spectacle de la Révolution de 1789, et n'en être pas spectateurs oisifs. De quel droit priver de suffrages cette foule d'étrangers, de suppléants, de correspondants de leurs provinces? Ils sont Français, ils ont intérêt à la Constitution, et droit d'y concourir. Combien de Parisiens même ne se soucient pas d'aller dans leurs districts! Il est plus court d'aller au Palais-Royal. On n'a pas besoin d'y demander la parole à un président,

d'attendre son tour pendant deux heures. On propose sa motion. Si elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise... S'il est applaudi, il la rédige; s'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les Romains dont le *Forum* ne ressemblait pas mal à notre Palais-Royal. Ils n'allaient point au district demander la parole. On allait sur la place, on montait sur un banc, sans crainte d'aller à l'Abbaye. Si la motion était reçue, on la proposait dans les formes, alors on l'affichait sur la place, elle y demeurait en placard pendant vingt-neuf jours de marché. Au bout de ce temps, il y avait assemblée générale; tous les citoyens, non pas un seul, donnaient la sanction. Honnêtes promeneurs du Palais-Royal, ardents promoteurs de tout bien public, vous n'êtes point des pervers et des Catilinas, comme vous appellent M. de Clermont-Tonnerre et le *Journal de Paris*[1], que vous

1. N'est-il pas incroyable que, sur la dénonciation du *Journal de Paris*, M. de Saint-Huruge[1] reste en prison? Quoi! parce que le *Journal de Paris* l'a accusé d'avoir écrit une lettre de menaces au président de l'Assemblée nationale; malgré son domicile, malgré sa dénégation, sans reconnaissance d'écriture, sans vérification préalable, un citoyen a été jeté en prison! Le marquis de Saint-Huruge a demandé au *Journal de Paris* une rétractation; et le refus obstiné du journaliste a montré que ce n'était point de sa part une erreur, mais une calomnie. Le marquis de Saint-Huruge a demandé où était son accusateur, et on a refusé de le lui confronter, de le lui nommer; et cependant il reste en prison! Il a demandé où était cette lettre, cette signature, il défie de la produire, elle n'existe pas; et cependant il reste en prison. Y a-t-il rien de plus tyrannique et de plus horrible? La *Chronique de Paris*, les *Révolutions de Paris*, l'*Observateur*, tous les écrivains patriotes ont publié ce *trait de bienfaisance* du *Journal de Paris*; ils ont soulevé l'indignation publique : l'innocence de l'accusé est évidente, et cependant il reste en prison! Et pourquoi y reste-t-il? C'est que la dénonciation du *Journal de Paris* est appuyée sur une lettre de

1. Ce colossal agitateur dont Camille prendra la défense dans une autre brochure (voyez plus loin), une des plus bizarres physionomies de la Révolution française.

ne lisez point. Catilina, s'il m'en souvient, voulait se saisir du *veto*, à l'exemple de Sylla, qui avait ôté au peuple ses tribuns et son *veto*. Ainsi, loin d'être des Catilinas, vous êtes tout le contraire, et les ennemis de Catilina. Mes bons amis, recevez les plus tendres remercîments de la *Lanterne*. C'est du Palais-Royal que sont partis les généreux citoyens qui ont arraché des prisons de l'Abbaye les gardes françaises détenus ou présumés tels pour la bonne cause. C'est du Palais-Royal que sont partis les ordres de fermer les théâtres et de prendre le deuil le 12 juillet. C'est au Palais-Royal que, le même jour, on a crié *aux armes!* et pris la cocarde nationale. C'est le Palais-Royal qui, depuis six mois, a inondé la France de toutes ces brochures qui ont rendu tout le monde, et le soldat même, philosophe. C'est au Palais-Royal que les patriotes, dansant en rond avec la cavalerie, les dragons, les chasseurs, les Suisses, les canonniers; les embrassant, les enivrant, prodiguant l'or pour les faire boire à la santé de la Nation, ont gagné toute l'armée et déjoué les projets infernaux des vrais Catilinas. C'est le Palais-Royal qui a sauvé l'Assemblée nationale et les Parisiens ingrats d'un massacre général. Et parce que

deux membres de l'Assemblée nationale; les deux honorables membres seraient compromis; la turpitude du *Journal de Paris* et une grande iniquité seraient dévoilées, et il vaut mieux que le marquis de Saint-Huruge demeure sous les verrous, si son élargissement peut troubler le sommeil de ces journalistes, qui, payés pour détourner notre curiosité sur des fadaises, pour entretenir la badauderie, pour faire circuler dans les cafés et y faire avaler, avec les bavaroises et les limonades, les mensonges grossiers du Gouvernement, en nous faisant des dissertations exquises sur la manière dont on se crotte en marchant, en nous apprenant comment la boue s'échappe par la tangente, et tant d'autres belles choses, ont su se tirer eux-mêmes du trottoir et de la boue où ils devaient rester, et se donner un carrosse bien suspendu, où les faquins nous éclaboussent. (*Note de C. Desmoulins.*)

deux ou trois étourdis, qui eux-mêmes ne veulent pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, auront écrit une lettre comminatoire, une lettre qui n'a pas été inutile, le Palais-Royal sera mis en interdit, et on ne pourra plus s'y promener sans être regardé comme un Maury et un d'Éprémesnil !

On ne réfléchit pas assez combien ce *veto* était désastreux. Peut-on ne pas voir qu'au moyen du *veto*, en vain nous avions fait chanter un *Te Deum* au clergé pour la perte de ses dîmes ; le Clergé et la Noblesse conservaient leurs priviléges. Cette fameuse nuit du 4 au 5 août, le roi eût dit : « Je la retranche du nombre des nuits, je défends qu'on en invoque les décrets, j'annule tout, *veto.* » En vain l'Assemblée nationale aurait supprimé les fermiers généraux et la gabelle, le roi aurait pu dire : *Veto.* Voilà pourquoi M. Treilhard, avocat des publicains, a défendu le *veto* jusqu'à extinction de voix. Il a bravé l'infamie, et s'est dit comme M. Pincemaille dans Horace :

Populus me sibilat, at mihi plaudo
Ipse domi, nummos simul ac contemplor in arcâ.

Je ne suis qu'une *Lanterne*, mais je confondrais en deux mots ces grands défenseurs du *veto*, Mounier, Clermont-Tonnerre, Lally, Thouret, Maury, Treilhard, d'Entraigues, etc. En faveur de ce monstrueux et absurde *veto*, qui ferait de la première nation de l'univers et de vingt-quatre millions d'hommes un peuple ridicule d'enfants, sous la férule d'un maître d'école, ils ne savent que s'appuyer des cahiers des provinces. Ils ne prennent pas garde qu'il n'est pas un seul de ces cahiers qui, en même temps qu'il accorde le *veto*, ne renferme quelque article contradictoire et destructif de ce *veto*. Par exemple, toutes les provinces

ont voté impérativement une nouvelle Constitution; donc elles ont déclaré implicitement que nul n'avait le droit de s'opposer à cette Constitution. Toutes les provinces ont voté impérativement la répartition égale des impôts, l'extinction des priviléges pécuniaires, etc.; donc, par ce mandat impératif, elles ont déclaré indirectement que nulle puissance n'avait le droit de dire *veto*, et de maintenir l'ancien usage.

Cette contradiction qui se trouve dans tous les cahiers, entre l'article qui accorde le *veto* et un ou plusieurs articles, n'a pas échappé aux rédacteurs dans les provinces. On en a fait la remarque dans plusieurs bailliages. Mais les provinces suivaient alors le précepte de l'Évangile, qui recommande *la prudence du serpent*. Il leur suffisait d'établir par un ou deux articles, que sur ces points où la Nation avait déjà manifesté son vœu unanime, il n'y avait lieu au *veto;* elles ont affecté d'accorder un *veto* contradictoire, pour ne pas trop alarmer le despotisme. Dans cette contradiction de tous les cahiers, quel parti plus sage que de faire expliquer de nouveau les provinces, de demander qu'elles déclarassent leur dernière volonté; ce qui est, en propres termes, la motion du Palais-Royal? Il est vrai qu'il y a eu des contrefaçons.

Les défenseurs du *veto* à Versailles s'appuient encore de leur prétendue majorité. La *Lanterne* va relever ici une grande erreur; et l'observation qu'elle soumet au jugement du Palais-Royal, son district favori, est d'une telle importance, qu'elle élimine, elle seule, de l'Assemblée nationale au moins cinq cents ennemis de la raison et de l'optimisme.

Nous n'avons plus d'états généraux qui faisaient des doléances; nous avons une *Assemblée nationale* qui fait des lois. Une telle assemblée ne peut être com-

posée que des représentants de la nation, et la *Lanterne* ne reconnaît pour ses représentants que les six cents députés des Communes. Il est évident que les six cents autres membres sont députés, non de la Nation, mais du Clergé et de la Noblesse. Le clergé et la noblesse n'ont pas plus le droit d'envoyer six cents députés à Versailles, que n'en aurait la magistrature ou toute autre corporation. Voilà donc six cents membres de l'Assemblée qu'il faut renvoyer dans les galeries. Comme tous les citoyens sont égaux et ont droit de concourir à la constitution, il serait injuste que la noblesse et le clergé ne fussent pas représentés. Il faut qu'ils aient leurs députés dans la même proportion que le reste des citoyens, et un par vingt mille. Le dénombrement du clergé et de la noblesse s'élève à trois cent mille individus; c'est donc quinze représentants à choisir parmi les six cents. Tout le reste n'a, dans l'Assemblée, pas plus le droit de voter que les citoyens du Palais-Royal. Ainsi pense la *Lanterne*. A ces causes, elle *proteste* contre l'article de la constitution qui établit une *religion dominante* et un culte exclusif; et sa protestation est fondée en droit, vu que si le clergé n'avait pas eu trois cents représentants dans l'Assemblée nationale, la motion de M. Rabaut de Saint-Étienne aurait prévalu.

Mais il faut pardonner au clergé de crier tout haut de sa tête en faveur d'un culte dominant.

Don Pourceau raisonnait en subtil personnage.

L'abbé Maury voit que la mense du prieuré de Lihons court le plus grand risque. « Perfides Communes, s'écrie l'abbé François, quand vous nous embrassiez dans l'église de saint Louis, c'était donc pour

nous étouffer. Voilà déjà la dîme et les prémices supprimées; si la liberté du culte est établie, les portes de l'enfer auront bientôt prévalu contre nous, malgré la prophétie. »

M. François a raison. Lorsqu'il va être question de contribuer à l'entretien du prêtre catholique : « Moi, dira le paroissien, que je nourrisse le prêtre! c'est à celui qui va à la messe à payer le sacristain[1]. » Tout le monde se fera hérétique, schismatique, et même juif, s'il le faut, pour ne point payer. Le philosophe dira : « C'est à celui qui se fait enterrer dans le cimetière, ou qui est jaloux des honneurs du caveau, à payer le luminaire, la grande sonnerie, et les jurés-crieurs. Pour moi, mon tombeau est dans mon jardin; là reposeront ma femme et mes enfants. Cette idée que les cendres de son père sont éparses dans cette enceinte attachera mon fils à sa propriété. Cet héritage consacré, jamais il ne le vendra. Au riche, son voisin, qui marchanderait ce coin de terre, il répondra comme ce chef des Canadiens à qui des Européens proposaient de céder leur pays : « Nous ne pouvons nous éloigner de cette terre; dirons-nous aux ossements de nos pères : *Levez-vous et marchez*[2]! »

Consolez-vous pourtant, bons Parisiens, vous aurez

1. L'acte de la république de Virginie, qui établit la liberté de religion, déclare *qu'il est criminel et tyrannique de forcer un citoyen à payer des contributions destinées à répandre des opinions qui ne sont pas les siennes. Bien plus*, la loi ajoute que *même le forcer de fournir à l'entretien de tel ou tel prédicateur d'une croyance religieuse, qui est la sienne, c'est le priver de la douce liberté de donner sa contribution au pasteur en particulier qui lui prêche l'honnêteté et la droiture de la manière la plus persuasive, et dont il voudrait prendre la marche pour son modèle*, etc., etc.

2. (Voyez les projets de Chaumette en 93.) — Il serait assez curieux de comparer tout cela aux idées déjà oubliées de M. Haussmann et au cimetière futur de Méry-sur-Oise.

toujours votre chère patronne, et on n'enlèvera pas au curé son Saint-Eustache, comme le disait si plaisamment un de nos devanciers. Vous aurez toujours vos processions, vos serpents, vos basses-contre, et vous serez toujours maîtres de vous faire enterrer à Clamart ou à Saint-Sulpice; seulement vous ne regarderez plus comme des païens et des employés des fermes, ceux qui, à l'exemple d'Abraham et de Jacob, voudront être portés dans la terre de Chanaan, et dormir à côté de Sara et de Rachel.

Il est une religion qui n'appartient pas à certains peuples, à certains climats, comme le christianisme, le paganisme, le judaïsme et le mahométisme; mais une religion qui est répandue chez tous les peuples, une religion de tous les siècles et de tous les pays, une religion innée; c'est celle qu'ont conservée dans sa pureté les hommes éclairés et les Sages. C'est la religion des Socrate, des Platon, des Cicéron, des Scipion, des Marc-Aurèle, des Épictète, des Confucius, des Plutarque, des Virgile, des Horace, des Bayle, des Érasme, des Bacon, des l'Hôpital, des Buffon, des Voltaire, des Montesquieu, des J.-J. Rousseau. Sa foi est de croire en Dieu, sa charité d'aimer les hommes comme des frères, son espérance est celle d'une autre vie. Cette religion ne procurera jamais des extases comme celle de sainte Thérèse ou de saint Ignace qui transpirait l'amour divin et en était trempé au point de changer trois fois de chemise à une messe de minuit.

N'a pas qui veut le bonheur d'être fou.

Mais il y a un conte charmant de Voltaire fait pour nous consoler. C'est un Muphti philosophe, qui, sur le récit des visions extatiques d'une vieille dévote

musulmane, va lui rendre visite; il la trouve aussi heureuse que madame Guyon, et je ne sais plus quelle sainte religieuse à qui un ange perce le cœur d'un coup de lance, et applique le stigmate de saint François. Le Muphti ne peut s'empêcher de lui porter envie, et néanmoins il retourne au palais patriarcal en se disant : « Voudrais-je de ce bonheur-là? »

Assurément il y aurait de la cruauté d'empêcher personne de marcher les talons au rebours, de se donner la discipline, et d'être ravi comme saint Paul au troisième ciel, *d'y voir ce que l'œil n'a point vu, et d'entendre ce que l'oreille n'a point entendu.* Ce serait un attentat à la liberté, et je prie de ne point calomnier la *Lanterne* à ce point, que de lui prêter de pareilles intentions; je déclare, au contraire, qu'il doit être permis à qui voudra d'aller à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame de Lorette ou à Saint-Jacques de Compostelle, et même, comme le bienheureux Labre, de pousser jusqu'à Jérusalem. Heureux ceux qui croient! La foi transporte les montagnes; elle ferait venir la mer jusques à Paris, et nous épargnerait la dépense énorme d'élargir la Seine et de creuser un port au-dessus du Champ de Mars. Mais cette foi n'est pas donnée à tous, et il est juste que l'Assemblée nationale s'occupe des intérêts de tout le monde. Si le peuple a besoin d'une religion, le philosophe, l'homme sensible et honnête en ont plus besoin encore. Voyez quels efforts ont fait Platon, Cicéron et Jean-Jacques pour nous persuader l'immortalité. Nous sommes en France un million de théistes, observait, il y a vingt-cinq ans, le patriarche de Ferney; depuis, ce nombre s'est accru à l'infini, et très-probablement le théisme deviendra peu à peu la religion catholique, c'est-à-dire universelle. L'estimable M. Rabaut, dont le

civisme et les talents font tant d'honneur au clergé de Genève, demande des temples pour quatre millions de protestants. Le temple du théiste est l'univers : mais la *Lanterne* demande des *églises*, c'est-à-dire des lieux d'assemblées pour huit millions de théistes. Cette religion serait digne de la majesté et des lumières du peuple français. Dépouillée des mensonges des autres cultes qui tous ont défiguré la divinité, elle ne conserverait que ce qu'ils ont d'auguste, la reconnaissance de l'Être Suprême et l'idée de la justice, inséparable de la récompense des bons et de la punition des méchants. Le philosophe exerce le sacerdoce de cette religion; et il y a cet avantage pour le peuple, qu'il ne lui faut ni dîme, ni casuel, ni abbaye, ni prieuré, ni croupe, ni pension sur les bénéfices. Après avoir été entendre l'abbé Maury prêcher aux Quinze-Vingts le célibat, on irait à Saint-Sulpice ou à Saint-Roch suivre un carême ou un Avent de l'abbé Raynal, ou de J.-J. Rousseau. Les cérémonies religieuses et touchantes ne manqueraient pas à ce culte. Que l'Église lui restitue tout ce qu'elle a emprunté du paganisme, qui n'est que le théisme altéré; et au lieu de la procession des Rogations, nous aurons la procession de la fête de Palès; au lieu de l'eau bénite, l'eau lustrale; au lieu du pain bénit, les agapes, les repas en commun des Pythagoriciens; au lieu de cette plaque de cuivre ou d'argent qu'on nous présente, nous aurons l'ancienne cérémonie du baiser de paix, institution si charmante pour ceux qui savaient se placer avantageusement. Avons-nous rien de plus pieux que la prière d'Épictète ou l'hymne de Cléanthe? Qui est-ce qui ne se trouve pas aussi dévot, aussi recueilli, lorsqu'à l'Opéra d'*Alceste* il entend la prière du grand-prêtre, que lorsqu'à Notre-Dame il entend

l'*O Salutaris* de Gossec? Pas une de nos fêtes qui ne soit une imitation des païennes. Il y a plus; nous n'avons souvent imité de ces fêtes que leurs extravagances, sans retenir leur but moral. Je n'en veux pour exemple que ces saturnales tant décriées, auxquelles est venu succéder le carnaval. Aux saturnales les païens se comportaient comme si le monde allait finir. C'était une fête commémorative, instituée pour rappeler l'égalité originelle; c'était une espèce de déclaration chômée des droits de l'homme. Tout y représentait l'anéantissement futur des sociétés. Il n'y avait plus de tribunaux, plus d'écoles, plus de sénat, plus de guerre. Tous les états étaient confondus. On régalait les pauvres à sa table sans distinction de rang. Les maîtres changeaient d'habits avec leurs esclaves, et les servaient à leur tour. On payait les dettes, les mois de nourrices, et les loyers des pauvres. J'en ai dit assez pour faire sentir au clergé qu'il a tort de se tant prévaloir de la prétendue nécessité de sa morale dont on peut fort bien se passer. Je laisse à l'abbé Fauchet à faire un beau livre là-dessus, à nous donner un corps complet de religion, et à achever le Dieu national qu'il a si heureusement commencé[1].

1. A la fin de la seconde édition, on lit : *Le second discours* DE LA LANTERNE *paraîtra incessamment.*
Cette suite n'a jamais paru. — J. C.

[redacted]

RÉCLAMATION

EN FAVEUR

DU MARQUIS DE SAINT-HURUGE

(Septembre 1789)

La brochure de Camille Desmoulins explique assez pourquoi fut arrêté ce colossal et bruyant personnage, dont la haute taille s'élevait au-dessus de la foule assemblée, au Palais-Royal, sous l'*arbre aux nouvelles*, l'arbre de Cracovie. Camille aussitôt prit la plume et écrivit cette brochure qui n'a pas été réimprimée depuis 1789.

Le marquis de Saint-Huruge était né à Mâcon, en 1750. Tour à tour soldat, voyageur, ami de toutes les folies et de toutes les aventures, vrai héros de roman, fort comme un hercule, il fut enfermé à Charenton, vécut en Angleterre de 1784 à 1789, et devint, au moment de la révolution, un des plus fougueux orateurs populaires. Depuis les Gracques, la foule aime à suivre les gens *titrés*. Emprisonné au Luxembourg, il fut délivré au 9 thermidor et vécut dès lors assez obscur pour finir à soixante ans, en 1810.

RÉCLAMATION

EN FAVEUR

DU

MARQUIS DE SAINT-HURUGE

Le sieur Victor-Amédée, marquis de Saint-Huruge, a été conduit au Châtelet, où il est jugé prévôtalement. Je ne dirai pas : il est gentilhomme, il est filleul du roi de Sardaigne ; je dis : il est citoyen français. Un citoyen français vaut bien un citoyen romain, et si la fameuse loi *Porcia*, qui défendait de mettre à mort un citoyen romain, ne peut pas revivre parmi nous, au moins est-il certain qu'un citoyen français ne doit pas être jugé prévôtalement, parce que tout jugement prévôtal, et même tout jugement criminel qui n'est pas public, est horrible devant les honnêtes gens.

Citoyens, le premier édifice que vous avez à construire est une tournelle criminelle, un vaste cirque, au milieu duquel s'élèvent les bancs des juges, celui de l'accusé, la tribune de l'accusateur et du défenseur, et autour une immense galerie pour les philanthropes protecteurs des lois, mais aussi de l'innocence. Il faut que tout citoyen arrêté soit d'abord conduit à ce grand théâtre, pour y subir un interrogatoire en public,

avant qu'on puisse l'écrouer dans une prison. Lorsque toute la France a poussé dans les cahiers un cri universel d'indignation contre les formes expéditives de la prévôté, contre la nuit éternelle qui enveloppe les procédures criminelles; lorsqu'on entend répéter partout, avec tant de raison, que le vœu unanime des cahiers a force de loi, et qu'il ne manque à cette loi que d'être proclamée, comment les prévôts n'ont-ils pas la délicatesse de se dire :

« La promulgation n'est qu'une formalité pour ceux qui ne connaissent pas la loi ; quant à moi, je connais le vœu unanime de la nation, mon droit de mort est au moins douteux à mes yeux; je n'environnerai plus mon tribunal d'odieuses tenèbres; je ne jugerai plus prévôtalement. » Mais non, tous les juges, sans y penser, ressemblent à Pilate. L'orgueil est flatté de pouvoir dire à un citoyen : « Sais-tu que j'ai le droit de te crucifier et de t'absoudre? » Revenons à M. de Saint-Huruge.

Accusé d'avoir écrit une lettre comminatoire à l'Assemblée nationale, d'avoir signé une motion attentatoire à la liberté de l'Assemblée nationale, sa place est, non au Châtelet, mais à l'Abbaye ou à Brie-Comte-Robert, parmi les accusés de crime de lèse-nation; ses juges sont le comité des douze, et non le prévôt.

Or, lorsque M. de Clermont-Tonnerre a requis son décret, et le comité des douze et l'Assemblée nationale ont prononcé qu'il n'y avait lieu à délibérer ; et cependant on le juge prévôtalement.

Je déclare que je connais à peine M. de Saint-Huruge, que je n'ai fait que l'entrevoir le dimanche 30 août au café de Foi, où je l'ai observé comme un homme singulier, et un patriote de la meilleure trempe. Je me suis avisé de lui faire une petite re-

marque, à laquelle il a répondu fort brutalement, mais ce n'est point le marquis de Saint-Huruge que je défends ici personnellement; c'est un Français, c'est moi, c'est nous tous, citoyens.

M. de Saint-Huruge dénie que la signature au bas de cette lettre comminatoire soit la sienne; et malgré sa dénégation, malgré son domicile, malgré son affectation de se montrer à la tête d'une patrouille, sans reconnaissance d'écriture ou vérification préalable, il est appréhendé au corps et jeté en prison.

Cependant une chose saute aux yeux : s'il n'a point signé cette lettre, il n'est point coupable, et s'il l'a signée, c'est une preuve qu'il ne se croyait point coupable : cette signature même est sa meilleure justification.

Mais, crie-t-on, la rumeur publique était contre lui. Il ne peut nier du moins avoir signé la motion du Palais-Royal.

Il est vrai que cettemotion est telle, que M. Mounier a promis 500,000 livres à celui qui en dénoncerait les auteurs. A ces offres je reconnais bien un sénateur de Venise. Gardez, M. Mounier, ces 500,000 livres; elles aideront à payer les 24 ou 36 livres par jour qu'on dit que ce bon peuple vous alloue pour défendre si bien sa cause. Si vous avez une si grande envie de connaître les auteurs de cette motion, que vous appelez un complot infernal, je me dénonce, non comme l'ayant proposée, je n'ai pas cet honneur, mais comme l'ayant signée des premiers. La voici en entier, cette motion qu'ont signée avec moi six cents pervers, six cents Catilinas.

MOTION DU PALAIS-ROYAL.

« 1° Que, vu la contradiction de tous les cahiers sur le *veto*, il serait sursis au décret jusqu'à ce que les provinces et les districts eussent déclaré leur dernière volonté.

« 2° Que, vu la rumeur publique et la violence des soupçons, qui se fortifient de jour en jour contre nombre de députés, les provinces et la ville de Paris seraient suppliées d'examiner si la conduite de leurs représentants était irréprochable, s'il n'était pas à craindre que quelque honorable membre ne fût flatté de devenir sénateur de Venise; et qu'au lieu de *maître un tel*, on l'appelât *milord*, ou *Votre Seigneurie:* dans ce cas, de le rappeler incessamment comme suspect, parce qu'il ne faut pas qu'un député soit suspect, et que pour l'honneur du nom français, nous ne devons pas laisser croire à l'Europe, que sur 24 millions d'hommes nous ne puissions trouver parmi nous six cents citoyens notoirement incorruptibles et au-dessus de tous soupçons.

« 3° Attendu la grande affection que les patriotes portent à M. le comte de Mirabeau, et les alarmes que leur a causées la nouvelle des menaces qu'on lui avait écrites, à l'exemple de cette foule de jeunes gens qui allaient chercher Cicéron à sa maison du mont Palatin, et l'escortaient jusqu'au sénat au milieu des applaudissements, l'élite des patriotes irait offrir à M. de Mirabeau une garde défensive, et au moins le bouclier de leur corps. »

M. de Saint-Huruge n'a signé en ma présence rien de plus.

Je soutiens que le droit de faire une pareille motion,

et en général une motion quelconque, appartient, je ne dis pas à vingt mille citoyens, mais même à un seul. Un décret est légal ou illégal; mais une motion est raisonnable ou folle; et je ne sais pas ce que c'est qu'une *motion légale*.

En Angleterre, tout citoyen, sans aller au district, peut rédiger une adresse chez lui, au café, au club, à la taverne, et la faire signer à qui bon lui semble.

A Athènes, le citoyen ne se retirait point dans son bourg pour faire des pétitions; il y avait des gens qui faisaient des motions du matin au soir, sur la place publique, sans que l'archonte le trouvât mauvais et les menaçât de la ciguë, et on n'eût pas souffert une patrouille dans le Céramique.

Je puis faire une motion au Palais-Royal ou dans la rue, pourvu que je n'obstrue pas le passage. C'est un principe reconnu par l'Assemblée nationale, que *la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne porte pas préjudice à autrui;* et il n'y a au monde que M. Jusserand qui soit fondé à se récrier contre les inondations des patriotes qui viennent submerger son café de Foi. Cette motion du Palais-Royal n'est donc point si criminelle. Cependant, ô douleur! j'ai vu une foule de citoyens, des citoyens éclairés, se faire une fête d'être commandés, disaient-ils, pour dissiper à coups de baïonnette les groupes du Palais-Royal! J'ai entendu un vice-président de District jeter en public des cartouches sur une table, se plaindre de n'avoir pu s'en servir pour arquebuser des citoyens sans armes. Et quand j'ai demandé où était la réquisition du magistrat, des bourgeois depuis hier en uniforme m'ont répondu qu'ils ne connaissaient que leur capitaine.

A l'égard des menaces qu'on dit avoir échappé à M. de Saint-Huruge, il y a un trait dans l'histoire dont

tout le monde saisira la ressemblance, et qui le justifiera mieux que tout ce que je pourrais dire. On sait que dans l'affaire de Catilina, Caton avait opiné qu'on envoyât les conjurés à la lanterne, sans forme de procès. Ce Caton était fort en principes; il haranguait comme Pétion de Villeneuve; mais, malgré ses principes, un orateur brillant, César, fit tant de prodiges d'éloquence, que Cicéron eut besoin de tout l'avantage que lui donnait sa présidence pour faire prévaloir l'avis de Caton, et fut obligé d'aller deux fois au scrutin. Cependant les patriotes, dans le vestibule du Sénat, étaient furieux que César eût osé solliciter l'indulgence de son cousin Lentulus. A la sortie du Sénat, les Chevaliers Romains qui étaient de garde poussèrent les menaces jusqu'à présenter à l'orateur la pointe de leurs épées. Cicéron leur fit signe de respecter dans un sénateur la liberté de haranguer pour ou contre, mais il excusa cette ferveur du patriotisme : il ne fit point jeter ces jeunes gens dans des cachots; il ne les menaça point de la roche Tarpéienne; et César, désigné préteur, et qui déjà était un aussi grand personnage au moins qu'un souverain, ne requit point, comme M. Mounier et M. de Clermont-Tonnerre, que ces jeunes gens fussent mandés à la barre du Sénat et que leur procès fût réglé à l'extraordinaire. Que serait-ce si, au lieu de le menacer de leurs épées, ils ne l'avaient menacé qu'en paroles? Que serait-ce si ces paroles leur avaient échappé, non dans le vestibule du Sénat et étant de garde, mais au café et en buvant du punch? Que serait-ce si elles avaient échappé à un citoyen enfermé sept ans à Charenton, victime si longtemps du despotisme, et qui est bien excusable, dans une fièvre épidémique de liberté, d'avoir des accès *plus violents* que les autres?

Et combien n'est-il pas douloureux de voir se grossir tous les jours, dans l'Assemblée nationale, le nombre des membres suspects! Se peut-il que tant d'orateurs aient trompé les espérances que nous avions conçues de leurs talents? Comment les ambitieux ne voient-ils pas qu'aujourd'hui il n'y a plus d'emplois, plus de fortunes, plus de dignités à attendre que de la reconnaissance publique? Comment ne voient-ils pas que c'est se bercer de chimères que de se persuader que nous souffrirons une *Chambre Haute*, et des membres permanents pendant un nombre d'années fixe, des membres dont on puisse acheter les voix pour sept ans, comme ceux du Parlement d'Angleterre. Non, Messieurs, nous aurons une Assemblée nationale permanente; mais, selon les principes éternels de tout mandat, nos mandataires seront révocables *ad nutum*, du jour au lendemain. Croyez-moi, Messieurs, vous qui avez le malheur d'être suspects, purgez ce soupçon et rentrez en vous-mêmes. Les menaces du Palais-Royal étaient paternelles, et pour vous faire ouvrir les yeux. C'étaient des foudres monitoires et de conseil. N'est-il pas évident que, lorsqu'à chaque pas on est étonné du bon sens du manœuvre et du journalier, toute la prudence de l'aristocratie doit nécessairement échouer tôt ou tard, et l'insurrection est inévitable autant de fois que l'intérêt général sera sacrifié à l'égoïsme. Qu'espérez-vous, et quelle espérance peut faire supporter une condition aussi misérable que celle de M. d'Eprémesnil? Encore s'il pouvait échapper au souvenir de ces applaudissements, de ces fêtes qu'il recevait l'année dernière! Au milieu d'une nation aussi clairvoyante, il va devenir plus difficile de jour en jour de vous dérober aux regards vigilants de quarante-huit millions *d'yeux*.

Pour moi, Messieurs, rien ne pourra m'empêcher de vous suivre avec ma lanterne, et d'éclairer tous vos pas. Lorsque tant de gens s'évertuent à faire des motions dans l'Assemblée nationale et dans les Districts, Diogène ne restera pas seul oisif, et il roulera son tonneau dans la ville de Corinthe. Je dénoncerai tous les abus, je poursuivrai tous les mauvais citoyens, tous, jusqu'à ce qu'on m'ait arraché la vie et qu'on ait soufflé ma lanterne.

LES

RÉVOLUTIONS DE FRANCE

ET DE BRABANT[1]

(28 novembre 1789-juillet 1792)

Nous ne pouvons réimprimer ici ce journal qui ne comprend pas moins de 86 numéros d'au moins trois feuilles in-8 chacun. C'est dommage, car la verve de Desmoulins n'a jamais été si étincelante que dans ces pages souvent cruelles, toujours éblouissantes. A la fin de juillet 1791, forcé par les événements d'abandonner son entreprise, Camille légua à Prudhomme, l'éditeur des *Révolutions de Paris*, son obligation envers les souscripteurs de leur fournir les cinq numéros qu'il lui restait à faire jusqu'au 91e, pour compléter le septième trimestre.

Camille Desmoulins était *né journaliste.* Dès le début de la révolution, il écrit à Mirabeau « pour être, s'il y a « possibilité, un des coopérateurs de la fameuse ga-

1. Voy. Eug. Hatin. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique en France* (1 vol. gr. in-8, 1866). — Dulsauchoy avait essayé, avec le libraire Garnéry, de faire concurrence à Camille sous le même titre, mais il fut forcé bientôt de transformer ses *Révolutions* en la *Semaine politique et littéraire.*

« zette de tout ce qui va se passer aux États généraux, « à laquelle on souscrit par mille et qui rapportera cent « mille écus, dit-on, à l'auteur. » Les provinces belges tentaient alors contre l'empereur une révolution analogue à celle des Français contre leur roi, Desmoulins associa ces deux mouvements l'un à l'autre dans son titre ; mais bientôt il effaça le mot *Brabant*, déclarant qu'il abandonnait « un peuple assez stupide pour baiser « la botte de Bender. » Ces *Révolutions de France et de Brabant* firent fortune. Le libraire Garnéry donnait à Desmoulins deux mille écus par an. On peut voir, dans son journal même et dans ses correspondances, combien Desmoulins connut de transes et de découragements dans sa tâche de journaliste. Dix fois il est sur le point de se retirer, « *d'aller, comme Milon, manger des poissons « à Marseille.* » Mais il continue d'écrire pour ces *juifs de libraires,* parce que Robespierre l'accuse de déserter la cause. Les événements du Champ de Mars forcèrent Camille à quitter la plume. Caché, comme Danton, il avait terminé sa publication par une virulente apostrophe à Lafayette « phénix des alguazils-majors. »

On trouve dans le *Journal des Révolutions de l'Europe* en 1789 et 1790 (*Neuwied sur le Rhin*, chez la Société typographique, et à *Strasbourg*, chez J. Treuttel) une note piquante sur le journal de Desmoulins :

« *Révolutions de France et de Brabant*, par M. Desmoulins, auteur de la *France libre* et du *Discours de la Lanterne aux Parisiens*. C'est encore un de ces démocrates déterminés, qui croient devoir offrir des victimes au peuple, et assemblent autour d'eux les passants à force de crier des invectives. »

Sauf le mot *invectives*, le jugement est malheureusement un peu juste. Comme l'auteur du *Vieux Cordelier* se repentira plus tard d'avoir écrit certains passages de ses premiers écrits qu'il qualifiera alors de *trop nombreux !*

Le *Cousin Jacques* (Beffroy de Reigny) avait cité dans son *Lendemain* le journal de Desmoulins parmi les écrits de « la petite canaille libelliste. »

Nous donnerons, pour faire un peu connaître ce journal très-peu connu, d'abord le très-curieux *prospectus* de Camille, puis quelques extraits des volumes de cette collection.

[redacted]

[redacted]

RÉVOLUTIONS

DE

FRANCE ET DE BRABANT

PAR

M. DESMOULINS

Auteur de LA FRANCE LIBRE, et du DISCOURS DE LA LANTERNE AUX PARISIENS.

Quid novi?

PROSPECTUS

A TOUS LES PATRIOTES, SALUT.

[redacted]

[redacted]

A TOUS LES PATRIOTES, SALUT

A l'exemple de M. l'abbé Sabatier qui s'écrie que malgré la désertion de tous ses imprimeurs, libraires et courtiers, il persiste à vouloir faire un journal, qu'il est du devoir d'un bon citoyen de se faire en ce moment journaliste, et d'allier aux principes ses compatriotes; je cède aussi, comme M. l'abbé, à l'amour de la Patrie et au zèle des principes.

Comme j'arrive à la onzième heure, et que mes devanciers se sont emparés de tous les titres propres à séduire un lecteur, le titre n'est pas ce qui m'a le moins embarrassé.

Nous avions déjà *le Rôdeur*, *le Moniteur*, *le Censeur*, *le Chroniqueur*, *l'Observateur*, *le Modérateur* et *le Dénonciateur;* nous avions *le Nouvelliste Parisien,* et *les Nouvelles de Paris*, et *les Nouvelles de la Ville*, *l'Ami du Peuple*, *le Tribun du Peuple*, *le Mercure*, *le Furet*, *le Courrier de Paris*, *le Courrier Français*, etc., etc.; enfin nous avions, dans *le Cousin Jacques*, un *Patriote* assez zélé pour nous apporter des nouvelles de la lune, et entreprendre la messagerie des planètes. Le *Journal politique*, *Universel*, *National*, *Général*, *Littéraire*, *Patriotique*, *Véridique*, ne me laissait à choisir que le *Journal comique*. Ce titre m'aurait plu fort, si j'avais pu le soutenir; mais sentant mon insuffisance, au risque d'avoir un procès, je me suis déterminé à voler à M. Tournon son titre de Révolutions.

Après avoir volé un titre, je vais maintenant dérober un Prospectus.

maître C..... m'a vendu sa férule;
Je veux purger la terre de géants;
Je veux faire oublier Hercule,
Par cinquante travaux répétés tous les ans.

Scudéry fit étouffer trois portiers de comédie à
présentation de je ne sais plus quel chef-d'œuv
Je m'engage, avec mes abonnés présents et à ve
n'être pas content de moi, que je n'aie fait étou
atre colporteurs, au moins, à la porte de mon
aire, afin d'être un passe-Scudéry.

Ce journal paraîtra tous les samedis; chaque
éro sera divisé en trois sections. Première secti
ance; seconde section, *Brabant, et les autres Roy
s, qui arborant la cocarde et demandant une Assem
tionale, mériteront une place dans ce Journal.* Tr
me section, afin de reculer le plus qu'il est possi
s frontières de notre empire censorial; sous le ti
Variétés, ce paragraphe embrassera tout ce
urra intéresser mes chers concitoyens et les dé

tends ma compétence et ma juridiction généralement sur tout ce qui pourra piquer la curiosité.

Nous parlerons des anecdotes du jour et des réflexions de la veille. Tous les livres, depuis l'in-folio jusqu'au pamphlet, tous les théâtres, depuis Charles IX jusqu'à Polichinelle ; tous les Corps, depuis les Parlements jusqu'aux Confréries; tous les citoyens, depuis le président de l'Assemblée nationale, Représentant du pouvoir législatif, jusqu'à M. Sanson, représentant du pouvoir exécutif, seront soumis à notre revue hebdomadaire. Nous ne reconnaissons pour sacré et inviolable que l'innocence ; et s'il y a encore en France des personnes au-dessus de la sévérité des lois, du moins n'y aura-t-il personne au-dessus de la liberté de notre censure.

Les personnes qui auront des faits intéressants à publier, des vues utiles à communiquer, des avis, réclamations, dénonciations ou justifications à insérer, quelque bien public en un mot à proposer, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous. Ces envois seront reçus avec reconnaissance.

Nous n'avons rien négligé pour nous procurer des nouvelles fraîches et sûres, et tenir à nos souscripteurs la promesse de notre épigraphe : *Quid novi..?*

Le prix de l'abonnement est de 7 livres 10 sous pour trois mois, franc de port par tout le royaume.

On souscrit, à Paris, chez Garnéry, libraire, quai des Augustins, n° 25; chez Petit, libraire, au Palais-Royal ; chez Debray, libraire, au Palais-Royal ; chez les Directeurs des postes et principaux Libraires de la France, en ayant soin d'affranchir le port de l'argent et de la lettre.

FIN DU PROSPECTUS

pendaient que de l'éditeur Garnery, non de Camill
e général d'Alton, dans cette gravure, tient des
tes coupées à la main, et des lanternes à forme hu
aine, chaussées de bottes de sept lieues, courent
suite portant cet écriteau : *Premier vengeur d*
mes. Tout cela est très-naïf. Aucune ressemblance
leurs on voit un aristocrate devant le *Manneke*
ss de Bruxelles pour le punir d'avoir déchiré d
iches. La gravure qui représente Favras arriva
x enfers sur la barque à Caron, et rencontrant a
age quatre corps portant quatre têtes (au bout d'un
que), Foulon, Berthier, Delaunay, Fléchelles, sa
mpter Desrues, est tout bonnement sinistre. De
oulins avait raison de réclamer contre cet *embelliss*
nt apporté à sa prose.

Le n° 1 des *Révolutions de France et de Brabant* e
té du 28 novembre 1789. En voici le titre exact :

Révolutions de France et de Brabant, et des royaum
i, demandant une Assemblée nationale et arborant

Camille aussitôt s'y abandonne à sa verve, à son enthousiasme et à son impertinence.

Consummatum est, tout est consommé. Le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries; les canaux de la circulation se désobstruent, la Halle regorge de sacs, la Caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire, les projets des Mounier et des Lally sont déjoués, les provinces se tiennent par la main et ne veulent point se désunir; la Constitution est signée, les patriotes ont vaincu, Paris a échappé à la banqueroute, il a échappé à la famine, il a échappé à la dépopulation qui le menaçait; Paris va être la reine des cités, et la splendeur de la capitale répondra à la grandeur, à la majesté de l'empire français.

Après la défaite de Persée, au moment où Paul-Émile descendait de son char triomphal et entrait dans le temple de Jupiter Capitolin, un député des villes de l'Asie, haranguant le Sénat à la porte, lui adressa ce discours : « Romains, maintenant vous n'avez plus « d'ennemis dans l'Univers, et il ne vous reste plus « qu'à gouverner le monde et à en prendre soin, « comme les dieux mêmes. » Nous pouvons dire de même à l'Assemblée nationale : à présent vous n'avez plus d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de *veto* à craindre, il ne vous reste qu'à gouverner la France, à la rendre heureuse, et à lui donner des lois telles qu'à votre exemple tous les peuples s'empressent de les transplanter et de les faire fleurir chez eux.

Vous imaginez-vous, mon cher lecteur, que je vais continuer sur ce ton et épuiser mon haleine par de si

longues tirades? N'y comptez pas; je ne vous prodiguerai pas les grands mouvements oratoires.

Tel est le ton ; quelquefois, Camille discute sérieusement :

Le Comité de constitution avait proposé ce projet de loi : *Les électeurs pourront choisir les députés à l'Assemblée nationale parmi les éligibles de tous les départements.* Mirabeau, Desmeuniers, Chapelier, appuyaient très-fort ce projet. Cependant, sur la motion de M. d'Ambly, l'Assemblée adopta un autre décret, dont voici la teneur :

Tous les députés à l'Assemblée nationale seront choisis dans le département électeur, sans pouvoir être pris hors de ce département.

Puisque c'est chose jugée et que le décret est passé, la nation doit le respecter jusqu'à ce que ce soit réformé par une autre élection ; afin de préparer cette réforme, je vais proposer quelques réflexions tardives et montrer combien cette motion de M. d'Ambly est attentatoire aux droits de l'homme et du citoyen.

Toutes ces considérations qu'on a présentées, qu'il y avait les coureurs de bailliages, des gens tels que M. Simon, etc., qui feraient crever des chevaux de poste et iraient de sénéchaussées en sénéchaussées semer l'or, solliciter les électeurs, et se ranger parmi les candidats, que la Cour pourrait ainsi éparpiller dans les départements une cinquantaine d'accapareurs de suffrages; qu'elles sont petites ces considérations auprès de ce grand principe, la liberté des suffrages et de la confiance! Est-ce qu'il y a encore des distinctions de province? Est-ce que vous voulez nous désunir, nous parquer, nous cantonner? Est-ce que nous

ne sommes pas tous une grande famille? Est-ce qu'il y a des haies, des barrières dans le Champ de Mai? ne sommes-nous pas tous sous la même tente? Quoi! vous ferez à ma conscience une violence sacrilége et je ne pourrai nommer celui que je croirai le plus digne! Il n'y a d'État vraiment libre que celui où tout citoyen peut écrire sur sa coquille: «Je donne ma voix contre Aristide parce qu'il est juste, » et cependant moi, je ne pourrai écrire sur mon scrutin: « Je donne ma voix à Pétion parce qu'il n'a jamais varié dans ses principes. » Y a-t-il rien de plus tyrannique? Ce saint Paul, qui a été éloquent deux ou trois fois dans sa vie, écrit admirablement quelque part: «Vous tous qui avez été régénérés par le baptême, vous n'êtes plus juifs, vous n'êtes plus Samaritains, vous n'êtes plus Romains, vous n'êtes plus Grecs, vous êtes tous chrétiens. » C'est ainsi que nous, qui venons d'être régénérés par l'Assemblée nationale, nous ne sommes plus de Chartres ou de Montlhéry, nous ne sommes plus Picards ou Bretons, nous ne sommes plus d'Aix ou d'Arras, nous sommes tous Français, tous frères. Je vois bien que M. le marquis d'Ambly n'a jamais lu les *Offices* de Cicéron, ce chef-d'œuvre de sens commun. Il aurait appris, dans ce catéchisme, que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ce sont là les droits de l'homme et du citoyen auxquels l'Assemblée nationale ne peut pas elle-même attenter. Oh ! monsieur d'Ambly, vous auriez beau courir de bailliage en bailliage, s'il y a des philosophes, vous n'aurez jamais leurs voix.

Camille, tout en regrettant de n'être point législateur, est satisfait de son rôle de critique :

Si j'avais l'honneur d'être de l'Assemblée natio-

nale, je sens que j'aurais fait opposer à l'inégalité réelle des fortunes l'égalité fictive des droits.

Mais me voilà journaliste et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaire, esclave du gouvernement. Aujourd'hui, en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l'album du censeur !

Nous ne pouvons, d'ailleurs, que donner de courts extraits de cette publication, et encore en choisissant ceux qui se rapportent plus intimement à l'histoire de Camille ou à l'histoire générale. Le cadre de notre édition serait trop étroit pour contenir même un résumé des 86 numéros des *Révolutions de France et de Brabant :*

Je fais la motion qu'il soit défendu dans les actes publics d'user de ce mot *Reine des Français* comme contraire à la loi salique, malsonnant à l'oreille des patriotes, et sentant la servitude. Comme je n'ai point l'avantage d'être de l'illustre district des Cordeliers, je lui adresse cette motion par la voie de ce journal. Je supplie son digne président M. d'Anton, de la proposer aux honorables membres pour la discuter dans leur sagesse et l'adresser aux cinquante-neuf autres ; je laisse ma motion sur leurs bureaux et je la signe... *Un Français.* (N° 3, p. 99.)

Un libraire d'Oloron en Béarn me mande que j'ai fait en sa personne un martyr de la liberté. Trois de nos moines qui désertaient en Espagne étant venus

lire les nouvelles chez lui où il tient un cabinet littéraire, il leur donna la *France libre* pour passe-temps. Mais au paragraphe *Clergé*, ces fugitifs furent transportés d'une telle colère, que ne pouvant tomber sur l'auteur ils faillirent assommer le libraire à sa place. Avant qu'il eût eu le temps d'appeler la garde nationale, ils étaient déjà montés sur leurs mules. Le sieur d'Aubert me mande qu'il est estropié pour le reste de ses jours, qu'il ne sait contre qui recourir et il m'appelle en garantie pour les frais du médecin. Il dit qu'ayant fait pour moi la recette, il convient que je fasse pour lui la dépense. Cela est trop juste, monsieur d'Aubert ; mais quoique je partage votre ressentiment, je ne laisserai pas d'être ici de l'avis de Dom Gerle.

Liberté de conscience, liberté pour tout le monde. Il ne faut donc point faire violence à ces pieux solitaires vieillis dans la vie contemplative. (N° 4, p. 146.)

VARIÉTÉS.

Et priez Dieu qu'il préserve la ville
De tout couplet, satire ou vaudeville,
Et de tous vers sous le manteau portés ;
Car, à coup sûr, ils vous seront prêtés.

Il vient de paraître une brochure de 32 pages d'impression, intitulée : *Satyres* ou *choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la révolution.* Si ce ne sont pas les meilleures pièces, ce sont du moins les plus cyniques et les plus dévergondées. Quelques-unes sont même d'une grossièreté dégoûtante. L'éditeur, dans un avertissement, *promet d'honneur*, sous l'honneur de la démocratie, est-il dit, de donner une suite à ce recueil et de publier dans les quinze jours

un nouveau cahier, jusqu'à parfait épuisement du scandaleux portefeuille. Il faut espérer que le comité de police l'encouragera dans cette entreprise. Ce libelliste a pris un épigraphe tiré de Voltaire. L'épigraphe qui lui convient le mieux est le mot de Desfontaines : *Il faut bien que tout le monde vive.* Quelque indulgence que je professe pour la liberté de la presse, j'ai senti tout ce qu'elle avait de danger, en voyant mon nom jusqu'à trois fois au bas des pièces litigieuses de cet infâme recueil. L'imposteur affamé, s'il voulait persuader au public que j'en fusse l'auteur et lui faire avaler le poison de la calomnie, aurait dû le préparer plus habilement, il aurait dû s'instruire que faire des vers n'est pas seulement tirer sur le papier des lignes d'égale grandeur. Il ne se contente pas de compromettre le repos de l'anonyme, dont il prétend lever le voile et désigner le dos; à cette obligation que nous lui devons, il ajoute la faveur d'estropier nos vers, et voici comme il nous imprime :

De ses Bourbons ce peuple autrefois idolâtre
Et qui soupirait au seul nom de Louis XII et d'Henri IV,
Ne chérit plus ses rois, disait le vieux Mitra :
Le parterre de l'Opéra veut siffler notre auguste reine....

A qui le rédacteur fera-t-il croire que je suis l'auteur de ces vers? Certainement je ne les aurais pas alignés ainsi, mais bien comme il suit :

De ses Bourbons ce peuple autrefois idolâtre
Et qui soupirait au seul nom
De Louis douze et d'Henri quatre,
Ne chérit plus ses rois, disait le vieux Mitra ;
Le parterre de l'Opéra
Veut siffler notre auguste reine ;
Ce peuple enfin est las de voir qu'on le promène, etc.

Quand aurons-nous une bonne loi sur la liberté de la presse? Je pourrais, à mon tour, assigner l'auteur au Châtelet, et lui demander, ainsi que M. de Chénier, la preuve que c'est nous qui sommes les auteurs de ces satires; je pourrais conclure, comme on fait tous les jours contre moi, à cinquante, à cent mille livres de dommages-intérêts. Mais un pauvre diable qui fait un pareil recueil à ses risques et périls est notoirement insolvable. (N° 29, p. 239.)

Mes honorables confrères de la *Chronique du Manége* prennent soin de ma célébrité. Ils viennent de publier ma vie dans les formes sous le titre modeste de *Faits et gestes de* CAMILLE DESMOULINS. Je commence à me croire un personnage, puisque j'ai des biographes si illustres; il ne manque plus à ma gloire que d'entendre crier dans les rues: Grande trahison de *Camille Desmoulins!* et je suis marqué du sceau de l'immortalité. De tous les détracteurs de mes pauvres feuilles, nul n'a la dent plus acérée et plus longue, comme de raison, que ces journalistes louveteaux.

Lupi ceu quos improba ventris
Exegit cæcos rabies.

Ils ne me pardonnent pas ces deux gros bataillons de souscripteurs, dont j'ai eu tort de me vanter, et où je crains bien que la désertion ne se mette.

..... J'ai vu dès la première page que l'historien ne connaissait pas même la naissance de son héros, ce qui ne m'a pas peu mortifié, car je croyais être connu d'un pôle à l'autre. Dès lors je m'attendais, puisque ces *faits* et ces *gestes* étaient purement d'imagination,

à me trouver noirci de tous les crimes. Que ce fut pour moi une agréable surprise de voir que le plus grand des méfaits que me prête l'historiographe était d'avoir volé des livres, crime dont il peut être bien sûr que pour lui on ne le soupçonnera point. J'ai même de grands remercîments à lui faire; car, s'il ne me peint pas en beau, il ne dit du mal que des qualités que je ne puis cacher, et il dit beaucoup de bien de certaines qu'on ne peut pas montrer; je lui en ai une véritable reconnaissance. L'honneur d'être *Apollon* ne vaut pas le plaisir d'être le dieu *Faune;* mais l'excédant de bonnes fortunes que je crains que sa narration ne m'attire m'oblige de protester contre le bien autant que contre le mal que dit de moi l'estimable auteur. Ma reconnaissance pour le sieur *Marchand*, que j'apprends être auteur de la *Chronique du Manége* et mon *Plutarque*, m'oblige à lui observer que, puisqu'il m'appelle folliculaire comme lui, il y a cette différence entre moi et ce confrère *bénévole*, qu'il ne m'est jamais arrivé de fouiller dans la vie privée de qui que ce soit. Le folliculaire *Camille*, qui se dévoue à la haine et brave les menaces et les outrages pour éclairer ses concitoyens sur la vie publique de ceux qu'ils ont mis à leur tête, exerce en effet la censure la plus importante comme la plus honorable magistrature chez un peuple libre; au lieu que le folliculaire *Marchand*, qui remplit sa chronique de mes prétendus *faits* et *gestes*, et de la vie d'un citoyen qu'il ne connaît pas, serait vil et odieux, si ces faits étaient vrais, et lorsqu'il les controuve, c'est un libelliste digne de la sévérité des lois. Qu'il n'appréhende pas néanmoins que je l'invoque; je n'invoque qu'une chose: la liberté de la presse pour moi, et contre moi j'en permets jusqu'à la licence. Quel mal

me font les libelles qui pleuvent depuis quelque temps sur ma tête? Je passe la main sur mon front et je ne me sens point blessé. Ce n'est que pour les hommes sans philosophie qu'il faut des lois en cette matière. Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dîne à mes dépens et tire un assignat de vingt-cinq livres sur ma vie secrète. L'espèce humaine est si mêlée de méchants et de scélérats que quand on veut être homme de bien, avoir une patrie et aimer le peuple, on doit se croire trop heureux d'en être quitte pour des outrages et de n'être pas massacré, pendu ou éventré comme on doit s'y attendre, et comme l'ont été tant de patriotes à Nancy. (N° 42, p. 130.)

Pour moi, je ne suis ni aux Lameth, ni aux Barnave, ni aux jacobins, je suis à la patrie. Il n'y a que Pétion et Robespierre que j'aie loués constamment, parce que tout homme de bonne foi conviendra qu'ils ont toujours été irréprochables. J'ai pris, avec Mirabeau, tantôt la trompette et tantôt le fouet: c'est le privilége d'une maîtresse qu'on ne puisse l'aimer ni la haïr à demi, mais on ne peut pas en conclure que j'aie jamais varié; car ce n'est pas la girouette qui change, mais le vent. (N° 69.)

MORT DE MIRABEAU.

Mais... Mirabeau se meurt! Mirabeau est mort! *De quelle immense proie la mort vient de se saisir!* J'éprouve encore en ce moment le même choc d'idées, de sentiments qui me fit demeurer sans mouvement et sans

voix devant cette tête pleine de systèmes, quand j'obtins qu'on me levât le voile qui la couvrait et que j'y cherchais encore son secret, que le silence de la mort ne gardait pas mieux que la vie[1]. (N° 71.)

Pour moi, lorsqu'on m'eût levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et que je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups; je contemplais ce superbe magasin d'idées démeublé par la mort: je souffrais de ne pouvoir donner des larmes à un homme et qui avait un si beau génie et qui avait rendu de si éclatants services à sa patrie et qui voulait que je fusse son ami. Je pensais à cette réponse de Mirabeau mourant à Socrate mourant, à sa réfutation du long entretien de Socrate sur l'immortalité par ce seul mot : *dormir*. Je considérais son sommeil, et ne pouvant m'ôter l'idée de ses grands projets contre l'affermissement de notre liberté, et jetant les yeux sur l'ensemble de ses deux dernières années, sur le passé et sur l'avenir, à son dernier mot, à cette profession de matérialisme et d'athéisme, je répondais aussi par ce seul mot : *tu meurs*. (N° 72.)

On ne parla pendant trois jours que de Mirabeau.

1. C'est à M. Carteaux, officier de la cavalerie parisienne, auteur du magnifique tableau représentant Louis XVI à cheval, qui est exposé dans la galerie, que je dois d'avoir pu contempler encore un moment Mirabeau mort. Le célèbre Houdon venait de le modeler. Cette tête semblait vivre encore, et avait conservé tout son caractère ; c'était un sommeil, et ce qui me frappa au delà de toute expression, telle on peint la sérénité du sommeil du juste ou du sage. Jamais je n'oublierai cette tête glacée et la situation déchirante où sa vue me jeta. Mirabeau est mort ! (*Note de Desmoulins.*)

Le peuple effaça le nom de la rue de la Chaussée-d'Antin qu'il habitait et écrivit à la place : *rue de Mirabeau.* Le doyen des gens de lettres, M. de La Place, entrant chez un restaurateur au Palais-Royal, un garçon lui dit : « Monsieur de La Place, il fait bien beau aujourd'hui. — *Oui, mon ami, il fait bien beau, mais Mirabeau est mort.* » On prendrait ce beau mot d'un académicien pour le mot d'une femme du peuple, et voici un mot d'une femme du peuple qu'on aurait pris, du temps de Balzac, et il n'y a pas si longtemps encore, pour le mot d'un bel esprit. Cent mille personnes suivaient le convoi. Des élégantes se plaignant de l'excessive poussière et disant que la municipalité aurait bien dû faire arroser le boulevard, une poissarde répondit : « *Elle a compté sur nos pleurs.* » (N° 72.)

RÉPONSE

DE CAMILLE DESMOULINS A JEAN-PAUL MARAT [1].

Il paraît que dans mon n° 73 il y a une faute grossière d'impression, *exercer l'apostat* pour *exercer l'apostolat*, quoique les numéros qui me restent portent : l'*apostolat.* D'abord la langue indique qu'il faut lire *apostolat*, ensuite le sens de la phrase, car dans cette phrase je loue Marat de sa constance. Cependant Marat part de là pour m'adresser huit pages d'injures. Écoute, Marat : je te recommande seulement de

1. Camille avait parlé de l'*apostolat* de Marat. On avait imprimé *apostat.* Marat s'indigna, fulmina contre *le jeune* Camille qui répondit à son tour.

ne pas t'autoriser tout à fait tant de l'exemple de Gauthier, et de calomnier un peu moins, même les gens en place. Quant à moi, je te permets d'en dire tout le mal que tu voudras. Tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies, et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi ; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui de tous les journalistes qui as le plus servi la révolution ; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer ; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, puisqu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression si lourde que personne ne peut s'y méprendre. Tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens.

Je demande pardon à mes lecteurs d'avoir pris dans mon journal pour la réponse à Marat un terrain qui appartient tout entier aux affaires publiques. En cela j'ai eu la faiblesse de suivre son exemple : les journalistes sont comme les poëtes, *genus irritabile;* c'est bien assez que je dédaigne de faire attention au tombereau d'injures aristocratiques qui ne manque pas de s'arrêter tous les matins devant ma porte, c'est un fumier qu'y laissent Marchand, Champigny, Gauthier, Étienne, et qui engraisse mes terres ; mais quand

je vois la charretée aux trois couleurs de Marat s'y arrêter aussi, mon respect pour le charretier tricolore m'oblige à lui faire des observations (N° 76).

N° 86 et dernier.

CAMILLE DESMOULINS

ENVOYANT A LA FAYETTE SA DÉMISSION DE JOURNALISTE.

> Nous avions tort, la chose est par trop claire
> Et vos fusils ont prouvé cette affaire.

Libérateur des deux mondes, fleur des janissaires Agas, phénix des alguazils-majors, Don Quichotte des Capets et des deux chambres, constellation du cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté pour vous envoyer ma démission de journaliste et de censeur national que vous me demandez depuis si longtemps, et que je mets aux pieds de M. Bailly et de son drapeau rouge. Je sens que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos trente mille mouchards et d'autant de vos satellites ; au-dessus du bruit de vos quatre cents tambours et de vos canons chargés à raisin.

Puissé-je me tromper dans mes conjectures ! car je me suis éloigné de cette ville comme Camille, mon patron, s'exila d'une ingrate patrie en lui souhaitant toute sorte de prospérité ! Je n'ai pas besoin d'avoir été empereur, comme Dioclétien, pour savoir que les belles laitues *de Salone,* qui valent mieux que l'em-

LA

TRIBUNE DES PATRIOTES

30 avril à mai 1792.)

« *Il m'en coûte pourtant de quitter la plume!* » avait dit Camille en annonçant qu'il allait cesser de publier les *Révolutions de France et de Brabant.* « C'est une « grande sottise que j'ai faite, écrivait-il à son père, car « mon journal était une puissance qui faisait trembler « mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâchement sur « moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a « coupé les ongles. » Ceux-là surtout comprendront le désespoir de Camille qui ont été mordus de cette passion du journal, qui ont cette sorte d'ivresse irrésistible, l'ivresse de l'encre. Le journaliste a toujours quelque chose à dire. S'il est désarçonné, il aura la fièvre jusqu'à ce qu'il soit remonté en selle. Il lui faut le cheval quotidien, le journal. Camille s'associa donc bientôt à son ami Fréron, Stanislas Fréron, l'*Orateur du peuple*, le futur proconsul de Toulon, le fils du critique

... pendant sont tout entiers
moulins, et à ce titre nous les ré

M. Hatin fait très-justement rema
cette *Tribune des Patriotes*, que, ma
tence, elle ne fut pas sans influenc
du 10 août 1792 qui jeta bas la royau

Ce nouveau journal (in-8°, couvert
titre de *La Tribune des patriotes ou J*
rité, pour servir de suite au n° 86 *du*
lutions de France et de Brabant, par
lins, et à la rédaction duquel concour
Desmoulins et Fréron, l'orateur du peu
tant législateurs qu'officiers municip
leur talent et leur patriotisme.

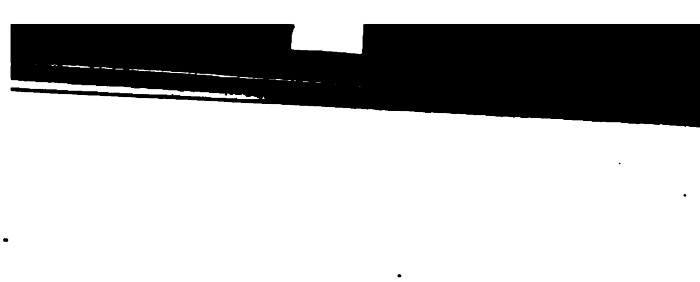
Le prix de la souscription est de tre
an, port franc par tout le royaume, di
six mois, et neuf livres pour trois mois.

On souscrit chez tous les libraires
pays étrangers, et chez tous les direc
Et à P...

Ce journal, composé de trois feuilles, paraîtra tous les samedis[1].

1. Sur l'exemplaire de la *Tribune des patriotes* que j'ai consulté, on a écrit, une main d'enfant ou d'ouvrier, l'écriture inhabile le dit assez :

A la gloire des sans-culottes parisiens, destructeurs : de la Bastille le 14 *juillet* 1789 ; *de la Royauté*, le 10 août 1792 ; du fédéralisme, le 31 mai 1793 et trois fois libérateurs. Vive la république une et indivisible !



[redacted]

LA

TRIBUNE DES PATRIOTES

OU

JOURNAL DE LA MAJORITÉ

OUVRAGE destiné à servir de suite au n° 86 et dernier *des Révolutions de France et de Brabant*, par CAMILLE DESMOULINS, et à la rédaction duquel concourront MM. CAMILLE DESMOULINS, FRÉRON, l'*orateur du peuple* et autres, tant législateurs qu'Officiers Municipaux, connus par leurs talents et leur patriotisme.

PROSPECTUS

PAR CAMILLE DESMOULINS.

AUJOURD'HUI, un journal est une puissance, même une haute puissance, et M. Necker ne soupirait pas plus dans sa retraite, après son rappel à l'hôtel du Contrôle général, que je n'ai fait depuis ma démission de journaliste, après un imprimeur qui me rappelât au gouvernail de l'opinion. Le libraire s'est présenté. En donnant de fiers regrets à ma solitude et au doux éloignement des affaires, je cède à une violence encore plus douce, et me voilà redevenu journaliste, c'est-à-dire un des nouveaux pairs de France et un peu plus puissant seigneur qu'un prince français.

... ., mes généreux confrères, davantage sur moi, et me lâcherait l
Ces messieurs me regardaient san:
lion qui s'est laissé faire les ongle

Sans dent ni griffes le voilà
Comme place démantelée,
On lâcha sur lui quelques chie

Encore s'ils ne s'étaient jetés (
chose publique n'en souffrirait pas
déjà ils commençaient à mordre ces
regarde comme le point de ralliement
le panache sans tache qui mènera enfi
liberté et au bonheur.

C'en est trop, on n'y peut plus teni
gaîner la plume de l'écritoire. De l'er
Tremblez, intrigants, ambitieux, arist
révolutionnaires de toutes les couleu
encore une fois la vérité à tous les pa
nous avons trouvé un libraire selon nc
consent à se faire entrepreneur de vér

une place dans ces fastes de liberté? Ce que j'avais prédit dès sa naissance et en 1789, de la Société des Amis de la Constitution (de la Révolution, comme on l'appelait alors) s'accomplit tous les jours. « Ce grand arbre, disais-je dans un de mes premiers numéros, planté aux Jacobins, par les Bretons, a déjà poussé de toutes parts, jusqu'aux extrémités de la France, des racines qui lui promettent une durée éternelle, et tous les peuples viendront s'asseoir à son ombre. »

Le temps n'est pas loin où cet arbre va couvrir l'univers de ses rameaux. A l'entrée de ce printemps, au moment des plus hautes espérances des émigrés et des Feuillants, l'Agamemnon de la ligue contre les Jacobins, Léopold, meurt. A six cents lieues de nous, un tyrannicide, affilié aux Jacobins, Ankarstrom tue Gustave, qui devait être l'Achille de la ligue des despotes. Au dehors, mille villes demandent en secret leur affiliation à cette société mère. Au dedans, tel écrivain qui, il n'y a pas un an, disait encore : *Les Jacobins passeront*, vient de prendre, pour ses amis, possession du ministère français, en sa qualité de Jacobin. Et dans la fête des soldats de Château-Vieux, dans la pompe de ce triomphe décerné, en leurs personnes, à tous les soldats qui ont posé les armes devant la volonté du peuple, il y aurait eu de quoi rendre Jacobins tous les camps et armées de l'Europe.

Cette face des affaires et la séve du printemps font sortir les révolutionnaires de leurs quartiers d'hiver.

Le bruit court que Marat va tout réduire en poudre,
Et dans les Cordeliers est entré comme un foudre.

Aux presses de l'Ami du peuple, saisies tant de fois, et immortelles par l'honneur d'avoir soutenu un siége, l'orateur du peuple joint aussi les siennes, en-

noblies par des décrets de prise de corps. C'est dans ce journal, que nous intitulons : *la Tribune des Patriotes*, et qui fait suite au n° 86 des *Révolutions de France et de Brabant*, après lequel j'ai posé la plume, que Stanislas Fréron, l'orateur du peuple et président des Cordeliers, va rentrer en campagne avec Camille Desmoulins, membre de la Société des Amis de la Constitution, en 1789, et aujourd'hui le doyen des Jacobins. A ce formidable armement de journalistes, les seuls qui aient obtenu les honneurs de la persécution, et criblés de décrets de prise de corps, les contre-révolutionnaires, les intrigants, les aristocrates de toutes les couleurs croient voir le président Fréron monté sur le Bucentaure, comme le Doge de Venise, et précédé du brûlot Marat, sortir du port des Cordeliers pour leur donner la chasse. Nous aurions désiré que Marat, déphlogistiqué tant soit peu, voulût combattre avec nous sur le même bord, afin d'opposer ce trio de glorieux confesseurs de la révolution, au trio académique de M. Pankoucke, ou à cette kyrielle de noms fortunés dont Nicolas Bonneville pare le frontispice de sa Chronique du mois, mais Marat nous a répondu fièrement :

L'Aigle va toujours seul, et le dindon fait troupe.

Je ne ferai point ici au public les promesses pompeuses que je lui faisais dans le prospectus des *Révolutions de France et de Brabant*. Alors j'étais sûr, pour ainsi dire, de ma main, et mon style devait tenir de mon imagination, qui voyait tout en beau, et n'avait point été encore gâtée par la méditation et les expériences de la vie. Aujourd'hui, si mon lecteur ne rit plus tant, je tâcherai qu'il n'en pense pas moins.

Il est au moins une qualité qu'il est bien sûr de retrouver dans ce journal : c'est la franchise. On ne peut pas exiger d'un écrivain périodique, surtout dans la partie de sa feuille qui n'est pas purement historique mais conjecturale, qu'il rencontre toujours la vérité. Tout ce qu'on doit à la rigueur lui demander, c'est la bonne foi, qu'on peut appeler la vérité relative, puisque Candide, lors même qu'il se trompe, ne dit que ce qu'il pense ; et cette candeur est toujours un avantage que, dans un temps de factions et de cabales, le public est trop heureux de trouver dans un journal.

Quant au style, faire des livres est un métier qui s'apprend et s'oublie comme un autre. Demandez-le à Mercier, etc. Mais c'est la paresse et la désuétude qui m'a rogné les ongles, et j'espère, mes bons amis, mes chers confrères, qu'avec un peu d'exercice, ils repousseront à la longueur des vôtres.

Pour ne pas prendre un fardeau au-dessus de mes forces, je ne rédigerai qu'une feuille de ce journal, composé de trois, qui paraîtront tous les lundis. Les deux autres seront rédigées par une société de Cordeliers, Jacobins, Municipaux législateurs, qui ne veulent pas être connus. J'ai nommé seulement Fréron, à qui s'applique si bien le vers d'Horace :

O Matre pulchrà ilia pulchrior.

Chacun de nous, au demeurant, signera ses articles, sous sa responsabilité individuelle, et signera au moins en lettres initiales.

Ce serait le lieu, dans un prospectus, d'indiquer la matière dont traitera l'ouvrage. Mais pourquoi indiquer les objets et circonscrire l'auteur ? Le cheval de la Renommée n'a point de bride.

Le prix de l'abonnement est de 30 *livres par an, pour Paris, de* 36 *livres pour les départements, et de* 9 *livres pour* 3 *mois, franc de port.*

On souscrit à Paris, au bureau de la *Société Littéraire Typographique*, place de l'Estrapade, n° 10.

On aura soin d'affranchir tous les objets que l'on voudra faire insérer dans ce journal, dont le premier numéro paraîtra le lundi 30 *de ce mois*

AVERTISSEMENT

Nous n'avions plus de journal qui dît la vérité, du moins *toute la vérité*. Nous n'en avions plus un seul. Tous nos écrivains périodiques étaient si notoirement livrés à un parti ou à un autre, qu'un citoyen estimé et qu'on n'a jamais taxé d'exagération, M. Tallien, m'a promis de me faire passer au premier jour le tarif de chacun d'eux sur ces deux colonnes.

M. Tel, telle somme.	*M. Tel, telle place.*
. . . .	. . . .

Signé : Tallien.

Dans cette conjoncture, le salut de la patrie appelait aux armes le ban et l'arrière-ban de tous les écrivains qui ont juré de s'ensevelir sous les ruines de la liberté. J'ai donc quitté les invalides pour remonter dans ma guérite ; j'ai repris ma plume, cet ornement que l'historien doit toujours porter à sa boutonnière, celui que portait chez les Égyptiens le ministre de la justice[1]. « Il avait toujours pendue à son cou, dit Élien, une petite image de pierrerie et de saphir qu'on appelait *la vérité*. »

1. « Circa collum, imaginem è gemmâ saphyroque gestabat quæ vocabatur veritas. » *Elien.*

En recommençant mon journal, en dévouant de nouveau ma tête à toutes les haines et à toutes les malédictions des mauvais citoyens, je m'attendais bien à une multitude de traverses qu'a toujours éprouvées le cours de mes feuilles trop véridiques. Je m'attendais aux infidélités de la poste (qui ne respecte pas même les assignats, comme il résulte des plaintes de nombre de députés, dont on a décacheté et intercepté les assignats qu'ils faisaient circuler sous le contreseing de l'Assemblée nationale). Je m'attendais à un espionnage dans mon imprimerie, et à la suppression et à un brigandage ouvert de mes feuilles, comme il est arrivé à plusieurs numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, qui, arrêtés je ne sais où et par qui, ne sont jamais parvenus à la plupart de mes souscripteurs. Mais j'étais loin de prévoir ce qui vient de m'arriver.

Le bruit s'étant répandu que je voulais reprendre mon journal, plusieurs libraires s'étaient présentés. Je donnai la préférence à M. Patris, mon confrère à la fois aux Jacobins et à la municipalité. Déjà le prospectus était publié ; le premier numéro, imprimé et tiré, était prêt à paraître, le lundi 7 mai, quand le sieur Patris écrit à Fréron et à moi, qu'il a un différend avec le sieur Momoro, son associé, que le journal ne paraîtra pas. N'étant pas la dupe de ce détour grossier, et ne pouvant comprendre comment une querelle dans l'imprimerie avec un tiers, pouvait suspendre mon journal et faire ajourner la publication de vérités si urgentes, je menace de dénoncer Patris à la société des Jacobins dont il est membre. MM. Legendre et Collot-d'Herbois le pressent alors de lever le *veto* nouveau d'un imprimeur sur la pensée de l'écrivain, et il leur donne sa parole d'honneur

que le premier numéro sortira le lendemain. Le lendemain, j'étais chez Patris de grand matin; point de journal, point de Patris; je ne trouve qu'une femme qui me dit que son mari aurait gagné avec moi dix mille francs, mais qu'il n'imprime point de libelles. Ici il n'est plus question d'une dispute avec Momoro; j'observe que j'ai signé mes articles, que Fréron a signé les siens, que son mari est à couvert, et que d'ailleurs si nous avons fait un libelle, il doit être charmé d'avoir en main de quoi purger enfin la société des libellistes, en publiant un ouvrage qui va les faire décréter d'accusation. A ces deux arguments qui ne souffraient point de réponse, celle de la dame fut : « Le journal ne paraîtra point. — Mais ce numéro est ma propriété, il ne m'a point été payé, et puis voilà un traité rompu, j'aurai des dommages-intérêts. — Plaidez. — Tenez, j'ai en horreur les tribunaux; quoique certain du succès, je vous tiens quitte de tout. Rendez-moi seulement mon manuscrit. — Vous n'aurez point votre manuscrit. » Qu'on juge de ma colère. Trois heures après, en courant dans Paris, je rencontre le sieur Patris : « Rendez-moi mon manuscrit ou un exemplaire, et je vous rends votre acte, je vous tiens quitte de tout. — Je rendrai ce manuscrit, si vous me remettez votre acte et celui de Fréron et de Momoro; » c'était, en d'autres termes, me demander cent ou deux cents louis, pour me rendre mon ouvrage; car il est clair que Fréron et Momoro, qui avaient à exercer contre Patris une action en vertu de cet acte, ne m'auraient pas remis son obligation sans être désintéressés. Vit-on jamais un brigandage plus audacieux ? Un libraire perfide vient s'offrir à moi, sous un masque de patriotisme; pour étouffer la vérité dans mon sein, il ne voit pas de plus sûr moyen que de s'offrir à en être

qui a fait des frais considérables pou
prospectus et du premier numéro, n
pour perdre ces avances et pour con
inouï de me voler à moi ma propriét
vérité? Surtout quand je viens à per
énormes qui m'avaient été offertes
pour écrire dans d'autres principes?
ce libraire n'aura pas été perfide à de
que je réclame en vain mon manusc
ma pensée est sûrement livré à tous n
ne sont que ceux de la révolution? Qu
ce moment posséder seuls mon numér
reur de voir que j'ai si bien découvert
méditer ma perte, pendant qu'en viol
ma pensée dans son imprimerie et en
ouvrage, le libraire a cherché à me ra
mettre cet écrit entre les mains de t
toyens et de prendre la nation pour ju
que ces précautions inouïes contre la
mon premier numéro sont une preuve
de vérités, car il n'y a que l...

soir aux personnes qui s'étaient abonnées de venir retirer leur souscription, que le journal rédigé par MM. Camille Desmoulins et Fréron n'aurait pas lieu, quoiqu'il paraisse ne s'être fait entrepreneur de vérités que pour faire échouer l'entreprise, qu'il ne se flatte pas d'avoir réussi, le journal aura lieu. Il est de généreux patriotes qui n'ont pu souffrir que cette trahison obligeât Fréron et moi à finir sitôt la campagne; ils ont cru que des souscriptions pour la guerre contre l'ennemi du dehors n'étaient pas plus utiles à la chose publique que des souscriptions pour soutenir les écrivains contre l'ennemi du dedans. Quel temps, en effet, eut jamais plus besoin d'écrivains courageux? Quand les patriotes ont-ils eu plus besoin de se réunir pour soutenir la liberté de la presse, sans laquelle il n'est point de liberté politique? On fabrique un faux Marat pour avoir un prétexte de décréter le véritable; et c'est Brissot, le plus opiniâtre champion de la liberté la plus illimitée, de la licence même de la presse, c'est lui qui n'a pas honte de provoquer un décret pour se venger d'un écrivain, sans donner même lecture de sa feuille! Quelle petitesse! il n'y a pas d'exemple d'apostasie plus infâme et d'une abjuration plus impudente de tous les principes qu'on avait professés. Parce qu'il n'y a pas moyen de décréter d'accusation Fréron et moi, pour ce premier numéro, on empêche de paraître notre journal, sous prétexte que c'est un libelle, tandis que si c'était un libelle, on s'empresserait de l'imprimer, pour avoir occasion de nous décréter. Enfin, ce qui est le comble de la perversité, le seul homme que la calomnie avait respecté jusqu'ici, celui dont les royalistes et les monarchiens, les 89 et les Feuillants n'avaient osé contester la probité et le patriotisme, des Jacobins n'ont

pas honte de le diffamer. C'est Prudhomme qui insinue, dans un journal, que l'incorruptible Robespierre, l'Aristide de la révolution, « a des conférences chez la Lamballe, dit-il, avec Médicis-Antoinette, et que c'est à l'issue d'une de ces conférences qu'il a donné sa démission d'accusateur public, pour faire passer cette place à l'ex-ministre Duport. » Il y a tant de scélératesse dans cette calomnie, il y a tant de perfidie à la faire circuler par Prudhomme, que ceux qui connaissent Robespierre, en voyant une pareille atrocité, prennent tout le genre humain en horreur, et sont tentés de fuir dans les forêts, avec Simon le misanthrope. Sans doute Robespierre a fait une grande faute, pour lui, et comme homme, de donner sa démission, puisqu'il a sacrifié huit mille livres de rente, lorsqu'il est sans fortune, puisqu'il a jeté le bouclier, et si j'ose parler ainsi, son inviolabilité, lorsqu'il a une nuée d'ennemis. Mais pour nous, et comme citoyen, il a fait une action magnanime. Il a quitté le nom d'accusateur public, pour en exercer bien plus réellement les fonctions dans son journal.

O mon cher Robespierre, il y a trois ans que je te donne ce nom! Qu'on relise mes écrits : dans le moment de ma plus haute admiration pour les Mirabeau, La Fayette, les Lameth et tant d'autres, je t'ai toujours mis à part, j'ai placé ta probité, ton caractère et ta belle âme avant tout ; et j'ai vu que le public, tout en riant de mes écrits, a jusqu'ici confirmé mes jugements, six mois ou un an après que je les eus portés. Puisque de généreux amis viennent au secours de l'impuissance de nos moyens pour faire les frais de ce journal, Fréron et moi nous ne t'abandonnerons pas sur la brèche, au milieu d'une nuée d'ennemis. Les efforts de tous ces faux patriotes acharnés au-

jourd'hui contre toi seul, nous les diviserons, en attirant sur nous leur haine et en combattant à tes côtés, non pour un homme, non pour toi, mais pour la cause du peuple, de l'égalité, de la Constitution, qu'on attaque en toi.

A la séance du 9 mai, après une plaidoirie contradictoire, dans la tribune des Jacobins, où M. Patris a parlé cinq fois pour tenter une justification impossible, par une délibération prise à l'unanimité, la société a arrêté que M. Patris remettrait sur-le-champ sa carte de Jacobin sur le bureau et demeurerait exclus de la société. Il est sorti au milieu d'un murmure universel d'indignation et convaincu de mensonge par sa propre signature. Après un tel exemple, au milieu de cette corruption générale qui gagne toutes les imprimeries, ne sachant plus à qui confier notre manuscrit, nous nous sommes adressés, en toute confiance, à un citoyen éprouvé de notre section, ce n'est point vainement que nous avons réclamé ses bons offices.

JEAN-PIERRE BRISSOT

DÉMASQUÉ

Le pamphlet que voici n'a jamais été réimprimé depuis la date de sa première publication. C'est pourtant là une des brochures qui firent le plus de bruit sous la Révolution. On peut dire qu'elle contribua, avec l'*Histoire des Brissotins*, à la chute, à la perte de la Gironde, dont avec Vergniaud, J.-P. Brissot était le chef. Enfiévré de colère lorsqu'il écrivit ces pages, Camille Desmoulins devait plus tard se repentir amèrement de les avoir données à l'imprimeur. Ici, chaque coup est mortel, et la plume sert d'avant-coureur au couperet.

C'était un honnête homme que ce J.-P. Brissot de Warville que Desmoulins attaqua ainsi. Fils d'un traiteur de Chartres, Brissot (né le 14 janvier 1754, mort le 30 octobre 1793) s'appela d'abord de Ouarville, du nom du village où il fut élevé, puis de Warville. Ce fut un écrivain remarquable, un peu froid, mais correct et convaincu. Sa *Théorie des lois criminelles*, dont la préface, dédiée à Voltaire, attira l'attention et gagna les suffrages du philosophe, est à lire encore aujourd'hui. Brissot avait longtemps habité l'Amérique, puis l'Angleterre, où il avait été élu membre d'une société fondée pour l'abo-

lition de la traite des noirs. A son retour en France il fonda à Paris même une société parallèle, la *Société des amis des noirs*, dont faisaient partie Mirabeau, La Fayette, Volney, Lacépède, Pétion, Sieyès, Lavoisier, etc. Plus tard, Brissot devait faire partie de l'Assemblée nationale, puis être député à la Convention par les électeurs d'Eure-et-Loir. Comme journaliste, Brissot se fit remarquer par la publication de son *Patriote français*. Ce fut dans ce journal qu'il attaqua Camille, dont l'humeur ardente et l'esprit primesautier ne pouvaient convenir à sa nature calme, grave, austère à la façon des quakers.

Camille, dont le journal, *les Révolutions de France et de Brabant*, avait cessé de paraître, fit placarder un peu légèrement dans Paris une affiche où il prenait, par amour du paradoxe peut-être, ou par goût pour une République aimable et facile, la défense des teneurs de tripots. Aussitôt, J.-P. Brissot, avec son ton de prédicant, de relever l'affiche du publiciste et de publier, dans le *Patriote français*, un article qui se terminait par ces mots cruels :

« *Cet homme* (*Camille*) *ne se dit patriote que pour* « *calomnier le patriotisme !* »

Brissot parlait encore du *placard* dont Camille avait *sali les murailles avec sa scandaleuse apologie des jeux de hasard*[1].

1. M. Despois analyse ainsi le *placard* de Desmoulins :

« Une espèce de consultation, signée *Camille Desmoulins, homme de loi*, et affichée selon l'usage d'alors, contestait, au point de vue de la légalité, le droit que le tribunal de police correctionnelle s'était arrogé d'envoyer à Bicêtre et à la Salpêtrière deux individus, le sieur Diturbide et la dame Beffroy, condamnés à quelques mois de prison en application de la loi sur les maisons de jeu.

[redacted]

Camille se sentit pris de rage. Il répondit vertement, d'un ton endiablé. Brissot ayant jadis, paraît-il, — ce qui n'est point prouvé, — recueilli des souscriptions pour un ouvrage qui ne parut jamais, l'auteur de *Brissot démasqué* le traita de fripon, forgea le verbe *brissoter*, et fit passer le néologisme en proverbe : *brissoter* signifiait *filouter*.

Et c'est pourtant une querelle personnelle, une polémique de gazetiers, qui devait avoir sur le sort de la Gironde une telle influence! Il faut beaucoup d'indulgence pour Camille, lorsqu'on lit ce pamphlet, où il ose essayer de faire passer le malheureux Brissot pour ce qu'on appelait alors un des *enragés*.

« Ce qui passe tout, dit M. Despois[1], dans la bouche de Camille, c'est le reproche adressé à Brissot, d'avoir compromis (toujours à dessein) la cause de la liberté en se disant *républicain* :

« Était-ce d'une bonne politique, lorsque la France
« avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de
« république effarouchait les neuf dixièmes de la na-
« tion, lorsque ceux qui passaient pour les plus fou-
« gueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra,
« Fréron, Danton, moi, Marat lui-même, s'étaient in-
« terdit de prononcer ce mot ; était-il d'une bonne

« On montrera l'innocence des accusés, » dit Camille Desmoulins : mais, ce qu'il déclare contraire à la loi, c'est, « attendu qu'il y a appel et offre de caution, » d'avoir envoyé les accusés dans une maison de force, et non dans une maison d'arrêt, pour attendre le second jugement. Il termine par quelques réflexions sur l'injustice qu'il y aurait à assimiler par un jugement infamant *le vice et le crime*, le jeu et le vol. Tout cela n'a rien qui semble devoir trop échauffer les têtes. »

1. Voy. la *Notice* sur Desmoulins.

[redacted]

JEAN-PIERRE BRISSOT

DÉMASQUÉ

PAR CAMILLE DESMOULINS

Paris, ce 1[er] février, l'an III, et non IV de notre ère, en dépit du décret Ramond.

J.-P. BRISSOT,

Les lâches journalistes, qui m'ont attaqué depuis que j'ai quitté la carrière athlétique, n'oseraient le faire, si je tenais encore le ceste. Après les avoir tant de fois convaincus de mauvaise foi et d'incivisme, après les avoir fait pirouetter, comme Lycas, sous le fouet de la censure, je ne m'étonne pas s'ils poursuivent de leurs cris le censeur, devenu émérite; mais si j'ai pris les invalides, je vais vous montrer que je ne suis pas encore hors de combat. J'opposerai toujours le plus froid mépris aux injures des journalistes feuillants. Comment pourrais-je être jaloux des suffrages de journaux diffamés par les éloges de Dandré, Bailly, Lafayette, et de la pétition individuelle du di-

rectoire du département de Paris, etc., etc.? Il me suffira de répondre à ces messieurs comme j'ai fait par la voie du journal de Gorsas et du vôtre : « Que la « haine, la jalousie et les ressentiments personnels, « depuis si longtemps à l'affût, s'il n'échappe rien à ma « plume dont ils me puissent faire rougir, désespé- « rent qu'elle cesse d'être irréprochable et incorrup- « tible. J'écris en présence de mes ennemis, et je ne « leur donnerai pas cette joie. Pour réponse aux « vagues déclamations de mes détracteurs, je n'aurai « jamais besoin que de les renvoyer à l'ouvrage qu'ils « calomnient, de leur faire le défi d'imprimer la page « si *criminelle*, et de prendre pour juge entre eux et « moi le public, le *juré* d'opinion. Mes concitoyens « trouveront toujours dans mes écrits le même ca- « chet de probité, de bonne foi et de haine pour les « oppresseurs couronnés, enherminés, ou empana- « chés ; je serai toujours Camille Desmoulins. » Il suffit de cette réponse circulaire au Chroniqueur, Modérateur et consorts. Leur réputation est faite. Mais vous, J.-P. Brissot, vous méritez des égards, et je ne vous tiens pas quitte pour l'amendement que vous avez inséré dans votre numéro du lendemain. Aussi bien le sous-amendement que vous y avez joint a-t-il conservé à votre feuille de la veille tout son venin. Il ne vous sert de rien de dire que la diatribe n'est pas de vous, qu'elle est avouée et signée Girey-Dupré. Le maître est responsable des délits du domestique, et le régent de ceux qui sont sous la férule. Il est commode à un journaliste de prendre ainsi M. Girey en croupe pour couvrir son dos ; mais je saute à la bride, parce que c'est vous qui la tenez, et qui m'avez lâché cette ruade. Il y a longtemps que j'ai remarqué cette malveillance pour moi. Avant d'éclater par des injures,

[redacted]

elle transpirait encore, il y a quinze jours, par un éloge perfide et des louanges amères, dans votre second discours sur la guerre à la séance des Jacobins. Je vous avertis qu'on ne réussira pas à *brissoter* ma réputation : c'est moi qui vais vous arracher le masque ; mais je ne veux point me fâcher et vous rendre injures pour injures. Je vais vous dire seulement quelques vérités. Je suis bien aise de vous faire voir *que cet homme, qui ne se dit patriote que pour calomnier le patriotisme*, avait ample matière à médire de votre patriotisme, que vous lui aviez quelque obligation de son silence, et qu'il eût été de votre sagesse de ne pas provoquer la verge de notre tribunal correctionnel.

Mais avant, pour ne pas paraître seulement récriminer, je dois commencer par purger votre accusation et répondre à votre paragraphe insolent et calomnieux. Je vous passe le mot *salir* les murailles. Mais dites-moi, J.-P. Brissot, comment pouvez vous qualifier la première partie de l'affiche de *sophistique*. Qu'y fais-je autre chose que de citer mot à mot le texte de la loi? Quoi ! citer les décrets, c'est faire des *sophismes !* — *Les juges ont fait leur devoir*. — Quoi ! est-ce que l'article 35 ne dit pas : *en cas d'appel le condamné gardera prison*. Donc l'appel est suspensif de la peine ; donc l'accusé n'a pu être envoyé dans une maison de force, mais seulement dans une maison d'arrêt. Quelle mauvaise foi insigne de prétendre que les juges *ont fait leur devoir*, et que ce n'est pas violer la loi d'envoyer un accusé aux *Galbanum*. Où est votre logique, J.-P. Brissot? — Mais le condamné est un *souteneur de tripots*. — D'abord c'est la question. Une consultation signée des plus célèbres jurisconsultes le nie, et ensuite, fût-ce un souteneur de tripots, est-ce que la loi doit jamais être invoquée en vain, même

par le coupable, même *lorsqu'il est revêtu de la chemise rouge,* comme dit l'affiche?

A la place du roi, la nation a mis la loi, et elle a fort bien fait. Mais comment ne pas voir que si nous n'y prenons garde, la loi, dans le nouveau régime, ne sera qu'un vain simulacre, comme le roi dans l'ancien, avec cette différence que le roi n'avait qu'une demi-douzaine de ministres qui disposaient de sa griffe; au lieu que la loi a cinq ou six mille ministres qui ne se serviront pas moins arbitrairement de son nom, témoin le tribunal de la police correctionnelle. Oh! que nous sommes loin en cela des Anglais et du respect religieux qu'ils ont pour les formes protectrices de la liberté individuelle! Je ne sais quel citoyen avait été dénoncé, il n'y a pas bien des années, au ministre, comme auteur d'un écrit prétendu criminel. Sur cette dénonciation, le ministre l'envoie en prison. Il est reconnu effectivement pour l'auteur, et condamné par le tribunal à deux ans de prison; mais par le même jugement, le ministre, pour l'y avoir envoyé prématurément et arbitrairement, est condamné envers ui à une réparation pécuniaire, immense, et telle qu'il est ruiné par l'énormité de l'amende. Comment vous, J.-P. Brissot, qui citez si souvent les lois et la urisprudence anglaise, ne vous êtes-vous pas souvenu de cette cause célèbre? Comment, et depuis quand avez-vous pu faire un crime à un homme de loi, au conseil d'un accusé, de réclamer la loi en sa faveur? Vous voyez d'abord que votre sortie contre ma consultation en placard, contre le *délibéré* de l'affiche, n'a pas le sens commun, et qu'il faut être bien aveuglé par la haine pour appeler des sophismes la citation pure et simple des articles 35 et 61 du code correctionnel.

Je passe au *considérant* de mon affiche, à l'opinion publique que je me suis permis d'énoncer comme citoyen. Je voudrais bien savoir dans quelle phrase vous y découvrez une invective abominable contre les mœurs, et une apologie scandaleuse des jeux de hasard. J'atteste le lecteur impartial si l'affiche ne respire pas d'un bout à l'autre le respect des mœurs et le mépris pour les mauvais lieux, dont vous me faites le patron. J'ai dit que les contre-révolutionnaires voulaient s'aider de la dépravation comme de la religion, pour arriver à leurs fins; qu'il leur était indifférent de nous susciter des ennemis dans les tripots ou dans les temples; qu'à tous les abus, tous les crimes soulevés contre la révolution, on veut joindre l'accession de tous les vices pour grossir le nombre des ennemis de la liberté; que dans leur repaire où, parfaitement neutres sur les affaires du temps, absorbés par la contemplation de la *rouge* et de la *noire*, les joueurs n'entendraient pas plus les trois cents tambours de l'armée parisienne qu'Archimède les cris de la prise de Syracuse, il semblait qu'on voulût les enfumer et les forcer à prendre parti contre nous. J'ai dit que le code correctionnel me paraissait avoir évidemment pour but de rendre le joug de la loi plus insupportable que celui du despotisme, que je ne pouvais prêter d'autre intention au monarchien Desmeuniers, en appliquant à nos mœurs de Sybaris les lois de Sparte. D'ailleurs le mot seul de police correctionnelle a je ne sais quoi de monacal et de malsonnant à l'oreille d'une nation libre. Le censeur notait les citoyens romains; on ne *corrige* que des enfants ou des esclaves. J'ai dit que l'intérêt général était la base inébranlable de notre liberté (*heureusement*); car Paris, ai-je ajouté, n'est guère moins corrompu que Rome du temps de Jugur-

tha ; cette vérité est incontestable, puisqu'un des plus grands symptômes de la corruption, c'est lorsqu'il ne s'élève point de grands caractères, lorsque toutes les âmes sont nivelées, sans physionomie, et comme les pièces de monnaie usées par le frottement. Or, tel est Paris, aussi stérile aujourd'hui que Rome était alors féconde en grands caractères ; ce qui est encore très-heureux ; car on peut s'en promettre un dénoûment moins sanglant de nos discordes que de celui des discordes de Marius et de Sylla.

J'ai dit qu'il fallait d'abord consolider notre liberté et ajourner à un temps plus calme la régénération des mœurs ; qu'en ce moment la politique commandait de restreindre l'application de la loi contre les jeux au flagrant délit, que tel était d'ailleurs le vœu de la loi. Je pensais que certaines personnes, plus jalouses de se faire une grande réputation de patriotisme, que de cimenter notre liberté, vous notamment, monsieur Brissot, vous nous avez toujours perdus, en mettant trop tôt à l'ordre du jour des questions délicates, en tranchant dans le vif, et que déjà vous eussiez fait la contre-révolution avec votre patriotisme, si la contre-révolution était possible. Dans toutes ces considérations politiques, où voyez-vous une *invective abominable contre les mœurs et une scandaleuse apologie des jeux de hasard ?*

J'ai suffisamment convaincu votre paragraphe de faux, d'un bout à l'autre. Quant à la question sur les jeux de hasard, j'ai évité de la discuter au coin des rues, et je m'en suis tenu au texte de la loi et à des considérations politiques tirées des circonstances ; mais puisque vous provoquez l'examen du fond, quoiqu'aucun bénédictin ne vous ait jamais égalé en fécondité de volumes, je suis curieux de voir, Dom

Brissot, votre dissertation pour prouver que le joueur doit être envoyé à Bicêtre.

Pour moi, persuadé que celui qui a dit : *si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir*, a dit une sottise; que l'arbre de la raison et de la vérité ne saurait porter de mauvais fruits, sûr de ne point m'égarer avec la boussole de là déclaration des droits, je ne crains point d'aborder aucune de ses conséquences. Je le déclare donc, je conclus fermement que, puisqu'il est permis de risquer sa vie et même de se l'ôter, en un mot de faire tout ce qui ne nuit qu'à soi, il doit être permis à plus forte raison de hasarder sa fortune. J'ai suivi jusqu'à présent les principes de la déclaration des droits avec la meilleure foi du monde, c'est pour moi la loi et les prophètes, c'est ma religion, c'est ma conscience; mais ne voyez-vous pas que si j'arrive à une conséquence nécessaire de ces principes, et que vous me fassiez rétrograder, dès lors, cette conscience, que vous m'avez faite, m'abandonne; toute ma foi s'évanouit, cette nouvelle religion de la déclaration des droits est anéantie? En effet, si une de ces conséquences est fausse, pourquoi une autre serait-elle plus vraie? Si je rejette un de ces dogmes, pourquoi croirai-je les autres? Dès lors il n'y a plus rien de certain à mes yeux. Être démocrate ou aristocrate est une affaire d'opinion. Les législateurs, les corps administratifs, les tribunaux accommodent la déclaration des droits, comme un confesseur jésuite faisait l'évangile, à tous leurs caprices; et la loi a des modes comme les habillements.

Personne n'a plus d'aversion que moi pour les maisons de jeux. De toutes les passions, le joueur a la plus ridicule, sous le rapport de l'amusement; car tout cet argent s'est perdu sans vous divertir, comme

disait madame de Sévigné ; sous le rapport de l'intérêt, elle est la plus déplorable. Dussaulx a raison de tonner contre les académies et les tripots. Mais le joueur fût-il aussi odieux que Beverlay, tant qu'il ne fait tort qu'à lui-même, sa peine ne saurait être que les remords et l'infamie. Que sa femme obtienne divorce à sa première demande. Que le bien de ses enfants soit soustrait à sa disposition. C'est au tribunal de famille, et non au tribunal correctionnel, qu'il appartient de prononcer contre le joueur. Mais je ne vois pas comment la loi peut le traiter plus sévèrement qu'un dissipateur dont le châtiment est l'interdiction, mais non pas Bicêtre.

Est-ce qu'on ne distinguera pas entre les vices et les crimes! La peine du vice, encore une fois, c'est le remords ; une autre peine, c'est que le vice mène au crime, dont le châtiment est Bicêtre ou l'échafaud, mais, là seulement où le crime commence, doit commencer la sévérité de la police, et puis tous les joueurs ne finissent pas par être fripons. Est-ce qu'on ne fera pas une distinction immense entre tel jeu et tel autre? Y a-t-il plus monstrueuse contradiction que celle d'une nation qui, dans sa loterie, tient contre les citoyens une banque où elle a vingt chances contre une, et qui envoie à Bicêtre le citoyen qui tient la banque d'un jeu où les chances sont égales? Enfin, est-ce qu'on ne fera pas une distinction immense entre telle maison de jeu et telle autre? Qu'on sévisse, si l'on veut, contre les tripots, où l'escroquerie attire l'inexpérience, contre ces maisons ouvertes au public, et domicile commun de tous les fripons, où le magistrat est suffisamment appelé à entrer et à réclamer force à la loi par l'invitation générale à tous les passants ; mais comment justifier la violation du domicile

chez un citoyen qui n'a point appelé le ministre de la loi? Le mémoire à consulter du sieur Diturbide développe très-bien cette distinction. Avant de me charger, de me mêler de son procès, il m'est arrivé de mettre une fois les pieds dans une maison de jeu ; j'y suis allé pour mieux observer et ne pas m'embarquer étourdiment dans l'affaire. J'avoue qu'en pensant que tout ce cercle nombreux de citoyens, libres de tuer le temps à hasarder une partie de leur fortune, était dans le cas d'aller coucher aux *Galbanum*, je n'ai pu comparer notre code Desmeuniers qu'au code de Dracon qui punissait de mort l'oisiveté. La passion du jeu, dit J.-J., fruit de l'avarice et de l'ennui, ne prend que dans un cœur vide; mais avons-nous donc un si grand nombre de citoyens dont la tête et le cœur soient pleins? Combien y en a-t-il d'ailleurs pour qui le jeu est un commerce et une navigation. A midi, dit Steele, nous étions à 4,000 sterling; nous étions, à trois heures, montés à 6,000, et demi-heure après descendus à 1,000; à quatre heures il ne nous en restait que 200, à cinq heures notre capital fut réduit à 50, à six il le fut à cinq, et sur la première carte, nous perdîmes notre dernier sol : voilà un naufrage. Mais quelle foule immense hasarde tous les jours, sur la mer, corps et biens, sans que la police correctionnelle donne un mandat d'amener!

Que la Sorbonne mette un embargo sur l'aérostat de Charles et Robert; elle se détermine d'après le principe qu'un homme n'a pas le droit de risquer sa vie, et d'après les arguments de l'abbé Royon sur le suicide, on comprend qu'elle aurait mis de même son *veto* au départ de Jason, faisant voile sur le premier navire Argo; mais d'après les articles 4 et 5 de la Déclaration des droits, j'avoue que j'en suis venu à dou-

... dans votre carnet pour faire la
d'un volume et d'un centième tome ajouté à v
tiques, en réponse à ces réflexions. Votre amb
mesurée a cru trouver l'occasion favorable de
dir et de faire des conquêtes sur ma petite rép
Fidèle à mon système, je suis resté sur la dé
j'ai repoussé d'abord votre agression, et il me
que je me suis assez bien justifié de ce que j'a
et même de ce que je n'avais pas dit. Maint
vais vous attaquer à mon tour : nous verro
ment vous soutiendrez la guerre offensive q
aimez tant.

En vous entendant l'autre jour à la tribune
cobins vous proclamer un Aristide et vous ap
le vers d'Horace : *integer vitæ scelerisque puru*
contentais de rire tout bas avec mes voisins d
patriotisme sans tache et de l'immaculé Bri
dédaignai de relever le gant que vous jetiez s
rairement au milieu de la société ; car, loin d
cher à *calomnier le patriotisme*, je suis plutôt
médire de qui il appartient; mais puisque, n

d'aristocratie. Aussi je ne produirai point l'envoyé extraordinaire de Russie, M. le baron de Grimm, dont le témoignage a pourtant quelque gravité, à cause du caractère dont il est revêtu, et qui, dans une lettre qu'il a publiée, s'exprimait ainsi sur votre compte : « Vous me dites que Brissot de Warville est un bon républicain. Oui ; mais il fut espion de M. Lenoir, à 150 livres par mois : *je le défie de le nier*, et j'ajoute qu'il fut chassé de la police, parce que Lafayette, qui dès lors commençait à intriguer, l'avait corrompu et pris à son service. »

Je ne vous citerai point non plus Morande, avec qui votre procès criminel reste toujours pendant et indécis, et qui va disant partout, assez plaisamment à qui veut l'entendre : « Je conviens que je ne suis pas un honnête homme ; mais ce qui m'indigne, c'est de voir Brissot se donner pour un saint, et Amboise de Laméla, devenu le frère Antoine, méconnaître son frère d'armes, et ne plus se souvenir de la caverne et de dame Léonarde. » En vérité, J.-P. Brissot, pour votre honneur et pour celui de vos amis, vous devriez bien faire taire votre ancien collaborateur par une sentence qui fixât enfin l'opinion.

Je ne produirai pas même ici le témoignage de Duport du Tertre, que je trouvai l'autre jour furieusement en colère contre vous, dans un moment où ma profession m'appelait chez lui ; il ne vous traitait pas plus respectueusement que ne fait Morande, et me disait : « Que vous et C..... étiez deux *coquins* (c'est le « mot dont j'atteste qu'il s'est servi), qui aviez grand « tort, pour votre compte, de le rappeler à son troi- « sième de la rue Bailleul ; que s'il n'était pas « ministre, il révélerait des choses...... » Il n'acheva pas ; mais il me laissa entendre que ces choses

l'opinion publique ses amis, de dép
seulement l'y ébranler, pour vous é
teur des Jacobins et de leurs comités,
que ce n'est pas un titre suffisant que
traité *d'espion*, de *fripon* et de *coquin*
sadeurs et par le ministre de la justi
pas de quoi être si fier de voir votre
verbe.

Je laisse de côté ces différents certi
duirai d'autre témoin contre vous q
Je ne remonterai pas non plus au d
notre liberté; j'accorde volontiers
amnistie (dont je n'ai pas besoin), pour
rieurs où c'était une nécessité pour
vivre enclume ou marteau; l'insurrec
mes, le 14 juillet, a fait refondre en
masse de la nation, et je ne distingue
forme du métal, je ne connais que ce
dans la refonte. C'est donc sur votre
ces derniers temps, J.-P. Brissot, que
pidement un coup d'œil...

Sinon qui ne s'est glissé parmi les patriotes que pour les pousser à de fausses mesures, qui ne s'est rangé avec les Jacobins que pour attaquer par derrière les plus redoutables et les plus clairvoyants défenseurs de la liberté. Je ne le crois pas; ce caractère est trop odieux, et vous n'êtes pas capable d'un tel effort de crime. Entre la nécessité apparente de vous regarder cependant d'après les faits, comme tel, ou comme le plus inepte de tous les conseillers du peuple, je ne choisirai pas même cette dernière alternative; non, on ne peut supposer en vous ce comble de l'impéritie. On peut expliquer autrement votre conduite, et pour cela il n'est pas même besoin d'une grande sagacité. Ici j'exposerai les faits. Je laisserai chacun tirer les conséquences; mais ce qu'il sera impossible, à qui que ce soit, de conclure, c'est que vous soyez un honnête homme : ce qu'il sera impossible de nier, c'est que vous, propriétaire en titre d'office du beau nom de *Patriote Français*, vous n'ayez fait à vous seul plus de mal à la cause du patriotisme et de la révolution que tous les aristocrates ensemble.

Si Brissot n'est pas de la plus insigne mauvaise foi, et un traître, qu'on m'explique donc, dans le même observateur, ce phénomène d'une vue si perçante et qui lisait dans les replis du cœur de Barnave un an avant que celui-ci eût montré son autre face, de cette taie, de cette cataracte, de cette triple écaille sur les yeux de notre homme, quand il s'agissait de reconnaître les nombreuses perfidies de Lafayette démasqué depuis deux ans.

Je n'ai jamais loué Lafayette, nous a dit l'autre jour Brissot aux Jacobins, aussi lâchement qu'effrontément. Vous ne l'avez jamais loué ! Niez donc que peu de semaines encore avant le massacre du Champ de

Mars, vous ne vous soyez écrié dans votre feuille : *la démission de M. Lafayette est une vraie calamité*. Peut-on faire un plus pompeux éloge que d'employer l'expression magnifique de Fléchier, déplorant la perte de Turenne, dans une oraison funèbre ; niez que, dans ce même numéro de votre journal, vous avez ajouté : « *M. Lafayette, malgré l'impopularité que quelques faiblesses lui ont attirée, jouit d'une estime presque universelle.* » Il vous souvient comme à cette occasion je vous appliquai rudement les étrivières dans mon n° 74, de là votre rancune. Vous, qui êtes si verbeux, vous ne soufflâtes pas un mot en réponse ; alors vous attendîtes prudemment que j'eusse cessé d'écrire, pour prendre votre revanche contre moi. C'est ici le lieu de répéter l'énumération que je fis alors, et qui vous ferma la bouche si hermétiquement.

Ainsi donc, vous disais-je, sa motion pour le *veto absolu, pour la loi martiale, pour le droit de paix et de guerre*, pour ne pas ouvrir les lettres du congrès belgique, pour ne pas reconnaître l'indépendance des Belges, pour châtier la sainte insurrection des Marseillais, contre lesquels on sait qu'il a demandé à marcher, afin de tirer une vengeance exemplaire de la conquête de leurs bastilles ! et sa protestation contre la réunion des ordres, d'abord secrète, mais révélée ensuite par ses codéputés, indignés de ses perfidies ! Et les épaulettes, les habits bleus, le gouvernement militaire introduit à Paris ! C'étaient peccadilles que cela. Et le fameux ordre, donné le 31 juillet aux 60 bataillons, trois heures avant que Malouet eût fait passer son beau décret, contre la liberté de la presse, et sa fameuse lettre à d'Estaing, et sa profession de foi, qu'il était *royaliste* (et ces fédérés qu'il prosternait aux pieds du roi, qu'il précipitait dans son idolâtrie), vous, qui

êtes si républicain, vous appeliez cela des *faiblesses!* Et sa persécution contre M. d'Orléans, son espionnage auprès de lui à Londres comme à Paris, et son plaisant refus de lui donner mainlevée de la lettre de cachet qui le retenait outre-mer! Et sa persécution sourde ou déclarée contre Santerre, contre les vainqueurs de la Bastille, contre les soldats du régiment du roi, ceux de Royal-Champagne, etc., etc., etc. Ses liaisons, celles qu'il cachait, avec le Châtelet, Mirabeau, et celles qu'il ne cachait pas, avec Bouillé, Latour-Dupin, Montmorin, Chapelier, Dandré! Ses relations, sa commensalité, sa fraternité avec des mouchards, des escrocs, des coupe-jarrets! sa clientèle des Pelletier, des Durosoy, des Royou! Ses sentinelles à la porte des Gauthier; tandis qu'il assiégeait Marat avec du canon. Et cette forge qui ne cessait depuis dix-huit mois de vomir des libelles et des calomnies atroces contre M. d'Orléans, contre les Jacobins, contre tous les meilleurs patriotes, cette boutique de poisons et d'impostures, son atelier de charité pour une meute enragée par la faim, et qu'il lâchait aux jambes des meilleurs citoyens! Et ses tentatives de faire partir le roi le 5 octobre 1789, le 28 février, le 18 avril 1791, et l'affaire de Vincennes, celle de la Chapelle, le massacre de Nancy, vous appeliez tout cela *quelques faiblesses!*

C'est après cette longue série de crimes que vous vous êtes écrié : *la démission de M. Lafayette est une vraie calamité*. Et vous ne seriez pas de la plus insigne mauvaise foi! Vous ne seriez pas un traître! Vous seriez donc le plus stupide des hommes. Je ne ferai pas l'injure à mes lecteurs de m'appesantir davantage sur cette démission de M. Lafayette si *désastreuse*, et à laquelle le patriote Brissot a mis son *veto* suspensif,

jusqu'après le massacre du Champ de Mars. Mais je ne saurais retenir une réflexion. Dans ce moment où Lafayette avait donné sa démission, où une partie de la capitale avait demandé son expulsion, où des soldats avaient jeté leurs armes, et même les avaient tournées contre leur général plutôt que d'obéir à ses ordres visiblement contre-révolutionnaires et parricides, qui peut douter que nous fussions parvenus à renverser l'idole, si vous vous fussiez joint à nous, pour saper le piédestal déjà ébranlé de toutes parts; si, au lieu de vous déshonorer à jamais, par cette jérémiade sur la retraite du complice de Bouillé, vous aviez secondé nos efforts, pour dessiller les yeux de tous ceux qui ne contrefaisaient pas les aveugles; si vous aviez expié deux ans de flagorneries, d'adulations, en vous réunissant enfin à Loustalot, à Robert, à l'Orateur du peuple, à l'Ami du peuple, à Carra, à Audouin, à moi et à tous les écrivains vraiment patriotes. Qui peut croire que ces fragments de légions parisiennes, qui se rendaient en procession chez Lafayette, ne voyant à leur tête que le Journal de la Cour et de la Ville, les Royou, les Duquesnoy, le Postillon par Calais, la Chronique de Paris, la Gazette universelle, le Mouchard Étienne, n'eussent pas rougi de n'être précédés que de tels hérauts, de tels connaisseurs en patriotisme, et qu'un grand nombre eût si fort pressé Lafayette de se faire une feinte violence et de reprendre ses épaulettes. C'est vous, Brissot, qui en vous faisant le paranymphe de ces cohortes égarées, c'est vous qui avec vos cheveux plats, votre tête ronde[1] et toujours

1. Les puritains, du temps de Cromwell, portaient leurs cheveux coupés en rond. Quelques aides de camp de Lafayette avaient mis à la mode cette chevelure républicaine. Le nom de *têtes rondes* leur vient d'une exclamation de la femme de Charles Ier, qui, dans

[redacted]

collé sur l'immense cornet, d'où vous versez des flots d'encre dans le public, et volumes sur volumes; c'est vous, qui couvrant Lafayette de votre caution, de votre responsabilité, de la réputation dont vous environnez une vie si laborieuse, l'autorité de vos principes et de votre puritanisme, c'est vous qui avez fourni un prétexte à ses satellites de le redemander à grands cris; c'est vous qui, lorsque l'éclat éblouissant de la vérité pénétrait de tous côtés dans les yeux les plus fermés jusqu'alors à la lumière, avez rattaché et épaissi sur ceux de la garde parisienne le bandeau que la crédulité n'y pouvait plus soutenir. « C'est toi, disait Cicéron à Antoine, qui, en t'opposant à la démission que le Sénat demandait à César, et que César offrait, pourvu que Pompée désarmât, c'est toi qui, opposant ton *veto* comme tribun du peuple à cette démission, as été la cause de tous nos désastres; vous pleurez, Romains, la perte de trois armées, c'est le *veto* d'Antoine à la démission de César qui les a détruites; vous pleurez la mort des plus grands personnages de la république, c'est le *veto* d'Antoine qui les a fait périr; vous pleurez l'avilissement du Sénat, c'est le *veto* d'Antoine qui l'a jeté dans cet excès d'abaissement; en un mot, tout ce que vous avez éprouvé de maux, vous les devez à cette opposition fatale d'Antoine à la démission de César. » Et nous pouvons dire ici avec non moins de vérité à Brissot : c'est à votre opposition à la démission du dictateur Lafayette que nous devons tous les maux que nous avons essuyés depuis et qui sont prêts encore à fondre sur nous; oui, c'est votre caution, ce sont vos louanges serviles

le tumulte de Westminster, en 1640, voyant sous ses fenêtres, parmi les plus fougueux motionnaires, Samuel Barnardiston, s'écria : *Que voilà une belle tête ronde !*

ou vénales (que m'en fait le motif?) qui ont séduit un grand nombre de bons citoyens et qui ont replacé Lafayette à la tête de la force publique. Si, à peine rentré en place, il a chassé si arbitrairement, si ignominieusement les grenadiers de l'Oratoire, si l'Assemblée nationale a été avilie, si cette révision déplorable s'est opérée au milieu de ses baïonnettes, si elle s'est terminée par égorger nos frères, si le champ sacré de la fédération a été souillé, si l'autel de la patrie s'est teint du sang le plus pur, c'est à vous qu'il faut nous en prendre, c'est à vous que les pères doivent redemander leurs enfants, les femmes leurs époux; à vous qui, lorsque l'assassin abdiquait, deux mois auparavant, vous jetiez avec plus de bassesse qu'Antoine aux pieds de César qui, du moins, était un grand homme, et le conjuriez comme un sauveur, comme l'homme unique, et par des louanges idolâtres, de reprendre la dictature. Voilà l'homme qui prend pour devise, *integer vitæ scelerisque purus!* Voilà l'homme qui, après avoir décrié sourdement Robespierre, Danton et les meilleurs citoyens, s'écrie : *Et moi aussi, je suis pur!* Voilà le citoyen irréprochable qui dit, en parlant de moi : *cet homme ne se dit donc patriote que pour calomnier le patriotisme;* tandis que je retenais ces vérités dans mon sein, dans la crainte de nuire à la cause du patriotisme; tandis que je dédaignais de médire de Brissot; tandis que lui, Brissot, selon toutes les vraisemblances, est un tartufe, qui n'a pris le manteau de Zénon, les cheveux plats et la longue barbe, qui n'a affiché le rigorisme et l'inflexibilité de principes, que pour mieux servir le tyran; en imposer aux imbéciles, en se rangeant auprès de lui dans les moments désespérés, comme le jour de la démission de Lafayette.

Et en effet, s'il y avait dans Brissot la moindre étincelle de patriotisme, s'il était autre chose qu'un vil hypocrite; s'il était vrai qu'il eût été trompé par Lafayette, Lafayette aurait-il un ennemi plus acharné que Brissot? Est-ce que ce journaliste venant à penser que c'est sa garantie, que ce sont ses louanges qui ont fasciné les yeux sur Lafayette, poursuivi par les remords d'avoir trompé ses concitoyens, n'eût pas poursuivi sans cesse le meurtrier? Ne se serait-il pas attaché à ses pas comme les Furies à celles des parricides? Ne lui aurait-il pas crié sans cesse, comme j'ai crié moi-même, avec mille fois moins de sujet, à Mirabeau et aux Lameth : Rendez-moi mes louanges dont vous étiez indignes! Rendez-moi la confiance publique dont je vous ai environné! Au lieu de cela, voyez avec quels ménagements il a toujours parlé de Lafayette. S'il l'a quelquefois improuvé, on a vu que c'était légèrement, de concert avec lui, pour le mieux servir, et comme ces Crispins qui battent dans la comédie leur maître, déguisé en valet, pour mieux tromper un Orgon imbécile et faire réussir une intrigue. Voyez, par exemple, dans le dernier discours de Brissot aux Jacobins, comme il ménage encore Lafayette.

« Avant la *Saint-Barthélemy* du Champ de Mars, « dit-il, je voyais Lafayette une fois tous les mois, « *c'était pour soutenir en lui quelque souffle de li-* « *berté*. Il m'a trompé, depuis je ne l'ai point revu. « Il m'est étranger, il me le sera toujours. — Quand « il s'est retiré, pourquoi aurais-je eu *l'inhumanité* « de le poursuivre dans la solitude? Il est nommé « général, je ne fais qu'un vœu, c'est qu'il efface les « taches de sa vie; il est vrai, j'avoue cette faute, je « n'ai pas envoyé dans son camp des brochures contre

... ..., sans y penser, la pr
trompé par Lafayette sur son c
lui qui trompait ses concitoyen
soutenir en lui quelque souffle d
que la liberté était expirante c
quoi donc nous disais-tu que s
calamité? Traître; pourquoi tro
Pourquoi remettais-tu sa destin
si incertaines? Je n'ai besoin qu
te confondre. Quoi! cet homme
souffle de patriotisme, et tu jurais
nous sauver! Vil imposteur! Et tu

Après la *Saint-Barthélemy* du Ch
tes-tu, j'ai rompu avec lui. Non,
avec lui. Après cette affaire du Cl
n'était qu'une *faiblesse* de plus, c
Nancy, celle de la Chapelle, et tant
que tu es encore un de ses supp
endroit même, et elle saute aux y
tant soit peu attentif. En effet, tu
l'affaire du 17 une Saint-B...
demen...

thélemy! Grands dieux! des ménagements, de l'humanité, de la confiance pour Charles IX, pour Catherine de Médicis! Peut-on être plus étranger à l'amour de la patrie et à l'humanité, que cet hypocrite qui croit être quitte envers sa patrie, en disant que le bourreau de ses frères lui sera toujours *étranger?* Mais c'est une discussion déjà trop longue sur Brissot, considéré dans ses rapports avec Lafayette. L'examen de ses opinions politiques achèvera de donner la mesure de son patriotisme, de faire apprécier les services éclatants qu'il a rendus à la liberté et à la révolution.

C'est un beau sentiment, et digne d'un Lascasas, d'embrasser tout le genre humain dans ses affections, c'est une grande idée, et digne d'un Alexandre en philanthropie, de vouloir affranchir à la fois tous les peuples et toutes les castes; mais ce vœu ne peut être que le second, dans un révolutionnaire politique et non aventurier; qui médite, non pour sa gloire, ce qui frappe l'imagination, mais pour le bonheur de ses concitoyens, ce qui est faisable; qui reporte ses regards sur les siècles passés, qui considère que la liberté a été le partage de bien peu de peuples, que, dans ce petit nombre, chez la plupart, elle n'a fait que poser le pied et fuir pour jamais, qu'elle a semblé jusqu'ici se plaire sur des rochers et dans de petits États, et qui la voit s'établir à ses côtés au milieu de 25 millions d'hommes, et dans un climat si beau que la France. Certes, le premier vœu, l'unique vœu d'abord de ce citoyen, doit être de l'y retenir et de l'y fixer avant tout, et non de travailler à grossir sans cesse le nombre de ses ennemis. Je demande maintenant s'il y a quelqu'un qui se soit appliqué aussi constamment que Brissot à accroître le nombre des ennemis de la révo-

... aussi bien des lèvres ...
tan, si ce Scudéri politique ne semble pas ...
avoir été accrédité par un parti, qui avait ...
l'envoyer aux Jacobins et à l'Assemblée n...
de lui faire un trousseau de réputation, po...
le rôle qui convenait à ses vues. Je demand...
dirait pas qu'il a été aposté aux Jacobins po...
de toutes parts des ennemis à la liberté, pou...
contre la société ses plus fermes soutiens, po...
ceux qu'il ne pourrait séparer d'elle, et q...
fièrent toujours leurs ressentiments perso...
bien public, pour fournir aux ennemis de l...
des armes et des prétextes contre elle, pour ...
toutes les privations de la liberté à une gé...
qui n'en pouvait pas connaître encore les ...
qui les compensent, et qu'on lui retardait, ...
faire regretter les oignons d'Égypte, enfin p...
avorter la liberté de l'univers par un empr...
insensé d'en faire accoucher la France avan...
Je demande si, pour réussir, *Sinon* eût pu n...
prendre.

Ainsi ...

[redacted]

maritimes étaient attachées plus encore à la liberté et à une révolution qui s'était faite en faveur du commerce et de la classe laborieuse, aux dépens de la classe paresseuse et privilégiée; était-il d'une bonne politique à J.-P. Brissot de refroidir l'ardeur de leur patriotisme, de mécontenter ceux-là mêmes pour qui la révolution avait mécontenté tout le monde, de mettre avec opiniâtreté à l'ordre du jour des questions sur lesquelles, sans doute, il était impossible de nier qu'il eût raison, mais que l'intérêt de la liberté elle-même lui faisait un devoir d'ajourner à des temps plus calmes les questions d'état des hommes de couleur et des noirs. Je sais quelle part a eue le pouvoir exécutif, et l'Espagne, et la contre-révolution, aux incendies, aux massacres et aux dévastations de Saint-Domingue; mais n'est-ce pas Brissot qui a le premier incendié ces belles contrées? Oui, Brissot, il vous est impossible de le nier; car nous vous avions prédit ces maux avant qu'ils arrivassent; nous avions demandé si vous ne trembliez pas de l'affreuse responsabilité dont vous chargeait votre précipitation. Nous vous avions montré les flammes du Port-au-Prince et du Cap, et vous ne pouvez prétexter cause d'ignorance. Oui, si tant d'habitations sont réduites en cendres, si on a éventré les femmes, si un enfant porté au bout d'une pique a servi d'étendard aux noirs, si les noirs eux-mêmes ont péri par milliers, c'est toi, misérable, qui as été la première cause de tant de maux! Aurais-tu fait autrement si tu avais été d'intelligence avec Coblentz et le comité autrichien? Coblentz nous a-t-il fait autant de mal que ton patriotisme? Crois-tu que J.-J. Rousseau, qui te valait bien en patriotisme, calculant ces maux inévitables, n'eût pas ajourné à un autre temps la question des

, p... .. a ce Mirabeau le fils
nait le lendemain pour les noirs, afin
donner ses décrets liberticides de l
Mirabeau le père, qui se faisait l'*ami*
se dispenser d'être l'ami de sa femm
fants, et se faire pardonner cinquante
cachet contre sa famille?

Était-il encore d'une bonne politiqu
avec tant d'acharnement Barnave et
les forcer presque à se jeter dans le pa
dans le temps qu'ils soutenaient presq
ciété des Jacobins contre tant d'enne
la société leur devait tout? Je sais q
pour guide que leur ambition, qu'ils v
verner et qu'ils se servaient de la sociét
marchepied pour monter au ministère;
défendaient contre les satellites de Lafa
le comité autrichien; le massacre du Ch
la révision n'eût point eu lieu. Que m'
voulussent être ministres! cela ne pou
qu'à d'autres ambitieux qui spéculai

Était-ce encore d'une bonne politique, lorsque la France avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république effarouchait les neuf dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passaient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Fréron, Danton, moi, Marat lui-même s'étaient interdit de prononcer ce mot, était-il d'une bonne politique à vous, Brissot, d'affecter de vous parer du titre de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot république, de faire croire que telle était l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomnies et la haine de tous ses ennemis? Était-il d'une saine politique, surtout peu de jours avant l'affaire du Champ de Mars, de vous montrer avec ce Duchâtelet, aide de camp de Bouillé, dans ce fameux journal intitulé *le Républicain*, d'annoncer avec tant d'emphase ce journal qui ne parut que quelques jours, et qui semble n'avoir été enfanté que pour exciter des troubles, pour préparer le rassemblement des patriotes égarés, pour les rabattre comme un gibier dans le Champ de Mars, sous les sabres et les fusils des cannibales en écharpes. Comment vous qui voyiez alors Lafayette, qui de votre aveu ne lui trouviez plus qu'un souffle de patriotisme, je dis plus, vous qui le saviez haletant de la soif du sang des républicains; car vous ne ferez croire à personne que, lorsque de loin vous sondiez si bien le cœur de Barnave, vous n'ayez pu lire de si près dans celui de Lafayette; comment se trouve-t-il que ce soit vous qui ayez rédigé cette fameuse pétition du Champ de Mars? Que penser, lorsqu'on vient à réfléchir que nous tous, poursuivis pour cause de républicanisme, et comme signataires de cette pétition, nous étions décrétés et obligés de fuir, tandis que vous, rédacteur de la pétition, vous, le coryphée des républicains, et

que le protestantisme opérait dans
dans tout le Nord, plutôt des réformes
civiles, et soutenues par le fanatisme et
d'une autre vie, notre révolution, purer
n'a ses racines que dans l'égoïsme et da
propres de chacun, de la combinaison
composé l'intérêt général; dans une te
était-il d'une bonne politique, quand
noblesse, l'orgueil et l'oisiveté, tous le
les priviléges, étaient déjà soulevés cont
on avait soulevé une partie du commerc
de la plus florissante de nos colonies,
encore à cette révolution des ennemis d
passions; d'effaroucher la corruption;
sévérité contre les joueurs jusqu'à violer
de prêcher la réforme par l'envoi de se
sonnes en quinze jours à Bicêtre ou à
sévir contre les vices, avant que l'éduca
donné des mœurs et des vertus, et d
oignons d'Égypte avant d'avoir fait pleuve
Croyez-vous avoir consolé le peuple

Si je passe à l'examen des services de Brissot depuis qu'il est à l'Assemblée nationale, qu'a-t-il fait pour la nation qui réponde à cette grande attente qu'il avait excitée? *Il a allumé de la paille*, répondait à cette question M. de Lauraguais; il n'a paru se donner de mouvement que pour faire déclarer la guerre offensive. Il a parlé au moins huit heures sur cette question, tant aux Jacobins qu'à l'Assemblée nationale. MM. Billaud-Varenne, Machenaud, Robespierre, Doppet et moi, avons discuté, dans des discours irréfutables, s'il était d'une bonne politique de prendre ce moment pour rompre les traités, guerroyer avec toutes les puissances et *municipaliser* l'Europe. Brissot et Rœderer ont été vaincus en raison et en éloquence, comme l'a dit Danton. Le talent de Robespierre s'est élevé en cette occasion à une hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté, il a été sublime, il a arraché des larmes, il a levé un coin du masque que je viens d'arracher. La cabale déjouée, impuissante contre Robespierre, s'est tournée contre moi, qui n'ai cessé de le montrer depuis trois ans à mes concitoyens comme un Caton, et qui le montrais alors comme un Démosthène.

Le vrai patriote Rœderer, ci-devant 89, quand les Lameth étaient Jacobins, et qui n'est revenu aux Jacobins que quand les Lameth se sont faits Feuillants,

que j'ai vendu ma morale aux joueurs; mais je la leur avais donc vendue il y a deux ans. Car, dans mon numéro 20, il y a un endroit remarquable, où, au sujet de Mably et de la loi de Lycurgue, que *les Lacédémoniens n'auraient de meubles que ceux faits avec la cognée et la scie*, je développai les mêmes principes sur notre liberté. Je fus bien un peu grondé par Brissot, parce que je ne consentais pas à chasser tous les pâtissiers et même les menuisiers de la République, pour n'y laisser que des charpentiers. Il déplora mon aveuglement sur cette doctrine détestable; mais il n'alla pas jusqu'à dire que j'étais vendu.

en sorte qu'il a moins paru rechercher la société des amis de la Constitution que fuir celle des Lameth; Rœderer, bien connu pour ne pas haïr moins Robespierre que les Lameth; vrai patriote, qui n'a point encore installé les jurés, et qui, placé par nous, électeurs, au milieu du directoire de Paris, pour surveiller ses anciens camarades de 89, n'a pas encore eu l'occasion de révéler le plus léger trait d'incivisme de ce directoire, *vrai patriote aussi;* le vrai patriote Rœderer, qu'il suffit de voir pour regarder cette tête comme la meilleure étude que la nature ait montrée aux peintres pour dessiner la haine, la jalousie et la méchanceté; ce vrai patriote ne m'a point pardonné, lui et sa cabale, d'aimer Robespierre, mon ami de collége, vénérable, grand à mes yeux, quoiqu'on ait dit qu'il n'y avait point de grand homme pour son valet de chambre, son camarade de collége, et le témoin de sa jeunesse. Il ne cesse depuis un mois de calomnier tout bas, le pseudo-patriote, Camille Desmoulins. La société des Jacobins se souvient qu'instruit de l'atroce calomnie qu'il allait chuchotant contre moi, que je lui avais offert les faveurs de ma plume, et le voyant à la tribune, je le sommai, il y a trois semaines, de publier hautement ce qu'il colportait à l'oreille de tout le monde. Le conseiller au parlement de Metz, Rœderer, fier d'avoir emporté la place de procureur syndic sur Dandré, le conseiller d'Aix, répondit avec dignité qu'il ne venait pas entretenir la société de si minces objets, que lorsqu'il aurait à m'accuser, il commencerait à m'en prévenir par une lettre. Cependant il a continué à semer lâchement dans l'ombre le grain de la calomnie.

Aujourd'hui qu'il croit que ce grain est levé assez *pour étouffer* ma réputation, il me fait attaquer par

les journaux. Un feuillant, le sieur Millin, valet de plume de Bailly, Lafayette, et du Directoire de Paris, a inséré cette phrase dans la *Chronique de Paris*, dont il est un des plus honorables rédacteurs :

« Que Camille Desmoulins, audacieux souteneur de tripots, soit rayé de la liste des Jacobins, que le vrai patriote Rœderer soit invité à lire les notes qu'il a recueillies sur cet homme qui s'est vendu à tout le monde, et n'a été acheté par personne. Elles sont vraiment curieuses et pourront éclairer la société sur tous les agents de la coalition. »

J'ai écrit au rédacteur : « Monsieur Millin, j'ai répondu à M. Brissot par un écrit, on répond à vous par un huissier. Je rends plainte contre vous, si demain vous n'insérez dans votre journal, que je somme M. Rœderer de publier les notes curieuses qu'il a recueillies sur moi. »

Signé : CAMILLE DESMOULINS.

L'honnête chroniqueur n'a point inséré cette lettre, et M. Rœderer n'a point désavoué l'article. Je vais poursuivre M. Millin au criminel. Déjà le commissaire de police a reçu ma plainte. J'attends les preuves du rédacteur, ou de son souffleur Rœderer, que je me suis vendu à tout le monde, moi dont la plume a été recherchée tour à tour par Lafayette, Mirabeau et Lameth dans un temps où ils disposaient des places et de la fortune publique, et où j'étais dépendant des besoins. Il m'était difficile de ne pas soupçonner que c'était Lafayette qui, à l'expiration de mon traité avec Garnery, m'avait envoyé quelqu'un mettre l'enchère sur les offres de celui-ci, que c'était lui qui me donnait 10,000 livres par an, que c'était le bailleur de fonds et que j'avais l'honneur d'avoir pour entrepre-

neur de mon journal le héros des deux mondes[1]. Voyez si je suis vendu à Lafayette, s'il a un censeur plus sévère que moi.

Mirabeau m'avait fait habiter avec lui sous le même toit à Versailles. Il me flattait par son estime. Il me touchait par son amitié. Il me maîtrisait par son génie et ses grandes qualités. Je l'aimais avec idolâtrie. Ses amis savaient combien il redoutait ma censure qui était lue de Marseille et qui le serait de la postérité. On sait que, plus d'une fois, il envoya son secrétaire à une campagne éloignée de deux lieues, me conjurer de retrancher une page, de faire ce sacrifice à l'amitié, à ses grands sacrifices, à l'espérance de ceux qu'il pouvait rendre encore. Dites si je me suis vendu à

1. Voici le fait. A l'époque de mon renouvellement de bail avec Garnery, quelqu'un vint s'offrir à moi pour libraire de mon journal et m'en proposa 10,000 francs. — Mais êtes-vous solvable ? — Il demeurait dans la même maison que moi ; et pour me montrer qu'il n'était pas sans patron, il tira de sa poche une lettre où il me fit voir la signature de Lafayette. Je fus rassuré par un si bon répondant ; il m'offrit de me mener chez le général, voire y dîner toutes et quantes fois j'en serais curieux. Nous y allâmes ensemble un matin. A la manière dont il fut reçu, je vis bien qu'ils étaient de connaissance. En sortant, je me souviens que M. Ramond, qui était dans l'antichambre, me donna les plus grandes marques d'estime et de satisfaction par des battements de mains. J'étais suffisamment rassuré sur la solvabilité du libraire. Je signai le marché. Depuis, j'ai été confirmé dans mes soupçons sur le bailleur de fonds, quand j'ai vu le général flatté si souvent dans les gravures en tête du numéro, et l'éditeur si souvent en contradiction avec l'auteur. Mais quel que fût mon libraire, était-ce se vendre de tirer de ma plume 10,000 livres dans un temps où on était affamé de journaux, où Prudhomme donnait 25,000 livres à Loustalot, où mon journal avait le plus grand succès, où il rapportait 30,000 livres puisqu'il avait 3,000 acheteurs ? Était-ce me vendre que de toucher 10,000 livres par les mains d'un autre, tandis que j'en aurais touché 30,000 par les miennes, *si je n'avais voulu me débarrasser* des détails de l'expédition ? Et y aurait-il rien d'absurde comme ce reproche qu'on me faisait d'avoir été vendu à Lafayette, qui n'a été jugé par personne si sévèrement que par moi ?

Mirabeau. Je ne savais pas que les traîtres, à une distance si immense de lui pour les talents, bientôt nouveaux parvenus à la tribune, nous conduiraient avec plus de perfidie à la ruine de la liberté, et me réduiraient à demander pardon à sa grande ombre, et à regretter tous les jours les ressources pour la France dans son génie, et pour la liberté dans son amour de la gloire.

Les Lameth, sachant bien que j'étais incorruptible, avaient employé le seul moyen de corruption possible avec moi, celui de me jurer qu'ils ne se sépareraient jamais des Jacobins, qu'ils porteraient leur tête sur l'échafaud pour la cause de la liberté. Voilà la séduction dont ils ont usé avec moi. Voilà les espérances qu'ils ont fait briller à mes yeux. Lorsque Lafayette, en vous lâchant à leurs jambes et à la cour, en les faisant injurier aux Jacobins, les a comme forcés à se réunir à elle et à Lafayette, lorsqu'ils ont ouvertement trahi les intérêts de la nation; dites si je leur ai été vendu, s'ils ont eu de plus ardents ennemis que moi? Tel est, tel sera toujours *le pseudo-patriote Camille Desmoulins, qui s'est vendu à tout le monde et n'a été acheté de personne.* Si j'avais voulu me vendre, si ma conscience avait été sur la place, à qui fera-t-on croire que le journaliste des *Révolutions de France et de Brabant* eût manqué d'acheteurs? Lui, à qui il est venu des témoignages les plus flatteurs et des hommages du fond de l'Asie et de l'Amérique. J'ai parlé dans mon numéro 31 de l'épreuve la plus rude à laquelle puisse être mise la fragilité humaine. Je défiais alors, en justice et devant le Châtelet, où j'étais traduit, un député que je ne nommais pas, mais qui m'entendait, et Mirabeau que je nommais, de nier leurs sollicitations et leurs offres de corruption. Le

défi ne fut point relevé et l'affaire en resta là. Depuis, comme j'ai encore été circonvenu! Comme on avait pris la peine d'épier mes passions et d'étudier l'endroit faible! Je n'ai pas succombé, je n'en fais pas même vanité. Est-ce qu'il m'était possible de varier, à peine d'être le dernier des hommes? Est-ce que je pouvais changer de langage, à peine de me mettre sur le corps cinquante pieds de fumier? Mais que je doive à la vertu ou à la crainte de l'infamie mon incorruptibilité, elle n'en est pas moins incontestable. On cite des fortunes immenses qu'ont faites les principaux acteurs de la révolution, les terres, les hôtels, les châteaux qu'ils ont achetés; on sait les places auxquelles ils se sont poussés. Dans les grands débordements de la révolution, je défie qu'on puisse dire que mon champ se soit arrondi de la moindre alluvion et agrandi d'un pouce de terre. A l'époque de l'expiration de mon bail avec la personne qui avait rétrocédé à M. Caillard, et que j'ai toujours regardée comme *le prête-nom de Lafayette;* au n° 78, ayant voulu le continuer à mes frais, bien loin de m'enrichir, à dire la vérité, je dépensai près de 3,000 livres en 8 numéros, ce qui, comme je n'ai que 4,000 livres de rentes, m'a mis dans l'impuissance de tenir plus longtemps la campagne contre mes ennemis de toute espèce. Sollicité depuis, par une foule de patriotes, et engagé, par M. Rœderer lui-même, à reprendre mon journal, j'eus avec lui un entretien particulier qui a servi de prétexte à ces calomnies. Je pourrais fermer la bouche par un seul mot à M. Rœderer. Je n'avais qu'à nier cet entretien, ces confidences qu'il dit que je lui ai faites; mais ma franchise me défendra toujours mieux que le mensonge, car ce caractère de franchise qu'on me connaît ne vient que de ce que je n'ai pas besoin

de mentir. Que ne publiez-vous, M. Rœderer, comme je vous en ai sommé il y a trois semaines à la tribune des Jacobins, cet entretien tel que je l'ai eu, et on n'y verra qu'un trait de plus de patriotisme de ma part et la meilleure preuve de mon incorruptibilité. Pourquoi cet acharnement à me ravir l'estime de mes concitoyens, le seul bien que j'ai gagné à la révolution, le témoignage de mon incorruptibilité? Je ne suis sur le chemin de l'ambition de personne, je n'envie point aux héros de la révolution leur fortune, leur avancement, votre chaise curule, qu'on disait qui endort le patriote, comme le fauteuil d'académicien assoupissait les auteurs. C'est ma fortune de ne m'être point enrichi dans la révolution. Voilà ce qui atteste ma bonne foi; voilà mes honneurs, ma place, de n'être point arrivé aux places et aux honneurs. J'ai pris le premier la cocarde, j'ai combattu trois ans pour la liberté publique, j'ai écrit sept gros volumes révolutionnaires. Dans ces trois mille pages rapidement écrites, périodiques et obligées, je défie mes ennemis de trouver une seule ligne que la *philosophie*, *l'humanité, la politique* puissent désavouer. Je ne saurais me plaindre de l'ingratitude de mes concitoyens. Ils ne me doivent rien; car je ne leur ai rendu aucun service, puisqu'ils ne m'ont jamais écouté. Lors même que j'ai été le plus applaudi aux Jacobins, je n'ai reconnu que des applaudissements stériles, et je ressemblais alors même à une voix qui crie au secours dans le désert et qui est répondue par des échos inanimés. Souffrez donc, J.-P. Brissot, qu'inutile à la liberté publique, je me tourne vers la liberté individuelle. Permettez que, ne voulant être ni mendiant, ni fripon, démissionnaire d'un journal ruineux, et n'ayant point de fonctions salariées, je me tourne vers la reconnais-

sance des opprimés. Pardonnez à un homme de loi de réclamer la loi en faveur des opprimés, fussent-ils même aristocrates. Si votre substitut, M. Girey-Dupré, relève mes erreurs d'homme de loi, qu'il ne m'isole pas, en tonnant contre moi seul, tandis que mon affiche-consultation est signée de MM. Renauld-d'Angely, Henrion, Martineau, Blondel, De Bruges, Bonnet. Pour vous, que l'espérance des patriotes a appelé au gouvernail ; vous qui daignez qualifier *ingénieux* mon discours du mois d'octobre *sur notre situation politique*, et qui, dans un de vos écrits (du mois de septembre, je crois), placez naïvement la tête de J.-P. Brissot entre les bustes de J.-J. Rousseau et de Mably, c'est à vous de remplir les deux tribunes de l'Assemblée nationale et des Jacobins. Je ne vous les dispute point ; mais j'ai cru devoir à mes concitoyens de leur présenter le tableau de vos principales opinions et leurs résultats. J'ai dit les faits. En vous écrivant, le mépris a pris insensiblement la place de l'indignation. J'ai ri, me voilà désarmé, et je doute si je dois conclure de tout ceci pour la perfidie ou l'impéritie de votre part. Je ne conclus point ; mais je vous défie de nier vous-même que dans les deux cas, et à coup sûr, vous n'ayiez été le plus grand tueur de tous nos médecins politiques.

FRAGMENT

DE

L'HISTOIRE SECRÈTE

DE

LA RÉVOLUTION

L'*Histoire des Brissotins* est la suite naturelle du *Brissot démasqué;* c'est la seconde attaque et la seconde bataille. Un écrivain qui a étudié de près la Révolution française, M. Marc Dufraisse, a retracé jadis dans la *Libre Recherche* le tableau de la lutte entre la Montagne et la Gironde. Nous ne saurions mieux faire que de donner un passage de ce chapitre en tête de cette accumulation de commérages, d'accusations, d'anecdotes apocryphes et, comme on dirait aujourd'hui dans la langue d'un certain journalisme, de *raçontars* qui s'appelle l'*Histoire des Brissotins*.

« Dès les premières séances de la Convention, dit M. Marc Dufraisse, les Girondins y avaient ranimé la lutte déjà engagée entre eux et les Jacobins. Le procès de Louis XVI avait amené une trêve tacite, d'ailleurs mal gardée. Le roi mort, la bataille avait recommencé.

Mais les divers groupes de la Montagne n'y donnaient pas tous avec le même acharnement.

« Danton, l'esprit large et conciliant, voyait qu'un déchirement serait fatal à la République, et s'employait sincèrement à le prévenir.

« Robespierre, l'homme de la rancune inexorable, poursuivait la Gironde avec une ténacité inflexible.

« Camille, qui aimait Danton, mais qui était sous la main de l'autre, dut hésiter entre la stratégie de rapprochement que suivait le premier, et la politique de Robespierre, le duel à outrance et sans merci. Je penserais même que la nature de son tempérament l'inclinait vers la conciliation; mais il subissait l'influence de l'homme auquel il ressemblait si peu, et je crois qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait.

« Dans ce combat intérieur, Robespierre l'emporta, et Camille mit sa plume lucide à la suite de la parole si souvent énigmatique de son maître.

« Robespierre suivait contre la Gironde un système d'imputations indéterminées, d'inductions indéfinies et, nous pouvons le dire aujourd'hui, d'insinuations calomnieuses. C'est avec cet échafaudage que Camille bâtit son *Histoire des Brissotins*.

« Il n'apporta point de preuves à l'appui des incriminations de Robespierre, mais il enferma dans des lignes plus nettes et plus fermes les accusations de cet homme dont la parole se prêtait volontiers à des contours vagues : il donna à des imputations nuageuses des formules incisives, pénétrantes; et son *Histoire des Brissotins* n'aida pas médiocrement à la triste journée du *31 mai*.

« Camille fut-il de bonne foi en l'écrivant? J'en douterais; car son pamphlet n'articule guère que des griefs dont l'histoire a démontré la fausseté. Mais je n'oserais non plus l'accuser de mensonge volontaire. Dans l'ardeur et la confusion des mêlées, on a des vertiges qui aveuglent, et des éblouissements aussi sincères que regrettables. Il faut n'avoir pas vécu dans des jours de crise pour être inexorable envers les égarements de ceux qui luttent. L'*Histoire des Brissotins* fut l'œuvre des passions de ce temps-là.

« Si Camille fut sincère, faut-il le louer de cette œuvre? Ce serait être plus indulgent, plus complaisant qu'il ne le fut envers lui-même, et lui pardonner un libelle qu'il se reproche loyalement.

« Mais faut-il le louer, même malgré lui, d'avoir contribué à précipiter les Girondins?

« Quand le passé pose à l'histoire une de ces questions formidables, la réponse est difficile. Si les passions des vivants furent partiales, la postérité froide n'est pas toujours un juge compétent. Il manque alors au problème quelques-unes des données dont le concours serait nécessaire pour le résoudre sûrement. Des circonstances toutes morales, qui n'ont laissé aucune trace ni dans les écrits ni dans la tradition, ont pu être décisives. Où trouver, à cette heure, les éléments immatériels, concluants mais fugitifs, qui ont déterminé les convictions contemporaines?

« J'admire ceux qui tranchent souverainement un si grand débat; mais, pour ma part, je doute aujourd'hui.

« Ce qu'il y a de malheureusement certain, c'est que la lutte de la Montagne et de la Gironde ne pouvait durer

sans compromettre les conquêtes morales de la Révolution que les deux partis défendaient contre un ennemi commun, et sans perdre la république, qui fut aussi leur but commun.

« Si les Girondins étaient restés maîtres du gouvernement, qu'eussent-ils fait? Qui le sait? Qui aurait là témérité de tirer rétrospectivement leur horoscope?

« Auraient-ils, mieux que leurs ennemis, gouverné et conduit une révolution si tourmentée? Je n'ai pas la présomption de le prétendre; mais qui oserait affirmer que leur parti le cédât en intelligence, en dévouement et en courage aux Montagnards qui les vainquirent? En 92, dans la question de la guerre, dans ce débat solennel qui divisa les Jacobins et la Gironde, celle-ci n'eut-elle pas plus de justesse de coup d'œil, plus de résolution dans le cœur, plus de foi dans l'héroïsme de la France?

« — Les Girondins n'auraient pas conçu et appliqué le régime de la terreur. — C'est possible; mais est-il donc prouvé que la terreur était le moyen unique du salut? L'épouvante qui subjugue les âmes, l'effroi qui les écrase et la peur qui les dégrade, seraient-ils donc la condition nécessaire et fatale du progrès? Les peuples seraient-ils condamnés à conquérir la liberté par des violences qui la souillent, à la défendre quelques jours par des armes qui la font longtemps maudire, à lui donner, pour la faire vivre, un breuvage qui la tue?

« — Mais les Girondins étaient fédéralistes. — C'est avec ce mot que les Jacobins les immolèrent.

« Oui, au fond de la lutte, il y avait la question, déjà *bien vieille* dans le monde, de l'État et de l'autorité qu'il

revendique, du citoyen et de la liberté qu'il ne veut pas abandonner.

« En 89, la France était profondément imbue du sentiment de l'unité, ou, pour mieux dire, du principe d'autorité. C'était sa tradition historique, sa croyance, sa passion. Cela est si vrai que les Jacobins, jusqu'en 92, repoussèrent la République, parce qu'ils la considéraient comme un brisement de l'unité, comme un éparpillement de la souveraineté.

« En 93, les Jacobins voulurent substituer à la monarchie une et absolue la république une et indivisible, c'est-à-dire armée du pouvoir qui constituait la monarchie. Ils le voulurent avec l'esprit de la France, et c'est pour cela qu'ils triomphèrent.

« La Gironde voulait la République pour affranchir le citoyen de l'oppression de l'autorité, et l'élément municipal de la domination écrasante de l'unité. La Gironde allait contre l'éducation monarchique de la France, contre les traditions catholiques d'un pays d'obédience, qui ne comprenait pas une république protestante, fédérative. Et c'est pour cela que la Gironde fut vaincue.

« La république absolue vainquit la république libérale.

« Mais, après les épreuves que la France a faites, n'est-il pas sage de douter que l'unité et l'indivisibilité de la République soient le gage le plus sûr de sa durée? N'est-il pas permis de se demander si la liberté républicaine peut vivre longtemps dans une démocratie où le pouvoir est centralisé dans quelques mains?

« Les Girondins furent-ils donc si coupables pour avoir pressenti, prévu que la centralisation serait funeste à la

France républicaine? Furent-ils si criminels pour avoir rêvé de fédérer la République. comme elle le fut dans les Provinces-Unies, comme elle l'est en Amérique? et méritèrent-ils donc la mort pour avoir voulu cantonner la liberté, comme elle l'est dans les montagnes de la Suisse.

« Si l'on veut reprocher aux Girondins de n'avoir pas compris les nécessités de leur époque, il faut convenir aussi qu'ils eurent une perception plus nette des conditions de la liberté dans l'avenir.

« Est-ce à dire qu'il faut condamner ceux qui ne comprirent pas comme eux les éléments essentiels d'une constitution démocratique? Non; l'expérience n'avait point encore parlé.

« Il est à croire, d'ailleurs, que, dans le feu de la lutte, les Girondins exagéraient les droits de l'individu, comme, dans l'ardeur de la bataille, les Montagnards exagéraient, à leur tour, les droits de l'État, de l'unité qu'ils représentaient et défendaient. Puis, les circonstances étaient suprêmes : l'étranger s'amoncelait sur nos frontières, le royalisme conspirait à l'intérieur, et la Vendée poignardait la France par derrière.

« Il y eut là un malentendu. Danton voulut l'éclaircir; la faute de la Gironde fut de repousser les avances de ce grand homme. C'est mon grief contre elle.

« Et quel enseignement tirer de cette sanglante leçon de l'histoire? C'est que les partis vaincus doivent, durant les interrègnes, résoudre par l'étude et sur le terrain de la science, les questions qui les divisent, afin de n'avoir pas plus tard à les trancher dans un champ clos.

« Mais ce qu'il faut condamner et maudire, c'est la cruauté du châtiment infligé à des vaincus. Dans les luttes intestines, où nul parti n'est exempt de fautes, l'exil, qui laisse vivre, l'ostracisme antique, est une peine suffisante, et qui défend de recourir aux sévérités irréparables. Le bourreau était de trop. Otez-le, et j'absous le 31 mai, comme je voudrais pouvoir en ressusciter les victimes.

« Et ce n'est pas indécision, mais équité.

« Dans les histoires de la Révolution française, je ne comprends ni les apologies absolues, ni les admirations exclusives, ni les réprobations systématiques. Plus j'étudie cette grande époque, mêlée comme toutes les choses de ce monde de bien et de mal, plus je me confirme dans la conviction que chacun des partis qui se décimèrent portait en lui un fragment de la vérité, de la justice. Je ne conteste pas le courage de ceux qui condamnent résolûment l'un ou l'autre de ces partis; mais on me permettra de dire qu'il n'y a pas faiblesse non plus à rendre à chacun d'eux la justice qu'il mérite. Et le devoir des hommes qui procèdent plus directement de l'un ou de l'autre des partis que la hache mutila n'est pas de continuer par la plume une lutte fratricide, mais de reprendre, d'où qu'elles viennent, les traditions du juste et du vrai, et d'emprunter aux uns leur énergie indomptable, aux autres leur intelligence plus nette des conditions vitales de la liberté républicaine; à tous, leur dévouement.

« Pour revenir à Camille et à son *Histoire des Brissotins*, j'estime qu'il l'écrivit sous une autre inspiration que les entraînements de sa conscience. Il céda aux in-

stigations de Robespierre, qu'il redoutait sans se l'avouer. Il a raconté ailleurs que Robespierre lui fit retrancher une longue note qui était imprimée à la suite de l'*Histoire des Brissotins.* Ce n'est pas la seule fois que, durant la tragédie révolutionnaire, Robespierre se serait placé dans la loge du souffleur. Ce n'est pas la seule fois non plus que Camille aurait été le porte-plume de cet homme. Est-ce pour absoudre l'écrivain que je fais remonter la responsabilité de l'œuvre à celui qui l'inspira? non; il est des complaisances coupables que l'histoire doit blâmer. En révolution, l'homme faible est un fléau.

« Camille ne tarda pas à regretter la part qu'il avait eue à la proscription de la Gironde.

« Dans l'*Adresse des Jacobins aux départements sur l'insurrection du* 31 *mai*, rédigée par lui, on lit que sa conscience n'est pas sûre d'elle-même ; il a besoin d'invoquer Sénèque, Dion Cassius, Platon, Salluste, les Romains et les Grecs, pour se faire illusion et tromper son remords. Mais le sentiment intime de sa faute l'emporte sur les maximes du salut public.

« Robespierre, Saint-Just, ne se repentirent pas, eux, du 31 mai. Camille en eut remords.

« Il avait une vertu, bien rare dans les temps de révolution, la tolérance. Ce qui charme dans ses œuvres, ce qui fait aimer, bénir sa personne, c'est qu'il s'élève de toute cette vie, de tous ces écrits, comme un parfum de tolérance, qui vous dissimule un instant les exhalaisons du fanatisme dont l'atmosphère du temps était remplie. Camille n'était pas sectaire. Il s'était, de bonne foi sans doute, mais il s'était fourvoyé dans le club des Jacobins.

« Il a suivi, à la remorque, jusqu'au 31 mai. A partir de cette date, il s'arrête et réagit.

« Il n'assiste plus aux séances des Jacobins, de la Convention. Sa langue darde des sarcasmes qui font pressentir aux farouches que son cœur faiblit. Sa popularité décline. Il est attaqué et entamé. ... Les mesures terribles se succèdent : le tribunal révolutionnaire est augmenté ; la loi des suspects rendue ; la reine sera jugée ; les Girondins seront jugés.

« A chaque courrier qui apportait la nouvelle d'un désastre, l'infortunée Gironde avait fait un pas vers l'échafaud. Il semble que la victoire, revenue au drapeau, aurait dû arrêter la marche funèbre des Vingt-Deux. Danton voulait les sauver; mais, impuissant à cette œuvre magnanime, il s'était enfui désespéré. Au comité de sûreté générale, Bazire cachait leur dossier, je devrais dire dans son cœur ; cœur amolli, efféminé, si l'on veut, mon Dieu ! mais bon toujours, et noble par moments, un cœur d'où avaient jailli, à la Convention, quelques-uns de ces mots frappés à l'antique, que l'histoire recueille et que le temps n'efface pas. Dévouement inutile ! Les Jacobins se saisirent du dossier ; et, presque tous les jours, une députation du club venait réclamer les victimes comme leurs. Les Girondins furent livrés.

« Camille suivit leur procès. Il y manifestait, avec une imprudence courageuse, ses vœux pour leur salut, Il était dans l'auditoire quand le jury rapporta l'arrêt de condamnation : « Ah ! malheureux ! s'écria-t-il, c'est mon *Histoire des Brissotins* qui les tue ! Ils meurent républicains ! » Un juré, Vilatte, a raconté que Camille voulait s'en aller et qu'il ne pouvait sortir. La foule

était si pressée qu'il lui fallut rester là, comme pour expier en public, par la douleur et le remords, la faute de son libelle peu loyal. Il pleurait comme un enfant; mais il est des pages de la vie que toutes les larmes du corps ne lavent point[1]. »

Nous n'aurions pu écrire aucune préface plus éloquente pour ce pamphlet terrible sur lequel Camille devait pleurer plus tard, et que ses larmes n'eussent point effacé si son sang n'avait coulé à son tour.

1. Marc Dufraisse, *La Libre Recherche*.

[redacted]

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS, RUE SAINT-HONORÉ, A PARIS

FRAGMENT

DE

L'HISTOIRE SECRÈTE

DE

LA RÉVOLUTION

Est-ce que des fripons la race est éternelle?

DE L'IMPRIMERIE RÉPUBLICAINE ET PATRIOTIQUE

RUE SAINT-HONORÉ, N° 355, VIS-A-VIS L'ASSOMPTION[1].

1. Le véritable titre de la 1re édition est celui-ci : *Histoire des Brissotins* ou *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution*, ou *des six premiers mois de la République*. Par Camille Desmoulins, député de Paris à la Convention. — *Est-ce que des fripons la race est éternelle?* — De l'imprimerie patriotique et républicaine, rue Saint-Honoré, n° 355, vis-à-vis l'Assomption. — 1793.

FRAGMENT

DE

L'HISTOIRE SECRÈTE

DE

LA RÉVOLUTION

SUR

LA FACTION D'ORLÉANS, LE COMITÉ ANGLO-PRUSSIEN
ET LES SIX PREMIERS MOIS DE LA RÉPUBLIQUE

PAR CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

Est-ce que des fripons la race est éternelle?

On dut porter envie à ceux qui venaient d'être nommés députés à la Convention. Y eut-il jamais une plus belle mission? une plus favorable occasion de gloire? L'héritier de soixante-cinq despotes, le Jupiter des rois, Louis XVI, prisonnier de la nation et amené devant le glaive vengeur de la justice; les ruines de tant de palais et de châteaux et les décombres de la monarchie tout entière, matériaux immenses devant nous pour bâtir la constitution; 90 mille Prussiens ou Autrichiens arrêtés par 17 mille Français; la nation tout entière *debout* pour les exterminer; le ciel s'al-

ture de la Convention. La Républ
créer, l'Europe à désorganiser, peut-
ses tyrans par l'éruption des princip
l'égalité; Paris moins un départem
hospitalière et commune de tous les
partements, dont elle est mêlée et do
population, Paris qui ne subsistait q
chie et qui avait fait la République,
plaçant entre les Bouches-du-Rhin e
Rhône, en y appelant le commerce
canal et un port; la liberté, la dé
ger de ses calomniateurs, par la
France, par ses lois, ses arts, son co
dustrie affranchie de toutes les entrav
essor qui étonnait l'Angleterre, e
l'exemple du bonheur public; enfin,
jusqu'à nos jours n'avait été compté
peuple que Platon lui-même, dans
tout imaginaire qu'elle fût, avait dé
tude, à rétablir dans ses droits primiti

blique, les factieux, les véritables anarchistes, les conspirateurs, les complices de Dumouriez, de Pitt et de la Prusse ?

Il est temps enfin de les signaler et d'en faire justice. Et dans la masse des faits que je vais recueillir, ce sera, pour les départements, leur acte d'accusation que j'aurai rédigé : et, pour l'histoire, le jugement uniforme de la postérité, que j'aurai prononcé d'avance.

Il y a quelques jours, Pétion gémissait en ces termes à la Convention : « De quoi nous sert-il de réfuter une calomnie? On la coule à fond aujourd'hui, elle surnage le lendemain. On la réfute à la tribune, on l'y chasse de tous les esprits; elle y rentre le lendemain par tous les journaux, et on en est assailli dans la rue. Quand est-ce donc qu'on posera sur le papier, et non en l'air, une série de griefs, à laquelle nous puissions répondre article pour article ? » Vous allez être content, Pétion, vous et les vôtres. Je vais vous présenter cette série de griefs, et je suis curieux de voir comment vous pouvez répondre à mon interrogatoire sur faits et articles.

D'abord une observation préliminaire, indispensable, c'est qu'il y a peu de bonne foi de nous demander des faits démonstratifs de la conspiration. Le seul souvenir qui reste du fameux discours de Brissot et de Gensonné, pour démontrer l'existence du comité autrichien, c'est qu'ils soutenaient, avec grande raison, qu'en matière de conspiration, il est absurbe de demander des faits démonstratifs et des preuves judiciaires qu'on n'a jamais eues, pas même dans la conjuration de Catilina, les conspirateurs n'ayant pas coutume de se mettre si à découvert. Il suffit d'indices violents. Or, je vais établir comme Bris-

la France en vingt ou trente républiq
ou plutôt la bouleverser pour qu'il n
république. Je soutiens qu'il n'y eut ja
toire une conjuration mieux prouvée, (
titude de présomptions plus violentes,
spiration de ce que j'appelle les Br
que Brissot en était l'âme, contre l
française.

Pour remonter aux éléments de la c
ne peut nier aujourd'hui que Pitt, dans
tion de 1789, n'ait voulu acquitter sur
lettre de change tirée en 1641 par
Charles Ier. On sait la part qu'eut ce
troubles du Long Parlement, où il pensic
zélés républicains, et bien des événe
m'ont fait ressouvenir de la colère que
sot, il y a trois ans, quand un journalis
ayant déterré le livre rouge de Richelie
rin, y trouva, à livres, sous et deniers,
que ces ministres avaient comptées à Fien
den, pour leur zèle à demander la ré...

mené la liberté plus loin qu'il ne convenait à l'Angleterre; et Pitt et Brissot se sont efforcés d'enrayer. Quand le général Dillon affirmait, il y a quatre ans, à la tribune du corps constituant, qu'il savait de science certaine que Brissot était l'émissaire de Pitt, et sonnait du cor pour le compte du ministère anglais, on n'y fit pas beaucoup d'attention, parce que Dillon était du côté droit. Mais ceux qui ont suivi les marches et contre-marches de Brissot, depuis ses écrits sur la traite des noirs et les colonies, jusqu'à l'évacuation de la Hollande et de la Belgique, peuvent-ils nier qu'on ne trouverait pas peut-être une seule page dans cette masse de volumes, qui ne soit dirigée au profit de l'Angleterre et de son commerce, et à la ruine de la France?

Est-ce qu'on peut me nier ce que j'ai prouvé dans un discours dont la Société se souvient encore? Celui que je prononçai sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de l'Assemblée législative, que notre révolution de 1789 avait été une affaire arrangée entre le ministère britannique et une partie de la minorité de la noblesse, préparée par les uns, pour amener un déménagement de l'aristocratie de Versailles dans quelques châteaux, quelques hôtels, quelques comptoirs; par les autres, pour amener un changement de maître; par tous, pour nous donner les deux chambres et une constitution à l'instar de la constitution anglaise. Lorsque je prononçai ce discours à la Société, le 21 octobre 1791, ou je montrais que les racines de la révolution étaient aristocratiques, je vois encore la colère et les soubresauts de Sillery et de Voidel, quand je parlais des machinistes de la révolution. Je glissai légèrement là dessus, parce qu'il n'était pas *temps* encore et qu'il fallait achever

amené toute mon attention sur le
et de mes oreilles pour admirer,
laissé le temps à mon esprit ob
suivre ses opérations et de lever
blique.

Me fera-t-on croire que lorsque
table le 12 juillet, et que j'appela
berté, ce fut mon éloquence qui
mouvement une demi-heure aprè
de dessous terre les deux buste
Necker?

Croit-on que dans les quinze jou
Versailles chez Mirabeau, immédiat
tobre où je le quittai, je n'aie rien
précurseurs de la journée du 5 a
lorsque j'allai chez Mirabeau, au m
prit que d'Orléans venait de parti
colère de se voir abandonné, et se
gnes de Philoctète, et celles de so
figure pétrifiée de Servan, et dan
liaisons de l'Anglais *Dumont* et du G

Champ de Mars? Brissot et Laclos, n'est-ce pas dire Lafayette et Orléans? Le lecteur, qui n'est pas au courant, s'étonne de trouver ces deux noms à côté l'un de l'autre. Patience, que j'aie débrouillé l'intrigue, et la surprise cessera tout à l'heure.

N'est-ce pas un fait que Pétion a fait le voyage de Londres dans une dormeuse avec madame Sillery et mesdemoiselles d'Orléans, Paméla, Sercey, qu'on pouvait appeler les Trois Grâces, et qui pressaient son genou vertueux et heureusement incorruptible; et que c'est à ce retour qu'il a été nommé maire de Paris? Pourquoi ce voyage si suspect? Quelle négociation si importante avait exigé qu'un si grand personnage que Jérôme Pétion passât la mer et s'abouchât avec Pitt?

Pétion croit-il que je ne me souvienne pas, il y a trois ans, dans le temps où on m'avait cru bon à quelque chose, de mes dîners chez Sillery, *dans le salon d'Apollon*, où venaient dîner aussi, lui Pétion, Voidel, Volney, Mirabeau, Barrère, tuteur de Paméla, et autres républicains de cette étoffe, mais où on n'invitait jamais Robespierre.

Vous étiez donc aussi vous-même de la faction d'Orléans, me répète ici Barbaroux, au sujet de ces dîners; mais je lui observe que dans ces premiers temps de la révolution, cette coalition se confondait tellement avec celle des amis de la liberté et de la république, qu'il y aurait eu de la stupidité de nous joindre à Maury et à Boucher d'Argis pour tirer sur nos troupes. Nous n'étions peut-être pas à Paris dix républicains le 12 juillet 1789 [1], et voilà ce qui couvre de gloire les

1. Ces républicains étaient, la plupart, des jeunes gens, qui, nourris de la lecture de Cicéron dans les colléges, s'y étaient passionnés pour la *liberté*. On nous élevait dans les écoles de Rome et

Saint-Sulpice sa Vierge d'argent,
chambre. Ce qui nous a servi merve
que tous les intrigants ayant besoir
pulaire pour se faire remarquer d
porte, et de gagner d'abord la con
pour gagner ensuite un plus fort
liste civile, commençaient par atta
d'autant plus de chaleur, qu'ils vo
acheter plus cher; en sorte que les
d'intrigants qui nous arrivaient aux J
vaient à livrer bataille aux vétéran
ceux-ci en émigraient. C'est ainsi q
les Beaumetz, les Desmeuniers éta
Jacobins par les Duport et les Barna
les Brissot et les Roland. C'est ainsi
terrasser le despotisme pur et simple
les deux chambres de Necker, et les d
Necker par les deux sections de B
Buzot, et les citoyens actifs de Sieyès
jusqu'à ce qu'enfin soient venus l
C'est ainsi que tour à tour

par Mounier les deux chambres; Mounier les deux chambres par Mirabeau le *veto* absolu; Mirabeau le *veto* absolu par Barnave le *veto* suspensif; Barnave le *veto* suspensif par Brissot qui ne voulut d'autre *veto* que le sien et celui de ses amis : tous ces fripons, balayés des Jacobins les uns par les autres, ont enfin fait place à Danton, à Robespierre, à Lindet, à ces députés de tous les départements, Montagnards de la Convention, le rocher de la république, et dont toutes les pensées n'ont jamais eu pour objet que la liberté politique et individuelle des citoyens, une constitution digne de Solon et de Lycurgue, la république une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la France et non l'égalité impossible des biens, mais une égalité de droits et de bonheur. C'est ainsi que Necker, Orléans, Lafayette, Chapelier, Mirabeau, Bailly, Desmeuniers, Duport, Lameth, Pastoret, Cerutti, Brissot, Ramond, Pétion, Guadet, Gensonné, ont été les vases impurs d'Amasis, avec lesquels a été fondue, dans la matrice des Jacobins, la statue d'or de la république. Et au lieu qu'on avait pensé, jusqu'à nos jours, qu'il était impossible de fonder une république qu'avec des vertus, comme les anciens législateurs, la gloire immortelle de cette société est d'avoir créé la république avec des vices.

Déjà le lecteur voit que Necker, d'Orléans, Lafayette, Malouet, Chapelier, Dandré, Desmeuniers, Mirabeau, Duport, Barnave, Dumolard, Ramond, Dumouriez, Roland, Servan, Clavière, Guadet, Gensonné, Louvet, Pétion, Pitt, Brissot, Sillery, ne sont que les anneaux d'une même chaîne. C'est le même serpent coupé en différents tronçons, qui se rejoignaient sans cesse, pour siffler et s'élancer de même contre les tribunes, les Jacobins, le peuple, l'égalité et la république. Déjà

Comme depuis longtemps, j'éta
Sillery, qui ne m'a plus invité, j
mes observations sur les lieux; m
de deviner que Louvet, Gorsas
mon couvert dans le salon d'Ap
que Louvet avait succédé à ma fa
quittait plus sa manche aux Jacob
son plus zélé champion; quand j
la discussion de la guerre, pren
parti pour Louvet et Brissot,
pas trop décider si c'était Sillery
querelles contre Robespierre, ou
plutôt eux qui épousaient les qu
et de Sillery contre Robespierre tr

Quand je n'aurais pas remarqu
Carra, n'ayant point de honte, à u

1. Notez que par Orléans ici, je ne d
Philippe (sur qui individuellement je dir
l'heure, à la fin de la première partie de ce
tôt la sphère d'ambitions et d'intrigues, d
et par laquelle il était emporté

des Jacobins, il y a environ un an, de nous proposer pour roi le duc d'York, ou quelque autre de la maison de Brunswick qui aurait épousé apparemment mademoiselle d'Orléans; quand je n'aurais pas remarqué le choix fait, le 23 septembre, de Carra par le président Pétion, pour l'envoyer avec Sillery au camp de la Lune, observer Dumouriez et assister à ses conférences avec Mansfeld, l'aide de camp du roi de Prusse, j'aurais trouvé l'amphitryon Sillery, rien qu'à l'application de nos trois journalistes à dénigrer Robespiere et Danton; et c'est ici le lieu de faire une observation essentielle.

Une des ruses de nos ennemis qui leur a le mieux réussi dans la révolution a été leur prévoyance à bâtir colossalement certaines réputations et à en démolir d'autres. L'aristocratie s'est toujours attachée à entretenir comme une réserve de coquins. Dans la crainte d'un mauvais succès de son principal auteur, elle employait à l'avance une partie de ses soufflets à forger une réputation à la doublure qu'elle tenait prête à paraître au moment où l'autre serait contraint par les sifflets de vider la scène.

Ainsi, quand on désespéra que Mirabeau et ensuite Barnave, qui commençaient à s'user, pussent se soutenir longtemps, on fit à la hâte un immense trousseau de réputation patriotique à Brissot et à Pétion, pour qu'ils pussent les remplacer, et depuis, nous avons vu les papiers publics anglais devenus les échos des hymnes de chez Talma, représenter Dumouriez comme un Turenne et Roland comme un Cicéron; tandis que l'un n'était qu'un médiocre aventurier et un bourreau qui aurait été précipité, à Rome, de la roche Tarpéïenne, pour des victoires aussi sanglantes que celle de Jemmapes, et l'autre un si misérable

papiers ministériels en l'air, p
aux nues, comme un cerf-v
membres connus de l'oppositi
vertueux Brissot dans le parl
retentit jusqu'à nos oreilles; et
féal, par le paquebot, des renf
triotique, pour soutenir un cré
soin. Car, comme disait Cyrus,
tant la maxime est ancienne et
tique : « *Il n'y a personne qui p*
amis que celui qui passe pour le
qui puisse davantage nuire à un p
pour ami sans l'être. » De là ces
dans la Chambre des Communes
Roland et Barrère pour membre
ciété constitutionnelle de Wighs,
quatre années, j'ai observé des e
en œuvre pour saper les fondem
putations de républicains robu
qui ne manqueraient point d'ent
parvenaient un jour à rallier l'o

ses commettants, les Brissotins du club d'Amiens, *la tête de Danton et de Marat*, et s'il faisait crier dans les rues : *vive Pétion*, et *Robespierre à la guillotine!*

La guerre qui semblait à outrance entre Lafayette et Philippe m'en a imposé longtemps, et je m'en veux d'avoir reconnu si tard que Brissot était le mur mitoyen entre Orléans et Lafayette, mur comme celui de Pyrame et Thisbé, entre les fentes duquel les deux partis n'ont cessé de correspondre. Je commençai à soupçonner que cette guerre n'était pas à mort, mais, comme les querelles de coquin, susceptible d'accommodement, quand je vis madame Sillery prendre la défense de Lafayette avec tant d'intérêt, qu'elle ne gardait de mesure qu'autant qu'il en fallait pour ne pas me laisser soupçonner, entre les deux rivaux d'ambition et d'intrigues, des intelligences funestes aux Jacobins. Je n'en pus plus douter un jour que Sillery, cherchant à émousser la pointe dont je tourmentais sans cesse le cheval blanc, m'avoua qu'il y avait des propositions de paix, et que, la veille, Lafayette étant venu au comité des recherches, lui avait fait entrevoir dans l'avenir la possibilité et même la convenance d'un mariage de sa petite fille avec son fils Georges Lafayette.

Un trait acheva de me convaincre que, quoique Lafayette, depuis plus d'un an, eût fait pleuvoir les plus sanglants libelles sur la faction d'Orléans, la grande famille des usurpateurs et des fripons ajournait ses querelles et se ralliait toujours contre le peuple et contre l'ennemi commun, à l'approche du fléau terrible de l'égalité. Je dois raconter ce trait, parce qu'il ouvre un champ vaste aux conjectures, et pourra servir à expliquer bien des événements postérieurs. Nous étions seuls dans le salon jaune de la rue Neuve-des-*Mathurins. Le vieux* Sillery, malgré sa goutte,

nom, mais si voluptueuse, et
manière que je ne crois pas que l
ait dansé devant son oncle une p
ner la tête, quand il fut question
de cachet contre Jean le baptis
pas succomber à la tentation, j
jouir intérieurement d'être mis à
et je goûtais le même plaisir qu
Antoine dans sa tentation. Quell
milieu de mon extase et dans un
vernante magicienne opérait su
avec le plus de force, et où la por
aux profanes, de voir entrer, qui
Lafayette, venu là tout exprès, et
moment auprès de moi, pour me
que Lafayette était redevenu l'am
se passait à l'époque où Sillery
rapport sur l'affaire de Nancy et
chir Bouillé, le cousin de Lafayet

Il ne peut plus être douteux po
côté il faut chercher la faction d'

qui, comme les Jacobins, rayaient Laclos, Sillery et Philippe de la liste des membres de la Société ; ceux qui, comme toute la Montagne, demandaient à grands cris la République une et indivisible, et la peine de mort contre quiconque proposerait un roi. Enfin, les complices de d'Orléans ne pouvaient être ceux qui, comme toute la Montagne, demandaient en vain, par un mouvement unanime et simultané, que la tête du général Égalité fût mise à prix, comme celle de Dumouriez, et que Philippe fût traduit au Tribunal révolutionnaire de Marseille.

Mais les complices présumés, et bien véhémentement présumés, de d'Orléans, ne sont-ils pas ce Brissot, ci-devant secrétaire à la chancellerie d'Orléans, et rédacteur, avec Laclos, de la pétition du Champ de Mars, pétition visiblement concertée avec Lafayette ? Les complices de d'Orléans ne sauraient être que tous ces royalistes qui, comme Sillery et Roland, Louvet et Gorsas, poursuivaient avec acharnement et Pache, et la Commune du 10 août, et la députation de Paris, pour les punir d'avoir travaillé si efficacement à établir la république. Les complices de d'Orléans ne sauraient être que ceux qui, comme Pétion, allaient faire un voyage à Londres, avec madame Sillery et mademoiselle d'Orléans ; ceux qui, comme Pétion, étaient les confidents les plus intimes et le mentor du général Égalité ; qui, comme Pétion, lui écrivaient par tous les courriers, en recevaient des lettres par tous les courriers, et à l'heure même de sa trahison et de son émigration (voyez l'affiche accablante de Bassal contre Pétion) ; ceux qui, comme Carra, proposaient le duc d'York pour roi ; ceux qui, comme le président Pétion, et les secrétaires Brissot, Rabaut, Vergniaud et Lasource, envoyaient, à la fin de sep-

tembre, Carra et Sillery au camp de la Lune. Oh! les bons surveillants qu'on donnait là aux généraux Dumouriez et Kellermann, pour presser la déconfiture des Prussiens, pour empêcher qu'on ne ménageât Frédéric-Guillaume, et prendre garde qu'il ne fût rien stipulé contre la République au profit de l'Angleterre et de la Prusse, dans les conférences qu'on a avouées, avec Mansfeld, et probablement dans des entrevues dont on n'est pas convenu, avec le roi de Prusse[1].

Les complices de d'Orléans, ce sont ceux qui, comme Servan, ministre seulement de nom, laissaient la réalité et les opérations du ministère à Laclos; ce sont visiblement les Brissotins qui, s'étant emparés de tous les comités de la Convention, et ayant rempli depuis longtemps le ministère de leurs créatures, avaient insensiblement mis à la tête des affaires tous les amis, naguère proscrits, de Philippe, si bien qu'un beau jour, à la fin de février, la nation se trouva avoir toutes ses armées commandées par des chefs bien connus par des relations plus ou moins intimes avec cette maison, par leur attachement à ses intérêts, ou pour en être les commensaux, Chartres, Valence, Ferrière, Kellermann, Servan, Latouche, Biron, Miranda, Dumouriez, Lécuyer, etc.; et il n'y a pas quinze jours encore, après que la trahison de Dumouriez avait éclaté, Latouche, avant d'aller à son commandement, étant venu prendre congé du Comité des 25, où se trouvaient tous les hommes d'État, Brissotins et Giron-

1. A la vérité, on avait adjoint à Sillery et Carra, ce Prieur de la Marne, qui est bien la loyauté et la candeur personnifiées; mais la Convention l'avait envoyé là, comme le corps constituant avait envoyé Pétion avec Barnave et Latour-Maubourg, commissaire au retour de Varennes, pour être l'homme de bien de la légation, pour jeter de la poudre aux yeux du vulgaire, et à condition que *ses collègues* lui conteraient tout. (*Note de Desmoulins.*)

dins, qui accusent la Montagne d'être la faction d'Orléans, je fus le seul qui, dans le silence de tous les membres, prit la parole pour répondre à Latouche : « Je crois volontiers que vous êtes un homme de bien et un patriote, comme vous le dites ; mais lorsque vos anciennes liaisons avec la maison d'Orléans sont connues ; lorsque Dumouriez semble ne conspirer que pour cette maison ; lorsque j'ai vu dans les mains d'un collègue, avant la trahison de Dumouriez, des lettres de l'armée, où on racontait que les domestiques, voyant Dumouriez s'échauffer prodigieusement, à la fin du repas, à côté de mademoiselle d'Orléans, gémissaient dans l'antichambre où ils disaient tout haut que c'était une chose indigne que la République fût trahie et tant de milliers d'hommes sacrifiés, tant de magasins livrés à l'ennemi, à cause des complaisances de madame Sillery pour un vieux paillard ; dans ces circonstances, je m'étonne que le ministre de l'intérieur ait pris sur lui de vous confier un commandement, et je n'y donnerai jamais la main tant que je serai au comité. » Il me semble que voilà des faits qui donnent à penser au lecteur.

Ne serait-ce pas le comble de l'art des Brissotins, si, tandis qu'ils travaillaient si efficacement pour la faction d'Orléans, c'étaient eux qui nous avaient envoyé à la Montagne le buste inanimé de Philippe, et un automate dont le côté droit tirait les fils pour le faire mouvoir avec nous, par assis et levé, et montrer aux yeux, que s'il y avait une faction d'Orléans, elle était parmi nous ? Ce fut du moins un coup de politique du côté droit, de demander le bannissement de Philippe prématurément, et lorsque la trahison de ses enfants n'avait point encore éclaté (comme s'ils étaient dans le secret de sa trahison prochaine) ; ce fut un coup de

leur politique, de revenir sans cesse à la charge pour obtenir cette expulsion. Par là, ils nous mettaient dans l'alternative, ou d'accréditer le bruit qu'ils répandaient que nous étions les partisans secrets de d'Orléans, ou de commettre une injustice en envoyant à l'échafaud de Coblentz un citoyen qui n'avait pas encore fait oublier les services immenses qu'il avait rendus à la liberté. Pour glisser entre ces deux écueils, en même temps que je m'opposais à son bannissement dans le discours que la Société a fait imprimer et a envoyé aux sociétés affiliées il y a trois mois, je ne dissimulais pas dès lors le soupçon que nous donnait la conduite tortueuse et équivoque de Philippe, son espèce de neutralité, particulièrement ses fautes d'omission, pour me servir d'une expression théologique, et surtout l'intimité de son confident Sillery avec les plus mauvais sujets de la Convention, son compérage avec Pétion et avec tout le corps brissotin. Sur quoi il est bon de dire, en passant, que quelques jours après, Égalité étant venu se placer auprès de moi à l'Assemblée, et me remerciant d'avoir pris sa défense dans ce discours, ajouta, en présence de plusieurs de nos collégues, « qu'à l'égard des reproches que je lui adres-
« sais, de ses liaisons avec les intrigants du côté droit,
« il est vrai qu'il les avait hantés, lorsqu'il les avait
« crus patriotes, mais qu'il avait cessé de les voir,
« ayant reconnu que c'étaient des coquins. »

Il ne se servit pas de termes plus ménagés, tant il jouait bien son personnage. Aussi se divertissait-on quelquefois à la Montagne, à dire exprès à ses oreilles les plus grandes injures contre Sillery, afin de voir jusqu'où Philippe saurait être Cordelier, et alors il ne manquait jamais d'enchérir sur les propos, au point *que je me* suis dit quelquefois : Il serait fort singulier

que Philippe d'Orléans ne fût pas de la faction d'Orléans ; mais la chose n'est pas impossible.

Non-seulement rien n'est plus fort que son vote dans le jugement de Louis XVI, par lequel il a condamné à l'échafaud tous les rois et quiconque aspirerait au pouvoir royal, mais depuis quatre années, dans l'Assemblée constituante et dans la Convention, où je l'ai bien suivi, je ne crois pas qu'il lui soit arrivé une seule fois d'opiner autrement qu'avec le sommet; en sorte que je l'appelais *un Robespierre par assis et levé*. Aimable en société, nul en politique, aussi libertin, mais plus paresseux que le régent, et incapable de la tenue qu'aurait exigée cette continuité de conspiration pendant quatre années, il aura pu être embarqué un moment par Sillery, son cardinal Dubois, dans une intrigue d'ambition, comme il s'était embarqué dans un aérostat ; il me semble voir Philippe, à peine ayant perdu la terre et au sein des orages, tourner le bouton pour se faire descendre bien vite, et rapporter du voisinage de la lune le bon sens de préférer madame Buffon. Je sais ce qu'il y aurait à objecter, et voilà pourquoi *ma remarque subsiste*, c'est-à-dire toute cette partie de mon discours. Mais comme la différence de la conduite de Pétion avec le père, qu'il bannissait à Marseille et en Amérique, parce qu'il siégeait à la Montagne; et avec le fils, à qui il écrivait tous les jours jusqu'au moment même de son émigration, parce qu'il conspirait avec Dumouriez et madame Sillery; comme le conseil de Pétion à Philippe de fuir *par delà les colonnes d'Alcide*, lui était donné en même temps par Rabaut, Guadet, Barbaroux, Buzot et Louvet, *qui se croyaient encore trop voisins d'un perfide*, je suspends mon jugement sur ce *perfide* et je lui devais le témoignage que je viens de lui rendre, dans un moment où

[illegible] dans les prisons de Marseille, et [illegible] de Reims. Au demeurant, que [illegible] membre de la faction d'Or-[illegible] non, dans la trahison [illegible] dans les intrigues des deux Sillery, [illegible] en demeurera-t-il prouvé que [illegible] avec les Brissotins, qu'il existait une [illegible] et que le siége de cette faction était dans [illegible] droit et le Marais.

Il ne reste à ajouter aux preuves que tout ce côté regorge de royalistes, de traîtres, complices de Dumouriez et Beurnonville, de calomniateurs, de désorganisateurs, que là existe un comité anglo-prussien et un foyer de contre-révolution.

Nous ne demandions pas mieux que de nous former une meilleure idée de la Convention. Nous arrivions à cette assemblée, pleins d'espoir. Comment se persuader, en effet, qu'une convocation d'assemblées primaires, faite après le 10 août, et en présence des Autrichiens et des Prussiens entrés en Champagne, et dans un moment de révolution et au moment même de la naissance de la république, eût pu amener d'aussi mauvais choix et des députations entières composées de royalistes? Lorsque, le 21 septembre, à l'ouverture de la Convention, l'Assemblée se levant en entier sur la motion de Collot d'Herbois, eut proclamé la république française, l'eut proclamée une et indivisible, quel député pouvions-nous croire assez esclave, assez autrichien, assez aveugle même sur son intérêt, pour ne pas poser les armes devant la nation victorieuse, pour ne pas regarder comme rompus tous ses pactes avec la cour, avec Lafayette et Pitt, avec toutes les factions du dedans, pour ne pas chercher à se faire pardonner toutes ses tergiversations

des années précédentes? Comment croire qu'il y aurait dans l'Assemblée d'autres débats que d'émulation; d'autre opposition que d'individus, à qui mériterait le mieux de la république? Aussi nous, qui depuis nous sommes retirés à la Montagne, nous étions-nous, dans les premiers temps, répandus indifféremment dans toutes les parties de la salle; mais là, quoiqu'il nous en coûtât de renoncer à de si chères espérances, il a bien fallu en reconnaître l'illusion, s'avouer la perfidie et la scélératesse d'une grande partie de la Convention.

Je ne partage point l'opinion de ceux qui croient que la plupart des membres du côté droit n'étaient qu'égarés. Lorsqu'il était impossible à l'artisan, qui a le tact le moins exercé, de venir deux fois aux tribunes de la Convention, sans voir de quel côté sont les patriotes et les aristocrates, comment croire qu'un député, qui n'est pas arrivé à la Convention sans s'être fait connaître dans son département par quelque sagacité et quelques lumières, fût si profondément inepte que de ne pas distinguer si Salles, si Rabaut étaient royalistes; si Roland pris trois fois en flagrant mensonge était un hypocrite; et si Beurnonville ne s'environnant que de ce qu'il y avait de plus vil et de plus aristocrate, suivant les errements des contre-révolutionnaires qui l'avaient précédé, divisant tous les régiments en trois parties dont il envoyait l'une au midi et les autres au couchant ou au nord, faisant mille promotions scandaleuses d'officiers et de généraux, et tirant vingt bataillons de l'armée de Custines en présence de l'ennemi, pour les envoyer à cent cinquante lieues au fond de la Bretagne, était un désorganisateur et un traître. Je crois peu à un tel excès de janotisme, et je regarde cette grande partie de

l'Assemblée comme contrefaisant les niais en sens inverse de Brutus, pour ramener la royauté sans être taxés de royalisme et couvrant du masque de dupe un visage de fripon.

Peut-on en porter un autre jugement d'après la série des faits que je vais continuer, pour compléter l'interrogatoire sur faits et articles que demande Pétion?

Anacharsis Cloots, que Brissot et Guadet avaient appelé au droit de cité et à la Convention, parce qu'on pensait avoir bon marché d'un Prussien et le faire entrer facilement dans une conspiration anglo-prussienne, n'a-t-il pas le premier donné l'alarme dans le mois d'octobre, en nous révélant que, depuis quatre jours, il bataillait chez Roland, *pour l'unité de la république, et contre la république fédérative et le démembrement de la France pour lequel on conspirait ouvertement; qu'il était impossible à un Français de tenir aux propos qu'on débitait à sa table;* en publiant que, dans le comité diplomatique, *on parlait de notre révolution sur le ton de Cazalès et de Lafayette;* que Guadet cachait si peu ses dispositions favorables pour la Prusse, qu'un jour il disait dans le comité : « Que nous importe que des Hollandais, des marchands de fromage soient libres ou esclaves? » Ce même M. Guadet, qui, six mois auparavant, voulait absolument la guerre, *pour municipaliser l'Europe.*

N'ai-je pas entendu Brissot, qui voulait aussi la guerre pour municipaliser l'Europe, se féliciter publiquement du désastre de nos armées dans la Belgique, en disant naguère, dans l'ancien comité de défense générale : *Que l'évacuation de la Hollande et de la Belgique était heureuse, en ce qu'elle était un acheminement de paix.*

Quel est l'homme tant soit peu clairvoyant qui, remarquant les fréquentes conférences de Dumouriez avec l'aide de camp Mansfeld, dans le voisinage et sous les auspices de Carra et Sillery, ne se soit rappelé que, de toute éternité, Carra nous avait recommandé l'alliance de la Prusse? Qui ne s'est pas rappelé la tabatière d'or de Carra avec le portrait du roi de Prusse?

N'était-ce pas une chose inconcevable pour tout le monde, et inouïe dans l'histoire, comme je l'ai dit à Dumouriez lui-même au milieu de son triomphe, quand il parut à la Convention, qu'un général qui, avec dix-sept mille hommes, avait tenu en échec une armée de quatre-vingt-douze mille hommes, après que Dumouriez, Ajax Beurnonville et Kellermann, avaient annoncé que les plaines de la Champagne allaient être le tombeau de l'armée du roi de Prusse, comme celle d'Attila, sans qu'il en échappât un seul, n'ait pu couper la retraite à cette armée, lorsqu'elle se trouvait réduite de près de moitié par la dyssenterie, lorsque sa marche était embarrassée de vingt mille malades, et qu'au contraire l'armée victorieuse s'était élevée de dix-sept mille à plus de cent mille hommes! Tous les soldats de l'avant-garde de notre armée vous disent que, lorsque l'arrière-garde des Prussiens faisait halte, nous faisions halte; quand ils allaient à droite, nous allions à gauche; en un mot, que Dumouriez reconduisait plutôt le roi de Prusse qu'il ne le poursuivait, et il n'y avait pas un soldat dans l'armée qui ne fût convaincu qu'il y avait eu un arrangement entre les Prussiens et la Convention par l'entremise de Dumouriez. Mais celui-ci n'avait pas traité avec le roi de Prusse sans l'aveu au moins du comité diplomatique et des meneurs anglo-prussiens, qui, charmés

de l'évasion de Frédéric-Guillaume, au lieu de demander au général compte de sa conduite, ne s'occupaient qu'à donner à Fabius, à Métellus Dumouriez les honneurs du petit triomphe chez Talma.

N'est-ce pas un fait, et un fait notoire que l'intimité de Dumouriez et ses conciliabules avec les meneurs du côté droit? Guadet a dit qu'il avait vu Dumouriez à l'Opéra avec Danton. Il était naturel qu'il affectât de s'y montrer à côté de Danton; mais ce n'est point à l'Opéra qu'on conspire, c'est au sortir de l'Opéra. C'est là que tout le public pouvait voir Millin, le chroniqueur, tenant officieusement la portière, tandis que mademoiselle Audinot montait en voiture avec Kellermann et Brissot[1]. Qui ignore que Dumouriez n'a pas envoyé un seul courrier qui n'ait été porteur d'une lettre pour son confident Gensonné; qu'il n'a vu que les Brissotins dans son second séjour à Paris, lors du jugement du roi; qu'il y avait entre eux une communauté de sentiments et de passions; que, tandis que Brissot et la Gironde épuisaient leur rhétorique à la Convention pour sauver le tyran, Dumouriez

1. Brissot, dans sa dernière apologie, distribuée le 23 avril à la Convention, nie ses liaisons avec les généraux. Il proteste n'avoir vu Dumouriez qu'une seule fois depuis son numéro du mois de juillet, où il disait : « Dumouriez *est le plus vil des intrigants.* » Mais, voici un fait qui prouve la mesure de la confiance qui est due à tous les dires de Brissot dans cette justification.

Il y est dit, page 2 : « Je défie qu'on cite six personnes à qui ma prétendue faveur ait fait obtenir des places. »

Or, voici la réponse à ce fait justificatif :

Lettre de P.-P. Brissot, trouvée sous les scellés de Roland et déposée au comité de sûreté générale.

« Mon cher Roland, je vous envoie une liste de ceux que vous devez placer. Vous et Lanthenas devez l'avoir sans cesse devant les yeux, pour ne nommer à un emploi quelconque que les sujets qui vous sont recommandés par cette liste. — Signé J.-P. Brissot. »

(*Note de Desmoulins.*)

faisait des extravagances dans sa rue de Clichy, se démenant comme un forcené, s'emportant contre la Convention au milieu de ses aides de camp, s'écriant sans ménagement, en pleine antichambre, que c'était une horreur de condamner Louis XVI; qu'après une telle atrocité il ne restait plus aux régicides qu'à le guillotiner, lui, Dumouriez? N'est-ce pas un fait notoire qu'il avait écrit à la Convention une lettre pleine d'impertinences, pour appuyer le sursis que demandait Gensonné, que cette lettre fut brissotée sur le bureau par le zèle de ses amis, qui avaient peur que la lecture ne leur enlevât le bouclier en faisant destituer le général, et de perdre ainsi le fruit des savantes combinaisons de la trahison de Maestricht et d'Aix-la-Chapelle, et de ne pouvoir donner à Cobourg la fête d'une si facile boucherie de nos volontaires nationaux, et de si grandes pertes en armes et en magasins pour la république.

Si moi, qui n'avais jamais vu Dumouriez, je n'ai pas laissé, d'après les données qui étaient connues sur son compte, de deviner toute sa politique, et d'imprimer, il y a un an, dans le n° 4 de la *Tribune des patriotes*, un portrait de ce traître, tel que je n'ai rien à y ajouter aujourd'hui; quels violents soupçons s'élèvent contre ceux qui le voyaient tous les jours, qui étaient de toutes ses parties de plaisir, et qui se sont appliqués constamment à étouffer la vérité et la méfiance sortant de toutes parts contre lui, et des lettres de Talon et de Sainte-Foy, et de la persécution du bataillon des Lombards, et des dépositions tous les jours plus fortes, consignées dans la feuille de Marat, et d'un journal de Peltier, qui, émigré à Londres, et pour y vivre de l'histoire, dans une feuille intitulée: *Dernier tableau de Paris*, convainquait toute l'Angle-

terre des trahisons de Dumouriez, dans le même temps qu'à Paris Villette lui adressait des hymnes, et que l'encens fumait pour lui chez Talma à la Convention[1].

1. Voici le passage du journal que j'ai montré, dans la Convention, à qui a voulu le voir :

« Pour Dumouriez, disait Peltier dans son nº 2, je ne puis résister au désir de peindre ce Protée, sur qui roule aujourd'hui peut-être la destinée de l'Europe. » Pour cela, Peltier copiait une lettre de Bruxelles, du 5 octobre 1792, qui paraît avoir été écrite par Rivarol, témoin d'autant plus sûr, qu'il était, par madame Beauvert, le frère *in partibus* de Dumouriez.

« Quant à Dumouriez, cet homme est inconcevable. Il déclare la guerre ; c'était l'objet de tous nos vœux. On croit voir sous son bonnet rouge percer le bout d'oreille aristocratique : sa correspondance insultante avec Vienne, l'insolence de son manifeste contre M. de Kaunitz, semblent indiquer le but de piquer le vieux ministre qu'il supposait récalcitrant. Un plan de campagne est arrêté par le conseil et les généraux. Il le bouleverse. Il souffle le commandement de l'armée au vieux Rochambeau, il le fait passer à Biron et à d'autres Jacobins qu'il envoie battre par Beaulieu. Il envoie Lafayette mourir de faim et de soif à Givet, où il n'avait rien à faire. Il empêche Luckner d'houzarder dans les électorats et de les enjacobiner jusqu'à Coblentz. Clavière, Roland, Servan, opposés par lui, embrassant trop ouvertement les projets de Brissot.... il les culbute. Il prend le portefeuille de la guerre, accuse Servan à la face de l'Assemblée ; là il retrouve Lafayette qui, furieux de voir qu'on sauve le roi sans lui, profite d'un moment de baisse dans les actions de Dumouriez pour le dénoncer et forcer le roi à le renvoyer. Il part, il va à l'armée de Flandre, il dit, en prenant congé de MM. de Nivernais et d'Ovarais, « que le roi n'a pas de meilleur serviteur que lui, qu'il croit lui en avoir donné des preuves en déclarant la guerre. » Il reste au camp de Maulte en dépit des généraux Luckner et Lafayette : il épaissit tous les jours son masque, et sert la république comme la Constitution ; ses lettres à l'Assemblée ont l'air d'une mystification continuelle. Enfin il réunit toutes les armées en un point en face de l'ennemi, sous sa direction suprême ; car je le crois incapable d'être lieutenant de qui que ce soit : j'entends parler de capitulation proposée par lui. Là je crois saisir mon homme, je crois voir le point où aboutissent les six derniers mois de sa vie, de ses pensées, de ses actions : tout à coup il m'échappe ou annonce que la capitulation est un jeu, qu'il s'est moqué du duc de Brunswick, qu'ayant gagné du temps *et fait arriver* des vivres, il défie ceux aux pieds desquels il avait

N'est-ce pas un fait que Dumouriez les a proclamés ses mentors et ses guides? Et quand ils n'ont pas déclaré cette complicité, toute la nation n'est-elle pas témoin que les manifestes et proclamations si criminels de Dumouriez ne sont que de faibles extraits des placards, discours et journaux brissotins, et une redite de ce que les Roland, les Buzot, les Guadet, les Louvet, avaient répété jusqu'au dégoût? Y avait-il rien de plus inconséquent et de plus scandaleux, que de mettre à prix la tête de Dumouriez, et dans le même temps de nommer pour président Lasource, qui avait dit la même chose avec bien plus de pathos?

Pitt n'a-t-il pas avoué dans la Chambre des Communes (comme je l'ai montré dans mon discours sur l'appel au peuple) ses relations avec ce qu'il appelait les honnêtes gens de la Convention, c'est-à-dire les Brissotins et le côté droit? Et quand Pitt ne l'aurait pas avoué, est-ce que dans Brissot, Vergniaud et Guadet, tous défenseurs officieux de la Glacière d'Avignon, cette affectation de faire tous les jours de nouvelles tragédies des événements du 2 septembre[1];

l'air de ramper; et tout à coup l'heureux rival de Monck, le profond auteur du plan le plus savamment combiné, le plus longuement amené, se transforme en un insensé; car comment avec de l'esprit peut-il vouloir servir un ordre de choses, qui n'est bon ni pour la France, ni pour lui pendant six mois. La reconnaissance des Républiques! Ah! le bon billet qu'il aurait là! J'avais imaginé qu'il avait attiré dans le piége l'armée et les enfants du duc d'Orléans, pour en faire à leur tour les otages du roi, et qu'occupé comme nous de la solution du problème qui fatigue toutes les têtes, de la solution de cet imbroglio, il n'en avait pas trouvé de plus sûr et de plus expéditif. Cependant les dernières nouvelles ont détruit tous ces calculs. Dumouriez a rompu la capitulation; et toujours retranché dans les gorges du Clermontois, aux Islettes, il s'y prépare une défense qui n'aura pas lieu, car les plans du roi de Prusse sont changés, etc., etc. (*Note de Desmoulins.*)

1. N'est-ce pas un fait que J.-P. Brissot, ce Jérémie du 2 septembre, a dit le 3 *septembre*, au conseil exécutif, en présence de

est-ce que cette contradiction si grossière, surtout dans Gorsas, qui s'était écrié le 3 septembre, dans son journal : *Qu'ils périssent!* Est-ce que ces redites éternelles pour diffamer notre révolution et la rendre hideuse aux yeux des peuples, est-ce que la conformité du langage du côté droit et du ministère anglais sur le procès de Louis XVI, et l'opiniâtreté perfide de demander à cor et à cris l'appel au peuple, lorsque les Brissotins étaient instruits, depuis le mois de septembre, de la conspiration de *la Rouerie,* quand ils savaient que l'embrasement de la Vendée n'attendait qu'une étincelle et les paysans de l'Ouest une convocation pour prendre la cocarde blanche dans les assemblées primaires; est-ce que la constante opposition des deux comités diplomatique et de défense générale à toutes les réunions à la France, et l'insolence des propos de Roland, pour aliéner les habitants de Carrouge, et le sommeil de Lebrun, au milieu des agitations si défavorables de l'Irlande et de la Pologne, cette apoplexie dont le ministère des affaires étrangères a paru frappé, au lieu d'opérer une si facile diversion, en soutenant les patriotes de Dantzick, de Cracovie et de Belfast; et l'impolitique des deux comités, d'ordonner l'ouverture de l'Escaut, sans entrer en même temps en Hollande, et leur précipitation à déclarer la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne et à toute l'Europe, et notre négligence

Danton : *Ils ont oublié Morande;* ce Morande, qui avait presque mérité de la nation ses lettres de grâce de tant de libelles, pour avoir dit tant de vérités de Brissot. Chabot m'a assuré que le 2 septembre, Brissot s'était également souvenu de Morande au comité de surveillance. Ce chagrin de Brissot de voir Morande sauvé, prouve bien que ce Tartuffe d'humanité à l'âme des Tibère, des Médicis et de Charles IX, et que *le cadavre de son ennemi sentait bon pour lui.*

à relever notre marine, protéger nos corsaires et à prendre de sages mesures qu'on leur suggérait[1], et leur tendresse pour Dumouriez, la protection éclatante dont ils couvraient ses attentats, et leur acharnement contre Pache, contre Marat, qui rompaient en visière à Dumouriez et croisaient ses projets ambitieux; et le versement de tous nos magasins et de tant de trésors dans la Belgique; les approvisionnements immenses à Liége et dans des lieux sans défense, exprès pour que Dumouriez livrât nos ressources à l'ennemi; enfin cette opposition simulée du côté droit à la nomination de Beurnonville, pour qu'il acquît de la confiance, étant nommé par la Montagne; puis, quand il se fut démasqué, en faisant cesser les travaux des manufactures d'armes, quand ils l'eurent reconnu bon compagnon et frère en contre-révolution, en le voyant s'entourer d'escrocs et de royalistes, la réélection de ce ministre par les Brissotins, ne sont-ce pas là des faits, et peut-on désirer des preuves plus fortes de l'existence du comité anglo-prussien dans la Convention?

1. Par exemple, je connais un citoyen qui, au mois de septembre, écrivait au ministre Monge : « C'est par la disette de subsistances qui nous menace, à cause de la consommation des armées et des pertes de la guerre, que la France sera troublée dans le mois; je vous offre, pendant que les mers sont libres, de vous approvisionner immensément en bœufs d'Irlande, etc. » Monge savait bien que celui qui lui faisait ces offres était en état plus que personne de les tenir; mais il s'est bien donné de garde de les accepter. Après cet échantillon de sa conduite ministérielle, il y a beaucoup de bonhomie aux Jacobins de ne taxer Monge que d'ineptie!

Comment ne serions-nous pas affamés? Comment nous viendrait-il des grains d'Amérique? Qui est-ce qui est consul général de France? C'est le beau-frère de Brissot, et qui est-ce qui l'a nommé? Cela se demande-t-il? C'est le ministre Lebrun, le prête-nom de Brissot *aux affaires étrangères.* (Note de Desmoulins).

Pétion demande des faits :

N'est-ce pas un fait relevé si à propos par Phélipeaux, que le trésorier du roi de Prusse, en lui rendant compte des dépenses de l'année dernière, emploie un article de *six millions d'écus pour corruptions en France?*

N'est-ce pas un fait que ce que Chabot a reproché publiquement à Guadet, quand il disait: « Je ne sais; mais j'ai entendu le lendemain Guadet demander le congé pour le ministre Narbonne et faire la même motion *dont on m'avait offert, la veille, vingt-deux mille francs !* » Cependant Guadet assure qu'il mange le pain des pauvres, et Roland, dans son ministère, affectait de porter des habits râpés et ses plus méchants pourpoints. Cela me rappelle cette pauvreté d'Octave qui, pour détourner l'envie de Jupiter, disent les historiens, affectait de tomber dans l'indigence, et parut tous les ans sous l'habit de mendiant !

N'est-ce pas un fait que Pétion, pendant sa mairie, recevait du ministre des affaires étrangères trente mille francs par mois ; que Dumouriez, qui se disait le plus fidèle serviteur du roi, ne les lui donnait pas sans doute pour jeter les fondements de la République? Mille francs par jour ! je ne m'étonne plus que Pétion eût tant de complaisance pour notre côté droit, au conseil général de la Commune ; je ne m'étonne plus qu'il se soit si fort opposé à l'impression du discours que j'y prononçai quinze jours avant le 10 août ; je ne m'étonne plus qu'il se soit logé au pavillon de Vaudreuil ; qu'il n'ait pas quitté un seul jour, depuis ce temps, l'habit noir, comme en état de représentation permanente et comme un *grand pensionnaire*.

N'est-ce donc pas un fait que c'est à ses côtés qu'ont *toujours combattu* ces royalistes bien prononcés, et

Rouzer, et le réviseur Rabaut, *lassé de sa portion de royauté*, et qui voulait remettre sa quote-part à Louis Capet ; et ce Biroteau, qui appelait *des croassements de grenouilles de marais*, l'opinion de ces républicains qui condamnaient Louis XVI, par *cela seul qu'il fût roi ;* et ce Salles, qui avait eu la bassesse d'imprimer *qu'il se poignarderait le jour que la France serait sans roi ?* Combien il faut que le côté droit ait pris la nation française pour un peuple de quinze-vingts et de badauds, puisqu'il n'a pas désespéré de nous faire croire que c'était Salles qui était républicain, et Marat royaliste !

N'est-ce donc pas un fait qui, dès le mois de septembre, sautait aux yeux des tribunes qu'une grande partie de la Convention était royaliste ? Le décret de l'abolition de la royauté ne prouvait rien. C'était un arrêt de mort rendu contre un malfaiteur, six semaines après qu'il avait été exécuté. La plupart de nos constituants et de nos législateurs dissimulaient mal leur dépit que les républicains de la Convention eussent culbuté leur ouvrage. Leur royalisme perçait dans leurs imprécations contre Paris. Lasource, un des moins corrompus, et qui opinait avec le côté gauche, en dînant avec le côté droit, mais dont on avait mis la bile en mouvement contre Robespierre, s'écriait, dès le 14 septembre, à la tribune : *Je crains ces hommes vils, cette crasse de l'humanité, vomis, non par Paris, mais par quelque Brunswick. Tout était perdu, tant que les départements ne verraient pas dans Paris*, selon Lasource, *l'ancienne Rome, qui rendait les provinces tributaires*, selon Buzot, *la tête de Méduse. On ne pouvait pas*, s'écriait encore Buzot, *faire la constitution dans une ville souillée de crimes.* Mais c'est sur leurs bancs qu'il fallait les entendre, et que leur jaserie dé-

celait leurs dispositions, bien mieux encore que leurs harangues à la tribune. C'étaient les mêmes fureurs que dans Bouillé contre Paris, quand il jurait de n'y pas laisser pierre sur pierre. Dans ces premiers jours, où ils ne se connaissaient pas bien entre eux, on n'osait avouer qu'on était royaliste : mais pour prendre langue, on se déchainait contre Paris, et les mots *agitateurs*, *désorganisateurs*, étaient comme les termes d'*argot* auxquels tous les aristocrates se reconnaissaient, se prenaient la main, s'invitaient à dîner chez Roland ou chez Venua. Dernièrement encore, étant à la tribune, j'entendais un de ces aristocrates affecter de dire à mes oreilles : « *Mon cher Ducos, ce qui me console, c'est que j'espère t'acheter une hotte, avec laquelle tu auras le plaisir de semer du sel sur Paris.* » Pour ne point transposer les temps et revenir aux premiers jours de la Convention, tous nos royalistes, n'osant point dire : « Guerre à ces scélérats de républicains, » ils disaient : « Guerre à ces scélérats de désorganisateurs, » qui avaient désorganisé une si belle machine que la constitution révisée par Rabaut.

S'ils avaient été de bonne foi, si c'eut été une taie qu'ils avaient sur les yeux, et non pas les deux mains qu'ils s'y mettaient sans cesse pour s'empêcher de voir, ne seraient-ils pas revenus de leur erreur, dès les premiers jours, quand, indigné de leurs calom-ies, un orateur qui, comme le Nil, n'a rien de meil-ur que ses débordements et sa colère, Danton, con-ait un discours énergique, en proposant et faisant créter à l'unanimité que toutes les propriétés terri-riales et industrielles seraient inviolablement main-nues ; quand le 24 septembre, pour guérir la fièvre de Lasource et sa frayeur d'un dictateur, Danton proposait et faisait décréter, à l'unanimité, la peine de

mort contre quiconque parlerait de triumvirat, de tribunat, de dictature. Certes, c'étaient bien là des démonstrations que nous n'étions ni des ambitieux ni des partisans de la loi agraire. Cette argumentation était aussi pressante que celle de Marat, l'autre jour, lorsque, accusé par Salles de vivre dans une intimité étrange avec d'Orléans, il leur répondit : « Ah ! vous dites que je suis l'intime de Philippe et que ma feuille est le pivot sur lequel tourne la faction d'Orléans ; eh bien ! je fais la motion que la tête du général Égalité fils, qui a trahi comme Dumouriez, soit également mise à prix, et que le père soit traduit au tribunal révolutionnaire de Marseille. » Comment le côté droit répliqua-t-il à ce défi péremptoire ? Avec la fureur d'hommes désespérés d'une réponse qui mettait si au grand jour leur mauvaise foi, par des redoublements de rage et un sabbat dans lequel Duperret tirait une seconde fois le sabre. Et le lendemain Salles distribuait à la Convention un imprimé de seize pages, où il prouvait en forme que toute la Montagne, qui mettait à prix la tête d'Égalité fils, qui envoyait le père à Marseille, qui l'avait réformé dans la dernière revue des Jacobins, *était le siége de la faction d'Orléans ;* et, ce qui est bien plus fort, que Marat *s'entendait avec Dumouriez.* C'est ainsi que la tête de Salles, pour échapper au panier de cuir, prenait le parti de se constituer en démence.

Mais poursuivons cette partie de l'histoire des séances qu'on ne trouve point dans le *Moniteur* et dans le *Locotachigraphe.* Ne sont-ce pas des faits que, dès les premiers jours de la Convention, à force de tactique, en nous obligeant, par des attaques continuelles, à songer à notre propre défense, en nous écartant des comités, en nous éconduisant de la tribune, on s'était

étudié à paralyser les républicains, et à nous mettre dans l'impuissance de rien faire pour le peuple? N'est-ce pas un fait que, pendant les quatre premiers mois surtout, les présidents, tous dévoués à la faction, ne nous accordaient jamais la parole; et que les hommes qui, vingt fois, se sont plaints qu'ils n'étaient pas libres, qu'ils étaient sans cesse interrompus, et ont demandé que le procès-verbal fût envoyé aux départements, pour faire foi qu'ils étaient dominés par les tribunes, sont les mêmes qui, plus d'une fois, se sont livrés aux violences les plus indécentes, jusqu'à lever le bâton, tirer des sabres et venir fondre sur la Montagne, et qui, toujours assis en triple haie, sur les bancs autour de la tribune, ne nous permettaient pas d'en approcher, sans y être assaillis de leurs interruptions, de leurs vociférations, au point qu'il fallait une poitrine de Stentor pour couvrir seulement leurs injures?

N'est-ce pas un fait, pour ne parler ici que de moi, et laisser aux autres le soin de se louer, dont on s'acquitte toujours soi-même, que moi qui, doyen des Jacobins, depuis le commencement de la révolution, attiré dans toutes les intrigues et mêlé dans tous les combats, n'avais jamais fait un faux mouvement, un à droite pour un à gauche; et qui, dans les huit volumes révolutionnaires que j'ai publiés, défie qu'on y trouve une seule erreur politique, pendant ces six mois où la République n'a cessé d'être travaillée de maux, je me suis fait inscrire inutilement sur les listes de candidats pour tous les comités où j'aurais pu rendre service, et d'où j'ai toujours été repoussé, le chevet du malade étant assiégé d'une multitude de médecins qui se disputaient l'honneur, les uns de le *guérir exclusivement*, les autres de l'assassiner habi-

lement? Ce n'est que lorsqu'après nous avoir embarqués dans une guerre contre toute l'Europe, après avoir au dehors repoussé les peuples qui voulaient se réunir à nous, et au dedans couvé pendant six mois la guerre civile et l'embrasement de la Vendée, l'ancien comité de défense générale a eu donné sa démission, ce n'est qu'alors, que l'extrémité de la maladie a été jugée telle, que j'ai été appelé enfin à la consultation et nommé membre du comité des Vingt-cinq, comité si mal composé et organisé, que le seul service que nous ayons pu y rendre a été d'en provoquer la suppression et le remplacement par le comité des Neuf, devant lequel encore, il faut l'avouer, il n'y a pas jusqu'à ce jour de quoi s'incliner d'admiration et de reconnaissance.

Me niera-t-on que, soit qu'un membre de la Convention eût publié contre les principaux fondateurs de la république un libelle bien atroce comme Louvet, soit que dans son opinion à la tribune il se fût dessiné en royaliste parfait comme Salles et Rabaut, soit qu'il se fût fait conspuer généralement par une apostasie insigne, comme Manuel et Gorsas; soit qu'il se fût signalé en montrant le poing à la Montagne, comme Kersaint, ou par une signature au bas de la pétition des vingt mille comme Camus et Lanthenas, ou par un commissariat mémorable, comme celui de Carra auprès du négociateur Dumouriez; soit que les quarante-huit sections eussent demandé avec plus de cent mille signatures l'expulsion de quelques membres, comme atteints et convaincus d'avoir parlé et agi dans le sens de Dumouriez et de Cobourg, tels que Lasource, Pontécoulant, Lehardi, Champon, en un mot, dès qu'on avait obtenu une note d'infamie et puis des patentes d'aristocrate, on était sûr d'être le

. ...gration et s'était ligu
blique avec tous les ci-devant nobles
Qu'on en juge par cette lettre :

« Comment vous remercier, lui éc
gnac, de vos offres obligeantes qui n
dre mon mari à Berlin. Signé, *Noa*

Et cette autre lettre : « J'avais b
votre premier ministère, vertueux I
principes étaient communs. Signé, Mor
ral de l'armée des Alpes. »

Et celle-ci encore : « Ne comptez
Roland, lui écrit-on de Lyon, sur les c
ils n'ont pas assez de résolution. Sign
de Lyon. »

Ce sont là des faits, je pense, et la
soi ; et tous les diamants du garde-m
raient pas le juste de cette affaire et
rasoir national.

Jérôme Pétion disait confidemment
sujet de cette apposition de scellés : « C
pauvre Roland, c'est qu'on y verra ses cl

champions de Robespierre. Nous avons vu combien les comptes de Roland sont infidèles, puisqu'il ne portait que 1,200 livres à l'article dépenses secrètes, ce qui lui valut alors tant de battements de mains; et la note seule de ce qu'il en a coûté pour circonvenir Gonchon, pour le rolandiser et lui faire lire une des pétitions *du faubourg Saint-Antoine*, cette note seule excède deux mille francs. Encore le recruteur Gadaul ajoute-t-il qu'il perd ses assignats, qu'il pensait la veille tenir Gonchon sur la fin du dîner, mais que le lendemain à jeun l'*homme à la pétition* redevint plus Jacobin que jamais, et qu'il n'y a pas moyen de le défroquer. Il ne serait pas même sûr de lui présenter de l'argent. La délicatesse de Gonchon se cabre : il lui avait offert d'être lieutenant-colonel de la garde départementale, afin de l'engager à venir, au nom du faubourg Saint-Antoine, présenter une pétition pour appuyer la motion Buzot; mais il a suffi de cette offre pour lui persuader que la motion Buzot ne valait rien, et il n'est plus possible de lui en reparler. Combien d'autres découvertes sérieuses on eût faites dans la levée de ces scellés, si, lorsque nous avons arrêté leur apposition, au comité des Vingt-Cinq, on n'eût pas vu s'écouler l'instant d'après une foule de députés qui ont couru mettre l'alarme au logis, rue de la Hàrpe, de manière que M. et madame Roland ont eu plus de six heures d'avance pour évacuer le secrétaire.

Mais était-il besoin de preuves écrites pour constater la ligue de Roland avec la ci-devant noblesse! On demande des faits; mais n'en existe-t-il pas un, qui seul sera une tache éternelle à la majorité de la Convention et la preuve de sa complicité, ou du moins combien elle était loin des idées républicaines et du sentiment de sa dignité? Quoi! Roland seul,

car il ne faut pas compter ses deux acolytes brissotins, osait s'emparer du secret de l'État et des archives de toute la conspiration depuis quatre ans. Il osait fouiller seul, en vizir, l'armoire de fer, et cela, lorsque la saine partie de la Convention soupçonnait qu'il devait sortir du fond de cette armoire une accusation terrible contre Roland; lorsqu'il était notoire que ses amis Guadet, Vergniaud, Gensonné, avaient transigé avec le roi, le 9 août; lorsque cette transaction ne se trouvait point parmi les pièces; lorsque, dans cette histoire des intrigues contre-révolutionnaires, on remarquait des lacunes, précisément aux époques où on avait accusé les Brissotins de trafiquer de nos droits avec la cour. Et la majorité de la Convention, qui s'effrayait sans cesse d'une dictature chimérique, ne s'est pas levée indignée, pour punir, par un décret d'accusation, l'acte le plus dictatorial qu'on puisse imaginer. Et lorsque, ayant couru à la tribune avec des poumons trop inférieurs à mon zèle pour me récrier contre le vizirat de Roland, et que n'ayant pu obtenir la parole, j'étais obligé de me contenter de lui dire, à son banc de ministre : Quelle confiance pouvons-nous avoir en un tel dépôt? le vizir me répondait avec hauteur : *Que m'importe votre confiance?* Quelle arrogance à l'égard d'un représentant du peuple, dans un homme qu'on ne pouvait excuser d'avoir violé le greffe des trahisons de la cour, qu'en disant, comme on fit, que ce vieillard n'en avait pas senti la conséquence et en le faisant ivre ou imbécile, pour ne pas l'avouer traître. Mais l'excuse d'une si grande démence, valable pour un citoyen, n'était pas recevable pour un ministre. Aussi la loi de Solon égalait au crime l'ivresse ou l'étourderie de l'Archonte.

Mais, quand on se souvient que, dès le lendemain

[redacted]

du 10 août, tous les bons esprits s'aperçurent que l'auteur du placard, intitulé *Les dangers de la victoire*, battait le rappel autour de lui de tous les royalistes, de tous les Feuillants et que cet auteur, c'était Roland, l'épreuve en ayant été vue sur son bureau, corrigée en entier de la main de sa femme ; quand on se souvient de *la Sentinelle*, espèce de chant du coq contresigné ; de ses *Avis aux Athéniens ;* de ses placards couleur de rose, et de la *Lettre d'un Anglais aux Parisiens*, dans laquelle le ministre de l'intérieur, comme cela a été prouvé juridiquement, sous le nom d'un Anglais, tenait le même langage qu'aurait tenu Pitt, appelait les proscriptions et les fureurs du peuple contre les fondateurs de la République, qu'il désignait sous le nom de *tyrans populaires*, et osait exhorter le peuple français *à reprendre son caractère léger* et à retourner a ses vaudevilles ; quand on se souvient que c'est lui qui, le 23 septembre, terminait ainsi son compte rendu à la Convention : *Il faut de la force ; je crois que la Convention doit s'environner d'une force armée et imposante, qu'une troupe soldée et fournie par les départements peut seule atteindre ce but*, et ouvrait ainsi la discussion sur une garde prétorienne ; quand on se souvient qu'il n'a cessé de souffler dans les départements le fédéralisme et la haine contre Paris, par des placards séditieux qu'il écrivait à Dumouriez, comme il est prouvé par la déclaration des deux députés Lacroix et Danton qui ont lu la lettre : « *Il faut nous liguer contre Paris ;* » quand une foule de députés attestent qu'ils ont été révoltés des propos tenus à la table de Roland, où on ne les avait conviés que pour les faire entrer dans la coalition contre cette ville, et ses tribunes, ses sociétés populaires, ses pouvoirs constitués, sa députation, trop républicaine ; quand

républiques et à suivre la politique
on se souvient qu'à l'aide des mil
bourré par le Corps législatif, I
mencé, dès le lendemain du 10
grande machine de la formation de
s'était ménagé, à sa nomination de
toraux, des médailles de députés,
avaient à Rome des chapeaux de ca
qu'il avait fait nommer J.-P. Louvet
à Amiens, Rabaut de Saint-Étienne

1. Octave, pour devenir empereur, n'eut l
au nom de Triumvir. Il s'assura de l'armée
térêt et le numéraire les soldats d'avec les
en faisant hausser, sous la république, le pai
la monarchie; de tout le monde, en criant
et les factieux, et en faisant jouer l'*Ami des*
Pylade, ce que Tacite, avec sa précision a
mots : *posito Triumviri nomine, militem do*
cunctos dulcedine otii pelexit. (*Not*

2. Il faut convenir que ce Rabaut n'a poi
gratitude et n'a point volé sa médaille. C
l'opinion publique, il s'est livré à ce métier
tigable, et avec d'autant plus de succès, qu'

mot, quand il y a preuve écrite qu'il était ligué avec les ci-devant nobles, et que le patriarche, comme l'appelaient les amants de sa Pénélope, enivré de leurs flagorneries, et enhardi par sa vieillesse, a osé de ses mains sexagénaires prendre les rênes abandonnées par Montmorin et Lessart, et se faire le cocher de la contre-révolution, aidé de ses deux laquais Clavière et Lebrun, l'un le plus hardi violateur du secret des postes et le Brissot de la finance; l'autre plat valet, comme il est prouvé par ses lettres à Joseph II, et depuis chargé d'entretenir, au frais de la nation, les journalistes détailleurs de l'opium brissotin, tel que Carrier de Lyon, le Gorsas du midi; qui ne voit, en joignant tous ces ressouvenirs, que la descente si audacieuse de Roland seul, dans l'armoire de fer, n'était pas une étourderie du ministre à barbe grise, mais bien un coup de maître, et un magnifique brissotement de toutes les pièces qui étaient à la charge de ses commensaux, brissotement qui n'est surpassé peut-être que par le coup d'essai que le ver-

marais, Rabaut fixant l'orateur, mordait sa distribution et ses doigts avec des grimaces. « Que voulez-vous donc, lui dit son voisin, avec votre pantomime et quel est votre but? » Le prêtre, qui croyait répondre à un des siens, lui dit : « Ne vois tu-pas que, comme il n'y a pas moyen d'interrompre à cause du décret qui défend tout signe d'improbation ou d'approbation, si un regard de Robespierre pouvait tomber sur ma grimace, cela troublerait ses idées et le ferait peut-être descendre de la tribune. » Ce fait, peu important en apparence, montre à nu l'âme de ce Rabaut, qui est si reptile, si esclave, si intrigant, si traître, si tartuffe, si Brissotin en un mot, car c'est la définition du mot Brissotin que je viens de donner, que, lorsqu'à force de purger l'Assemblée nationale de cette espèce d'hommes on se demandera un jour ce que c'était qu'un Brissotin, je fais la motion que, pour en conserver la parfaite image, celui-ci soit empaillé, et je m'oppose à ce qu'on le guillotine, si le cas y échet, afin de conserver l'original entier au cabinet d'Histoire naturelle. (*Note de Desmoulins.*)

rale, que Roland mangeait aussi le pain des p
et qu'au sortir de son second ministère il ne lu
pas resté de quoi vivre, si lui, Brissot, n'av
donner par le conseil exécutif une pension d
écus à l'ex-ministre, comme la retraite de ses s
dans les manufactures, il n'en est pas moins
mes yeux, et il sera prouvé à la postérité, que
vertueux qui a volé le garde-meuble. Les vole
été arrêtés et ont découvert leurs complices
retrouvé presque tout ce qu'ils avaient emp
ce recouvrement n'est pas monté à plus de 4 m
et on n'a point retrouvé les gros diamants; c
qu'il était facile de deviner qu'on avait intro
voleurs dans le garde-meuble, pour pouvoir c
poser le pillage, leur faire emporter les restes
là couvrir le démeublement officiel qui en av
fait, et une grande opération de finance. Vo
entendu Fabre d'Églantine qui a suivi la t
cette expédition avec la sagacité qu'on lui c
nous faire une démonstration qui suffirait pre
jury, que tout avait été arrangé d'avance p

[redacted]

tions et les indices matériels que fournit d'Églantine, et les efforts de Roland pour soulever la France contre les députés républicains, en employant tant de presses, pendant trois mois, à apitoyer sur le sort de Louis XVI, et son second ministère en entier, où on voit que dès le lendemain du 10 août, il s'était appliqué à rallier autour de lui les constitutionnels et les débris de l'armée royale; la méditation, dis-je, qui fait tous ces rapprochements, ne doute pas plus que ne fera l'histoire qui aura retrouvé le Pitt et le Sancy, et suivi leurs traces; elle ne doute pas que dans la déconfiture des royalistes, le 10 août, et dans leur désespoir d'une contre-révolution à la Calonne et autrichienne, Roland ne leur ait présenté l'amorce d'une contre-révolution anglo-prussienne et à la Brissot, qu'il ne les ait engagés à prendre sa contre-révolution au rabais, et, de concert avec Louis XVI captif, n'ait déménagé le garde-meuble, comme un riche supplément de la liste civile, pour corrompre la Convention, payer les 60,000 livres de dettes de Duprat, les 80,000 livres de Barbaroux[1], et pour venir au secours de la royauté agonisante, et étouffer la république au berceau.

Je supprime une multitude de faits. Qu'ajouteraient-ils à l'impression d'horreur que font naître ces deux derniers contre l'hypocrisie des *vertueux* et des *sages*, car c'est ainsi qu'ils se nommaient entre eux, pour en

1. « Barbaroux, dit le numéro 177 du journal de Marseille, qui n'avait pour tout patrimoine qu'un poignard, quand il est parti pour la Convention, a répondu aux Marseillais, qui s'étonnaient de ses deux secrétaires et des gardes de la Manche, qu'il était assez riche pour les entretenir ; que, par le bienfait de la loi qui abolit les substitutions, il avait hérité de 80,000 livres, tandis qu'il est de notoriété publique qu'il n'a jamais eu dans les deux mondes de parents possesseurs d'une telle fortune. Il est vrai que, pour dépayser les curieux, il a dit que cette succession lui venait d'Amérique. » (Note de Desmoulins.)

imposer, comme des prêtres au vulgaire, avec leurs encensoirs, et en se prosternant ainsi les uns devant les autres? Pour nous, ils nous appelaient des *royalistes*, tandis qu'ils étaient ligués avec les ci-devant nobles; *des agitateurs*, tandis qu'ils n'ont cessé de prêcher une croisade contre Paris, et de souffler pour ranimer la cendre tiède de la royauté; *des désorganisateurs*, tandis que leurs créatures, Dumouriez et Beurnonville, désorganisaient l'armée, et qu'eux-mêmes conspiraient la désorganisation de la république, en s'obstinant à convoquer les assemblées primaires dans la Bretagne et la Vendée; *des partisans secrets d'Orléans*, tandis qu'eux-mêmes étaient la faction déclarée de Dumouriez et d'Orléans; *des assassins*, tandis qu'ils avaient fait l'apologie de la Glacière d'Avignon, qu'ils ont fait périr des milliers de citoyens aux frontières, dans cette guerre qu'ils ont décrétée malgré nos cris; enfin, *des brigands*, dans le même temps qu'ils dévalisaient le garde-meuble. Non, il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une faction plus impudemment hypocrite.

Mais, en dépit de leurs calomnies et des clameurs de cette autre espèce de mauvais citoyens, de ces royalistes, de ces faux patriotes, qui disent que la Convention *a beaucoup promis et rien tenu;* qui nous reprochent nos querelles, et se demandent, le soir, si les deux partis se sont pris aux cheveux le matin, comme si les chiens devaient vivre en paix avec les loups; de ces royalistes déguisés, je le répète, qui, ne pouvant s'empêcher de condamner le côté droit, cherchent à faire tomber le blâme sur les deux partis de la Convention, afin de nous donner un Louis XVII à la place de l'Assemblée nationale; en dépit de toutes *ces clameurs,* je vois s'élever la colonne où la posté-

rité plus reconnaissante, gravera le nom de ces hommes courageux qui ont entraîné la majorité, et scellé avec le sang du tyran le décret qui déclare la France république. Quelque mêlée que soit la Convention de traîtres et de scélérats, plus odieux que Desrues, je ne crains pas de soutenir qu'il n'y eut jamais d'assemblée dans l'univers, qui dut donner à une nation d'aussi grandes espérances. Qu'on considère de quel degré de corruption nous sommes partis. Qu'on considère, pour répéter ce que je citais encore dernièrement, qu'un homme qui n'avait fait que voyager toute sa vie répondait, il n'y a pas bien des années, « qu'il aurait bien voulu se fixer dans quelque ville; mais qu'il n'en avait trouvé aucune où la puissance et le crédit fussent entre les mains des gens de bien. » Partout l'homme était réduit à être enclume ou marteau, *vel præda, vel prædo*. Ce qui faisait dire à un ancien : « Je ne vois point de ville, que je ne croie entrer dans une campagne infectée de la peste, où on n'aperçoit autre chose que des cadavres qui sont dévorés ou des corbeaux qui dévorent. » Malgré les proclamations de Cobourg et les calomnies des Zoïles de la révolution, il faut avouer pourtant que Pétrone, s'il écrivait de nos jours, ne pourrait tenir le même langage. La représentation nationale s'épure chaque année. De douze cents, bien peu sont sortis purs de l'Assemblée constituante, et leur nombre, tamisé dans la Convention, est devenu plus petit encore. L'Assemblée législative, moins nombreuse, a fourni plus de députés fidèles au peuple. La Convention en montre un bien plus grand nombre encore. Sans doute le quatrième scrutin épuratoire donnera dans l'Assemblée une majorité permanente et invariable aux amis de la liberté et de l'égalité, surtout lorsqu'il n'y aura plus

pays tel que la France, sans q
peuple de citoyens, de politique
dans la Convention une foule de
remarqué encore que le caractè
connaîtrait bientôt le mérite, si
assemblées nationales n'était plu
loppement du babil que du talen
avec la faiblesse de l'entendemen
faire à cette continuité de séance
tion, et à cette législature en post
talents ont déjà percé dans les
qu'on n'a pas fait décréter, sans dé

1. L'Assemblée nationale de la Répub
jamais à sa hauteur, que lorsqu'elle séjou
séances, selon la difficulté des temps;
exemple, que trois ou quatre séances par s
jours seront consacrés au travail des co
aucun peuple condamner les législateurs à l
cheval aveugle à tourner la meule, jour et
qu'une seule loi, chez les Romains, était di
et pendant 19 à Athènes, et qu'il y a telle
20 ou 30 décrets ; et on sera surpris de la
provisateurs de législation

celle de l'appel au peuple, du jugement de Louis XVI, etc., etc. Il suffirait de la seule discussion dans le procès du tyran, pour venger la Convention de ses détracteurs. Ceux qui ont détruit le prestige de la royauté et envoyé à l'échafaud un roi de France, parce qu'il fut roi, ne sauraient être avilis dans l'opinion des peuples. Nous avons tenté une expérience sublime, et dans laquelle il nous serait glorieux à jamais, même d'avoir succombé, celle de rendre le genre humain heureux et libre. Mais nous ne succomberons point, et cette nouvelle tempête qui menace la république française n'aura d'autre effet que, comme les vents sur un arbre vigoureux, d'en affermir les racines, lorsqu'il en est battu avec le plus de violence. Le vice était dans le sang. L'éruption du venin au dehors, par l'émigration de Dumouriez et de ses lieutenants, a déjà sauvé plus qu'à demi le corps politique; et les amputations du Tribunal révolutionnaire, non pas celle de la tête d'une servante qu'il fallait envoyer à l'hôpital, mais celle des généraux et des ministres; le vomissement des Brissotins hors du sein de la Convention, achèveront de lui donner une saine constitution. Déjà 365 membres ont effigié tous les rois dans la personne de Louis XVI, et plus de 250 membres s'honorent d'être de la Montagne. Qu'on me cite une nation au monde, qui ait jamais eu autant de représentants dévoués. Depuis près de six cents ans que les Anglais ont leur parlement, il ne leur est arrivé qu'une seule fois d'avoir, dans le Long Parlement, une masse de véritables patriotes et une Montagne; et

que profonde que fût la superstition et même en Basse-Bretagne, les prêtres auraient bientôt déconsidéré leur religion, s'ils carillonnaient et messaient solennellement tous les jours.

(Note de Desmoulins.)

pas encore établies. S'il y avait e
gnes, sur le fauteuil du curé, un i
qui commentât le droit de l'homn
père Gérard, déjà serait tombée
Bretons la première croûte de la
gale de l'esprit humain; et nous n'
lieu des lumières du siècle et de la
mène de ténèbres dans la Vendée,
tin et le pays de Lanjuinais, où d
vos commissaires : « Faites-moi doi
tiner, afin que je ressuscite dans ti
hommes déshonorent la guillotin
la potence était déshonorée par ces
pris en contrebande et qui étaient
maîtres. Je ne conçois pas commen
ner à mort sérieusement ces anima
on ne peut que leur courir sus, no
une guerre, mais comme dans une
ceux qui sont faits prisonniers, dans
dont nous souffrons, ce qu'il y aura
serait de les échanger contre leurs l

qui ne fleurit jamais que dans les républiques, et en proportion de la liberté d'une nation et de l'asservissement de ses voisins : témoins Tyr, Carthage, Athènes, Rhodes, Syracuse, Londres et Amsterdam.

Nous avons invité tous les philosophes de l'Europe à concourir à notre législation par leurs lumières; il en est un dont nous devrions emprunter la sagesse : c'est Solon, le législateur d'Athènes, dont une foule d'institutions surtout semblent propres à s'acclimater parmi nous, et qui semble avoir pris la mesure de ses lois sur des Français. Montesquieu se récriait d'admiration sur les lois fiscales d'Athènes. Là, celui qui n'avait que le nécessaire ne payait à l'État que de sa personne, dans les sections et les armées, mais tout citoyen dont la fortune était de dix talents devait fournir à l'État une galère ; deux s'il avait vingt talents; trois, s'il en avait trente. Cependant, pour encourager le commerce, eût-on acquis d'immenses richesses, la loi ne pouvait exiger d'un Beaujon ou d'un Laborde que trois galères et une chaloupe. En dédommagement, les riches jouissaient d'une considération proportionnée dans leur tribu, et étaient élevés aux emplois de la municipalité et comblés d'honneur : celui qui se prétendait surtaxé par le département avait le droit d'échanger sa fortune contre celui qui était moins haut en cote d'imposition.

Là, il y avait une caisse des théâtres et de l'extraordinaire des fêtes, qui servait à payer aux comédiens de la nation les places des citoyens pauvres. C'étaient là leurs écoles primaires, qui ne valaient pas nos colléges d'arts et métiers, quand la Convention les aura établis.

Là, il n'y avait d'exempt de la guerre que quiconque équipait *un cavalier* d'armes et de cheval et l'entrete-

marchaient, ils combattaient à
de leurs amis, de leurs voisin
sorte que personne n'osait comi
présence de témoins aussi dang

Là, il y avait pour tous ceux
rité de la patrie un prytanée,
facile d'imiter et même de sur
magnifique prytanée de Versaill
des despotes, pour les héros de l
ront vaincus.

Là, il y avait une institution l
se soit jamais pratiquée chez au
nier jour de la fête de Bacchus
tragédie en présence du sénat, d
multitude de citoyens, un héraut
phelins les présentait au peuple av
des jeunes gens dont les pères so
après avoir vaillamment comba
les avait adoptés les a fait élev
20 ans; et aujourd'hui qu'ils o
leur donne une armure compl

se fît un peu de poussière et d'ordures? La nation a souffert, mais pouvait-on s'empêcher de l'amaigrir en la guérissant? Elle a payé tout excessivement cher; mais c'est sa rançon qu'elle paye et elle ne sera pas toujours trahie. Déjà nous avons eu le bonheur de remplir le serment le plus cher au cœur d'un citoyen, le serment que faisait le jeune homme d'Athènes, dans la chapelle d'Agraule, lorsqu'il avait atteint l'âge de dix-huit ans : « *De laisser sa patrie plus florissante et plus heureuse qu'il ne l'avait trouvée.* » Nous avions trouvé la France monarchie, nous la laissons république.

Laissons donc dire les sots qui répètent tous les jours ces vieux propos de nos grands-pères que la république ne convient pas à la France. Les talons rouges et les robes rouges, les courtisanes de l'Œil-de-Bœuf et les courtisanes du Palais-Royal, la chicane et le biribi, le maquerellage et la prostitution, les agioteurs, les financiers, les mouchards, les escrocs, les fripons, les infâmes de toutes les conditions, et enfin les prêtres qui vous donnaient l'absolution de tous les crimes, moyennant la dîme et le casuel; voilà les professions, voilà les hommes à qui il faut la monarchie. Mais, quand même il serait vrai que la république et la démocratie n'auraient jamais pu prendre racine dans un État aussi étendu que la France, le dix-huitième siècle est, par ses lumières, hors de toute comparaison avec les siècles passés; et si un peintre offrait à vos yeux une femme dont la beauté surpassât toutes vos idées, lui objecteriez-vous, disait Platon, qu'il n'en a jamais existé de si parfaite? Pour moi, je soutiens qu'il suffit du simple bon sens pour voir qu'il n'y a que la république qui puisse tenir à la France la *promesse* que la monarchie lui avait faite

en vain depuis deux cents ans : *la poule au pot pour tout le monde.*

POST SCRIPTUM.

Ce fragment ne contient peut-être pas la dixième partie des faits de l'histoire des membres du côté droit, la plupart de ces faits, ou ayant été enveloppés d'épaisses ténèbres et couverts d'un secret impénétrable, ou s'étant passés trop loin de ma lorgnette, et tout à fait hors de sa portée ; c'est au temps et au hasard qu'il est réservé de nous révéler certaines anecdotes, comme celle, aussi certaine qu'étrange, que j'ai racontée dans le numéro 4 de la *Tribune des patriotes*, sur la mort de Favras. C'est ainsi que le temps nous apprendra comment le ci-devant prince de Poix s'échappa de la mairie, le lendemain du 10 août, et quel ange endormit ses gardes et le sortit de chez le maire Pétion aussi miraculeusement que saint Pierre-ès-liens. Son valet de chambre apprendra sans doute à l'histoire s'il dut ce prodige aux cent mille écus donnés à des gardiens en écharpe, comme on l'a dit dans le temps, et quelle est la véritable explication de ce phénomène, de celle-ci ou de telle autre que je me suis laissé donner et qui n'est pas sans vraisemblance. Non-seulement, comme tout le monde sait, et comme cela est si bien développé dans la septième lettre de Robespierre à ses commettants (lettre, quoi qu'on puisse dire, comparable à la meilleure des *Provinciales*, pour l'atticisme et la finesse des plaisanteries), Jérôme Pétion ne voulait point de la journée du 10 août et récalcitrait de toutes sa *force ;* non-seulement il avait visité les postes du château, ainsi que Rœderer, et donné la bénédiction mu-

nicipale aux Suisses et aux chevaliers du poignard; mais au moment de l'arrestation de Mandat, il fut même accusé, à la maison commune, lorsque ce commandant général trouvait sur le perron le châtiment de son crime, de lui avoir *signé* l'ordre de faire feu sur le peuple, le cas de l'insurrection échéant, et je tiens de bon lieu, que c'est à cet ordre. signé Pétion, que Noailles a dû son salut. On prétend que, soit que cet ordre leur eût été remis par Mandat ou qu'elles se fussent fait livrer, n'importe comment, cet écrit précieux, des personnes qui touchaient de fort près le ci-devant prince de Poix, avaient cet ordre dans leurs mains, lorsqu'elles vinrent solliciter Pétion de le mettre en liberté; et comme le maire faisait difficulté de prendre sur lui l'élargissement périlleux du capitaine des gardes, elles le déterminèrent, par un péril plus grand, à sauter le fossé et, lui montrant ce papier, le menacèrent, s'il ne sauvait son prisonnier de la guillotine, de le conduire lui-même sous le fatal rasoir, par le moyen de cet écrit; et on a prétendu qu'alors Jérôme Pétion ne se le fit pas dire deux fois, et trouva une porte de derrière par laquelle il fit sortir le capitaine des gardes, qui court encore.

J'ai même omis des faits de notoriété, tels que celui que Meaulle a articulé à la tribune, qu'il savait de science certaine, que les meneurs du côté droit avaient voulu faire égorger la Montagne, dans le temps que l'un d'eux, Barbaroux, osa donner l'ordre au second bataillon de Marseille de sortir de ses casernes et le requérir d'investir la Convention nationale, la veille du jugement du roi. Mais il suffit de ce que j'ai raconté, pour que le procès du côté droit soit regardé comme fait et parfait; et il est évident, par exemple, que sur les pièces authentiques que j'ai ci-

tées, concernant Roland, il aurait dû être traduit au tribunal révolutionnaire, à l'instant même ou le scellé a eu livré au comité de sûreté générale ces pièces, d'après lesquelles sa condamnation ne peut pas être douteuse. N'est-ce pas une chose indigne, que ses complices de contre-révolution, responsables avec lui de tout le sang qui coule dans la Vendée, Clavière et Lebrun soient encore dans le ministère; et ai-je tort, d'après une négligence si impardonnable, d'accuser la mollesse du comité de salut public?

La Société, dans sa séance du 19 mai 1793, l'an II de la République une et indivisible, a arrêté l'impression, la distribution, et l'envoi de cet ouvrage aux Sociétés affiliées.

Signé : BENTABOLE, *président;* CHAMPERTOIS, *vice-président;* COUPÉ *de l'Oise;* DUQUESNOY, SAMBAT, COINDRE, *députés;* PRIEUR, *secrétaire.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Paris. — *Imp.* *VIÉVILLE* et CAPIOMONT, 6, rue des Poitevins.

ŒUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

II

Paris. — *Impr.* VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.

[redacted]

ŒUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

TOME SECOND

PARIS

CHARPENTIER ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE, 28

1874

DISCOURS DIVERS

Camille Desmoulins, secrétaire du ministère de la justice au lendemain du 10 août, avait été élu député à la Convention nationale pour le département de Paris [1]. Camille ne devait briller comme orateur ni à la Convention ni dans les clubs. Une sorte de bégaiement, dû plutôt à un certain embarras qu'à une infirmité, l'empêchait d'être jamais un personnage à la tribune. Aussi bien avait-il essayé de demeurer journaliste tout en entrant à la Convention. Son cri personnel était toujours son fameux : *A moi, mon écritoire!*

Il avait fondé, en octobre 1792, avec Merlin de Thionville, un journal *quotidien* auquel, dit M. E. Hatin [2], il continua le titre de sa première feuille : *Révolutions de France et de Brabant, seconde partie*, par Camille Desmoulins et Merlin de Thionville, membres de la Convention (55 numéros in-8. Octobre à décembre 1792). Ce journal réussit fort peu. Camille dut alors se contenter de sa situation à l'Assemblée.

En qualité de conventionnel, Desmoulins *écrivit* plutôt qu'il ne prononça deux Discours importants dans la

1. Voir à l'*Appendice* le récit de la journée du 10 *août*, tiré du *Portefeuille* de Lucile Desmoulins.
2. *Bibliographie de la presse périodique*.

terrible question du procès de Louis XVI. Ce sont là deux pièces historiques d'un intérêt capital et que nous recueillons à ce titre seul. — Je ferai remarquer l'étrange et curieuse note qui se trouve en tête du premier de ces *Discours* : « *Canaille*, *populace*, dit Camille Desmoulins, « nom dont appellent tous les jours *le peuple* la plupart « de ceux qui aujourd'hui *appellent hypocritement au* « *peuple.* » Ces quelques lignes ne sont-elles pas encore aujourd'hui d'une étonnante actualité ?

Disons tout de suite, pour ne point multiplier les notes et explications, que Camille, votant la mort du roi, souleva des protestations dans la Convention même en s'écriant : « Je vote la mort *trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale.* » Était-ce là la froideur et le calme du juge ? — C'était encore un de ces mots que l'intempérance de Desmoulins devait lui faire regretter un jour.

On a aussi publié de Camille Desmoulins les Discours suivants que nous ne pouvons donner, faute de place, dans l'édition présente :

Discours sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale, prononcé à la *Société des amis de la Constitution*, dans la séance du 21 octobre, par Camille Desmoulins (avec cette épigraphe :

Contentus paucis lectoribus. Hor.

Moins l'Assemblée est grande et plus elle a d'oreilles.) (Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791.)

Société des amis de la Constitution séante aux Jacobins, *à Paris.* — Discours de Camille Desmoulins, no-

table au Conseil général de la Commune, dans la séance du 24 juillet, l'an IV de la liberté, SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE. (Imprimé par ordre de la Société.)

Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins, à *Paris.* — DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS sur le parti que l'Assemblée doit prendre relativement à la PROPOSITION DE GUERRE annoncée par le pouvoir exécutif, prononcé à la Société le 25 décembre 1791[1].

DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS, député à la Convention, sur le DÉCRET DU BANNISSEMENT DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, et sur la question si l'Assemblée nationale pouvait exclure de son sein PHILIPPE-ÉGALITÉ, représentant du peuple (de l'imprimerie L. Potier, de Lille, rue Favart, n° 5. 1792).

Camille, dans ce discours, conclut ainsi :

« Je rappelle la Convention à la reconnaissance, à la justice, à la rougeur et à la crainte d'une ignominie éternelle si elle poursuivait Philippe-Égalité plus que n'a fait le traître Lafayette; si, au lieu de leur châtiment, elle préparait des jouissances à Charles IX et à sa Médicis; si elle rendait le jugement dont le seul projet a couvert d'infamie le Châtelet. Je demande le rapport du décret. »

Camille a longtemps passé pour l'ami du duc de Chartres, le futur roi Louis-Philippe.

.... De Chartres même honoré comme un frère,

dit un alexandrin du temps en parlant de Camille. La vérité est que le portrait de Desmoulins est un des rares

1. Voy. le beau livre de M. Marc Dufraisse, *Histoire du Droit de guerre et de paix.*

Le discours de Desmoulins se te
du procès-verbal :

La Société a arrêté l'impression
sa séance du 15 décembre 1792, l'an
blique française :

Dubois-Crancé, *présid*
vice-président ; Mone
de-Dôme; Sijas; J.
Coïndre; Maure, dép
nier de Saintes, dépu

1. Voy. à l'Appendice un extrait du *Con*

[redacted]

DISCOURS

SUR

LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION

A L'OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

PRONONCÉ A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

DANS LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE

PAR

CAMILLE DESMOULINS

Contentus paucis lectoribus. Hor.
Moins l'Assemblée est grande, et plus elle a d'oreilles.

PARIS

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

1791

AVIS AUX TRIBUNES

Après avoir concouru pendant deux ans avec les écrivains patriotes à faire une grande expérience sur l'entendement du peuple français, fatigué d'une longue opération, découragé par l'accroissement sensible de la surdité nationale, et faisant réflexion à la fin tragique, sous Ponce-Pilate, de celui-là même à qui il suffisait de toucher du bout du doigt une oreille pour la faire entendre, j'avais cessé d'écrire depuis trois mois, lorsque, appelé à la place de secrétaire de la Société, j'ai regardé ce choix comme une invitation à rompre mon silence; et le nombre de près de trois cents députés que j'ai vus parmi nous m'a fait croire que je pourrais le rompre utilement. Mais comme il m'est plus facile de me taire que de ne point parler avec franchise et liberté, si cette liberté paraît une licence à quelques personnes, je dois prévenir les tribunes que ce sont mes idées que j'expose et non celles de la Société, qui ne saurait être responsable des opinions individuelles de ses membres.

[redacted]

DISCOURS

SUR

LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION

A L'OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Prononcé à la Société des Amis de la Constitution, dans la séance du 21 octobre

PAR CAMILLE DESMOULINS

Je les ai appelés *citoyens passifs*,
Et ils se sont crus *morts*.

Machiavel dit quelque part : « Si un peuple accou-
« tumé au joug vient à le briser, il ressemble à une
« bête brute, qui, échappée à travers champs, quelque
« sauvage qu'elle soit, ne manque pas de redevenir
« la proie de son maître ou du premier qui cherche
« à s'en emparer. »

Si Machiavel désespérait ainsi qu'un peuple qui avait voulu la liberté et l'avait conquise pût en jouir longtemps, qu'eût-il dit d'une nation dont un enchaînement de circonstances a plutôt détaché les fers qu'elle ne les a brisés elle-même? Nous avons pu chercher à persuader au peuple qu'il avait voulu être libre, et pour lui faire chérir la liberté comme son ouvrage, et parce que, pour une nation, se persuader *à elle-même qu'elle* avait voulu la liberté, c'était

d'être court en aussi beau sujet
paraîtrai bien moins long si je 1
rompu.

Oui, messieurs, pour ceux qui,
consacré depuis trois ans toutes
Révolution, qui ont suivi celle qui
où elle s'est faite, ce n'est point
peuple ne la demandait point, qu
au-devant de la liberté, mais qu
L'après-dînée du 12 juillet, et mie
nuit suivante, j'ai été à la source d
je l'ai bien observée. Les véritabl
servis des premiers instruments qu
sous la main, comme le ciel se ser
liberté avait alors, parmi ses restau
mes à qui il était facile, à l'aide d
struction et du ferment de la phi
des révolutions qu'ils eussent faite
d'ignorance par la seule force de l
n'est pas temps encore de rendre gl
qui il appartient et de venger

laissé presque rien à faire à l'habileté des patriotes. Rappelez-vous ici, messieurs, et l'ineptie de ce visir Vergennes, oppresseur de Genève et libérateur d'Amérique, qui fait traverser les mers à nos soldats, passez-moi cette expression, pour leur mettre le nez sur la Déclaration des droits; et ce visir Calonne, si délié pourtant, ce pivot sur lequel tourne aujourd'hui la contre-révolution, au milieu des clameurs universelles contre ses brigandages, donnant à la nation un point de ralliement dans l'Assemblée des notables; et ce visir Brienne, sur une motion stupide dans la bouche de Déprémesnil, le plus fougueux des aristocrates, promettant les États-Généraux. Qui ne voit que ce sont tous ces aristocrates qui ont conduit comme par la main à l'insurrection un peuple indifférent? Enfin, c'est cet autre arc-boutant de l'aristocratie, ce fou, ce baron de Coppet, qui, par la double représentation du Tiers, avance si fort l'œuvre de la liberté dans un moment où le *Contrat Social* était entre les mains de tout le monde, qu'il laisse bien moins de peine aux Pétion et aux Robespierre à faire le reste qu'aux Chapelier et aux Dandré à le défaire. Vous voyez, messieurs, que la nation n'a été révolutionnaire que par contre-coup, que le mouvement vers la liberté lui a été imprimé par des aristocrates; et je vous laisse à juger si, lorsque l'impulsion lui avait été donnée si fortement sur un chemin frayé par les Mably et les Rousseau, et que cependant des hommes médiocres, tels que les Dandré, les Chapelier, les Barnave, les Desmeuniers s'attelant derrière le char de la Constitution, ont réussi à le tirer en sens inverse et à le faire incessamment rétrograder; je vous laisse juges si ce char roulait sur la pente de l'opinion. Premier résultat des méditations de l'observateur; première base

suffit qu'il le veuille, » il a eu si s
cette sentence, que parce que, plus
sonne de savoir si Paris voulait l
expression de Normand il conten
et se montrait le général et de ceu
liberté et de ceux qui ne la voulaie

Ce n'est point faire de notre Ré
lution à part, c'est, au contraire,
à presque toutes les autres, que
point le peuple qui l'a voulue, qu
c'est le petit nombre, deux ou tro
fait les révolutions. Un Pélopidas
modius et un Aristogiton, ou un Th
et comme le peuple parisien affar
à Versailles celui qu'il appelait
peuple romain ne se retire sur le m
se soustraire aux usures des mar
quand son hôtel de la Force rego
population détenue pour dettes.
sont affranchis par peu ; mais l'ar
veut maintenir cet affranchissem

d'abondance sur toute l'étendue de l'empire. De ce moment, la contre-révolution devint impossible. Le despotisme fut atterré, et tous les efforts qu'il pouvait faire pour se relever ne devaient tourner que contre lui-même, comme il arriva la nuit du 5 au 6 octobre; mais aussi, de ce moment où les meneurs de l'Assemblée nationale n'ont plus craint la victoire du despotisme et l'ont tenu en échec, ils ne se sont plus appliqués qu'à faire rétrograder la Révolution; les toiles qu'ils avaient faites en un jour et où ils avaient enlacé le despotisme, ils n'ont fait ensuite que consumer vingt-quatre mois à les défaire, ou du moins à y ménager des défauts pour qu'il passât au travers; et il a été facile à l'observateur attentif de reconnaître que tous ces ministériels, tous ces modérés, tous ces 89, tous ces Feuillants, n'étaient que d'ambitieux aristocrates, qui, éloignés par leur naissance ou repoussés par une disgrâce des honneurs et des places auxquelles ils aspiraient, n'avaient voulu que faire peur de la nation au despotisme, comme une mère fait peur du loup à son enfant afin de s'en faire caresser.

Mais qu'est-il arrivé? Le peuple était accoutumé au joug. Pour le faire sortir de l'ornière de l'habitude creusée par tant de siècles et où il était enfoncé si avant, il avait fallu le séduire par tous les charmes de la liberté et ne lui rien cacher de ses droits primitifs; il avait fallu en rassembler sous un verre étroit et en offrir à ses regards l'enivrante perspective, et la Déclaration des droits avait été publiée et distribuée à vingt millions d'hommes. Or, cette Déclaration des droits n'était autre chose que les principes que Dieu a gravés dans tous les cœurs, et ayant à la fois force de loi décrétée et innée, ce fut une démence inconcevable dans les ambitieux meneurs de l'Assemblée, que

l'espoir de réussir dans leur projet, de n'en faire ensuite qu'une simple préface de la Constitution qu'ils contredisaient à leur fantaisie dans le corps de l'ouvrage. Il était évident que, quoiqu'on fît une dépense royale en affiches et en journaux pour élever jusqu'aux nues ce corps d'ouvrage, quoiqu'il fût enchâssé dans l'or et les pierreries, quoique ceux qui l'avaient fait s'agenouillassent modestement devant leur chef-d'œuvre et qu'il ne parût en public que porté processionnellement et aussi entouré de gardes et de superstition que l'Alcoran, il était évident, dis-je, que, si l'ouvrage était contradictoire à son introduction, l'autorité de l'ouvrage de Chapelier Biribi et de quelques hommes aussi décriés et corrompus ne résisterait pas longtemps à l'autorité d'une préface divine, d'une charte décrétée à la fois par Dieu et par les hommes, et à des principes que chacun trouvait au fond de sa conscience.

Ajoutez que ces hommes corrompus ne l'étaient pas assez. Je m'explique. Mirabeau répétait souvent cette maxime qu'il tenait de Machiavel, sur laquelle il paraît avoir réglé sa conduite et dont il pourrait bien avoir été la dupe et la victime (car il y a exception à tout); il avait, dis-je, pour maxime, *que le défaut des hommes est de n'être ni assez bons ni assez méchants.* Ainsi, par exemple, je dis que des hommes pour qui je ne trouve point d'expression qui rende toute l'horreur qu'ils m'inspirent, n'étaient point pourtant assez corrompus, qui, après avoir voté des remerciements pour le massacre de Nancy et celui du Champ-de-Mars, devenus tout à coup scrupuleux, s'écriaient que jusqu'à la dernière goutte de leur sang serait versée plutôt que de souffrir qu'il y eût en France des ducs; *et cela, après* avoir décrété, le moment d'avant, qu'il

y aurait des princes. Quoi de plus ridicule que d'entendre M. Dandré saluer M. d'Artois du nom de prince, mais déclarer qu'il se ferait plutôt tuer que de l'appeler M. le comte? A ce reste de vergogne qui a retenu parfois les ministériels, ajoutez les explosions du patriotisme dans les tribunes et sur la terrasse, qui ont donné quelques commotions salutaires à la majorité corrompue de la législature et l'ont forcée de dériver un peu au cours de l'opinion. De tout cela, il est résulté une Constitution destructive, il est vrai, de sa préface, mais qui n'a pas laissé d'emprunter de cette préface tant de choses destructives d'elles-mêmes, qu'en même temps que, comme citoyen, j'adhère à cette Constitution, comme citoyen libre de manifester mon opinion, et qui n'ai point renoncé à l'usage du sens commun, à la faculté de comparer les objets, je dis que cette Constitution est inconstitutionnelle, et je me moque du secrétaire Cérutti, ce législateur Pangloss, qui propose gravement de la déclarer par arrêt ou par un décret, *la meilleure constitution possible;* enfin, comme politique, je ne crains point d'en assigner le terme prochain. Je pense qu'elle est composée d'éléments si destructeurs l'un de l'autre, qu'on peut la comparer à une montagne de glaces qui serait assise sur le cratère d'un volcan. C'est une nécessité que le brasier fasse fondre et se dissiper en fumée les glaces, ou que les glaces éteignent le brasier; ce n'est point là protester contre la Constitution. Je me soumets à m'embarquer sur le fameux vaisseau construit par les Chapelier, Dandré et sa compagnie; mais quelle liberté reste-t-il aux passagers, s'ils ne peuvent vous faire remarquer, à vous, messieurs, qui en êtes les pilotes, qu'il fait eau de toutes parts, afin que, *s'il vous est défendu* de le calfeutrer, vous puis-

que celui de traire la liste civile ; da
de chercher un milieu entre la liber
ils ont été aussi ridicules que ce pl
jours, faisant creuser un grand troi
chercher le milieu entre les Antipode

Ne croyez pas, messieurs, que j'ann
ment dont je parle en charlatan, qui
lointain, sans nulle responsabilité. Je
les nuages, et je prédis l'orage du l
crains pas d'avancer que le changem
stitution, dont M. Lavie ajournait le
dement après la grande révolution d
trente-six mille ans, il n'est pas mêm
semblée nationale, actuellement régi
venir: mais il n'y a point à s'alarme
pend pas de vous d'empêcher le ch
vous si nous aurons à en gémir.

L'Assemblée nationale de 1789, si
et en sortant de dessous terre, puis
la capitale, enfin si fangeuse et en si
au moment où elle allait rentrer da

tions, celles qui se lient aux grands événements qui approchent et qui ont préparé et amené ces événements.

A Dieu ne plaise que j'accuse tous vos devanciers de ce système que je vais vous développer! J'aime à croire que nous n'avons à reprocher à la plupart que la faiblesse de leurs vues et leur confiance dans quelques noms qui en imposaient. De tout temps, en ce pays, le peuple (si on peut se servir d'une expression de l'ancien régime) a été esclave de l'autorité et des autorités, et dans tous les corps il y a le peuple; mais ce peuple dans le premier Corps législatif a été quelquefois si ignorant, si aveugle, que l'histoire pourra bien dire: la populace de l'Assemblée constituante; car l'histoire juge les hommes, non sur ce qu'ils ont fait, mais sur ce qu'ils pouvaient faire.

Ce n'est pas faute, du moins, qu'on ne leur ait montré. La Déclaration des droits était un signal donné à toute l'Europe; les despotes, occupés d'ailleurs la plupart à des guerres au dehors, pâlissaient tous sur leurs trônes, et alors surtout redoutaient bien plus, comme on l'a dit, l'invasion de nos principes, que nous ne craignons aujourd'hui l'invasion de leurs armées; toute la France était en armes et debout, dans l'attente des magnifiques promesses de la préface de la Constitution; l'imagination ne s'était pas encore refroidie, en voyant dans le corps de l'ouvrage l'illusion de ses espérances; nous avions et de l'argent et de nombreux otages de notre repos; il ne fallait pas laisser aux tyrans le temps de se reconnaître. Nous ne manquions pas de Popilius qui leur auraient fait craindre la première ardeur de l'impétuosité française, et d'une attente qui n'avait point encore été trompée; il fallait suivre la maxime de César : « Ne

« croire rien fait, tant qu'il restait quelque chose « à faire. » Dès le 17 juin, du moment où les États généraux étaient devenus Assemblée nationale, j'avais dit et imprimé: *Puisque la bête est dans le piége, qu'on l'assomme!* et qu'on ne me calomnie point encore, qu'on ne me dise point que je prêche la république et qu'il fallait chasser les rois. Ceux qui nous ont appelés dans les derniers temps des républicains et des ennemis des rois, pour nous diffamer auprès des imbéciles, n'étaient pas de bonne foi; ils savent bien que nous ne sommes pas assez ignorants pour faire consister la liberté à n'avoir point de roi. Nous reconnaissons trop bien la vérité de ce que disait Tib. Gracchus aux Romains: « On vous fait accroire, de« puis les Tarquins, leur disait-il, que vous êtes li« bres, parce que vous n'avez plus de rois; mais qu'im« porte de n'avoir plus de rois, si vous avez partagé « le faste et l'orgueil, et l'inviolabilité et la souverai« neté royale et tous ses vices, entre vos consuls et « une poignée de faquins. *Regum quidem nomen sed « non regia potestas Roma fuit sublata.* » Nous ne demandions donc pas que la royauté fût éteinte, mais qu'on n'établît point à sa place une tyrannie pire que la royauté; car, je le demande, quel fut jamais l'individu royal assez inviolable pour oser contre des sujets ce qu'on a osé contre des citoyens à Nancy et au Champ-de-Mars, sans s'exposer à périr tragiquement comme les Néron et les Caligula? Oh! la belle Constitution qui vote des remercîments aux magistrats pour des crimes qui eussent fait égorger les tyrans eux-mêmes!

Mais réprimons ces mouvements d'indignation sur ce que l'Assemblée constituante aurait dû faire; renvoyons-la à Mably et à Rousseau, qui lui avaient fait

son thème mot à mot. Je ne veux ici que parcourir de sang-froid ce qu'elle a fait, développer le système de ses guides, et vous montrer le piége qu'ils vous ont tendu et le mécanisme du trébuchet où ils vous attendent.

J'ai expliqué ce qui avait nécessité de leur part la Déclaration des droits, et précipité les bienfaits de la nuit du 4 août. Dès lors, il n'y avait plus moyen de s'en dédire. Il avait bien fallu reconnaître que la nation était le souverain. Et comme avec tous les publicistes et tous les dictionnaires, Montesquieu, en son chapitre de la démocratie, en donne cette définition : « C'est une démocratie, lorsque la nation est le souve« rain, » il semblait difficile de ne pas tirer cette conséquence que la France, puisque la nation était le souverain, pouvait s'appeler une démocratie, et nous nous étions appelés républicains dans ce sens; mais nos députés d'alors, à qui rien n'était impossible, et qui se métamorphosaient, comme par enchantement et d'un coup de baguette, d'États généraux en Assemblée constituante, et d'Assemblée nationale constituante en Assemblée législative, croyaient que toute puissance leur avait été donnée sur les mots comme sur les choses; en conséquence, M. Bailly s'est chargé de refaire notre éducation. Les idées que nos précepteurs, dans l'enfance, nous avaient fait entrer dans la tête avec la férule, sur la signification des mots, l'académicien, le philosophe en écharpe, a entrepris de les en faire sortir avec le drapeau rouge, et il nous a prouvé, par des baïonnettes et des décrets de prise de corps, que le législateur savait mieux que nous ce qu'il avait voulu faire, et que, puisque le législateur avait voulu faire une monarchie, nous devions dorénavant appeler monarchie ce qui, chez tous les peuples, s'était appelé jusqu'alors démocratie.

dence est sensible : *Abolissez,*
chie les prérogatives des seign
noblesse et des villes, et bientôt vo
laire ou un État despotique. Cet
point les faiseurs d'aller en av
marquable, c'est que ces mêm
ont dépouillé les hommes de c
toyen actif, pour pallier cette i
se sont appuyés que de ce mêm
ont dit comme Montesquieu : Si
tions politiques tirées de la peau
diaire des hommes de couleur,
sur le nègre ne peut pas durer, –
vaincus de cette maxime de Mont

Je prie la Société de soutenir
est la clef du système. Je suis e
mais aussi elle a été si avancé
que je vais arriver rapidement a
nez de voir que, dans leurs prin
sont pas dissimulé qu'ils faisa

de nos députés constituants qui, au contraire, s'imaginaient avoir posé la dernière pierre à la grande pyramide ; mais dans cet atelier de constitution, il y avait les maîtres et les compagnons législateurs, et il est facile de vous prouver que c'était la pensée des principaux architectes, quoique, à vrai dire, il y ait eu une telle confusion de plans et que tant de gens y aient travaillé en sens contraire, que c'était une vraie tour de Babel.

Il eût été bien plus court, pour les maîtres de l'atelier dont je parle, de faire tout de suite la monarchie de Montesquieu, la monarchie possible. Mais voici le fin mot : ces messieurs avaient jeté la sonde, et ils avaient reconnu que la nation, que d'abord il avait fallu conduire comme par la main à une insurrection à laquelle elle ne pensait pas, selon sa coutume de tout commencer à pas de géants, avait fait plus de chemin que ses conducteurs ne voulaient, et avait tellement mordu au système d'égalité, que ceux qui disaient haïr le plus les républicains l'étaient eux-mêmes sans le savoir; car c'est l'*égalité* qui est le principe des républiques, comme tout le monde sait, et qui en fait la seule différence d'avec les monarchies dont le fondement est l'inégalité. Montesquieu, par ménagement et pour ne pas dire aussi crûment le mot propre, bâtit la monarchie sur le mot honneur. Mais tout son ouvrage prouve que le mot qu'il avait à la pensée et sur les lèvres est le mot inégalité. Nos constituants, donc, ayant sondé l'opinion et reconnu que le peuple français était devenu républicain sans le savoir, en prenant si fort à cœur l'égalité des droits, ont compris qu'ils ne pourraient reproduire avec succès le système décrié des Mounier, des Lally et des Clermont-Tonnerre, et ils se sont dit : Plutôt que de nous

tution que nous ne voulons pa
par l'opinion, nous sommes oi
constitution tellement suspendi
et l'état despotique, que c'est i
précipite d'un côté ou de l'autr
sion, lorsque la force de l'opin
l'état populaire, inclinons-la v
par la force de nos institutions
deux extrêmes, parviendrons-n
libre de la *Chambre haute* et de
est le terme commun de notre
Constitution retombe dans l'éta
ce sera nous qui l'y aurons p
bien plus sûrs encore de la re
potisme.

C'est vers ce but qu'ils ont di
nœuvres aussi constamment q
vous sera pas permis d'en douter
que je vais vous faire et que j

Supposons ensemble qu'aprè
5 au 6 octobre

discours qu'aurait tenu dans cette Assemblée le démon de l'aristocratie lui-même :

« La lutte corps à corps nous devient impossible, et vous voyez bien que c'est une nécessité de plier, si nous ne voulons pas rompre; mais n'est-il pas vrai que nous serions trop heureux d'accorder aux insurgents la Constitution d'Angleterre pour éviter celle d'Amérique, dont nous nous rapprochons furieusement depuis deux mois, et de terminer là cette Révolution? Eh bien, laissez-moi faire, et je vous réponds de vous ramener, sous trois ans, à la constitution anglaise ou à l'ancien régime, qui est encore bien meilleur. Voici mon plan :

« D'abord il faut qu'il y ait un certain nombre d'entre nous qui demeurent aristocrates énergumènes, ne voulant entendre parler que du despotisme pur et simple; ceux-là nous contrediront sans cesse, s'écrieront que nous sommes des démocrates enragés, iront jusqu'à protester et déclarer qu'ils ne prennent plus part à nos séances, ce qui nous fera paraître patriotes en comparaison de ces aristocrates.

« Pour nous, nous nous ferons patriotes modérés, même jacobins; il nous sera aisé de surprendre la confiance des nombreux badauds des quatre-vingt-trois départements, et voici comme je parviens à découdre ce que nous n'aurions pu déchirer.

« C'est l'insurrection surtout qu'il faut craindre. La plaisanterie sur le mot lanterne nous a fait bien du mal; mais jusqu'ici il n'y avait qu'à rire pour eux de la fin tragique des Foulon et Launay. D'abord il faut rendre ce mot lanterne abominable, et l'insurrection, *le plus saint des devoirs*, impossible à remplir, ou c'en est fait de nous. Pour cela, j'excite une émeute; il y a une tactique sûre, et il n'en coûtera même pas une

forte somme. Je fais pendre un innocent; je le fais pendre à notre porte. Ce peuple est bon, il est consterné de ce meurtre; on lui dit que ses représentants ne sont plus en sûreté : dans ce moment l'un de nous tire de sa poche le projet de loi qu'il a préparé, et voilà la loi martiale décrétée d'emblée, et déjà la Révolution est enrayée; et avant peu je vous aurai vengé, dans l'étendue du royaume, de cinq à six mille des plus ardents patriotes, fusillés. C'est toujours autant de moins.

« Ensuite, c'est l'égalité proclamée par la Déclaration des droits, qui a attaché à la Révolution vingt-cinq millions d'hommes. Si la raison des contraires est bonne, c'est donc en introduisant l'inégalité que nous les détacherons de la Révolution. Chez un peuple qui veut conserver sa liberté, dit Mably, tous les citoyens naissent et meurent gardes nationales, plus ou moins exercés; pour tuer la liberté, il faut donc prendre le contre-pied. Je divise d'abord les citoyens en troupes de ligne et en gardes nationales, première distinction; je donne un uniforme aux gardes nationales, et voilà les citoyens distingués en citoyens armés et non armés : par là, je fais tomber les fatales piques, et je désarme les redoutables sans-culottes, qui ne peuvent se procurer un uniforme complet à 32 livres l'aune. J'établis l'épaulette d'or, afin qu'il n'y ait que des riches, nos amis en général, qui puissent être officiers. J'établis des grenadiers, des chasseurs et des fusiliers, nouvelles distinctions, nouveau moyen d'écarter des compagnies privilégiées à grands bonnets et à élégante chaussure les citoyens moins aisés. D'abord la vanité leur fait faire des sacrifices pour faire valoir leur taille dans ces compagnies; mais bientôt les frais de l'équipement les éloignent. Si

les pauvres s'obstinent à être gardes nationales, je les tiens sans cesse sur pied, comme si l'ennemi faisait le siége de Paris. Ou il faut qu'ils montent sans cesse leur garde, et leur journée est perdue, ou il faut qu'ils la fassent monter, et c'est un impôt qui n'existait pas. C'est ainsi que je m'arrange de loin pour substituer à la démocratie royale une aristocratie royale.

« Voulez-vous tuer la liberté à coup sûr, dit Mably, établissez des distinctions entre les citoyens armés et non armés, et parmi ceux qui sont armés, entre les citoyens à grands bonnets, et surtout les citoyens à épaulettes; établissez entre les troupes de ligne et les gardes nationales une distinction autre que celle de l'habitude et de la supériorité du maniement des armes.

« Mais si par ces distinctions je ne réussis pas à tuer la liberté et l'esprit d'égalité, je lui prépare une plaie bien plus large : je fais des citoyens actifs et des citoyens passifs. Par là, je tire une ligne de démarcation, et je mets tout à coup hors de la Révolution douze à quinze millions d'hommes qui se demandent où est cette égalité des droits politiques qu'on leur promettait; et, voyant que ce n'est pas pour eux que la Révolution est faite, se promettent de rester les bras croisés, et de laisser les citoyens actifs défendre leurs priviléges, quand je ferai jouer, dans deux ans, sur les bords du Rhin, mon cinquième acte et la grande machine que je garde pour le dénoûment.

« Cependant ceux que cette dégradation civique n'irriterait pas, je les soulèverai par le grand levier de tous les hommes, par leur intérêt. Plus les promesses faites par la Déclaration des droits, à cette partie des citoyens, ont été magnifiques, plus je veux qu'ils soient des nôtres en en reconnaissant l'illusion.

Je m'applique donc, surtout, à ce que le peuple puisse dire : Que m'est-il revenu de cette Révolution ? et qu'il se réponde : zéro. Le seul décret qu'on m'arrache en sa faveur, celui de la suppression des entrées, je saurai le rendre nul, en faisant qu'il paye tout plus cher, et l'égoïsme mercantile seconde bien mes vues. Ainsi, en même temps que je prive le peuple des droits communs et des douceurs de l'égalité, le premier des biens, le plus grand plaisir de la vallée de Josaphat, le seul bien qu'il pût recueillir sur le champ de la Révolution, j'en appesantis sur lui tout le poids. Nous aurons un maire qui, j'espère, ne sera pas moins habile que ses devanciers, les lieutenants de police, à faire enchérir le pain à propos, et même à nous donner par ordre une famine, quand il en sera temps. Les aristocrates ont cessé de faire travailler les journaliers, mais ce n'est pas assez ; ils consomment encore dans le pays : je les fais tous émigrer. Le pouvoir exécutif ne peut pas précisément leur conseiller d'émigrer ; mais il fait partir ses frères, ses tantes, tout ce qui l'environne, et sa famille donne l'exemple du chemin qu'il faut prendre, jusqu'à ce qu'il le puisse prendre lui-même. Le clergé répond aux indigents qu'on l'a dépouillé de ses biens ; s'ils s'adressent à l'Assemblée riche de trois milliards des biens de l'Église, dont un quart était affecté au soulagement des malheureux, pour lui demander seulement du pain et de l'ouvrage, la municipalité répond, au nom de la nation, en suspendant le drapeau rouge, et en même temps on corne à leurs oreilles : « Pauvre peuple, quand tu n'avais « qu'un roi, tu n'étais pas si à plaindre, » et on affiche partout que le roi prend sur ses revenus, qu'on a si fort rognés, 50,000 livres qu'il donne aux pauvres. *Je fais dire* dans tous les papiers : Pauvre peuple !

pour que le peuple dise à son tour : Pauvre roi ! et par là je prépare le renouvellement de ce que nous avons vu arriver en Hollande, il y a quelques années, où le peuple, distingué des citoyens et écarté des affaires publiques, n'a pas manqué, à la première occasion, et pour quelques largesses, de prendre la cocarde orange, et de faire triompher la femme du Stathouder des écharpes et des citoyens actifs.

« Reste dix à douze millions de citoyens actifs dont j'ai à lever l'opposition à mon plan.

« Mais, de ce nombre, il faut d'abord retrancher cent mille aristocrates nés, qui aujourd'hui, 6 octobre 1789, ont encore toutes les places, toutes les fortunes de l'État, et qui vont s'agiter de tous côtés dans le sens de la contre-révolution, enfouir ou emporter tout le numéraire, entraver le commerce et entraîner dans leur opinion un million d'individus, ou créanciers à qui ils font banqueroute, ou marchands et journaliers que leur luxe entretenait, ou chanoines en livrées qu'ils nourrissaient à ne rien faire, et dont ils étalaient la superfluité dans leur antichambre ou derrière leurs carrosses.

« Il faut retrancher cinquante mille prêtres qui vont jeter les hauts cris (bien inutilement il est vrai, car ce sont eux que la Providence appelle à payer la façon de la Constitution, soit qu'elle devienne anglaise ou américaine), mais qui ne laisseront pas de fortifier prodigieusement le nombre des mécontents, de tous les béats et de toutes les dévotes, par leurs mysticités, neuvaines, jubilés et tous leurs tours de gobelets.

« Jusque là, nous n'avons encore que la minorité. Mais voyez d'ici, je ne dis pas la profondeur de mon génie qui invente, mais la stupidité de cette nation qui me *laisse faire*. Les nobles ont encore tous les

commandements, toutes les grandes places, et je n'élève que d'autres nobles à celles qui ont été abandonnées. Au lieu de mettre la royauté sous séquestre, jusqu'à l'achèvement de la Constitution, je laisse le roi disposer encore du Trésor; j'accorde au ministre tous les mois vingt et trente millions, et je décrète de confiance une contribution patriotique qui s'élève à des sommes immenses. Le pouvoir exécutif ne perd point de temps; car, avec son or, il corrompra, et avec la corruption, il aura de l'or : il sème de tous côtés l'argent, surtout les promesses. Bientôt, pour le mettre en état de tenir ses promesses infinies, c'est une émulation dans le corps législatif à qui fera du roi la source de toutes les grâces. Bientôt, je proclame Louis XVI le pouvoir exécutif suprême, le législateur suprême qui a le *veto*, le juge suprême au nom de qui se rendent tous les jugements, le chef suprême de l'armée et des gardes nationales et jusqu'à l'archiviste suprême. Pour soutenir le rang de toutes ses suprématies, je lui donne trente à quarante millions de revenus, tandis que l'entretien du corps législatif tout entier ne va pas à sept millions. Par cette seule mesure, j'efface le corps législatif devant le pouvoir exécutif; car, aux yeux du vulgaire, celui-là vaut un million à qui on donne un million. Puisqu'on donne au roi huit fois plus de revenus qu'à l'Assemblée nationale entière, il pèse donc lui seul dans la balance politique huit fois plus que la nation et ses représentants. La femme du roi avec ses quatre millions de douaire, les deux frères du roi avec leurs quatre millions, ces trois individus entretenus plus richement que le pouvoir législatif tout entier, ne peuvent que le regarder en pitié; et le ministre des affaires étrangères, par exemple, avec ses cinquante mille écus de

[redacted]

rente, lorsque l'argent est le représentatif de toutes les valeurs, doit s'estimer vingt-cinq fois plus que le président de l'Assemblée nationale, avec ses deux mille écus de traitement. Bientôt le président Pastoret dira naïvement au roi : *Sire, et nous aussi, nous éprouvons le besoin d'aimer un roi.* Vraiment, comment la plupart des hommes, qui ne sont mus que par l'intérêt, n'éprouveraient-ils pas le besoin d'aimer un homme qui donne à ses amis cent cinquante mille écus à dépenser? Comment ne pas mieux aimer être le subdélégué d'un délégué de la nation, avec cinquante mille écus de rente, que le premier délégué de cette nation avec six à sept mille livres pendant deux ans? Et dès lors, ne voyez-vous pas que tous les ambitieux, tous les intrigants, qui ne suivent d'autre parti que celui qui enrichit, désertent les Jacobins pour courir à 89, aux Feuillants, chez les ministres et partout où j'établis les nouveaux robinets de la liste civile. Tous ces gens-là sont saisis, comme Pastoret, du même besoin d'aimer le roi. Pour qu'il puisse acheter tant de monde, je ne cesse de garnir ses mains de places et de dignités à conférer, de remplir ses poches d'or, de billets rouges, noirs. Comme Louis XIV, je fais ressource des croix de Saint-Louis; j'abandonne à la nomination du roi toutes les ganses d'or, tout le ministère, tous les bureaux, toutes les places de l'armée; c'est-à-dire cent mille récompenses pour les traîtres à la nation, cent mille moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine; et de peur que tant de récompenses ne suffisent pas au grand nombre de bouches béantes, et de toutes les consciences sur la place, je déclare que c'est au roi qu'appartiendra de nommer le *ministre du trésor* national, et de dire à celui-ci : le

3.

voir exécuter appelle les gens qui
Quant aux premiers, quoique incom
plus grand nombre, ce sont ceux dont
leur marché. Vous avez vu avec quel
paralysé déjà douze à quinze millions
ait coûté d'autres frais que d'inventer
JE LES AI APPELÉS CITOYENS PASSIFS, ET
MORTS. Je vous expliquerai tout à l'
dans les dix millions de citoyens act
guère plus difficile de vous débarras
appartiennent à cette première class

« Quant à ceux qui ont des moyens
de s'opposer à mon plan, mettront tou
disputeront l'infamie pour le faire r
qui il faut des distinctions et des hon
comme les *Mounier*, les *Lally*, les *Du*
les *Clermont-Tonnerre*, les *Lafayette*,
et une chambre haute; les autres, à
gent, comme les *Chapelier*, les *Beau*
les *Desmeuniers*, les *Barnave*, éprou
besoin que Pastoret d'aimer un ro

qui n'est que la bourse commune de tous les mauvais citoyens, nous ne pouvons jamais en manquer? Bientôt Louis XVI dira, comme le roi George dans son voyage à Cheltenham : « *Le grand nombre d'amis du* « *roi me ruine; le parlement est un gouffre, un abîme* « *sans fond; je ne dîne plus en public; je me suis mis* « *en pension avec la reine* »; et pour tout dire en un mot, Mirabeau, si tu as le bonheur de vivre encore quelque temps, je veux que Louis XVI aille te demander à dîner. Telle est la royauté constitutionnelle.

« Parmi les hommes qui ont de l'influence, il ne reste plus à combattre que le bien petit nombre de ceux à qui il ne faut que le témoignage de leur conscience, le petit nombre de ces citoyens incorruptibles qui, à la lettre de Xercès : *Si tu veux te soumettre, je te donnerai l'empire de la Grèce*, répondent comme Léonidas : *J'aime mieux mourir pour ma patrie que de l'asservir.* Il ne reste que le petit nombre de ces philanthropes vertueux, de ces vrais jacobins que Fénelon a dépeints en un seul mot; car, avant qu'il y eût des jacobins, Fénelon en faisait le portrait, quand il disait de lui-même : *J'aime mieux ma famille que moi, ma patrie que ma famille, et l'univers que ma patrie.* Il ne faut pas se dissimuler que, malgré le petit nombre, ces patriotes, par l'ascendant de toute leur probité, par l'assentiment de tous les citoyens actifs ou passifs, éclairés et honnêtes gens, et forts de la Déclaration des droits, ne parviennent à semer notre route d'obstacles; mais je vous réponds de l'aplanir; j'ai pour moi l'expérience de toutes les nations et surtout de la nôtre, et j'écrase ce petit nombre par l'immense majorité des imbéciles. Voici comment :

« D'abord ce petit nombre de patriotes ne sera pas soutenu de cette multitude d'hommes indifférents à

fable, qui dit : *je ne saurais porter deu*
ne se doute point qu'il puisse n'en pas
et qu'en Amérique, par exemple, tou
montent qu'à douze sous par tête.

« Il ne sera point soutenu non plus
tude de gens timides, circonspects, qu
jours du côté du plus fort. A peine
journée du 6 octobre, que j'en impo
fais jeter en prison ou décréter les h
journée, et *Reine Audu* languira au ca
mois, tandis que j'absous insolemmen
Bezenval, les *D'Autichamp*, les *Baren*
Lambesc. Les Belges se soulèvent et :
alliance désirée par les deux peuples
assez hardi et assez puissant pour fa
congrès de Belgique ses lettres sans
peur qu'à l'imitation des Belges, les
dans l'espoir de cette alliance, ne ten
rection et ne fassent avorter mon plan

« Comme l'armée de ligne, en géné
d'hommes à caractère, c'est surtout

reste de l'armée. Je ne laisse aucun doute aux soldats que tôt ou tard ma vengeance les atteindra, s'ils se montrent citoyens. Le régiment de Châteauvieux avait déclaré qu'il ne marcherait point contre l'Assemblée nationale. Je le fais fusiller tout entier ou envoyer aux galères par l'Assemblée nationale elle-même, qui ne rougit pas de voter des remercîments au traître Bouillé, pour avoir massacré ceux à qui elle devait son salut. Les gardes françaises ont pris la Bastille. Ce nom glorieux de gardes françaises, qui aurait dû devenir la récompense des régiments qui se seraient signalés par quelque exploit fameux, je l'efface des noms de l'armée ; je me hâte d'en abolir la mémoire, comme Rome abolissait le nom de Manlius et défendait de le porter en haine de son crime. Dès les premiers jours de son généralat, Lafayette, au lieu de retenir ces héros, ne cherche qu'à se débarrasser de leur courage et de leur patriotisme incommode ; il les engage à prendre des congés ; il ne peut cacher la haine secrète qu'il leur porte ; il licencie, il dégrade arbitrairement la compagnie de l'Oratoire. La vengeance de la cour poursuit sans relâche les restes de ce brave régiment ; et fiez-vous à elle pour lui faire expier la conquête de la Bastille : elle se souvient comment les décemvirs, pour se défaire du tribun *Sicinius Dentatus*, et de ses vétérans patriotes, les envoient sur les frontières, et chargent le général de les faire tous périr dans une embuscade.

«Mais c'est Paris qui a fait la Révolution, c'est à Paris qu'il est réservé de la défaire, tandis qu'à mesure que l'espérance des patriotes s'éloigne, et qu'ils en reconnaissent la chimère, leur première ardeur se refroidit et leur parti s'affaiblit tous les jours. La seule *douleur dont le temps* ne console point et qu'il ne fait

dont la peur de la banqueroute a
la Révolution, et qui, ne voyant
de comptes au dedans, et au deh
guerre, s'effrayent d'une banqu
surtout, ce parti, de la lassitude
parisiennes. Depuis deux ans, j'
tambour du matin au soir, de
possible, hors de leur comptoir,
de leur lit. Au milieu de la plus p
de la capitale est aussi hérissée
puis deux ans, que si Paris était a
mille Autrichiens. Le Parisien, a
chez lui pour des patrouilles, pou
des exercices, las d'être transform
mence à préférer son chevet ou so
de garde; il croit bonnement (po
que l'Assemblée nationale n'aura
crets sans les soixante bataillons ;
après la Révolution que finira l'acl
pagne, plus fatigante que la guerre
finira cette Révolution

venir d'outre-mer. Ne pouvant exaucer la prière comique de *Foucaut :* « Que le peuple ne sache jamais lire, » j'ai empoisonné la source de ses lectures; il fallait qu'il achetât les papiers patriotes; j'ai fait pleuvoir tous les matins une manne de papiers aristocrates. Pendant deux ans, j'ai dit aux marchands : « Ce « sont les Jacobins qui empêchent le retour de l'a- « bondance; » aux rentiers : « Ce sont les Jacobins « qui empêchent le rétablissement de la paix et de « l'ordre dans les finances; » aux patrouilles : « Ce « sont les Jacobins qui prolongent, qui éternisent la « Révolution, pour essayer l'automatie et la mauvaise « humeur de l'armée parisienne contre les patriotes. » J'excite ceux-ci sous main à aller démolir Vincennes, et je traîne l'armée à une expédition contre les patriotes; puis je prends d'elle le serment d'une obéissance aveugle : alors je vois que le grain de la calomnie a levé suffisamment. On avait fait la Révolution avec ces trois mots : *calotin*, *lanterne* et *aristocrate*, je prends ma revanche, et je ferai ma contre-révolution avec ces deux mots : *factieux* et *républicains*. Ce mot, souillé par les brigands de Rome, ce beau mot de *républicain* qui, dans son sens propre, signifie : *celui qui n'est heureux que du bonheur public*, ce nom d'une vertu sublime, de la vertu opposée au vice de l'égoïsme, je réussis à le diffamer, après avoir, pendant deux ans, attisé le royalisme par tous les soufflets de la liste civile. Comme quelques républiques ont chassé les rois, je présente ce mot *républicain* comme synonyme de *factieux*, de *régicide*, de *Ravaillac*. Chez un peuple naturellement bon, cette idée achève d'égarer. Les esprits sont préparés, les Jacobins sont mûrs; le roi part : c'est le signal donné à tous les émigrants de s'avancer vers les frontières, à toutes les puissances

de l'Europe d'inonder de leurs esclaves enrégimentés les bords du Rhin. Alors je publie un manifeste; Louis XVI, d'Artois, Condé, tous les Bourbons, tous les despotes, offrent de ratifier la Constitution des *Chapelier* et des *Dandré*, avec quelques légers amendements, tels que le rétablissement de la Chambre haute, de la noblesse, etc.; en un mot, la Constitution anglaise. La majorité de l'Assemblée nationale, Bailly, Lafayette, Bouillé, Montmorin, tous les généraux (on pense bien que j'en excepte un ou deux) sont dans le complot. Tous les orateurs, journalistes, libellistes, barbouilleurs, afficheurs de la liste civile, de s'écrier aussitôt: « Les Français ne sont-ils pas bien heureux d'arriver sans une goutte de sang à cette Constitution admirable, qui a coûté aux Anglais dix-sept guerres civiles ? » L'Assemblée nationale bataille pour le *decorum*, et pour se faire payer un peu plus cher l'expédition de la charte constitutionnelle; les pairies pleuvent à droite et à gauche dans le corps constituant; enfin le décret est rendu aux acclamations et aux illuminations. Alors, ou bien les départements conservent pour le décret ce saint respect pour la loi, que je me suis tant efforcé de leur prêcher depuis deux ans, ou quelques départements se soulèvent; mais tous les chefs de l'armée, Bouillé, Rochambeau, Lafayette, trahissent : que dis-je, ils obéissent à la loi; ils marchent contre les départements rebelles; ils introduisent cent mille Autrichiens, Prussiens, et il n'en faut pas tant, alors, pour les soumettre. Et puis, quand quelques départements seraient démembrés de la France, en coûte-t-il rien aux rois pour parvenir à leurs fins ! Charles Ier, outre le pillage de Londres, ne promit-il pas à l'armée écossaise d'annexer au royaume d'Écosse quatre comtés du nord ?

« Mais je suppose que le roi soit arrêté dans sa fuite : eh bien ! la partie n'est que remise; et c'est alors que je fais voir à tous les despotes que je l'avais bien liée. Après une arrestation obligée et des arrêts concertés et de bienséance, je ne crains pas de laisser voir, à ceux qui ne sont pas aveugles, que c'est moi qui ai fait partir le roi, puisqu'au lieu de le punir, je choisis ce moment pour augmenter la prérogative royale, pour châtrer la Constitution. En même temps que j'absous, que je récompense le roi fugitif, je mande à la barre de l'Assemblée nationale un de ces tribunaux dont le gouvernement n'a jamais manqué, quand il a voulu faire périr Socrate, ou le grand pensionnaire de Witt, ou sacrifier votre Dieu ; et je lui enjoins de condamner les patriotes. D'un bout de la France à l'autre, je fais calomnier, décréter les hommes dont je redoute le plus l'énergie et les lumières ; j'avais fait pendre un homme pour avoir la loi martiale ; j'en fais pendre deux pour la mettre à exécution ; je massacre les meilleurs patriotes jusque sur l'autel de la patrie[1] ; enfin, je consomme mes

1. Le massacre du Champ de Mars a cela de bien plus odieux que le massacre de Nancy, que Bouillé du moins livrait un combat à des citoyens armés, au lieu que le *héros* des deux mondes et le *philosophe* Bailly assassinaient lâchement des femmes, des enfants et une multitude sans armes et sans défiance. Ce sont ces modérés, avec leurs bayonnettes sanglantes, qui appelaient ma plume incendiaire. Abominables hypocrites ! S'il y avait des coupables, ils étaient sans armes ; vous aviez une armée pour vous assurer de leur personne, et vous les fusillez pour vous épargner l'embarras de les juger et de reconnaître leur innocence. Un citoyen échappé de cette boucherie m'a assuré avoir marché, pour sa part, sur près de deux cents morts ou mourants. Quelle horrible loi que cette loi martiale, qui tue arbitrairement des citoyens qu'elle pouvait arrêter et faire juger ! Non, il n'y a que des anthropophages, des Cannibales en écharpe, qui puissent aller ainsi à la chasse des hommes ! (Note de Desmoulins.)

..., donne, com
qués. »

Messieurs, je viens de vo
la plus horrible conjuration
contre la liberté, et tel que j
que dans la bouche du dém
bien! ce plan, je ne dis pas a
dré, les Chapelier, les Barna
fayette, mais il a été décrét
l'autre, par vos représentants
deux faits dont je n'ai pas la
seulement de fortes présompti
cès-verbaux que je viens de
vous donc devant l'Assemblée
cernez à l'heureux Sylla des r
d'or, des médailles et des stat

N. B. Instruits par la journ

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS

DISCOURS

DE

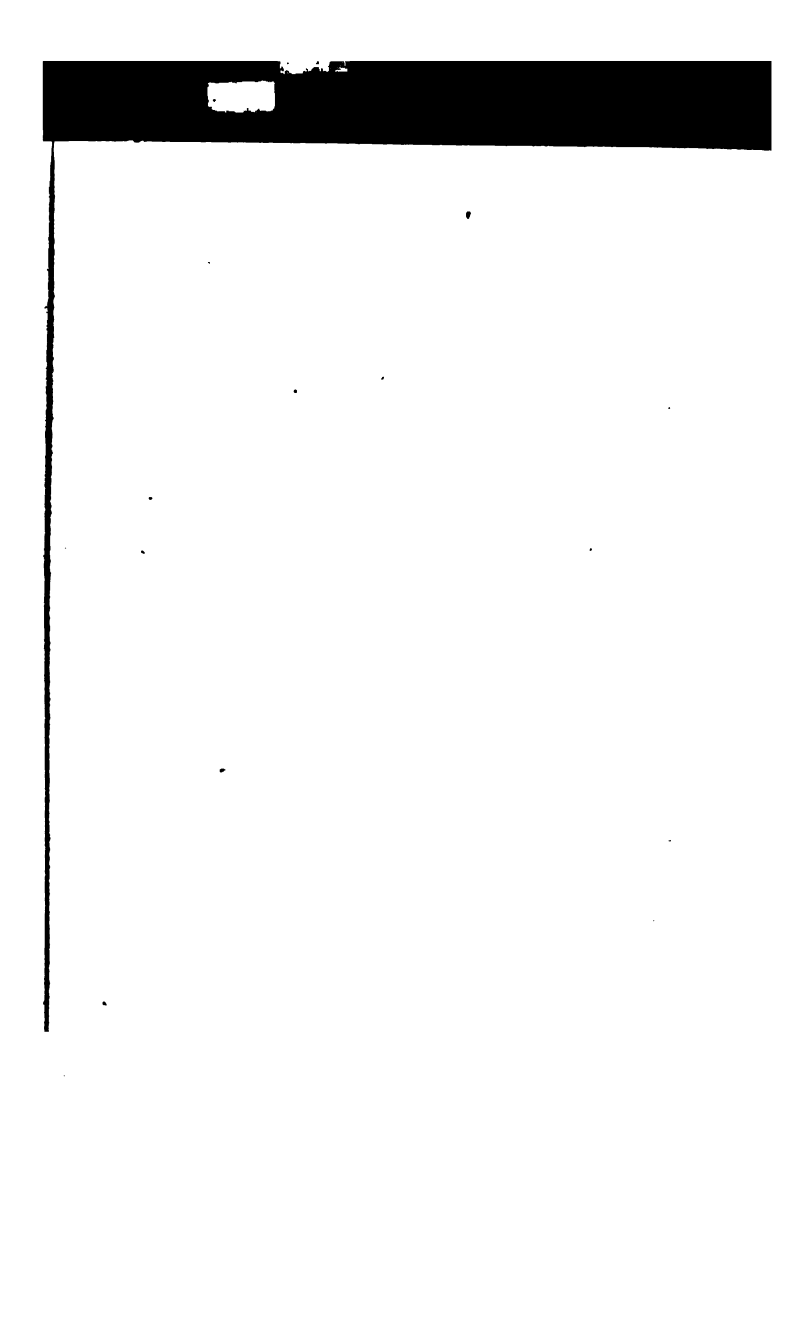
CAMILLE DESMOULINS

NOTABLE, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ



[redacted]

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS

DISCOURS

DE CAMILLE DESMOULINS

NOTABLE, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

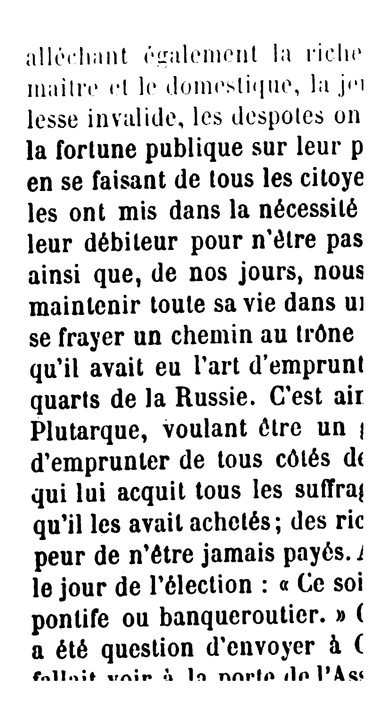
DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ

C'est le Conseil commun de la ville de Londres, le Conseil général de la commune qui a fait, autant et plus que le Parlement, la plupart des révolutions et contre-révolutions d'Angleterre où le maire de Londres a toujours joué le principal rôle. C'est de vous aussi, Messieurs, après l'Assemblée nationale, qu'il dépend le plus de sauver Paris.

De tout temps la politique a senti qu'une ville immense était bien dangereuse au despotisme. On connaît la réponse du czar Pierre au Régent, qui lui demandait s'il n'admirait pas la grandeur de Paris : *Si j'avais une grande ville, mon premier soin serait de la rendre plus petite de moitié.* Les rois n'ont pas abattu la moitié de Paris ; mais, pour diminuer le danger



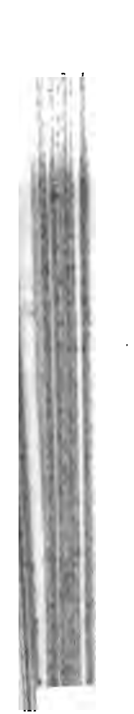
allèchant également la riche
maître et le domestique, la je
lesse invalide, les despotes on
la fortune publique sur leur p
en se faisant de tous les citoye
les ont mis dans la nécessité
leur débiteur pour n'être pas
ainsi que, de nos jours, nous
maintenir toute sa vie dans u
se frayer un chemin au trône
qu'il avait eu l'art d'emprunt
quarts de la Russie. C'est ai
Plutarque, voulant être un
d'emprunter de tous côtés d
qui lui acquit tous les suffra
qu'il les avait achetés; des ric
peur de n'être jamais payés.
le jour de l'élection : « Ce soi
pontife ou banqueroutier. » (
a été question d'envoyer à (
fallait voir à la porte de l'Ass

s'intéressait au général, son débiteur, comme il s'écriait :

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

C'est là aussi, n'en doutons point, ce qui a si fort infecté Paris de royalisme. La division de la France en quatre-vingt-trois départements et une Constitution dont les bases sont toutes républicaines, laissant entrevoir dans le lointain une confédération possible des départements entre eux, un démembrement possible de l'empire; et ces grands desséchements de l'impôt, n'ont pu qu'alarmer une capitale toute peuplée de rentiers qui n'existent que par l'impôt, et de détailleurs dont le commerce ne peut se soutenir qu'autant que Paris reste le centre de tous les arts, le rendez-vous de tous les riches, et la capitale de l'empire; et comme ils n'ont vu d'autre ciment politique entre les quatre-vingt-trois départements que la royauté, tous les riches, tous les boutiquiers ont cru qu'ils devaient s'appliquer à fortifier ce lien, afin de resserrer plus étroitement toutes les parties de la monarchie, et que cette indissolubilité garantît leur fortune.

Voilà comment les riches, les marchands, les rentiers, qui, par tous pays, ne sont ni patriotes ni aristocrates, mais seulement propriétaires, boutiquiers, rentiers, après avoir fait en 1789 la Révolution avec le peuple contre le roi, pour se soustraire à la banqueroute et au brigandage de la cour, voudraient faire aujourd'hui la contre-révolution avec le roi contre le peuple pour échapper à un pillage imaginaire des sans-culottes. On les a si fort épouvantés de la chimère d'une loi agraire, on leur a tant parlé des Jacobins comme de brigands, que les notaires de Paris



leurs frayeurs ridicules, les
Paris et de leurs propriétés.
mêmes mesures dont ils se sc
la perte de leur fortune, dans
pire, ils n'ont fait que rendre
solution inévitables, et que Pa
à délibérer s'il veut se sauver

Il était facile à la capitale, (
y a quatre ans, de s'élever pa
çaise, par l'admiration de nos
ce même degré de splendeur
sont élevées quelques villes a
gation, le commerce et les con
aujourd'hui les richesses desc
Paris, non pas seulement des s
Sambre, mais de l'Elbe et du Ta
plus honorables pour la capita
viendraient pas mêlées du san
eût dominés par la législation
l'aristocratie des lumières et d
procurés au monde

appelait incendiaires, et que les événements ont prouvé n'être tous que prophétiques ; si on n'eût pas pris soin de diffamer notre Constitution chez l'étranger, par le désastre de nos colonies, par les flammes de Courtray, par la loi martiale et par nos discordes, en faisant de notre alliance et de nos conquêtes une calamité pour les Avignonnais et les Belges, et en chargeant les patriotes de l'exécration de tous les crimes du Pouvoir exécutif et des conspirateurs adroits qui les commettaient à dessein et exprès, pour le plaisir de les imputer au peuple.

Quatre ans de trahison ont bien changé la face des affaires du parti de la liberté. Cependant, naguère, les politiques du conseil des despotes sentaient bien encore combien il serait difficile de nous remettre sous le joug ; ils sentaient bien qu'une nation, qui venait de ressusciter aux droits de l'homme et de se rajeunir au premier âge des sociétés politiques, ne vieillirait pas ainsi tout à coup de quatre mille ans. Aussi, c'est en vain que les émigrés des Tuileries et même les nobles de l'Assemblée constituante, désespérés de ce que la prise de la Bastille les avait forcés, dans le passage de l'ancien régime au nouveau, de faire une enjambée sur la Chambre haute, et de proclamer l'égalité, ne cessaient d'appeler les tyrans de l'Europe. Ceux qui ont des nouvelles sûres de Coblentz savent quelle désolation s'y peignait, il y a quatre mois, dans l'allongement de tous les visages. Les prières, les supplications de nos aristocrates du dedans et du dehors n'avaient pu déterminer les puissances à commencer une guerre contre le peuple français. Il est notoire que les émigrés allaient périr de misère, qu'ils étaient furieux de se voir ainsi abandonnés, qu'ils ne voyaient de ressources que de venir

qu'il l'a eu fait déclarer, n'a jama
mettre le pied sur le territoire au
est-il prouvé par les dépositions d
et les dénonciations de Ratteau, qu
de prendre Namur et de s'emparer
et que la maison d'Autriche vient
conde fois à ce traître la conservat
ment des Pays-Bas.

Afin de déterminer encore plus
leur projet de ligue qui était aba
21 juin 1791, voici les illusions ch
Comité Autrichien a bercé les despote
s'est repu, dont sa Cour des Feuillant
endormir, et dont elle s'est end
Voici ce qu'ils ont dit aux rois de Ho
et ce ne sont point ici de vaines con
parlent, et je suis aussi certain de c
si j'avais assisté au traité secret d
ce qui a d'abord été convenu :

« Vous déploierez sur les bords d
forces que vous pourrez ...

la liberté, mais de la circonscrire légèrement. Les rentiers seront éblouis des espèces sonnantes; les Feuillants seront ébahis de tant de modération; les sots croiront aux promesses des rois; les pouvoirs constitués seront vendus; le peuple sera lassé d'une Révolution où il n'a vu qu'un déplacement de l'aristocratie et un déménagement de l'orgueil des donjons dans les boutiques, d'une Révolution qui n'en a pas été une pour le peuple qui l'a faite, et où, lorsque auparavant il était nul dans l'État et couché sur le lit de pierre de l'indigence, les prétendus médecins du peuple n'ont fait que le retourner d'un autre côté, sur les mêmes cailloux, et le retrancher également du corps social. Dans cette disposition des esprits, la coalition innée du despotisme et de l'aristocratie ne rencontrera d'obstacles que dans les Jacobins. Mais alors le manifeste ne déclare la guerre qu'aux seuls Jacobins. On ne tue, on ne pille qu'eux. On ne pend que les municipaux, comme à Quiévrain, à Orchies. On ne fusille que les gardes nationaux sur lesquels seuls le feu de l'ennemi est toujours tombé dans toutes les rencontres. C'est ici une guerre du peuple français contre les rois, et le peuple français a un roi pour chef suprême de ses armées. C'est une guerre des plébéiens contre les patriciens, et les armées plébéiennes ne sont commandées que par des patriciens. Les papistes fanatiques se révoltent dans la Bretagne, le Vivarais et le Languedoc. Les commandants de places en Alsace, en Flandre, en Lorraine et en Picardie ouvrent leurs portes. Le roi et les ministres, les généraux et les états-majors; les robins, prêtres et juges trahissent. Les aristocrates, royalistes et Feuillants vont au-devant des Autrichiens. Le désarmement successif s'opère dans les quarante-huit mille municipa-

lités, depuis les sources de l'Oise jusqu'aux bouches du Rhône; et dans la cause de Louis XVI, triomphe la cause commune de tous les rois. »

C'est sur ces assurances qui les y attiraient depuis longtemps et d'après la déclaration de guerre qui les y a forcés que se sont avancées contre nous les armées combinées des rois. Il n'est personne qui ne sente que toutes ces mesures, concertées entre les ennemis du dedans et ceux du dehors, sont déjà rompues par le fait en mille manières. Les adresses qui pleuvent de toutes parts à l'Assemblée nationale, l'affluence des fédérés, l'attitude du peuple français, je dirai presque l'affiliation aux Jacobins de la nation tout entière; la désertion des généraux traîtres; les démissions des directoires conspirateurs; la discussion, si on décrétera Lafayette, discussion qui, par cela seul qu'elle est ouverte dans l'Assemblée nationale, prouve qu'il a perdu la confiance de la nation et de l'armée, qu'il ne peut plus servir la coalition des despotes, et qu'il ne lui reste plus que la retraite de Coblentz, ces Invalides de nos généraux et de nos ministres conspirateurs, et où déjà madame Lafayette, sa fille et son fils l'ont précédé et l'attendent; enfin, l'impression profonde que vous avez faite hier par la solennité de la proclamation (car quel est le citoyen qui n'a pas été ému? quel est le cœur français qui n'a pas tressailli des dangers de la patrie?); le grand nombre d'enrôlements qui seront mille fois plus nombreux encore quand nous n'aurons plus de traîtres pour généraux; tout démontre aux tyrans la fausseté des calculs du despotisme et de l'aristocratie coalisés.

Mais quoi! les rois de Prusse et l'empereur rebrousseront-ils chemin, après avoir épuisé leurs États d'hommes et d'argent? Retourneront-ils à Vienne et

à Berlin, montrer à leurs peuples asservis, par l'exemple d'un armement si inutile et si dispendieux, qu'il ne tient qu'à eux d'en faire autant que les Français, et que la ligue de tous les rois ne peut rien contre un seul peuple qui veut être libre? La supposition est absurde. Ils vont donc pousser leur pointe; et comme leur traité secret avec Louis XVI et sa cour de Feuillants sera rompu par l'inexécution en mille manières, les rois de Hongrie et de Prusse profiteront, pour leur compte, de la trahison de nos chefs, s'indemniseront à qui mieux mieux des frais de la guerre, et pousseront leurs conquêtes, facilitées et préparées par la perfidie des généraux et commandants, par les mauvaises dispositions du pouvoir exécutif, et par la supériorité du nombre. Aussi bien, qu'importe à ces nobles, à ces prêtres, le démembrement de la France, pourvu que la dîme, pourvu que le fief ne soient pas démembrés? N'entendons-nous pas tous les jours dans les sociétés, dans les spectacles, dans les journaux ce vœu impie : *Que l'Étranger l'emporte, et plutôt les Autrichiens que les Jacobins!* C'est-à-dire, en d'autres termes, plutôt les tyrans que la liberté! Vœu exécrable, et dont la seule émission mérite la mort et l'eût donnée sur-le-champ dans Rome, dans Athènes et chez tout autre peuple que nous, en qui souffrir, depuis quatre ans, des propos et des écrits si criminels n'est pas clémence, mais démence [1], si nous voulons, je ne dis pas être libres, mais n'être pas décimés. Il est donc évident que les étrangers, appelés à grands cris par une partie de la nation, vont pénétrer en Flandre, en Lorraine, en Alsace, en Picardie; et dans

1. Toujours les jeux de mots! Camille n'en proposera pas *moins, un jour, et il fera bien*, un Comité de clémence. (J. C.)

trois mois, voilà l'empire démembré à demi de toute la partie du nord.

C'est à ce moment, et dès les premiers progrès des armes autrichiennes, que la position de Paris devient tout à coup critique et désespérante. C'est à ce moment où le Nord commence à devenir le butin des Prussiens et des Autrichiens, qu'il va s'élever de toutes parts un cri général contre Paris. Voici les discours que tous les départements ne manqueront pas de nous adresser, et qu'ils auront droit de nous adresser : « C'est vous, diront-ils, aveugles Parisiens, ce sont vos boutiquiers, vos épauletiers, vos rentiers, qui sont coupables de tous les maux qui désolent la France; c'est vous qui, en élevant jusqu'aux nues la réputation de patriotisme des plus grands ennemis de la patrie; vous qui, en décernant des fêtes funèbres à des parricides, des couronnes civiques à Bouillé, des statues à vos Arnold, n'avez cessé d'égarer l'opinion publique et de détourner la confiance de dessus les vrais amis du peuple; c'est vous qui, encensant les plus méprisables idoles, avez rempli l'Assemblée nationale, les états-majors, les directoires, les tribunaux et l'ancienne municipalité d'intrigues et d'alliés de Coblentz; c'est vous qui avez souffert et protégé au milieu de vous ces nombreux volcans de poisons, toutes ces presses contre-révolutionnaires qui ont vomi sur la France, l'Ami du Roi, la Gazette de Paris, la Gazette universelle, Gaulthier, Royou, Fontenai, et tant d'autres qui ont infecté les villes et les campagnes, qui n'ont cessé de diffamer la Révolution aux yeux de l'Europe, et de représenter les patriotes dignes de mille morts. Quelle nation, quelle ville insensée souffrit jamais, au milieu de son sein, que des conspirateurs, pendant quatre ans, invitassent tous les jours les

ennemis à venir la déchirer? C'est vous qui, en même temps, avez calomnié, persécuté, décrété tous les meilleurs citoyens, ceux dont les événements justifient aujourd'hui toutes les prédictions; c'est vous qui avez forcé à fuir de souterrain en souterrain ceux qui vous ont dit le plus de vérités; c'est vous qui donniez des sentinelles à Royou, à Gaulthier pour protéger la circulation de leur feuille ennemie de la nation, pendant que vous assiégiez Marat : encore étaient-ce les beaux jours de patriotisme dans Paris, car alors il fallait de l'artillerie pour arrêter un simple journaliste, et depuis, un juge de paix a été assez hardi conspirateur pour décerner des mandats d'arrêt contre trois députés, et il n'a pas été précipité sur-le-champ de la roche tarpéienne pour cet attentat contre la personne sacrée des tribuns du peuple! Vos juges de paix n'ont cessé de traîner en prison les meilleurs citoyens. Vous avez protégé tous les députés conspirateurs, depuis Maury jusqu'à Jouneau. C'est vous, Parisiens ennemis, qui, pendant quatre ans, avez souffert que le temple de la liberté fût profané par quatre cents esclaves révoltés contre elle, que le Sénat du peuple français fût souillé par quatre cents sénateurs autrichiens. Si vous n'avez pu empêcher le peuple de prendre la Bastille, vous avez osé l'empêcher de prendre Vincennes; vous avez chargé de fers les mains généreuses et patriotiques qui le démolissaient. C'est vous seuls, dans tout l'empire, qui avez osé assassiner au Champ de Mars des citoyens paisibles qui usaient d'un droit constitutionnel, du droit sacré de pétition. Sans vous, sans votre cheval blanc, votre état-major, vos épaulettes, vos boutiquiers, votre loi martiale, vos Feuillants, votre Sainte-Chapelle, vos spectacles, *vos journaux*, vos juges de paix, votre tribunal du

sixième arrondissement, votre ancienne municipalité, votre directoire, il y a trois ans que la liberté serait affermie et que l'État serait florissant, calme et le modèle de tous les gouvernements. Jamais les rois de Hongrie et de Prusse n'auraient approché de cette terre fortunée et libre; les tyrans auraient fui devant la face de la liberté, comme les brigands devant la justice; c'est vous, c'est vous seuls qui, par la contagion de votre exemple, ne vous êtes appliqués qu'à dépraver l'opinion, refroidir le patriotisme, assassiner la liberté par des poisons lents, et ouvrir au despote d'Autriche le chemin de Paris. Soyez esclaves, soyez Autrichiens, si vous voulez; nous mourrons Français et libres. Nous voulons la concorde des amis et des frères; vos rentiers veulent la tranquillité des esclaves. Eux seuls ont fait reculer la Révolution et ont amené l'empire à cet état de bouleversement et de décomposition. Nous sommes las d'alimenter de nos tributs ces auxiliaires de l'Autriche; nous n'avons pas trop de notre impôt pour défendre notre territoire, et nous nous séparons de la métropole liberticide. »

Ainsi, abandonné du Nord, alors démembré par la coalition des despotes et du midi, démembré par la confédération des patriotes, que deviendra Paris, qui n'existe que par l'impôt, quand tous ces canaux qui lui apportaient le tribut des richesses méridionales seront coupés avec le pont de la Loire? Que deviendrez-vous, riches contre-révolutionnaires? Votre douleur d'être ruinés ne sera pas même tempérée par le bonheur d'être Autrichiens, d'être esclaves. Il se lèvera du milieu de vous quatre ou cinq cent mille hommes qui, quand même l'armée ennemie se *serait avancée* jusqu'à nos portes, la repousseront,

l'extermineront malgré vous. Craignez alors que, dans la désorganisation générale, ce ne soit vous qui, par vos bévues politiques, n'ayez forcé les quatre-vingt-trois départements à cet état de république et de confédération dont vous avez tant de peur et qui vous serait si funeste. Craignez, dans Paris, abandonné de la nation, la solitude de Versailles abandonné à la Cour. Craignez, orgueilleux propriétaires, aristocrates boutiquiers, que tous ces citoyens passifs, dont vous n'avez pas même fait un Tiers-État, dont la Révolution a ainsi empiré le sort, loin de l'améliorer, et qui vous auront alors affranchis des Autrichiens, avec le fardeau de la guerre, ne vous imposent le fardeau, pour vous plus insupportable, de l'égalité des droits. Craignez une égalité encore plus effrayante, une égalité de misère. L'isolement, la dépopulation, la banqueroute, et, ce qui serait pour vous le dernier des malheurs, la république de Paris, tels sont, riches aveugles, les maux auxquels vous n'avez pas encore un mois à chercher le remède. Si vous voulez les éviter, je vais vous indiquer ce remède. Puissent mes concitoyens croire enfin à mes discours dans cette tribune, plus qu'ils n'ont fait à mes écrits, dont les prédictions n'ont toujours été que trop véritables.

Vous voyez que les ennemis vont entrer ou entrent en ce moment le fer et la flamme à la main; que l'Assemblée nationale, après tant de serments de maintenir la Constitution, ne peut accepter d'autres articles de capitulation que les articles de la Constitution, sans se déshonorer en pure perte; car, les deux tiers de l'armée, les sans-culottes, les femmes, les enfants, sauraient bien la maintenir malgré l'Assemblée, et chasser des représentants indignes, aux termes

[redacted]

mêmes de la Constitution, dont le dépôt et l'inviolabilité est confiée à la garde de la nation entière. Vous voyez donc que toute capitulation est impossible, que quand l'Assemblée nationale l'accepterait, quand tous les ci-devant nobles, les riches, les Feuillants, quand tout le consistoire et le conseil général de la commune l'accepteraient, vous n'auriez fait que faire de Paris une proie immense entre les Autrichiens et les Français : puisque trois cent mille hommes se lèveraient dans cette seule capitale, qui défendraient le territoire de la Constitution, et qui, ne pouvant faire la guerre avec vos bras, la feraient avec vos biens, avec vos hôtels, avec vos richesses; et je n'appelle point la foudre sur mon toit. Moi aussi j'ai des propriétés; je ne m'écrie point : Que Paris périsse; mais je le dis avec trop de certitude : Paris périra plutôt que la liberté; et c'est ici qu'il faut vous dire la vérité tout entière. Quand même les trois cent mille Jacobins de la capitale, quand même nos cinq millions de fédérés patriotes seraient exterminés, ne craignez-vous pas qu'il s'en échappe toujours assez pour réduire Paris en cendres comme Sagonte, plutôt que de le rendre aux Autrichiens et au despotisme !

Que vous reste-t-il donc à faire? O riches aveugles! Ce qu'il faut faire? Puisque vous ne pouvez transiger sans nous avec l'ennemi, il faut le vaincre avec nous. Votre intérêt majeur, votre intérêt unique, c'est que Paris reste la capitale, c'est que la France soit indivisible, c'est d'éviter que vous supportiez seuls les frais d'une guerre, dont le poids sera léger, partagé avec les quatre-vingt-trois départements. Oui, ma patrie peut encore redevenir florissante. Paris peut encore éclipser Londres et être la reine des cités, et l'entrepôt *des lumières*, des lois et de la sagesse humaine, que

les peuples viendront y puiser. Il ne tient qu'à vous, messieurs, d'y faire refleurir, avec la liberté, les arts, le commerce et affluer les nations. Mais le danger est imminent. Vingt millions de Français déterminés à vivre libres ou mourir se lassent de l'aveuglement des Parisiens, qui compromet la sûreté de la patrie et la liberté du monde. Quelle trahison vous fera tomber les écailles des yeux, si ce n'est pas l'infâme action du général Jarry, incendiant Courtray, pour rendre la nation exécrable à ses alliés les Belges? Quand courrez-vous aux armes? Quand renverserez-vous ce buste qui choque les yeux, et souille la maison commune, si ce n'est pas lorsque Luckner vous déclare que Catilina a voulu marcher contre Paris avec son armée?

Vous voyez que le pouvoir exécutif vous trahit. Ce qu'il faut faire? Ce qu'a fait le parlement d'Angleterre, quand il a vu que le pouvoir exécutif le trahissait.

Lorsqu'en 1643, les Anglais, voyant bien que, s'ils n'opposaient enfin une digue, leurs libertés allaient être submergées par l'action continue du pouvoir exécutif et de la liste civile, Londres se leva tout entière et prit les armes. Charles Ier étant aussi, par la Constitution, le chef suprême de l'armée, leur Parlement se trouva dans la même position qu'aujourd'hui l'Assemblée nationale. Il était incontestable que, par la grande charte, au roi appartenait le droit de nommer les généraux. Celui-ci s'appuyait de la Constitution, et usant du droit constitutionnel, empoisonnait l'armée d'officiers les plus ennemis du peuple. Cela fit, pendant deux mois, des débats infinis dans les deux chambres; mais enfin le maire, le conseil de la commune de la ville de Londres, firent une adresse au Parlement, où ils soutenaient, comme la Chambre des

Communes, que le salut du peuple était la suprême loi; que, par les lois, le roi était bien revêtu du pouvoir de régler la milice; mais que, s'il y avait des soupçons bien fondés que le roi voulût se servir des milices contre la liberté, c'était au Parlement à sauver le peuple; et les apprentis de Londres appuyèrent si bien l'adresse, que le bill passa; en conséquence, les Communes firent indirectement ce qu'elles ne pouvaient faire directement par la Constitution. La Constitution autorisait le roi à nommer les commandants, et il avait nommé le chevalier de Pennington, amiral. Les Communes écrivirent au roi qu'elles ne pouvaient prendre aucune confiance dans cet officier, et la flotte appuya ce vote si efficacement, que le roi fut obligé de nommer le comte de Warwick. Le roi avait nommé le colonel Lunsford, lieutenant de la cour. Les Communes ne pouvaient s'y opposer; mais elles votèrent que Lunsford n'était pas propre à cet emploi. Et autant le roi, usant de son droit constitutionnel, nommait d'officiers et de ministres, autant le Parlement en rejetait, usant aussi de son droit constitutionnel, répondant au message du roi, que ceux qu'il avait nommés n'avaient point la confiance de la nation.

De même, Charles Ier, en sa qualité de chef suprême de l'armée, voulant se réserver un corps de troupes au besoin, avait prêté au roi de France l'armée d'Irlande. Cela était autorisé par la Constitution. Les deux Chambres ne pouvaient s'y opposer. Mais que firent-elles! Elles publièrent une déclaration, que quiconque servirait à transporter les troupes irlandaises dans un pays étranger serait regardé comme ennemi de l'État, et dès lors le roi ne put trouver un *seul maître* de navire qui voulût s'exposer à être en-

voyé à la haute cour nationale, comme criminel de lèse-nation, pour avoir transporté les troupes. C'est ainsi que le Parlement rompit les mesures de despotisme, en trouvant toujours dans la Constitution des moyens indirects de défendre la Constitution. Et c'est ainsi que l'Assemblée nationale, si elle le voulait, saurait manier la Constitution pour la liberté aussi habilement que le pouvoir exécutif sait la manier contre elle.

C'est ainsi encore que le Parlement anglais de 1686, voyant bien que tout le mal venait de la liste civile, et que cette liste civile même n'eût pu suffire à corrompre tous les jurés et tant de pouvoirs constitués, si le roi n'eût pas fait des emprunts, vota que quiconque prêterait ou ferait prêter de l'argent au roi, quiconque achèterait des bois ou domaines du roi, serait réputé ennemi de l'État, et envoyé à la Tour.

C'est ainsi que tout ce qui n'est point défendu par la loi étant permis par la loi, il serait bien facile à l'Assemblée nationale, si elle le voulait, de sauver la Constitution. Et si elle ne le veut pas, c'est à nous de le faire.

Ainsi la Constitution ne défend pas de déclarer les troupes de ligne gardes nationales, et cette mesure seule empêcherait la division que l'ennemi veut jeter dans l'armée, en ne faisant feu que sur les gardes nationales, et en donnant, comme vient de le faire le duc de Brunswick, l'habit de garde nationale aux bourreaux de l'armée prussienne. Et qu'on ne dise pas que c'est s'y prendre trop tard, lorsque l'armée est en présence de l'ennemi. C'est en présence de l'ennemi, c'est la veille ou le lendemain des batailles que le soldat ferait d'excellents choix. C'est toujours dans les dangers qu'on a nommé les Miltiade et les plus

dignes chefs; d'ailleurs rien n'empêcherait d'ajourner les nominations après la bataille. Les anciens officiers commanderaient provisoirement. Mais quel puissant moyen d'émulation, quel aiguillon aux uns pour ne pas descendre, aux autres pour mériter de monter! Comme l'armée serait ravie d'être investie de ce droit d'hommes libres, de soldats citoyens, de nommer leurs centurions! comme elle se serait purgée en huit jours de ses aristocrates[1]!

Lorsque le roi emprunte de tous côtés des sommes énormes pour supplément de sa liste civile, insuffisante pour acheter tant de pouvoirs constitués, et entretenir Coblentz depuis quatre ans, la Constitution ne défend pas à l'Assemblée nationale, à l'exemple du parlement d'Angleterre, en 1686, de déclarer ennemi de la liberté quiconque prêtera de l'argent au roi.

Ainsi la Constitution ne défendait pas à l'Assemblée nationale, au lieu de donner des passe-ports à tous ceux qui veulent sortir de France, de déclarer, à l'exemple des Anglais, ennemis de la patrie les conducteurs des navires et des voitures qui serviraient à les transporter, eux ou leurs effets. Aussi la Constitution ne lui défend pas, à l'exemple de la Suisse, dans le danger de la patrie, de rappeler tous les membres du corps politique à la défense de l'État, et de déclarer tous leurs biens saisis et confisqués au trésor public, par le seul fait de leur absence et de leur refus d'un service personnel.

Ainsi la Constitution, qui n'a rien statué sur la

1. Illusion dangereuse, est-il besoin de le faire remarquer? Il n'en est pas moins vrai que les armées ne valent que si on sait *casser ou remplacer* à temps un chef incapable. Voyez Steinmetz *après Gravelotte*. (*J. C.*)

démence du roi, n'a pas prétendu que le pouvoir exécutif, malade d'esprit, continuât de tenir les rênes. Elle ne défend pas de les lui retirer. Or, il est facile de prouver la démence du roi de la Constitution, par mille faits. Je ne voudrais qu'un seul pour l'établir. Par exemple, tout le monde conviendra qu'un général soit en démence ou traître, pour soulever ses alliés contre son armée, en brûlant leurs villes. Or, le roi des Français a souffert que le général Jarry rendît les Français exécrables aux Belges, en brûlant Courtray, et en faisant à cette ville alliée et amie tout le mal qu'elle aurait pu souffrir de ses plus cruels ennemis. Y a-t-il démence ou trahison plus palpable? Louis XVI doit être, si c'est démence, suspendu; si c'est trahison, déchu. Je pourrais citer mille traits pareils. Y a-t-il démence plus manifeste que d'être le roi de la Constitution et d'avoir nommé tant d'officiers et de généraux qui ont passé et qui passent tous les jours dans le camp des ennemis de la Constitution? Y a-t-il démence plus manifeste que d'être le roi de la Constitution et de faire renvoyer des ministres qui faisaient marcher la Constitution? Qu'est-ce aujourd'hui, que la nomination au ministère dans les mains du roi, sinon, pour me servir de l'expression de M. Manuel, une distribution de prix d'aristocratie? Y a-t-il une démence plus manifeste que de renvoyer un ministre pour avoir proposé un camp de vingt mille hommes à Soissons, et le lendemain de venir proposer soi-même un camp de trente-trois mille hommes à Soissons?

Le comte de Schatzbury disait très-bien au Parlement : « L'esclavage et le papisme sont deux frères qui se tiennent toujours par la main; quelquefois l'un entre dans un pays le premier, quelquefois l'au-

... journaux possibles des con
des émigrés et des Prussiens ne
mettre la France par la force sou
tique et religieux. Et lorsque
réfractaires qui, dans les dépai
grain de la philosophie et de la lil
du papisme, de la servitude et d
ce sont ceux qui arrêtent le plu
Constitution, y a-t-il plus granc
roi de la Constitution que d'avoii
décret de la déportation des prêt
Messieurs, le fameux bill du parl
du Parlement de 1665, qui fut a
mille, contre les prêtres patriote
Comme c'était le presbytéranism
Révolution, et que les neuf dixiè
trois cinquièmes de l'Angleterre ét
il fut dit qu'aucun ministre ou pi
rien ne pourrait ni demeurer, ni i
sur le grand chemin, *à cinq mille*
lieu où il aurait été ministre. s'il

nale a voulu affermir la Constitution par une mesure bien moins rigoureuse, et que le roi de la Constitution y a mis son *veto*, il a montré à tout le monde une aliénation totale des facultés intellectuelles, un esprit à rebours, dans le sens de la Constitution, et le conseil commun de la ville de Paris se doit de demander à l'Assemblée qu'il soit suspendu comme insensé, ou déchu comme traître.

La Constitution n'a pas défendu cette interdiction du roi Lear; et si elle l'avait défendue, ce seraient les constituants dont il faudrait déclarer la démence. Or, dans cette suspension du pouvoir exécutif, comme il importe surtout à la ville de Paris de conserver la monarchie, l'unité des quatre-vingt-trois départements; pour conserver cette indivisibilité du corps politique, je pense que le conseil commun, dans son adresse à l'Assemblée nationale, doit demander qu'il soit nommé deux curateurs à la monarchie, qui, pendant l'interrègne, pour cause de démence, et jusqu'à ce que Louis XVI soit revenu à bon sens, soient véritablement ce qu'on a prétendu qu'était Louis XVI, le tribun du peuple, exerçant le *veto* sur le Sénat. Je préférerais cette mesure à celle de faire élire par les départements quatre-vingt-trois membres du pouvoir exécutif, qui formeraient le conseil d'État, parce qu'il serait à craindre qu'ils ne fussent aussi mal choisis que les quatre-vingt-trois grands jurés, que ce ne fût quatre-vingt-trois roitelets, et on sait qu'il n'y a point de plus grande tyrannie que celle des petits tyrans; au lieu que si les quatre-vingt-trois départements n'ont à nommer que deux curateurs amovibles *ad nutum*, il me semble que le choix est déjà fait dans l'opinion, et que les quatre années que nous venons de traverser ont *assez désigné* les deux hommes qui méritent le plus

notre confiance, provisoirement, et pendant la tenue d'une Convention nationale.

Je ne sais quel serait le plus grand malheur pour la cause de la liberté et des patriotes, ou que l'aristocratie et Coblentz fissent assassiner le roi, ou qu'il n'échappât par la fuite. Si on l'assassinait, comme je vous l'ai dit, le meurtrier serait tué aussitôt, comme Clément, et on ne manquerait pas de lui trouver dans sa poche une carte de Jacobin qui y aurait été glissée pour nous charger de l'exécration d'un crime en pure perte ; car le roi ne meurt point en France. S'il partait, c'est tout ce que souhaite Coblentz, ce que le congrès de Mayence attend. Je pense que nous ne pouvons trop veiller sur les jours de Louis XVI, et qu'il faut le conserver au milieu de nous comme la prunelle de notre œil. Ce n'est pas que je n'aie toujours pesé les rois dans la balance de M. Manuel. Mais il n'est pas question ici de la pesanteur spécifique et intrinsèque d'un roi. C'est dans les balances des rois de Prusse et de Hongrie que je pèse Louis XVI. Souvenons-nous de la valeur idéale des rois dans la pensée des esclaves, et quelle rançon a racheté Louis IX, le roi Jean et François Ier ; imitez le conseil commun de la ville de Londres, qui, dès qu'il eut reconnu que Charles Ier avait des intelligences avec les papistes d'Irlande, qu'il levait secrètement des troupes contre le Parlement, dès qu'il fut devenu justement suspect de machiner le renversement de la Constitution, s'empara de la personne du prince de Galles, des ducs d'Yorck et de Glocester, et eût également retenu la reine, si elle ne se fût sauvée en France. Oui, monsieur le maire, si vous montrez, dans la gravité des circonstances, la vigilance et la fermeté du maire de *Londres*, *Thomas Andreuws*; si vous veillez sur la

personne du roi et de sa famille; si vous le conservez au milieu de nous, par cela seul vous sauvez la capitale et l'empire; vous vous sauvez vous-même et nous tous; car, dans la balance des despotes, un roi pèse plus lui seul que vingt-cinq millions de citoyens. Il faut donc que l'Assemblée nationale, après avoir prononcé l'interdiction du roi, pour cause de démence, déclare qu'elle le retient, lui et sa famille, pour ôtages du salut de la France.

Ce qu'il faut faire encore? Quelqu'un a dit que si les rois se faisaient la guerre, c'est qu'ils ne buvaient jamais ensemble. Et moi je dis: si on ose nous attaquer, c'est qu'il n'y a qu'orgueil, égoïsme et dureté de cœur parmi nous; c'est que le bourgeois méprise l'artisan autant que le noble méprisait le bourgeois; c'est que l'égalité des droits n'est que dans la Constitution, et non point dans l'opinion; c'est que nous, citoyens actifs, nous nous tenons à une distance plus grande de nos frères indigents, que les Romains ne faisaient de leurs esclaves; car ces sénateurs de Rome, si orgueilleux, qui méprisaient les droits de l'homme et qui avaient des esclaves, eh bien! il y avait huit jours dans l'année où ils faisaient asseoir leurs esclaves à table à côté d'eux, où ils changeaient d'habits avec eux, où ils payaient les dettes et les loyers des pauvres. Dans cette Rome, la ville de l'aristocratie par excellence, il y avait au moins huit jours rendus à l'égalité et à l'âge d'or. Et nous, dédaigneux bourgeois, il semble que cette aristocratie, cette inégalité que nous avons bannie de nos lois, se soient réfugiées tout entières dans nos cœurs. Je le répète, si on ose nous attaquer, c'est que nous ne buvons pas ensemble. Eh bien! faisons pour affermir la liberté ce que César, ce que Crassus ont fait pour

établir le despotisme. Nous ne pouvons pas traiter le peuple français comme César, qui traita le peuple romain en vingt-deux mille tables, ou comme Crassus, qui fit un festin au peuple romain, et donna ensuite à chaque citoyen autant de blé qu'il en pouvait manger pendant trois mois. Il semble qu'il n'y ait de patriotisme et de vertu que dans la pauvreté, du moins dans une fortune médiocre. Mais dressons des tables devant nos portes, s'il est vrai que nous croyons à l'égalité ; traitons du moins un jour nos égaux comme les Romains traitaient leurs esclaves pendant une semaine entière ; célébrons notre délivrance du despotisme et de l'aristocratie, comme les Juifs célébraient leur délivrance des Pharaon ; mangeons aussi tous ensemble, devant nos portes, le gigot national, ainsi qu'ils mangeaient leur gigot pascal. Viens, respectable artisan, que tes mains, durcies par le travail, ne méprisent pas la mienne, qui n'est fatiguée que d'une plume ; viens, buvons tous ensemble ; embrassons-nous, et les ennemis seront vaincus.

Ce que je propose encore, c'est également l'histoire romaine qui me le fournit. Ceux que nous avons appelés citoyens passifs valent bien les esclaves de Rome. Eh bien ! dans les dangers de la patrie, comme dans la guerre punique, dans la guerre de Marius et de Sylla, Rome donnait le droit de cité aux esclaves. L'Assemblée nationale a aussi déclaré la patrie en danger ; qu'elle donne aussi le droit de cité aux citoyens passifs ; qu'elle affranchisse les pauvres de tout impôt, comme dans la guerre des Tarquins, sans leur ôter la qualité de citoyen, qu'elle déclare aussi que les pauvres payent assez à l'État par l'impôt de leur sang dans les batailles, et voilà tout d'un coup *dix millions* de bras gagnés à la patrie. Qu'on me

dise, en effet, quelle différence il y a entre nous, qui nous appelons patriotes, et les nobles que nous appelons aristocrates, qui ne soit toute à l'avantage des nobles; si de même qu'ils ne pouvaient qu'établir une Chambre haute, que réléguer tout le Tiers-État dans la Chambre des Communes; nous, jadis Tiers-État, contents d'être citoyens actifs, non-seulement nous nous constituons aussi en Chambre haute à l'égard de cette portion du Tiers-État que nous avons appelés citoyens passifs; mais nous ne leur donnons pas même une Chambre des Communes, et nous prétendons les dépouiller de toute part au gouvernement. A Athènes, les pauvres ne payaient point pour être citoyens et pour aller à la section, mais au contraire ils étaient payés; on donnait trois oboles à chaque citoyen qui allait au Pnyce, à l'assemblée du peuple. Il suffit d'indiquer ce point de l'histoire, on est assailli d'un volume de réflexions. Montesquieu, que les aristocrates s'empressent de mettre de leur bord, se récriait d'admiration sur cette loi d'Athènes.

Pourquoi, jusqu'ici, toutes les révolutions ont-elles fini par remettre les peuples sous un joug plus pesant que l'ancien? C'est que, dans les révolutions, tous les patriotes, tous les hommes courageux et qui ont de l'âme, tous les Jacobins volent à la défense de la liberté et périssent dans les combats, pendant que tous les lâches, tous les Feuillants, tous les égoïstes, tout ce qu'il y a de pourri se cache; en sorte que, lorsque le tyran a triomphé par sa liste civile et ses trahisons, il n'a plus affaire qu'à la lie de la nation. Que faut-il faire pour empêcher que cette guerre ne tire au corps politique le meilleur sang et qu'il ne lui reste que du sang impur? Il faut se garder de faire des enrôle-

ments comme hier. Nous sommes tous gardes nationales ; il faut décréter que le quart des gardes nationales ira aux frontières, et que, pour cet effet, dans toutes les municipalités, il sera tiré un quart de la garde nationale par la voie du sort. Par ce moyen, vous conserverez de la graine de Jacobin, comme le roi de Prusse veut conserver si précieusement de la graine d'aristocratie, en ne mettant les nobles et les émigrés qu'en troisième ligne, en les laissant à Coblentz et dans l'intérieur ; par ce moyen, les Feuillants partageront, avec les Jacobins, les dangers de la patrie, et le feu tyrolien tombera sur eux comme sur nous.

Et vous, ô Feuillants, aveugles transfuges des Jacobins ! sans parler de notre histoire de France et des ressentiments toujours implacables de nos despotes, qui firent couler tant de sang à Montpellier, à Bordeaux, à Paris, pour châtier des insurrections éteintes ; sans parler de tant d'exemples domestiques du peu de sincérité de la réconciliation de nos rois avec ceux qui avaient appelé les peuples à la liberté ; sans parler des embrassements de Charles IX et de Coligny ; dans une révolution plus récente et toute semblable, chez nos voisins, malgré la digue impuissante de l'amnistie la plus solennelle, signée à Breda, puis jurée à Londres par Charles II, voyez la colère des rois pendant quarante années, de temps à autre rompre cette digue et se déborder par torrent sur les presbytériens, aussi bien que sur les Jacobins.

Voyez tous les ministres presbytériens, les modérés d'alors, les Feuillants d'alors, mais qui avaient commencé la révolution de 1643, avec les Jacobins, être tous bannis, en Angleterre à cinq milles, en Écosse à *vingt milles* de leur résidence.

Voyez, pendant quarante ans, tout l'or de la liste civile, et la place de grand chancelier d'Angleterre, devenir la récompense des dénonciateurs et des juges qui avaient l'exécrable talent de faire périr, sous d'autres prétextes, les Feuillants et Jacobins, à qui Charles II et Jacques II avaient été obligés de pardonner le crime de l'insurrection.

Quarante ans après l'insurrection, Algernon Sydney est déclaré coupable de haute trahison, pour un manuscrit qu'on trouve chez lui, son ouvrage célèbre, intitulé : *Discours sur le gouvernement.* Ce manuscrit n'était point écrit de sa main ; il ne l'avait point publié ; il était écrit antérieurement à l'amnistie. N'importe, le chancelier Finch dit : qu'*écrire, c'était agir ; — scribere est agere ;* que c'était ce que les Anglais appelaient *ower act*, c'est-à-dire démarche pour exécuter un dessein, et Sydney fut décapité.

Un certain lord Howard, perdu de dettes, imagina, pour s'acquitter de ce qu'il avait emprunté à Sydney, au lord Russell et à M. Hamden, comme ils le lui reprochèrent à la confrontation, il imagina, pour payer ses dettes en les faisant périr, et gagner encore de l'argent de la liste civile, de dénoncer M. Hamden et lord Russell, les deux hommes les plus vertueux de l'Angleterre, pour des paroles dites par eux en sa présence. En vain ils furent défendus par tout ce qu'il y avait de personnages illustres en Angleterre ; aux éloges touchants du caractère, de la modération, de la vertu, de la piété de lord Russell et de M. Hamden, Jeffreys, commissaire du roi, répondit par un long discours, où il concluait « *que la prétendue religion, la prétendue vertu, et même la prétendue modération,* le feuillantisme, comme on voit, *étaient une raison de plus pour les condamner, parce que* les apparences de mo-

dans sa maison un partisan du du
Trois fois les jurés la déclarèren
mais Jeffreys les fit revenir aux o
trième fois, jusqu'à ce qu'ils l'eus

Il ne servit de rien à Richard Bax
bytérien, qui avait refusé l'évêché d
meux écrivain révolutionnaire, de
lant. Jeffreys, le directeur du juré,
prônes et lui dit, à l'occasion de je
qu'on lui avait suscité : « Cet hom
nant fort modeste; mais il y a eu
sonne n'était plus prêt que lui à c
ô Israël, liez ces rois et mettez vos nob
fer. Richard, tu es un vieux hom
quin; ç'aurait été un grand bonh
été bien fouetté il y a quarante ans
de sermons pour en charger un
de ces sermons est plein comme
pour la personne sacrée du roi. All
jurés, faites votre devoir. » Et Bax
être pendu

La ville de Taunton avait ouvert ses portes à l'armée des insurgés ; le prévôt Kirch, digne assistant de Jeffreys, descend à l'auberge, fait pendre pendant son repas, au bruit des fifres, des hautbois et des tambours, trente des habitants, savoir : dix en buvant à la santé du roi, dix en buvant à la santé de la reine, et dix en buvant à la santé de Jeffreys. Une jeune fille étant venue se jeter à ses pieds pour obtenir la grâce de son père, il la lui promet si elle se prostitue à lui ; puis, après avoir assouvi sa brutalité, il a la cruauté de la mener à sa fenêtre, où il lui montre son père qu'il venait de faire pendre à l'enseigne même de l'auberge, et d'où cette fille se précipite de désespoir.

Le barbare Jeffreys se vanta, dans cette tournée de 1685, d'avoir fait pendre plus de gens lui seul que tous les juges d'Angleterre ensemble, depuis Guillaume le Conquérant. Jacques II, ce roi dévot et honnête homme, appelait cela la campagne de Jeffreys ; aussi, au retour de cette expédition, où ce juge l'avait délivré de tant de Feuillants et de Jacobins, le fit-il grand chancelier.

En un mot, le despotisme ne fut satisfait que lorsqu'il eut tiré des veines des Anglais tout le sang révolutionnaire, sans distinction, des Feuillants et des Jacobins. Les badauds de Londres, lassés à la fin de tant d'exécutions de Jeffreys, avaient nommé un grand juré patriote, et qui, à toutes les accusations intentées, sur de misérables prétextes, contre les citoyens qui avaient eu part aux insurrections, répondait toujours *ignoramus*. La cour appelait, par dérision, ce grand juré : *le juré ignoramus*, comme nous pourrions appeler le grand juré d'Orléans, dans un autre sens, le *juré ignoramus*. Mais il y a cette différence que nos

mentot, en France, tous les pa
fut inutilement renvoyé d'accu
vain Londres fut illuminé en
lution du menuisier et de l'alde
potisme ne relâche pas si aisém
nistre de la justice, l'abominabl
pas de faire naître des incident
de forme ; on évoquait la procé
accusés devant le juré d'Oxford
plaisants, à qui la cour enj
coupables de complots imagina
terminait toujours par être pen
tiers. Voilà la justice, voilà l'am
ciliation des rois avec les Jacobi
lants.

Et vous, ô riches, insensés de
siens vont défendre vos propriét
venez donc plus de ce que ces mê
même duc de Brunswick, le gé
lutions, ont fait il y a si peu de
révolution de Hollande. Vous

les généraux de l'armée des despotes n'arrêtent la désertion dans leurs troupes qu'en promettant à ces pirates, à pied et à cheval, le pillage de Paris et le butin de vos boutiques? Il est vrai qu'ils ne promettent que le pillage des boutiques des patriotes. Mais, outre que les boutiquiers ne sont pas en assez grand nombre aux Jacobins pour assouvir la soif de tant de bandes, ignorez-vous que, dans un pillage, les plus riches sont les plus ennemis, et les plus belles boutiques seront les boutiques des Feuillants? C'est le 4 août que cette armée de brigands fond sur le territoire de la France, et vous demandez le 24 juillet ce qu'il faut faire! Il ne vous reste qu'à vous réunir à nous pour terminer le plus promptement, et dans sa naissance, une guerre qui, plus elle se prolongera, plus elle sera ruineuse et féconde en calamités pour Paris. Il ne vous reste à faire que ce que fit Carthage dans la troisième guerre punique. Après s'être laissé endormir par les Feuillants carthaginois et par les perfidies du Sénat de Rome, Carthage voit tout à coup arriver à ses portes les légions qui viennent raser ses fondements. En trois jours, Carthage, démantelée, sans armes, sans munitions, sans remparts, a relevé ses murs et armé trois cent mille citoyens. Tout ce qu'il y avait de bras est employé à fabriquer des piques, des javelots, des machines de guerre; les femmes, dit Rolin, coupaient leur chevelure pour faire des cordages, et en trois jours, Carthage fut armée pour soutenir un siége de trois ans. Pour moi, je ne reviens pas de ma surprise sur l'aveuglement inconcevable des Parisiens, et je ne conçois pas comment aujourd'hui on entend autre chose dans les rues que le bruit des marteaux qui fabriquent des piques. Si l'Assemblée *nationale nous* abandonne, c'est à vous, mon-

sieur le maire, à nous sauver, à donner l'exemple aux autres municipalités. C'est dans l'artillerie que le génie français surpasse toutes les autres nations; faites fondre en canons les statues des despotes : ce ne sera pas le moindre supplice de ces damnés, de combattre après leur mort pour la liberté, contre laquelle ils combattirent toute leur vie. C'est à l'arme blanche que l'impétuosité française renverse tout; faites fabriquer des piques plus longues que les baïonnettes autrichiennes : des piques et des canons ! Approvisionnez Paris de munitions; qu'on veille sur les magasins d'Essonne. Mais à ce silence, à ce sang-froid, à cette tranquillité des Parisiens, je me demande avec effroi si Paris est Autrichien. S'il était ainsi, qu'on sache que, dans cette ville autrichienne, il y a encore trois cent mille Français; qu'on sache que, plutôt que de rendre vivante aux impériaux, lorsqu'elle a été libre, cette capitale, dont ils n'ont jamais approché lorsqu'elle était esclave, nous ne rendrons aux aristocrates et aux tyrans qu'un monceau de cendres et la place où furent leurs hôtels.

Je conclus à ce que le conseil général de la commune rédige une adresse à l'Assemblée nationale, pour qu'elle prenne en considération les mesures du salut public que j'ai indiquées; ou, si l'Assemblée nationale croit ne pouvoir sauver la Constitution, pour qu'elle déclare, aux termes mêmes de la Constitution, et comme chez les Romains, qu'elle en remet le dépôt à chacun des citoyens, individuellement et collectivement, par le décret *ut quisque reipublicæ consulat*. Aussitôt on sonne le tocsin, toute la nation s'assemble; chacun, comme à Rome, est investi du droit de punir de mort les conspirateurs reconnus; et, pour l'affermissement de la liberté et le salut de la patrie, un seul

jour d'anarchie fera plus que quatre ans d'Assemblée nationale.

La Société, dans sa séance du 25 juillet 1792, l'an IV de la liberté, a arrêté l'impression de ce discours, la distribution aux membres de l'Assemblée nationale, à ceux des corps constitués, aux 48 sections, à toutes les Sociétés affiliées, aux tribunes et à ses membres.

ANTHOINE, *président ;* DÉSUTIÈRES, FORCEL, GIREY-DUPRÉ, CHEPY, CHÉNIER, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇAIS

PLACE DU THÉATRE ITALIEN.

[redacted]

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE DÉCRET DU BANNISSEMENT
DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, ET SUR LA QUESTION
SI L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUVAIT EXCLURE DE SON SEIN PHILIPPE ÉGALITÉ,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS SAINT-HONORÉ, A PARIS

DISCOURS

DE CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE DÉCRET DU BANNISSEMENT
DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, ET SUR LA QUESTION
SI L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUVAIT EXCLURE DE SON SEIN PHILIPPE ÉGALITÉ,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Ce n'est point la cause de Philippe-Égalité que je viens défendre, c'est la cause de la Convention qu'on déshonore, la cause de la liberté qu'on trahit, la cause des représentants du peuple dans laquelle on attaque le dernier rempart de la République contre l'anarchie. Le véritable patriote ne connaît point les personnes, il ne connaît que les principes, et je défends un député comme j'aurais défendu Louvet lui-même.

Quant à l'individu Philippe-Égalité (et la position difficile où nous ont mis la calomnie et l'intrigue rend ce préliminaire indispensable), lui, il n'a peut-être que ce qu'il mérite : et voici ses griefs à mes yeux. Lorsqu'il a vu, en 1791, les 25 millions de la liste *civile, et, en* 1792, les 24 millions du ministre

j'ai entendu, en présence de douze
officier municipal, le journaliste Hébe
land lui avait offert de lui prendre d
nements, dans l'espoir de le corromp
cette corruption de tous les journaux
hissement de toutes les presses, et l
trigues ruineuses nous obligeaient de
et d'abandonner l'honneur des patri
tagne au pillage de la calomnie[1], q
seul des écrivains incorruptibles doi
lité, au sein des richesses, soit ven
plutôt au secours de la vérité et du
contraire, il a paru rechercher les
faux patriotes. C'est parmi les intri
patriotes que vivaient ses amis les
nous avons vu Sillery, aux Jacobins,
tuellement le champion de Louvet,
Philippe-Égalité est proscrit par L
qu'il recherchait : que pouvait-il att
que la trahison? Il n'a que ce qu'il

Mais il n'en est pas moins vrai

français et de la République ! De quels déserts arrivez-vous donc? et à quelle solitude si inaccessible aux écrits de la Révolution vos commettants vous ont-ils arrachés, pour que vous ayez pu ignorer que la motion, qui vous a tant séduits de Brutus-Louvet, de Brutus-Buzot, n'est autre chose que la motion reproduite tous les jours, pendant quatre ans, par Brutus-Lafayette, Brutus-Durozoy, Brutus-Peltier, et Brutus-le-Châtelet? Que dis-je, et quelle matière aux réflexions? Le traître Lafayette, le plus odieux des contre-révolutionnaires, le plus scélérat des conspirateurs royalistes, n'a pas poursuivi Philippe-Égalité avec autant de fureur, que le font aujourd'hui ceux qui se vantent d'être les plus purs républicains, les plus ardents révolutionnaires. Lafayette ne punissait sa popularité que de l'exil; et on dirait que Buzot et Louvet veulent la punir de mort, puisqu'il n'y a pas dans toute l'Europe un coin de terre où Philippe-Égalité ne rencontre les poignards des émigrés ou l'échafaud des rois dont notre Révolution a fait chanceler tous les trônes.

Au nom des dieux, monsieur Louvet, vous qui avez de l'instruction, où était votre bonne foi de citer l'exemple de Brutus, et de venir dire que les circonstances sont absolument les mêmes? Vous savez bien pourtant qu'il n'y avait qu'une ville grande comme Saint-Denis dont fut banni Collatin; qu'il n'y avait qu'un pays grand comme un district, ou, si l'on veut, un département, dans lequel il put craindre de rencontrer Tarquin, et que tout le reste de l'univers lui était ouvert et lui offrait l'hospitalité. Vous savez bien que Collatin ne fut chassé que parce que ses neveux, les Aquiliens, étaient à la tête de la conjuration avec les deux fils de Brutus, et que lui, Collatin, avait voulu

[redacted]

les sauver de la hache; vous savez bien qu'il fut chassé, parce qu'il s'était rendu suspect encore en faisant passer dans le Sénat un décret qui rendait à Tarquin ses biens. Est-ce que Philippe-Égalité a plaidé ainsi la cause du tyran? Est-ce qu'il a voulu sauver de la proscription des neveux conspirateurs? Est-ce que ses enfants sont à la tête des émigrés? Ne bravent-ils pas, au contraire, la mort tous les jours pour repousser les émigrés? Enfin, vous savez bien que toute la famille de Tarquin ne fut pas bannie de Rome, puisque Brutus était petit-fils de Tarquin l'Ancien, et qu'il demeura consul. Qu'y a-t-il donc de commun entre Philippe et Collatin? Où est la pudeur de citer, contre votre conscience, un exemple aussi disparate, aussi inapplicable, et de venir dire que les circonstances sont absolument les mêmes? On peut excuser un mensonge officieux, mais le mensonge, pour perdre un citoyen, pour livrer aux assassins un citoyen qui a bien mérité de la patrie, c'est une infamie et une ingratitude abominable!

Buzot a parlé de l'ostracisme; mais sait-il ce que c'était que l'ostracisme? sait-il qu'il n'y avait que l'Assemblée du peuple, la nation en personne qui pût ostraciser un citoyen? Sait-il qu'il fallait six mille coquilles pour prononcer cette peine, c'est-à-dire les votes d'environ le tiers des citoyens, puisque, dans le dénombrement d'Athènes, qui fut fait du temps de Solon, le nombre des citoyens ne montait qu'à vingt et un mille? Puisqu'on allègue cet exemple, y a-t-il huit à neuf millions de Français qui aient voté la proscription que demande Buzot? Qu'il cite même une seule pétition individuelle!

Dira-t-on que c'est la politique, la raison d'État qui *force à bannir* tous les Tarquins sans exception? Mais,

dès que vous ne me parlez plus de la loi, de la justice, de l'humanité, de forme et figure de procès; dès que vous n'alléguez que la raison d'État, quand il est question des Tarquins libérateurs, — pourquoi donc, quand il est question des Tarquins conspirateurs, me parlez-vous de loi, d'humanité, de procédures? Pourquoi voulez-vous un conseil pour le tyran? Pourquoi ne me parlez-vous plus de raison d'État? Votre raison d'État a donc deux poids et deux mesures? Puis-je vous prendre plus sur le fait? Peut-on vous convaincre plus ouvertement d'être des royalistes déguisés?

Eh quoi! en effet, ce pourraient être des patriotes, ce seraient des républicains qui ont demandé que, par acclamation et d'enthousiasme, on exilât, on envoyât à l'échafaud de Coblentz un citoyen qui avait bien mérité de la Révolution; tandis qu'ils délibèrent gravement, depuis trois mois, s'ils frapperont le tyran; tandis qu'ils donnent un conseil à Charles IX, et que leur oreille perpétuellement ouverte à ses avocats est sans cesse à l'affût d'une justification impossible! Et ce seraient des patriotes, ce seraient des républicains, ceux qui, au lieu d'ajourner au moins cette discussion jusqu'après le jugement de Louis XVI, brûlaient d'impatience de lui donner, et à Antoinette, au fond de leur prison, cette joie, cet aspect délicieux de voir tomber sous les cent mille poignards des émigrés, celui qu'ils regardent comme le premier auteur de leurs maux et de la République! O honte éternelle de la Convention, si la sainte Montagne n'avait pas combattu pour sa gloire! Nous allions faire mourir de plaisir Antoinette et le tyran, en lui présentant nous-mêmes cette tête du Tarquin révolutionnaire? Et je pourrais croire que ce sont de véritables patriotes, de *sincères républicains*, ceux-là qui, avec le nom de

ont proposé un pareil décret, que d
plus furieux ennemis de la Révoluti

Est-ce donc à la veille d'avoir à s
temps, les derniers efforts de tous
rope ; lorsqu'on enrégimente les ce
de milices aristocratiques d'Angl
Francfort on assassine les Français ;
grave donne douze livres de chaq
çais, qu'il faut s'empresser de payer
des patriotes et des généraux, et
loyauté nationale par une si noire i
qui vous croyez exclusivement poli
ment hommes d'État, et qui répét
l'ingratitude est une vertu élément
ques, parce que vous savez bien q
n'aura jamais à payer votre fidélité
vous qui faites semblant de ne pas v
que disait Aristide dans une répu
d'État conseille, mais la justice défen
position de Thémistocle ; vous qui fa
gnorer que la justice est le meille

tablement sauveur, Buzot a ajouté un amendement impolitique au delà de toute expression, par lequel il a tourné en fureur le mécontentement du clergé et des nobles du Brabant, en les excluant de toutes les fonctions. Nous avons, par cette mesure, poussé notre ennemi au désespoir, contre toutes les règles de la saine politique; nous avons, pour ainsi dire, brûlé ses vaisseaux et ses équipages; nous avons dit aux prêtres et aux moines si nombreux et si puissants dans ce pays : « Il ne vous reste plus qu'à imiter le magistrat de Francfort;» et c'est lorsque notre impolitique a levé ainsi cent mille couteaux sur le sein des Français, dans la Belgique; lorsque notre armée est déjà si fort affaiblie par les siéges, les combats, les fatigues d'une campagne d'hiver, la nudité et la disette de tout; qu'au lieu de renforcer à l'instant cette armée, comme j'en avais fait la motion, pour se mettre en mesure contre les privilégiés et les fanatiques, nous interrompons tous nos travaux, et nous prenons un jour de pétitions pour consommer précipitamment l'injustice urgente de bannir un général qui, chaque jour, méritait de plus en plus la bienveillance de ses frères d'armes, en partageant leurs dangers et leurs travaux; nous indisposons, nous aigrissons, par le sentiment de l'injustice, de braves soldats qui ne connaissent point ce principe de l'ingratitude, ce fondement des républiques, dont on vous a parlé; et pour rendre ce décret, on saisit le moment où Lanjuinais lui-même vous a dit que les plus chauds partisans d'Égalité, Valence et Biron, commandent les armées; et même Lanjuinais, avec beaucoup de bonhomie, a fait, de cette remarque, un argument contre nous, qui demandions l'ajournement de la discussion. Et je ne vois. dans notre armée, que des généraux ci-devant

motion, reproduite par un membre
Convention, et accueillie d'abord av
faveur, a failli incendier la moitié
aliéner, sans retour, l'Espagne, l'Ital
soulevant contre nous les prêtres
bien que les aristocrates, les presby
que les épiscopaux? A ce comble
dans cette multitude de bévues de
ment voulez-vous que, nous que l'on
et de factieux, mais dont toutes les
objet que l'affermissement de la lil
de nos armes, l'unité de la républ
bonheur du peuple, et surtout
de nos frères d'armes; commen
nous ne nous demandions pas av
ceux qui nous traitent de désorgan
pas désorganiser l'armée, et si,
Prusse a annoncé *que nous aurions la*
semaines, il avait connaissance de
nous vous le demandons avec terr
nous des Catilina qui égarent une

et tous ceux à qui j'en ai fait part m'assurent que c'est la véritable. Il leur paraît évident que ce décret ne nous a été proposé que pour sauver le tyran ; et voici comment, par cette mesure, il échappait en effet au juste châtiment de tant de complots.

L'axiome que 2 et 2 font 4 n'est pas plus incontestable que le principe, qu'un mandat ne peut être retiré que par ceux qui l'ont donné. On se rappelle que dans l'Assemblée constituante, lorsqu'il fut question d'expulser Maury, Dupont de Nemours ayant prétendu que l'Assemblée avait le droit d'en faire justice sans consulter les commettants, cela fut repoussé à l'instant par toute cette Assemblée, comme une monstrueuse hérésie. En effet, soutenir que vous pouvez m'empêcher d'être ce que je suis, le représentant de ceux que je représente; prétendre que c'est un tiers, que c'est vous et non celui qui m'a donné sa procuration qui peut me la reprendre; prétendre que vous pouvez m'empêcher d'être le représentant de ceux que je représente, c'est la chose la plus extravagante; c'est me soutenir en face que je ne suis pas le vrai Sosie.

L'Assemblée constituante a été plus loin, et la motion du député Guillaume, d'écrire au bailliage de Péronne pour qu'il révoquât Maury, a été rejetée également sur ce principe, décrété cent fois : *qu'un député n'appartient plus à son département, mais à la nation ; qu'il n'est plus le mandataire de son département, mais de la nation ;* et qu'ainsi il ne peut être rappelé que par la nation entière.

Or, qui ne voit que c'est cet appel à la nation qu'on voulait provoquer dans la cause de Philippe-Égalité, pour l'étendre ensuite et le rendre commun à *Louis XVI? Et* ce détour est le comble de l'art de ces

aussi bien que les juges de premiè
d'avoir fait ambuler Louis dans
quatre départements, il pouvait s'
années, et c'était évidemment un
interminable. Plus adroits que Gua
posait, il y a huit jours, de convoq
primaires, et qu'il se démasquait s
et Louvet s'y sont mieux pris, en p
pel au peuple sur Philippe-Égalité,
le tyran. Et la jointure de ces deu
l'a fait toucher au doigt l'autre jou
servé, *trop tôt*, que comme Égalité
de la nation, Louis était aussi *repré*
Citoyens, c'est avoir levé assez ha
sière de leur masque. Apprenez, p
seul, à connaître toutes les intrigu
gens, et ouvrez les yeux sur cette
qui n'était autre chose que la mo
toine et de royalistes désespérés
de tout pour sauver César, *et font*
attendant qu'ils puissent faire

seul projet a couvert d'infamie le Châtelet. Je demande le rapport du décret.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société a arrêté l'impression de ce discours, dans sa séance du 15 décembre 1792, l'an premier de la République française.

DUBOIS-CRANCÉ, *président,* député ;
SAMBAT, *vice-président.*

MONESTIER, député du Puy-de-Dôme ; SIJAS ; J. PEYREN D'HERVAL ; COINDRE ; MAURE, député d'Yonne ; GARNIER DE SAINTES, député, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE DE L. POTIER DE LILLE
RUE FAVART, N° 5
1792



CONVENTION NATIONALE

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI
SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

La *canaille*[1]
Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon cher argent
Me console.....

La France sera-t-elle une république, ou cherchera-t-elle, dans la monarchie, le repos de sa lassitude des trahisons éternelles de ses représentants? Faisons-nous partie de la monarchie prussienne ou autrichienne, ou la France ne sera-t-elle démembrée qu'en républiques fédératives? Paris, pour prix de son civisme et de ses sacrifices, nagera-t-il dans le sang? Allez-vous décréter son entière destruction, la dépopulation des 84 départements, et peut-être 50 ans de guerres civiles? Sera-ce une question si les fondateurs ne sont pas dignes de mort? Que dis-je? Sera-ce vous-mêmes qui prononcerez que vous

1. Canaille, populace, nom dont appellent tous les jours le peuple la plupart de ceux qui aujourd'hui appellent hypocritement au peuple. (C. D.)

avez mérité l'échafaud? Telle est l'étrange discussion que je soutiens, qu'on est parvenu à mettre à l'ordre du jour; tels sont les jours de paix, d'ordre et de bonheur, qu'on vous propose de donner à la nation fatiguée; tel est l'arrêt qu'on vous demande contre vous-mêmes.

J'entends parler sans cesse des regards de l'Europe et de la postérité : de bonne foi, connaissons-nous donc nous-mêmes. S'il est vrai que l'Europe et la postérité contemplent beaucoup d'entre nous; comment ne sera-ce pas, je ne dirai point de la part de l'Europe (dans son état d'avilissement, elle n'a le droit de mépriser personne), mais de la part de la postérité, comment ne sera-ce pas avec le plus grand mépris? Quoi! nous nous disons la Convention nationale de France, c'est-à-dire la représentation révolutionnaire, et jusqu'au VETO du souverain, toute-puissante de 24 millions d'hommes! Au milieu de nous préside l'image du premier des Brutus, nous recueillons religieusement dans les ruines de l'antiquité les vestiges les plus incertains de leurs paroles, et il a suffi de leur nom pour faire adopter d'enthousiasme les plus injustes motions. Différant entre nous d'opinions, nous nous accordons tous à nous disputer à l'envi le surnom de Brutus, et voilà 4 mois que 740 Brutus délibèrent gravement si un tyran n'est pas inviolable! Le Brutus de Nancy, Salle, délibère : écoutez, citoyens, ce sont ses expressions : *Si ce n'est pas souiller sa mémoire d'un régicide abominable ;* et le Brutus de Perpignan, Biroteau, ne pouvant même imaginer comment des républicains demandent la mort de Louis, *parce qu'il fut roi*, appelle élégamment cette opinion de ses ancêtres Brutus, *les criailleries des grenouilles de marais.*

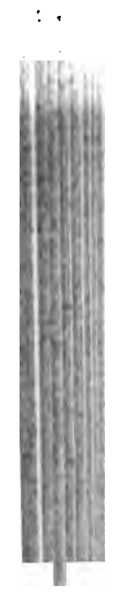
Ces débats interminables de nos Brutes et de nos Cassies, à qui *le cri de leur conscience* ne permet pas de faire périr un roi parjure, qui fut à la fois César et Catilina tout ensemble, aura eu du moins ce bon effet de permettre à ceux qu'on appelait les tyrans de la parole, d'obtenir une fois la parole. Étrange part de tyrannie, de triumvirat, de dictatoriat, que la mienne, dans une assemblée où, pour qu'il ne me fût possible, depuis quatre mois, de dire une fois mon opinion, il n'a pas fallu moins qu'un appel nominal de tous les orateurs. Il m'est donc permis de monter une fois à la tribune et de m'élever à la hauteur de Lanjuinais et de Bizot à qui Edme petit ne reproche que d'être trop savant. Je viens à mon tour, et je n'ai garde de laisser échapper cette occasion unique de vous exposer ce que je pense de notre situation politique, si étroitement liée à cette discussion, que je n'aurai pas besoin de sortir de la question et de l'ordre du jour.

Je suis loin de me livrer au découragement. Ouvrez les annales de tous les peuples, et voyez quel petit nombre d'hommes de bien a suffi pour balancer les intrigues, la puissance et la multitude des mauvais citoyens! Voyez, sur le penchant de sa ruine, la République soutenue si longtemps par un Barnevelt, et les deux Corneille et Jean de Witt, en Hollande; par Pym, Hamden, et Jean Hollis, en Angleterre; par Caton et Cicéron, à Rome. Voyez Caton, lui seul, luttant contre le génie et les victoires de César, uniquement avec les forces de la probité et du patriotisme. Rappelez-vous dans tous les temps cette disette affreuse de patriotes prononcés et à grand caractère. Voyez les conjurés contre César, le lendemain du plus glorieux des tyrannicides, obligés de se soustraire par la fuite *à la fureur du* peuple. Jetez surtout un regard sur le

terre, et non pas seulement cette
naires de Georges, mais ce parti
n'est qu'une comédie et un simul
pour ôter au peuple anglais la per
des défenseurs, en lui faisant croire
communes; et dites quelles espér
concevoir la patrie et la génération
cette assemblée, non pas seulemen
pas seulement dix, mais bien plus
déterminés, comme l'a dit Robespi
cause de la liberté à la manière
Sydney, et à porter leur tête sur l'é
de la trahir.

Cependant, je dois l'avouer, je
espéré la république, que depui
la République. Qu'est-ce, en ef
la République ? Montesquieu v
l'*égalité des droits;* et l'Assemblé
avait proclamé cette égalité, qui a
qu'elle protége, soit qu'elle puni
tous, avait fait de la France une r

nant à mort, vous lui réservez l'appel au peuple, comme si les autres malfaiteurs, les autres conspirateurs, ses égaux en droits, pouvaient appeler au peuple. Ne venez plus me dire que vous êtes des républicains, que vous portez dans le cœur la haine de la royauté. Vous des républicains! Vous ne le croyez pas vous-mêmes. Vous savez bien que, devant le républicain, tous les hommes sont égaux. Je me trompe : vous savez bien qu'il n'y a qu'un seul homme que le véritable républicain ne saurait regarder comme un homme, en qui il ne peut voir, comme Homère, comme Caton, qu'un bipède anthropophage, et que cette bête ennemie, c'est un roi. Nous ne demandons pas que, comme Caton, vous ravaliez Louis Capet au-dessous de l'espèce humaine, et que vous le mettiez au rang des animaux féroces, du moins n'en faites pas un être privilégié et d'une nature supérieure. Et ne me parlez point de raison d'État : car, dès que vous avez fait de la France une république, et après que vous avez condamné à mort Louis Capet pour ses crimes, c'est attenter à l'égalité, c'est renverser la république et votre ouvrage, que d'introduire pour Louis le privilége d'un appel qui n'est point ouvert aux autres malfaiteurs. Et certes la première raison d'État, c'est pour nous de maintenir la république. Si, au lieu de sentir au fond de nos cœurs cette haine dont tout républicain poursuit le tyran, vous inventez pour lui un privilége, si vous ne regardez pas un trône comme un échafaud enchanté, autour duquel le brigand voit le malheureux qu'il pille et qu'il assassine, au lieu de le frapper de la hache, se prosterner et trembler à ses pieds, c'est le vil sang des esclaves et non celui de Brutus, qui coule dans nos veines, et *je vous rejette* parmi ces aristocrates, ces Feuillants



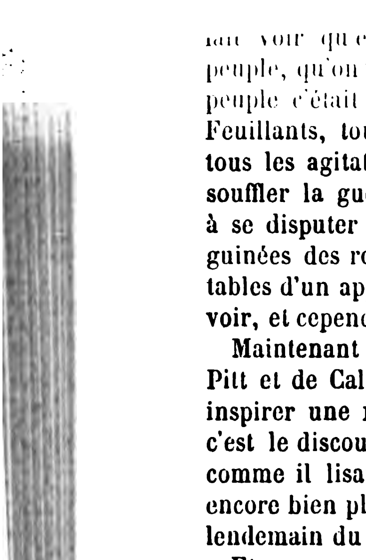
réalité? Cette maxime que répète
triviale, si incontestable, que mên
jours du règne de l'aristocratie,
du sénat de Rome, tout l'orguei
n'avait pu en obscurcir l'évide
pas y avoir d'assemblée du sénat
peuple ne pouvant reconnaître
coexistant et une autre volonté
du moment où il se lève et étenc
main souveraine.

C'est donc une précaution déri
gers d'une guerre civile, que
assemblées primaires dans la délil
à infliger. Combien j'ai déjà m
naître de discussions de cette se
on recueillera les voix? Que sera-
blées primaires sortent de la q
disent, comme elles en ont le d

proposera le rétablissement de la royauté, ne sommes-nous pas inondés d'écrits où on soutient que la république n'est que *provisoire?* Doutez-vous qu'il ne se trouve de mauvais citoyens qui plaident la cause de la royauté en même temps que celle du roi, dans vos assemblées primaires, du moins dans quelques-unes de ces assemblées, où vous aviez de moins cent mille patriotes qui ont péri aux frontières, et de plus, deux cent mille, ou aristocrates qui, n'espérant plus de l'ennemi du dehors, attendent tout de l'ennemi du dedans, et se rendent dans leurs sections, ou émigrés qui rentrent de toutes parts, dont Paris est plein, et qui, dépouillés de tout, combattront en désespérés pour le retour de la monarchie et de leur fortune.

Allez dans les lieux publics, entendez comme ils ont déjà repris toute leur audace du mois de juillet 1792, comme ils traitent la Convention d'assemblée de brigands et de scélérats; comme ils répètent que la république n'est que provisoire; comme ils ne prennent pas la peine de dissimuler leurs espérances du rétablissement de la royauté, comme ils demandent aussi à grands cris, avec Buzot, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, l'appel au peuple du jugement de Louis XVI et de la journée du 10 août! Comment donc un patriote peut-il ainsi vouloir, avec cette multitude de tisons de royalisme, incendier nos sections, veuves de républicains?

Ainsi donc, cent mille de nos frères morts n'auront versé leur sang que pour laisser aux aristocrates le champ libre et la domination des assemblées primaires! Non, ce n'est point lorsque les plus généreux défenseurs de la république l'ont scellée de leur sang, qu'on peut remettre en question la république. Les choses ne sont plus entières, et quand l'épée est tirée,



rait voir qu'elles découlaient
peuple, qu'on vous propose. J'a
peuple c'était convoquer tous
Feuillants, tous les intrigants
tous les agitateurs, tous les é
souffler la guerre civile, à d
à se disputer à l'envi les duc
guinées des rois. Ne pas voir t
tables d'un appel au peuple, q
voir, et cependant les proposer,

Maintenant je demande si la
Pitt et de Calonne contre la ré
inspirer une motion plus infe
c'est le discours d'un Malouet,
comme il lisait contre son opin
encore bien plus lâche), le rapp
lendemain du massacre du Char

Et, remarquez bien, citoyens.
stance on provoque cet appel au
ne revendique point. C'est lors
rope, voyant qu'ils sont perdus

corruption, qu'avec un milliard employé à de nouvelles campagnes, ils s'occupent bien moins à lever des soldats que des agitateurs. Par ce mot, on sent bien que je ne désigne point ici ceux qu'on appelle de ce nom depuis quatre mois, comme Mirabeau et La Fayette appelaient les Jacobins des factieux; on sent bien que je ne désigne point ces prétendus agitateurs, ces prétendus émissaires des despotes, qui sont l'exécration des despotes, mais ces véritables agitateurs, ces véritables désorganisateurs, ces bons amis de Pitt, dont les papiers ministériels anglais font l'éloge, et que Pitt, à la Chambre des communes, appelait des *honnêtes gens*. Il est inconcevable qu'on n'ait pas fait ici plus d'attention à une phrase du discours de ce ministre à la Chambre des communes, dans la séance du 22 décembre.

« La Chambre peut être convaincue, disait-il, que *tous les moyens imaginables* ont été employés pour détourner de dessus la tête de Louis XVI le sort affreux qui le menace, ainsi que sa famille, et que tous les *honnêtes gens* doivent conjurer; mais il y a dans l'Assemblée des *hommes cruels et inflexibles;* et ces moyens ont été sans fruit. » Pitt ne pouvait pas être assez ennemi de ses amis, pour dire, en termes exprès : J'ai réussi à corrompre la Convention. Mais si nous traduisons en style familier ce langage ministériel et diplomatique, n'est-ce pas dire clairement :

« Vous ne me demanderez pas, Messieurs, compte des dépenses secrètes. Vous sentez que le roi d'Angleterre et tous les potentats ont dû épuiser plutôt leurs trésors à solliciter efficacement dans le procès de leur cousin Louis Capet, et à empêcher un arrêt de mort qui lui serait commun et à toutes les têtes couronnées. Aussi Dundas et moi n'y avons pas épargné les

bien mieux nos affaires. Cependa
vous dissimuler que j'ai trouvé d
beaucoup d'hommes cruels et inflexib
j'ai vainement tourné, avec nos b
nos guinées éblouissantes. »

N'est-ce point là pour le lecteu
besoin de tout dire, la significatio
cours officiel de Pitt? Grâce au ciel
peut donc mieux espérer de nous
pas aussi pervers que les deux As
tes, et il y a parmi nous beaucoup
appelle *cruels et inflexibles*, comme
comme on appelait Caton, c'est-à-
incorruptibles.

Cependant je frémis, quand ve
cette urgence, pour les tyrans, de
publique; songeant à la corrupt
et à notre égoïsme, je crois voir r
et leurs agents de corruption da
times, influencer dans les sociétés
nos armées, dans nos murs, et si

soient condamnés à l'échafaud et effigiés en un seul, pour faire des efforts pour le roi, en attendant que vous puissiez faire des vœux pour la royauté? Et vous, pour calomnier la ville à un million d'yeux en présence de qui il vous sera impossible de faire jamais une constitution aristocratique? Combien voulez-vous pour perdre cette ville, la terreur des intrigants? Et vous pour dissoudre et désaffilier cette coalition des sociétés des Jacobins, la terreur des Rois? Et vous, pour faire fleurir votre département et transporter la Convention à Bordeaux? Et vous, pour vous venger de ceux qui vous ont démasqués, en vous aidant à renverser en eux les soutiens de la République? Et vous, pour perdre ceux qui n'oublieront jamais vos négociations avec Thierry et Sainte-Foy, et votre opposition à la journée du 10 août? Et vous, agitateurs de popularité, commerçants de patriotisme, pour perdre ceux qui vous ont forcés d'être sérieusement républicains, et qui par là vous ont ravi vos spéculations sur la liste civile, que voulez-vous pour vous en venger en les poursuivant pour les journées des 2 et 3 septembre [1], à laquelle vous savez bien que les députés de Paris n'ont point eu de part, dont ils se sont cent fois justifiés victorieusement, et pour renouveler contre les patriotes la procédure des 5 et 6 octobre?. . . . . . .
Et vous, juges pusillanimes, qui avez devant les yeux la fin tragique des juges de Charles Ier, combien voulez-vous pour vous guérir de la peur, pour vous décharger de la responsabilité par l'appel au peuple, et dans tous les cas vous ménager une retraite à Londres, en secondant Pitt à obtenir cet appel?. . . .
Et vous, hypocrites, d'une philosophie à contre-

1. *Déjà Guadet en a fait la motion.*

ajouter à la fermentation, en
blée nationale qui n'a encor
puisqu'ils sont également greve
ôter les espérances de la religi
core que des espérances?. . .
la complicité avec le tyran ne
révélée tôt ou tard, et a déjà tra
fer, malgré les précautions de l
gnation des *seize membres influ*
reux indice qu'il a oublié de so
ment où la calomnie est à son po
La Fayette civil a endormi tous
ses Biroteau et de ses Louvet tiré
mille exemplaires[2], lorsque, de
plu sans discontinuer des calo
zélés républicains, lorsque c
inonde la France, pendant qu
lombe de l'arche, n'a pas enco
parlez, combien vous faut-il po
nos ennemis communs, en vous

par des attaques continuelles, à songer à notre propre défense, en nous écartant des comités, et en ne nous permettant pas d'approcher de la tribune, on nous a mis dans l'impossibilité de rien faire pour la République : c'est lorsque, depuis quatre mois, la Convention nationale, l'espoir de l'univers, et qui devait être le théâtre de son affranchissement, n'a été presque toujours qu'une arène de gladiateurs, et une chambre du plaidoyer où maître Scévola tenant 30 audiences, jusqu'à six heures du soir, pour plaider l'inviolabilité du tyran, nous a couverts de ridicule dans la postérité ! C'est lorsque depuis quatre mois ces véritables triumvirs qui négociaient avec le roi, ces seize membres, dont parle la correspondance de Sainte-Foy, se sont appliqués avec une opiniâtreté sans exemple à calomnier les meilleurs citoyens, à éconduire de la tribune sous le nom de *Maratistes* tous ceux dont ils redoutaient le bon sens et le patriotisme rectiligne, à s'emparer de toutes les délibérations, à jeter l'Assemblée dans des mesures grossièrement impolitiques, et à déconsidérer une convention de républicains par les lenteurs du procès du tyran, et les législateurs, les pères conscrits par un enthousiasme d'écolier, par une multitude de décrets injustes obtenus de la légèreté, ou arrachés par la passion et rapportés le lendemain par la réflexion et la pudeur. N'est-il pas évident que s'il est arrivé à ces Messieurs, toujours maîtres du bureau, de nommer quelques commissaires patriotes, ce n'a été que dans les mêmes vues que le Sénat de Rome envoyait Gracchus commissaire à Carthage, et comme la faction de César et de Pompée réconciliés envoyait Caton commissaire en Chypre pour se débarrasser de leur surveillance et de leur popularité *importune, et pour* préparer la ruine de la liberté?

toujours désigné les mêmes pe
liberté et de l'égalité!

Peut-on nier que les choix de
secrétaires n'auraient pas été fa
plupart) par le club électoral d
Niera-t-on que dès qu'un
contre les patriotes incorrupt
calomnieux, comme Louvet, dès
à la tribune il s'était dessiné
comme Salle, ou le réviseur Ra
paru apostasier les principes, c
nomme à regret, mais qui fait
de Paris), dès qu'il avait donné
de feuillantisme, par sa signatu
pétition fameuse, comme Camus
mot, dès qu'on avait fait quelq
nommé secrétaire, et comblé de
vention.

N'est-ce pas se traîner grossiè
de loin, mais autant qu'il est po

et qui était composé de cent quarante-quatre membres que Cromwell avait fait nommer parmi ce qu'il y avait de plus ridicule ou de plus vénal, de plus ignorant ou de plus corrompu en Angleterre ; ce parlement au bout de quatre mois avait déjà lassé la nation du spectacle de sa nullité et de son avilissement, et ses séances lui avaient inspiré à lui-même du dégoût, et l'envie de se rapprocher de l'ancien gouvernement, en faisant un roi sous le nom de protecteur. Qu'on fasse attention à l'énorme différence entre ce parlement de Barebone et la Convention, où la France voit une réunion de tant de talents et la plupart des principaux fondateurs de la République, et qu'on juge combien il a fallu de perfidie et d'habileté à ces intrigants, pour amener le peuple français presque au même dégoût de sa Convention, que le peuple anglais de son parlement de Barebone.

Il me fut facile de pressentir tous ces maux, dès que je vis passer, sur la motion de Gensonné, ce décret perfide, rendu il y a trois mois, ce décret avant-coureur des guinées de Pitt, et préliminaire indispensable de la sollicitation du procès de Louis XVI. Il ne fallait pas être bien clairvoyant pour deviner le ravage que ferait dans l'assemblée ce décret, qui, après la clôture de la Convention, interdisait le député de toute fonction publique, puisque la vertu même est mercenaire, et que la religion ne fait marcher ses saints mêmes dans la voie étroite qu'en leur montrant le ciel. Je voulus en vain lire un discours pour faire rapporter ce décret qui disait si clairement à tout ce qu'il y a de membres qui ne sont pas incorruptibles : « Hâtez-vous de prendre les guinées, les piastres, les ducats, soyez traîtres, autrement six années de besoins vous attendent ; et si vous voulez sottement demeurer fidèle au

thousiasme, en a-t-il été rendu be
lagement de la nation et qui fuss
cher à la République? On n'a p
principe proposé vingt fois, que
serait plus réparti également, mais
comme à Athènes, où Montesqu
d'admirable comme cette institutio
que les richesses y étaient à charge,
vreté. Quel espoir peut conserver le
les milliards de la vente des bie
émigrés, voit qu'il est plus foulé d
publique que sous la monarchi
reur Julien vint dans les Gaules
vingt-cinq écus par tête, il suffisa
s'en alla. Voilà comme on prouve

Ce n'est pas nous du moins qu'
si la Convention n'a rien fait pou
nous a absous en faisant de nous
sante. Grâces en soient donc rendu
ceux qui, s'intitulant la *majorité*,

dans la place du Carrousel, où Louis sera conduit ayant un écriteau avec ces mots devant : *Parjure et traître à la nation*, et derrière : *Roi*, afin de montrer à tous les peuples que l'avilissement ne saurait prescrire contre elle le crime de la royauté, par un laps de temps, même de 1,500 ans ;

« Décrète, en outre, que le caveau des rois à Saint-Denis sera désormais la sépulture des brigands, des assassins et des traîtres ;

« Charge le ministre de la justice et le commandant de la garde nationale de lui rendre compte, dans les vingt-quatre heures, de l'exécution du présent décret. »

Voici un *post-scriptum* de *Poultier, député du Nord*, dans son opinion sur la même affaire, qu'on ne saurait trop faire connaître.

« J'étais inscrit le vingt-cinquième pour prononcer « mon opinion à la tribune. Le bureau prévaricateur « a subversé la liste des orateurs ; il a mis les roya- « listes en avant. La carrière leur étant ouverte exclu- « sivement, ils ont demandé la clôture de la discus- « sion, quand ils ont vu leur liste épuisée et celle des « patriotes ouverte. On nous éconduit ainsi sans cesse « de la tribune. Il faut pour parler avoir prêté foi et « hommage à M. Roland, et avoir baisé la main de « madame son épouse ; il faut encore avoir juré haine « à Pache, s'être engagé à le poursuivre dans les co- « mités et à la Convention. Ces préliminaires remplis, « vous vous présentez devant le président ; Buzot lui « fait un signe de tête, et la parole vous est donnée « sur-le-champ. Quand donc finira cette affreuse « tyrannie, qui ôte à ceux qui ne savent ni ne veulent

« plier l'occasion de prouver à leurs commettants « qu'ils s'occupent aussi de leurs intérêts, et qu'ils « ont des moyens pour les défendre? Nous gémissons « longtemps sous le despotisme de Roland; il est « tout-puissant: comment ne le serait-il pas? Il peut « disposer de vingt-quatre millions. Les députés qui « forment sa cour sont des gens avides, gourmands; « Roland a toujours une table abondante et délicate, « et la dame Roland en fait merveilleusement les « honneurs. Je crains bien que quelque événement « ne renverse un jour la table et les convives. »

Il manque à la naïveté de ce post-scriptum une note additionnelle. D'abord Poultier n'est pas le seul qui ait eu à se plaindre des infidélités de l'*honorable* bureau composé de Salle, Louvet, Valazé, Manuel, etc. Couthon a été rejeté de même par ces censeurs à la queue du régiment brissotin. Pour ma part, lorsque j'allai m'inscrire pour parler, Manuel, qui m'avait écrit, me dit que j'étais le quarantième sur la liste contre. Quatre jours après, et dix dans l'intervalle ayant parlé, ce qui avait dû faire avancer mon n° 40, la liste des inscrits, pour et contre, ayant été lue à la tribune, je fus bien surpris de me trouver encore le quarantième; et ce qui me surprit davantage fut de voir Brissot et Gensonné inscrits sur la liste *contre*, mais *à la tête de la colonne* où on les avait intercalés, pendant qu'on avait mis Couthon, Fabre d'Églantine et Robert à la queue de la liste *pour*. Il est bon de montrer, en passant, cet échantillon des espiégleries et du savoir-faire de ce bureau dévergondé. Tout cela était concerté, comme on voit, pour intercaler à la tête des deux listes, autant que faire se pourrait, tous les coryphées du côté droit, et les faire monter à la tribune, après quoi il n'y aurait plus qu'à tirer l'échelle. Pou-

vait-on entendre rien de neuf, de républicain et d'éloquent, après que tous ces grands hommes, Barbaroux, Buzot, Salle, Gensonné, Brissot et Jérôme Pétion avaient parlé; après que Vergniaud avait *prophétisé* que, dans la famine qui allait justement châtier la malheureuse ville de Paris pour avoir nommé des députés républicains et patriotes incorruptibles, il ne resterait à ces députés, pour nourrir leurs concitoyens, que de boulanger le pain avec le *sang et les cadavres déterrés du 2 septembre*, image si vraie, si sublime, et par laquelle le prophète Vergniaud laissait si loin derrière lui le prophète Ézéchiel, que, le lendemain, Brissot se réservant seulement d'être le *Solon* n'a pu s'empêcher de proclamer Vergniaud le *Démosthène* des Brissotins.

J'ajoute à ce commentaire sur le post-scriptum de Poultier, qu'il ne faut pas croire qu'il n'y ait à la table du ministre que les députés *gourmands*, et que la Circé du lieu ne sache que changer en pourceaux les compagnons de Barbaroux; elle a recours à d'autres enchantements qui, à son âge et avec si peu de beauté, supposent une bien plus grande magicienne; et ces deux premières classes de convives ne laissent pas que de faire une société nombreuse et suffisent pour occuper bien des cuisiniers.

Mais ce n'est là qu'une première vue de la table de Roland. Poultier aurait pu en offrir au public une seconde, en y faisant asseoir tout ce qu'il y a de royalistes et de Feuillants capables, et qui ne peuvent manquer d'y être bien reçus, puisque le *vertueux* s'est déclaré hautement Mylord Protecteur de ces deux ordres que nous nous flattions à tort d'avoir vaincus le 10 août, et réunis au tiers, à l'ordre des sans-culottes *et des républicains*.

Ce sont ceux qui sont assis au haut bout de cette table, et qui en tiennent la sonnette, qu'il importe surtout de faire connaître au public. C'est *ce pauvre Warville*, comme l'appellent Mme Pétion et Mme Roland, qui se le disputent, et se battront au pistolet quelque jour pour l'avoir exclusivement; c'est ce Brissot, grand maître de l'ordre des intrigants et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avait pas de république, et aujourd'hui royalistes, quand il n'y a plus de monarchie, tantôt jacobins quand les Jacobins sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est vendu à Pitt, comme le général Dillon affirmait, il y a trois ans, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il en avait des preuves, et en reconnaissant qu'il est encore l'agent de Pitt, comme il l'était de Lenoir, et que sa mission de la Grande-Bretagne est de tout brouiller et de bouleverser la France.

Enfin, ce sont ces ridicules favoris de la fortune, qui, comme tous les favoris passés, présents et à venir, ne savent garder aucune mesure dans leur orgueil, leur ambition et leur vengeance; qui ont rêvé qu'il n'avait tenu qu'à eux de devenir régents, ou porte-sceptre [1], qui s'étant faits patriotes il y a quatre ans, en haine de ceux qui étaient au-dessus d'eux, et non par intérêt pour ceux qu'ils croyaient au-dessous, doivent poursuivre de la même haine qu'ils ont toujours eue pour tout ce qui leur est supérieur, ceux qu'ils ne dominent que par leurs places, et qui les dominent par leurs services et l'estime publique; ils sont donc devenus aristocrates comme ils étaient de-

1. Voyez les *Observations de Jérôme Premier sur le discours de Robespierre.* Quant à Roland, tout le monde sait qu'il a eu des voix dans plus d'un journal pour la régence. (Note de Desmoulins.)

venus patriotes, sans changer de caractère, et par jalousie, par une émulation qui s'est tournée en blanc. Et comme ils ne peuvent se résoudre à se montrer dans la même route que ceux qu'ils haïssent, parce qu'ils ne pourraient y marcher qu'à pas inégaux, et que pygmées ils ne pourraient suivre des géants, lors même qu'ils voient la confiance publique s'éloigner, et qu'ils sentent qu'ils vont perdre la patrie et eux-mêmes, leur jalousie plus forte que leurs intérêts ne leur permet pas de revenir sur leurs pas, et ils aiment mieux que l'État périsse plutôt que de partager l'honneur de l'avoir sauvé avec des rivaux qu'ils détestent. Et déjà ils se sont faits Feuillants, et ils se feront royalistes plutôt que d'être Jacobins et républicains avec la Montagne[1].

1. Camille se repentira plus tard — mais trop tard — d'avoir ainsi aiguisé le couperet qui décapita la Gironde. Nous donnons ces diverses œuvres oratoires, non comme des modèles d'esprit politique, loin de là, mais comme des documents historiques tout à fait importants, on l'avouera. (J. C.)

CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

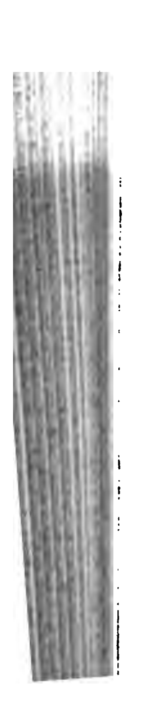
Il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence. Qu'on me montre dans toute l'histoire un monument plus auguste, et qui inspire une terreur plus sainte, plus salutaire pour le glaive de la justice, que la colonne que les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème, érigèrent dans le temple de Jupiter Lycien, et sur laquelle on lisait cette inscription :

Les rois parjures sont punis tôt ou tard. Avec l'aide de Jupiter, on a enfin découvert la perfidie de celui-ci qui trahissait Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues.

Discours de la Lanterne aux Parisiens, 1789.

Necker, qu'on appelait aussi naguère le ministre adoré, vient de publier la défense, ou plutôt le panégyrique de Louis XVI qu'on adorait aussi : risible effet d'une idole foulée aux pieds qui prétend en relever une autre également renversée.

Comme l'évêque de Londres, Luxon, essaya de justifier Charles I[er], martyr de ses opinions religieuses, Necker a dû s'efforcer de justifier Louis XVI, martyr des faux calculs politiques de ce banquier, de la sottise de ce bourgeois gentilhomme, et de cette gloriole puérile, de cet orgueil de valet qu'il tirait de l'éclat



Ce qui étonne bien dava
blicains, des représentants
pu tenir le même langage, a
dans ce berceau de la liber
que les rois ne pouvaient ét
quelque crime qu'ils eussen
les jours de la plus extrême
de Néron, les comédiens de
librement et déclamaient
Sénèque : « La victime la
Jupiter est la tête d'un roi pa

Victima haud ill
Potest, magisque optim
Quam rex...... iniquus.

La différence qu'il y avait
clavage et de la liberté, c'est
César les poëtes disaient : l'o
est la tête d'un roi, et qu'alo
dire : d'un roi

siècles se soient écoulés avant qu'on y ait reconnu, comme à Rome et dans la Grèce, que le nom seul de roi était un crime : ne souillons pas du moins notre histoire par un privilége d'inviolabilité qui n'exista jamais ; j'en atteste Louis XIV lui-même et son édit célèbre de 1667, où, tout despote qu'il fût, il s'exprimait ainsi dans le préambule :

« Qu'on ne dise point que le monarque n'est point sujet aux lois de son État. La proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue, comme une divinité tutélaire de leur empire. »

Je pourrais prouver par une suite d'écrits, depuis le commencement de la monarchie, et depuis Grégoire de Tours jusqu'au fameux ligueur Boucher (le curé de Saint-Benoît), que la flatterie n'a jamais pu réussir à établir en France cette doctrine de l'inviolabilité. Je n'aurais besoin que de transcrire ce dernier, qui a épuisé l'érudition sur cette matière, dans son livre sur le procès de Henri III, où, au milieu du fatras théologique, il n'a rien laissé aux lumières de ce siècle et à la Convention à ajouter à ce qu'il écrivait il y a deux cents ans : mais l'aveu de Louis XIV me dispense de recourir à d'autres autorités.

Non que je veuille disconvenir que nos réviseurs courtisans aient voulu faire à Louis XVI le présent de l'inviolabilité. Arrière ces subtilités, ces arguties plus dignes d'Escobar que de Brutus, et de jésuites que de législateurs, par lesquelles le patriotisme ingénieux du comité a tenté une lutte impossible contre le texte de la Constitution.

Je ne sais pas nier l'évidence ; et il est évident qu'une Constitution qui porte : « la personne du roi

violabilité entre la personne du roi et l
Louis XVI, qu'elle a prononcé que,
même où Louis XVI se mettrait à la tête
pour rétablir l'ancien régime, il n'enc
déchéance. » Or, certes, entrer en Fra
des Autrichiens, incendier nos villes, c
là un acte administratif. Il est donc inco
les Constituants ont cuirassé Louis X
labilité la plus absolue.

On dirait même que les Dandré et les
prévu le cas de cette distinction des
vainqueurs du château des Tuileries, et q
enhardir Louis XVI à conspirer et pou
comme ces papes du onzième siècle, une
tous les crimes à commettre, que les révis
ont inséré cet article additionnel : « Le
« déchéance, pourra être jugé comme le si
« pour les actes postérieurs. » Certes, to
postérieurs sont bien des délits non ad
puisque le cas supposé est celui où le roi

lité ; et il est hors de doute que dans l'acte constitutionnel, dans cette prétendue charte de l'affranchissement du genre humain, ces indignes mandataires nous avaient en effet ravalés au-dessous de la condition des esclaves de Commode et de Caracalla.

Mais la même bonne foi qui ne nous permet pas de nier ici qu'ils ont plastronné leur roi constitutionnel d'une inviolabilité impénétrable ne permet pas de nier non plus, et ce seul mot tranche la question ; et il aurait dû fermer (dès la première fois que Robert et Manuel l'ont dit) cette discussion trop longue,' la bonne foi, disons-nous, ne permet pas de nier que ce qu'on appelle la Constitution décrétée aux années 89, 90 et 91, n'a jamais été ni pu être autre chose qu'un projet de Constitution, jusqu'après l'acceptation du peuple souverain.

C'est le premier principe que la Convention ait reconnu, dès son ouverture, le 21 septembre. Et lorsque nous avons décrété qu'il n'y aurait point de loi constitutionnelle sans la sanction du peuple, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une loi nouvelle que nous ayons publiée. Nous n'avons fait que proclamer solennellement une loi immuable, universelle, et aussi ancienne que le genre humain. Nous n'avons fait qu'enlever la rouille du temps qui couvrait cet article des droits de l'homme. Nous n'avons fait que lire à nos commettants et rétablir dans toute sa pureté le texte de la loi naturelle, de cette loi gravée du doigt de Dieu sur un airain impérissable, et dont il n'a jamais été au pouvoir ni du despotisme, ni des constituants, de déchirer les pages. Or, ce code primitif et commun à toutes les nations porte qu'aucune loi n'est obligatoire si elle n'est consentie au moins tacitement et librement par le peuple. Ici tant s'en

mander le jugement de Louis X
la main dans le sang, comme a dit
Just, lorsque les satellites du tyra
son infaillibilité en projet, ont f
usaient paisiblement d'un droit s
une Saint-Barthélemy que Louis
cours des signatures qui, de tou
France, allaient bientôt se grossi
merger son trône. Elles existent e
signatures de la pétition, parmi
vera celles de presque tous les dé
Convention. Louis XVI croit-il av
tures avec le sang? Pense-t-il, e
peuple, avoir lavé suffisamment l'
ple? Le silence des citoyens sabré
le drapeau rouge et la mousqueter
une ratification? et pour échapper
de ses crimes, se fera-t-il un mo
plus grands crimes?

Il est donc évident que le peuple

ses crimes, et qu'il n'est pas plus inviolable pour la nation que, dans la troisième race, Henri III et Charles VIII pour le parlement de Paris ; dans la seconde, Charles le Simple et Louis le Débonnaire pour les évêques, et dans la première, Chilpéric, Thierry et Childéric pour les leudes et les maires du palais ; et le vase de Soissons prouve bien que, loin d'être inviolable, Clovis était soumis, comme simple soldat de son armée, aux lois de la guerre des Francs.

D'ailleurs quand cette loi de l'inviolabilité, que j'ai prouvée n'être qu'un projet, aurait été consentie librement ; qu'en résulterait-il pour Louis XVI, et de quelle ressource lui serait ce prétendu contrat entre lui et la nation ? De quoi Louis XVI est-il accusé, que d'une suite non interrompue de trahisons et de parjures, et de cette espèce de crimes dont il est de l'essence d'annuler envers le coupable tous les engagements de ceux avec qui il a contracté ? Comment Louis XVI pourrait-il réclamer l'inviolabilité qui lui avait été accordée par la Constitution et par le contrat qu'il a violé le premier ; comme si en se déliant de lui-même, il n'avait point délié tous les autres contractants ?

Il ne sert donc de rien à Necker de prétendre qu'il y ait eu un contrat entre Louis XVI et la nation, et de le défendre par les principes du droit civil. Qu'y gagnerait-il, et en combien de manières ce contrat ne sera-t-il pas nul selon ces principes ? Nul parce qu'il n'était pas ratifié par la partie contractante ; nul parce que Louis XVI n'a pu se délier lui-même sans dégager la nation ; nul par la violence, le massacre du champ de Mars et ce drapeau de mort sous lequel la révision a été fermée ; nul par le défaut de cause et le défaut de lien, en ce qu'il n'y avait d'obligé que la



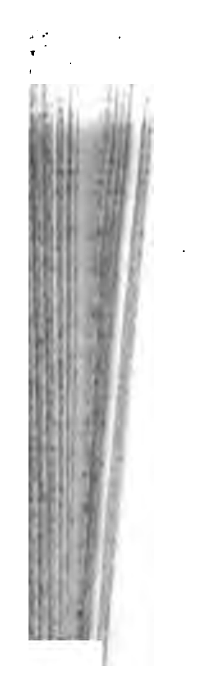
... ne lui ôte q
donner, ne lui ôte rien, en
un pareil contrat ne pourr
classe de ceux que le juri
léonine, comme le contrat
et qui n'oblige qu'autant q
sous la griffe.

Mais j'ai honte de suivre
dans cette discussion du droi
des gens que doit se régler ce
nations pendant dix mille an
contre leurs droits imprescri
être plus permis aux Charles, au
aux Édouards, aux Louis, qu'à
C'est un crime d'être roi. C
d'être roi constitutionnel, car
accepté la constitution. Il n'y
tion dans laquelle il puisse êt
c'est lorsque tout un peuple se
de ses droits, pour en faire la ce
non pas seulement comme ...

ment que les morts sortent de leurs tombeaux et viennent maintenir leurs actes contre les vivants qui les abrogent. Toute autre royauté ne s'exerce sur le peuple qu'à la charge de l'insurrection, comme les brigands règnent dans les bois à la charge de la peine prévôtale. Et après que nous avons insurgé et recouvré nos droits, venir opposer des lois féodales, ou même la constitution aux Français républicains, c'est opposer le code noir aux nègres vainqueurs des blancs. Nos commettants ne nous ont point envoyés ici pour suivre ces lois féodales et cette prétendue constitution, mais pour l'abolir, ou plutôt pour déclarer qu'elle n'existera jamais, et ressaisir la nation de sa souveraineté usurpée. Ou nous sommes vraiment républicains, et alors élevons-nous à la hauteur de ces idées républicaines; ou ne nous faisons point des géants, si nous ne sommes que des pygmées. Par le droit des gens, Louis XVI était un tyran, en état de révolte contre la nation, et un criminel digne de mort, comme roi, même comme roi constitutionnel; et les Français n'ont pas plus besoin de lui faire le procès qu'Hercule au sanglier d'Érymante, ou les Romains à Tarquin, ou à César, qui se croyait aussi un dictateur constitutionnel.

Mais ce n'est pas seulement un roi, c'est un criminel chargé de forfaits, que nous avons à punir en sa personne.

N'attendez pas de moi que je me livre à une exagération outrée, que je le qualifie de Néron comme j'ai entendu faire à ceux qui ont opiné le plus favorablement pour lui. Je sais que Louis XVI avait des inclinations de tigre; et si nous exercions ces jugements que Montesquieu appelle des jugements de mœurs, comme celui de l'aréopage, condamnant à mort un enfant pour avoir crevé les yeux à son oiseau; si nous avions



... fois digne de
point à la postérité les hon
et présentent plutôt les cr
crimes de la royauté, que d

Ce qui rend le ci-devant
peuple, ce sont ces quatre a
serments renouvelés sans ce
du ciel, tandis qu'il conspirai
fut toujours le crime le plus
les nations. Elle a toujours
horreur pour les poisons et le
qu'il est impossible de s'en d
Douze tables vouait aux furies
trompé la confiance de son co
à celui-ci de le tuer partout
Aussi la fidélité à tenir ses en
seule vertu dont se piquent c
toutes les autres. C'est la seule
caverne des voleurs. C'est le der
qui empêche celle des brigands
soudre: et tout le monde connaî
ces voleurs ...

C'est ce rapprochement qui peint la royauté, en montrant combien les cavernes mêmes sont moins scélérates qu'un Louvre puisque la maxime de tous les rois est celle de César : « Il est permis de violer sa foi pour régner ; » c'est ce que disait Antoine de Seve à Charles-Quint dans son idiome religieux : « Si vous ne voulez pas être un scélérat, si vous avez une âme à sauver, renoncez à l'empire. » C'est ce que disait Machiavel, en des termes qui s'appliquaient d'une manière bien frappante à notre situation. Aussi n'ai-je pas manqué de citer, il y a un an, ce passage dans une pétition à l'Assemblée nationale : « Si pour rendre un peuple libre il fallait renoncer à la souveraineté, celui qui en aurait été revêtu mériterait quelque excuse, et la nation serait injuste de trouver mauvais qu'il ne la trahît point, parce qu'il est difficile et contre nature de tomber volontairement de si haut. » Tout cela prouve que les crimes de Louis XVI sont plutôt les crimes des constituants qui l'ont maintenu dans sa condition de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des patentes d'ennemi de la nation et de traître. Mais toutes ces considérations, qui peuvent être bonnes pour affaiblir l'horreur de ses complots dans la postérité, ne sauraient devant la loi en faire adoucir le châtiment. Eh quoi ! les juges puniraient-ils moins un brigand parce que celui-ci aurait été élevé dans une caverne à croire que toutes les propriétés des passants lui appartenaient, parce que son éducation aurait tellement dépravé son naturel qu'il n'aurait pu faire autre chose que ce métier de voleur ? Sera-ce une raison pour que les trahisons du roi demeurent impunies, parce qu'il ne pouvait être qu'un traître, et pour ne point donner l'exemple aux nations d'abattre cet arbre, parce qu'il ne pouvait porter que des poisons ?

... constitution : «
pour tous, soit qu'elle punisse,
Louis XVI dépouillé de son i
ne saurait être regardé que c
qui, poursuivi par le peuple le 1
renommée, est venu chercher
nous et au pied du trône de la s
dont la maison a été trouvée p
viction de ses complots et de
avons mis en état d'arrestation e
qu'il ne nous reste plus qu'à jug

Mais qui jugera ce conspirat
étonnante, inconcevable, que l
cette nouvelle question a mis le
la Convention. Eloignés que
nature et des lois primitives de
part de nous n'ont pas cru qu'on
rateur sans un juré d'accusatio
ment et des juges qui applique
ont imaginé un tribunal plus
naire. C'est ainsi que nous ne

qui appliquât la loi pour juger un coupable pris sur le fait. Mais comme on ne peut pas tenir les plaids de 25 millions d'hommes, il faut en revenir à la maxime de Montesquieu, « qu'un peuple libre fait tout ce qu'il peut par lui-même, et le reste par ses représentants et par ses commissaires ». Or, à moins de nier l'évidence, qu'est-ce que la Convention nationale, sinon la commission nommée par le peuple français pour juger le dernier roi et faire la Constitution de la nouvelle république.

On prétend que ce serait cumuler tous les pouvoirs, les fonctions législatives et les fonctions judiciaires. Il faut bien que ceux qui ont le plus rebattu nos oreilles des dangers de cette cumulation de pouvoirs ou se moquassent de notre simplicité de croire qu'ils respectaient ces limites, ou ne s'entendissent pas bien eux-mêmes. Car, est-ce que les assemblées constituantes et législatives n'ont pas fait cent fois elles-mêmes les fonctions de juges, soit en anéantissant la procédure du Châtelet et de tant d'autres tribunaux, soit en décrétant sur un aussi grand nombre de prévenus, qu'il y avait ou qu'il n'y avait lieu à accusation. Renvoyer d'accusation Mirabeau ou P. Égalité, ou envoyer Lessart à Orléans, n'était-ce pas faire les fonctions de juges? J'en conclus que ces pondérateurs, comme Mirabeau les appelait, qui parlent sans cesse d'équilibre et de balancement de pouvoirs, ne croient pas eux-mêmes à ce qu'ils disent. Est-ce qu'on peut contester, par exemple, que la nation, puisqu'elle exerce la toute-puissance de la souveraineté, ne cumule pas tous les pouvoirs? Est-ce qu'on peut contester que la nation ne puisse déléguer, à son gré, telle portion de ses pouvoirs, et à qui bon lui semble? Est-ce qu'on

tionner les lois est reconnu lui app
peut tous les jours s'assembler dans se
et sections et révoquer ses mandatair
ne voit plus cette grande nécessit
l'équilibre des pouvoirs, alors que
qui, de son bras de fer, tient lui-m
les deux plats de la balance, prêt à
les ambitieux et les traîtres qui vou
pencher du côté opposé à l'intérêt
évident que le peuple nous a envoyés i
roi et lui présenter une Constitution.
ces deux fonctions est-elle donc si diffi
Et avons-nous autre chose à faire su
ce que fit le consul Brutus, quand le pe
lui-même pour juger lui-même ses de
se servit de cette pierre de touche,
sert aujourd'hui pour éprouver la Con
fit venir devant son tribunal, comme v
traduire Louis XVI devant vous; il
preuves de leur conspiration, comme v

gardes du corps à Coblentz et trahissait la nation; et il ne vous restera plus qu'à prouver, comme Brutus au peuple romain, que vous êtes dignes de commencer la république et sa Constitution, et à apaiser les mânes de cent mille citoyens qu'il a fait périr en prononçant le même jugement: *I lictor; deliga ad palum.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

LE

VIEUX CORDELIER

JOURNAL RÉDIGÉ

PAR

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ A LA CONVENTION ET DOYEN DES JACOBINS



LE

VIEUX CORDELIER

(du 5 décembre 1793 à pluviôse an II)

Nous touchons ici au monument indestructible qui ouvre à Camille Desmoulins la suprême gloire littéraire et, par la mort qu'il lui apporta, y ajoute encore la gloire civique. Ce pamphlet incomparable est un des titres de Camille à notre affection, et, par sa forme, une des plus admirables œuvres de publiciste, la plus admirable peut-être que jamais homme ait signée. La Révolution n'a pas laissé d'écrit plus éloquent que celui-ci, et, depuis Camille, nul n'a retrouvé cette indignation généreuse, cette bouillante pitié, cette ironie vengeresse. On peut bien risquer de mourir pour avoir écrit de telles pages, car elles vous assurent l'immortalité.

Ce fut Danton qui, de concert avec Camille, eut l'idée de ce pamphlet dont chaque page (sauf les cruelles attaques à Chaumette et à Cloots, deux êtres mystiques fourvoyés dans le groupe hébertiste), dont chaque ligne est un appel à la pitié. La pitié, souveraine déesse et suprême vertu. On raconte que Danton, revenant du procès des Girondins avec Camille, s'arrêta sur le quai de la Seine dont les eaux coulaient, colorées par le soleil cou-

chant : « Regarde ce fleuve, dit Danton avec horreur, comme il est rouge! Ne te semble-t-il pas rouler du sang? » A partir de cette heure, le *Vieux Cordelier* était né, pour ainsi dire, dans la tête et l'âme de Camille. Ce pamphlet ne devait être qu'une variante sublime du beau mot de Danton : « *J'aime mieux être guillotiné que guillotineur!* » Au reste, depuis longtemps Camille contemplait avec effroi les terribles exploits des *ultrarévolutionnaires* [1]. Il y avait un fonds de générosité instinctive dans ce malheureux Camille, et toutes ses exagérations furent de ces écarts de plume qu'on regrette souvent d'une façon amère dès qu'ils vous sont échappés. Dès 1790, au moment où Marat publiait cette véhémente brochure, intitulée : *C'en est fait de nous!* et qui, avec toutes ses invectives, constituait un de ces appels à l'insurrection qui, en servant de prétexte aux agissements de la réaction, compromettent la cause qu'ils prétendent servir, Camille Desmoulins releva vivement les folies de Marat (et ce fut même, chose incroyable, à cette occasion qu'il devait être dénoncé par Malouet en pleine Assemblée nationale) [2] :

1. Voyez, à la fin du présent volume, un fragment *inédit* de Camille Desmoulins sur les *ultrà* et les *citrà*.

2. Nous n'avons point parlé de cet incident dans notre notice littéraire sur Desmoulins. Encore un coup, le côté politique de la vie de l'écrivain dont nous publions aujourd'hui les œuvres appartient à notre histoire de *Camille Desmoulins et les Dantonistes*. En parlant à la tribune des *Révolutions de France et Brabant*, Malouet, député de Riom, s'écria dans l'emportement de la passion : « Oserait-il se justifier? — *Oui, je l'ose*, répondit Desmoulins qui assistait à la séance du fond d'une des tribunes du public. Peu s'en fallut qu'il ne fût immédiatement arrêté. » (Élie Sorin, *Histoire de la République française*, 1789-1800, p. 139.) Robespierre à la tribune prit justement la défense de Camille et le sauva de l'arrestation.

« Monsieur Marat, *cinq ou six cents têtes abattues*, s'écriait Camille. Vous m'avouerez que cela est trop fort! Vous êtes le dramaturge des journalistes : les *Danaïdes*, les *Barmécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgiez tous les personnages de la pièce et jusqu'au souffleur; vous ignorez donc que le tragique outré devient froid?...... Pour moi, vous savez qu'il y a longtemps que j'ai donné ma démission de procureur général de la lanterne; je pense que cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un jour, et quelquefois qu'une heure. »

Il est juste d'ajouter que Camille affirme que Marat lui répondit : « Je désavoue l'écrit : *C'en est fait de nous !* — Et vous faites bien ! » répliqua Desmoulins.

Avec le *Vieux Cordelier*, Camille se range du parti des *Indulgents* dont Danton sera le chef, et il combat à outrance ceux que l'histoire nous a désignés sous le nom d'Hébertistes. Son fameux : « *Hébert, je suis à toi dans un moment*, » rappelle le *quousque tandem* de Cicéron et vaut, à coup sûr, la plus superbe des *Catilinaires*.

« Le nom d'*Hébertistes*, dit M. Ed. Carteron, désigne proprement ces révolutionnaires infimes qui eurent pour organe le *Père-Duchesne*, la feuille immonde de Jacques-René Hébert. C'est à eux seuls qu'il convient véritablement, et c'est à eux seuls qu'il devrait être appliqué. Mais il a été abusivement étendu à toutes les catégories d'*ultrarévolutionnaires*, qui ont suscité des embarras à la Convention et fait obstacle à l'absolutisme des comités, sans que pour cela ils fussent engagés dans les voies d'Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro et consorts. Ainsi, les hardis et fanatiques novateurs qui essayèrent de fon-

der le culte de la *Raison* sur les ruines de l'ancien culte ont été qualifiés d'*Hébertistes;* ainsi encore ces révolutionnaires *socialistes*, qui avaient pour coryphées Jacques Roux, Leclerc, Châlier, ceux que Marat lui-même appelait les *Enragés*. Comprendre sous une même dénomination, comme on l'a fait longtemps, les éléments les plus hétérogènes; mettre sur la même ligne les hommes les plus contraires, l'affreux Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, et le pauvre Anacharsis Cloots, l'*Orateur du genre humain*, l'*Apôtre de la Raison;* Hébert le Muscadin, *le docteur Sangrado du Peuple français*, et Chaumette, l'infatigable procureur de la Commune de Paris, qui n'a poursuivi avec acharnement que les filles publiques et les loteries; Ronsin, le pitoyable dramaturge, et Châlier l'Apocalyptique; le ridicule Momoro, *premier imprimeur de la Liberté nationale* [1], et Leclerc, l'idole des *femmes révolutionnaires;* Ducroquet le Parfumeur, et Jacques Roux, le tribun fanatique dont la parole remuait à fond les quartiers industriels du centre de Paris, c'est épaissir les ténèbres sur les pas du lecteur. L'extension exagérée que l'on a donnée et que l'on donne encore par habitude à une dénomination qui manque de justesse dès qu'elle n'est pas rigoureusement restreinte, a jeté la plus grande confusion dans l'histoire si curieuse et encore si peu connue des *ultrarévolutionnaires* [2]. »

Il faudrait un volume pour raconter l'histoire de ce

1. Voir, à propos de Momoro, ses débats avec Camille Desmoulins, en tête de la Notice sur la *France libre*. (Tome Ier de la présente édition.)

2. Carteron, Supplément à l'*Encyclopédie* Firmin Didot. Ce sont ces *ultrà* que Desmoulins appellera les *exagérés à moustaches*.

groupe qui a trouvé ses juges indulgents à notre époque. Un historien de grande valeur, M. G. Avenel, a essayé de réhabiliter ces *ultrà*, en choisissant parmi eux une figure sympathique, celle d'Anacharsis Cloots, « baron en Prusse, citoyen en France, » avait dit Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant*. Mais malheureusement on ne s'en est pas tenu à ce livre si curieux, et l'on a vu paraître sous des noms bientôt tristement fameux certaines apologies des *Hébertistes*, qui devaient aboutir à la parodie sanglante de la Commune de 1793[1]. — Camille Desmoulins, et ce sera son honneur dans l'histoire, a combattu ces *ultrà* du passé comme il eût combattu ceux du présent, et, après les avoir poussés jusque sous la main du châtiment, il a payé, à son tour, de sa vie, cet acte de courage qui lui dictait à la fois une bonne action et un chef-d'œuvre.

Le *Vieux Cordelier*, plusieurs fois réimprimé depuis 1793, comprend sept numéros in-8°, plus un fragment du n° 8 publié en 1834 par M. Matton. Camille avait été arrêté au moment où il corrigeait les épreuves de son n° 7 qui contient, en quelque sorte, son testament politique. Le libraire Desenne ne crut pas prudent sans doute de laisser ce n° 7 dans l'édition originale. Ce fut encore M. Matton qui nous le restitua.

Le *Vieux Cordelier* était précédé de cet avis au lecteur :

« VIVRE LIBRE OU MOURIR.

« Ce journal paraîtra deux fois par décade. Chaque « numéro aura plus ou moins de pages, selon l'abon-

1. Voyez la brochure de Tridon, les articles de Raoul Rigault.

« On cherche les trésors

Le désespoir de Camille n'a
mières lignes? Il s'est répété
and die? Mais avant de mou
justice.

On connait encore des imita
de Camille : l'une, de l'an II
avec cette épigraphe : *La Con*
Convention nationale, rien que
les autres, de 1848 : le *Nouveau*
Weill ; le *Vieux Cordelier*, d
19 mai au 1er juin 1848) ; et le V
gazette de la Révolution sociale.
(est-il besoin de le dire?) n'a fa
mille Desmoulins.

LE VIEUX CORDELIER

VIVRE LIBRE OU MOURIR

N° Ier[1]

Quintidi frimaire, 2e décade, l'an II de la République une et indivisible[2].

> Dès que ceux qui gouvernent seront haïs, leurs concurrents ne tarderont pas à être admirés.
> (MACHIAVEL.)

O Pitt! je rends hommage à ton génie[3]! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné

1. Lorsque Camille, cet *artiste en révolution*[1], s'aperçut que le sang humain coulait avec l'encre de ses pamphlets, ses entrailles s'émurent et sa sensibilité se souleva. Mérite vulgaire, et dont il ne faudrait faire honneur qu'à la délicatesse de sa fibre. Mais ce qui fut son mérite propre, ce qui est sa gloire, c'est d'avoir voulu ramener la Révolution au respect de la conscience, c'est d'avoir appelé de la terreur à la justice, c'est d'avoir eu, à l'honneur éternel de sa mémoire, le courage de son émotion et de sa sensibilité; c'est d'avoir poussé ce cri de justice, qui a rempli et immortalisé les pages du *Vieux Cordelier*.
(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857.)

2. 5 décembre 1793.

3. Pitt et Cobourg, les deux *fantômes*, les deux ennemis jurés de la Révolution française.

1. C'est le titre que se donne lui-même Camille. A. C.



n'avais pu attiédir. Avec qu
de Marat, tu as poussé les tr
putation, contre ses amis,
d'armes, et le navire Argo d

C'est hier surtout, à la séa
vu tes progrès avec effroi,
force, même au milieu de no
ceau de la liberté, un Hercul
tes serpents tricolores. Enfin,
vétérans de la Révolution, ce
cinq campagnes, depuis 1789,
liberté, qui, depuis le 12 juille
poignards et les poisons des ari
les fondateurs de la Républi
vaincu. Mais que cette victoir
douleur, en pensant qu'elle a p
temps dans les Jacobins! La
parce qu'au milieu de tant de

de Danton[1], ce parti, dominateur insolent dans la société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincus de sa justification, dans les tribunes, huait, et dans le sein de l'assemblée, secouait la tête, et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre, les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des Jacobins, et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle, en sont sortis ne regrettant plus ces grands acteurs de la tribune, Barnave et Mirabeau, dont tu fais oublier souvent le talent de la parole. Mais la seule louange digne de ton cœur est celle que t'ont donnée tous les vieux Cordeliers, ces glorieux confesseurs de la liberté, décrétés par le Châtelet et par le tribunal du sixième arrondissement, et fusillés au Champ de Mars. Dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu l'as sauvée seul.

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage.

Je me suis instruit hier ; j'ai vu le nombre de nos ennemis ; leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides, et me ramène au combat. Il faut écrire ; il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolu-

1. Danton s'était retiré un moment à Arcis-sur-Aube, son pays, poussé par un instinct secret, comme Robespierre ira bientôt sur la tombe de Rousseau, sa patrie idéale.

tion, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre, à bride abattue, le torrent révolutionnaire. Député consultant que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre, par le menu, le nouveau système de nos ennemis dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au Comité du salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je sens de nouveau ce que je disais, il y a un an, combien j'ai eu tort de quitter la plume périodique, et de laisser le temps à l'intrigue de frelater l'opinion des départements et de corrompre cette mer immense par une foule de journaux, comme par autant de fleuves qui y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. Nous n'avons plus de journal qui dise la vérité, du moins toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec toute la franchise et le courage qu'on me connaît[1].

Nous nous moquions, il y a un an, avec grande raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui n'ont pas la liberté indéfinie de la presse ; et cependant quel homme de bonne foi osera comparer aujourd'hui la France à l'Angleterre, pour la liberté de la presse! Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chronicle* attaque Pitt et les opérations de la guerre? Quel est le journaliste, en France, qui osât relever les bévues de nos comités, et des généraux, et des Jacobins, et des ministres, et de la Commune, comme l'opposition relève celle du ministère britannique? Et moi Français, moi Camille Desmoulins, je ne serai pas aussi libre qu'un journaliste anglais! je m'indigne à cette idée.

1. Nous ne multiplions pas les notes. Ici, Camille est pour ainsi dire *à fleur de peau* et s'explique lui-même.

Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la Révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution. Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière! Je l'ai dit, il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité tiendront la plume, et de l'autre, la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre, en France, la liberté même indéfinie de la presse; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écritoire de la servitude et du mensonge.

Je sais que, dans le maniement des grandes affaires, il est permis de s'écarter des règles austères de la morale; cela est triste, mais inévitable. Les besoins de l'État et la perversité du cœur humain rendent une telle conduite nécessaire, et ont fait de sa nécessité la première maxime de la politique. Si un homme en place s'avisait de dire tout ce qu'il pense, tout ce qu'il sait, il exposerait son pays à une perte certaine. Que les bons citoyens ne craignent donc point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République, une et indivisible.

Mes collègues ont tous été si occupés et emportés



....ge de travaux de tous mes
pour l'affermissement de la I
presque à moi seul (qu'ils m
leur comité de lecteurs et de
permis, au bout d'un an, de le
de ce comité, de leur offrir les
seul maître, quoi qu'on en dis
ner, et de leur donner les con
raient Tacite et Machiavel, les p
qui aient jamais existé.

Ce journal paraîtra deux fois
numéro, avec plus ou moins de p
dance des matières, et l'indulgen
la Convention et des Jacobins, po
ma plume babillarde, et son ind
caine.

On s'abonne chez DESENNE, *im*
Jardin de l'Egalité, *n*os *1 et 2*. ...
trois mois. ...

LE VIEUX CORDELIER

N° II [1]

Décadi 20 frimaire, l'an II de la République,
une et indivisible [2].

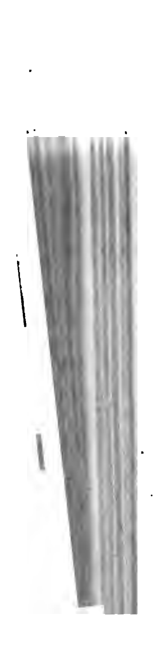
On me reprochait sans cesse mon silence, et peu s'en fallait qu'on ne m'en fît un crime. Mais si c'ést

1. C'est le 5 qu'avait paru le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Les terribles n'en furent pas contents; Robespierre n'en fut pas satisfait non plus, et il demeura convenu, entre Camille et lui, qu'avant de faire tirer sa feuille, le journaliste en soumettrait les épreuves à ce censeur paterne et infaillible.

Aussi le deuxième numéro se ressent-il de l'influence du correcteur. C'est Robespierre, je n'en doute pas, qui inspira cette diatribe, violente, fanatique, contre Chaumette et Clootz. Le jour où Camille porta la main sur Chaumette et sur Clootz, il fit plus qu'une étourderie d'écolier soufflé par son « cher camarade » Robespierre, plus qu'une faute d'Etat ; il commit une faute de cœur, un fratricide. L'histoire a-t-elle le droit d'être plus sévère encore ? Camille aurait-il eu peur ? Attaqué depuis longtemps, aurait-il voulu donner des gages à ceux qui l'avaient lancé et relancé quelques jours auparavant ? Aurait-il cherché son salut dans une lâcheté cruelle ? Je n'ose le présumer. Mais il me sera bien permis de regretter sa victime, de déplorer la mort d'Anacharsis Clootz. C'est un des crimes de la Terreur. Après cela, s'il était permis de trouver jolie la phrase qui égorge, ce pamphlet est admirable. C'est toujours la même verve ; jamais manche de poignard ne fut mieux sculpté, ciselé avec plus de goût, ni lame mieux affilée et plus artistement damasquinée. Mais c'est toujours un couteau.

(Marc Dufraisse, *la Libre Recherche*, 1857.)

2. 10 décembre 1793.

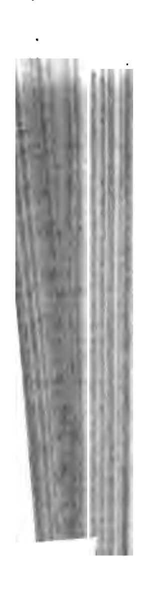


...ge les traîtres? La vérité a
et elle était encore trop verte. C
teux d'être si longtemps poltron
conspection peut commander au
devoirs le défendent à un représ
en bataille, avec mes collègues, a
pour dire, sans crainte, ce que je
au Peuple français, me taire se
bien ce que j'ai fait, ce que j'ai éc
pour la Révolution ; mon amour i
nement républicain, seule constitu
à quiconque n'est pas indigne du n
frères, les seuls que j'avais, tués e
la liberté, l'un au siége de Maëstri
la Vendée, et ce dernier coupé en
haine que les royalistes et les prêt
nom ; tant de titres à la confiance d
tent de moi tout soupçon ; et quan
plaies de l'État, je ne crains...

les membres de toutes les fonctions publiques pendant six ans, piége grossier des girondins. Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que celle dont usa le sénat de Rome, quand, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisa, dit Saint-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes: ce fut d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que proposerait Gracchus; et à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance. Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à 16 sous, Drusus mettait à 8 le maximum. Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le Forum trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidirent pour leur véritable défenseur qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale[1].

J'étais tellement convaincu que ce n'est que de ce côté qu'on pourrait entamer les patriotes et la République, qu'un jour me trouvant au comité de défense générale, au milieu de tous les docteurs brissotins et girondins, au moment de la plus grande déflagration de leur colère contre Marat, et feignant de croire à leur amour pour la liberté : « Vous direz tout ce qu'il

1. Éternelle histoire à méditer. — Quant au texte, la phrase ci-dessus, conforme à l'édition de 1838, doit être, pensons-nous, modifiée de façon à ce qu'avant le verbe *se refroidirent* on lise soit *les prolétaires*, soit *les Romains*. (J. C.)

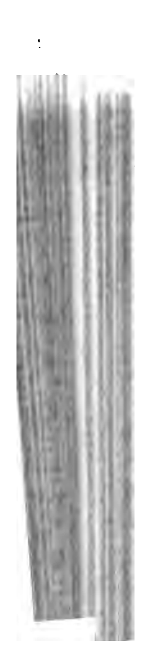


nions politiques, montrer, e
la fois, qu'ils renonçaient à
ils s'étaient disputée, pour
côté faible de la place où M
tranchement, et me dire avec
pliquer. Il était une heure
défense générale était garni
assez grand nombre de dépu
qu'il ne se trouve de mes coll
très-bien cette conversation.

« Il n'y a qu'à rire de vos ef
la Montagne, tant que vous i
marais[1] et le côté droit. On ne
par les hauteurs, et, en s'empa
d'une redoute, c'est-à-dire en
d'une multitude imprudente,
motions plus populaires encoi
Cordeliers, en suscitant des pai
nous, et de plus

des modérés, en comparaison. Ces pétitions, l'une, je crois, des boulangers, et l'autre de je ne me souviens pas quelle section, avaient d'abord été extrêmement applaudies des tribunes. Heureusement nous avons Marat qui, par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, est regardé comme le maximum du patriotisme, et a cette possession d'état si bien établie, qu'il semblera toujours au peuple, qu'au delà de ce que propose Marat, il ne peut y avoir que délire et extravagances, et qu'au delà de ses motions il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans. Aussi, dans ces deux occasions, Marat, qui ne manque point de génie en politique, et qui a vu d'abord où tendaient ces pétitions, s'est-il empressé de les combattre; et il n'a eu besoin que de quelques mots, et presque d'un signe de tête, pour faire retirer aux tribunes leurs applaudissements. Voilà, concluais-je, le service immense que lui seul, peut-être, est en mesure de rendre à la République. Il empêchera toujours que la contre-révolution ne se fasse en bonnets rouges, et c'est la seule manière possible de la faire. »

Aussi, depuis la mort de ce patriote éclairé et à grand caractère, que j'osais appeler, il y a trois ans, le *divin* Marat, c'est la seule marche que tiennent les ennemis de la République; et j'en atteste soixante de mes collègues! Combien de fois j'ai gémi, dans leur sein, des funestes succès de cette marche! Combien de fois, depuis trois mois, je les ai entretenus, en particulier, de mes frayeurs qu'ils traitaient de ridicules, quoique depuis la Révolution sept à huit volumes déposent en ma faveur, que si je n'ai pas toujours bien



changé de batteries; qu
l'exagération, ce qu'il n'a
tisme, et qu'il y avait de
contre-révolutionnaires, q
comme Roland, l'esprit pu
en sens contraire, mais à u
fatal à la liberté. Depuis
moins éloquents, aux Jacob
plus de véhémence encore
par des louanges perfides et
le détacher de tous ses vieu
du bataillon sacré des Cor
tant de fois battu l'armée r
tres, il a défendu le Dieu qu
ment. En rendant justice à
Meslier[1], abjuraient leur m
mis à leur place ces hypocri
faits prêtres pour faire bon
pas de publier eux-mêmes l
sant d'avoir été si longtem

pas s'en parer, et on demande pardon à Dieu et à la Nation.

Il a mis à leur place ces hypocrites de patriotisme, qui, aristocrates dans l'Assemblée constituante, et évêques connus par leur fanatisme, tout à coup éclairés par la raison, montaient les premiers à l'assaut de l'église Saint-Roch, et par des farces indécentes et indignes de la majesté de la Convention, s'efforçaient de heurter tous les préjugés, et de nous présenter à l'Europe comme un peuple d'athées, qui, sans constitution comme sans principes, abandonnés à l'impulsion du patriote du jour et du jacobin à la mode, proscrivaient et persécutaient tous les cultes, dans le même temps qu'ils en juraient la liberté. A la tête de ces hommes, qui, plus patriotes que Robespierre, plus philosophes que Voltaire, se moquaient de cette maxime si vraie :

> Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

on distinguait Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain[1]. Cloots est Prussien; il est cousin germain de ce Proly, tant dénoncé. Il a travaillé à la *Gazette universelle* où il a fait la guerre aux patriotes, je crois, dans le temps du Champ de Mars. C'est Guadet et Vergniaud qui ont été ses parrains, et l'ont fait naturaliser citoyen français, par décret de l'Assemblée législative. Par reconnaissance, il a voté, dans les journaux, la régence au vertueux Roland. Après ce vote fameux, comment peut-il prendre tous les jours effrontément place à la cime de la Montagne? Le patriote Cloots, dans la grande question de la guerre, a offert douze mille francs à la barre, en don patrio-

1. C'est le nom que Cloots se donnait à lui-même.



… les nègres; car, dai
pour Barnave contre Briss
nies; ce qui montre une fi
une prédilection pour les b
bassadeur du genre humain.
donner trop d'éloges à son z
la République une et indivisi
monde, à sa ferveur de missio
guillotiner les tyrans de la Ch
Il n'a jamais manqué de dater
ans, de Paris, chef-lieu du gl
faute, si les rois de Danemark
neutralité, et ne s'indignent
orgueilleusement la métropole
penhague. Eh bien! c'est ce
l'autre jour, après souper, dans
à la raison, et de ce qu'il appel
son du seigneur genre humain,
du soir, éveiller, dans son pre
Gobel, pour lui offrir ce qu'il
civique, et l'engager à …

cette maxime de saint Paul : *Obéissez aux tyrans ;* en répondant comme l'évêque O'Neal à Jacques I[er], qui lui demandait s'il pouvait puiser dans la bourse de ses sujets : « A Dieu ne plaise que vous ne le puissiez; *vous êtes le souffle de nos narines ;* » ou comme Le Tellier à Louis XIV : *Vous êtes trop bon roi; tous les biens de vos sujets sont les vôtres*[1]. On a terminé le chapitre des prêtres et de tous les cultes qui se ressemblent, et sont tous également ridicules, quand on a dit que les Tartares mangent les excréments du grand Lama, comme des friandises sanctifiées. Il n'y a si vile tête d'oignon qui n'ait été révérée à l'égal de Jupiter. Dans le Mogol, il y a encore une vache qui reçoit plus de génuflexions que le bœuf Apis, qui a sa crèche garnie de diamants, et son étable voûtée des plus belles pierreries de l'Orient, ce qui doit rendre Voltaire et Rousseau moins fiers de leurs honneurs du Panthéon; et Marc Polo nous fait voir les habitants du pays de Cardandan adorant chacun le plus vieux de la famille, et se donnant, par ce moyen, la commodité d'avoir un dieu dans la maison et sous la main. Du moins ceux-ci ont nos principes d'égalité, et chacun est dieu à son tour.

Nous n'avons pas le droit de nous moquer de tous ces imbéciles, nous, Européens, qui avons cru si longtemps *que l'on gobait un Dieu, comme on avale une huître*, et notre religion avait ce mal par-dessus les autres, que l'esclavage et le papisme sont deux frères qui se tiennent par la main, qu'ils ne sont jamais entrés dans un pays l'un sans l'autre. Aussi tous les États libres, en tolérant tous les cultes, ont-ils proscrit le papisme seul avec raison, la liberté ne pouvant

1. Ce Le Tellier n'en a pas moins assuré, avec Louvois, la puissance de la France.

permettre une religion qui fait de la servitude un de ses dogmes. J'ai donc toujours pensé qu'il fallait retrancher au moins le clergé du corps politique, mais pour cela il suffisait d'abandonner le catholicisme à sa décrépitude, et le laisser finir de sa belle mort qui était prochaine. Il n'y avait qu'à laisser agir la raison et le ridicule sur l'entendement des peuples, et avec Montaigne, regarder *les églises comme des petites-maisons d'imbéciles qu'il fallait laisser subsister* jusqu'à ce que la raison eût fait assez de progrès*, de peur que ces fous ne devinssent des furieux.*

Aussi ce qui m'inquiète, c'est de ne pas m'apercevoir assez des progrès de la raison humaine parmi nous. Ce qui m'inquiète, c'est que nos médecins politiques eux-mêmes ne comptent pas assez sur la raison des Français, pour croire qu'elle puisse être dégagée de tout culte. Il faut à l'esprit humain malade, pour le bercer, le lit, plein de songes, de la superstition; et à voir les processions, les fêtes qu'on institue, les autels et les saints sépulcres qui se lèvent, il me semble qu'on ne fait que changer de lit le malade, seulement on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre vie. Comment le savant Cloots a-t-il pu ignorer qu'il faut que la raison et la philosophie soient devenues plus communes encore, plus populaires qu'elles ne le sont dans les départements, pour que les malheureux, les vieillards, les femmes puissent renoncer à leurs vieux autels, et à l'espérance qui les y attache? Comment peut-il ignorer que la politique a besoin de ce ressort; que Trajan n'eut tant de peines de subjuguer les Daces, que parce que, disent les historiens, à l'intrépidité des barbares ils joignaient une persuasion plus intime de l'existence du palais d'Odin, où ils recevraient, à table, le prix de leur valeur. Comment

peut-il ignorer que la liberté elle-même ne saurait se passer de cette idée d'un Dieu rémunérateur, et qu'aux Thermopyles, le célèbre Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates, en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton *apud inferos cœnaturi!* Comment peut-il ignorer que la terreur de l'armée victorieuse de Gabinius ne fut pas assez forte pour contenir le peuple d'Alexandrie, qui faillit exterminer ses légions, à la vue d'un chat tué par un soldat romain! Et dans le fameux soulèvement des paysans de Suède contre Gustave Ericson, toute leur pétition se réduisait à ce point : « Qu'on nous rende nos cloches. » Ces exemples prouvent avec quelle circonspection on doit toucher au culte. Pour moi, je l'ai dit, le jour même où je vis Gobel venir à la barre avec sa double croix, qu'on portait en triomphe devant le philosophe Anaxagoras[1], si ce n'était pas un crime de lèse-Montagne de soupçonner un président des Jacobins et un procureur de la Commune, tels que Cloots et Chaumette, je serais tenté de croire qu'à la nouvelle de Barrère du 21 septembre, « la Vendée n'existe plus, » le roi de Prusse s'est écrié douloureusement : « Tous nos efforts échoueront donc contre la République, puisque le noyau de la Vendée est détruit, » et que l'adroit Lucchesini, pour le consoler, lui aura dit : « Héros invincible, j'imagine une ressource; laissez-moi faire. Je payerai quelques prêtres pour se dire charlatans; j'enflammerai le patriotisme des autres, pour faire une pareille déclaration. Il y a, à Paris, deux fameux patriotes qui seront très-propres, par leurs talents, leur exagération, et leur système religieux bien connu, à nous seconder, et à recevoir nos

1. *Chaumette, le* procureur de la Commune.



...ndra pas de ce nom
sini ne peut parler de l
« Anacharsis et Anaxag
de la raison, tandis que
révolution ; et bientôt, a
France, de vieillesse et d
à rendre le dernier soupir
aucun avantage, puisque
pouvait échapper à Cam
l'intolérance contre ceux q
messés, je vous réponds d
constitutionnelles à Lescur

LE VIEUX CORDELIER

N° III[1]

Quintidi frimaire, 3e décade, l'an II de la République, une et indivisible[2].

Une différence entre la monarchie et la république,

1. Un flot invincible montait, comme une puissante marée, une émotion générale de pitié et de clémence. Le 13 décembre, une foule de femmes vinrent pleurer à la barre de la Convention, prier pour leurs maris, leurs fils. Le 15, la grande voix du temps, le mobile artiste qui avait devancé, annoncé les grands mouvements de la République, Desmoulins lança le n° 3 du *Vieux Cordelier*. Simple traduction de Tacite, pour répondre aux détracteurs de la République, à ceux qui pourraient trouver 93 un peu dur; il leur conte la Terreur de Tibère et de Domitien; elle ressemble si fort à la nôtre, que cette apologie paraît ce qu'elle est, une satire.

(Michelet, *Rév. fr.*, t. VII.)

Pour que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* devînt une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance, que c'était bien son règne que Camille, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrire. Et ce danger l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre celui où il vivait et celui dont il avait emprunté le tableau à Tacite. Aussi qu'arriva-t-il? Que l'apparition de ce troisième numéro, le 25 frimaire, fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-révolutionnaires battirent des mains, tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulins venait de tracer l'histoire de son époque; sans le vouloir, le généreux, mais téméraire écrivain avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine. (L. Blanc, *Rév. fr.*, t. X.)

Nous donnons, d'après la petite édition de la *Bibliothèque nationale*, ces deux extraits d'historiens qui, à eux deux, résument bien sur Camille les opinions diverses qui font l'opinion générale. Nous sommes, nous, de l'avis de M. Michelet et de M. Marc Dufraisse.

2. *15 décembre 1793.*

qui suffirait seule pour faire repousser avec horreur, par les gens de bien, le gouvernement monarchique, et lui faire préférer la république, quoi qu'il en coûte pour l'établir, c'est que si, dans la démocratie, le peuple peut être trompé, du moins c'est la vertu qu'il aime, c'est le mérite qu'il croit élever aux places, au lieu que les coquins sont l'essence de la monarchie. Les vices, les pirateries et les crimes qui sont la maladie des républiques, sont la santé des monarchies. Le cardinal de Richelieu l'avoue dans son testament politique, où il pose en principe que le roi doit éviter de se servir des gens de bien. Avant lui, Salluste avait dit : « Les rois ne sauraient se passer des fri-« pons, et, au contraire, ils doivent avoir peur et se « méfier de la probité. » Ce n'est donc que dans la démocratie que le bon citoyen peut raisonnablement espérer de voir cesser le triomphe de l'intrigue et du crime ; et pour cela le peuple n'a besoin que d'être éclairé : c'est pourquoi, afin que le règne d'Astrée revienne, je reprends la plume, et je veux aider le père Duchesne à éclairer mes concitoyens, et à répandre les semences du bonheur public.

Il y a encore cette différence entre la monarchie et la république, que les règnes des plus méchants empereurs, Tibère, Claude, Néron, Caligula, Domitien, eurent d'heureux commencements. Tous les règnes ont la *joyeuse entrée* [1].

C'est par ces réflexions que le patriote répond d'abord au royaliste, riant sous cape de l'état présent de la France, comme si cet état violent et terrible devait durer : Je vous entends, messieurs les royalistes, narguer tout bas les fondateurs de la République, et

1. *Excepté* ceux qui commencent par brumaire et par décembre.

comparer le temps de la Bastille. Vous comptez sur la franchise de ma plume, et vous vous faites un plaisir malin de la suivre, esquissant fidèlement le tableau de ce dernier semestre. Mais je saurai tempérer votre joie, et animer les citoyens d'un nouveau courage. Avant de mener le lecteur aux Brotteaux, et sur la place de la Révolution, et de les lui montrer inondés du sang qui coula, pendant ces six mois, pour l'éternel affranchissement d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, et non encore lavés par la liberté et le bonheur public, je vais commencer par reporter les yeux de mes concitoyens sur les règnes des Césars, et sur ce fleuve de sang, sur cet égout de corruption et d'immondices coulant perpétuellement sous la monarchie.

Muni de ce numéro préliminaire, le souscripteur, fût-il doué de la plus grande sensibilité, se soutiendra facilement, pendant la traversée qu'il entreprend avec moi de ce période de la révolution. Dans le combat à mort que se livrent, au milieu de nous, la république et la monarchie, et dans la nécessité que l'une ou l'autre remportât une victoire sanglante, qui pourra gémir du triomphe de la république, après avoir vu la description que l'histoire nous a laissée du triomphe de la monarchie; après avoir jeté un coup d'œil sur la copie ébauchée et grossière des tableaux de Tacite, que je vais présenter à l'honorable cercle de mes abonnés?

« Après le siége de Pérouse, disent les historiens, malgré la capitulation, la réponse d'Auguste fut : « Il vous faut tous périr. » Trois cents des principaux citoyens furent conduits à l'autel de Jules César, et là, égorgés le jour des ides de mars; après quoi le reste *des habitants fut* passé pêle-mêle au fil de l'épée, et

la ville, une des plus belles de l'Italie, réduite en cendres, et autant effacée qu'Herculanum de la surface de la terre. « Il y avait anciennement à Rome, dit « Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'état et de « lèse majesté, et portait peine capitale. Ces crimes « de lèse-majesté, sous la république, se réduisaient « à quatre sortes : si une armée avait été abandonnée « dans un pays ennemi ; si l'on avait excité des sédi- « tions ; si les membres des corps constitués avaient « mal administré les affaires et les deniers publics ; « si la majesté du peuple romain avait été avilie. Les « empereurs n'eurent besoin que de quelques articles « additionnels à cette loi pour envelopper et les ci- « toyens et les cités entières dans la proscription. Au- « guste fut le premier extendeur de cette loi de lèse- « majesté, dans laquelle il comprit les écrits qu'il « appelait contre-révolutionnaires[1]. » Sous ses successeurs, et bientôt, les extensions n'eurent plus de bornes dès que des propos furent devenus des crimes d'État ; de là il n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même.

« Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia, d'avoir élevé un monument à ses habitants, morts au siége de Modène, en combattant cependant sous Auguste lui-

1. Je préviens que ce numéro n'est, d'un bout à l'autre, qu'une traduction littérale des historiens. J'ai cru inutile de le surcharger des citations. Toutefois, au risque de passer pour pédant, je citerai, parfois, le texte, afin d'ôter tout prétexte à la malignité d'empoisonner mes phrases, et de prétendre ainsi que ma traduction d'un auteur mort il y a quinze cents ans est un crime de contre-révolution. *(Note de Desmoulins.)*

Camille a l'air de reculer ici devant sa propre audace. Mais non, il souligne au contraire, il encadre même, sans le vouloir, le *tableau qu'il* va tracer.

même, mais parce qu'alors Auguste combattait avec Brutus, et Nursia eut le sort de Pérouse.

« Crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure, s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus, d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius, d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. Crime de contre-révolution à Mamercus Scaurus, d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers à qui l'on pouvait donner deux sens. Crime de contre-révolution a Torquatus Silanus, de faire de la dépense. Crime de contre-révolution à Petreïus, d'avoir eu un songe sur Claude. Crime de contre-révolution à Appius Silanus, de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui. Crime de contre-révolution à Pomponius, parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne. Crime de contre-révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches, et en conservant dans son gilet un jeton à face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. Crime de contre-révolution, de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement. Crime de contre-révolution de ne pas invoquer le génie divin de Caligula. Pour y avoir manqué, grand nombre de citoyens furent déchirés de coups, condamnés aux mines ou aux bêtes, quelques-uns même sciés par le milieu du corps. Crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Geminus, d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-

même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre grâce aux Dieux; ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité; c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

« Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu; cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Quanto metu occultior, tantò famæ adeptus.* Suspect.

« Étiez-vous riche; il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect [1].

« Étiez-vous pauvre; comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam.* Suspect.

« Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mœstum.* Suspect.

« Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que sa maladie était encore dans la vigueur de

1. Ce *suspect* qui retombe ici comme un glas ne rappelle-t-il point le fameux discours de Louvet : Robespierre, je t'accuse!

l'âge. *Reddendam pro intempestivâ licentiâ mœstam et funebrem noctem quâ sentiat vivere Vitellium et imperare.* Suspect.

« Était-il vertueux et austère dans ses mœurs ; bon ! nouveau Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum vultûs rigidi et tristis quo tibi lasciviam exprobrent.* Suspect.

« Était-ce un philosophe, un orateur ou un poëte ; il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient ! Pouvait-on souffrir qu'on fît plus d'attention à l'auteur, aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge grillée ? *Virginium et Rufum claritudo nominis.* Suspect.

« Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre ; on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : Au moins, Seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum fecerat.* Suspect.

« On peut croire que c'était bien pis, si on était petit-fils ou allié d'Auguste : on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem et quod tunc spectaretur è Cæsarum posteris !* Suspect.

« Et tous ces suspects, sous les empereurs, n'en étaient pas quittes, comme chez nous, pour aller aux Madelonnettes, aux Irlandais, ou à Sainte-Pélagie. Le prince leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou leur apothicaire, et de choisir dans les vingt-quatre heures le genre de mort qui leur

plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret eum.* »

C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir aucune qualité, à moins qu'on n'en eût fait un instrument de la tyrannie, sans éveiller la jalousie du despote, et sans s'exposer à une perte certaine. C'était un crime d'avoir une grande place ou d'en donner sa démission; mais le plus grand de tous les crimes était d'être incorruptible. Néron avait tellement détruit tout ce qu'il y avait de gens de bien, qu'après s'être défait de Thraseas et de Soranus il se vantait d'avoir aboli jusqu'au nom de la vertu sur la terre. Quand le sénat les avait condamnés, l'empereur lui écrivait une lettre de remercîment de ce qu'il avait fait périr *un ennemi de la République;* de même qu'on avait vu le tribun Clodius élever un *autel à la liberté* sur l'emplacement de la maison rasée de Cicéron, et le peuple crier : *Vive la liberté!*

L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valerius Asiaticus, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on en pût deviner la cause. Toranius, le tuteur, le vieux ami d'Auguste, était proscrit par son pupille, sans qu'on sût pourquoi, sinon qu'il était homme de probité, et qu'il aimait sa patrie. Ni la préture, ni son innocence ne purent garantir Quintus Gellius des mains sanglantes de l'exécuteur; et cet Auguste, dont on a tant vanté la clémence, lui arrachait les yeux de ses propres mains. On était trahi et poignardé par ses esclaves, ses ennemis; et si on n'avait point d'ennemi, on trouvait pour assassin un hôte, un ami, un fils. En un mot, sous ces règnes, la mort naturelle d'un homme célèbre, ou seulement en place, était si rare, que cela

était mis dans les gazettes comme un événement, et transmis par l'historien à la mémoire des siècles. « Sous ce consulat, dit notre annaliste, il y eut un « pontife, Pison, qui mourut dans son lit, ce qui pa- « rut tenir du prodige. »

La mort de tant de citoyens innocents et recommandables semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur sacré et inviolable faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, en recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Severus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations. Aussi tout le monde se jetait-il dans une carrière des dignités si large et si facile, et, pour se signaler par un début illustre et faire ses caravanes de délateur, le marquis Serunus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père déjà exilé ; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de justice et de confiscation n'était que vol et assassinat.

S'il n'y avait pas moyen d'envoyer un homme au tribunal, on avait recours à l'assassinat et au poison. Celer, Œlius, la fameuse Locuste, le médecin Anicet, étaient des empoisonneurs de profession, patentés, voyageant à la suite de la cour, et une espèce de grands officiers de la couronne. Quand ces demi-mesures ne suffisaient pas, le tyran recourait à une proscription générale. C'est ainsi que Caracalla, après

avoir tué de ses mains son frère Géta, déclarait ennemis de la République tous ses amis et partisans, au nombre de vingt mille; et Tibère, ennemis de la République, tous les amis et partisans de Séjan, au nombre de trente mille. C'est ainsi que Sylla, dans un seul jour, avait interdit le feu et l'eau à soixante-dix mille Romains. Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes. Jusqu'à quel degré d'avilissement et de bassesse l'espèce humaine ne peut-elle donc pas descendre, quand on pense que Rome a souffert le gouvernement d'un monstre qui se plaignait que son règne ne fût point signalé par quelque calamité, peste, famine, tremblement de terre; qui enviait à Auguste le bonheur d'avoir eu, sous son empire, une armée taillée en pièces; et au règne de Tibère, les désastres de l'amphithéâtre de Fidènes, où il avait péri cinquante mille personnes; et, pour tout dire en un mot, qui souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour le mettre en masse à la fenêtre?

Que les royalistes ne viennent pas me dire que cette description ne conclut rien, que le règne de Louis XVI ne ressemblait point à celui des Césars. S'il n'y ressemblait point, c'est que chez nous la tyrannie, endormie depuis longtemps au sein des plaisirs, et se reposant sur la solidité des chaînes que nos pères portaient depuis quinze cents ans, croyait n'avoir plus besoin de la terreur, seul instrument des des-

potes, dit Machiavel, et instrument tout-puissant sur des âmes basses, timides, et faites pour l'esclavage. Mais aujourd'hui que le peuple s'est réveillé, et que l'épée de la République a été tirée contre les monarchies, laissez la royauté remettre le pied en France; c'est alors que ces médailles de la tyrannie, si bien frappées par Tacite, et que je viens de mettre sous les yeux de mes concitoyens, seront la vivante image de ce qu'ils auront à souffrir de maux pendant cinquante ans. Et faut-il chercher des exemples si loin? Les massacres du Champ de Mars et de Nancy; ce que Robespierre racontait l'autre jour aux Jacobins, des horreurs que les Autrichiens ont commises aux frontières, les Anglais à Gênes, et les royalistes à Fougères et dans la Vendée, et la violence seule des partis, montrent assez que le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme les Octave et les Néron. Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, outrer la Révolution avait donc moins de péril, et valait encore mieux que de rester en deçà, comme l'a dit Danton, et il a fallu, avant tout, que la République s'assurât du champ de bataille.

D'ailleurs tout le monde conviendra d'une vérité. Quoique Pitt sentant cette nécessité où nous étions réduits, de ne pouvoir vaincre sans une grande effusion de sang, ait changé tout à coup de batteries, et, profitant habilement de notre situation, ait fait tous ses efforts pour donner à notre liberté l'attitude de la tyrannie, et tourner ainsi contre nous la raison et l'humanité du dix-huitième siècle, c'est-à-dire les armes mêmes avec lesquelles nous avions vaincu le despotisme; quoique Pitt, depuis la grande victoire de

la Montagne, le 20 janvier, se sentant trop faible pour empêcher la liberté de s'établir en France, en la combattant de front, ait compris que le seul moyen de la diffamer et de la détruire était d'en prendre lui-même le costume et le langage; quoique en conséquence de ce plan il ait donné à tous ses agents, à tous les aristocrates, l'instruction secrète de s'affubler d'un bonnet rouge, de changer la culotte étroite contre le pantalon, et de se faire des patriotes énergumènes; quoique le patriote Pitt, devenu jacobin, dans son ordre à l'armée invisible qu'il solde parmi nous, l'ait conjurée de demander, comme le marquis de Montaut, cinq cents têtes dans la Convention, et que l'armée du Rhin fusillât la garnison de Mayence; de demander, comme une certaine pétition, qu'on fît tomber neuf cent mille têtes; comme un certain réquisitoire, qu'on embastillât la moitié du peuple français comme suspect; et, comme une certaine motion, qu'on mît des barils de poudre sous ces prisons innombrables, et à côté une mèche permanente; quoique le sans-culotte Pitt ait demandé qu'au moins, par amendement, on traitât tous ces prisonniers avec la dernière rigueur; qu'on leur refusât toutes les commodités de la vie, et jusqu'à la vue de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants, pour les livrer eux et leur famille à la terreur et au désespoir; quoique cet habile ennemi ait suscité partout une nuée de rivaux à la Convention, et qu'il n'y ait aujourd'hui, en France, que les douze cent mille soldats de nos armées qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois; car les commissaires de la Convention font des lois; les départements, les districts, les municipalités, les sections, les comités révolutionnaires font des lois; et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi : malgré,

dis-je, tous les efforts que Pitt a faits pour rendre notre République odieuse à l'Europe ; pour donner des armes au parti ministériel contre le parti de l'opposition, à la rentrée du Parlement; en un mot, pour réfuter le manifeste sublime de Robespierre[1]. Malgré tant de guinées, qu'on me cite, disait Danton, un seul homme, fortement prononcé dans la Révolution, et en faveur de la République, qui ait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire? Le tribunal révolutionnaire, de Paris du moins, quand il a vu des faux témoins se glisser dans son sein, et mettre l'innocent en péril, s'est empressé de leur faire subir la peine du talion. A la vérité, il a condamné pour des paroles et des écrits. Mais, d'abord, peut-on regarder comme de simples paroles le cri de *vive le Roi,* ce cri provocateur de sédition, et qui, par conséquent, même dans l'ancienne loi de la république romaine, que j'ai citée, eût été puni de mort? Ensuite, c'est dans la mêlée d'une révolution que ce tribunal a à juger des crimes politiques ; et ceux mêmes qui croient qu'il n'est pas exempt d'erreurs lui doivent cette justice, qu'en matière d'écrits il est plus attaché à l'intention qu'au corps du délit ; et lorsqu'il n'a pas été convaincu que l'intention était contre-révolutionnaire, il n'a jamais manqué de mettre en liberté, non-seulement celui qui avait tenu les propos ou publié les écrits, mais même celui qui avait émigré.

Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la

1. C'est avec de tels écrits qu'on vengerait l'honneur de la République, et qu'on débaucherait leurs peuples et leurs armées, aux despotes, bientôt réduits à la garde des nobles et des prêtres, leurs satellites naturels, si les *ultra-révolutionnaires* et les bonnets rouges de Brissot et de Dumouriez ne gâtaient une si belle cause et ne fournissaient malheureusement à Pitt des faits pour répondre à ces belles paroles de Robespierre. (*Note de Desmoulins.*)

République ne se mettent pas à leur place: Voyez entre quels précipices nous marchons. D'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe; d'un autre côté est le modérantisme en deuil qui, voyant les vieux Cordeliers ramer vers le bon sens, et tâcher d'éviter le courant de l'exagération, faisait hier, avec une armée de femmes, le siége du comité de sûreté générale, et, me prenant au collet, comme j'y entrais par hasard, prétendait que, dans le jour, la Convention ouvrît toutes les prisons, pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires, enragés de leur détention. Enfin, il y a une troisième conspiration, qui n'est pas la moins dangereuse; c'est celle que Marat aurait appelée la conspiration des dindons : je veux parler de ces hommes qui, avec les intentions du monde les meilleures, étrangers à toutes les idées politiques, et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêtise et d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité, ou qu'ils occupent telle place éminente, souffrent à peine qu'on leur parle; montagnards d'*industrie*, comme les appelle si bien d'Églantine, tout au moins montagnards de recrues, de la troisième ou quatrième réquisition, et dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens des vétérans blanchis dans les armées de la République, s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opinion, et dont l'ignorance patriote nous fait encore plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafayette et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les Jacobins éclairés voient que leur route est semée sans interruption : mais ceux qui ont posé la première pierre de la République doivent être déterminés à élever jus-

qu'au faîte ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous ses fondements.

Pour moi, j'ai repris tout mon courage; et tant que j'aurai vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon écritoire véridique et républicain. Après ce numéro 3 du *Vieux Cordelier*, que Pitt vienne dire maintenant que je n'ai pas la liberté d'exprimer mon opinion autant que le *Morning Chronicle!* qu'il vienne dire que la liberté de la presse n'existe plus en France, même pour les députés à la Convention, après la lettre pleine d'affreuses vérités que vient de publier le courageux Philippeaux, quoiqu'on puisse lui reprocher d'y avoir trop méconnu les grands services du comité de salut public. Depuis que j'ai lu cet écrit véritablement sauveur, je dis à tous les patriotes que je rencontre : Avez-vous lu Philippeaux? Et je le dis avec autant d'enthousiasme que La Fontaine demandait : Avez-vous lu Baruch?

Oui, j'espère que la liberté de la presse va renaître tout entière. On a étrangement trompé les meilleurs esprits de la Convention sur les prétendus dangers de cette liberté. On veut que la terreur soit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens : qu'on y mette donc la liberté de la presse; car elle est la terreur des fripons et des contre-révolutionnaires.

Loustalot[1], qu'on a trop oublié, et à qui il n'a manqué, pour partager les honneurs divins de Marat, que d'être assassiné deux ans plus tard, ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : « Si la liberté de la presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunît dans une seule main tous les pouvoirs,

1. Élysée Loustallot. Voy. l'Étude spéciale et très-remarquable de Marcellin Pellet.



... de liste
et avec tous les cabi
notre liberté naissant
vains courageux pour
plumes vénales, déjou
la journée du 10 août
effusion de sang, en con
depuis. Tant que la lil
existé, il nous a été facil
venir. La liberté, la véri
clavage, la sottise et le
ont rencontrés. Mais est
qui, en faisant de la pos
que le ministre seul avait
sant passer que les écrits
mier à la circulation des l
le Midi ces ténèbres et ces
de tempêtes. On interceptait
de Billaud-Varennes, etc.,
qu'on fit déclarer, soi-disant
tion, il nous en coûte déj
d'hommes ...

par exemple, que dans ce numéro 3, et dans ma traduction de Tacite, la malignité trouvera des rapprochements entre ces temps déplorables et le nôtre. Je le sais bien, et c'est pour faire cesser ces rapprochements, c'est pour que la liberté ne ressemble point au despotisme, que je me suis armé de ma plume. Mais, pour empêcher que les royalistes ne tirent de là un argument contre la République, ne suffit-il pas de représenter, comme j'ai fait tout à l'heure, notre situation et l'alternative cruelle où se sont trouvés réduits les amis de la liberté, dans le combat à mort entre la république et la monarchie?

Sans doute, la maxime des républiques est qu'il vaut mieux ne pas punir plusieurs coupables que de frapper un seul innocent. Mais n'est-il pas vrai que, dans un temps de révolution, cette maxime pleine de raison et d'humanité sert à encourager les traîtres à la patrie, parce que la clarté des preuves qu'exige la loi favorable à l'innocence fait que le coupable rusé se dérobe au supplice? Tel est l'encouragement qu'un peuple libre donne contre lui-même. C'est une maladie des républiques, qui vient, comme on voit, de la bonté du tempérament. La maxime au contraire du despotisme est « qu'il vaut mieux que plusieurs innocents périssent que si un seul coupable échappait. » C'est cette maxime, dit *Gordon sur Tacite,* qui fait la force et la sûreté des rois. Le comité de salut public l'a bien senti; et il a cru que, pour établir la République, il avait besoin un moment de la jurisprudence des despotes. Il a pensé, avec Machiavel, que dans les cas de conscience politique, le plus grand bien effaçait le mal plus petit. Il a donc voilé pendant quelque temps la statue de la liberté. Mais confondra-t-on ce voile de gaze, et transparent, avec la doublure des Cloots,



de la Convention, qui
et les principes?

Je n'ai point prétei
sonne, dans ce numérc
M. Vincent, le Pitt de
propos de s'y reconnaît
et brave collègue Phili
détours pour lui adre

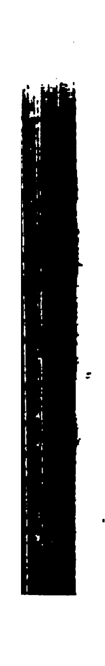
1. Bouchotte, alors ministre
nante. Nous retrouvons dans le
Bouchotte, notes qu'on devait
Hébert et au *Père Duchesne :*

« 24 mai, matin (93). S'abon
nal des Hommes libres, 2 exem
Jacobins. — S'abonner pour 3
rédigé par le citoyen Hébert. C
tionnellement entre les armée
pouvoir exécutif pour la guerre

« 17 septembre, an II de la R
le journal du *Père Duchesne* à 1
Faites-moi connaître à quelle
feuilles doit cesser.

« Pour ampliation, par ordre
la guerre

dures. C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la tyrannie, y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empresser de la corriger; car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité, et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait, d'après nature, de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernements, il y a douze siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté, et le meilleur des mondes possibles.



LE VIEUX CORDELIER

N° IV [1]

Décadi 30 frimaire [2], l'an II de la République une et indivisible

> **Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit.**
> **(J.-J. Rousseau, *Contrat Social*.)**

Quelques personnes ont improuvé mon numéro 3, où je me suis plu, disent-elles, à faire des rapprochements qui tendent à jeter de la défaveur sur la révolution et les patriotes : elle devraient dire sur les excès de la révolution et les patriotes d'industrie. Elles croient le numéro réfuté, et tout le monde justifié par ce seul mot : On sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté; mais patience, vous serez libres un jour.

1. Le 21 décembre, au matin, le libraire Desenne avait à sa porte la longue queue des acheteurs qui s'arrachaient le quatrième numéro. On le payait de la seconde main, de la troisième main ; le prix augmentait toujours, jusqu'à un louis. On le lisait dans la rue, on en suffoquait de pleurs. Le cœur de la France s'était échappé, la voix de l'humanité, l'aveugle, l'impatiente, la toute-puissante pitié, la voix des entrailles de l'homme, qui perce les murs, renverse les tours,.... le cri divin qui remuera les âmes éternellement : « Le Comité de clémence. »
(Michelet, *Rév. fr.*, t. VII.)

2. 20 décembre 1793.



...ans la
14 juillet. La lib
Elle n'a qu'un âge
Autrement ceux qu
seraient donc auss
Vendée, qui se font
dont ils ne jouiront
dans le combat, ress
comme le croient ce
battons pour défendr
champ en possession
sont la déclaration des
républicaines, la frater
bilité des principes.
déesse; voilà à quels t
au milieu de qui elle ha

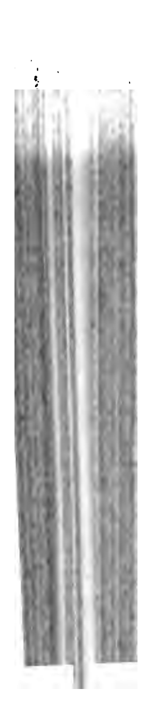
Et à quel autre signe
cette liberté divine? Cett
vain nom? n'est-ce qu'un
deille ou la Maillard, l
rouge, ou bien cette statu
propose D...

point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons. La liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la déclaration des droits, c'est votre sublime Constitution[1] ! Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects[2], car, dans la déclaration des droits, il n'y a point de maison de suspicion; il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prisons, mais l'accusateur public; il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République. Ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à

1. A la lecture de ces lignes si éloquentes, si saintement passionnées, si dignes de la déesse qu'elles invoquent et qui les inspira, quel cœur pourrait rester sans battement? Mais Camille Desmoulins ne prenait-il pas le jour du combat pour le lendemain de la victoire, lorsqu'il niait que la liberté, comme l'enfance, eût besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr? Il n'y a pas à en douter : ce que le quatrième numéro demande à chaque page, presque à chaque ligne, c'est que la Révolution, en tant que Révolution, abdique, *et sur-le-champ*.

(L. Blanc, *Rév. fr.*, t. X.)

2. Que Messieurs les modérés ne se fassent pas une autorité de ce passage; qu'ils n'isolent pas cette ligne du reste du numéro quatre; car c'est de l'ensemble que se compose mon opinion. Je ne veux point, *pygmée*, avoir une querelle avec le *géant*, et je déclare que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrétés par la Convention, décadi 30 frimaire, interrogent les suspects un à un, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril. (*Note de Desmoulins.*)



ont émigré. Ils ont péri à
tout le reste ne mérite pa
tude de feuillants, de re
vous incarcérez dans le d
république, n'a ressembl
dont Tacite peint ainsi l'i
entre Vitellius et Vespasie

« Tant que dura l'acti
blaient, comme des specta
combattants; et, comme
saient tantôt ceux-ci et ta
ments de mains et des a
toujours pour les vainque
partis venait à lâcher pie
maisons et qu'on livrât à l
vaient. D'un côté, l'on voya
de l'autre, des comédies e
de monde. » N'est-ce pas l
nos chapelains, de nos sig
tition des huit mille et d

bourgeois de Paris, l'an II de la République, ne ressemblent pas mal encore à ceux de Rome du temps de Vitellius, comme ceux de Rome ressemblaient à ceux d'Athènes, du temps de Platon, dont ce philosophe disait, dans sa République imaginaire, qu'il n'avait rien prescrit pour eux, cette classe étant faite pour suivre aveuglément l'impulsion du gouvernement et des plus forts. On se battait au Carrousel et au Champ de Mars, et le Palais-Royal étalait ses bergères et son Arcadie[1]. A côté du tranchant de la guillotine sous lequel tombaient les têtes couronnées, et sur la même place, et dans le même temps, on guillotinait aussi Polichinelle qui partageait l'attention. Ce n'était pas l'amour de la République qui attirait tous les jours tant de monde sur la place de la Révolution, mais la curiosité, et la pièce nouvelle qui ne pouvait avoir qu'une seule représentation. Je suis sûr que la plupart des habitués de ce spectale se moquaient, au fond de l'âme, des abonnés de l'opéra et de la tragédie, qu'ils ne voyaient qu'un poignard de carton, et des comédiens qui faisaient le mort. Telle était, dit Tacite, l'insensibilité de la ville de Rome, sa sécurité dénaturée et son indifférence parfaite pour tous les partis. Mais Vespasien, vainqueur, ne fit point embastiller toute cette multitude.

De même, croyez-moi, dignes représentants, aujourd'hui que la Convention vient de rejeter sur les intrigants, les patriotes *tarés* et les ultra-révolutionnaires en moustaches et en bonnet rouge, l'immense poids de terreur qui pesait sur elle ; aujourd'hui

1. N'a-t'on pas vu, le dimanche qui suivit l'entrée des troupes dans Paris (mai 1871), les boulevards pleins de monde, de promeneurs, de marchands de coco, tandis qu'on se battait encore du côté *de Belleville et du* Père-Lachaise ?



...ats-généraux, ma
premier coup de fusil, o
son des lis, et ont dema
leur laisser faire leurs qu
les comme Vespasien, s
triomphateur, en s'égosill
blique!

Que de bénédictions s'
parts! Je pense bien différ
disent qu'il faut laisser la
Je suis certain, au contrair
solidée, et l'Europe vaincue
CLÉMENCE. C'est ce comité q
car la clémence est aussi un
et la plus efficace de toutes,
avec sagesse. Que les imb
pellent modéré, s'ils le veul
n'être pas plus enragé que
Brutus écrivait : « Vous fer

générale. Dira-t-on que Thrasybule et Brutus étaient des feuillants, des brissotins? je consens à passer pour modéré, comme ces grands hommes. La politique leur avait appris la maxime que Machiavel a professée depuis, que, *lorsque tant de monde a trempé dans une conjuration, on l'étouffe plus sûrement, en feignant de l'ignorer, qu'en cherchant tous les complices.* C'est cette politique, autant que sa bonté, son humanité qui inspira à Antonin ces belles paroles aux magistrats qui le pressaient de poursuivre et de punir tous les citoyens qui avaient eu part à la conjuration d'Attilius : « Je ne suis pas bien aise qu'on voie qu'il y a tant de personnes qui ne m'aiment pas. »

Je ne puis m'empêcher de transcrire ici le passage que l'*antifédéraliste* a cité de Montesquieu, et qui est si bien à l'ordre du jour. On verra que le génie de César ne travaillait pas mieux que la sottise de nos ultra-révolutionnaires à faire détester la république, et à frayer le chemin à la monarchie.

« Tous les gens qui avaient eu des projets ambitieux avaient conspiré à mettre le désordre dans la république. Pompée, Crassus et César y réussirent à merveille; et comme *les bons législateurs* cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci cherchaient à les rendre pires. Ces premiers hommes de la république cherchaient à dégoûter le peuple de son pouvoir, et à devenir nécessaires en rendant extrêmes les inconvénients du gouvernement républicain. Mais lorsque Auguste fut devenu le maître, il travailla à rétablir l'ordre pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul. »

C'est alors qu'Octave sut rejeter habilement sur Antoine et Lépide l'odieux des proscriptions passées ; et comme sa clémence présente appartenait à lui seul, ce

fut cette clémence, *dont il avait appris l'artifice de Jules César*, qui opéra la révolution, et décida, bien plus que Pharsale et Actium, de l'asservissement de l'univers pour dix-huit siècles. On était las de voir couler le sang dans le Forum et autour de la tribune aux harangues, depuis les Gracques.

Tant d'exemples prouvent ce que je disais tout à l'heure, que la clémence, distribuée avec sagesse, est la mesure la plus révolutionnaire, la plus efficace, au lieu que la terreur n'est que le *Mentor d'un jour*, comme l'appelle si bien Cicéron : *Timor non diuturnus magister officii*. Ceux qui ont lu l'histoire savent que c'est la terreur seule du tribunal de *Jeffreys* et de l'armée révolutionnaire que le major Kirch traînait à sa suite, qui amena la révolution de 1689. Jacques II appelait en riant la *campagne de Jeffreys* cette sanglante tournée de son tribunal ambulant[1]. Il ne prévoyait pas que son détrônement terminerait la fin de cette campagne. Si on consulte la liste des morts, on verra que ce chancelier d'Angleterre, qui a laissé un nom si abominable, était un petit compagnon en comparaison du *général ministre* Ronsin, qu'on peut appeler, d'après son affiche, l'*Alexandre des bourreaux*.

Citoyens collègues, il semble qu'un montagnard n'aurait point à rougir de proposer les mêmes moyens de salut public que Brutus et Thrasybule, surtout si on considère qu'Athènes se préserva de la guerre civile pour avoir suivi le conseil de Thrasybule, et que Rome perdit sa liberté pour avoir rejeté celui de Brutus. Cependant je me garde bien de vous présenter une semblable mesure. Arrière la motion d'une amnistie ! Une indulgence aveugle et générale serait con-

1. *Voy.* dans Macaulay cette figure sinistre de Jeffreys.

tre-révolutionnaire[1]. Du moins elle serait du plus grand danger et d'une impolitique évidente, non par la raison qu'en donne Machiavel, parce que « le prince doit verser sur les peuples le mal tout à la fois, et le bien goutte à goutte, » mais parce qu'un si grand mouvement imprimé à la machine du gouvernement, en sens contraire à sa première impulsion, pourrait en briser les ressorts. Mais autant il y aurait de danger et d'impolitique à ouvrir la maison de suspicion aux détenus, autant l'établissement d'un *comité de clémence* me paraît une idée grande et digne du peuple français, effaçant de sa mémoire bien des fautes, puisqu'il en a effacé le temps même où elles furent commises, et qu'il a créé une nouvelle ère de laquelle seule il date sa naissance et ses souvenirs. A ce mot de comité de clémence, quel patriote ne sent pas ses entrailles émues? car le patriotisme est la plénitude de toutes les vertus, et ne peut pas conséquemment exister là où il n'y a ni humanité, ni philanthropie, mais une âme aride et desséchée par l'égoïsme. Oh! mon cher Ropespierre! c'est à toi que j'adresse ici la parole; car j'ai vu le moment où Pitt n'avait plus que toi à vaincre, où, sans toi, le navire Argo périssait, la République entrait dans le chaos, et la société des Jacobins et la Montagne devenaient une tour de Babel. O mon vieux camarade de collége, toi dont la postérité relira les discours éloquents! souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie: que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte; que l'admiration et la religion naquirent des bienfaits; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous

1. Pauvre Camille, il hésite, il est pris entre la pitié et la crainte!

disait Tertullien, par lesquels les membres des Comités du salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monta jamais sur les marches ensanglantées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée, dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui, dans la séance du décadi 30 frimaire. Il est vrai que c'est plutôt *un comité de justice* qui a été proposé. Cependant pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la république? Prétendons-nous être plus libres que les Athéniens, le peuple le plus démocrate qui ait jamais existé, qui avait élevé cet *autel à la miséricorde*, devant lequel le philosophe Demonax, plus de mille ans après, faisait encore prosterner les tyrans? Je crois avoir bien avancé la démonstration que la saine politique commande une semblable institution. Et notre grand professeur Machiavel, que je ne me lasse point de citer, regarde cet établissement comme le plus important et de première nécessité pour tout gouvernement, le souverain devant plutôt abandonner les fonctions de comité de sûreté générale, que celles de comité de secours. « C'est à lui seul « surtout, recommande-t-il, que le dépositaire de la « souveraineté doit réserver la distribution des grâces, « et tout ce qui concilie la faveur, laissant aux magis- « trats la disposition des peines, et tout ce qui est su- « jet aux ressentiments. »

Depuis que j'ai commencé mon cours de politique, ans le *Vieux Cordelier*, un si grand nombre de mes llègues m'a encouragé par des abonnements, et m'a t l'honneur d'assister à mes leçons, que me trouvant milieu de tant de députés, je me suis cru cette fois la tribune même du peuple français. Fort des exemes de l'histoire et des autorités de Thrasybule, Brus et Machiavel, j'ai transporté au journaliste la li-

berté d'opinion qui appartient au représentant du peuple à la Convention. J'ai exprimé par écrit mes sentiments sur le meilleur mode de révolutionner, et ce que la faiblesse de mon organe et mon peu de moyens oratoires ne me permet pas de développer si bien. Si ce mot de jubilé, que j'ai risqué pour ne pas être plus impitoyable que Moïse, qui cependant était un fier exterminateur, et une machine infernale du calibre de Ronsin [1], si, dis-je, mon comité de clémence paraît à quelques-uns de mes collègues mal sonnant, et sentant la modérantisme; à ceux qui me reprocheront d'être modéré dans ce numéro 4, je puis répondre, par le temps qui court, comme faisait Marat, quand, dans un temps bien différent, nous lui reprochions d'avoir été exagéré dans sa feuille : *Vous n'y entendez rien ; eh ! mon Dieu ! laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop* [2].

1. Ronsin a laissé des pièces plus que médiocres, détestables ; M. C. Rousset, l'historien de Louvois, s'est rendu acquéreur des *Mémoires de Rossignol* qui doivent jeter quelque jour sur leur mission commune en Vendée.

2. Cet écrit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve tant à redire, mais qui s'empare si puissamment du cœur, avait le tort de réclamer, pour le régime de la liberté militante, ce qui ne convenait qu'au régime de la liberté victorieuse; il supposait, inconcevable et dangereuse erreur ! que la Révolution n'avait plus aucun obstacle devant elle ; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou convertis. Le contraire, hélas! n'était que trop manifeste. Aussi l'effet produit fut-il l'opposé de celui que Camille avait espéré. Les hébertistes, que la modération prudente de Robespierre accablait, précisément parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte spécieux d'attaque, triomphèrent du quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, et se répandirent en discours véhéments, sur ce que sortir de la Terreur, c'était entrer dans la contre-révolution.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)



LE VIEUX CORDELIER

N° V

Quintidi nivôse, 1re décade, l'an II de la République
une et indivisible.

GRAND DISCOURS JUSTIFICATIF
DE CAMILLE DESMOULINS AUX JACOBINS

> Patriotes, vous n'y entendez rien. Eh! mon Dieu, laissez-moi dire: on n'en rabattra que trop.
> (*Mot de Marat.*)

Frères et amis,

Saint Louis n'était pas prophète, lorsqu'il se prenait d'une belle passion pour les Jacobins et les Cordeliers, deux ordres que l'histoire nous apprend qu'il chérissait d'une tendresse de père. Le bon sire ne prévoyait pas qu'ils donneraient leur nom à deux ordres un peu différents, qui détrôneraient sa race, et seraient les fondateurs de la République française une et indivisible. Après cet exorde insinuant et cet éloge qui n'est pas flatteur, et auquel vous avez tous part, j'espère qu'il me sera permis, dans le cours de cet écrit apologétique, de vous adresser quelques vérités qui seront moins agréables à certains membres.

Le vaisseau de la République vogue, comme j'ai dit, entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération.



Père Duchesne, et presq
triotes, se tenaient sur le
cupés uniquement à cri
modérantisme! il a bien
lier et doyen des Jacobins,
tion difficile, et dont auc
lait, crainte de se dépopul
vous allez toucher à l'exag
tion que doivent m'avoir
Convention, celle d'avoir sa
pour sauver le navire où ma
forte que la leur.

Pardon, frères et amis, si
titre de *Vieux Cordelier*, apr
défend de me parer de ce n
une insolence si inouïe que c
tant contre leur grand-père,
ter son nom, que je veux p
ces fils ingrats. Je veux savo
ter, ou au grand-papa, ou à
faits, dont il n'a jamais

Lorsque Robespierre a dit : Quelle différence y a-t-il entre Le Pelletier et moi que la mort? il y avait de sa part bien de la modestie. Je ne suis pas Robespierre ; mais la mort, en défigurant les traits de l'homme, n'embellit pas son ombre à mes yeux, et ne rehausse pas l'éclat de son patriotisme à ce point de me faire croire que je n'aie pas mieux servi la République, même étant rayé des Cordeliers, que Le Pelletier dans le Panthéon[1] ; et puisque je suis réduit à parler de moi, non-seulement pour donner du poids à mes opinions politiques, mais même pour me défendre, bientôt j'aurai mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun à leur véritable place, malgré les *grandes colères* du père Duchesne, qui prétend, dit Danton, que sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber d'elle-même.

Il me sera facile de prouver que j'ai dû crier aux pilotes du vaisseau de l'État : Prenez garde ; nous allons toucher à l'exagération. Déjà Robespierre et même Billaud-Varennes avaient reconnu ce danger. Il restait au journaliste à préparer l'opinion, à bien montrer l'écueil : c'est ce que j'ai fait dans les quatre premiers numéros.

Ce n'est pas sur une ligne détachée qu'il fallait me juger. Il y a vingt phrases dans l'Évangile, dit Rousseau, tout en appelant son auteur *sublime et divin*, sur lesquelles M. le lieutenant de police « l'aurait fait pendre, en les prenant isolément et détachées de ce qui précède et de ce qui suit. » Ce n'est pas même sur un numéro, mais sur l'ensemble de mes numéros, qu'il faudrait me juger.

1. Le Pelletier assassiné au Palais-Royal par un ex-garde du corps, nommé Paris.

[redacted]

Je lis dans la *Feuille du Salut Public,* à l'article de la séance des Jacobins, primidi nivôse : « Camille Desmoulins, dit Nicolas[1], frise depuis longtemps la guillotine; et, pour vous en donner la preuve, il ne faut que vous raconter les démarches qu'il a faites au Comité révolutionnaire de ma section, pour sauver un mauvais citoyen que nous avions arrêté par ordre du comité de sûreté générale, comme prévenu de correspondance intime avec des conspirateurs, et pour avoir donné asile chez lui au traître Nantouillet. »

Vous allez juger, frères et amis, quel était ce scélérat que j'ai voulu sauver. Le citoyen Vaillant était accusé, de quoi? vous ne le devineriez jamais : d'avoir *donné à dîner*, dans sa campagne, à deux lieues de Péronne, à un citoyen résidant dans cette ville depuis quinze mois, y montant sa garde, y touchant ses rentes; en un mot, ayant une possession d'état, et *de l'avoir invité à coucher chez lui.* N'est-ce pas là le crime ridicule dont parle Tacite? *Crime de contre-révolution de ce que votre fermier avait donné à coucher à un ami de Séjan.* Que dis-je? les amis de Séjan ayant été mis hors la loi, Tacite pouvait avoir tort de se récrier. Mais ici c'est bien pis! Vaillant avait donné, il y avait plus d'un an, l'hospitalité, deux jours seulement, à un citoyen alors actif, à un citoyen qui, dans ce temps-là, n'était pas sur la liste des gens suspects. Il est vrai que ce citoyen s'appelle Nantouillet; il est vrai que ce Nantouillet étant venu voir, en 1791 ou 1792, ce Vaillant qui, par parenthèse, est un mien cousin, celui-ci ne l'a point mis à la porte, quoiqu'il fût un ci-devant. Mais, bon Dieu! sera-t-on un scélérat, un conspirateur, pour n'avoir pas chassé de sa

1. Un des *ultràs* les plus farouches: il marchait, dit-on, en vrai *muscadin* de club, toujours armé d'un gourdin.

maison un ci-devant noble, il y a deux ans. Si ce sont là des crimes, Monsieur Nicolas, je plains ceux que vous jugez. J'ai vu André Dumont, qui n'est pourtant pas suspect de modérantisme, hausser les épaules de pitié de cette arrestation, et il a rendu la liberté au citoyen Vaillant. Si moi, pour avoir demandé la liberté de mon parent emprisonné pour une telle peccadille, *je frise la guillotine*, que ferez-vous donc à André Dumont qui l'a accordée? Et sied-il à un juré du tribunal révolutionnaire d'envoyer si légèrement à la guillotine?

Je ne puis retenir ma langue, et quelque danger qu'il y ait à avoir une rixe avec un juré du tribunal révolutionnaire, dénonciation pour dénonciation. En janvier dernier, j'ai vu encore M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est point un reproche (plût à Dieu que, dans une cabane, et ignoré au fond de quelque département, je fisse avec ma femme de semblables repas)! Voici ce qu'était alors le citoyen Nicolas. Dans les premières années de la Révolution, comme Robespierre courait plus de dangers qu'aucun de nous, à cause que son talent et que sa popularité étaient plus dangereux aux contre-révolutionnaires, les patriotes ne le laissaient pas sortir seul; c'était Nicolas qui l'accompagnait toute l'année, et qui, grand et fort, armé d'un simple bâton, valait à lui seul une compagnie de muscadins. Comme tous les patriotes aiment Robespierre; comme, dans le fond, Nicolas est un patriote, et qu'il n'y a que la séduction du pouvoir et l'éblouissante nouveauté d'une si grande puissance, entre ses mains, que celle de vie et de mort qui peut lui avoir tourné la tête, nous l'avons nommé juré du tribunal révolutionnaire, dont il est en même temps imprimeur. Or, et c'est par là que je voulais

conclure, sans me permettre aucune réflexion, croirait-on qu'à ce *sans-culotte* qui vivait si sobrement, en janvier, il est dû, en nivôse, plus de 150,000 fr., pour impressions, par le tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier? C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate qui frise* la guillotine, et que Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune.

Défiez-vous, Monsieur Nicolas, de l'intérêt personnel qui se glisse même dans les meilleures intentions. Parce que vous êtes l'imprimeur de Bouchotte, est-ce une raison pour que je ne puisse l'appeler Georges sans friser la guillotine? J'ai bien appelé Louis XVI *mon gros benêt de roi*, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur? Vous, Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre; vous qui savez que mes intentions ne sont pas contre-révolutionnaires, comment avez-vous cru les propos qu'on tient dans certains bureaux? Comment les avez-vous crus plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi presque depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie : qu'il ne connaissait pas un meilleur républicain que moi; que je l'étais par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il m'était même impossible d'être autre chose. Citez-moi quelqu'un dont on ait fait un plus bel éloge?

Cependant les *tape-durs* ont cru Nicolas plutôt que Robespierre; et déjà, dans les groupes, on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens, voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante.

J'ai conspiré pour votre liberté, bien avant le 12 juil-

let. Robespierre vous a parlé de cette tirade énergique de vers, avant-coureurs de la Révolution. Je conspirais, le 12 juillet, quand, le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris, le premier, cette cocarde nationale que vous ne pouvez pas attacher à votre chapeau sans vous souvenir de moi. Mes ennemis, ou plutôt les ennemis de la liberté, car je ne puis en avoir d'autres, me permettent-ils de lire cette pièce justificative?

« Alors parut Camille Desmoulins; il faut l'écouter lui-même : Il était deux heures et demie; je venais sonder le peuple. Ma colère contre les despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais pas les groupes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage; ils se tenaient par la main. Je vis qu'ils étaient venus au Palais-Royal dans le même dessein que moi; quelques citoyens passifs les suivaient : « Messieurs, leur dis-je, voici un com-« mencement d'attroupement civique; il faut qu'un de « nous se dévoue et monte sur une table pour haran-« guer le peuple.—Montez-y.—J'y consens. » Aussitôt je fus plutôt porté sur la table que je n'y montai. A peine y étais-je, que je me vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte harangue, que je n'oublierai jamais.

« Citoyens! il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive « de Versailles; M. Necker est renvoyé : ce renvoi « est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. « Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sor-« tiront du Champ-de-Mars pour nous égorger. Il ne « nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux « armes, et de prendre des cocardes pour nous recon-« naître. »

« J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec une action que je ne pourrais ni retrouver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : « Quelles couleurs voulez-vous? » Quelqu'un s'écria : « Choisissez. — Voulez-vous le vert, « couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, « couleur de la liberté d'Amérique et de la démocra- « tie? » Des voix s'élevèrent : « Le vert, couleur de « l'espérance! » Alors je m'écriai : « Amis! le signal « est donné : voici les espions et les satellites de la « police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas « du moins vivant entre leurs mains. « Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : « Que tous les ci- « toyens m'imitent! » Je descendis étouffé d'embrassements; les uns me serraient contre leurs cœurs; d'autres me baignaient de leurs larmes : un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert. J'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient. »

Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans la *France libre*, dans le discours de la *Lanterne aux Parisiens*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans la *Tribune des Patriotes*. Mes huit volumes in-octavo attestent toutes mes conspirations contre les aristocrates de toute espèce, les royalistes, les feuillants, les brissotins, les fédéralistes. Qu'on mette les scellés chez moi, et on verra quelle multitude de suffrages, les plus honorables qu'un homme puisse recevoir, m'est venue des quatre parties du monde[1].

1. La publication du *Portefeuille* de Camille devait prouver qu'il disait vrai.

Qu'on parcoure mes écrits, mes opinions, mes appels nominaux, je défie qu'on me cite une seule phrase, dans ces huit volumes, où j'aie varié dans les principes républicains, ou dévié de la ligne de la *Déclaration des droits*. Depuis Necker et le système des deux chambres, jusqu'à Brissot et au fédéralisme, qu'on me cite un seul conspirateur dont je n'aie levé le masque, bien avant qu'il ne fût tombé. J'ai toujours eu six mois, et même dix-huit mois d'avance sur l'opinion publique. Je les ai encore ces six mois d'avance; et j'ajourne à un temps moins éloigné votre changement d'opinion sur mon compte. Où avez-vous pris vos actes d'accusation contre Bailly, Lafayette, Malouet, Mirabeau, les Lameth, Pétion, d'Orléans, Sillery, Brissot, Dumouriez, sinon dans ce que j'avais conjecturé, longtemps auparavant, dans mes écrits que le temps a confirmés depuis? Et, je vous l'ai déjà dit, ce à quoi personne ne fait attention en ce moment, mais qui, bien plus que mes ouvrages, m'honorera auprès des républicains dans la postérité, c'est que j'avais été lié avec la plupart de ces hommes que j'ai dénoncés, et que je n'ai cessé de poursuivre, du moment qu'ils ont changé de parti; c'est que j'ai été plus fidèle à la patrie qu'à l'amitié; c'est que l'amour de la République a triomphé de mes affections personnelles, et il a fallu qu'ils fussent condamnés pour que je leur tendisse la main, comme à Barnave.

Il est bien facile aux patriotes du 10 août, aux patriotes de la troisième ou quatrième, je ne dis pas réquisition, mais perquisition, aujourd'hui que l'argent et les places éminentes sont presque une calamité, de se parer de leur incorruptibilité d'un jour. Necker, à l'apogée de sa gloire, et après son deuxième rappel, a-t-il cherché à les séduire, comme moi, dans l'affaire



... ambition par la p
paresse par celle d'une
rénées? Les a-t-on mis
celle de renoncer à l'ami
et de s'arracher à celle d
dolâtrie, et comme une n
ges ont-ils préféré la fui
corps? Ont-ils été obligés
amis avec qui ils avaient
– O peuple! apprends à
demande aux nouveaux, q
un seul parmi eux qui puis
ta confiance?

Mon véritable crime, je
sait que j'ai dit qu'avant
masqué encore une fois tous
conspirateurs, et la cabale d
lations de mon journal. On
vieux Cordelier qui a repris
gnalée par tant de victoires s
passés, et on a pris le parti

éternellement, depuis cinq mois, d'avoir défendu Dillon. Mais si Dillon était si coupable, que ne le faisiez-vous donc juger[1]?

Pourquoi ne veut-on voir qu'un général que j'ai défendu, et ne regarde-t-on pas cette foule de généraux que j'ai accusés? Si c'était un traître que j'eusse voulu défendre, pourquoi aurais-je accusé ses complices?

Si l'on veut que je sois criminel pour avoir défendu Dillon, il n'y a pas de raison pour que Robespierre ne soit pas criminel aussi pour avoir pris la défense de Camille Desmoulins, qui avait pris la défense de Dillon. Depuis quand est-ce un crime d'avoir défendu quelqu'un? Depuis quand l'homme est-il infaillible et exempt d'erreurs?

Collot d'Herbois lui-même, qui, sans me nommer, est tombé sur moi avec une si lourde raideur, à la dernière séance des Jacobins, et qui, à propos du suicide de Gaillard, s'est mis en scène et a fait une vraie tragédie pour exciter contre moi les passions des tribunes, où l'on avait payé, ce jour-là, des places jusqu'à 25 livres, tant M. Pitt mettait d'importance à l'expulsion de la société des quatre membres dénoncés, Fabre d'Églantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi; Collot d'Herbois ne s'était-il pas trompé lui-même sur un général qui a livré Toulon, sur Brunet? N'a-t-il pas défendu Proly? Si je voulais user de représailles contre Collot, je n'aurais qu'à laisser courir ma plume, armée de faits plus forts que sa dénonciation. Mais j'immole à la patrie mes ressentiments de la violente sortie de Collot contre moi : nous ne sommes pas trop forts, tous les vrais patriotes ensemble, et serrés les uns

1. Le général Dillon devait, avec le futur maréchal Brune, tout essayer pour sauver Camille.

contre les autres, pour faire tête à l'aristocratie, canonnant et livrant des batailles autour des frontières, et au faux patriotisme, ou plutôt à la même aristocratie, plus lâche, cabalant et intrigaillant dans l'intérieur. J'ai eu le tort, et on m'a fait le reproche juste, d'avoir écouté l'amour-propre blessé, et d'avoir piqué trop au vif un excellent patriote, notre cher Legendre: je veux montrer que je ne suis pas incorrigible, en renonçant aujourd'hui à des représailles bien légitimes. J'avertis seulement Collot d'être en garde contre les louanges *perfides* et *exclusives*, et de rejeter avec mépris, comme a fait Robespierre, celles de ce Père Duchesne, des lèvres de qui tout Paris a remarqué qu'il ne découlait que du sucre et du miel, qui n'avait que *des joies*, dont les jurements même étaient flûtés et doucereux, depuis le retour de Danton, et qui, tout à coup, à l'arrivée de Collot d'Herbois, reprend ses moustaches, ses *colères*, et ses grandes dénonciations contre les vieux Cordeliers, et ne craint pas de s'écrier indiscrètement : *Le géant est arrivé; il va terrasser les pygmées*. La publicité de ce mot qui ne pourrait point dépopulariser, mais seulement ridiculiser celui qui en est l'objet, s'il n'avait pas désavoué cette flagornerie d'Hébert, qui cherche à se retirer sous le canon de Collot; cette publicité sera la seule petite piqûre d'amour-propre à amour-propre, que je me permettrai de faire à mon collègue. Je saurai toujours distinguer entre le Père Duchesne et le bon Père Gérard, entre Collot Châteauvieux et Hébert *Contre-marque*[1].

1. « Hébert, dit M. Carteron, ne parvint pas d'emblée à la notoriété qu'il eut en 93. Longtemps il traîna, obscurément, dans les bas-fonds de la littérature et du journalisme, comme le *Pauvre Diable* de Voltaire. En 1786, étant âgé de vingt-sept ans, il quitta sa ville natale, Alençon, où il avait fait d'assez bonnes études, sous les auspices de sa famille, qui était aisée et honnête, et il vint à

Voilà, à propos de Dillon, une bien longue thèse, tandis que, pour ma justification, j'avais seulement à

Paris. Il paraît qu'il y tomba bientôt, par inconduite, dans un état voisin de l'indigence, jusque-là qu'il fut réduit à accepter l'humble emploi de garde-magasin au théâtre des Variétés, alors dirigé par Dorfeuille et Gaillard. Il devint ensuite contrôleur des contre-marques au même théâtre, et finit par y obtenir une place de confiance qu'il conserva pendant quinze mois[1]. En janvier 1790, il était retombé dans le dénûment. On le retrouve associé à un certain médecin, nommé Boisset, qui travaillait à une vie de Marie-Antoinette; il concourt alors à la rédaction du pamphlet de Dorfeuille, la *Lanterne-Magique*[2]. Le cynisme effronté des feuilles royalistes, notamment des *Actes des Apôtres*, que rédigeaient Peltier[3], Rivarol, Champcenetz, Lauraguais et autres beaux esprits, lui inspira la plus déplorable émulation, et il devint tout à fait *homme de lettres*. Il fit de son mieux pour égaler ces maîtres feuillistes; mais il n'avait ni le ramage de Robbé, ni la verve du *Neveu de Rameau*; sa plume était lourde. Il ne sut pas, comme ses émules, dire *comme il faut* des obscénités révoltantes; il ne fut que brutal et ordurier. Son journal, l'infâme *Père Duchesne*, commença à paraître *régulièrement* en janvier 1791. C'est depuis ce moment qu'il ne cessa de donner ses *bons avis* au peuple, d'exhaler ses *grandes colères* et ses *grandes joies*, de se *manger le sang*, etc., etc. Camille Desmoulins est dans le vrai quand il lui dit: « Y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que, quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité du salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égoût de Paris était la Seine[4]? » Oui, Camille dit vrai; seu-

1. *Vie privée et publique de Jacques-René Hébert*, an II; page 11.
2. *Procès des Hébertistes*, publié par Nicolas, page 82. Déposition de la femme Dubois, imprimeur, dans la séance du 2 germinal. — *Vie d'Hébert*, p. 16 et 17. — Deschiens, *Bibliographie des Journaux*, p. 306.
3. Au 10 août, Camille Desmoulins fit précisément sauver ce Peltier en Angleterre. (J. C.)
4. *Vieux Cordelier*, n° V (5 nivôse an II, 25 décembre 1793), p. 34, édit. de l'an II; p. 112, édit. de 1834.



que je ne suis pas encoi
ral, qu'on ne cesse de
traître? Voilà six mois c
lui ni en bien, ni en mal
muniquer à Robespierre,
m'avait fait passer sur Ca
de Carteaux vient de justi

Ici, remarquez qu'il y a
présenté aux Jacobins un
plus pompeux éloge de Ca
cordeliers, Lapoype et ce l
tant à bout de prendre Tou
malgré les calomnies; car
comme il m'appelle, un ci-d
din, un Sardanapale, un viéı
que, depuis deux mois, le *p*

lement, il ne lui plaît pas, au mor
chantiers [1], de se souvenir de tout
les *Actes des Apôtres et le Roug*
Didot. Voy. *Hébertistes*).

1. *Vieux Cor...*

diffamer Barras et Fréron, de demander leur rappel au Comité de salut public, et de prôner Carteaux, sans qui Lapoype aurait peut-être repris Toulon, il y a six semaines, lorsque ce général s'était déjà emparé du fort Pharon. Remarquez que c'est lorsque Hébert a vu qu'il ne pouvait venir à bout d'en imposer à Robespierre sur le compte de Fréron, parce que Robespierre connaît les vieux cordeliers, parce qu'il connaît Fréron comme il me connaît; remarquez que c'est alors qu'est venue au Comité de salut public, on ne sait d'où, cette fausse lettre signée *Fréron* et *Barras;* cette lettre qui ressemble si fort à celle qu'on a fait parvenir, il y a deux jours, à la section des Quinze-Vingts, par laquelle il semblait que d'Églantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi, voulions soulever les sections. Oh! mon cher Fréron, c'est par ces artifices grossiers que les patriotes du 10 août minent les piliers de l'*ancien district* des cordeliers. Tu écrivais, il y a dix jours, à ma femme : « Je ne rêve qu'à Toulon; ou j'y périrai ou je le rendrai à la République : je pars. La canonnade commencera aussitôt mon arrivée; nous allons gagner un laurier ou un saule : préparez-moi l'un ou l'autre. » Oh! mon brave Fréron, nous avons pleuré de joie tous les deux en apprenant ce matin la victoire de la République, et que c'était avec des lauriers que nous irions au-devant de toi, et non pas avec des saules au-devant de ta cendre.

C'est en montant le premier à l'assaut avec Salicetti et le digne frère de Robespierre que tu as répondu aux calomnies d'Hébert. C'est donc à Paris comme à Marseille! Je vais citer tes paroles, parce que celles d'un triomphateur auront plus de poids que les miennes. Tu nous écris dans cette même lettre : « Je ne sais pas si Camille voit comme moi; mais il me semble

qu'on veut pousser la société populaire au delà du but, et leur faire faire, sans s'en douter, la contre-révolution par des mesures ultra-révolutionnaires. La discorde secoue ses torches parmi les patriotes. Des hommes ambitieux, qui veulent s'emparer du gouvernement, font tous leurs efforts pour noircir les hommes les plus purs, les hommes à moyen et à caractère, les patriotes de la première fournée : ce qui vient de se passer à Marseille en est une preuve. » Eh quoi! mon pauvre Martin, tu étais donc poursuivi à la fois par les Pères Duchesnes de Paris et des Bouches-du-Rhône! Et sans le savoir, par cet instinct qui n'égare jamais les vrais républicains, à deux cents lieues l'un de l'autre, moi avec mon écritoire, toi avec ta voix sonore, nous faisions la guerre aux mêmes ennemis! Mais il faut rompre avec toi ce colloque, et revenir à ma justification.

Il faut que je le répète pour la centième fois, puisqu'on m'en a absous inutilement quatre-vingt-dix-neuf : il n'est pas vrai de dire que j'ai défendu Dillon. J'ai demandé qu'on le jugeât; et n'est-il pas évident que si on pouvait accuser quelqu'un de le défendre, ce seraient plutôt ceux qui n'ont pas demandé, comme moi, qu'il fût jugé. Ainsi tombe l'éternelle dénonciation contre Camille Desmoulins. Quel doit être, dans le sac de mon adversaire, le déficit des pièces contre moi, puisqu'ils sont réduits à me reprocher éternellement d'avoir défendu un général à qui on ne peut contester de grands services à la côte de Biesme!

La plus courte justification ennuie. Pour soutenir l'attention, je tâche de mêler la mienne de traits de satire qui ne fassent qu'effleurer le patriote, et percent de part en part le contre-révolutionnaire déguisé sous le rouge bonnet que ma main jette à bas. Au sortir de

la Convention, je retourne au *Vieux Cordelier;* et, selon que je suis affecté de la séance, une teinte de gaieté ou de tristesse se répand sur la page que j'écris et sur ma correspondance avec mes abonnés. Barère aujourd'hui a rembruni mes idées, et mon travail de ce soir se sentira de ma mélancolie.

Est-il donc possible qu'on ait dirigé contre moi un rapport dont le décret présentait absolument mes conclusions? C'était tellement mes conclusions, que Robespierre a fait passer à l'ordre du jour sur ce projet de décret, comme ressemblant trop à mon comité de clémence. Convenez, mes chers collègues, que j'ai eu du moins le courage d'ouvrir là une discussion grande et que l'honneur de l'Assemblée nationale demandait qu'elle abordât. J'aurai eu le mérite d'avoir fait luire le premier un rayon d'espoir aux *patriotes* détenus. Les maisons de suspicion ne ressembleront plus, jusqu'à la paix, à l'enfer de Dante, où *il n'y a point d'espérance*. N'eussé-je fait que ce bien, je méritais de Barère plus de ménagements, et qu'il ne frappât point si fort. Au demeurant, le plus grand honneur qu'on pût faire à mon journal était assurément cette censure du Comité de salut public, et le décret qui en ordonne l'insertion au bulletin. C'est donner à ma plume une grande importance. Un jour, la postérité jugera entre les *suspects* de Barère et les *suspects* de Tacite. Provisoirement, les patriotes vont être contents de moi; car, après cette censure solennelle du Comité de salut public, j'ai fait, comme Fénelon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même, je suis prêt à brûler mon numéro 3; et déjà j'ai défendu à Desenne de le réimprimer, au moins sans le cartonner.

Comme le Comité de salut public n'a pas dédaigné



trente tyrans étaient à
thènes, qui ne se compo
citoyens, comme nos a
notre population de vi
L'histoire dit positiveme
aux dissensions civiles, r
à Thrasybule le surnom (

Au reste, Barère a tern
l'ouvrage par un hommaş
l'auteur. Mais dans sa nom
et à l'occasion de sa remar
l'étaient véritablement qui,
joie de la prise de Toulo:
allongée, Barère pouvait n
gnage. Il aurait pu dire q
trouvant à dîner avec lui, j
hommes vraiment suspects
desquels je serais le premi
cette conquête de Toulon a
sés tout de glace, et non
une

ne dis pas s'emparer de mon idée, et s'en faire honneur à la tribune de la Convention, mais à ce plagiat joindre la petite malice de publier à la tribune que je n'admettais point de gens suspects. Si Barère m'avait cité, si au moins il avait dit que je partageais son opinion, les républicains les plus soupçonneux auraient vu que moi aussi je voulais des maisons de suspicion, et que je ne différais d'opinion que sur le signalement des suspects. Mais je le vois, Barère a craint la grande colère du Père Duchesne, et la dénonciation itérative de M. *de Vieux-Sac*, et, dans son rapport, il a ouvert la main tout entière pour la satire, et le petit doigt seulement pour l'éloge.

Où les diviseurs de la montagne veulent-ils nous mener, par les calomnies qu'ils chuchotent aux oreilles des patriotes? Quelle est cette perfidie de s'accrocher à une phrase de mon numéro 4, de la détacher de l'amendement et de la note qui y est jointe? Y a-t-il une mauvaise foi plus coupable? Déjà on ne se reconnaît plus à la montagne. Si c'était un vieux cordelier, comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varennes, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : C'est le soufflet du bouillant saint Paul au bon saint Pierre qui avait péché! Mais toi, mon cher Barère! toi, l'heureux *tuteur de Paméla!* toi le *président des Feuillants!* qui as *proposé les comités des douze*, toi qui, le 2 *juin*, *mettais en délibération dans le Comité de salut public si l'on n'arrêterait pas Danton!* toi, dont je pourrais relever bien d'autres fautes, si je voulais fouiller le *Vieux-sac*, que tu deviennes tout à coup un *passe-Robespierre*, et que je sois par toi colaphisé si sec! J'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles, et que je me frotte encore les yeux. Quoi! c'est toi qui

m'accuses de modérantisme ! Quoi ! c'est toi, camarade montagnard du 3 juin, qui donnes à Camille Desmoulins un brevet de civisme ! Sans ce certificat, j'allais passer pour un modéré. Que vois-je ? Je parle de moi, et déjà dans les groupes, c'est Robespierre même qu'on ose soupçonner de modérantisme. Oh ! la belle chose que de n'avoir point de principes, que de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette !

Citoyens, remarquez bien tous ceux qui m'accusent de peccadilles, et je gage que, dans leur vie, vous trouverez de semblables erreurs, de ces erreurs lourdes que je ne leur ai pourtant jamais reprochées, par amour de la concorde et de l'union, moi qu'on accuse de noircir les patriotes. Je vous rends aussi justice, Barère ; j'aime votre talent, vos services, et je proclame aussi votre patriotisme ; quant à vos torts, Robespierre vous en a donné l'absolution, et je ne suis point appelant, comme M. Nicolas, du jugement de Robespierre. Mais quel est le reptile si rampant qui, lorsqu'on lui marche dessus, ne se relève et ne morde ? Et la République ne peut pas exiger de moi de tendre l'autre joue.

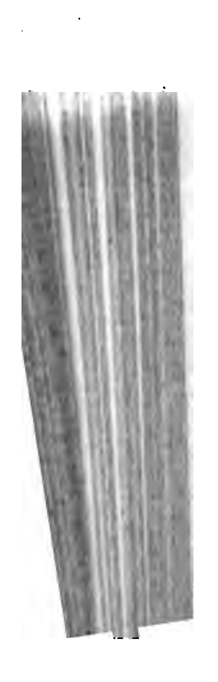
Tout cela n'est qu'une querelle de ménage avec mes amis les patriotes Collot et Barère ; mais je vais être à mon tour b...... en colère contre le Père Duchesne qui m'appelle « un misérable intrigailleur, un viédase « à mener à la guillotine, un conspirateur qui veut « qu'on ouvre toutes les prisons pour en faire une « nouvelle Vendée ; un endormeur payé par Pitt, un « bourriquet à longues oreilles. *Attends-moi, Hébert ;* « *je suis à toi dans un moment.* » Ici ce n'est pas avec des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer, c'est avec des faits. Je vais te démasquer comme

j'ai démasqué Brissot, et faire la société juge entre toi et moi.

Le rayon d'espérance que j'ai fait luire au fond des prisons aux patriotes détenus, l'image du bonheur à venir de la République française, que j'ai présenté à l'avance et par anticipation à mes lecteurs, et le seul nom de *comité de clémence* que j'ai prononcé, à tort si l'on veut, pour le moment, ce mot seul a-t-il fait sur toi, Hébert, l'effet du fouet des Furies? N'as-tu donc pu supporter l'idée que la nation fût un jour heureuse et un peuple de frères? Puisqu'à ce mot de clémence, que j'avais pourtant si fort amendé, en ajoutant : Arrière la pensée d'une amnistie, arrière l'ouverture des prisons, te voilà à te manger le sang, à entrer dans une colère de bougre, à tomber en syncope, et à en perdre la raison, au point de me dénoncer si ridiculement aux jacobins, pour *avoir épousé*, dis-tu, *une femme riche*.

Je ne dirai qu'un mot de ma femme. J'avais toujours cru à l'immortalité de l'âme. Après tant de sacrifices d'intérêts personnels que j'avais faits à la liberté et au bonheur du peuple, je me disais, au fort de la persécution : « Il faut que les récompenses attendent la vertu ailleurs. « Mais mon mariage est si heureux, mon bonheur domestique si grand, que j'ai craint d'avoir reçu ma récompense sur la terre, et j'avais perdu ma démonstration de l'immortalité. Maintenant tes persécutions, ton déchaînement contre moi, et tes lâches calomnies, me rendent toute mon espérance.

Quant à la fortune de ma femme, elle m'a apporté quatre mille livres de rentes, ce qui est tout ce que je possède. Dans cette révolution où, je puis le dire, j'ai joué un assez grand rôle, où j'ai été un écrivain po-



Est-ce toi qui oses pa
Paris a vu, il y a deux
ques, à la porte des Va
cause dont tu ne peux
Est-ce toi qui oses par
de rentes, toi qui, sans-
perruque de crin, dans
maison loges aussi *luxu*
pect, reçois cent vingt n
ministre Bouchotte, pou
Cloots, des Proly, de ton j
révolutionnaire, comme j

Cent vingt mille livre
Hébert, pour calomnier D
riot, Lacroix, Philippeaux
d'Églantine, Fréron, Lege
et presque tous les comm
pour inonder la France
former l'esprit et le cœur
de Bouchotte!... S'éton
exclam

[redacted]

reconnaissance, le Père Duchesne ne se soit pas écrié : Bouchotte qui m'a donné cent vingt mille livres depuis le mois de juin !

Quel sera le mépris des citoyens pour cet imprudent Père Duchesne, quand, à la fin de ce numéro 5, ils apprendront par une note, levée sur les registres de la trésorerie, que le cafard qui me reproche de distribuer *gratis* un journal que tout Paris court acheter, a reçu, en un seul jour d'octobre dernier, soixante mille francs de *Mécenas* Bouchotte pour six cent mille numéros, et que, par une addition facile, le lecteur verra que le *fripon* d'Hébert *a volé*, ce jour-là seul, quarante mille francs à la nation[1].

Déjà quelle a dû être l'indignation de tout patriote qui a un peu de mémoire et qui réfléchit, quand parce que j'ai, dans mon journal, réclamé la liberté de la presse pour les écrivains, la liberté des opinions pour les députés, c'est-à-dire les premiers principes de la Déclaration des droits, il a vu Hébert jeter les hauts cris contre moi, lui, cet effronté ambitieux, qui au moment où un enchaînement de victoires ne ralentissait pas le mouvement révolutionnaire, au moment où la nécessité des mesures révolutionnaires était sentie de tous les patriotes il y a deux mois, a osé, dans sa feuille, réclamer la Constitution, et demander qu'on organisât le conseil exécutif, aux termes de l'acte constitutionnel, parce qu'il lui semblait qu'il ne pouvait manquer que d'être un des vingt-quatre membres !

Que tu aies reçu de Bouchotte, en un seul jour, au mois d'octobre, soixante mille francs pour crier dans ta feuille aux quatre coins de la France : *Psaphon est un Dieu*, et pour calomnier Danton, c'est la moindre de

1. Voy. plus haut notre *Note* à la suite du nº 3 du *Vieux Cordelier*.

tes infamies. Tes numéros, et tes contradictions à la main, je suis prêt à prouver que tu es un avilisseur du peuple français et de la Convention, et un scélérat, déjà aux yeux des patriotes et des clairvoyants, non moins démasqué que Brissot dont les agents de Pitt t'avaient fait le continuateur, et entrepreneur de contre-révolution par un autre extrême, lorsque Pitt, Calonne et Luchésini, voyant les girondins usés, ont voulu essayer s'ils ne pourraient pas faire, par la sottise et l'ignorance, cette contre-révolution qu'ils n'avaient pu faire avec tant de gens d'esprit, depuis Malouet jusqu'à Gensonné.

Je n'ai pas besoin de me jeter dans ces recherches. Toi qui me parles de mes sociétés, crois-tu que j'ignore que tes sociétés, c'est une femme *Rochechouart*, agente des émigrés, c'est le banquier Kocke[1], chez qui toi et ta Jacqueline, vous passez à la campagne les beaux jours de l'été? Penses-tu que j'ignore que c'est avec l'intime de Dumouriez, le banquier hollandais Kocke, que le grand patriote Hébert, après avoir calomnié dans sa feuille les hommes les plus purs de la République, allait, dans sa grande joie, lui et sa Jacqueline, boire le vin de Pitt, et porter des toasts à la ruine des réputations des fondateurs de la liberté? Crois-tu que je n'aie pas remarqué qu'en effet, tu n'as jamais sonné le mot de tel député, lorsque tu tombais à bras raccourcis sur Chabot et Basire? Crois-tu que je n'aie pas deviné que tu n'as jeté les hauts cris contre ces deux députés que parce que, après avoir été attirés, sans s'en douter peut-être,

1. Ou plutôt Kock. C'est le père de Paul de Kock. On l'a accusé à tort d'être un agent des monarchies étrangères. Il fit son devoir comme soldat à Jemmapes. C'est lui qui, de ses deniers, construisit, rue Saint-Denis, la *Cour Batave*.

dans la conspiration de tes ultra-révolutionnaires, bientôt, à la vue des maux qui allaient déchirer la patrie, ayant reculé d'horreur, ayant paru chanceler, ayant combattu même quelques projets de décret, qui n'étaient pourtant que les précurseurs éloignés des motions liberticides que tu préparais toi et tes complices, tu t'es empressé de prévenir Basire et Chabot, et de les perdre, avant que tu ne fusses perdu par eux? Crois-tu qu'on ne m'a pas raconté qu'en 1790 et 1791 tu as persécuté Marat? Tu as écrit pour les aristocrates; tu ne le pourras nier, tu serais confondu par les témoins. Crois-tu enfin que je ne sache pas positivement que tu as trafiqué de la liberté des citoyens, et que je ne me souvienne pas de ce qu'un de mes collègues a dit à moi et à plus de vingt députés, que tu avais reçu une forte somme pour l'élargissement, je ne sais pas bien si c'était d'un émigré ou d'un prisonnier, et que depuis, une personne, témoin de ta vénalité, t'avait menacé de la révéler, si tu t'avisais de maltraiter encore Chabot dans tes feuilles, fait que le représentant du peuple Chaudron Rousseau nous a même assuré qu'il allait déposer au comité de surveillance? Ce sont là des faits autrement graves que ceux que tu m'imputes.

Regarde ta vie, depuis le temps où tu étais un respectable frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin politique, et le docteur *Sangrado* du peuple français, tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant cent vingt mille livres de traitement que te donne Bouchotte : regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre tu te fais ainsi l'arbitre des réputations aux Jacobins?

Est-ce à titre de tes anciens services? Mais quand Danton, d'Églantine et Paré, nos trois anciens présidents permanents des Cordeliers (*du district* s'entend), soutenaient un siége pour Marat; quand Thuriot assiégeait la Bastille; quand Fréron faisait l'*Orateur du Peuple;* quand moi, sans craindre les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, défendre, presque seul, l'*ami du peuple*, et le proclamer le divin Marat; quand tous ces vétérans que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contre-marques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette [1]. On m'assure que tu t'étais même opposé, aux Cordeliers, à l'insurrection du 10 août. On m'assure....., ce qui est certain, ce que tu ne pourras nier, car il y a des témoins, c'est qu'en 1790 et 1791, tu dénigrais, tu poursuivais Marat; que tu as prétendu, après sa mort, qu'il t'avait laissé son manteau, dont tu t'es fait tout à coup le disciple Elisée, et le légataire universel. Ce qui est certain, c'est qu'avant de t'efforcer de voler ainsi la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle du Père Duchesne, qui n'était pas Hébert; car ce n'est pas toi qui faisais, il y a deux ans, le Père Duchesne, je ne dis pas la *Trompette du*

1. On disait un jour à un des acteurs du théâtre de la République que le Père Duchesne était près d'entrer en colère contre eux: « J'ai peine à le croire, répondit celui-ci : *nous avons la preuve, dans nos registres, qu'il nous a volés avant qu'il fût procureur de la commune.* » Il faut faire supprimer ces registres, Père Duchesne; il faut faire ta cour au théâtre de la République, et je ne m'étonne plus de ta grande colère contre la Montansier, dans un de tes derniers numéros, et que tu nous aies fait un éloge si pompeux, si exclusif du théâtre où tu as fait tes premières armes. (*Note de Desmoulins.*)

Père Duchesne, mais le *véritable Père Duchesne*, le *memento Maury*. C'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu t'es emparé de toute la gloire, selon ta coutume. Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789, dans le cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersite, en emportant la plus forte part du butin, et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la *braise* de Bouchotte[1].

Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit, que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais être le dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si

1. « *On me calomnie*, » disait l'autre jour Bouchotte au comité de salut public. « *Du moins*, lui répondit Danton, ce n'est pas la République qui paye 120,000 francs, depuis le mois de juin, pour vous calomnier; du moins ce n'est pas le ministère qui s'est fait le colporteur des *calomnies* contre Bouchotte. » La repartie était sans réplique. 120,000 francs à Hébert pour louer Bouchotte! Pas si Georges, M. Bouchotte! Il n'est, ma foi, pas si Georges!

(*Note de Desmoulins.*)

le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égout de Paris était la Seine.

Enfin, serait-ce à titre de sage, de grand politique, d'homme à qui il est donné de gouverner les empires, que tu t'arroges de nous asservir à tes *ultra-révolutionnaires*, sans que même les représentants du peuple aient le droit d'énoncer leur opinion, à peine d'être chassés de la Société? Mais, pour ne citer qu'un seul exemple, ne sont-ce pas les trois ou quatre numéros qu'Hébert a publiés à la suite de la mascarade de la déprêtrisation de Gobel, qui sont, par leur impolitique stupide, la cause principale de tant de séditions religieuses, et de meurtres, à Amiens, à Coulommiers, dans le Morbihan, l'Aisne, l'Ille-et-Vilaine? N'est-ce pas le *Père Duchesne*, ce politique profond qui, par ses derniers écrits, est la cause évidente que, dans la Vendée, où les notifications officielles du 21 septembre annonçaient qu'il n'y avait plus que huit à dix mille brigands à exterminer, il a déjà fallu tuer plus de cent mille imbéciles de nouvelles recrues qu'Hébert a faites à Charette et aux royalistes.

Et c'est ce vil flagorneur, aux gages de 120,000 livres, qui me reprochera les 4,000 livres de rente de ma femme! C'est cet ami intime des Kocke[1], des

1. C'est Kock qu'il faut écrire. Père du romancier gaulois Paul de Kock, Jean-Conrad de Kock fut guillotiné avec les Hébertistes en 1794. On avait peu de détails sur sa vie. Un article de *la République française*, de M. G. Avenel sans doute, vient de resti-

Rochechouart, et d'une multitude d'escrocs, qui me reproche mes sociétés. Ce politique sans vue, et le plus insensé des patriotes, s'il n'est pas le plus rusé des aristocrates, me reprochera mes écrits *aristocratiques*, dit-il, lui dont je démontrerai que les feuilles sont les délices de Coblentz et le seul espoir de Pitt!

Ce patriote nouveau sera le diffamateur éternel des vétérans! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre, pour vols, fera rayer de la liste des jacobins, pour leur opinion, des députés, fondateurs immortels de la République! Cet écrivain des charniers sera le législateur de l'opinion, le mentor du peuple français! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre sentiment que ce grand personnage, sans être traité de viédase et de conspirateur payé par Pitt! O temps! ô mœurs! ô liberté de la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples, qu'êtes-vous devenue? ô liberté des opinions, sans laquelle il n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale, qu'allez-vous devenir?

La Société est maintenant en état de juger entre moi et mes dénonciateurs. Mes amis savent que je suis toujours le même qu'en 1789; que je n'ai pas eu,

tuer cette physionomie : Conrad de Kock était un « patriote batave » exilé de la Hollande à la suite des troubles de 1785. Il se mit dans les affaires et avec des compatriotes, de Capellen, Abbéma et Van de Pol, spécula sur les biens nationaux. Ils achetèrent notamment l'église du Saint-Sacrement et sur l'emplacement édifièrent la fameuse *Cour batave*, qui était située rue Saint-Denis : elle a été démolie récemment. Après septembre 92, de Kock organisa une légion batave que la défection de Dumouriez ramena en France.

Plus tard, il fut compromis parmi les Hébertistes et mourut le 4 germinal. (J. C.)

depuis, une pensée qui ne fût pour l'affermissement de la liberté, pour la prospérité, le bonheur du peuple français, le maintien de la République une et indivisible. Eh ! de quel autre intérêt pourrais-je être animé dans le journal que j'ai entrepris, que du zèle du bien public? pourquoi aurais-je attiré contre moi tant de haines toutes-puissantes, et appelé sur ma tête des ressentiments implacables? Que m'ont fait à moi Hébert et tous ceux contre qui j'ai écrit? Ai-je reçu aussi 120,000 francs du trésor national pour calomnier? ou pense-t-on que je veuille ranimer les cendres de l'aristocratie? « Les modérés, les aristocrates, dit Barère, ne se rencontrent plus sans se demander : « Avez-vous lu le *Vieux Cordelier ?* » Moi, le patron des aristocrates! des modérés! Que le vaisseau de la République, qui court entre les deux écueils dont j'ai parlé, s'approche trop de celui du *modérantisme*, on verra si j'aiderai la manœuvre; on verra si je suis un modéré! J'ai été révolutionnaire avant vous tous. J'ai été plus; j'étais un brigand, et je m'en fais gloire, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, moi et le général Danican nous faisions ouvrir les boutiques d'arquebusiers pour armer les premiers bataillons des sans-culottes. Alors, j'avais l'audace de la Révolution. Aujourd'hui, député à l'Assemblée nationale, l'audace qui me convient est celle de la raison, celle de dire mon opinion avec franchise. Je la conserverai jusqu'à la mort cette audace républicaine contre tous les despotes; et quoique je n'ignore pas la maxime de Machiavel, « qu'il n'y a point de tyrannie plus effrénée que celle des petits tyrans. »

Qu'on désespère de m'intimider par les terreurs et les bruits de mon arrestation qu'on sème autour de

moi! Nous savons que des scélérats méditent un 31 mai contre les hommes les plus énergiques de la Montagne. Déjà Robespierre en a témoigné ses pressentiments aux Jacobins; mais, comme il l'a observé, on verrait quelle différence il y a entre les brissotins et la Montagne. Les acclamations que la Convention a recueillies partout sur son passage, le jour de la fête des Victoires, montrent l'opinion du peuple, et qu'il ne s'en prend point à ses représentants des taches que des étrangers se sont efforcés d'imprimer à la nation. C'est dans la Convention, dans le Comité de salut public, et non dans Georges et les géorgiens que le peuple français espère. Mais toutes les fois que, dans une république, un citoyen aura, comme Bouchotte, 300 millions par mois, cinquante mille places à sa disposition, tous les intrigants, tous les oiseaux de proie s'assembleront nécessairement autour de lui. C'est là le siége du mal, et on sent bien que la peste elle-même, avec une liste si forte, se ferait mettre au Panthéon. C'est à la Convention à ne pas souffrir qu'on élève autel contre autel. Mais, ô mes collègues! je vous dirai comme Brutus à Cicéron: « Nous craignons trop la mort et l'exil et la pauvreté. » *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem*. Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur: « J'ai trouvé que les morts sont plus heu-

reux que les vivants, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né. »

Eh quoi! lorsque tous les jours les douze cent mille soldats du peuple français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention; nous, qui ne pouvons jamais tomber, comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres, et sans témoins de sa valeur; nous, dont la mort soufferte pour la liberté ne peut être que glorieuse, solennelle, et en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats? Craindrons-nous de nous exposer, de regarder Bouchotte en face? N'oserons-nous braver la grande colère du Père Duchesne, pour remporter aussi la victoire que le peuple français attend de nous; la victoire sur les ultra-révolutionnaires comme sur les contre-révolutionnaires; la victoire sur tous les intrigants, tous les fripons, tous les ambitieux, tous les ennemis du bien public?

Malgré les diviseurs, que la Montagne reste une et indivisible comme la République! Ne laissons point avilir, dans sa troisième session, la représentation nationale. *La liberté des opinions ou la mort!* Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes comme des républicains! Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les

vrais républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa feuille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus de trois millions de Français, auxquels il dit anathème, et qu'il enveloppe en masse dans une proscription commune; qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal des Sydney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un moment de guerre, où j'ai eu mes deux frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous, pour un député victime de son courage et de son républicanisme?

J'ai accepté, j'ai souhaité même la députation, parce que je me disais : Est-il une plus favorable occasion de gloire que la régénération d'un État prêt à périr par la corruption et les vices qui y règnent? Quoi de plus glorieux que d'y introduire de sages institutions, d'y faire régner la vertu et la justice, de conserver l'honneur des magistrats, aussi bien que la liberté, la vie et la propriété des citoyens, et de rendre sa patrie florissante? Quoi de plus heureux que de rendre tant d'hommes heureux? Maintenant, je le demande aux vrais patriotes, aux patriotes éclairés : étions-nous aussi heureux que nous pouvons l'être, même en révolution?

J'ai pu me tromper; mais quand même je serais dans l'erreur, est-ce une raison pour qu'Hébert se permette d'appeler un représentant du peuple *un conspirateur à guillotiner pour son opinion?* J'ai vu Danton et les meilleurs esprits de la Convention, indignés de ce numéro

une conspiration[1]. »

La passion ne me fera point
et je ne saurais être de cet avis
décret d'accusation sur un nu
mon sentiment, que non-seulem
nions doit être indéfinie pour
la liberté de la presse pour le
Hébert d'être le Zoïle de tous le
calomniateur à gages! Mais, a
contre la liberté de la presse, q
liberté indéfinie, à laquelle se
aller au tribunal révolutionnai
qu'à la guillotine de l'opinion.

Pour moi, je ne puis *friser* ce
au jugement des républicains é
pu me tromper :

Eh! quel auteur, grand Dieu! r

Il y a plus: dès que le Comité

les paroles mémorables d'Auguste, et cette réflexion du philosophe que je ne veux pas traduire, pour n'être pas encore une fois une pierre d'achoppement aux faibles; et à ce fait sans réplique : « *Post hæc nullis amplius insidiis ab ullo petitus*, » à ce fait, malgré le rapport de Barère, je sens m'échapper toute ma persuasion que mon idée d'un comité de clémence fût mauvaise: Car remarquez bien que je n'ai jamais parlé de la clémence du modérantisme, de la clémence pour les chefs, mais de cette clémence politique, de cette clémence révolutionnaire, qui distingue ceux qui n'ont été qu'égarés. *A ce fait*, disais-je, *sans réplique*, j'ai toutes les peines du monde à souscrire à la censure de Barère, et à ne pas m'écrier comme Galilée, condamné par le sacré collége : « Je sens pourtant qu'elle tourne. »

Certes, le procureur général de la Lanterne, en 1789, est aussi révolutionnaire qu'Hébert, qui, à cette époque, ouvrait des loges aux ci-devant, avec des salutations jusqu'à terre[1]. Mais dès lors, quand j'ai vu l'assassinat *ultra-révolutionnaire* du boulanger François, fidèle à mon caractère, ne me suis-je pas écrié que c'était la cour elle-même, Lafayette et les Hébert de ce temps-là, les *patriotiquement aristocrates*, qui avaient fait ce meurtre, pour rendre la Lanterne odieuse? Celui-là encore aujourd'hui est révolutionnaire qui a dit, avant Barère, qu'il fallait arrêter comme suspects tous ceux qui ne se réjouissaient pas de la prise de Toulon. Celui-là est un révolutionnaire qui a dit comme Robespierre, et en termes non moins forts : « S'il fallait choisir entre l'exagération du patriotisme et le marasme du modérantisme, il n'y

1. Voyez plus haut la Note relative à Hébert.



... qu'il a posé ...
géographes de l'antiquité ...
« Au delà, il n'y a plus de ...
« n'y a que des déserts ou ...
« des volcans. » N° 2. Cel...
a dit que « le Comité de sa...
de se servir, pour un mom...
despotes, et de jeter sur la ...
voile de gaze, il est vrai, et ...
révolutionnaire, enfin, qui ...
dernières pages du numéro ...
les journalistes, parmi lesqu...
de la bienveillance dans qu...
aucun de ces passages. Quan...
le mot d'ordre du *Père Duche...*
numéros que ce qui prêtait ...
malignité et à la sottise, ils n...
plus scrupuleusement toute ...
justifier dans l'esprit des pat...
un miracl...

convaincu de modérantisme, de feuillantisme et de brissotisme?

Et cependant quel tort avais-je, sinon d'être las d'en avoir eu, d'être las d'avoir été poltron, et d'avoir manqué du courage de dire mon opinion, fût-elle fausse. Je ne crains pas que la Société me blâme d'avoir fait mon devoir. Mais si la cabale était plus forte, je le dis avec un sentiment de fierté qui me convient; si j'étais rayé, ce serait tant pis pour les jacobins. Quoi! vous m'avez commandé de dire à la tribune ce que je crois de plus utile pour le salut de la République! Ce que je n'ai pas les moyens physiques de dire à la tribune, je l'ai dit dans mes numéros, et vous m'en feriez un crime! Pourquoi m'avez-vous arraché à mes livres, à la nature, aux frontières, où je serais allé me faire tuer comme mes deux frères, qui sont morts pour la liberté? Pourquoi m'avez-vous nommé votre représentant? Pourquoi ne m'avez-vous pas donné des cahiers? Y aurait-il une perfidie, une barbarie semblable à celle de m'envoyer à la Convention, de me demander ainsi ce que je pense de la République, de me forcer de le dire, et de me condamner ensuite, parce que je n'aurais pas pu vous dire des choses aussi agréables que je l'eusse souhaité? Si l'on veut que je dise la vérité, c'est-à-dire la vérité relative, et ce que je pense, quel reproche a-t-on pu me faire, quand même je serais dans l'erreur? Est-ce ma faute si mes yeux sont malades, et si j'ai vu tout en noir à travers le crêpe que les feuilles du *Père Duchesne* avaient mis devant mon imagination?

Suis-je si coupable de n'avoir pas cru que Tacite, qui avait passé jusqu'alors pour le plus patriote des écrivains, le plus sage et le plus grand politique des historiens, fût un radoteur? Que dis-je? Tacite. Ce Brutus

même, dont vous avez l'image, il faut qu'Hébert le fasse chasser comme moi de la Société; car si j'ai été un songe-creux, un vieux rêveur, je l'ai été non-seulement avec Tacite et Machiavel, mais avec Loustalot et Marat, avec Thrasybule et Brutus.

Est-ce ma faute s'il m'a semblé que, lorsque le département de Seine-et-Marne, si tranquille jusqu'à ce jour, était si dangereusement agité, depuis qu'on n'y messait plus, lorsque des pères et mères, dans la simplicité de l'ignorance, versaient des larmes, parce qu'il venait de leur naître un enfant qu'ils ne pouvaient pas faire baptiser; bientôt les catholiques allaient, comme les calvinistes du temps de Henri II, se renfermer pour dire des psaumes, et s'allumer le cerveau par la prière; qu'on dirait la messe dans les caves, quand on ne pourrait plus la dire sur les toits; de là des attroupements et des Saint-Barthélemy; et que nous allions avoir l'obligation, principalement aux feuilles b... patriotiques du *Père Duchesne*, colportées par Georges Bouchotte, d'avoir jeté sur toute la France ces semences si fécondes de séditions et de meurtres?

Est-ce ma faute, enfin, s'il m'a semblé que des pouvoirs subalternes sortaient de leurs limites et se débordaient; qu'une Commune, au lieu de se renfermer dans l'exécution des lois, usurpait la puissance législative, en rendant de véritables décrets sur la fermeture des églises, sur les certificats de civisme, etc. Les aristocrates, les feuillants, les modérés, les brissotins, ont déshonoré un mot de la langue française, par l'usage contre-révolutionnaire qu'ils en ont fait. Il est malaisé aujourd'hui de se servir de ce mot. Cependant, frères et amis, croyez-vous avoir plus de bon sens que tous les historiens et tous les politiques, être

plus républicains que Caton et Brutus, qui tous se sont servis de ce mot? Tous ont répété cette maxime : « L'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître. » C'est ce seul maître que j'ai craint; c'est cet anéantissement de la République ou du moins ce démembrement. Le comité de la République, *ce comité* SAUVEUR, y a porté remède; mais je n'ai pas moins le mérite d'avoir le premier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis les plus dangereux et assez habiles pour avoir pris la seule route possible de la contre-révolution. Ferez-vous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un député, de s'être effrayé de ce désordre, de cette confusion, de cette décomposition du corps politique, où nous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous entraînait, nous et les principes déracinés; si, dans son dernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, Robespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté l'ancre lui-même aux maximes fondamentales de notre révolution, et sur lesquelles seules la liberté peut être affermie et braver les efforts des tyrans et du temps?

Extrait des registres de la Trésorerie nationale, du 2 juin.

Donné au Père Duchesne. . . . . 135,000 liv.

Le 2 juin! tandis que tout Paris avait la main à l'épée pour défendre la Convention nationale, à la même heure, Hébert va mettre la main dans le sac.

Plus, du mois d'août, au Père Duchesne. . 10,000 liv.

Plus, du 4 octobre, au Père Duchesne. . . 60,000 liv.

Calculons ce dernier coup de filet.

Calcul de la valeur des **600,000** ***exemplaires de la feuille du*** Père Duchesne, ***payés par Bouchotte*** **60,000** ***livres.***

Le premier mille	Composition..	16 liv.
	Tirage.	8
	Papier bien mauvais.	20
	Total.	44 liv.
Chacun des autres 599,000	Tirage.	8 liv.
	Papier.	20
	Total.	28 liv.
En conséquence,	Premier mille..	44 liv.
	599,000, à 28 livres, ci.	16,772
	Total du vrai prix des 600,000 exemplaires..	16,816
	Qui de..	60,000 liv.
	comptées par Bouchotte à Hébert, le 4 octobre 1793, et que celui-ci, avec une impudence cynique, dans son dernier numéro, appelle *la braise nécessaire pour chauffer son fourneau,* ôte.	16,816 liv.
	reste volé à la nation, le 4 octobre 1793.	43,184 liv.

On s'abonne chez Desenne, moyennant **5 livres** pour trois mois [1].

1. Jusqu'alors les numéros du *Vieux Cordelier* ressemblaient au premier.

LE VIEUX CORDELIER

N° VI

Décadi 10 nivôse l'an II de la République une et indivisible.

> « Peregrinatus est, animus ejus in nequitia non « habitavit. » (Valère Maxime.)
>
> Camille Desmoulins a fait une débauche d'esprit avec les aristocrates ; mais il est toujours bon républicain, et il lui est impossible d'être autre chose.
>
> (*Attestation de Collot d'Herbois et de Robespierre, séance des Jacobins.*)

Encore que je n'aie point fait rendre de décret, loin d'en avoir fabriqué, comme on en accuse l'auteur immortel de *Philinte* [1], sur lequel on me permettra de suspendre mon jugement définitif jusqu'au rapport; encore que j'aie pensé que le meilleur canot pour se sauver du naufrage était, pour un député, le coffre vide de Bias, ou le coffre *vidé* de mon beau-père; et si la calomnie, compulsant mon grand livre, au sortir de la Convention, et trouvant sur les feuillets zéro,

1. Fabre d'Églantine. Son *Philinte de Molière* nous montre un Alceste patriote qui dit avec éloquence :

Je ne m'en prends qu'au vice et non pas à la loi.

La *Loi!* l'idéal de la Révolution! Il y a toute une époque dans ce mot de comédie. (J. C.)

[redacted]

comme le 21 septembre 1792, était forcée de me rendre cette justice :

Jean s'en alla comme il était venu ;

toutefois, ce jourd'hui 24 nivose, considérant que Fabre d'Églantine, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain ; considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation et fermer la bouche à tous les calomniateurs, passés, présents et à venir, je vais publier ma profession de foi politique, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit dans mon lit, soit de la mort des philosophes, comme dit le compère Mathieu.

On a prétendu que ma plus douce étude était de charmer les soucis des aristocrates, au coin de leur feu, dans les longues soirées d'hiver, et que c'était pour verser sur leurs plaies l'huile du Samaritain, que j'avais entrepris ce journal aux frais de Pitt. La meilleure réponse, c'est de publier le *Credo* politique du *Vieux Cordelier*, et je fais juge tout lecteur honnête, si M. Pitt et les aristocrates peuvent s'accommoder de mon *Credo*, et si je suis de leur église.

Je crois encore aujourd'hui, comme je le croyais au mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'imprimer en toutes lettres dans ma *France libre*, page 57, « que le gouvernement populaire et la démocratie est la *seule* constitution qui convienne à la France, et à

tous ceux qui ne sont pas indignes du nom d'hommes. »

On peut être partagé d'opinion, comme l'étaient Cicéron et Brutus, sur les meilleures mesures révolutionnaires, et sur le moyen le plus efficace de sauver la République, sans que Cicéron conclût de ce seul dissentiment que Brutus recevait des guinées de Photin, le premier ministre de Ptolémée. Je pense donc encore comme dans le temps où je faisais cette réponse à Marat, au mois d'avril 1791, pendant le voyage de Saint-Cloud, lorsqu'il m'envoyait l'épreuve de son fameux numéro, AUX ARMES! OU C'EN EST FAIT DE NOUS! avec les apostilles et changements de sa main, que je conserve, et qu'il me consultait sur cette épreuve: « Imprime toujours, mon cher Marat; je défendrai dans ta personne le patriotisme et la liberté de la presse jusqu'à la mort. » Mais je crois que, pour établir la liberté, il suffirait, si on voulait, de la liberté de la presse et d'une guillotine économique, qui frappât tous les chefs et tranchât les complots, sans tomber sur les erreurs.

Je crois qu'un représentant n'est pas plus infaillible qu'inviolable. Quand même le salut du peuple devrait, dans un moment de révolution, restreindre aux citoyens la liberté de la presse, je crois que jamais on ne peut ôter à un député le droit de manifester son opinion : je crois qu'il doit lui être permis *de se tromper;* que c'est en considération de ses erreurs que le peuple français a un si grand nombre de représentants, afin que celles des uns puissent être redressées par les autres. Je crois que, sans cette liberté d'opinion indéfinie, il n'existe plus d'assemblées nationales; je crois que le titre de député ne serait plus qu'un canonicat, et nos séances des matines bien longues, si nous n'étions obligés de méditer, dans le si-

lence du cabinet, ce qu'il y a de plus utile à la République, et après que notre jugement a pris son parti sur une question, d'avoir le courage de dire notre sentiment à la tribune, au risque de nous faire une foule d'ennemis. Il est écrit : Que celui qui résiste à l'Église soit pour vous comme un païen et un publicain. Mais le *sans culotte Jésus*[1] n'a point dit dans son livre : Que celui qui *se trompe* soit pour vous comme un païen et un publicain. Je crois que l'anathème ne peut commencer de même pour le député, non lorsqu'il se trompe, mais lorsque son opinion ayant été condamnée par la Convention et le Concile, il ne laisserait pas d'y persister et se ferait un hérésiarque. Ainsi, par exemple, dans mon numéro IV, quoique la note, et la parenthèse ouverte aussitôt, montre que c'est un comité de justice que je voulais dire, lorsque j'ai dit un comité de clémence; puisque ce mot nouveau a fait le scandale des patriotes; puisque, jacobins, cordeliers et toute la Montagne l'ont censuré, et que mes amis, Fréron et A. Ricord fils, n'ont pu s'empêcher eux-mêmes de m'écrire de Marseille que j'avais péché; je deviendrais coupable, si je ne me hâtais de supprimer moi-même mon comité, et d'en dire ma coulpe, ce que je fais avec une contrition parfaite.

D'ailleurs, Fréron et Ricord parlent bien à leur aise. On sent que la clémence serait hors de saison au port de la Montagne, et dans tel pays d'où j'entendais dénoncer, l'autre jour, au Comité de sûreté générale, que la nouvelle de la prise de Toulon y avait été reçue comme une calamité, et que, huit jours avant, la plupart avaient déjà mis bas la cocarde. Certes, si

1. Camille répétera son mot devant le tribunal qui le condamnera.

là j'avais été envoyé commissaire de la Convention, et moi aussi j'aurais été un André Dumont et un Laplanche. Mais les lois révolutionnaires, comme toutes les lois en général, sont des remèdes nécessairement subordonnés au climat et au tempérament du malade; et les meilleures, administrées hors de saison, peuvent le faire crever. Prends donc garde, Fréron, que je n'écrivais pas mon numéro IV à Toulon, mais ici, où je t'assure que tout le monde est au pas, et qu'il n'est pas besoin de l'éperon du *Père Duchesne*, mais plutôt de la bride du *Vieux Cordelier;* et je te vais le prouver, sans sortir de chez moi, et par un exemple domestique.

Tu connais mon beau-père, le citoyen Duplessis, bon roturier, et fils d'un paysan, maréchal ferrant du village. Eh bien! avant-hier deux commissaires de la section de Mucius Scævola (la section de Vincent, ce sera te dire tout) montent chez lui: ils trouvent dans la bibliothèque des livres de droit; et nonobstant le décret qui porte qu'on ne touchera point à Domat, ni à Charles Dumoulin, bien qu'ils traitent des matières féodales, ils font main basse sur la moitié de la bibliothèque, et chargent deux crocheteurs des livres paternels. Ils trouvent une pendule dont la pointe de l'aiguille était, comme la plupart des pointes d'aiguilles, terminée en trèfle; il leur semble que cette pointe a quelque chose d'approchant d'une fleur de lis; et nonobstant le décret qui ordonne de respecter les monuments des arts, ils confisquent la pendule. Notez bien qu'il y avait à côté une malle sur laquelle était l'adresse fleurdelisée du marchand. Ici, il n'y avait pas moyen de nier que ce fût une belle et bonne fleur de lis; mais, comme la malle ne valait pas un *corset*, les commissaires se contentent de rayer les lis,

au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut bien 1,200 livres, est, malgré son trèfle, emportée par eux-mêmes qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d'un poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Barère a appelé si heureusement le droit de préhension, quoique le décret s'opposât, dans l'espèce, à l'application de ce droit. Enfin, notre duumvirat sectionnaire, qui se mettait ainsi au-dessus des décrets, trouve le brevet de pension de mon beau-père, qui, comme tous les brevets de pension, n'étant pas de nature à être porté sur le grand livre de la République, était demeuré dans le portefeuille, et qui, comme tous les brevets de pensions possibles, commençait par ce protocole : *Louis*, etc. « Ciel ! s'écrient les commissaires, le nom du tyran !...» Et après avoir retrouvé leur haleine, suffoquée d'abord par leur indignation, ils mettent en poche le brevet de pension, c'est-à-dire, 1,000 livres de rente, et emportent la marmite. Autre crime. Le citoyen Duplessis, qui était premier commis des finances sous Clugny, avait conservé, comme c'était l'usage, le cachet du contrôle général d'alors. Un vieux portefeuille de commis, qui était au rebut, oublié au-dessus d'une armoire, dans un tas de poussière, et auquel il n'avait pas touché ni même pensé, depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvint à découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis sous deux doigts de crasse, acheva de compléter la preuve que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà lui, enfermé jusqu'à la paix, et le scellé mis sur toutes les portes de cette campagne, où tu te souviens, mon cher Fréron, que décrétés tous deux de prise de corps, après le massacre du Champ de Mars, nous trouvions un asile que le tyran n'osait violer.

Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect était

devenu le sexagénaire le plus *ultra* que j'aie encore vu. C'était le père Duchesne de la maison. A l'entendre, on ne coffrait que des conspirateurs, tout au moins des aristocrates, et la guillotine chômait encore trop souvent. Je crois que, s'il n'avait été un peu plus content de mon numéro 3, il m'aurait fermé la porte du logis. Aussi, la première fois que j'allai le voir aux Carmes, la piété filiale fut moins forte en moi que le comique de la situation, et il me fut impossible de ne pas rire aux éclats de ce compliment qui venait si naturellement, et avec lequel je le saluai : « Eh bien! cher père, trouvez-vous encore qu'il n'y a que les contre-révolutionnaires qui sifflent la linotte? » Cette anecdote répond à tout, et j'espère que Xavier Audouin ne fera plus à la séance des Jacobins cette question : « Homme lâches, qui prétendez arrêter le torrent de la Révolution, que signifient ces nouvelles dénominations, d'extrà, d'ultrà-révolutionnaires? » Je viens d'en donner, je pense, un échantillon[1]. Car enfin, il n'est dit nulle part, dans les instructions sur le gouvernement révolutionnaire, que M. *Brigandeau*, ci-devant en bonnet carré au Châtelet, maintenant en bonnet rouge à la section, pourra mettre sous son bras une pendule, parce que la pointe de l'aiguille se termine en trèfle, et dans sa poche mon brevet de pension, parce que ce brevet commençait, comme tous les brevets de pension des quatre-vingt-six départements, par ce mot, *Louis, roi*, qui se trouve aussi dans tous les livres. Et nous n'avons pas fait la Révolution seulement pour que M. Brigandeau changeât de bonnet.

Je reviens à mon *Credo*.

1. Voy. le fragment *inédit* de Camille à la fin du volume.

Mirabeau nous disait : « Vous ne savez pas que la liberté est une garce qui aime à être couchée (il se servait d'une expression plus énergique) sur des matelas de cadavres; » mais quand Mirabeau nous tenait ce propos, au coin de la rue du Mont-Blanc, je soupçonne qu'il ne parlait pas ainsi de la liberté dans le dessein de nous la faire aimer, mais bien pour nous en faire peur. Je persiste à croire que notre liberté, c'est l'inviolabilité des principes de la Déclaration des droits; c'est la fraternité, la sainte égalité, le rappel sur la terre, ou du moins en France, de toutes les vertus patriarcales, c'est la douceur des maximes républicaines, c'est ce *res sacra miser*, ce respect pour le malheur que commande notre sublime Constitution; je crois que la liberté, en un mot, c'est le bonheur; et certes, on ne persuadera à aucun patriote, qui réfléchit tant soit peu, que faire dans mes numéros un portrait enchanteur de la liberté, ce soit conspirer contre la liberté.

Je crois en même temps, comme je l'ai professé, que, dans un moment de révolution, une politique saine a dû forcer le Comité de salut public à jeter un voile sur la statue de la liberté, à ne pas verser tout à la fois sur nous cette corne d'abondance que la déesse tient dans sa main, mais à suspendre l'émission d'une partie de ses bienfaits, afin de nous assurer plus tard la jouissance de tous. Je crois qu'il a été bon de mettre la terreur à l'ordre du jour, et d'user de la recette de l'Esprit Saint, que « la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse; » de la recette du bon sans-culotte Jésus, qui disait : « Moitié gré, moitié force, convertissez-les toujours, *compelle eos intrare.* » Personne n'a prouvé la nécessité des mesures révolutionnaires par des arguments plus forts

que je n'ai fait, même dans mon *Vieux Cordelier* qu'on n'a pas voulu entendre.

Je crois que la liberté n'est pas la misère ; qu'elle ne consiste pas à avoir des habits râpés et percés aux coudes, comme je me rappelle d'avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots; je crois, au contraire, qu'une des choses qui distinguent le plus les peuples libres des peuples esclaves, c'est qu'il n'y a point de misère, point de haillons là où existe la liberté. Je crois encore, comme je le disais dans les trois dernières lignes de mon histoire des Brissotins, que vous avez tant fêtoyée : « Qu'il n'y a que la République qui puisse tenir à la France la promesse que la Monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans : LA POULE AU POT POUR TOUT LE MONDE. » Loin de penser que la liberté soit une égalité de disette, je crois, au contraire, qu'il n'est rien tel que le gouvernement républicain pour amener la richesse des nations[1]. C'est ce que ne cessent de répéter nos publicistes depuis le seizième siècle : « *Comparez*, écrivait Gordon, en se moquant de nos grands-pères, il y a quarante ans, *comparez l'Angleterre avec la France, les sept Provinces-Unies, sous le gouvernement des États, avec le même peuple, sous la domination de l'Espagne.* » Avant Gordon, le chevalier Temple observait que « le commerce ne fleurit jamais dans un gouvernement despotique, parce que personne n'est assuré de jouir longtemps de ce qu'il possède, tandis que la liberté ne peut manquer d'éveiller l'industrie, et de porter les nations au plus haut degré de prospérité et de fortune publique où leur po-

1. Voir le *Discours de la Lanterne* où cette idée est déjà exprimée.



notre patrie, que son père
faisant, par son commerce, s
ture, le désespoir des autr
seule raison, n'en doutons p
terre nous fait cette guerre
Pitt, en effet, que la France
servait qu'à nous ramener
Gaulois, à leurs sayes, leurs
et leurs maisons qui n'étaie
terre glaise?

Loin d'en gémir, il me sei
bien des guinées pour qu'u
chez nous. Mais ce qui rendr
ment anglais, c'est si l'on dis
disait Dicéarque de l'Attique :
on ne peut vivre plus agréa
soit qu'on ait de l'argent, so
Ceux qui se sont mis à l'aise,
industrie, peuvent s'y procu
imaginables; et quant à ceu
venir, il y a tant d'ateli

sa pauvreté sans se faire à soi-même un reproche de sa paresse. » Je crois que la liberté ne consiste point dans une égalité de privations, et que le plus bel éloge de la Convention serait si elle pouvait se rendre ce témoignage : « J'ai trouvé la nation sans culottes, et je la laisse culottée. »

Ceux qui, par un reste de bienveillance pour moi, et ce vieil intérêt qu'ils conservent au procureur général de la Lanterne, expliquent ce qu'ils appellent mon apostasie en prétendant que j'ai été influencé, et en mettant les iniquités de mes numéros III et IV sur le dos de Fabre d'Eglantine et Philippeaux qui ont bien assez de leur responsabilité personnelle, je les remercie de ce que cette excuse a d'obligeant; mais ceux-là montrent bien qu'ils ne connaissent point l'indépendance indomptée de ma plume qui n'appartient qu'à la République, et peut-être un peu à mon imagination et à ses écarts, si l'on veut, mais non à l'ascendant et à l'influence de qui que ce soit. Ceux qui condamnent le *Vieux Cordelier* n'ont donc pas lu les *Révolutions de France et de Brabant*. Ils se souviendraient que ce sont ces mêmes rêves de ma philanthropie, qu'on me reproche, qui ont puissamment servi la Révolution, dans mes numéros 89, 90 et 91. Ils verraient que je n'ai point varié; que ce sont les patriotes eux-mêmes qui ont enraciné dans ma tête ces erreurs par leurs applaudissements, et que ce système de républicanisme dont on veut que je proscrive l'ensemble n'est point en moi apostasie, mais impénitence finale.

On ne se souvient donc plus de ma grande colère contre Brissot, il y a au moins trois ans, à propos d'un numéro du *Patriote français* où il s'avisait de me rappeler à l'*ordre*, et de me traiter de républicain mus-



non plus qu'Adam ; tout mon to
les vieilles erreurs de la *Franc*
des *Révolutions de Brabant*, de la
et de ne pouvoir renoncer aux
blique de Cocagne.

Je suis obligé de renvoyer à
de mon *Credo* politique, ne voula
vende encore vingt sous un de
il est arrivé de mon cinquième,
aux calomnies. Vous savez bie
que, loin de vendre mon journal
ne le vends pas même à mon libr
ne dise que je suis un marchand
que je ne dois pas faire sonner si
volutionnaires, puisque c'est mon
votre tour, citoyen Desenne, je
la popularité de l'auteur. Oui, c'
perdu. Le prix exorbitant du
qu'aucun sans-culotte n'a pu le l
sur moi un triomphe complet. En
Jacobins s'était fait donner

et se persuadait que nous allions brouter l'herbe, et devenir un peuple de lazzaronis et de philosophes, avec le bâton et la besace. Qu'on lise, dans ma *Lanterne aux Parisiens*, comme je relançais ce prophète de malheur qui défigurait ma république, et quelle prophétie bien différente j'opposais à ce Mathan de l'aristocratie. « Comment! m'écriais-je, plus de Palais-Royal! plus d'Opéra! plus de Méot[1]! c'est là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel; c'est une véritable contre-révolution! »

Et je m'étudiais au contraire à offrir des peintures riantes de la Révolution, et à en faire attendre à la France bien d'autres effets dont je me faisais presque caution. Et les Jacobins et les Cordeliers m'applaudissaient. Et c'est par ces tableaux que, missionnaire de la Révolution et de la République, je m'insinuais dans l'esprit de mes auditeurs, que je partageais les égoïstes, c'est-à-dire tous les hommes, d'après la maxime incontestable de J.-J. Rousseau, que j'ai soulignée tout à l'heure, que j'en baptisais un grand nombre, et que je les ramenais au giron de l'église des jacobins. Non, il ne peut y avoir que les trois cents commis de Bouchotte, qui, pensant qu'il était de leur honneur de venger la petite piqûre que j'avais faite à l'amour-propre du ministre de la guerre, au lieu de se récuser, comme la délicatesse le demandait, se soient levés pour m'excommunier et me faire rayer des Jacobins. Quoique cet arrêté ait été rapporté dans la séance, après une oraison de Robespierre, qui a duré une heure et demie, il est impossible que la Société, même à l'ouverture de la séance, m'eût rayé, pour avoir professé, dans le *Vieux Cordelier*, le même corps de doc-

1. Restaurateur fameux.



« à-dire viédase. Tu ne n
ment as-tu pu dire à nos f
parlant de mon numéro V :
« aristocratique. Camille r
« PAUVRE frater, qui faisa
« Vous voyez comme il mé
Cela est très-adroit de ta p
faire crier *tolle* sur le *Vieux*
probité et ta bonne foi? Et c
ainsi les sans-culottes? Je n
un PAUVRE frater, mais un r
emporte l'idée toute contra
prêtes. Qui ne voit que, loin
sans-culotterie d'alors, com
sente, c'est comme si je t'ava
« estimable; alors tu étais r
Duchesne, que si Danton ne
décret contre la calomnie, t
le fait. Mais je me réjouis
sur les crimes du gouvernem
tous nos com...

LE VIEUX CORDELIER

N° VII[1]

Quintidi pluviôse, 2e décade, l'an II de la République une et indivisible.

SUITE DE MON CREDO POLITIQUE

LE POUR ET LE CONTRE

OU

CONVERSATION DE DEUX VIEUX CORDELIERS

> « Qui aut tempus quod postulat non videt, aut « plura loquitur, aut se ostentat, aut eorum « quibuscum est, rationem non habet, is « ineptus esse dicitur. Cato, optimo animo « utens, nocet interdum reipublicæ, dicit « enim tanquam in Platonis politicâ non « tanquam in Romuli ferre sententiam. »
>
> (Cic.)

CAMILLE DESMOULINS.

« Si tu ne vois pas, dit Cicéron, ce que les temps exigent, si tu parles inconsidérément; si tu te mets

1. Camille fut arrêté en corrigeant les épreuves du n° VII.

« La presse est la reine des reines au début comme à la fin des révolutions... Donc Camille se sentait revivre. Après avoir, lui aussi, traîné, tremblé et langui, il sentait comme Samson que les cheveux lui repoussaient. Non content d'avoir, des deux pieds, écrasé les Philistins, je veux dire les hébertistes, il allait, poussé d'une force inconnue, secouer les colonnes du temple et la réputation de Robespierre. L'affaire de Fabre avait percé le cœur de Camille; elle



César. Mais Caton avait
stoïcien dans la républiqu

le détacha de son maître. L'am
l'amitié. On l'a vu aux premiers n
à ce moment, le danger du grand
cieux numéro VII regarde au vis
n'osait plus regarder en face, les
de sûreté générale... Une certain
toine semble une allusion cruelle
libraire de Desmoulins, Desenne,
en épreuves ces lignes terribles : Su
mort, déclara qu'il hasarderait d'in
bertiste, mais que tout passage
raître. L'ardent et fougueux écrivai
battit, disputa. Les épreuves allaie
passage, les amis en parlaient tout l
ils quelques passages, c'est probabl
L'effet du factum eût été terrible.
devait attendre le coup... De hasard
il n'y avait pas à y songer. Un dieu
pierre, d'ailleurs, n'avait qu'une
sans armes contre l'ironie. Ses excu
heureuses. Il ne pouvait plaisanter
Nous ne doutons aucunement qu'il
fois que cette idée cruelle lui vint à
ce bon camarade qui n'avait pas pa
réputation ! Ces

qui avait affaire aux plus fripons des enfants de Romulus. »

Que de réflexions présente cette épigraphe! C'est Cicéron qui, en composant avec les vices de son siècle, croit retarder la chute de la république, et c'est l'austérité de Caton qui hâte le retour de la monarchie. Solon avait dit, en d'autres termes, la même chose : « Le législateur qui travaille sur une matière rebelle doit donner à son pays, non pas les meilleures lois en théorie, mais les meilleures dont il puisse supporter l'exécution. » Et J.-J. Rousseau a dit après : « Je ne viens point traiter des maladies incurables. » On a beau dire que mon numéro VI manque d'intérêt, parce qu'il manque de personnalités; que ceux qui ne chercheraient dans ce journal qu'à repaître de satire leur malignité, et leur pessimisme de vérités intempestives, retirent leurs abonnements. Je crois avoir bien mérité de la patrie, en tirant la plume contre les ultrà-révolutionnaires, dans le *Vieux Cordelier*, malgré ses erreurs.

Quelque ivraie d'erreurs n'étouffe point une moisson de vérités. Mais je reconnais que mes numéros auraient été plus utiles, si je n'avais pas mêlé aux choses les noms des personnes. Dès que mon vœu, le vœu de Coligny, le vœu de Mézeraï est enfin accompli, et que la France est devenue une république, il faut s'attendre à des partis, ou plutôt à des coteries et à des intrigues sans cesse renaissantes. La liberté ne va point sans cette suite de cabales, surtout dans notre pays où le génie national et le caractère indigène ont été, de toute antiquité, factieux et turbulents, puisque J. César dit, en propres termes, dans ses *Commentaires* : « Dans les Gaules on ne trouve que « des factions et des cabales, non-seulement dans

[redacted]

« tous les départements, districts et cantons, mais « même dans les vics ou villages[1]. » Il faut donc s'attendre à des partis, ou, pour mieux dire, à des compérages qui haïront plutôt la fortune que les principes de ceux qui sont dans la coterie ou le parti contraire, et qui ne manqueront pas d'appeler amour de la liberté et patriotisme l'ambition et les intérêts personnels qui les animent les uns contre les autres. Mais tous ces partis, tous ces petits cercles, seront toujours contenus dans le grand cercle des bons citoyens qui ne souffriront jamais le retour de la tyrannie; comme c'est dans ce grand rond seul que je veux entrer; comme je pense, avec Gordon, qu'il n'y eut jamais de secte, de société, d'église, de club, de loge, d'assemblée quelconque, de parti, en un mot, tout composé de gens d'une exacte probité, ou entièrement mauvais, je crois qu'il faut user d'indulgence pour les *ultrà* comme pour les *citrà*, tant qu'ils ne dérangent pas les *intrà* et le grand rond des amis de la République une et indivisible. Robespierre dit, dans un fort bon discours sur les principes du gouvernement révolutionnaire : « Si l'on admet que des patriotes de bonne foi sont tombés dans le modérantisme, sans le savoir, pourquoi n'y aurait-il pas des patriotes, également de bonne foi, qu'un sentiment louable a emportés quelquefois ULTRA ? » C'est ainsi que parle la raison; et voilà pourquoi j'ai enrayé ma plume qui se précipite sur la pente de la satire. Étranger à tous les partis, je n'en veux servir aucun, mais seulement la République qu'on ne sert jamais mieux que par des sacrifices d'amour-propre :

1. « In Galliâ factiones sunt, non solum in omnibus civitatibus, atque pagis, partibusque, sed in vicis, etc. »

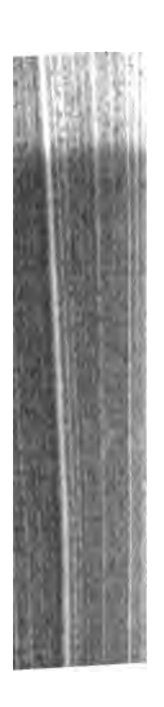
mon journal sera beaucoup plus utile si, dans chaque numéro, par exemple, je me borne à traiter en général, et abstraction faite des personnes, quelque question, quelque article de ma profession de foi et de mon testament politique. Parlons aujourd'hui du gouvernement anglais, le grand ordre du jour.

UN VIEUX CORDELIER [1].

Qu'est-ce que tout ce verbiage? Depuis 1789 jusqu'à ce moment, depuis Mounier jusqu'à Brissot, de quoi a-t-il été question, sinon d'établir en France les deux chambres et le gouvernement anglais? Tout ce que nous avons dit; tout ce que toi, en particulier, tu as écrit depuis cinq ans, qu'est-ce autre chose que la critique de la constitution de la Grande-Bretagne? Enfin, la journée du 10 août a terminé ces débats et la plaidoirie, et la démocratie a été proclamée le 21 septembre. Maintenant la démocratie en France, l'aristocratie en Angleterre, fixent en Europe tous les regards tournés vers la politique. Ce ne sont plus des discours, ce sont les faits qui décideront, devant le jury de l'univers pensant, quelle est la meilleure de ces deux constitutions. Maintenant la plus forte, la seule satire à faire du gouvernement anglais, c'est le bonheur du peuple; c'est la gloire, c'est la fortune de la République française. N'allons pas, ridicules athlètes, au lieu de nous exercer et de nous frotter d'huile, panser les plaies de notre antagoniste. C'est nous-mêmes qu'il faut guérir, et pour cela il faut connaître nos maux; il faut avoir le courage de les dire. Sais-tu

1. Vieux reître de l'ancien district des Cordeliers, qui entre chez moi, et vient voir si je fais parler dignement le chapitre dans mon numéro VII, et si je ne fais pas reculer la bannière.

(*Note de Desmoulins.*)



tausier était un républic
Molière, dans le *Misanthro*
mes les caractères du ré
Alceste est un jacobin, Phi
Ce qui m'indigne, c'est qu
ne vois presque pas de rép
nom qu'on donne au gouve
la nature? En ce cas, la Ho
des républiques; l'Angleter
que, pendant tout le prot
régissait sa république a
Henri VIII son royaume. Ro
que sous Auguste, Tibère et
dans leur consulat, comme
république romaine. Pourqu
vient-on de cet âge du mo
l'époque de l'extrême servit
C'est parce que la franchise
et du commerce de la vie; c
Tacite, on n'osait parler, on

chie ? Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Moscou et demain Moscou sera une république. C'est ainsi que, malgré lui, Louis XVI et les deux côtés droits, et le gouvernement tout entier, conspirateur et royaliste, la liberté de la presse seule nous a menés, comme par la main, jusqu'au 10 août, et a renversé une monarchie de quinze siècles, presque sans effusion de sang.

Quel est le meilleur retranchement des peuples libres contre les invasions du despotisme ? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, le meilleur ? C'est la liberté de la presse. Et après, le meilleur ? C'est encore la liberté de la presse.

Nous savions tout cela dès le 14 juillet ; c'est l'alphabet de l'enfance des républiques ; et Bailly lui-même, tout aristocrate qu'il fût, était, sur ce point, plus républicain que nous. On a retenu sa maxime : « La publicité est la sauvegarde du peuple. » Cette comparaison devrait nous faire honte. Qui ne voit que la liberté d'écrire est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes, mais qu'elle n'entraîne avec soi aucun inconvénient pour le salut du peuple ? Dire que cette liberté est dangereuse à la République, cela est aussi stupide que si on disait que la beauté peut craindre de se mettre devant une glace. On a tort ou on a raison ; on est juste, vertueux, patriote, en un mot, ou on ne l'est pas. Si on a des torts, il faut les redresser, et pour cela il est nécessaire qu'un journal vous les montre ; mais si vous êtes vertueux, que craignez-vous de numéros contre l'injustice, les vices et la tyrannie ? Ce n'est point là votre miroir.

Avant Bailly, Montesquieu, un président à mortier, avait professé le même principe qu'il ne peut y avoir

de république sans la liberté de parler et d'écrire. « Dès que les décemvirs, dit-il, dans les lois qu'ils avaient apportées de la Grèce, en eurent glissé une contre la calomnie et les auteurs, leur projet d'anéantir la liberté et de se perpétuer dans le décemvirat fut à découvert. » [Car jamais les tyrans n'ont manqué de juger pour faire périr, sous le prétexte de calomnies, quiconque leur déplaisait[1].] De même, le jour qu'Octave, quatre cents ans après, fit revivre cette loi des décemvirs contre les écrits et les paroles, et en fit un article additionnel à la loi Julia sur les crimes de lèse-majesté, on put dire que la liberté romaine rendit le dernier soupir. En un mot, l'âme des républiques, leur pouls, leur respiration, si l'on peut parler ainsi, le souffle auquel on reconnaît que la liberté vit encore, c'est la franchise du discours. Vois, à Rome, quelle écluse d'invectives Cicéron lâche pour noyer dans leur infamie Verrès, Catilina, Clodius, Pison et Antoine! Quelle cataracte d'injures tombe sur ces scélérats du haut de la tribune?

Aujourd'hui, en Angleterre même, où la liberté est décrépite, et gisant *in extremis*, dans son agonie, et lorsqu'il ne lui reste plus qu'un souffle, vois comme elle s'exprime sur la guerre, et sur les ministres, et sur la nation française!

[Mieux vaudrait qu'on se trompât, comme le père Duchesne dans ses dénonciations qu'il fait à tort et à travers, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes républicaines, que de voir cette terreur qui glace et enchaîne les écrits et la pensée. Marat s'exprimait ainsi : « Un républicain, Bourdon de l'Oise,

1. Nous avons mis entre crochets les passages supprimés par Desenne dans l'édition originale, passages rétablis pour la première fois, en 1834, par M. Matton, possesseur du manuscrit.

osa dire sa pensée tout entière et montrer une âme républicaine. » Robespierre fit preuve d'un grand caractère, il y a quelques années à la tribune des Jacobins, un jour que dans un moment de violente défaveur il se cramponna à la tribune et s'écria qu'il fallait l'y assassiner ou l'entendre; mais toi, tu fus un esclave et lui un despote, le jour que tu souffris qu'il te coupât si brusquement la parole dès ton premier mot : *Brûler n'est pas répondre!* et que tu ne poursuivis pas opiniâtrément ta justification [1]. Représentant du peuple, oserais-tu parler aujourd'hui au premier commis de la guerre aussi courageusement que tu le faisais il y a quatre ans à Saint-Priest, à Mirabeau, à Lafayette, à Capet lui-même? Nous n'avons jamais été si esclaves que depuis que nous sommes républicains, si rampants que depuis que nous avons le chapeau sur la tête.]

« En France, dit Stanhope dans la chambre haute, les ministres parlent, écrivent, agissent toujours en

1. Le 7 janvier 1794, Camille était attaqué, pour son *modérantisme*, au club des Jacobins. C'est de sa vie, en somme, qu'il s'agissait. Robespierre prit sa défense devant l'Assemblée populaire comme autrefois (en 90) devant l'Assemblée nationale. « Les écrits de Camille, dit-il, sont condamnables sans doute, mais pourtant il faut distinguer sa personne de ses ouvrages. Camille est un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros, *que Brissot lui-même n'eût osé avouer*, et conserver Camille au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la Société. — C'est fort bien dit, Robespierre, s'écria alors Camille, mais je te répondrai comme Rousseau : *Brûler n'est pas répondre!* » Par ce mot, l'effet du discours de Maximilien fut anéanti; les Jacobins se firent lire les numéros de Camille qui, dans cette séance, fut exclu de la Société. C'en était fait, le coup fatal était porté. Bientôt les Comités de salut public, de législation et de sûreté générale allaient décréter l'arrestation de Camille Desmoulins, de Danton et des indulgents. C'était un coup de bascule; après avoir frappé les *enragés* (Hébert, etc.), on allait frapper les *modérés*.

présence de la guillotine. Il serait à souhaiter que nos ministres eussent cette crainte salutaire, ils ne nous tromperaient pas si grossièrement.

« On nous dit que les troupes françaises sont sans habits, et ce sont les mieux habillées de l'Europe.

« On nous dit que le manque de numéraire empêchera nos ennemis de soutenir la guerre, et on peut hasarder qu'il y a en France plus d'or, d'argent et de billon, provenant des sacristies et de l'emprunt forcé, que dans toutes les contrées de l'Europe ensemble.

« A l'égard des assignats, ils ont gagné, depuis six mois, plus de 70 pour cent, et gagneront sans doute encore plus dans six autres mois.

« On nous disait que les troupes françaises ne pourraient tenir devant les troupes autrichiennes, prussiennes et anglaises, les mieux disciplinées de l'Europe ; le contraire est assez prouvé par un grand nombre de combats. Des généraux autrichiens ont avoué que les Français par leur discipline et leur bravoure, au milieu du carnage, étaient devenus la terreur des alliés.

« Enfin, on nous disait que les Français devaient manquer de blé. C'était déjà une idée bien horrible que celle de vingt-cinq millions d'hommes, dont la presque universalité ne nous avait jamais offensés, éprouvant les horreurs de la famine, parce que la forme de leur gouvernement déplaisait à quelques despotes. Mais ce plan infernal n'a servi qu'à produire chez ce peuple un enthousiasme qui a surpassé tout ce qu'on rapporte des anciennes républiques. »

Stanhope justifie ensuite le peuple français du reproche d'athéisme. Il distingue sa constitution des excès inséparables d'une révolution : il ajoute que la

nation a renoncé, par des décrets solennels, à se mêler du gouvernement des autres États ; il défie tous les philosophes de ne pas sanctionner notre Déclaration des droits, et finit par présenter, comme la base et la pierre angulaire de notre République, cette maxime sublime : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. »

L'opposition, dans la chambre des Communes, n'y parle pas de nous avec moins de respect et d'éloges. « Nous sommes vaincus partout, dit M. Courtenay, tandis que les Français déploient une énergie et un courage dignes des Grecs et des Romains. A la bouche du canon, ils chantent leurs hymnes républicains. L'empereur et le roi de Prusse, avec tous leurs fameux généraux, et leurs troupes si bien aguerries, n'ont pu battre le général Hoche qui n'était pourtant qu'un simple sergent, peu de temps avant d'avoir pris le commandement. »

Si la louange qui plaît le plus est celle d'un ennemi, ces discours ont de quoi flatter nos oreilles. C'est ainsi que des hommes, que quelques républicains d'outre-mer, font en plein Parlement la satire de leur nation et l'éloge de ceux qui lui font la guerre ; et nous, au fort de la liberté et de la démocratie, nous n'osons censurer dans un numéro ce qui manque à la perfection de notre gouvernement ; nous n'osons louer chez les Anglais ce qu'il y a de moins mauvais, comme la liberté des opinions, l'*habeas corpus*, et le proposer pour exemple à nos concitoyens de peur qu'ils ne deviennent pires.

Nous nous moquons de la liberté de parler de l'Angleterre, et cependant, dans le procès de Bennet, convaincu d'avoir dit publiquement qu'il souhaitait un plein succès à la République française et la des-



pour avoir parlé des génér
Wurmser, Hoode, Moyra, e
avec autant d'irrévérence au
et Bourdon (de l'Oise) ont pa
et Rossignol.

Etrange bizarrerie! En A
qu'il y a d'aristocrates, de gen
d'âmes vénales, c'est Pitt, en
grands cris la continuation de
ce qu'il y a de patriotes, de ré|
tionnaires, qui vote pour la pa
la paix un changement dans
France, tout au rebours : ici
les révolutionnaires qui veulen
que les modérantins, les feuil
Barère, il n'y a que les contre-
amis de Pitt qui osent parler d
les amis de la liberté, dont les i
tant devoir être communs, veu
et la guerre à Paris, et que le m
patriote en-deçà de la Manche

qu'on ne pouvait être de l'avis de Barère sans être en même temps de l'avis de Pitt.

Il faut avouer au moins que la tribune de la Convention ne jouit pas de l'inviolabilité d'opinion de la tribune anglaise, et qu'il ne serait pas sûr de parler de nos échecs, comme Shéridan parle de leurs défaites de Noirmoutiers, de Dunkerque, de Toulon. Combien nous sommes plus loin encore de cette âpreté de critique, de cette rudesse sauvage des harangues et des mœurs, qui existe encore moins, il est vrai, en Angleterre, et qui ne convient point aux très-humbles et fidèles sujets de Georges, mais à laquelle on reconnaît une âme républicaine dans J.-J. Rousseau comme dans le paysan du Danube, dans un Scythe comme dans Marat! On trouvera parmi nous cette effroyable haine d'Alceste,

> Ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Hébert dénonce Legendre, dans sa feuille, comme un mauvais citoyen et un mandataire infidèle; Legendre dénonce Hébert, aux Jacobins, comme un calomniateur à gages; Hébert est terrassé, et ne sait que répondre. « Allons, dit Momoro qui vient au secours de son embarras, embrassez-vous tous deux et touchez là. » Est-ce là le langage d'un Romain, ou celui de Mascarille dans la comédie :

> C'est un fripon, n'importe;
> On tire un grand parti des gens de cette sorte.

J'aime mieux encore qu'on dénonce à tort et à travers, j'ai presque dit qu'on calomnie même, comme le *Père Duchesne*, mais avec cette énergie qui carac-

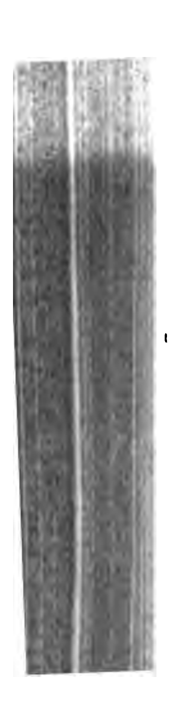
[redacted]

térise les âmes fortes et d'une trempe républicaine, que de voir que nous avons retenu cette politesse bourgeoise, cette civilité puérile et honnête, ces ménagements pusillanimes de la monarchie, cette circonspection, ce visage de caméléon et de l'antichambre, ce b....isme, en un mot, pour les plus forts hommes en crédit ou en place, ministres ou généraux, représentants du peuple ou membres influents des Jacobins, tandis qu'on fond avec une lourde raideur sur le patriotisme en défaveur et disgracié. Ce caractère presque général sautait aux yeux, et Robespierre en fit lui-même l'objet du dernier scrutin épuratoire de la Société :

... Jusqu'aux moindres fretins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.

Mieux vaudrait l'intempérance de la langue de la démocratie, le pessimisme de ces détracteurs éternels du présent, dont la bile s'épanche sur tout ce qui les environne, que ce froid poison de la crainte, qui fige la pensée jusqu'au fond de l'âme, et l'empêche de jaillir à la tribune ou dans des écrits! Mieux vaudrait la misanthropie de Timon qui ne trouve rien de beau à Athènes, que cette terreur générale et comme des montagnes de glace, qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent la mer de l'opinion, et en obstaclent le flux et reflux! La devise des républiques, ce sont les vents qui soufflent sur les flots de la mer, avec cette légende : *Tollunt, sed attollunt.* « Ils les agitent, mais ils les élèvent.» Autrement, je ne vois plus dans la République que le calme plat du despotisme, et la surface unie des eaux croupissantes d'un marais; je n'y vois qu'une égalité de peur, le nivellement des courages, et les âmes les plus généreuses aussi basses

que les plus vulgaires. Toi-même, par exemple, je dirai seulement, pour ne pas te flatter, toi qui as eu, en ne te donnant qu'un mérite de calcul, toi qui as eu le tact et le bon esprit d'être aussi incorruptible, de ne pas plus varier, pas plus déménager que Robespierre; toi qui, dans la Révolution, as eu le bonheur que toutes ses phases n'en ont amené aucune dans ta condition et ta fortune; le bonheur de n'avoir été ni ministre, ni membre du comité de gouvernement, ni commissaire dans la Belgique; de n'avoir pas étalé aux yeux de la jalousie, sœur de la calomnie, ni le panache, ni le ruban tricolores allant de l'épaule au côté, ni les épaulettes à étoiles, ni aucun de ces signes du pouvoir, qui, par le temps qui court surtout, semblent vous donner des ailes, comme à la fourmi, pour vous perdre, et vous jettent dans l'envie même des dieux; mais qui, député honoraire, et resté journaliste, comme en 1789, pries tous les jours le ciel de laisser le simple manteau de la philosophie sur tes épaules dégagées de responsabilité : non pas, il est vrai, le manteau sale et déchiré de Diogène, mais le manteau de Platon, vergeté et de drap d'écarlate; toi qui n'es ni à Paul, ni à Céphas, mais à la *Déclaration des Droits*, et, étranger à tous les partis, les a tous combattus tour à tour; toi qu'on sait bien n'être pas exempt d'erreurs, mais dont il n'est pas un homme de bonne foi, parmi ceux qui t'ont suivi, qui ne soit persuadé que toutes tes pensées n'ont jamais eu pour objet, comme tu l'as répété jusqu'au dégoût, que la liberté politique et individuelle des citoyens, une constitution utopienne, la République une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la patrie, et non une égalité impossible de biens, mais une égalité de droits et de bonheur; toi qui, muni de tous ces certificats



qu'elle est, persifle les rapports
et de Dundas?

CAMILLE DESMOU

Si j'osais!... et pourquoi non,
Comment peux-tu dire que la Con
rité, quand tout à l'heure, par un
sur la motion de Danton, elle vie
moins de tolérer le mensonge et
liberté de la presse n'est restrein
ment révolutionnaire, qu'au ro
crate; elle est entière pour le pa
prends que Barère lui-même est p
la liberté d'écrire, qu'il la veut
tionnellement pour tout le mond
ment pour les citoyens dont on
patriotisme et les intentions. Dep
fait cette profession de foi, je m'
la légère égratignure de mon n
impossible, à mon sens, qu'un ho
la liberté de la presse...

le minimum pour les aristocrates. Comme je pardonne à ta colère, en faveur de ce que son principe a de vertueux et de républicain; comme elle te suffoquerait, si un torrent de paroles, et comme la fumée de ce feu, dans la Convention, ne s'exhalait au dehors; comme tu n'es point à la tribune des Cordeliers, ni en présence de David ou Lavicomterie, mais en présence de mes pénates tolérants et qui ne refusent pas à un vieux patriote la liberté qu'on donnait aux voleurs dans les Saturnales, donne de l'air, mon ami, à ton cœur étouffé, ouvre un passage à cette fumée dont tu es suffoqué au dedans et qui te noircit au dehors, faute d'une cheminée; parle, dissipe cette vapeur mélancolique : en passant, voici ma réponse provisoire et, en un mot, à tous tes griefs. La Révolution est si belle en masse, que je dirai toujours d'elle, comme Bolingbrocke dit un jour de Marlborough : *C'était un si grand homme, que j'ai oublié ses vices.* Maintenant, poursuis ta tirade.

LE VIEUX CORDELIER.

Et moi, je te pardonne ton amour aveugle et paternel pour la Révolution et la République. Tu as eu tant de part à sa naissance! Mais je ne gronde point ton enfant; je ne suis point en colère; je lui demande seulement, à la République naissante, s'il n'est pas permis de lui faire les très-humbles remontrances que souffrait quelquefois la monarchie. Tu prétends que Barère aime la liberté de la presse; on ne lui en demande pas tant; qu'il aime seulement la liberté des opinions dans l'assemblée nationale. Mais oserais-tu dire cette vérité, qui est pourtant incontestable, que Barère, par son fameux rapport sur la destruction de Londres, a véritablement fait le miracle de ressusci-

[redacted]

ter Pitt que tout le monde jugeait mort depuis la prise de Toulon; et qu'il devait arriver immanquablement qu'à son arrivée à Londres ce beau rapport ferait remonter le ministre aux nues, et lui ouvrirait toutes les bourses des Carthaginois? Que Xavier Audouin et quelques patriotes à vue courte aient déclamé aux Jacobins le *delenda Carthago*, cela était sans conséquence et pouvait passer pour l'effet de l'indignation du patriotisme dans ses foyers, *tel fiert qui ne tue pas;* mais qu'à la tribune de la Convention, un membre du Comité de salut public ait dit qu'il fallait aller détruire le gouvernement anglais et raser Carthage; qu'il ait dit publiquement qu'il fallait exterminer le peuple anglais de l'Europe, à moins qu'il ne se démocratisât; en vérité, voilà ce qui est inconcevable! Quoi! dans le même temps que Shéridan s'écriait dans la chambre des Communes : « La conduite des Français manifeste qu'ils n'avaient pas à cœur la guerre avec le « peuple anglais; ils ont détruit le parti de Brissot « qui avait voulu cette guerre : je pense qu'ils seraient « disposés à conclure avec nous la paix dans des termes honorables et avantageux à la République. « J'appuie mon raisonnement sur la foi des décrets « de la Convention, qui déclarent que la République « a renoncé à la pensée de répandre ses districts au « dehors, et que son seul but est d'établir un gouvernement intérieur, tel qu'il a été adopté par le peuple français. » Quoi! c'est dans le même temps que Stanhope s'écriait dans la chambre haute : « Nulle « puissance n'a le droit de s'ingérer dans le gouvernement intérieur d'un État indépendant d'elle; le « peuple français a proclamé ce principe, d'après le « vœu de sa constitution, art. 118 et 119, et ne veut « point s'ingérer dans le gouvernement de notre na-

« tion. » Quoi ! c'est dans le même temps que Barère, sans s'en apercevoir, se charge de l'apostolat de Cloots de municipaliser la Grande-Bretagne, et du rôle de Brissot de nationaliser la guerre avec le peuple anglais ! Car enfin, tout peuple, en ce cas, et surtout une nation fière comme les Anglais, veut être le maître chez soi. Et quels que soient les vices de sa constitution, si c'est un peuple rival qui prétend les redresser et les démocratiser de gré ou de force, il dit comme la femme de Sganarelle à M. Robert : « De quoi vous mêlez-vous? et moi je veux être battue. » Pitt a dû bien rire en voyant Barère, qui l'appelle, lui Pitt, un imbécile, faire lui-même cette lourde école, d'enraciner Pitt plus que jamais dans le ministère ; en voyant Barère le dispenser de réfuter le parti de l'opposition, et donner ainsi un pied de nez à Shéridan et à Stanhope, avec leurs beaux discours sur la neutralité constitutionnelle de la République, à l'égard du gouvernement des autres peuples. Qui ne voit que la réception de ce fameux discours de Barère a dû charmer Pitt plus que la nouvelle de Pondichéry, et que les Anglais n'auront pas manqué de se dire : « Puisque Londres est Carthage, ayons le courage des Carthaginois, faisons plutôt, comme eux, des cordages et des arcs avec nos cheveux, et donnons à Pitt jusqu'au dernier schelling, et levons-nous aussi en masse ! » Mais oserais-tu dire ces vérités à Barère? Oserais-tu dire que cet Hébert, par exemple, ce Momoro...

CAMILLE DESMOULINS.

Oui, si l'on sauvait la République. Mais quel bien lui reviendrait-il, quand j'aurais voué à l'infamie tous ces noms obscurs? La clémence de tous ces amours-propres blessés parviendrait peut-être à me mettre

[redacted]

hors d'état de remédier aux maux de la patrie. Aussi trouve-t-on que je jette au son, sans pitié, ces six grandes pages de mes causticités. La satire est extrêmement piquante, elle me vengerait, elle ferait courir tout Paris chez Desenne, moins encore par la vérité des choses, que par la témérité de les dire; car un ouvrage qui expose son auteur a toujours bien plus de vogue. Mais, en méditant sur la naissance, les progrès et la chute de la République, je me suis convaincu que les animosités, l'amour-propre et l'intempérance de langue, leur avaient plus nui que le mulet chargé d'or de Philippe. Cicéron blâme Caton d'écouter sa vertu intempestive qui nuit, dit-il, à la liberté, et lui-même lui nuit cent fois davantage, en écoutant trop son amour-propre, et en publiant la seconde Philippique qui rend M. Antoine irréconciliable. Cicéron oublie ce qu'il avait dit lui-même, qu'il y a des coquins, tels que Sylla, dont un patriote doit taire le mal, et respecter jusqu'à la mémoire, après leur mort, de peur que si on venait à casser leurs actes, l'État ne soit bouleversé. Le républicain qui ne sait pas sacrifier sa vanité, ses ressentiments et même la vérité à l'amour du bien public, est aussi coupable que celui qui ne sait pas lui faire le sacrifice de son intérêt personnel. L'avarice n'a point fait plus de mal à la patrie que d'autres passions dont le nom est moins odieux, par exemple, la jalousie du pouvoir et la rivalité, l'amour de la popularité et des applaudissements. Le patriote incorruptible est celui qui ne considère que le bien de la patrie, et dont l'oreille est aussi fermée et inaccessible aux applaudissements des tribunes ou aux éloges de ses souscripteurs, que ses moyens le sont aux guinées de Pitt.

LE VIEUX CORDELIER.

Je réponds, en un mot : dans les temps de Sylla et de Marc-Antoine, dont tu parles, si toute vérité n'était plus bonne à dire, c'est que déjà il n'y avait plus de République. Les ménagements, les détours, la politesse, la circonspection, tout cela est de la monarchie. Le caractère de la république, c'est de ne rien dissimuler, de marcher droit au but, à découvert, et d'appeler les hommes et les choses par leurs noms. La monarchie fait tout dans le cabinet, dans des comités et par le seul secret ; la république, tout à la tribune, en présence du peuple et par la publicité, par ce que Marat appelait faire un grand scandale. Dans les monarchies, le bon gouvernement est le mensonge, tromper est tout le secret de l'État ; la politique des républiques, c'est la vérité. Tu prétends, dans ton journal, faire la guerre aux vices, sans noter les personnes : dès lors tu n'es plus un républicain à la tribune des Jacobins, mais un prédicateur et un jésuite dans la chaire de Versailles, qui parle à des oreilles royales de manière qu'elles ne puissent s'effaroucher, et qu'il soit bien évident que ces patriotes sont de fantaisie et ne ressemblent à personne. Au lieu de supprimer chrétiennement dans ton journal ces six grandes pages de faits, si tu en publiais seulement une ou deux en véritable républicain, c'est alors que le public retirerait quelque fruit de la lecture du *Vieux Cordelier*. Après lui avoir mis sous les yeux deux ou trois exemples, tu lui dirais : « Peuple, fais ton profit de la leçon ; je ne veux point faire le procès à tant de monde, je veux ouvrir une porte au repentir, je veux ménager les patriotes, et même ceux qui en font le malheur ; mais apprends par là que tous



brûler en Espagne un malheu
quent jamais de chanter l'*Ex*
Père soit debout. Prends-y ga
ces tartuffes de patriotisme, t
ces crucifuges, tous ces gens,
que nous de purs, » nous ne r
tagnards à la Convention, si
en revue, et qu'on les épurât
mais dans mon journal véridi
cains si fervents, il ne s'en tro
ne fût un novice du 10 août; p
guère, ou brissotin, ou feuilla
liste mieux prononcé. »

Mais conviens que tu n'oser
exemples : crois-moi, conserve
de franchise; avoue que tu n'a
ou plutôt ce ne serait point a
Le courage n'est point la déme
démence à ne point suivre le c
n'écris point contre qui peut
avouer que nous ne sommes pa

ciens. Ce n'étaient point les Romains : à Rome, le peuple ne parlait guère avec liberté que par insurrection, dans la chaleur des factions, au milieu des coups de poings, de chaises et de bâtons, qui tombaient comme grêle autour des tribunes. Mais de véritables républicains, des démocrates permanents, par principes et par instinct, c'étaient les Athéniens.

Non-seulement le peuple d'Athènes permettait de parler et d'écrire, mais je vois, par ce qui nous reste de son théâtre, qu'il n'avait pas de plus grand divertissement que de voir jouer sur la scène ses généraux, ses ministres, ses philosophes, ses comités; et, ce qui est bien plus fort, de s'y voir jouer lui-même. Lis Aristophane qui faisait des comédies il y a trois mille ans, et tu seras étonné de l'étrange ressemblance d'Athènes et de la France démocrate. Tu y trouveras un *Père Duchesne* comme à Paris, les bonnets rouges, les ci-devant, les orateurs, les magistrats, les motions et les séances absolument comme les nôtres; tu y trouveras les principaux personnages du jour; en un mot, une antiquité de mille ans dont nous sommes contemporains. La seule ressemblance qui manque, c'est que, quand ses poëtes le représentaient ainsi à son opéra, et à sa barbe, tantôt sous le costume d'un vieillard, et tantôt sous celui d'un jeune homme dont l'auteur ne prenait pas même la peine de déguiser le nom, et qu'il appelait « le peuple, » le peuple d'Athènes, loin de se fâcher, proclamait Aristophane le vainqueur des jeux, et encourageait par tant de bravos et de couronnes à faire rire à ses dépens, que l'histoire atteste qu'à l'approche des Bacchanales les juges des pièces de théâtre et le jury des arts étaient plus occupés que tout le sénat et l'aréopage ensemble, à cause du grand nombre de comédies qui étaient en-



ducteur qui est la cause de la disette
ces[1]; et il jurerait de le poursuivre ju
tine. Les Athéniens étaient plus ind
moins chansonniers que les Français :
à Sainte-Pélagie, encore moins à la pl
lution, l'auteur qui, d'un bout de la
décochait les traits les plus sanglants
Cléon, Lamor..., Alcibiade, contre les
sidents des sections, et contre les sec
les sans-culottes applaudissaient à tou
n'y avait personne de mort que ceux
qui crevaient à force de rire d'eux-mêm

Qu'on ne dise pas que cette liberté
du théâtre coûta la vie à un grand
Socrate but la ciguë. Il n'y a rien de
les *Nuées* d'Aristophane et la mort
arriva vingt-trois ans après la premi
tion, et plus de vingt ans après la
poëtes et les philosophes étaient de
en guerre ; Aristophane mit Socrate
comme Socrate l'avait mis dans ses ser

Barère te mettent dans leurs rapports du Comité de salut public, parce que tu les as mis dans ton journal; mais ce qui a fait périr Socrate, ce ne sont point les plaisanteries d'Aristophane, qui ne tuaient personne, ce sont les calomnies d'Anitus et de Mélitus qui soutenaient que Socrate était l'auteur de la disette, parce qu'ayant parlé des dieux avec irrévérence dans ses dialogues, Minerve et Cérès ne faisaient plus venir de beurre et d'œufs au marché. N'imputons donc pas le crime de deux prêtres, de deux hypocrites et de deux faux témoins, à la liberté de la presse, qui ne peut jamais nuire et qui est bonne à tout. Charmante démocratie que celle d'Athènes! Solon n'y passa point pour un muscadin ; il n'en fut pas moins regardé comme le modèle des législateurs, et proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fit aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore on ne prononce son nom dans la Convention et aux Jacobins, que comme celui du plus grand législateur. Combien cependant ont parmi nous une réputation d'Aristocrates et de Sardanapales, qui n'ont pas publié une semblable profession de foi!

Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous, lui dit le plus grave des Mentors? Auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille? Avez-vous été vaincu dans le camp à la course ou à la salle d'armes! quelqu'un a-t-il mieux chanté ou mieux joué de la lyre que vous à la table du général! » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables!

Pour ne parler que de leur liberté de la presse, la

[redacted]

grande renommée des écoles d'Athènes ne vient que de leur liberté de parler et d'écrire, de l'indépendance du lycée de la juridiction de police. On lit dans l'histoire que le démagogue Sophocle ayant voulu soumettre les jardins ou les écoles de philosophie à l'inspection du Sénat, les professeurs fermèrent la classe, il n'y eut plus de maîtres ni d'écoliers, et les Athéniens condamnèrent l'orateur Sophocle à une amende de 24,000 drachmes, pour sa motion inconsidérée. On ignorait dans les écoles jusqu'au nom de police. C'est cette indépendance qui valut à l'école d'Athènes sa supériorité sur celle de Rhodes, de Milet, de Marseille, de Pergame et d'Alexandrie. O temps de la démocratie! ô mœurs républicaines! où êtes-vous?

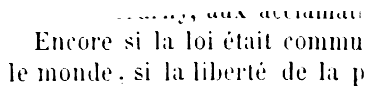
Toi-même, aujourd'hui que tu as pourtant l'honneur d'être représentant du peuple, et un peu plus qu'un honorable membre du parlement d'Angleterre; encore qu'il soit évident que jamais ni toi, ni personne, n'eût accepté les fonctions de député, à la charge d'être infaillible et de ne jamais te tromper dans tes opinions, t'est-il permis de te tromper, même dans une seule expression; et si un mot vient à t'échapper pour un autre, le mot de clémence pour celui de justice, quoiqu'au fond tu n'aies demandé autre chose que Saint-Just, justice pour les patriotes détenus, que la Convention vient de décréter, ne voilà-t-il pas qu'aussitôt d'un coup de baguette Hébert transforme ce mot de clémence en l'oriflamme d'une nouvelle faction, plus puissante, plus dangereuse, et dont tu es le porte-étendard!

Et comment oserais-tu écrire et être auteur, quand la plupart n'osent être lecteurs; que les trois quarts de tes abonnés, à la nouvelle fausse que tu étais rayé *des Jacobins*, et au moindre bruit, courent, comme

des lièvres et éperdus, chez Desenne effacer leurs noms, de peur d'être suspects d'*avoir lu.*

Aujourd'hui que tu es membre de la Convention nationale, sois de bonne foi : oserais-tu apostropher aujourd'hui tel adjoint du ministre de la guerre, le grand personnage Vincent, par exemple, aussi courageusement que tu faisais, il y a quatre ans, Necker et Bailly, Mirabeau, les Lameth et Lafayette, quand tu n'étais que simple citoyen !

Passe encore que, suivant le conseil de Pollion, tu n'écrives point contre qui peut proscrire; mais oserais-tu seulement parler de quiconque est en crédit aux Cordeliers ! et, pour n'en prendre qu'un exemple, oserais-tu dire que ce Momoro, qui se donne pour un patriote sans tache, et avant le déluge, ce hardi président qui, partout où il occupa le fauteuil, au club et à sa section, jette d'une main téméraire un voile sur les droits de l'homme, et met les citoyens debout pour jeter par terre la Convention et la République ; comme quoi ce même Momoro, le libraire, en 1789, à qui tu t'es adressé pour ta *France libre*, retarda tant qu'il put l'émission de cet écrit qu'il avait sans doute communiqué à la police, ayant bien prévu la prodigieuse influence qu'il allait avoir ; comme quoi Momoro, qui s'intitule *Premier Imprimeur de la Liberté*, s'obstinait à retenir prisonnier dans sa boutique, comme suspect, cet écrit révolutionnaire dont l'impression était achevée dès le mois d'août; comme quoi, la Bastille prise, Momoro refusait encore de le publier; comme quoi le 14 juillet, à onze heures du soir, tu fus obligé de faire charivari à la porte de ce grand patriote et de le menacer de la lanterne le lendemain, s'il ne te rendait ton ouvrage que la police avait consigné chez lui; comme quoi Momoro brava ta grande dénonciation, à



aux acclamati

Encore si la loi était commu
le monde, si la liberté de la p
bornes pour tous les citoyens!
qu'Hébert avait reçu 120 mille
tu as produit ses quittances. Ma
lement il est permis de dire que
à Cobourg; que tu es d'intellige
que c'est toi qui es la cause qu
bœufs de la Vendée: mais, mais
mis, à lui, à Vincent, à Momoro,
tement et à la tribune une insu
aux armes contre la Conventio
peaux, Bourdon de l'Oise, ou toi,
insurrection contre Bouchotte ou
siez été guillotinés dans les ving
est donc ce niveau de la loi qui, d
se promène également sur toutes

CAMILLE DESMOUI

Je conviens que ceux qui crie

dacieusement que certaines personnes à cette dernière séance des Cordeliers, qui fera époque dans les annales de l'anarchie. Y a-t-il rien de criminel et d'attentatoire à la liberté, comme ce drap mortuaire que Momoro, dans sa présidence à la section et aux Cordeliers, fait jeter sur la *Déclaration des droits;* ce voile noir, le drapeau rouge du club contre la Convention, et le signal du tocsin? Ou plutôt, quand c'est sur les dénonciations extravagantes d'Hébert que Paré est un second Roland; que moi, je suis vendu à Pitt et à Cobourg; que Robespierre est un homme égaré, ou que Philippeaux est cause qu'il ne vient point de poulardes du Mans; quand c'est sur un pareil rapport que ce voile noir est descendu religieusement sur la statue de la Liberté par les mains pures des Momoro, des Hébert, des Ronsin, des Brochet, Brichet, Ducroquet, ces Vestales en révolution? Y a-t-il rien de si ridicule, et les médecins sont-ils aussi comiques avec leurs seringues dans la scène de Molière, que les cordeliers avec leurs crêpes dans la dernière séance?

Mais pour nous renfermer dans la question de la liberté de la presse, sans doute elle doit être illimitée; sans doute les républiques ont pour base et fondement la liberté de la presse, non pas cette autre base que leur a donnée Montesquieu. Je penserai toujours, et je ne me lasse point de répéter, comme Loustalot, que, « si la liberté de la presse existait « dans un pays où le despotisme le plus absolu aurait « mis dans la même main tous les pouvoirs, elle seule « suffirait pour faire contre-poids; » je suis même persuadé que, chez un peuple lecteur, la liberté illimitée d'écrire, dans aucun cas, même en temps de révolution, ne pourrait être funeste; par cette seule

sentinelle, la république serait suffisamment gardée contre tous les vices, toutes les friponneries, toutes les intrigues, toutes les ambitions; en un mot, je suis si fort de ton sentiment sur les bienfaits de cette liberté, que j'adopte tous les principes en cette matière, comme la suite de ma profession de foi.

Mais le peuple français en masse n'est pas encore assez grand lecteur de journaux, surtout assez éclairé et instruit par les écoles primaires qui ne sont encore décrétées qu'en principe, pour discerner juste au premier coup d'œil entre Brissot et Robespierre. Ensuite, je ne sais si la nature humaine comporte cette perfection que supposerait la liberté indéfinie de parler et d'écrire. Je doute qu'en aucun pays, dans les républiques aussi bien que dans les monarchies, ceux qui gouvernent aient jamais pu supposer cette liberté indéfinie. Aristophane a mis sur la scène Cléon et Alcibiade, mais je soupçonne que c'est dans le temps qu'Alcibiade était dépopularisé et qu'il avait fait un 31 mai contre Cléon, et cela ne prouve pas plus la supériorité de la démocratie grecque et la liberté indéfinie du théâtre d'Athènes, que celle de notre théâtre serait prouvée aujourd'hui par une comédie contre les constituants ou contre la municipalité de Bailly. Les Archontes d'Athènes étaient pétris de la même pâte que nos magistrats et nos administrateurs de police, et n'étaient pas plus d'humeur à souffrir la comédie d'Aristophane, qu'aujourd'hui celle de Fabre d'Églantine. La loi d'Antimachus à Athènes, contre les personnalités, de même que la loi des décemvirs contre les écrits, prouve que ceux qui ont eu l'autorité à Rome ou à Athènes n'étaient pas plus endurants que le Père Duchesne et Ronsin, et qu'on n'entend pas plus raillerie dans les monarchies que dans les répu-

bliques. Je sais que les commentateurs ont dit qu'Aristophane, dans la guerre du Péloponèse, joua un principal rôle dans la République, par ses comédies; qu'il était moins regardé comme un auteur propre à amuser la nation que comme le censeur du gouvernement; et le citoyen Dacier l'appelle l'arbitre de la patrie. Mais ce beau temps des auteurs dura peu. L'écrivailleur Antimachus, aux dépens de qui Aristophane avait fait rire toute la ville d'Athènes, profitant de la peur qu'avaient les trente tyrans d'une censure si libre et si mordante, réussit enfin à faire passer, sous eux, la loi contre les plaisanteries à laquelle Périclès s'était constamment opposé, quoique Aristophane ne l'eût pas épargné lui-même. Il parvint même à donner à sa loi un effet rétroactif, et notre vieux et goutteux auteur fut très-heureux d'en être quitte pour une amende. Les triumvirs eussent pu permettre à Cicéron, sexagénaire, de composer des traités de philosophie à Tusculum, et comme quelques sénateurs, amis de la république plutôt que républicains, et qui n'avaient pas le courage de se percer de leur épée, comme Caton et Brutus, de regretter la liberté, de chercher des ossements des vieux Romains, et de faire graver sur son cachet un chien sur la proue d'un vaisseau, cherchant son maître; mais encore Antoine ne put lui pardonner sa fameuse Philippique et son numéro II du *Vieux Cordelier*. Tant ils étaient rares, même à Rome et à Athènes, les hommes qui, comme Périclès, assailli d'injures, au sortir de la section, et reconduit chez lui par un Père Duchesne qui ne cessait de lui crier que c'était un viédase, un homme vendu aux Lacédémoniens, soient assez maîtres d'eux-mêmes et assez tranquilles pour dire froidement à ses domestiques : « Prenez un

flambeau et reconduisez le citoyen jusque chez lui. »

Quand la liberté indéfinie de la presse ne trouverait pas de bornes presque insurmontables dans la vanité des gens en place ou en crédit, la saine politique seule commanderait au bon citoyen qui veut, non satisfaire ses ressentiments, mais sauver la patrie, de se limiter à lui-même cette liberté d'écrire, et de ne point faire de trop larges piqûres à l'amour-propre, ce ballon gonflé de vent, dit Voltaire, dont sont sorties la plupart des tempêtes qui ont bouleversé les empires et changé la forme des gouvernements. Cicéron, qui reproche à Caton d'avoir fait tant de mal à la république par sa probité intempestive, lui en fit bien davantage par son éloquence encore plus à contre-temps, et par sa divine Philippique. On voit, par les historiens, que, dans la corruption générale et dans le deuil de Rome qui avait perdu, dans les guerres civiles, presque tout ce qui lui était resté d'hommes vertueux, si l'on eût ménagé Marc-Antoine, plutôt altéré de volupté que de puissance, la république pouvait prolonger quelques années son existence et traîner encore bien loin la maladie de sa décrépitude. Antoine avait aboli le nom de dictateur après la mort de César; il avait fait la paix avec les tyrannicides. Tandis que le lâche Octave, qui s'était caché derrière les charrois pendant tout le temps de la bataille, vainqueur par le courage sublime d'Antoine, insultait lâchement au cadavre de Brutus qui s'était percé de son épée, Antoine répandait des larmes sur le dernier des Romains et le couvrait de son armure : aussi les prisonniers, en abordant Antoine, le saluaient du nom d'*imperator*, au lieu qu'ils n'avaient que des injures et du mépris pour ce lâche et cruel Octave. Mais le vieillard Cicéron avait fait

d'Antoine, par sa harangue, un ennemi irréconciliable de la république et d'un gouvernement qui, par sa nature, était une si vive peinture de ses vices et de cette liberté illimitée d'écrire. Cicéron, sentant bien qu'il avait aliéné Antoine sans retour, et comme tous les hommes, excepté les Caton si rares dans l'espèce humaine, qu'il avait sacrifié tout sans politique à son salut, plutôt qu'à celui de la patrie; se vit obligé de caresser Octave, pour l'opposer à Antoine, et de se faire ainsi un bouclier pire que l'épée. La popularité et l'éloquence de Cicéron furent le pont sur lequel Octave passa au commandement des armées, et, y étant arrivé, il rompit le pont. C'est ainsi que l'intempérance de la langue de Cicéron, et la liberté de la presse ruina les affaires de la république autant que la vertu de Caton. A la vérité, mon vieux Cordelier, et pour finir par un mot qui nous réconcilie un peu ensemble, et qui te prouve que si tu es un pessimiste je ne suis pas un optimiste, j'avoue que, quand la vertu et la liberté de la presse deviennent intempestives, funestes à la liberté, la république, gardée par des vices, est comme une jeune fille dont l'honneur n'est défendu que par l'ambition et par l'intrigue; on a bientôt corrompu la sentinelle.

Non, mon vieux profès, je n'ai point changé de principes; je pense encore comme je l'écrivais dans un de mes premiers numéros. Le grand remède de la licence de la presse est dans la liberté de la presse; c'est cette lance d'Achille qui guérit les plaies qu'elle a faites. La liberté politique n'a point de meilleur arsenal que la presse. Il y a cette différence à l'avantage de cette espèce d'artillerie, que les mortiers de d'Alton vomissent la mort aussi bien que ceux de Vandermersch. Il n'en est pas de même dans la guerre

de l'écriture ; il n'y a que l'artillerie de la bonne cause qui renverse tout ce qui se présente devant elle. Soudoyez chèrement tous les meilleurs artilleurs pour soutenir la mauvaise cause ; promettez l'hermine et la fourrure de sénateur à Mounier, à Lally, à Bergasse ; donnez huit cents fermes à J. F. Maury ; faites Rivarol capitaine des gardes ; opposez-leur le plus mince écrivain, avec le bon droit, l'homme de bien en fera plus que le plus grand vaurien. On a inondé la France de brochures contre tous ceux qui la soutenaient ; le marquis de Favras colportait dans les casernes les pamphlets royalistes : qu'est-ce que tout cela a produit? Au contraire, Marat se vante d'avoir fait marcher les Parisiens à Versailles, et je crois bien qu'il a une grande part à cette célèbre journée. Ne nous lassons point de le répéter, à l'honneur de l'imprimerie : ce ne sont point les meilleurs généraux, mais la meilleure cause qui triomphe dans les batailles qu'on livre aux ennemis de la liberté et de la patrie. Mais, quelque incontestables que soient ces principes, la liberté de parler et d'écrire n'est pas un article de la *Déclaration des Droits* plus sacré que les autres qui, tous, sont subordonnés à la plus impérieuse, la première des lois, *le salut du peuple*. La liberté d'aller et de venir est aussi un des articles de cette Déclaration des Droits ; dira-t-on que les émigrés ont le droit d'aller et de venir, de sortir de la République et d'y rentrer? La *Déclaration des Droits* dit aussi que tous les hommes naissent et meurent égaux ; en conclura-t-on que la République ne doit point reconnaître de ci-devant, et ne les pas traiter de suspects ; que tous les citoyens sont égaux devant les comités de sûreté générale : cela serait absurde. Il le serait également, si le gouvernement révolutionnaire n'était pas le droit de res-

treindre la liberté des biens, de l'opinion et de la presse, la liberté de crier : *Vive le roi,* ou *aux armes,* et l'insurrection contre la Convention et la République. J'ai surtout douté de la théorie de mon numéro 4 sur la liberté indéfinie de la presse, même dans un temps de révolution, quand j'ai vu Platon, cette tête si bien organisée, si pleine de politique, de législation et de connaissance des mesures, exiger pour première condition (en son *Traité des lois,* livre IV) que, dans la ville pour laquelle il se propose de faire des lois, il y ait un tyran (ce qui est bien autre chose qu'un Comité de salut public et de sûreté générale), et qu'il faut aux citoyens un gouvernement préliminaire pour parvenir à les rendre heureux et libres.

Mais, quand même le gouvernement révolutionnaire, par sa nature, circonscrirait aux citoyens la liberté de la presse, la saine politique suffirait pour déterminer un patriote à se limiter à lui-même cette liberté. Je n'avais pas besoin de chercher si loin l'exemple de Cicéron, que je citais il n'y a qu'un moment. Quelle preuve plus forte de la nécessité de s'interdire quelquefois la vérité et d'ajourner la liberté de la presse, que celle qu'offre en ce moment notre situation politique !

Il y a tantôt trois mois que Robespierre a dit qu'il y avait des hommes patriotiquement contre-révolutionnaires ; de même tous nos vétérans jacobins, vénérables par leurs médaillons et leurs cicatrices, tous les meilleurs citoyens, Boucher, Sauveur, Raffron, Rhull, Julien de la Drôme, Jean Bon Saint-André, Robert Lindet, Charlier, Bréard, Danton, Legendre, Thuriot, Guffroy, Duquesnoy, Milhaud, Bourbon de l'Oise, Fréron, Drouet, Dubois-Crancé, Simon, Le Cointre de Versailles, Merlin de Thionville, Ysabeau,

Tallien, Poulletier, Rovère, Perrin, Calès, Musset, les deux Lacroix, et même Billaud-Varennes, Barère, Jay de Sainte-Foix, Saint-Just, C. Duval, Collot-d'Herbois, quoique ceux-ci aient été les derniers à en convenir; j'aurais à nommer presque toute la sainte montagne, si je voulais faire un appel général : tous, et cela me serait facile à montrer, les journaux à la main, tous ont dit, soit aux Jacobins, soit à la Convention, la même chose en d'autres termes que Maure, il y a trois mois, « qu'il s'était élevé des sociétés po-« pulaires de patriotes crus comme des champignons, « dont le système ultra-révolutionnaire était très-« propre à faire reculer la révolution. »

Charmé de voir tant de mes collègues recommandables rencontrer l'idée qui s'était fourrée dans ma tête depuis plus d'un an, que si l'espoir de la contre-révolution n'était pas une chimère et une manie, ce ne serait que par l'exagération que Pitt et Cobourg pourraient faire ce qu'ils avaient si vainement tenté depuis quatre ans par le modérantisme, à la première levée de boucliers, il y a trois mois. En voyant quelques-uns de mes collègues, que j'estime le plus, des patriotes illustres se remettre en bataille contre l'armée royale du dedans, et aller au-devant de sa seconde ligue des *ultrà*, qui venait au secours de la première ligue des feuillants ou des modérés, comme j'avais toujours été sur le même plan, et de toutes les parties, je voulus être encore d'une si belle expédition.

Je voyais que cette révolution que Pitt n'avait pu faire depuis quatre ans, avec tant de gens d'esprit, il l'entreprenait aujourd'hui par l'ignorance, avec les Bouchotte, les Vincent et les Hébert.

Je voyais un système suivi de diffamation contre

tous les vieux patriotes, tous les républicains les plus éprouvés; pas un commissaire de la Convention, presque pas un montagnard, qui ne fût calomnié dans les feuilles du *Père Duchesne*. L'imagination des nouveaux conspirateurs ne s'était pas mise en frais pour inventer un plan de contre-révolution : au premier jour, Ronsin serait venu à la Convention, comme Cromwell au parlement, à la tête d'une poignée de ses fiers rouges, et, répétant les propos du *Père Duchesne*, nous aurait débité absolument le même discours que le protecteur : « Vous êtes des j...-f....., des viédases, des gourgandines, des sardanapales, des fripons qui buvez le sang du pauvre peuple, qui avez des gens à gages, pendant que le pauvre peuple est affamé, etc., etc. »

Je voyais que les hébertistes étaient évidemment en coalition au moins indirecte avec Pitt, puisque Pitt tirait sa principale force des feuilles du journal d'Hébert, et n'avait besoin que de faire faire certaines motions insensées, et, de réimprimer les feuilles du *Père Duchesne*, pour terrasser le parti de l'opposition, et former le peuple à tous ceux qui, dans les trois royaumes, faisaient des vœux pour une révolution, en montrant le délire de ces feuilles, en répétant ce discours aux Anglais : « Seriez-vous maintenant jaloux de cette liberté des Français; aimeriez-vous cette déesse altérée de sang, dont le grand-prêtre Hébert, Momoro et leurs pareils, osent demander que le temple se construise, comme celui du Mexique, des ossements de trois millions de citoyens, et disent sans cesse aux Jacobins, à la commune, aux Cordeliers, ce que disaient les prêtres espagnols à Montézume : *Les dieux ont soif....?* »

[redacted]

SUITE DE MON CREDO POLITIQUE.

Je crois que la liberté c'est la justice, et qu'à ses yeux les fautes sont personnelles. Je crois qu'elle ne poursuit point sur le fils innocent le crime du père; qu'elle ne demande point, comme le procureur de la commune, le Père Duchesne, dans un certain numéro, qu'on égorge les enfants de Capet; car si la politique a pu commander quelquefois aux tyrans d'égorger jusqu'au dernier rejeton de la race d'un autre despote, je crois que la politique des peuples libres, des peuples souverains, c'est l'équité; et, en supposant que cette idée, vraie en général, soit fausse en certains cas, et puisse recevoir des exceptions, du moins on m'avouera que, quand la raison d'État commande ces sortes de meurtres, c'est secrètement qu'elle en a donné l'ordre, et jamais Néron n'a bravé la pudeur jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arrêt de mort de Britannicus et un décret d'empoisonnement. Quoi! c'est un crime d'avilir les pouvoirs constitués d'une nation et ce n'en serait pas un d'avilir ainsi la nation elle-même, de diffamer le peuple français en lui faisant mettre ainsi la main dans le sang innocent à la face de l'univers.

Je crois que la liberté, c'est l'humanité: ainsi, je crois que la liberté n'interdit point aux époux, aux mères, aux enfants des détenus ou suspects de voir leurs pères ou leurs maris, ou leurs fils en prison; je crois que la liberté ne condamne point la mère de Barnave à frapper en vain pendant huit jours à la porte de la Conciergerie pour parler à son fils, et lorsque cette femme malheureuse a fait cent lieues

malgré son grand âge, à être obligée, pour le voir encore une fois, à se trouver sur le chemin de l'échafaud. Je crois que la prison est inventée non pour punir le coupable, mais pour le tenir sous la main des juges. Je crois que la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même, car Néron ne mettait point Senèque au secret, il ne le séparait point de sa chère Pauline, et quand il apprenait que cette femme vertueuse s'était ouverte les veines avec son mari, il faisait partir en poste son médecin pour lui prodiguer le secours de l'art et la rappeler à la vie. Et c'était Néron !

Je crois que la liberté ne défend point aux prisonniers de se nourrir avec leur argent comme ils l'entendent, et de dépenser plus de 20 sous par jour ; car Tibère laissait aux prisonniers toutes les commodités de la vie, *quibus vita conceditur*, disait-il, *us vitæ usas concedi debet ;* et ceux que nous appelons avec raison nos tyrans payaient cependant 12 francs et jusqu'à 25 francs, par jour, pour nourrir ceux de leurs sujets qu'ils faisaient embastiller comme suspects, et jamais Commode, Héliogabale, Caligula n'ont imaginé, comme les Comités révolutionnaires, d'exiger des citoyens le loyer de leur prison et de leur faire payer, comme à mon beau-père 12 francs par jour, les six pieds qu'on lui donne pour lit.

Je crois que la liberté ne requiert point que le cadavre d'un condamné suicidé soit décapité ; car Tibère disait : « Ceux des condamnés qui auront le « courage de se tuer, leur succession ne sera point « confisquée et restera à leur famille, sorte de remercîment que je leur fais pour m'avoir épargné la « douleur de les envoyer au supplice. » Et c'était Tibère !

Je crois que la liberté est magnanime; elle n'insulte point au coupable condamné jusqu'aux pieds de l'échafaud et après l'exécution, car la mort éteint le crime; car Marat, que les patriotes ont pris pour leur modèle et regardé comme la ligne de modération entre eux et les exagérés, Marat, qui avait tant poursuivi Necker, s'abstint de parler de lui du moment qu'il ne fut plus en place et dangereux, et il disait : « Necker est mort, laissons en paix sa cendre. » Ce sont les peuples sauvages, les antropophages et les cannibales qui dansent autour du bûcher. Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort; mais au moins ils ne faisaient pas trophée de son cadavre; ils ne faisaient point le lendemain ces plaisanteries dégoûtantes d'un magistrat du peuple, d'Hébert : *Enfin j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de de Custines de son dos rond.*

Je ne crois pas plus qu'un autre au républicanisme et à la fidélité de Custines; mais, je l'avoue, il m'est arrivé de douter si l'acharnement extraordinaire et presque féroce avec lequel certaines personnes l'ont poursuivi n'était pas commandé par Pitt, et ne venait pas, non de ce que Custines avait trahi, mais de ce qu'il n'avait pas assez trahi; de ce que le siége de Mayence avait coûté 32 mille hommes et celui de Valenciennes 25 mille aux ennemis; en sorte qu'il eût suffi de sept à huit trahisons pareilles pour ensevelir dans leurs tranchées les armées combinées des despotes. Qu'on relise la suite des numéros d'Hébert et on se convaincra qu'il n'a pas tenu à lui de ramener une nation, aujourd'hui le peuple français, à ce temps où sa populace, ses aïeux, déterraient à Saint-Eustache le cadavre de Concini, pour s'en disputer les lambeaux, les faire rôtir et les manger; il n'a pas

tenu de même à Hébert, en ce point comme on voit bien différent de Marat, que le peuple ne se disputât les lambeaux d'une multitude de cadavres. Je crois que les grandes joies du Père Duchesne en ont causé souvent de bien plus grandes à Pitt et à Calonne : comme, par exemple, lorsqu'il se permit d'écrire de la fermeture des églises et de la déprêtrisation, et de ce que des villageois fanatiquement prosternés, il y a un an, devant un innocent, pendu pour ses opinions, qu'ils appelaient le bon Dieu, aujourd'hui l'arquebusaient et le tiraient à l'oie comme s'il eût été coupable de leurs adorations. Je crois que plus d'une fois, quand le Père Duchesne *était bougrement en colère*, Pitt et Calonne l'étaient bien plus pour le même sujet, comme lorsque Hébert se mangeait le sang à la lecture du *Vieux Cordelier*, l'ami du bon sens et des hommes, et qui s'efforçait de faire aimer la République; comme lorsque Hébert voulait que l'on traitât Rouen comme Lyon, proscrivait tous les généraux, banquiers, les gens de lois, les riches, les boutiquiers, ne faisait grâce à aucun des six corps et mettait à la fenêtre jusqu'au dernier des brissotins; comme le député Montaut interprétait le soir aux Jacobins ce que le Père Duchesne avait entendu le matin dans sa feuille. Comme il déterminait, par un exemple, la latitude de ce mot de Brissotins, en expliquant ce qu'il signifiait par rapport aux députés, lorsqu'il disait en ma présence et devant plus de mille personnes : « Il y avait « dans la Convention une grande bande de voleurs : « 21 ont péri, mais n'y avait-il de coupable que ces 21 ? « Parmi ces 21 il y avait aussi 5 à 6 imbéciles, et ce « serait nous condamner nous-même que de ne pas « prononcer le même jugement contre les 75. Que « dis-je 75 ! ceux-là sont des brissotins qui ont opiné

« dans le sens des brissotins, et d'après les appels « nominaux il y en avait 4 à 500. »

Je crois que c'est l'adroite politique de Pitt, c'est-à-dire du parti de Coblentz, du parti de l'étranger, du parti antirépublicain, qu'on est convenu assez généralement de désigner sous le nom de Pitt; je crois que c'est l'adroite politique de ce parti qui, se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, sous l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de la débauche en même temps que celles de la religion, non par un esprit de philosophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur et la courtisanne, les mystères d'Eleusis et ceux de la bonne déesse, qui regarde également en pitié Madeleine dans ses deux états à sa croisée ou dans le confessionnal; mais pour multiplier les ennemis de la Révolution, pour remuer la boue de Paris et soulever contre la République les libertins et les dévots.

C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvernement deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâchement des mœurs.

Le levier du législateur est la religion. Voyez la fameuse ordonnance de Cromwell sur le dimanche : trois sermons ce jour-là, le premier avant le lever du soleil, pour les domestiques. Marchés, cabarets, académies de jeux fermés. Ce jour-là, quiconque se promenait pendant le service divin jeté en prison ou condamné à l'amende. Défense de voyager ce jour-là. Les festins, la comédie, la chasse, la danse, défendus ce jour-là à peine de punition corporelle. C'est que dans ce siècle l'Angleterre était encore toute trempée du déluge des nouvelles opinions religieuses, c'est que le John Bull était presbytérien et janséniste; et si l'art du philosophe est de diriger l'opinion, l'art

de l'ambitieux est de la suivre et de se mettre dans le courant.

L'esprit philosophique au contraire a-t-il le dessus? L'égoïsme, seul mobile des actions humaines dans tous les systèmes, tourne-t-il toutes ses spéculations du côté de ce monde plutôt que vers le sein d'Abraham? En un mot, la génération se corrompt-elle? Alors la politique, dont le seul but est de gouverner, ne manque pas de prendre le vent, de se faire moliniste, et de donner encore des rames et des voiles à l'opinion.

C'est ainsi que Mazarin et Charles II, voyant les têtes rondes et la réforme aux cheveux plats passer de mode, lâchèrent encore plus cette bride de la morale, et obtinrent du relâchement des mœurs le même résultat que Cromwell de la religion, pour la tranquillité de leur tyrannie.

Je crois aussi que Pitt dut avoir au moins une aussi grande joie, et *s'en donner des piles* autant que le père Duchesne, le jour qu'il apprit que, comme des enfants tombés par terre qui battent le pavé, on nous faisait déployer la vengeance nationale contre des murailles et décréter l'anéantissement de la ville de Lyon. Chose étrange! tel était l'égarement des meilleurs patriotes, qu'au sujet de cet ordre de raser Lyon, mesure qui allait combler de joie l'Angleterre et aussi funeste au commerce de France que la prise de Toulon, Couthon qui est pourtant un excellent citoyen et un homme de sens, commençait ainsi une de ses lettres insérée au *Bulletin :* « Citoyens collègues, nous « vous avions prévenus dans toutes vos mesures; « mais comment se fait-il que la plus sage nous ait « échappé, celle de détruire la ville jusque dans ses « fondements. »

Quel esprit de vertige s'était donc emparé de nos

meilleures têtes, quand Collot-d'Herbois nous écrivait un mois après : « On a déjà osé provoquer l'indul-« gence pour un individu, on la provoquera bientôt « pour toute une ville. On n'a pas encore osé jus-« qu'ici demander le rapport de votre décret sur « l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a « presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter, les dé-« molitions sont trop lentes; il faut des moyens plus « rapides à l'impatience républicaine. A la place du « marteau qui démolit pierre à pierre, ne pourrait-on « pas employer la poudre pour faire sauter les rues « en masse. » Est-ce le bon père Gérard qui parle ainsi, et quelle est cette impatience de Londres et d'Amsterdam, de voir détruire par nos mains une ville rivale, la plus commerçante, la plus ancienne et l'*aïeule* de nos cités? Que d'efforts faisaient les plus grands ministres des Grecs pour approcher leur ville de l'état florissant de Lyon aujourd'hui : « Les étran-« gers, dit la loi de Solon, qui viendront se fixer à « Athènes avec toute leur famille pour y établir un « métier ou une fabrique, seront dès cet instant élevés « à la dignité de citoyens. » C'était pour attirer la multitude dans un endroit et y faire naître le commerce que les Grecs instituaient des courses de chevaux et de chars, proposaient des couronnes aux athlètes, aux musiciens, aux poëtes, aux peintres, aux acteurs et même aux prêtresses de Vénus qu'ils appelaient les *conservatrices des villes*, lorsqu'elles n'en étaient pas devenues le plus grand fléau, comme depuis Christophe Colomb, en Europe, où on peut dire qu'elles exercent une profession inconnue à l'antiquité : le métier de la peste. De même on vit bien à Rome les dictateurs confisquer les villes les plus considérables d'Italie, qu'ils vendaient à l'encan au profit

de leurs soldats, comme Sylla, Florence, et Octave, Mantoue et Crémone, mais ils ne les rasaient pas; s'il leur arrive de réduire Pérouse et Nursie en cendres, du moins la rapidité des flammes ôtait à leur colère l'odieux d'une si longue durée que celle de Collot contre Lyon. Quand on lit le rapport de Barère sur ce projet de décret et l'enthousiasme dont la beauté de cette mesure avait saisi le rapporteur du Comité du salut public, on croit entendre N. s'écrier, dans Voltaire :

Bâtir est beau, mais détruire est sublime !

C'est encore sur la motion de Barère que la Convention a rendu contre elle-même ce décret, le plus inconcevable qu'aucun sénat ait jamais rendu, ce décret vraiment suicide, qui permet qu'un de ses membres investi de la confiance de 30,000 citoyens dont il est l'orateur, et qu'il représente dans l'Assemblée nationale, soit conduit en prison sans avoir été entendu, sur le simple ordre de deux comités, et d'après cette belle raison qu'on n'avait point entendu les Brissotins. En vain Danton a fait sentir la différence : qu'il s'agissait alors d'une conspiration manifeste, et dont aujourd'hui on trouve même l'aveu dans les discours des deux partis, à la rentrée du parlement d'Angleterre ; qu'il y avait six mois que la Convention entendait les accusés tous les jours, et sur le fond même de la question; que nous étions tous témoins de leur fédéralisme; qu'en matière de conspiration, c'était une nécessité de s'assurer à l'instant de la personne des conspirateurs ; mais que, sur une accusation de faux matériel et de vénalité, il n'était pas besoin de fouler aux pieds les principes et qu'il n'y avait aucun inconvénient à entendre d'Eglantine ; que les Brissotins eux-mêmes, dans leur plus violent accès de délire, avaient



bres qui refusaient d'enr
les membres des comités
quaient de républicanism

Déjà le Comité nomme
qu'aux comités de la Co
missaires qu'il envoie dan
armées. Il a dans ses mai
sorts de la politique, l'espe
vernement attire à lui tou
intérêts. Que lui manque-t
pour anéantir la Conventi
du décemvirat, si ceux des
rer dans son antichambre
yeux le panache tricolore,
plesses et de leurs adulatio
la crainte de les envoyer au
où ils viendraient à déplai
députés, y a-t-il beaucoup d'
sibles à l'espérance et à la c
même, l'histoire ne compt

si vous supposez tous les hommes vertueux, la forme du gouvernement est indifférente et tous sont également bons. Pourquoi donc y a-t-il des gouvernements détestables et d'autres qui sont bons ? Pourquoi avons-nous en horreur la monarchie et chérissons-nous la république? C'est qu'on suppose avec raison que les hommes n'étant pas tous également vertueux, il faut que la bonté du gouvernement supplée à la vertu, et que l'excellence de la république consiste en cela précisément, qu'elle supplée à la vertu.

Je crois encore ce que je disais dans mon numéro 3, *des Révolutions de Brabant*, malheur aux rois qui voudraient asservir un peuple insurgé[1]. La France ne fut jamais si redoutable que dans la guerre civile. Que l'Europe entière se ligue et je m'écrierai avec Isaac : Venez, Assyriens, et vous serez vaincus ! Venez, Mèdes, et vous serez vaincus ! Venez, tous les peuples, et vous serez vaincus ! J'ai toujours compté sur l'énergie nationale et sur l'impétuosité française doublée par la Révolution, et non sur la tactique et l'habileté des généraux. Parmi les sottises qu'Hébert fait débiter, apparemment pour me mettre au pas, il n'est point de propos plus ridicule que celui qu'il m'a prêté à la tribune des Jacobins, en me faisant dire que, si j'étais allé dîner chez Dillon, c'était pour l'empêcher d'être un prince Eugène et de gagner contre nous des batailles de Malplaquet et de Ramillies. Je n'en persiste pas moins à croire que si nous avions eu à la tête de nos armées des généraux patriotes qui eussent les connaissances militaires de Dillon, la bravoure du républicain français guidée par l'habileté des officiers eût déjà pénétré jusqu'à Madrid et jusqu'aux bouches du Rhin.

1. Nous avons cité ce passage. (Voy. plus haut.)

Je n'en persiste pas moins à croire que j'ai eu raison de pressentir les plus funestes impérities de la Vendée, lorsque j'entendis, il y a dix mois, aux Jacobins, un tonnerre d'applaudissements ébranler la salle à ces mots d'H...... que nous avions en France *trois millions de généraux*, et que tous les soldats sont également propres à commander à leur tour et par l'ancienneté de médaillon. Comment peut-on méconnaître à ce point les avantages de la science militaire et du génie? Je suis obligé d'user de redite et de répéter dans mon *credo* ce que j'ai dit mainte fois, parce qu'il n'est pas ici question de me faire une réputation d'auteur, mais de défendre celle de patriote, d'imposer à mes concitoyens et de leur divulguer mes dogmes politiques, et de soumettre au jugement des contemporains et de la postérité la profession de foi du *Vieux Cordelier*, afin qu'on soit en état de juger, non ma réputation d'auteur, mais celle de patriote; ou plutôt il n'est pas ici question ni de moi, ni de ma réputation, mais d'imposer les dogmes de la saine politique et d'inculquer à mes concitoyens des principes dont un État ne peut pas s'écarter impunément. Par exemple, il est certain, comme je l'ai dit, que la guerre est un art, où, comme dans tous les autres, on ne se perfectionne qu'à la longue; il ne s'est encore trouvé que deux généraux, Lucullus et Spinola, qu'un génie extraordinaire ait dispensés de cette règle, et quoique tous les jours des officiers prennent hardiment le commandement d'armées de 40 mille hommes, Turenne, qui était un si grand capitaine, ne concevait pas comment un général pouvait se charger de conduire plus de 35 mille hommes; et en effet, c'est avec une armée toujours inférieure qu'il marchait chaque jour à une nouvelle victoire.

Si l'habileté est nécessaire dans le médecin qui a entre ses mains la vie d'un seul homme, et si son art est le premier par l'importance de son objet, combien l'art militaire doit être au-dessus et combien il est absurde de ne compter pour rien l'ignorance dans un général, qui, par un ordre sage ou inconsidéré, dispose de la vie de 10 mille hommes qu'il peut perdre ou sauver. J'ai entendu Merlin de M..... et Westerman, le Vendéen, et beaucoup d'autres troupiers qu'il n'est pas permis de soupçonner ni de partialité, ni d'incivisme, dire que le grand tort de Philippeaux, dans sa fameuse dénonciation, était d'avoir imputé à trahison ce qu'il devait mettre sur le compte de l'impéritie et n'attribuer qu'à ce système accrédité et prêché par les bureaux de la guerre que tous les parents des commis et les frères des actrices avec qui ils couchaient étaient aussi bons que Villars pour couvrir nos frontières. C'était bien là le renversement de toutes les idées presque innées à force d'être anciennes ; car il y a plus de trois mille ans que le vieux Cambyse adressait ces paroles à son fils Cyrus, si on en croit Xénophon, dans la dernière instruction qu'il lui donnait en lui disant adieu, et lorsque le jeune homme avait déjà fait sonner le tocsin pour courir avec la cavalerie au secours de son beau-père Cyaxare : « Mon fils, il n'est pas permis de demander aux dieux « le prix de l'art, quand on n'a jamais manié un art, « ni de conduire un vaisseau dans le port, quand on « est ignorant de la mer, ni de n'être point vaincu « quand on n'a pas pourvu à la défense [1]. »

1. Camille n'a pas fini sa profession de foi, il se disposait à la continuer dans le huitième numéro du *Vieux Cordelier* dont nous n'avons que des fragments, et dans les numéros suivants.



LE VIEUX CORDELIER

Nº VIII

FRAGMENT[1]

RÉDIGÉ PAR CAMILLE DESMOULINS, DANS SA PRISON
DU LUXEMBOURG, ET NON PUBLIÉ ALORS

Vous souvient-il, citoyens et frères, que les tyrans de la féodalité personnifiaient le peuple aujourd'hui souverain sous le nom de Jacques Bonhomme? Eh bien! s'il m'était permis d'user de cette dénomination presque insultante, je vous dirais aujourd'hui : Jacques Bonhomme, sais-tu où tu vas, ce que tu fais, pour qui tu travailles? Es-tu sûr que ceux sur qui maintenant tu tiens les yeux ouverts ont réellement l'intention d'achever, de compléter l'œuvre de la liberté? Et cette licence que je me donnerais ne serait pas sans exemple dans la République, car le sans-culotte Aristophane parlait ainsi jadis au peuple d'Athènes; il lui disait la vérité et le laissait faire. Le sénat, les Jacobins et les Cordeliers lui en savaient gré.

1. Le *Credo* politique que l'on vient de lire, et le fragment du nº VIII, furent retranchés par Desenne dans l'édition originale, et n'ont été publiés, nous l'avons dit, qu'en 1834 par M. Matton.

Avons-nous encore de vrais Cordeliers, des sans-culottes et désintéressés? N'avons-nous pas plus de masques que de visages à l'ordre du jour? et si je les arrachais, ces masques trompeurs, peuple, que dirais-tu? me défendrais-tu? J'ignore si tu le ferais, mais je sais qu'il en serait besoin, et cette seule circonstance devrait montrer le danger et t'en faire connaître l'étendue. J'ai commencé par parler d'Athènes, j'y reviens encore. La renommée de Solon est en honneur : ce fut lui qui donna des lois à cette République florissante, ce ne fut pas lui qui les exécuta; on eut même tort d'en charger son parent, cette seule circonstance donna trop de crédit à son nom. La confiance des sans-culottes alla jusqu'à fournir à Pisistrate le pouvoir de les asservir en maître : ce fut un crime de lèse-majesté que d'avoir conspiré contre sa vie, et dès lors il fut tout à fait un tyran. Il en sera ainsi toutes les fois que conspirer contre un homme ce sera conspirer contre la République; toutes les fois que le peuple sera représenté par des citoyens connaissant assez peu leur mission pour s'attacher aux doctrines, à la réputation d'un seul individu, quelque bon sans-culotte qu'il leur paraisse. . . . . . .

. . . .

Libres! vous voulez l'être : soyez-le donc tout à fait; ne vous contentez pas d'une liberté d'un moment, cherchez aussi quelle sera votre liberté dans l'avenir. Vous avez chassé votre Tarquin, vous avez fait plus: son supplice a effrayé tous les rois, ces prétendus maîtres du monde qui n'en sont que les tyrans et les spoliateurs. Mais pourquoi le pouvoir de Brutus dure-t-il plus d'une année? Pourquoi pendant trois jours entiers un homme, deux hommes, trois hommes peuvent-ils distribuer des grades, des faveurs et des

grâces? Pourquoi est-ce à eux qu'on en doit la conservation et non à la République?

Rome voulut dix législateurs : ils pensaient n'être élus que pour un temps, ils restèrent bons sans-culottes; une première prolongation leur donna l'espoir d'une souveraineté durable, ils devinrent tyrans.

Camille exilé par la voix publique, ne se voyant aucun partisan, fait en partant des vœux pour une ingrate patrie; Coriolan y laisse des amis qui ont osé le défendre. On a souffert qu'un parti dans l'État s'élevât en sa faveur, et il amène contre Rome les ennemis de sa gloire naissante.

La puissance d'un dictateur était bornée à six mois. Quiconque après avoir rempli sa mission aurait exercé un jour de plus cette autorité suprême eût été accusé par tous les bons Jacobins de Rome. Après avoir été six fois consul, un aristocrate est élevé à ce rang suprême; il croit pouvoir le conserver suivant la loi, mais contre l'usage; de ce premier empiétement au titre de dictateur perpétuel il n'y a qu'un pas, et s'il dédaigna de se maintenir tyran lui-même, le dictateur perpétuel rendit la route facile aux ancêtres des Caligula et des Néron.

Que devait faire la Convention? finir l'affaire; donner une constitution à la France? Tout cela n'est-il pas déjà fait? Que l'on proclame donc cette constitution et que tout le monde s'y soumette! Si c'est la majorité de l'Assemblée qui veut retenir les pouvoirs, faisons encore une révolution contre la majorité de l'Assemblée[1].

1. Voyez à l'*Appendice*.



FRAGMENT INÉDIT

Nous compléterons notre édition du *Vieux Cordelier* par un fragment de Camille Desmoulins qui n'a pas été encore imprimé et que nous devons à l'obligeance de l'érudit M. F. Lock, le continuateur de l'*Histoire des Français* de Théophile Lavallée. Ce fragment, copié jadis par feu M. Carteron sur l'original appartenant à M. de Gérardot (de Bourges), trouvera place, ainsi que les nombreuses pièces historiques que nous possédons, et que nous allons mettre en œuvre, dans notre travail sur *Camille Desmoulins et les Dantonistes*. Mais nous avons pensé que ce commencement d'un numéro du *Vieux Cordelier*, qui n'est pas le n° VII, mais qui se rapporte au même sujet, serait d'un intérêt capital pour l'édition actuelle qu'il complète, et ne nuirait en rien à la curiosité de notre travail futur lequel, on le verra, comprendra bien assez d'autres révélations.

Le public aura donc ainsi, pour la première fois, dans le présent livre, une édition complète du *Vieux Cordelier*.



SUR LES ULTRA ET LES CITRA

ÉPIGRAPHE.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos *ultra citra* que nequit consistere rectum.

HORACE.

Trop, *pas assez*, en tout deux bornes éternelles.
C'est l'injuste au delà, la sagesse est entre elles;
Mais le Français jamais n'a connu de milieu,
Et Marat est un monstre ou Marat est un Dieu!

A COLLOT D'HERBOIS ET XAVIER AUDOUIN.

Vous avez demandé tous les deux, citoyens, l'un à la tribune de la Convention, l'autre à celle des Jacobins, ce que c'étaient que des ultrà-révolutionnaires? La question vaut la peine d'être traitée; et pour la résoudre, lever tous vos doutes, et empêcher que votre autorité n'entraîne beaucoup de patriotes dans l'erreur, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous dédier à vous-même ce numéro, sans compliments, comme il convient à la dédicace d'un écrit républicain. Non que je veuille ici ouvrir une discussion; — il n'est pas besoin de raisonnements. Je présenterai sans réflexions un ensemble de faits pris au hasard, parmi des milliers que je pourrais recueillir, et je laisserai agir votre raison et la droiture de votre conscience, qui, au lieu de me faire un crime d'avoir dégaîné la plume contre les Ultra, me saura gré, au contraire, de m'être chargé courageusement, pour l'amour de la Révolution et de la République, d'une

[redacted]

tâche pleine de défaveurs et d'inimitiés, et d'avoir tâché de tracer la ligne de démarcation, et de planter la borne entre le *trop* et le *trop peu*, les Ultra et les Citra.

On ne peut pas dire que je ne sois pas *révolutionnaire*, et même, en fouillant dans mes vieilles paperasses, et cherchant s'il n'y a point des fleurs de lys pour lesquelles un autre Gilles le ravisseur m'enlève ma pendule et m'envoie aux Carmes [1], je retrouve fort à propos un fragment d'une conversation avec Mirabeau, que je rimais et mettais en scène, il y a au moins quatre ans, et qui me ferait croire que c'est moi qui ai le premier usé de ce mot, et qui me suis qualifié *révolutionnaire*. Voici le passage :

SCÈNE II.

MIRABEAU, CAMILLE.

CAMILLE.

Salut, saint [2] Mirabeau.

MIRABEAU.

Bonjour, incendiaire,
Révolté ;

CAMILLE.

Dis plutôt *révolutionnaire*.

MIRABEAU.

Oui, ce mot peint fort bien ton esprit novateur,
D'innombrables abus heureux réformateur ;
Mais qui cherchant toujours un mieux imaginaire,
Mieux que le ciel refuse au monde sublunaire,
Ne voit pas que ce mieux est l'ennemi du bien,
Et, s'il ne détruit tout, croit n'avoir détruit rien.
Ton dernier numéro m'échauffe encor la bile.

1. Allusion à l'arrestation du beau-père de Camille, M. Duplessis. Voyez plus haut le *Vieux Cordelier*.

2. Il y a « saint », la correction est excellente.

Vous voyez, citoyens Collot et Audouin, que j'étais alors pour Mirabeau un *ultra-révolutionnaire*, à l'occasion de je ne sais plus quel numéro, comme Marat l'était pour moi à l'occasion de son numéro : *C'en est fait de nous* [1]; comme Jacques Roux l'a depuis été pour Marat; enfin, comme nous avons vu Hébert l'être pour Jacques Roux. C'est ainsi que chacun pose à sa guise la limite de la raison, ou plutôt se pose lui-même pour limite, divinise cette limite, qu'il appelle le dieu *Terme*, comme Numa, et le divinise si bien, que, s'il avait la puissance suprême de Numa, il publierait le même édit que ce roi, qui permettait de tuer, sans forme de procès, quiconque offenserait son dieu *Terminus* par le déplacement de ses bornes. Le fougueux saint Paul, lui-même, ne trouvait-il pas qu'il y avait des Ultra ; et en même temps qu'il appelait le bon saint Pierre un Citra [2], comme on le voit dans les Actes et au procès-verbal des Apôtres, ne criait-il pas à d'autres : « *Non plus quam oportet sapere* , il ne « faut pas être ultra-révolutionnaire en Jésus-Christ. « Il vous sied bien d'être plus chauds que Paul ; si « vous avez été [3] par le Comité des douze, ne l'ai-je « pas été par le Châtelet, par le tribunal du sixième « arrondissement? »

N. B. — Copié sur le MSS. de Camille (une page et demie), appartenant au baron de Girardot. Nous donnerons bientôt, nous le répétons, d'autres et de nombreux fragments *inédits* de Camille dans notre *Histoire de Camille Desmoulins.*

1. Avril 1791. Voyez le *Vieux Cordelier*.
2. Il y a ensuite sur le manuscrit : « *et le colaphisait en cette qualité*, » mais ces mots sont rayés.
3. Il y a, distinctement, « si vous *avez été d'être.* » Ce qui est inintelligible. Peut-être, est-ce « si vous avez *détenus, décrétés*.



CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789-1794

Les lettres de Camille Desmoulins ont été publiées pour la première fois, sous le titre de : *Portefeuille de Camille Desmoulins*, par M. Matton aîné, parent de Camille, et possesseur de ses manuscrits que lui avait légués l'excellente Mme Duplesis, mère de Lucile. M. Matton aîné eût pu, plus que tout autre, en mettant au jour cette publication d'un si haut intérêt historique, résoudre définitivement une multitude de questions difficiles qui se rapportent à Camille et au groupe des *Dantonistes*, questions depuis longtemps posées et qui peut-être resteront à jamais obscures, puisque le fil de la tradition de famille est rompu pour toujours. La riche collection de Mme Duplessis, qui appartenait à M. Matton aîné, est, en effet, dispersée, et comment retrouver tant de renseignements inestimables, que l'éditeur du *Portefeuille* de Camille avait sous la main et à sa libre disposition?

Nous nous réservons de tout faire, dans un travail prochain, pour arriver à compléter et à éclairer définitivement la physionomie littéraire de Camille.

Nous n'avons rien négligé, en attendant, pour donner,

dans la présente édition des Lettres de Camille Desmoulins, un texte correct irréprochable. La petite édition publiée dans la *Bibliothèque nationale*, et que nous avons voulu consulter, est remplie de suppressions, d'incorrections et d'erreurs. Nous nous sommes cependant tenu, comme l'éditeur qui l'a faite, aux seules lettres de Camille. Les autres appartiennent beaucoup plus à l'histoire qu'aux œuvres de Desmoulins. Généralement nous avons suivi l'édition de M. Matton, mais en la rectifiant et en la complétant toutes les fois que des documents authentiques nous en ont fourni le moyen. Les renseignements laissés par M. Ed. Carteron nous ont été ici particulièrement utiles. M. Carteron avait obtenu communication de beaucoup des originaux de ces lettres, et il en avait restitué le texte, dans son intégrité, sur un exemplaire de l'édition Matton qui nous appartient. Les lettres pour lesquelles nous n'avons eu que le texte imprimé ont été l'objet d'une révision scrupuleuse. Quand nous faisons quelque changement, nous avons toujours le soin d'en avertir le lecteur, et nous ne nous en permettons aucun qui ne soit absolument commandé par l'évidente altération du texte original.



CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789-1794

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la procession solennelle qui eut lieu à Versailles, le lundi 4 mai 1789, veille de l'ouverture des états-généraux.

Paris, 5 mai 1789.

Mon très-cher père,

Ce fut hier pour moi un des beaux jours de ma vie. Il aurait fallu être un bien mauvais citoyen pour ne pas prendre part à la fête de ce jour sacré. Je crois que quand je ne serais venu de Guise à Paris que pour voir cette procession des trois Ordres, et l'ouverture de nos états-généraux, je n'aurais pas regret de ce pèlerinage. Je n'ai eu qu'un chagrin, ç'a été de ne pas vous voir parmi nos députés. Un de mes camarades a été plus heureux que moi : c'est de Robespierre, député d'Arras. Il a eu le bon esprit de plaider dans sa province. Géh... [1], plus ancien et plus prôné que lui, n'a pas même été ici un des électeurs. Target n'a été nommé que le quatrième député à la vicomté.

1. *Géhanne*, avocat au Parlement de Paris.

Paris n'en a pas encore nommé un seul. Sept seulement sont nommés pour le clergé : *intra muros*, l'archevêque, l'abbé de Montesquiou, M. Chevreuil, chancelier de l'université; dom Chevreux, général des Bénédictins, le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le recteur de l'église de Paris; *extra muros*, M. l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, Le Prieur, curé de Saint-Germain en Laye, le curé d'Argenteuil, un abbé régulier. M. Berardier [1] a eu soixante-huit voix. Ce sont trois cultivateurs qu'on a nommés avant M. Target. On remarquait hier à la procession le duc d'Orléans, à son rang de député au baillage de Crespy, le comte de Mirabeau avec le costume du tiers et une épée, ainsi que le comte de..... [2], député du tiers; un seul bénédictin, le prieur de Marmoutiers, point de Bernardins; le costume de la noblesse, exactement le même que celui des ducs et pairs, était magnifique, et ils étaient deux cent quarante. Il y avait quarante évêques. La plupart ont été choqués de les voir faire corps à part à la suite du clergé, au lieu de se confondre avec lui à leur rang de bailliage. Le cardinal de Larochefoucauld prétend à la présidence, par le droit de sa pourpre. Notre abbé Marolles [3], excellent citoyen, avec qui j'ai causé hier fort longtemps dans le parc, ainsi que les trois quarts du clergé, sont décidés à choisir un autre président; mais il profitera de l'exemple du lieütenant-civil. Je n'ai vu qu'à la procession le cousin Viefville [4], chez qui j'ai passé trois fois. Comme

1. Proviseur du collége de Louis-le-Grand.

2. Probablement le comte de *Chambors*, député par la Vicomté de Couserans (Communes).

3. Curé de Saint-Jean de Saint-Quentin, député par le bailliage de Saint-Quentin (Clergé).

4. Deviefville des Essarts, subdélégué de Guise, bailliage de Vermandois (Communes).

tous nos députés se rengorgeaient ! Ils avaient *caput intra nubes* et avec raison. Le discours de l'évêque de Nancy ayant duré trop longtemps, l'abbé de Bourville, un de mes camarades, m'amena dîner chez son oncle, le chevalier M.....ger [1], maréchal des camps. C'est là que je pus voir combien le corps de la noblesse était irrité contre M. Necker. On avait crié par mille et par mille : *Vive le roi! vive le tiers-état!* il y eut quelques saluts pour le duc d'Orléans, rien pour les étoffes d'or ni les soutanes. Le visage du monarque était épanoui de joie. Il y avait trois ans qu'il n'avait entendu crier : *Vive le roi !* « A Versailles, nous disait M. de Watronville [2], il y avait cent mille hommes qui s'égosillaient en *vivats*. » Je n'ai vu ni le prince de Condé, ni le prince de Conti ; j'allai voir M. Bailly après dîner. Je le trouvai avec les députés de Villers-Cotterets et de Soissons, tous ravis d'aise et remplis d'un saint zèle. La pensée de leur mission me remplissait de respect, et j'étais étonné d'éprouver pour notre monsieur le curé un sentiment de vénération dont j'étais si loin à Laon. Je vous en ai beaucoup voulu à vous et à votre gravelle. Pourquoi avoir montré si peu d'empressement pour obtenir un si grand honneur? Ç'a été le premier de mes chagrins.

J'ai écrit hier à Mirabeau pour être, s'il y a moyen, un des coopérateurs de la fameuse gazette de tout ce qui va se passer aux états-généraux, à laquelle on souscrit ici par mille, et qui rapportera cent mille

1. La liste des *maréchaux de camp*, telle que la donne l'ALMANACH ROYAL de 1789 et 1790, ne contient aucun nom de *chevalier* auquel on puisse rapporter cette initiale et cette terminaison. Il y a, vraisemblablement, quelque faute de transcription dans le texte de M. Matton.

2. Il s'agit probablement de *Urbain de Watronville*, aide des cérémonies. (Maison du roi.)



Lettre de Camille Desm
bailliage, à Guise, sur
1789 par les Commune
se réunir à elles dans
tionné sur l'original.)

Mon très-cher

Je reçois votre lettre
j'étais allé voir nos che
jour plus content du ch
sin Viefville. C'est un
triote, et il ne tiendra
dans le meilleur des m
M. Target, avec qui j'a
lui, l'intérêt qu'il prend
naissable. Il m'a rempl
de la dignité, de l'impo
voit plus lui-même, ce
il ne voit plus

avec un patriotisme romain et avec cette indifférence que le défenseur de Milon prêtait à son client[1] : *Valeant cives mei ; sint incolumes, sint florentes, sint beati, stet patria mihi carissima, quoquo modo erit merita de me.* Cette grandeur d'âme m'a touché au delà de toute expression.

Ces voyages de Versailles me coûtent beaucoup, parce que je vais dîner avec nos députés de Dauphiné et de Bretagne ; ils me connaissent tous comme un patriote et ils ont tous pour moi des attentions qui me flattent. Le tiers-état n'espère plus rien de la noblesse et du clergé. Si le clergé avait pu se réunir à eux, il l'aurait fait jeudi dernier, lorsque Target, à la tête d'une députation, leur fit un discours qui attendrit plusieurs personnes jusqu'aux larmes ; il les conjura, par tout ce qu'il y avait de plus sacré, de se rendre à l'assemblée générale. Les curés, entraînés par son obsécration, crièrent par quatre fois : *Aux voix! aux voix!* Mais le président ne voulut jamais aller aux voix, et les évêques, voyant la majorité évidemment contre eux, mirent tout leur soin à faire remettre la délibération au lendemain. D'ici à quinze jours, le schisme éclatera, le tiers état se déclarera la nation ; ce qui consterne plusieurs députés, toutes les provinces n'étant pas aussi remplies de patriotes que le Dauphiné, la Bretagne, et la Provence et Paris, et la guerre civile pouvant s'allumer.

L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le Tiers ?* l'abbé Sieyès[2]; on prononce *Syess*[3].

1. Cicéron, *pro Milone*, ch. XXXIV, § 93.
2. Camille a écrit *Seyes*.
3. A cet endroit, il y a une lacune dans le texte donné par M. Matton (*Portefeuille de Camille Desmoulins*, page 7). Le passage



M. Jorand. Une sem
manche, je retourne
et m'enflammer moi-
la grande semaine. Ce
donner un merveilleu

supprimé ne manquant pas
tographe que nous avons sou
« Le curé d'Anguilcourt es
m'a donné qu'un louis, ce qu
C'est une ladrerie et une inju
« Je m'étonne que vous ne
tême de mon frère et l'attesta
mette à M. de Montjourdain.
« J'ai remis à M. Perrin (ce
lement de Paris) l'affaire des pr
en même temps l'article de vo
per de l'affaire de Chigny, ou
de nouveau qu'il ne ferait rien p
leurs, me faire travailler dans qu
de celles dont je puis disposer;
qu'il n'a rien à me donner. En
a fait les mêmes instances. Il s
M. Perrin, qu'il trouve maintena
souciance extrême surtout. Il m'a
avoir donné l'affaire d'E

trente mille jeunes gens conscripts et prêts à soutenir la cause que leurs représentants défendent à Versailles. Les Bretons exécutent provisoirement quelques-uns des articles de leurs cahiers. Ils tuent les pigeons et le gibier. Cinquante jeunes gens viennent de faire de même ici près une déconfiture de lièvres et de lapins dont il n'y a pas d'exemple. On dit qu'ils ont détruit à la vue des gardes, qui n'ont osé les attaquer, quatre à cinq mille pièces de gibier, dans la plaine de Saint-Germain.

J'ai trop loué la députation de Paris, à l'exception de Target[1]. Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. Nous n'avons pas idée quelle foule d'étrangers et de Français de toutes les provinces les états ont attirés à Paris. La ville est pleine comme un œuf; Versailles de même. On assure qu'il s'y tient chez un prince des conférences d'aristocrates, qu'il s'y forme une confédération entre les nobles et les parlements; confédération impuissante, si la nouvelle est vraie que la Bretagne et quelques autres provinces se remplissent de cocardes, non pas hostiles néanmoins, mais comminatoires, et que nous ayons une armée d'observation.

Mon très-cher père, vous ne vous faites pas idée de la joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hélas! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je me trouve toujours les mêmes faiblesses, le dirai-je?

1. Le texte a été altéré. L'original porte : « J'ai trop loué la Députation de Paris. A l'exception de Target, Cassius et l'abbé Syeyes (ce dernier même n'a pas le don de la parole), elle est médiocre. »



des états-généraux ?

J'ai l'honneur d'êtr
humble et très-obéiss

Lettre de Camille Desmoulin
et mardi 2

J'ai passé à Versailles
on nous annonce, à no
royale est remise ; il pleuv
les députés d'entrer dans
tacle affreux, pour les bon
gnes représentants courir d
s'assembler. Les Recollets
ser leur église. Le curé de Sa
Là, je fus tém

de Noyon, l'abbé Gibert[1], est resté avec l'évêque de Laon, dans la minorité ecclésiastique. Le lendemain matin, Versailles était inondé de la foule des étrangers accourus pour la séance. L'archevêque de Paris et le garde des sceaux furent hués, honnis, conspués, bafoués à périr de rage et de honte, s'ils avaient eu un peu d'âme. Paperet[2], qui accompagnait le garde des sceaux, en qualité de syndic des secrétaires du roi, est mort incontinent de la révolution que lui fit la huée copieuse dont on venait de régaler monseigneur. Le prince de Condé a été hué légèrement; Linguet, reconnu dans la salle où il s'était glissé, a été mis dehors par les épaules et expulsé par les députés du milieu d'eux. Il est heureux pour lui que le peuple ne l'ait pas reconnu. La veille, d'Éprémesnil[3] avait failli être assommé, et l'abbé Maury n'a été soustrait à la fureur du peuple et n'a dû son salut qu'à la vigueur d'un curé qui l'a pris par le corps et l'a jeté dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. Le roi vint. Comme M. Necker ne l'avait point précédé, nous étions consternés. Une poignée d'enfants payés courait à côté de la voiture en criant : *Vive le roi!* Des valets, des espions, faisaient chorus; tous les honnêtes gens et la foule se taisaient. La séance dura trente-cinq minutes. Le roi annula tout ce qu'avait fait le Tiers, jeta une pomme de discorde entre les trois ordres, proposa trente-cinq articles d'un édit artificieux où il feint d'accorder une partie de ce que demandent les

1. L'abbé Gibert.

2. C'est *Paporet*, l'un des officiers en charge, nommé en 1759. (*Almanach royal* de 1789, pag. 272 et 278.) Il mourut, en effet, comme le dit Camille, de la révolution que lui firent les huées dont fut accueilli Messire Barentin, garde-des-sceaux.

3. Duval d'Éprémesnil, conseiller au Parlement de Paris, première Chambre des Enquêtes. Mirabeau l'appelait *Crispin-Catilina*.



M. de B

« Le roi, dit Mira
« dites-lui que nou
« qu'il n'espère pas
« fait la Constitutio
conde fois ; même ré
délibérations. Ils dé
leurs personnes sacr
sième arrêté, il déclar
à la volonté du princ
jours à la nation la po
mot, tous ont montré u
cidés à sceller de leur
est en combustion. le
un œuf ; on applaudit
transport. Le roi pass
M. Bailly, président de
monde bat des mains ;
M. Necker

M. Necker ne reste que pour ne pas soulever toute la nation par sa retraite. La police fait courir le bruit que le roi est revenu sur ses pas..... Je croyais la police auteur de ces bruits; mais, dans l'instant, quelqu'un qui arrive de Versailles m'annonce qu'ils sont fondés; que la foule a suivi les députés chez M. Necker, et qu'elle était telle que la cour s'est effrayée; qu'on a réellement crié *aux armes!* sans que le soldat ait bougé; que le roi, alors, a eu avec M. Necker une conférence de trois quarts d'heure; qu'il est sorti de la galerie tenant M. Necker par la main, en lui disant : « Vous me promettez de ne pas me quitter, » et M. Necker lui répondant tout haut également : « Et « vous aussi, sire, vous me donnez votre parole; » qu'alors tout le monde a crié jusque dans la galerie et les appartements, chose inouïe : *vive M. Necker!* que le peuple, profitant de la veille de la Saint-Jean et de la coutume du jour, courut avec des flambeaux, en criant dans les jardins et jusque sous les fenêtres de la reine : *vive M. Necker!* Il ajoute que demain la minorité de la noblesse se réunira à l'Assemblée nationale; que la majorité du clergé a été grossie ce soir de deux membres, et entre autres de l'archevêque de Paris, celui-ci parce qu'il vient d'être lapidé à quatre heures. On l'a poursuivi avec des huées et des pierres jusqu'à la Mission, où il demeure. Les gardes qui entouraient sa voiture avaient l'air eux-mêmes d'approuver la lapidation. On a fini par casser toutes les vitres de la Mission. Ses laquais blessés l'ont forcé de siéger avec la majorité. Au matin, on a trouvé murée la porte de l'Assemblée nationale, et les députés ont été obligés d'entrer par la petite. Comme les gardes n'avaient pas de baïonnettes, et que leurs fusils n'étaient pas chargés, on les a enfoncés et on est entré par la

[redacted]

petite porte. Il y a eu des motions vigoureuses; la reine a été nommée dans une et presque accusée. On a dénoncé le garde des sceaux et *V..... de la Tour*[1], et demain on doit nommer un comité pour informer, et l'Assemblée nationale est décidée à les juger comme ayant trompé le roi. Les esprits sont tellement échauffés, qu'ils feront bien de sortir de France. Je suis allé au Palais-Royal, où le duc d'Orléans lui-même avait confirmé presque toutes ces nouvelles pour calmer le peuple. La foule était immense. On a fait demander pardon à genoux à un abbé qui parlait avec indécence de nos députés; *idem* au secrétaire de l'ambassade de Vienne, qu'on a chassé ensuite du Palais-Royal. Je l'ai entendu moi-même demander pardon à la nation. On a administré une vigoureuse bastonnade à quelqu'un du tiers-état pour la même cause; les autres ont été quittes pour l'amende honorable; mais celui-ci conservera longtemps les marques de sa bastonnade.

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la délivrance des gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye; détails sur les rassemblements nombreux du Palais-Royal et sur quelques membres des états-généraux.

Premier jour de juillet.

Mon cher père,

Mon cousin de Viefville, le maire, excellent citoyen

1. Vidaud de la Tour, conseiller d'État, membre du Comité pour les affaires contentieuses (Administration des finances), ci-devant directeur de la librairie sous Lamoignon. C'est lui qui fut l'ordonnateur de la séance royale du mardi 23 juin. (*Semaine mémorable*, p. 17.)

et patriote, aurait bien dû faire lecture à la ville de la fameuse délibération du 17[1] ; et à l'exemple de la ville de Paris, de Montcour, de Laon, etc., envoyer aux états-généraux les remercîments de la municipalité ; il en est temps encore.

L'incendie croît. *Jam proximus ardet Ucalegon.* Les gardes françaises, comme vous savez, avaient refusé le service ; on voulut punir leur insubordination : quatorze[2] furent mis en prison à l'Abbaye et devaient être pendus pour l'exemple. Ils ont envoyé une lettre au Palais-Royal ; c'est le camp des patriotes. A l'instant on s'est formé en colonne, on a marché aux prisons de l'Abbaye[3], et à coups de hache et de massue on a brisé les portes et ramené triomphants les quatorze gardes ; on les a mis sous la sauve-garde de la nation ; on les a logés dans le Palais-Royal, et on a envoyé sur-le-champ une députation à l'Assemblée nationale, pour obtenir leur grâce. Ce coup de parti a gagné les troupes, et les gardes françaises se feraient tous pendre plutôt que de faire feu sur un citoyen.

Il a été question dans l'instant de marcher à la Bastille ou à Vincennes ; mais les gens sages ont représenté qu'on avait assez fait pour un jour. Tous les patriotes s'accrochent aux militaires ; on leur paye des glaces, du vin, et on les débauche à la barbe de leurs officiers.

Depuis la réunion des trois Ordres[4], la dissidence dans la noblesse et le clergé ne cesse de mettre des bâtons dans la roue, comme je l'avais bien prévu et

1. Le mercredi 17 juin, la Chambre du Tiers-État se constitue en *Assemblée nationale.*

2. Les relations du temps disent *onze.*

3. Le mardi 30 juin, dans la soirée.

4. Le samedi 27 juin.

comme je l'ai dit à ceux qui faisaient des réjouissances : c'est la ville de Troie qui illumine pour recevoir le cheval de bois.

L'hôte de l'abbé Maury, à Versailles, n'a pas voulu loger cette calotte anticonstitutionnelle et lui a signifié qu'il eût à déguerpir. De plus il a été rossé par les patriotes.

Vous savez que l'archevêque a failli être tué. La peur l'a fait venir à résipiscence[1].

Votre prince de Condé[2] n'ose paraître. Il est honni, berné, hué, chansonné.

Il y a bien trente mille hommes autour de Paris; on parle d'un camp dans la plaine des Sablons.

On a fouetté il y a quelques jours une comtesse dans le Palais-Royal, où elle tenait des propos contre M. Necker[3].

Au Palais-Royal, ceux qui ont la voix de Stentor se relayent tous les soirs. Ils montent sur une table; on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lisent l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du temps. Le silence n'est interrompu que par les *bravos* aux

1. Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, l'un des députés du Clergé pour la Ville de Paris. Le 19 juin, il avait proposé à l'Assemblée de son Ordre de vérifier *séparément* les pouvoirs. Six jours après, le 25, au sortir d'une séance de la minorité du Clergé, il fut assailli à coups de pierres par la foule et forcé par elle de promettre qu'il se *réunirait à l'Assemblée nationale*. Il tint, en effet, cette promesse.

2. Desmoulins, père de Camille, portait un grand attachement au prince de Condé, qui venait souvent dîner chez lui, à Guise.

3. Ce fol engouement pour Necker datait de loin. Quelques jours après que Louis XVI l'eût renvoyé la première fois du ministère, en mai 1781, « on vit la duchesse de Lauzun, de toutes les femmes la plus douce, et surtout la plus timide, attaquer, dans un jardin public, un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et sortir de son caractère au point de lui dire des injures. » (Sénac de Meilhan.)

droits les plus vigoureux. Alors les patriotes
...nt : *bis*.

...a trois jours, un enfant de quatre ans, plein
...gence et bien appris, fit le tour du jardin, en
..., au moins vingt fois, porté sur les épaules
...eur. Il criait : « Arrêt du peuple français.
...c exilée à cent lieues de Paris. Condé,
idem. D'Artois, *idem*. La Reine.... » Je
...e répéter.

J'ai l'honneur d'être, mon cher père, votre très-humble et très-obéissant fils,

DESMOULINS.

Lettre de Camille à son père sur les journées du jeudi 9 et du vendredi 10 juillet 1789. Anecdote sur d'Éprémesnil.

Pas de date [1].

Vous savez ce qui s'est passé à Lyon ; on devine aisément qui avait ameuté la dernière classe du peuple. Elle a été repoussée avec grande perte par les bourgeois et les dragons ; ils ont pris une centaine de personnes. Un bourgeois, qui est arrivé hier à Lyon, m'a dit qu'il y en avait bien soixante-dix à quatre-vingts marqués et presque tous étrangers. Ce qui est très-remarquable, c'est que le commandant des dragons, à Vienne, avait été averti d'être prêt ce jour-là à aller rétablir l'ordre, avant qu'il eût reçu le courrier de la ville, qui appelait les troupes à son secours.

Je vous fais ici une collection de brochures et d'estampes qui vous amusera.

1. Le texte de cette lettre fournit des indications si précises, qu'il est très-facile d'en fixer exactement la date. Elle fut écrite le samedi 11 juillet.

L'Assemblée nationale a fait au roi une soumission respectueuse pour qu'il retirât ses troupes étrangères et son armée anti-constitutionnelle[1]. Il y a trois ou quatre petits camps autour de Paris, garnis d'artillerie comme le pont de Sèvres. Hier[2], le régiment d'artillerie a suivi l'exemple des gardes-françaises ; il a forcé les sentinelles, et est venu se mêler avec les patriotes au Palais-Royal. Il paraît que la plupart des régiments français en feront autant. On ne voit que des gens du peuple qui s'attachent à tous les militaires qu'ils rencontrent : *Allons, vive le tiers-état*, et ils les entraînent au cabaret, où l'on boit à la santé des communes; on débauche les soldats publiquement. Avant-hier[3], au Palais-Royal, un espion de police a reçu un châtiment exemplaire : on l'a déshabillé, on a vu qu'il était fouetté, marqué; on a trouvé sur lui un martinet, ce sont les menottes de corde dont se servent ces vils coquins. On l'a baigné dans le bassin, ensuite on l'a forcé comme un cerf, on l'a harassé, on lui jetait des pierres, on lui donnait des

1. Dans la soirée du vendredi 10 juillet, Clermont-Tonnerre, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, donna lecture au roi d'une *très-humble adresse*, rédigée par Mirabeau, qui y peignit avec force les justes alarmes de l'Assemblée. Quoique cette adresse exprimât en même temps une pleine confiance dans l'honnêteté personnelle de Louis XVI, celui-ci, plus mal inspiré que jamais, fit faire par son garde des sceaux, Barentin, une réponse dérisoire, où le refus était assaisonné d'ironie : « Si la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande des États généraux, à les transférer à Noyon ou à Soissons. » Autrement dit : « L'armée de Paris vous effraye; eh bien, demandez-moi que je vous place entre cette armée et les troupes d'Alsace et de Flandre. » Le lendemain, 11, Mirabeau fit ressortir avec beaucoup de force l'astuce de cette réponse.

2. Ceci se passa le vendredi soir, 10 juillet.

3. Ce triste épisode est du jeudi 9 juillet (*Semaine mémorable*, p. 33); la lettre présente est donc du 11.

coups de canne, on lui a mis un œil hors l'orbite ; enfin, malgré ses prières et qu'il criât : *merci*, on l'a jeté une seconde fois dans le bassin. Son supplice a duré depuis midi jusqu'à cinq heures et demie, et il y avait bien dix mille bourreaux[1]. Hier au soir[2] MM. de Sombreuil et de Polignac, officiers de hussards, sont venus au Palais-Royal, et comme cet uniforme est en horreur, on leur a jeté des chaises, et ils auraient été assommés s'ils n'eussent pris la fuite. Dès qu'il paraît un hussard, on crie : *voilà Polichinelle*, et les tailleurs de pierres le lapident. Chaque jour apporte cinq à six adresses de villes et de provinces qui s'épuisent en remercîments de l'arrêté du 17[3]. Ce fut une grande fête hier[4] au Palais-Royal, quand on vit arriver les soixante-quinze soldats du *Corps royal* qui avaient violé leur consigne. On prit les tables du café, on les fit asseoir, la quête fut abondante et ils n'en furent pas quittes pour s'enivrer; sûrement la plupart eurent une indigestion; chacun voulut payer un plat de plus. M. de Bellegarde[5] vint les joindre et but avec eux à la santé du tiers-état. Ils promirent en revanche au colonel de rentrer à la retraite. La nouvelle du mo-

1. Nous avons revu ces *dix mille bourreaux* s'acharner contre un seul homme, l'agent Vincenzini, devant la place de la Bastille (mars 1871).

2. Vendredi, 10.

3. Arrêté du mercredi 17 juin, par lequel les Communes se constituèrent en *Assemblée nationale*.

4. Il s'agit de la manifestation militaire déjà mentionnée plus haut. Dans la soirée du 10, une compagnie d'artilleurs du régiment de Toul, caserné aux Invalides, vint *fraterniser* au Palais-Royal avec les gardes-françaises et les jeunes gens et porter des toasts à la Nation.

5. Bellegarde, maréchal de camp, était colonel du régiment de Toul, qui avait été appelé de La Fère à Paris. En 1789, le *Corps royal de l'artillerie* se composait de *sept* régiments, de *six* compagnies de mineurs et *neuf* d'ouvriers.

ment est que le roi fera retirer son armée. Le curé Charl....[1] a converti quelques soldats du *Corps royal* et les a amenés en triomphe au Palais-Royal. On l'a pris pour l'aumônier du régiment avec lequel il était arrivé.

J'ai eu les plus grands désagréments possibles avec mon imprimeur et mon libraire[2]; *si j'étais bien en fonds*, j'achèterais une presse, tant je suis révolté du monopole de ces fripons. Il pleut des pamphlets, tous plus gais les uns que les autres ; il y a une émulation, entre les graveurs et les auteurs, à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'Opposition.

Voici une anecdote fort singulière. Vous savez que le Palais-Royal est devenu le forum ; la foule se partage en groupes.

Il y a quelques jours, un des orateurs du plus nombreux termina sa harangue par cette motion : « Qu'on « brûle la maison de M. d'Éprémesnil, sa femme, ses « enfants, son mobilier et sa personne. » Ce qui ayant passé à l'unanimité, quelqu'un dit : « Messieurs, « le tapissier de M. d'Éprémesnil demande la parole. » On cria : *La parole au tapissier !* « Messieurs, dit l'ho- « norable membre, je demande grâce pour les meu- « bles de M. d'Éprémesnil, qui sont à moi et dont il « ne m'a pas payé un sou. Ma demande n'est-elle pas « juste ? » — « Très-juste », cria l'assemblée. Le tapissier remercia. — « Messieurs, puisque votre équité « m'a accordé ma demande, oserai-je représenter « pour M....., architecte, absent, qui a bâti l'hôtel, « qu'il est à lui ; que M. d'Éprémesnil ne l'a point

1. Louis-Michel *Charles*, curé de *Saint-Médard de Clichy*.

2. Camille s'occupait alors de faire imprimer la *France libre*. Voyez, au tome Ier, la Notice que nous avons mise en tête de cet opuscule.

« payé plus que moi, qu'ainsi il est injuste de le pri- « ver de l'immeuble, gage de sa créance ; et je suis « sûr que s'il y avait ici des voisins de M. Duval, ils « appuieraient la motion. » On cria en faveur de l'architecte et des voisins : *Grâce pour l'hôtel!* « Quant « à sa femme, reprit le tapissier, messieurs, pourquoi « brûler ce qui vous appartient? Vous savez que sa « femme est au public ; elle appartient à tout le monde, « et il n'est pas possible que plusieurs parmi vous ne « l'aient reconnue : ainsi, grâce pour madame ! Et ne « craindriez-vous pas, messieurs, d'imiter le crime « d'Œdipe et d'être parricides sans le savoir, si vous « brûliez les enfants de M. Duval d'Éprémesnil? » — « Oui, oui, crie-t-on, grâce pour la mère et les en- « fants! » — « Quant à lui, messieurs, je n'empêche « pas qu'on le brûle tant en effigie qu'en personne. » Le plus plaisant de l'anecdote, c'est qu'on assure que c'était M. d'Éprémesnil lui-même qui a fait cette motion[1].

Votre fils, DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les journées du dimanche 12, lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 juillet 1789.

Paris, 16 juillet 1789.

Mon très-cher père,

Maintenant, on peut vous écrire, la lettre arrivera. Moi-même, j'ai posé hier une sentinelle dans un bu-

1. J'ai trouvé dans un manuscrit de Lalande, le savant, la version que voici de cette anecdote : « Le peuple voulait aller brûler la maison de M. d'Epr... On dit à la foule : « C'est inutile : il n'y « est pas, sa maison n'est pas à lui, ses enfants ne sont pas à lui « et sa femme est à tout le monde. (1789.) »

reau de la poste, et il n'y a plus de cabinet secret où l'on décachette les lettres. Que la face des choses est changée depuis trois jours! Dimanche, tout Paris était consterné du renvoi de M. Necker; j'avais beau échauffer les esprits, personne ne prenait les armes. Je vais sur les trois heures au Palais-Royal; je gémissais, au milieu d'un groupe, sur notre lâcheté à tous, lorsque trois jeunes gens passent se tenant par la main et criant *aux armes!* Je me joins à eux; on voit mon zèle, on m'entoure, on me presse de monter sur une table : dans la minute j'ai autour de moi six mille personnes. « Citoyens, dis-je alors, vous savez « que la Nation avait demandé que Necker lui fût con- « servé, qu'on lui élevât un monument; et on l'a « chassé! Peut-on vous braver plus insolemment? « Après ce coup, ils vont tout oser, et pour cette nuit, « ils méditent, ils disposent peut-être une Saint-Bar- « thélemy pour les patriotes. » J'étouffais d'une multitude d'idées qui m'assiégeaient; je parlais sans ordre. « Aux armes! ai-je dit, aux armes! Prenons « tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance[1]. » Je me rappelle que je finissais par ces mots : « L'in-

1. Ce récit (reproduit avec plus de développements dans le numéro V du *Vieux Cordelier*) montre combien il y a d'exagération filiale dans la version de madame de Staël, que la première cocarde que l'on porta fut *verte, parce que c'était la couleur de la livrée de M. Necker* (*Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, 1re partie, ch. XXI, t. I, p. 236).

Deux jours après, la cocarde *verte* disparut, parce que le *vert* était la couleur du comte d'Artois, et il n'y eut plus dès lors d'autre cocarde admise, comme ligne de ralliement, que la cocarde *blanc* et *rouge*, *aux couleurs de la Ville de Paris* (*Semaine mémorable*, p. 56, 69). Ce furent proprement les *couleurs de l'insurrection*. Mais il se trouvait qu'elles étaient aussi celles de la maison d'Orléans.

La *garde bourgeoise de Paris* les adopta, ce qui était tout naturel. Plus tard, lorsque Lafayette fit substituer au nom de *garde bourgeoise* celui de *garde nationale*, il estima que les citoyens armés de

« fâme police est ici. Eh bien! qu'elle me regarde, « qu'elle m'observe bien : oui! c'est moi, qui appelle « mes frères à la liberté. » Et levant un pistolet : « Du « moins ils ne me prendront pas en vie, et je saurai « mourir glorieusement; il ne peut plus m'arriver « qu'un malheur, c'est celui de voir la France deve- « nir esclave. » Alors je descendis: on m'embrassait, on m'étouffait de caresses. «Mon ami, me disait cha- « cun, nous allons vous faire une garde, nous ne « vous abandonnerons pas, nous irons où vous vou- « drez. » Je dis que je ne voulais point avoir de commandement, que je ne voulais qu'être soldat de la patrie. Je pris un ruban vert et je l'attachai à mon chapeau le premier. Avec quelle rapidité gagna l'incendie! Le bruit de cette émeute va jusqu'au camp; les Cravates, les Suisses, les Dragons, Royal-Allemand arrivent. Le prince Lambesc, à la tête de ce dernier régiment, entre dans les Tuileries, à cheval. Il sabre lui-même un garde française, sans armes, et renverse femmes et enfants. La fureur s'allume. Alors, il n'y a plus qu'un cri dans Paris : *Aux armes!* Il était sept heures. Il n'ose entrer dans la ville. On enfonce les boutiques d'armuriers. Lundi matin on sonne le tocsin. Les électeurs s'étaient assemblés à la Ville. Le prévôt des marchands à leur tête, ils créent un corps de milice bourgeoise de soixante-dix-huit mille hom-

tout le royaume devaient avoir un même signe de ralliement; et comme les couleurs d'une ville, cette ville fût-elle Paris, ne pouvaient leur être imposées, il eut la pensée aussi noble qu'ingénieuse d'ajouter au rouge et au bleu, *couleurs de l'insurrection*, le blanc, *couleur de la France*. Telle fut l'origine de la *cocarde tricolore*. Au moment où il proposa les trois couleurs à la Commune de Paris, il eut un mot heureux, un mot d'inspiration, dont l'événement a fait une prédiction : *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde!* » (Mémoires de Lafayette, t. II, p. 266; Droz, II, 308 et 319; Michelet, I, 99, 149, 150.)

mes, en seize légions. Plus de cent mille étaient déjà armés, tant bien que mal, et coururent à la Ville demander des armes. Le prévôt des marchands amuse, il envoie aux Chartreux[1] et à Saint-Lazare ; il tâche de consumer le temps en faisant croire aux districts qu'on y trouvera des armes. La multitude et les plus hardis se portent aux Invalides; on en demande au gouverneur; effrayé, il ouvre son magasin. J'y suis descendu sous le dôme, au risque d'étouffer. J'y ai vu, à ce qu'il m'a semblé, au moins cent mille fusils. J'en prends un tout neuf, armé d'une baïonnette, et deux pistolets. C'était le mardi, tout le matin se passa à s'armer. A peine a-t-on des armes, qu'on va à la Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout d'un coup dans Paris cent mille fusils armés de baïonnettes, et ne sachant point si ces armes étaient tombées du ciel, devait être fort embarrassé. On tiraille une heure ou deux, on arquebuse ceux qui se montrent sur les tours. Le gouverneur, le comte de Launey, amène pavillon; il baisse le pont-levis, on se précipite; mais il le lève aussitôt et tire à mitraille. Alors, le canon des gardes-françaises fait une brèche. Bourgeois, soldats, chacun se précipite. Un graveur monte le premier, on le jette en bas et on lui casse les jambes. Un garde-française plus heureux le suit, saisit la mèche d'un canonnier, se défend, et la place est emportée d'assaut dans une demi-heure. J'étais accouru au premier coup de canon, mais la Bastille était déjà prise, en deux heures et demie, chose qui tient du prodige. La Bastille aurait pu tenir six mois, si quelque chose pouvait tenir contre l'impétuosité française; la Bastille prise par des bourgeois et des

1. Rue d'Enfer.

soldats sans aucun chef, sans un seul officier! Le même garde-française[1] qui avait monté à l'assaut le premier poursuit M. Delauney, le prend par les cheveux et le fait prisonnier. On l'emmène à l'Hôtel de Ville, on l'assomme sur le chemin. Il était expirant des coups reçus, on l'achève à la Grève et un boucher lui coupe la tête. On la porte au bout d'une pique et on donne la croix de Saint-Louis au garde-française; dans le même temps, on arrête un courrier, on lui trouve dans ses bas une lettre pour le prévôt des marchands; on le conduit à la Ville. Dès le lundi matin, on arrêtait tous les courriers; on portait toutes les lettres à la Ville; celles qui étaient adressées au roi, à la reine et aux ministres, on les décachetait et on en faisait lecture publique. On lut une lettre adressée à M. de Flesselle; on lui disait d'amuser ainsi quelques jours les Parisiens. Il ne put se défendre; le peuple l'arracha de son siége et l'entraîna hors de la salle où il présidait l'assemblée; et à peine a-t-il descendu l'escalier de l'Hôtel de Ville[2], qu'un jeune homme lui appuie son pistolet et lui brûle la cervelle; on crie : *Bravo!* On lui coupe la tête qu'on

1. Claude Arné, grenadier au 3e bataillon de Reffuveille. Ceux qui se distinguèrent le plus après lui sont Hullin, Élie, Humbert et Stanislas Maillard. M. Eugène Bonnemère, dans son *Histoire des paysans*, nous a fait connaître aussi la bravoure admirable d'un de ces *vainqueurs de la Bastille*, comme on les appela. Antoine Bonnemère, né à Saumur, et soldat au régiment de Royal-Comtois, se précipita, une hache à la main, sur le premier corps de garde et lança cette hache à Louis Tournay, soldat au régiment Dauphin, qui s'était lancé du toit de la boutique du parfumeur Lechaptois sur le mur de corps de garde placé en avant du pont de l'avancée. On peut dire que ces deux hommes furent pour beaucoup dans la prise de la Bastille. (Eug. Bonnemère, *Histoire des paysans*, tome II, p. 448. 2e édit. 1874.)

2. Il s'était échappé par une porte dérobée donnant sur la place Saint-Jean.

[redacted]

met sur une pique, et j'ai vu de même sur une pique son cœur, qu'on a promené dans tout Paris. L'après-midi, on pendit le reste de la garnison pris les armes à la main; on les accrochait *au réverbère* de la Grève[1]. On cria grâce pour quelques-uns et pour tous les invalides. Il y eut aussi quatre ou cinq voleurs pris sur le fait et pendus sur la minute; ce qui consterna les filous au point qu'on les dit tous décampés. Monsieur le lieutenant de police[2], épouvanté de la fin tragique du prévôt, envoya sa démission à l'Hôtel de Ville. Les oppresseurs voulaient s'enfuir tous de Paris; mais il y a eu toujours sur pied, depuis lundi soir, une patrouille de cinquante mille hommes. On n'a laissé sortir personne de la capitale. Toutes les barrières ont été brûlées, et tous les commis sont en déroute, comme bien vous le pensez. Les Suisses, gardes du trésor royal, ont mis bas les armes. On y a trouvé vingt-quatre millions dont la Ville de Paris s'est emparée. Après le coup de main qui venait d'emporter la Bastille, on crut que les troupes campées autour de Paris pourraient bien y entrer, et personne ne se coucha. Cette nuit, toutes les rues étaient éclairées; on jeta dans les rues des chaises, des tables, des tonneaux, des morceaux de grès, des voitures pour les barricader et casser les jambes des chevaux. Il y eut cette nuit soixante-dix mille hommes sous les armes. Les gardes-françaises faisaient patrouille avec nous. Je montai la garde toute la nuit. Je rencontrai un détachement de hussards, sur les onze heures du soir, qui entrait par la porte Saint-Jacques. Le gendarme qui nous commandait cria : *Qui vive!* L'officier hus-

1. La trop fameuse *lanterne*.
2. Thiroux de Crosne, nommé en 1785, et qui fut le dernier *lieutenant général* de la police.

sard cria : *France, la nation française; nous venons nous rendre, vous offrir nos secours.* Comme on s'en défiait un peu, on leur dit de se désarmer d'abord, et sur leur refus, on les remercia de leurs services, et il n'en serait pas échappé un seul, s'ils ne se fussent égosillés à crier : *Vivent les Parisiens et le tiers-état!* On les ramena jusqu'aux barrières, où nous leur souhaitâmes le bon soir. Nous les avions promenés quelque temps dans Paris, où ils durent admirer le bon ordre et le patriotisme. Les femmes faisaient bouillir de l'eau pour jeter sur la tête; ils voyaient les pavés rougis sur les fenêtres, prêts à les écraser et autour d'eux les milices innombrables de Paris, armées de sabres, d'épées, de pistolets et plus de soixante mille baïonnettes, plus de cent cinquante pièces de canon braquées à l'entrée des rues. Je crois que c'est leur rapport qui glaça d'effroi le camp. Nous avions les poudres de la Bastille, de l'Arsenal, cinquante mille cartouches trouvées aux Invalides. Mon avis était d'aller à Versailles. La guerre était finie, toute la famille était enlevée, tous les aristocrates pris d'un coup de filet. J'étais certain que la prise inconcevable de la Bastille, dans un assaut d'un quart d'heure, avait consterné le château de Versailles et le camp, et qu'ils n'auraient pas eu le temps de se reconnaître. Hier matin, le roi effrayé vint à l'Assemblée nationale [1]; il

1. Cette démarche du Roi n'était point spontanée. L'idée lui en avait été suggérée par un serviteur dévoué, le duc de Liancourt. Il entra sans garde, et accompagné seulement de ses deux frères, et il parla *debout et découvert.* Cette fois, il reconnut *l'Assemblée nationale,* et, au lieu de se servir, comme il avait toujours fait, de l'appellation surannée d'*États généraux*, il la nomma de son vrai nom, du nom qu'elle tenait d'elle-même. (Mémoires de Bailly, t. II, p. 4; Ferrières, t. I, p. 140; Madame Campan, ch. XIV, p. 233, Didot; Weber, ch. IV, p. 236; Droz, II, 332.)

se mit à la merci de l'Assemblée, et voilà tous ses péchés remis. Nos députés le reconduisirent en triomphe au château. Il pleura beaucoup, à ce qu'on assure. Il retourna à pied, n'ayant pour gardes que nos députés qui le ramenaient[1]. Target me dit que ce fut une bien belle procession. Le soir, la procession de Paris fut plus belle encore. Cent cinquante députés de l'Assemblée Nationale, Clergé, Noblesse et Communes, étaient montés dans les carrosses du roi pour venir apporter la paix. Ils arrivèrent à trois heures et demie à la place Louis XV, descendirent de voiture et furent à pied, traversant la rue Saint-Honoré jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ils marchèrent sous les drapeaux des gardes-françaises, qu'ils baisaient en disant : « Voilà les drapeaux de la nation, de la liberté, » et au milieu de cent mille hommes armés, et de huit cent mille avec des cocardes rouges et bleues : le rouge, pour montrer qu'on était prêt à verser son sang ; et le bleu, pour une constitution céleste. Les députés avaient aussi la cocarde. On fit halte devant le Palais-Royal et devant le garde-française sur le phaéton de M. de Launey, dont la ville lui avait fait présent, ainsi que des chevaux superflus du gouverneur décapité. Il avait une couronne civique sur la tête. Il donnait la main à tous les députés. Je marchais l'épée nue à côté de Target, avec qui je causais. Il était d'une joie inexprimable. Elle brillait dans tous les yeux et je n'ai rien vu de pareil. Il est impossible que le triomphe de Paul-Émile ait été plus beau. J'avais

1. « Le Roi, dit le *Procès-verbal*, s'est rendu à pied au château, *ayant l'amour de la Nation pour garde et ses représentants pour cortège.* » (Mémoires de Bailly, t. II, p. 7.) Tous les députés, mêlés et confondus sans distinction d'Ordres, l'entourèrent et le reconduisirent jusqu'au château, en formant de leurs bras une chaîne vivante qui l'assurait contre la trop grande affluence.

pourtant eu plus de joie encore la veille, lorsque je montai sur la brèche de la Bastille rendue, et qu'on y arbora le pavillon des Gardes et des milices bourgeoises. Là étaient la plupart des zélés patriotes. Nous nous embrassions, nous baisions les mains des gardes-françaises en pleurant de joie et d'ivresse.

Votre fils, DESMOULINS.

P. S. Hier, à l'Hôtel de Ville, les cent cinquante députés et les électeurs ont proclamé la paix. Le marquis de Lafayette est nommé général des seize légions des milices de Paris, les gardes-françaises et les gardes-suisses sont déclarées troupes nationales et désormais à la solde de la nation, aussi bien que les deux premières de nos seize légions.

M. Bailly est nommé maire de Paris. En ce moment on rase la Bastille[1]; M. Necker est rappelé; les nouveaux ministres ont remercié ou sont remerciés; Foullon est mort de peur[2]; l'abbé Roy est pendu; le

1. Dès le 16, le Comité permanent arrêta que la Bastille serait démolie, *sans perdre de temps et jusque dans ses fondements*, sous la direction de deux architectes. L'Assemblée générale des Électeurs approuva et confirma cet arrêté, qui fut proclamé par les trompettes de la ville, dans la cour de l'Hôtel, au nom de Lafayette, commandant général. (Mémoires de Bailly, t. II, p. 46, 49.)

2. L'émigration commença dans la journée du 16. Le comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, le prince de Conti partirent en même temps que les troupes. Le duc et la duchesse Jules de Polignac, leur fille, et la comtesse Diane, sœur du duc, quittèrent Versailles dans la nuit du 16 au 17, avec l'abbé de Balivière. Le 17 et les jours suivants, les princes de Lambesc et de Vaudemont, le vieux maréchal de Broglie, le duc de la Vauguyon, Barentin, Villedeuil et le baron de Breteuil parvinrent à s'échapper. Mais Foullon, son gendre Bertier et Besenval n'y réussirent pas. Celui-ci fut arrêté à Villenauve. Foullon fit lui-même répandre le bruit qu'il était mort. Réfugié à

gouverneur et le sous-gouverneur de la Bastille et le prévôt des marchands sont décapités: cinq voleurs ont été accrochés au réverbère; une centaine d'hommes ont été tués à la Bastille de part et d'autre. On a remarqué la clôture des spectacles depuis dimanche, chose inouïe!

A son père, à propos de ses ouvrages littéraires.

20 septembre 1789.

La meilleure réponse à votre lettre pleine de reproches est de vous envoyer les trois ouvrages. J'ai donc préparé un très-gros paquet où vous trouverez quatre exemplaires de la *France libre*, de la *Lanterne*, et nombre d'exemplaires d'une petite feuille qui vient de me faire infiniment d'honneur, et dont je reçois des compliments partout (*Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge*). En attendant, je joins à cette lettre un numéro de la *Chronique de Paris*, le journal de la capitale qui passe pour le mieux fait. Je ne connais point l'auteur, et même je lui en veux de son article, comme citoyen. Cependant comme écrivain, mon amour-propre en est content; ainsi je vous l'envoie, pour que vous le joigniez à la correspondance du Palais-Royal que je vous ai déjà fait passer. Opposez ces suffrages imprimés et publiés d'écrivains que je ne connais point, et dont je ne suis pas assez riche pour payer l'encens, aux injures de

Viry, près de Paris, il y fut découvert. Son gendre Bertier fut arrêté à Compiègne. Transférés à Paris, ils y périrent, le même jour 22 juillet, d'une mort épouvantable.

nos *Guisards* et à ce que vous appelez l'indignation publique. J'ai peine à croire que j'ai encouru l'indignation de mes chers compatriotes, et il ne peut y avoir que des ignorants, que des imbéciles ou des envieux qui décrient une brochure qui me fait tant d'honneur, et qui m'a attiré les compliments les plus flatteurs de la part d'un homme qui ne m'avait jamais loué, de M. Target. Au reste, quand je vous envoie le témoignage des journaux et que je vous raconte, comme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses infiniment flatteuses que j'ai entendues au sujet de la *France libre*, je vous fais part de tout cela pour vous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi, et non pour exciter l'envie en le redisant à mes compatriotes ; je sais que dans son pays personne n'est prophète, et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire du mal de moi, consolez-vous par le souvenir du témoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Target, M. de Robespierre, Gleizen, et plus de deux cents députés. Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur. Je rencontrai, il y a trois jours, chez mon libraire, un Picard, vice-président du district des Feuillants. « Ah ! mon cher compatriote, me dit-il, combien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal représentée ! Du moins, vous en avez soutenu l'honneur, puisque l'auteur de la *France libre* est du Vermandois. » Il n'a plus voulu me quitter qu'il ne m'eût emmené souper avec lui, et nous avons lié connaissance. Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir

ma patrie, je me suis fait un nom et je commence à entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins ;* on ne dit plus : *d'un auteur appelé Desmoulins ;* mais *Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-Huruge.* Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier[1] doit me présenter encore dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvait me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où le 12 juillet j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, mais étouffé d'embrassements mêlés de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la plus horrible servitude. Et les cris de quelques dévotes, de quelques imbéciles, me feraient repentir de ma gloire et de ma vertu !

Non, ceux qui disent du mal de moi vous trompent ; ils se mentent à eux-mêmes ; et au fond de leur cœur ils voudraient avoir un fils qui me ressemblât. Ils ont l'air de venir vous consoler, et il n'y a qu'eux qui vous affligent. On ne dit du mal de moi que celui qu'ils disent. Ce sont les frères de Joseph qui viennent consoler Jacob, dont une bête, disent-ils, a déchiré les membres. Eux-mêmes sont cette bête qui les a déchirés. J'oppose de longues louanges à vos longues doléances sur ma folie.

L'ouvrage de la *Lanterne* ne vaut pas l'autre, et m'aurait fait déchoir dans l'opinion, si j'y avois mis mon nom. Cependant, j'en ai entendu dire du bien, et si le libraire ne me trompe pas, personne n'en a dit de mal.

Ce que vous me dites de Guise achève de me fixer à Paris, pour lequel je commençois déjà à avoir une

1. L'auteur du *Tableau de Paris.*



forte inclination. En conséquence, je vais me mettre dans mes meubles avant la fin du mois.

Je crois que je vais travailler avec Mirabeau, et j'espère être en état de me passer de vos secours. Vous m'obligerez cependant de m'envoyer des chemises et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-Remy.

Je suis allé hier à Versailles; en abordant M. Deviefville, il a changé sensiblement de visage; il m'a dit, quand je lui en ai demandé la raison, qu'il était malade, qu'il ne m'avait pas d'abord reconnu. Après deux heures de conversation, il s'est plaint que M. Fréteau ait lu à l'Assemblée nationale, il y a un mois, un mémoire de vous, pour qu'il y ait un siége à Guise. Je ne conçois pas comment vous avez envoyé ce mémoire. Il y a un mois, l'Assemblée nationale avait à s'occuper d'autre chose que du bailliage de Guise, et on a dû rire de votre empressement. En second lieu, M. Deviefville n'a pas tort de trouver que c'était à lui que vous deviez adresser ce mémoire. Je ne suis pas moins surpris que je n'en aie rien su qu'hier. J'ai peine à croire pourtant que la froideur que m'a montrée mon cousin vienne de là.

L'activité vous manque. Vous restez dans votre cabinet; et il faut se montrer dans les démocraties. Puisque vous êtes désœuvré, mandez-moi des nouvelles de Guise, dites-moi s'il y a garnison, quels sont maintenant les notables de la ville, ce que c'est que votre Comité provisoire et votre Commune; si votre milice bourgeoise a un uniforme; donnez-moi des nouvelles de Dubucquoi[1] et son adresse; des nou-

1. C'était le nom d'un de ses frères.

velles d'Hénin et de Fontaine : j'ai toujours un peu sur le cœur le tour qu'ils m'ont joué à Laon.

Plaide-t-on à Guise ?

Voilà vos dîmes et vos matières bénéficiales et votre juridiction à vau l'eau.

Vous avez manqué de politique, quand l'année dernière vous n'avez plus voulu venir à Laon, et me recommander aux personnes de la Compagnie qui auraient pu me faire nommer. Je m'en moque aujourd'hui. J'ai écrit mon nom en plus grosses lettres dans l'histoire de la Révolution que celui de tous nos députés de la Picardie ; mais la considération dont je jouis ici ne peut vous être bonne à rien, et j'aurais voulu vous être bon à quelque chose, et vous faire rendre justice.

Vous vous êtes aliéné M. Deviefville, qui, à son retour de l'Assemblée nationale, aurait pu vous soutenir par son crédit et entre nous par son parti, au lieu que je crois entrevoir qu'il y a deux partis à Guise, et que vous n'êtes d'aucun. Vous croyez peut-être que ma devise est *audax et edax*. Point du tout. Ce n'est point la faim qui m'a donné cette hardiesse. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours eu les principes que je viens de professer ; à ces principes s'est joint le plaisir de me mettre à ma place, de montrer ma force à ceux qui m'avaient méprisé, de me venger de la fortune qui m'a toujours poursuivi, en replaçant au niveau ceux qu'elle avait placés au-dessus de moi. Ma devise est celle des honnêtes gens : *Cæsar vi priorem ;* la devise des aristocrates est celle de Pompée : *Pompeius vi parem. L'égalité et point de supérieur comme César.*

A son père, sur ses rapports avec Mirabeau.

22 septembre 1789.

Mon très-cher père,

M. de Mirabeau, chez lequel je dînai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus, s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci ; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Huruge, a fait beaucoup d'honneur à mes principes, et j'en ai reçu des compliments de tous côtés. Ce succès de mes brochures de l'année, si différent de celui qu'elles ont à Guise, me détermine à fixer mon domicile à Paris. J'ai pris un logement en face de l'hôtel de Nivernais, où je vais entrer à la Saint-Remy. Comme la dépense a absorbé bien au delà de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries de mes libraires. Je vous prie de ne pas me les refuser si c'est possible.

Je vous envoie le numéro 9 des *Révolutions de Paris*, à cause de la mention qu'il fait, page 14, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti

de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal. J'hésite et j'attends vos conseils.

A l'instant m'arrive une lettre de Mirabeau, qui me mande sur-le-champ à Versailles. La *Chronique de Paris* a fait hier le plus grand éloge de moi, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Huruge. Adieu.

A son père, sur ses ouvrages littéraires et ses rapports avec Mirabeau.

29 septembre 1789.

M. Gelli a dû vous passer, il y a quelques jours, deux *France libre*, une *Lanterne*, une trentaine de *Réclamations en faveur du marquis de Saint-Huruge*, et le numéro 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé.

Depuis huit jours je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie,



et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table trop délicate et trop chargée me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents dîners. Je prépare des motions, et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Il semble que je devrais me trouver heureux, en me rappelant ma position à Guise, de me voir devenu le commensal et l'ami de Mirabeau, brûlé par le parlement de Toulouse, et avec la réputation d'excellent citoyen et de bon écrivain. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que la *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des États-généraux, et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre ; ce qui ne m'empêche pas de n'être point très-heureux. Dans un moment, je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque insupportable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Adieu. Portez-vous bien, et ne dites plus tant de mal de votre fils.

---

8 octobre 1789.

Mon cher père,

J'ai passé deux semaines charmantes chez Mirabeau ; mais voyant que je ne lui étais bon à rien, je

lui ai dit adieu, et je suis revenu à Paris. Nous nous sommes quittés pour nous reprendre et bons amis; il m'a invité à venir passer huit jours avec lui toutes les fois que cela me ferait plaisir. Pendant mon séjour à Versailles, il m'a chargé de faire un mémoire pour la ville de Belesme contre son subdélégué et l'intendant d'Alençon; je l'ai fait.

Je vous fais passer deux journaux, entre autres, où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir, mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour, M. de Montmorency, M. de Castellan, M. l'abbé Sieyès, Target, me disaient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à mon égard d'une injustice extrême; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomniateurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation, je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie, mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que 12 louis de ma *Lanterne* qui en a rapporté *quarante* ou *cinquante* au libraire; que je n'aie retiré que 30 louis de ma *France libre* qui a rapporté mille écus au libraire. Le bruit qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers, qui ne m'ont rien laissé, parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la jouissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà donc presque sans créanciers, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puis-

que le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'Assemblée nationale à demeure ici, je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district; aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps? Suis-je sans avoir, sans famille? Est-il vrai que je n'aie ni père ni mère? Mais, direz-vous, il fallait employer à avoir des meubles ces 30 ou 40 louis. Je vous répondrai : il fallait vivre; il fallait payer des dettes que vous m'avez forcé de contracter depuis six ans, je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies? O la mauvaise politique que la vôtre de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la commune de Paris; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du travail, un caractère et de grands services rendus, on ne peut arriver à rien. Mais, chose étonnante! voilà dix ans que je me plains en ces termes, et il m'a été plus facile de faire une révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père, une fois pour toutes, une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement! Quel homme vous êtes! avec tout votre esprit, et toutes vos vertus, vous n'avez pas su même me connaître. Vous m'avez éternellement calomnié, vous m'avez appelé éternellement un prodigue, un dis-

[redacted]

sipateur, et je n'ai été rien moins que tout cela. Toute ma vie, je n'ai soupiré qu'après un domicile, après un établissement, et après avoir quitté Guise et la maison paternelle, vous n'avez pas voulu qu'à Paris j'eusse un autre gîte qu'une hôtellerie, et voilà que j'ai trente ans. Vous m'avez toujours dit que j'avais d'autres frères! oui, mais il y a cette différence que la nature m'avait donné des ailes et que mes frères ne pouvaient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenait à la terre.

Vous avez appris sans doute la grande révolution qui s'est faite. *Consummatum est.* Le roi, la reine, le dauphin sont à Paris. Cinquante mille hommes, dix mille femmes ont été les chercher avec vingt-deux pièces de canon. Il y a eu sept gardes du corps tués, six gardes nationaux, une femme et six bourgeois. A l'arrivée de la famille royale, j'ai crû voir six familles de Persée derrière le char de Paul-Émile. Le roi et la reine devaient fondre en larmes. Ils ne sont entrés que la nuit. On criait : « *Nous amenons le boulanger et la boulangère.* » Hier, aux Tuileries, la reine s'est montrée à la fenêtre; elle a causé avec les poissardes, elle en a invité à dîner ; il s'est tenu à la croisée des espèces de conférences entre les dames de la cour et les dames de la halle. La reine a demandé grâce pour le comte d'Artois et le prince de Condé. Les dames de la halle ont accordé la grâce, scène infiniment ridicule. Aujourd'hui elles sont allées chercher l'Assemblée nationale qui vient aussi à Paris. Adieu, car il faut que je fasse mille courses.

Aidez-moi dans ces circonstances et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que vous pouvez me refuser un lit? Je vous ai dit que je ne voulais plus entendre parler de Guise. Votre

nullité dans ce pays, et à plus forte raison la mienne, m'en ont détaché. Faites donc quelque chose pour moi, pour votre fils ainé.

P. S. L'heure de la poste était passée, j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par les lettres du cousin Deviefville me confirme dans la pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires; on m'invite à dîner; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile; je vous en supplie, aidez-moi, envoyez-moi six louis, ou bien un lit.

A son père, relativement à son journal des *Révolutions de France et de Brabant*.

4 décembre 1789.

Mon cher père,

Je vous ai fait passer le numéro 1er de mon journal; ne l'avez-vous point reçu? Je vous prie de m'en accuser la réception. Je vous envoie deux prospectus. Si faire se peut, car nul n'est prophète en son pays, envoyez-moi des souscriptions. Me voilà journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. On a trouvé mon premier numéro parfait; mais soutiendrai-je ce ton? J'ai tant d'occupations que je vous écris ceci à deux heures après minuit. Je vous embrasse. Bonsoir.

P. S. Je vous souhaite la bonne fête et un joyeux

Saint-Nicolas. Deviniez-vous que je serais un Romain quand vous me baptisiez *Lucius*, *Sulpicius*, *Camillus*? et prophétisiez-vous?

A son père, à propos des *Révolutions de France et de Brabant*.

31 décembre 1789.

Mon cher père,

Recevez mes souhaits de bonne année, vous, ma chère mère, mes frères et sœurs. La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal. J'ai, dans la seule ville de Marseille, cent abonnés, et dans celle de Dunkerque cent quarante. Si j'avais prévu cette affluence d'abonnés, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an; il est vrai qu'il m'en promet quatre mille quand je serai arrivé à trois mille souscripteurs (tant ces libraires sont juifs!). Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres! quelles vérités flatteuses je reçois! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention. Ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentiments. Sur un mot de mon numéro 5, M. de Lafayette vient de me prier de lui écrire, si je n'ai pas le temps de passer chez lui pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de la liberté; mais il est facile d'être modeste lorsque l'on



ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se plaisait à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassements des républicains qui viennent me voir, et quelques-uns de fort loin. Adieu. Je vous embrasse mille fois. Peut-être dans peu pourrai-je vous demander mon frère.

A son père.

15 mars 1790.

Mon très-cher père,

Je vois bien qu'il est plus facile de vous passer de mes nouvelles que moi des vôtres. Mes occupations devraient être auprès de vous l'excuse de mon silence, et je ne m'attendais pas que vous me puniriez en ne m'écrivant plus, parce que je vous ai écrit par la voie de mon journal. Je succombe à la fatigue et aux chagrins; je n'enrichis que mon libraire. J'apprends qu'on me contrefait dans le Languedoc et la Provence, et je sens que de plus en plus mon entreprise est au-dessus de mes forces. Lorsque j'ai sacrifié depuis six mois tout mon argent à payer des dettes, à me donner un domicile, des meubles et des effets pour plus de cent louis, de grâce apprenez-moi du moins que vous n'êtes pas de mes ennemis, et joignez-vous à ceux qui m'encouragent. J'ai reçu quelques lettres infiniment honorables des Linguet, des Lameth, des d'Aiguillon

et de ce qu'il y a de plus illustre dans l'Assemblée nationale. Je ne demande point des nouvelles de Guise, mais donnez-m'en de vous. Il y a bien des moments où, malgré les compliments d'une foule de gens qui me disent que j'ai les flèches d'Hercule, je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné que Philoctète dans l'île de Lemnos. Mon libraire m'assure qu'il vous a fait passer et à mon frère mes numéros. Je vous embrasse mille fois.

A son père.

6 décembre 1790.

Mon très-cher père,

Je suis allé chez le nouveau garde des sceaux, qui m'a fait tant d'amitié et en particulier et publiquement, m'appelant son cher confrère, me serrant la main et me priant d'aller déjeuner avec lui toutes les fois que j'en aurais le moment, que, malgré la répugnance à demander rien pour moi, je l'ai sollicité de redresser à votre égard les torts de C... Je lui ai dit que le commissaire du roi nommé à Guise ne tenait pas à ce district, et échangerait volontiers si on le plaçait ailleurs.

Je vous embrasse et toute ma famille. Voilà bien des fois que je vous demande du linge inutilement, une nappe, des serviettes et une paire de draps.



A son père, pour lui annoncer son mariage.

11 décembre 1790.

Aujourd'hui, 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses parents me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant vingt mille livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bonheur; le père était ébloui par les offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec cent mille francs; Lucile, qui avait déjà refusé vingt-cinq mille livres de rente, n'a pas eu de peine à lui donner son congé. Vous allez la connaître par ce seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre; je me jette aux genoux de Lucile: surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens; elle était tout en larmes, elle pleurait même abondamment et cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurais pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir ces deux contrastes. Son père m'a dit qu'il ne différait plus de nous marier que parce qu'il voulait me donner auparavant les cent mille francs qu'il a promis à sa fille, et que je pouvais venir avec lui chez le notaire quand je voudrais. Je lui ai répondu : «Vous êtes un capitaliste, vous avez remué de

l'espèce pendant toute votre vie, je ne me mêle point du contrat et tant d'argent m'embarrasserait; vous aimez trop votre fille pour que je stipule pour elle. Vous ne me demanderez rien, ainsi dressez le contrat comme vous voudrez. » Il me donne en outre la moitié de sa vaisselle d'argent, qui monte à dix mille francs. De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop haut. Soyons modestes dans la prospérité. Envoyez-moi poste pour poste votre consentement et celui de ma mère; faites diligence à Laon pour les dispenses, et qu'il n'y ait qu'une seule publication de bans à Guise comme à Paris. Nous pourrons bien nous marier dans huit jours. Il tarde à ma chère Lucile autant qu'à moi qu'on ne puisse plus nous séparer. N'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles, et comme moi renfermez votre joie dans votre cœur, ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de mes frères et sœurs. Je suis maintenant en état de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie : ma maîtresse, ma femme, votre fille et toute sa famille vous embrassent.

A son père relativement à son mariage.

20 décembre 1790.

Mon très-cher père,

C'est la troisième lettre que je vous écris pour vous demander votre consentement à mon mariage avec une femme toute céleste, et vous avez laissé partir la poste sans m'envoyer votre acceptation; je ne m'attendais pas que les obstacles à ce mariage viendraient



de votre part, vous auriez dû prendre la poste et être venu me l'apporter vous-même. Vous connaissez la vivacité de mon caractère et dans quelle situation violente vous m'auriez jeté si vous aviez opposé un *veto* absolu et même un veto suspensif.

M. Duplessis veut bien vous attester lui-même qu'il accorde sa fille à votre fils.

A son père après son mariage avec Lucile Duplessis.

3 janvier 1791.

Mon très-cher père,

Enfin j'ai été marié avec Lucile le mercredi 29 décembre. Mon cher Bérardier[1] a fait la célébration à Saint-Sulpice, assisté de M. le curé qui avait presque sollicité l'honneur de la faire. J'ai eu bien des difficultés à l'évêché pour une dispense de l'Avent. Un M. Floirac, grand-vicaire, m'a dit que j'étais cause qu'on avait brûlé son château; que je lui avais fait perdre vingt mille livres de rente, etc... Des patriotes de l'Assemblée nationale n'ont pu obtenir cette dispense qu'ils sollicitaient pour moi; mais Bérardier a tant fait qu'il l'a enfin obtenue. J'ai eu aussi infiniment à me louer du curé de Saint-Sulpice, qui s'est employé pour moi avec bien de la chaleur. J'avais pour témoins Péthion et Robespierre, l'élite de l'Assemblée nationale, M. de Sillery, qui avait voulu en être, et mes deux confrères Brissot de Warville et Mercier, l'élite des journalistes. Bérardier a prononcé avant la

1. Proviseur du lycée Louis-le-Grand.

célébration un discours touchant et qui nous a fait bien pleurer, Lucile et moi. Nous n'étions pas seuls attendris; tout le monde avait les larmes aux yeux autour de nous. Le dîner s'est fait chez moi; il n'y avait que M. et madame Duplessis, leur demoiselle Adèle, ma Lucile, les témoins et le célébrant. M. Deviefville n'a pu s'y trouver, retenu, a-t-il dit, par une indisposition, mais il avait signé le contrat de mariage. S'il a pour vous une amitié aussi sincère et aussi désintéressée que vous le croyez, il a dû être fort content de la dot qui est de cent douze mille livres. Nombre de journaux ont parlé de mon mariage; les patriotes s'en réjouissent, les aristocrates en enragent et injurient la famille qui m'a honoré de son alliance. Mais tous s'accordent à admirer ma femme comme une beauté parfaite, et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite. Il ne tiendrait qu'à moi de faire condamner le *Journal de la cour et de la ville* à de grosses réparations envers ma femme et sa famille devant les nouveaux juges, pour avoir imprimé il y a trois jours : *On dit que cette beauté est fille naturelle de l'abbé Terray*[1]; mais c'est une folie si absurde, la mère a besoin de tant de vertu pour résister aux attaques auxquelles sa beauté l'a exposée et elle en a fait si souvent preuve ! Elle n'a même jamais vu l'abbé Terray; son mari n'a été premier commis du contrôle général qu'après sa mort et sous M. de Clugny; sous l'abbé Terray, il était au trésor royal. Tout cela est si bien connu que cette famille respectable n'a fait que rire des calomnies des infâmes aristocrates, et m'a conseillé de les mépriser.

1. Rétif de la Bretonne a reproduit ce bruit calomnieux et d'autres encore. (Voy. l'*Année des Dames nationales*, Décembre 1794, page 3823.)



Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage ; mais plus je connais Lucile et plus il faut me prosterner devant elle. Je n'ai pas eu le temps de vous écrire plus tôt parce que je me suis fait un point d'honneur de faire ce numéro de mon journal mieux que les précédents, et que je n'ai eu que deux jours pour le composer.

Ma femme vous embrasse, vous, ma chère mère et toute ma famille. Elle me charge de vous dire qu'elle n'a pas encore eu le temps de se reconnaître, qu'elle n'ose vous écrire de peur de ne pas soutenir l'opinion que je vous donne d'elle, et qu'elle remet sa lettre à quelques jours. Elle a été enchantée de votre lettre au sujet de mon mariage ; elle l'a relue bien des fois avec attendrissement.

Votre fils,

CAMILLE DESMOULINS,

Le plus heureux des hommes et qui ne désire plus rien au monde.

A ....

Août 1791.

Cher et illustre frère,

Vous m'avez dit, dans notre dernière entrevue, qu'on répandait que le numéro 36 des *Révolutions de Brabant* n'était pas de moi, et vous aviez pu le croire parce que vous n'aviez pas encore lu le numéro ; car ce n'est pas vous qui n'auriez pas tout de suite reconnu mon style. Je vous prie de prévenir ceux qui n'auraient pas ce discernement, que je ne suis point l'auteur du numéro 87 qui vient de paraître. Le numéro 87 m'a

expliqué pourquoi on avait publié que le précédent n'était pas de moi. Mon continuateur anonyme, en faisant croire que ce numéro qui avait réussi n'était point de Camille Desmoulins, cherchait à préparer le même succès et à conserver les mêmes acheteurs aux numéros suivants qu'il allait publier. Je ne me plains point qu'il ait intitulé sa feuille *Révolution de France et de Brabant*, titre qui appartient à tout le monde, ni même *numéro 87*, quoique ce titre semble n'appartenir qu'à moi, puisque j'ai fait les 86 autres. Je ne trouve pas mauvais non plus la petite usurpation de mon épigraphe : *Quid novi?* Je me réjouirais même de tout cela, puisque le continuateur semble patriote, si je pouvais croire à ce patriotisme. Mais il n'y a point de patriotisme sans probité, et la probité défendait au continuateur de tromper le public, en lui faisant lire en grosses lettres sur le frontispice du Journal : *Par Camille Desmoulins, de la Société des Amis de la Constitution.* Il est vrai qu'à la ligne précédente on lit : *ci-devant;* mais ce mot est en petites lettres et placé si ingénieusement, que personne ne l'a lu. Permettez, mon cher confrère, que je réclame dans votre journal contre toutes ces tromperies, qui ne sont pas dans ce genre les plus perfides dont j'ai à me plaindre.

A .... de Marseille.

Monsieur,

J'ai toujours été trompé sur mes abonnés par les personnes que j'avais chargées d'expédier mon journal. Je n'ai reçu aucune lettre de vous, que je ne con-

naissais nullement pour un de mes souscripteurs de Marseille. J'en reçois une aujourd'hui en date du 20 juillet, où vous m'apprenez que je vous ai fait parvenir, jusqu'au numéro 68, 13 exemplaires de mon journal. Je ne savais pas un mot de ces abonnements; je vous enverrais les huit que vous me demandez par numéro, si je continuais mon journal; mais les infidélités réunies pour moi de M. Caillard et de la poste, et surtout l'anéantissement de la liberté de la presse dans la capitale, m'ont dégoûté de ce travail périodique, que je finis au numéro 86. Si vous le souhaitez, je vous expédierai, depuis le numéro 68 exclusivement, les numéros qui vous manquent pour compléter votre collection; mais, ayant cessé de travailler, et cette expédition de nouvelles surannées ayant perdu son principal intérêt qui est la nouveauté, avant de la mettre à la poste à votre adresse, j'ai cru devoir attendre de vous une nouvelle demande.

Rendez-moi le service de dire à M. Mossy que, pour remplir mes engagements avec mes abonnés, je leur ferai passer en un seul volume, je ne puis pas assigner l'époque, les 250 pages qu'il me restait à livrer en six numéros.

J'ai l'honneur d'être parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CAMILLE DESMOULINS.

Si vous voyez l'abbé Rives, dites-lui que je me réjouis d'être électeur du département de Paris, dans l'espérance de venger son mérite trop méconnu, en l'appelant à la bibliothèque dite du roi, la seule digne de lui. Puisque la réputation ne se fait que de loin, que Marseille nomme Danton à la prochaine législa-

[redacted]

ture, et je tâcherai, si je ne puis me faire nommer à Paris, de faire nommer au moins l'abbé Rives. Alors nous aurions dans la seconde législature, en ces deux hommes seuls, l'éloquence de Marius ou du paysan du Danube, et la science de Varron. Pour vous remercier de ces commissions dont je prends la liberté de vous charger, je vous fais passer huit exemplaires de mon numéro 86.

Liberté, prospérité et splendeur à Marseille qui nous envoie de si belles adresses.

A son père.

6 décembre 1791.

Mon très-cher père,

Notre cousin Deviefville a dû vous dire que je m'étais reproché plus d'une fois de ne point vous écrire ; mes sentiments n'ont point changé pour vous. J'ai toujours cru réparer mes torts en vous rendant quelque grand service, mais je ne sais point intriguer, ni même demander. Voilà pourquoi j'ai vu tous mes cadets, dans la révolution, me passer sur le corps. Malgré cela, comme je suis abondamment pourvu de philosophie, et que dans tout ce que j'ai fait et écrit depuis trois ans, je n'ai fait que suivre ma conscience et ma haine innée des abus, je me console aisément de l'ingratitude publique avec le témoignage de ma propre estime ; et après avoir tour à tour élevé, on a baissé Mirabeau, Lafayette et les Lameth, selon qu'ils se montraient amis ou ennemis de la nation : après avoir tant contribué à élever à la mairie et aux places



qu'ils occupent, mon cher Pétion[1] et tous nos féaux Robespierre, Rœderer, Manuel, etc., je rentre, après la révolution, dans le barreau, où la révolution m'a trouvé quand elle a commencé, et je vais débuter par une cause contre d'André, qui vient d'assigner, en réparation de calomnie, la ville de Marseille, c'est-à-dire la Société des Amis de la Constitution, dans cette ville où tout le monde est jacobin.

Je viens à la liquidation de votre office. Votre numéro enregistré du 8 avril 1791, n'étant que le 6836, j'ai cru inutile de presser votre liquidation, ou de faire passer la note de votre numéro 6836 au cousin Blin, qui ne m'a pas fait l'honneur de venir me voir lorsque j'ai entendu M. Clavière faire la très-sage motion de suspendre tous les payements d'office, et l'assemblée prendre sa motion en considération et la renvoyer à ses comités. Il est absurde, au suprême degré, qu'un débiteur, qui vend ses biens, paye au fur et à mesure les premiers créanciers qui se présentent sans connaître le *quantum* de sa dette; il est souverainement injuste que la nation qui vendait ses biens ait fait des créanciers privilégiés, qu'elle ait dit à ceux qui lui avaient prêté 10 ou 50,000 francs sur le parchemin d'un office : « Votre parchemin, je le convertis en assignats de la valeur de 10 ou 5000 francs, avec lesquels vous pourrez acheter des biens ; » et qu'elle ait osé dire à ceux qui lui avaient prêté aussi 10 ou 50 mille livres sur le parchemin d'un contrat : « Vous, votre remboursement n'est pas exigible. » Il ne faut pas être grand politique pour voir ce qui résultera de tout ceci, en admettant même le calcul de M. de Montesquieu, et en supposant qu'après avoir jugé les offi-

1. Tout à l'heure Camille écrivait *Péthion.*

ciers, il reste à la nation un excédant de cent millions sur le produit de la vente des biens nationaux. Qu'est-ce que cent millions pour payer 150 millions de *rentes annuelles* sur la ville, qui lui resteront à payer, et qui ne seront plus hypothéqués que sur l'impôt? Pour moi (soit dit entre nous), je ne doute guère de la banqueroute; et comme tout le bien de ma femme et de mon beau-père est sur la ville, vous jugez si je dois regarder d'un bon œil mon contrat au principal de cent mille francs à 4 pour cent de retenue; vous jugez si je puis convertir en assignats ce parchemin *indivisible*, à la différence du parchemin de mon office. A la vérité, il y aurait un moyen de diviser ce contrat; ce serait de le vendre sur la place, et même il semble qu'on veut engager les défenseurs à s'en défaire, puisque jamais les contrats sur la ville n'ont haussé si prodigieusement, les contrats à cinq pour cent étant aujourd'hui au pair, et les contrats à quatre pour cent comme le mien valant 77 fr., ce qui est un grand bénéfice, puisque, dans le temps de baisse, mon beau-père a pu l'acheter seulement à 40 francs; je vous en dirais bien la raison politique; mais le dessous de ce jeu serait trop long à expliquer, et ce que j'ai dit doit vous aider à le deviner. Mon intérêt serait donc clairement de m'en défaire, ainsi que mon beau-père, qui a peut-être 30,000 francs sur la ville; mais, c'est à quoi je n'ai pu le déterminer, non plus que ma femme, et quoique je ne dépense rien follement et qu'on me croie plus près de l'avarice que de la prodigalité, tel est mon mépris pour les richesses, que je ne crois pas que cent mille francs vaillent une querelle de ménage. Après avoir proposé mon plan de finance, j'abandonne le reste aux spéculateurs de mon beau-père et je ne contrarie point ma femme; je ne me courrouce que

contre les rois, les tyrans et les grands abus, comme s'il n'y avait que ces choses dignes de ma colère, qui jamais ne descend de ces hauteurs.

Adieu, mon très-cher père, portez-vous bien. Je vous souhaite une vie assez longue pour que (tout tenant état) mes concitoyens me rendent justice, et me mettent à portée de faire pour vous tout ce que je voudrais.

A son père.

3 avril 1792.

Mon très-cher père,

Si Duport, ministre de la justice, ne vous a pas nommé commissaire du roi, votre fils, sans y penser, vous a bien vengé; car, dans un écrit par lequel je répondais à Brissot, ayant publié contre lui et Condorcet un mot que m'avait dit Duport, et qu'il m'avait permis de divulguer, et Duport, interrogé ensuite par Brissot et Condorcet s'il m'avait tenu ce propos, ne l'ayant point désavoué, c'est là ce qui a excité contre lui cette grande tempête et lui a causé ce naufrage, où il a perdu les sceaux et cent mille livres de rentes, quoique ses commis se soient bien gardés de laisser pénétrer que ce fût là le motif de leur animosité; mais vous savez que dans tous les événements politiques, il y a toujours un ressort apparent qui n'est que pour la montre, et un ressort caché qui est toujours le véritable, et on n'envoie jamais un ministre à Orléans par la raison qui semble l'y faire aller.

J'ai espéré deux jours que je parviendrais à faire nommer Danton, un camarade de collége que j'ai dans

le parti opposé, et qui m'estime assez pour ne pas étendre jusqu'à moi la haine qu'il porte à mes opinions[1]. Je m'étais employé de mon mieux, et l'avais fortement recommandé à qui il appartient. Nous avons échoué.

Je vois bien que vous n'avez pas lu mon dernier imprimé, *Brissot démasqué* (je vous le ferai passer par la première occasion). Vous y auriez vu l'exposé naïf de l'état de ma fortune, et la proposition que vous me faites n'aurait pu vous venir à l'idée. J'ai reçu en dot 100,000 francs en contrats constitués sur la ville au denier 4, ce qui me fait 4,000 francs de rentes, et 12,000 francs en deniers convertis en trousseau, mobilier et acquittement de dettes. Comment voulez-vous que dans un moment où tout est renchéri plutôt de moitié que du tiers, avec 4,000 francs de rentes, je puisse acheter un bien de 30,000 francs? Votre maison, la maison natale, m'est chère; personne ne connaît mieux que moi le plaisir qu'éprouva Ulysse en voyant de loin la fumée d'Ithaque; mais avec 4,000 fr., qui dans la circonstance présente ne valent guère plus de 2,000 livres de rentes, comment pourrais-je acheter une maison de 30,000 livres? Surtout quand je vais tout à l'heure avoir un enfant, et que je sens déjà la charge de la paternité par les frais de layette et la tendre sollicitude d'une mère, qui dès à présent s'inquiète des besoins de son fils, et l'aime presque à me rendre jaloux. Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite, car mon journal était une puissance qui faisait trembler mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent là-

1. La phrase et le jugement sont assez curieux à rencontrer sous la plume de Camille Desmoulins, qui deviendra, si je puis dire, le secrétaire du *parti dantoniste*.



chement sur moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire assez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises, après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs ; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la Révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés ; mais ils auront beau faire, celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. *Si j'avais de l'argent, je reprendrais ma plume* et je remettrais bien des gens à leur place, au lieu que, *faute de fonds*, je suis venu à me trouver à l'égard de la révolution comme à l'égard de ma famille.

Il paraît que vous espérez pour moi. Puissiez-vous vivre assez longtemps pour voir ce que je commence à croire qu'on n'a jamais généralement vu, c'est-à-dire qu'après le tour de l'intrigue, soit venu le tour de la probité et des vertus, pour arriver aux places que personnellement j'ambitionne assez peu.

Ma femme et moi nous vous embrassons et toute ma famille.

Votre fils.

A son père.

12 juillet 1792.

Mon cher père,

J'ai attendu que ma femme fût relevée de ses cou-

ches pour vous apprendre en même temps que la mère et l'enfant se portaient bien. Elle est accouchée le 6 de ce mois d'un garçon, qui a été présenté le surlendemain à la municipalité, et a ouvert le registre des naissances. Lecointre et Merlin de Thionville, deux députés fort de mes amis, étaient ses témoins. Je l'ai nommé Horace-Camille Desmoulins. Il est allé aussitôt en nourrice à l'Ile-Adam (Seine-et-Oise) avec le petit Danton. Un successeur ne pouvait me venir plus à propos pour recueillir l'héritage de ma popularité, à la veille des dangers que présage aux principaux auteurs de la Révolution l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager, et de ne pas avoir de mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages, surtout depuis six mois, et les quatre numéros que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des patriotes*, ont montré combien je connaissais le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournait la Révolution. Tout le monde dans mon parti semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise ; ils se disent : nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun, et il ne fallait pas autre chose ; mais ils sont obligés, en ce moment, de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et se dissimuler qu'ils ont été imbéciles. Comment aurais-je été cru du peuple ? Je n'ai pu seulement me faire croire de ma famille ici. Je n'ai cessé depuis deux ans de faire voir à mon beau-père et à ma femme que la banqueroute était inévitable; il ne m'a pas été difficile de leur montrer, comme un et un font deux, que ce qu'il y avait de mieux à faire était de convertir leurs rentes



sur la ville en biens nationaux. Combien je me serais estimé heureux si, avec des assignats, j'avais pu vous porter de quoi vous libérer de vos dettes! En ce moment vous seriez quitte enversvos créanciers, et vous ne resteriez débiteur que de ma femme et de mon fils. Au lieu de vous avoir à la fois rendu un si grand service, et en même temps d'avoir assuré à ma femme et à mon fils leurs biens, double plaisir, double avantage pour moi, je me vois à la veille de perdre en entier une dot considérable, placée sur le roi, c'est-à-dire hypothéquée sur l'indivisibilité des quatre-vingt-trois départements. Telle est ma crainte d'attrister ma femme en la moindre chose, que connaissant bien qu'elle ne consentirait jamais à convertir ses contrats de rentes en d'autres contrats, je ne lui en ai même jamais parlé, parce que je regarde la paix du ménage et l'union conjugale comme un bien auquel il faut sacrifier même la fortune, et qu'il m'est plus aisé de vivre dans un tonneau que dans un palais, où je disputerais avec ma femme, dont les vertus et la tendresse pour moi mériteraient que je fisse taire même ma raison.

J'embrasse ma famille.

A son père, sur la journée du 10 août.

15 août 1792.

Mon cher père,

Vous avez appris par les journaux les nouvelles du 10 août. Il ne me reste qu'à vous faire part de ce qui me regarde. Mon ami Danton est devenu ministre de

la justice par la grâce du canon : cette journée sanglante devait finir, pour nous deux surtout, par être élevés ou hissés ensemble. Il l'a dit à l'Assemblée nationale :

« Si j'eusse été vaincu, je serais criminel. »

La cause de la liberté a triomphé. Me voilà logé au palais des Maupeou et des Lamoignon. Malgré toutes vos prophéties que je ne ferais jamais rien, je me vois élevé à ce qui était le dernier échelon de l'élévation d'un homme de notre robe, et loin d'en être plus vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a dix ans, parce que je vaux beaucoup moins qu'alors par l'imagination, la chaleur, le talent et le patriotisme que je ne distingue pas de la sensibilité, de l'humanité et de l'amour de ses semblables, que les années refroidissent. Elles n'ont point attiédi en moi l'amour filial, et votre fils, devenu secrétaire général du département de la justice et ce que l'on appelait secrétaire des sceaux, espère ne pas tarder à vous en donner des marques. Je crois la liberté affermie par la révolution du 10 août. Il nous reste à rendre la France heureuse et florissante autant que libre. C'est à quoi je vais consacrer mes veilles. Si votre commissaire du roi a envie de troquer et de vous laisser sa place, il pleut depuis quinze jours des démissions de commissariats.

CAMILLE DESMOULINS,

Secrétaire général du département de la justice.

La vésicule de vos gens de Guise, si pleins d'envie, de haine et de petites passions, va bien se gonfler de fiel contre moi, à la nouvelle de ce qu'ils vont appeler ma fortune et qui n'a fait que me rendre plus mélancolique, plus soucieux, et me faire sentir plus vive-



ment tous les maux de mes concitoyens et toutes les misères humaines.

J'ai appris que ma cousine Flore vient de se marier. Veuillez lui faire mes compliments et me rappeler à la mémoire de toute ma famille. J'embrasse ma chère mère.

Nous sommes entrés ici, comme vous le voyez, par la brèche du château des Tuileries, et je ne vois guère que les hulans et les Tyroliens qui puissent nous chasser de la place Vendôme.

A son père. Il lui fait espérer qu'il sera nommé membre de la Convention.

26 août 1792.

J'ai remis l'affaire du cher cousin Ribauville à M. Perdrix pour la suivre au tribunal de cassation. Je vous envoie mes derniers écrits, qui vont probablement me déloger de la chancellerie, en me faisant passer à la Convention nationale. Il y a apparence que plusieurs départements me nommeront et surtout Danton, et il n'hésitera pas un moment à quitter le ministère pour être représentant du peuple. Vous pensez bien que je suivrai un exemple que je lui aurais donné, si j'étais à sa place. Danton n'est pas de Paris non plus que moi, et c'est une chose remarquable, que parmi tous les principaux auteurs de la Révolution et dans tous nos amis, nous n'en connaissons peut-être pas un seul qui soit né à Paris. C'est aussi une chose remarquable, que ce soit Paris qui récompense presque toujours dans les citoyens des départements leurs ser-

[redacted]

vices et leurs talents méconnus de leurs compatriotes. Envoyez-moi le nom de Dubucquoi. Dans quel régiment est-il? Dans quelle armée?

Votre fils.

A son père, sur la publication de son *Histoire des Brissotins.*

9 juillet 1793.

Mon très-cher père,

Vous vous plaignez de ce que je ne vous écris point; je devrais plutôt vous adresser ce reproche, à vous qui avez toujours la plume à la main. Pour moi, je ne la prends qu'à la dernière extrémité, comme vous avez pu voir par le dernier écrit dont je vous ai adressé deux exemplaires, et dont il s'est débité ici 4,000, mon *Histoire des Brissotins*. Je m'étonne que vous ne m'en ayez pas parlé dans le billet que j'ai reçu de vous.

Je souffre de ne pouvoir aller revoir ma famille pendant quelques jours; mais je ne puis faire partager à ma femme ce genre d'affections, et je ne saurais vous rendre combien elle a de répugnance pour le voyage le plus court, même ajourné après la clôture de la Convention et à la paix. Elle a tellement peur qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous embrasser, qu'elle s'inquiéterait si elle me voyait vous écrire, et je profite de la réorganisation de l'Assemblée et du cabinet que me procure le comité de la guerre dont on m'a fait secrétaire, pour vous écrire en liberté, sans qu'elle vienne lire derrière mon épaule si je n'écris point à Guise. J'imagine que ce qui lui donne

cette sollicitude, c'est le souvenir de quelque cousine dont on lui avait parlé, outre qu'elle ne se trouve pas assez riche pour voyager comme elle le souhaiterait dans une famille avec qui elle sent que je partagerais volontiers ma fortune si j'en avais acquis. Mais je me félicite à chaque instant de sortir de la Convention et de la Révolution comme j'y suis entré, et sans avoir arrondi mon patrimoine du bourg de l'Égalité. Aussi ai-je échappé à toutes les satires contre l'opulence subite de quelques patriotes, et on ne pourra pas m'accuser d'avoir fait une spéculation de la République. Comptez que dès que les affaires me permettront de m'échapper pendant quelques jours et que la nation, qui dans ce moment fait notre distribution de prix, nous couvre de fleurs et nous assiége de fanfares tous les jours à la Montagne, nous aura mis en vacances, j'irai vous embrasser.

Il y a tant de gens à la Convention pour qui c'est une volupté de se trouver à la tribune et d'y enfiler des paroles, que je me fais un plaisir de leur laisser ce régal; voilà pourquoi vous n'entendez pas parler de moi dans les journaux, et je me suis fait député consultant. Mais n'allez pas me croire dans les jardins d'Armide, et mon dernier ouvrage, précurseur de la révolution du 31 mai, dont il a été véritablement le manifeste, ainsi que la circulaire des Jacobins sur cette révolution dont j'ai été le rédacteur, n'ont pas peu contribué à éventer la grande mine des Brissotins, qui était un chef-d'œuvre de travail souterrain depuis Amiens jusqu'à Marseille. Je ne vous parle point du citoyen Verrière; j'étais malade dans le temps où j'aurais pu lui être utile, et n'étant pas d'ailleurs du comité de surveillance, tout ce que j'ai pu faire était de le recommander, ce que j'ai fait. Je vous

embrasse, et souhaite que vous viviez aussi longtemps que la République, qui commence à se porter assez bien. J'embrasse également ma chère mère, mes sœurs et ceux de ma famille qui se souviennent de moi avec amitié.

A son père, sur la mort de son frère Semery, sur la marche qu'il a toujours suivie pendant la révolution et sur la situation politique de la France à cette époque.

10 août 1793.

Mon cher père,

Je suis bien fâché de vous avoir parlé de mon frère Semery, mort en combattant pour la patrie; je n'avais d'autre certitude d'une perte si affligeante pour vous que l'indice de son long silence, et je saisis avec avidité vos doutes sur sa mort pour y rattacher mes espérances. Puisse-t-il vous être rendu par les ennemis entre les mains desquels il est peut-être tombé prisonnier! J'ai éprouvé encore plus tout à l'heure, en voyant mon fils, combien ce coup avait dû être sensible à votre cœur. Ma femme et moi avons été touchés vivement de l'intérêt que vous témoignez pour cet enfant si aimable et que nous aimons tant, que j'ai une crainte horrible de le perdre. La vie est si mêlée de maux et de biens en proportion, et depuis quelques années le mal se déborde tellement autour de moi sans m'atteindre, *qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé.*

Si nous avons la paix et du temps plus calme, comptez que nous irons vous embrasser, ma femme



et moi ; je vous fais passer une brochure[1] que je viens de publier. Son succès prodigieux depuis deux jours me fait craindre que je me sois trop vengé. J'ai besoin de descendre au fond de mon cœur et d'y trouver toujours le même patriotisme, pour m'excuser à mes yeux, en voyant rire ainsi les aristocrates; aussi pourquoi m'attaquait-on avec cette indignité. Je me redis avec Horace : *Si quis atra dente me petiverit, inultus ut flebo puer.*

On a dit qu'en tout pays absolu, c'était un grand moyen pour réussir que d'être médiocre. Je vois que cela est peut-être vrai des pays républicains. Que m'importerait de réussir ? Mais je ne puis soutenir la vue des injustices, de l'ingratitude, des maux qui s'amoncellent. Qu'est-ce que la peste, sinon une mortalité épouvantable ? Que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu ? *O ubi campi Guisiaque.* Où est l'asile, le souterrain qui me cacherait à tous les regards avec ma femme, mon enfant, et mes livres. Je ne saurais m'empêcher de penser sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfants, ont aussi leurs pères. Au moins, je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles, assises ensemble au gouvernail. Adieu. Je vous embrasse. Ménagez votre santé, pour que je puisse vous serrer contre ma poitrine si je dois survivre à cette révolution ; quoiqu'il y ait des moments où je suis tenté d'aller m'écrier comme le lord Falkland et d'aller me faire tuer en Vendée ou aux frontières pour me délivrer du spectacle de tant de maux, et d'une

1. Lettre au général Dillon.

révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la République, et dans laquelle je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition, et la cupidité à la place de la cupidité. Il est vrai que la liberté de la presse est un grand remède dont nous devons le bienfait à la Révolution, et il y avait cet avantage dans le nouveau régime sur les fripons, qu'on peut les faire pendre; sur les intrigants et les ignorants, qu'on peut les livrer au ridicule. L'état des choses, tel qu'il est, est incomparablement mieux qu'il y a quatre ans, parce qu'il y a espoir de l'améliorer, espoir qui n'existe pas sous le despotisme dont les esclaves sont comme les damnés qui n'ont plus d'espérance; mais c'est au prix de tant de sang versé, que je trouve qu'une si grande dépense de la nation en hommes devait lui apporter plus de bonheur. Embrassez pour moi ma mère, ma famille et tous mes amis.

A Lucile, son épouse, datée de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lucile, ma Vesta, mon ange,

Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de ma vie à te voir. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace. Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander les choses de première nécessité. Mais je vais passer tout le temps de ma pri-

son à t'écrire, car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou (*ici l'on remarque la trace d'une larme*) et cette pauvre Daronne[1].

Envoie-moi un pot à l'eau, le verre où il y a un C et un D, nos deux noms, une paire de draps, un livre in-12 que j'ai acheté il y a quelques jours à Charpentier, et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes ; ce livre roule sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes, et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement ; oui, ma bien-aimée, nous pouvons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg ! Mais envoie-moi ce livre. Adieu Lucile, adieu Daronne, adieu Horace ! Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein. (*Ici se trouve la trace d'une seconde larme.*)

Ton CAMILLE.

1. C'était le nom familier donné par Camille à madame Duplessis, sa belle-mère.

A la prison du Luxembourg.

Primidi germinal deuxième décade.

Un chandelier, de la chandelle. Envoie-moi aussi ma grande robe de chambre. Envoie-moi à dîner, car je ne vois point de commissionnaire, personne. Je suis dans une chambre assez commode du reste, excepté que les fenêtres sont à mes pieds ; il me semble qu'on me fera faire l'apprentissage du tombeau par la solitude où l'on me laisse. J'écris à Robespierre, sans doute il te fera réponse.

A Lucile, de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lolotte,

Le chagrin de notre séparation m'a allumé le sang. Je n'ai point de chambre à feu ; il faut que tu m'envoies un fourneau, de la braise, un soufflet, une cafetière. Il me faudrait aussi une cuvette et une cruche d'eau. Adieu Lucile, adieu Horace, adieu Daronne, adieu mon vieux père. Écris-lui une lettre de consolation. Je suis malade, je n'ai mangé que ta soupe depuis hier. Le ciel a eu pitié de mon innocence ; il m'a envoyé dans le sommeil un songe où je vous ai vus tous. Envoie-moi de tes cheveux et ton portrait : oh ! je t'en prie, car je pense uniquement à toi, et jamais à l'affaire qui m'a amené ici, et que je ne puis deviner.

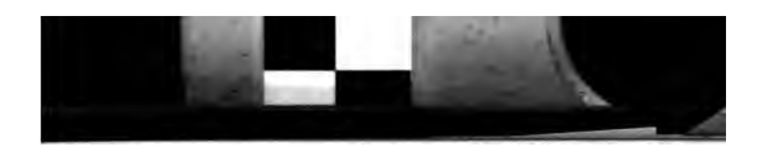


Dernière lettre de Camille Desmoulins à sa femme.

Duodi germinal, 5 heures du matin (1er avril).

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort ; on n'a point le sentiment de sa captivité ; le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour ; toi, Horace et Daronne, qui était à la maison ; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! O ma chère Lucile, où es-tu ? (*Ici on remarque la trace d'une larme.*) Hier au soir j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur (*Ici encore une trace de larme*), à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près de toi, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien

bonne ; je voudrais que tu m'achetasses de ces lunettes comme j'en avais une paire il y a six mois, non pas d'argent, mais d'acier, qui ont deux branches qui s'attachent à la tête. Tu demanderais du numéro 15, le marchand sait ce que cela veut dire. Mais surtout, je t'en conjure, Lolotte, par nos amours éternelles, envoie-moi ton portrait; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur, ma chère Lucile ; me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Eh bien ! vous l'avez vue ! » lui dis-je, comme je le disais autrefois à cet abbé Landeville, et je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de ta présence, quelque chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans retard. Je le verrai à ce qu'il paraît deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messager de nos douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois le messager de nos plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement ; j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir, j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit : « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit, mais toi ici ! la contre-révolution



est donc faite? » Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation et que, si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie, tu ne t'imagines pas ce que c'est que d'être au secret sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal. C'est vivre et être mort tout ensemble, c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil. On dit que l'innocence est calme, courageuse. Ah! ma chère Lucile, ma bien-aimée! Souvent mon innocence est faible comme celle d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils! Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement, mais mes collègues, mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot! Mais la République! après tout ce que j'ai fait pour elle. C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices! En entrant ici j'ai vu Hérault-Séchelles, Simon, Fenoux, Chaumette; ils sont moins malheureux: aucun n'est au secret. C'est moi qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haines et de périls pour la République, moi qui ai conservé ma pauvreté au milieu de la révolution, moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi; c'est moi que des hommes qui se disaient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme un conspirateur. Socrate but la ciguë, mais au moins il voyait dans sa prison ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de toi! Le plus grand criminel serait trop puni s'il était arraché à une Lucile, autrement

que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ; mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens.... On m'appelle.... Dans ce moment les commissaires du Tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ! Je vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup, dis adieu à mon père. Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers moments ne te déshonoreront point. Tu vois que ma crainte était fondée, que mes pressentiments furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste par ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils ; j'aurais été aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans ; mais c'est un phénomène que j'aie traversé depuis cinq ans tant de précipices de la révolution sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, que tous disent comme Denis de Syracuse : « la tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse : c'est celle des Brutus et des Caton les tyrannicides. O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour

te rendre heureuse, pour composer avec ta mère et mon père un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services! Je ne dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Phélippeaux ; et puisque mes collègues ont été assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais pas, mais à coup sûr les plus grossières, je puis dire que nous mourons victimes de notre courage à dénoncer les traîtres et de notre amour pour la vérité. Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage que nous périssons les derniers des républicains. Pardon, chère amie, ma véritable vie que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire. Je devrais bien plutôt m'occuper de la faire oublier, ma Lucile, mon bon loulou, ma poule à Cachant[1]. Je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par des cris ; ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour mon Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé. Malgré mon supplice, je

1. Cachant est un petit village qui se trouve près de Paris, sur le chemin de Bourg-la-Reine, où madame Duplessis avait une maison de campagne. Camille et Lucile, en allant voir madame Duplessis, avaient souvent remarqué à Cachant une poule qui, inconsolable d'avoir perdu son coq, restait jour et nuit sur la même branche et poussait des cris qui déchiraient l'âme ; elle ne voulait plus prendre de nourriture et demandait la mort. C'est à cette poule que Camille fait ici allusion.

crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité ; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile, ô Annette ! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur? Adieu Loulou, adieu ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre ! Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensibles. Adieu Lucile, ma Lucile ! ma chère Lucile ! Adieu, Horace, Annette[1], Adèle[2] ! Adieu mon père. Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile, je la vois, ma bien-aimée ! ma Lucile ! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants[3].

1. Nom familier que donnait encore Camille à madame Duplessis.

2. Sœur de Lucile ; elle ne se maria point et vécut toujours avec sa mère, dont elle fut l'unique consolation après la mort de Camille, de Lucile et de M. Duplessis.

3. Cette lettre, imprimée en 1794, à la suite du *Vieux Cordelier*, a été collationnée avec soin sur l'original qui se trouve entre les mains de M. Matton aîné. Madame Duplessis et mademoiselle Desmoulins, sœur de Camille, lui avaient remis tout ce qu'elles possédaient de l'auteur et notamment ses manuscrits et son portrait. A Vervins, M. Matton possède encore la table de travail de Camille Desmoulins.



APPENDICE

La figure littéraire de Camille Desmoulins ne serait point complète si l'on ne donnait les extraits, déjà bien connus du public, de ce *Journal* personnel que Lucile, l'épouse de l'écrivain, rédigeait comme sous la dictée de ses impressions personnelles et des événements du dehors. Ce *Journal* n'est malheureusement point parvenu complet jusqu'à nous. Mais nous possédons du moins une véritable page d'un intérêt psychologique et historique tout à fait important, c'est le récit des journées pleines de poudre et de trouble que traversa Lucile du 9 au 11 août 1792. Rien n'est plus vivant et plus remarquable.

Nous donnons aussi la lettre que Lucile écrivit vainement à Maximilien Robespierre pour lui demander de sauver Camille [1].

1. Quelques autres fragments des écrits de Lucile, actuellement en notre possession, seront publiés plus tard.





PORTEFEUILLE DE LUCILE

SUR LE 10 AOUT 1792

Jeudi, 9 août.

Qu'allons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, ô mon pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons être libres. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de malheur, le courage m'abandonne.

12 décembre.

Quelle lacune depuis le 9 août! que de choses! quel volume j'aurais fait si j'avais continué. Comment me rappeler tant de choses? N'importe, je vais en retracer quelque chose. Le 8 août, je suis revenue de la campagne. Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. On avait voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des Marseillais à dîner; nous nous amusâmes assez. Après le dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste, son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur

disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. « Mais, peut-on rire ainsi! me disait madame Danton. — Hélas! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire madame Charpentier. Il faisait beau; nous fîmes quelques tours dans la rue; il y avait assez de monde.

Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes tout à côté du café. Plusieurs sans-culottes passèrent en criant : *Vive la nation!* puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur, mais à force de lui en dire, elle eut peur, à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois madame Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à madame Robert et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains et me mis à pleurer; cependant, ne voulant point montrer tant de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais pas qu'il se mêlât dans tout cela, je guettai le moment où je pouvais lui parler sans être entendue, et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé.

Fréron[1] avait l'air d'être déterminé à périr. « Je

1. L'amitié de Fréron pour Camille et Lucile était très-vive; plus tard, lorsque Fréron quitta Paris, ils furent en correspondance suivie; rien n'est curieux comme les marques d'affection et de tendresse qu'ils échangent.

suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allais me fourrer dans le salon qui était sans lumière, pour ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort empressé; il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois; enfin il partit pour la Commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux, sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Madame Robert qui était très-inquiète pour son mari qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton qui ne lui donna qu'une réponse très-vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant : je crus que j'allais m'évanouir. En vain madame Robert[1] demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg. « S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai point. Mais ce Danton, lui, le point de ralliement! si mon mari périt, je suis femme à le poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pou-

1. Voir, Mémoires de madame Roland (Portraits et anecdotes), des détails curieux sur madame Robert et son mari.

vait arriver? Savais-je de quoi elle était capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure ; il s'endormit sur mon épaule. Madame Danton était à côté de moi, qui semblait se préparer à apprendre la mort de son mari. « Non, me disait-elle, je ne puis plus rester ici. » Le grand jour étant venu, je lui proposai de venir se reposer chez moi. Camille se coucha. Je fis mettre un lit de sangle dans le salon avec un matelas et une couverture, elle se jeta là-dessus et prit quelque repos. Moi, je fus me coucher et m'assoupir au son du tocsin qui se faisait entendre de tous côtés. Nous nous levâmes. Camille partit en me faisant espérer qu'il ne s'exposerait pas. Nous fîmes à déjeuner. Dix heures, onze heures passent sans que nous sachions quelque chose. Nous prîmes quelques journaux de la veille, assises sur le canapé du salon, nous nous mîmes à les lire. Elle me lisait un article, il me semblait pendant ce temps que l'on tirait le canon. J'en entendis bientôt plusieurs coups sans en rien dire ; ils devinrent plus fréquents. Je lui dis : « On tire le canon ! » Elle écoute, l'entend, pâlit, se laisse aller et s'évanouit, Je la déshabillai. Moi-même, j'étais prête à tomber là, mais la nécessité où je me trouvai de la secourir me donna des forces. Elle revint à elle. Jeannette criait comme une bique. Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait que c'était Camille qui était la cause de tout cela. Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue, nous crûmes que Paris allait être tout en sang. Nous nous encourageâmes, et nous partîmes pour aller chez Danton. On criait aux armes, et chacun y courait. Nous trouvâmes la porte de la Cour du Commerce fermée. Nous frappâmes, criâmes, personne ne nous venait ouvrir. Nous voulûmes entrer par chez le boulanger, il nous



ferma la porte au nez. J'étais furieuse; enfin on nous ouvrit. Nous fûmes assez longtemps sans rien savoir. Cependant on vint nous dire que nous étions vainqueurs. A une heure, chacun vint raconter ce qui s'était passé. Quelques Marseillais avaient été tués. Mais les récits étaient cruels. Camille arriva et me dit que la première tête qu'il avait vu tomber était celle de Suleau. Robert était à la Ville et avait sous les yeux le spectacle affreux des Suisses que l'on massacrait. Il vint après le dîner, nous fit un affreux récit de ce qu'il avait vu, et toute la journée nous n'entendîmes parler que de ce qui s'était passé. Le lendemain 11, nous vîmes le convoi des Marseillais. O Dieu! quel spectacle! Que nous avions le cœur serré. Nous fûmes, Camille et moi, coucher chez Robert. Je ne sais quelle crainte m'agitait; il me semblait que nous ne serions pas en sûreté chez nous.

Le lendemain 12, en rentrant, j'appris que Danton était ministre....

Lettre de Lucile à Robespierre.

Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahison envers la patrie? Toi qui as déjà tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle. Camille a vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche que tu voulais suivre; mais il s'est rappelé votre ancienne amitié, et, aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de ses basses jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collége, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le

temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge. Et toi, tu l'envoies à la mort! Tu as donc compris son silence? il doit t'en remercier. La patrie le lui aurait reproché peut-être; mais, grâce à toi, elle n'ignorera pas que Camille Desmoulins fut contre tous le soutien, le défenseur de la République.

Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets que t'ont inspirés sans doute les âmes viles qui t'entourent? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement? Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourras-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice. Car, tu le sais toi-même, nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare; et tu peux le changer. S'il nous frappe, c'est que tu l'auras ordonné! Mais quel est donc le crime de mon Camille?....

Je n'ai pas sa plume pour le défendre; mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible et juste, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi, en te voyant immoler tes amis? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve, ni de la mort de l'orphelin? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais : la cause de Camille est la tienne, c'est celle de tous les amis de Robespierre. Le pauvre Camille, dans la simplesse de son cœur, qu'il était loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui! Il croyait travailler à ta gloire en te signalant ce qu'il manquait encore à notre république. On l'a sans doute calomnié près de toi, Robespierre, car tu ne saurais le croire coupable; songe qu'il ne t'a jamais demandé la mort de personne, qu'il n'a jamais

voulu nuire à ta puissance, et que tu étais son plus ancien ami, son meilleur ami. Lors même qu'il n'eût pas autant aimé la patrie, qu'il n'eût pas été autant attaché à la République, je pense que son attachement pour toi lui eût tenu lieu de patriotisme, et tu croirais que pour cela nous méritons la mort..... car le frapper lui, c'est [1].......

Lettre de Madame Duplessis, belle-mère de Camille, à Robespierre.

Citoyen Robespierre,

Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme! Ton monstre de Fouquier-Tinville vient de donner l'ordre de l'emmener à l'échafaud; deux heures encore et elle n'existera plus. Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout à fait la raison, si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité, si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace, que tu te plaisais à tenir sur tes genoux, si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente; mais, si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle et Horace; viens nous déchirer tous trois de tes mains encore fumantes du sang de Camille; viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse.

Femme Duplessis.

1. Cette lettre resta inachevée et ne fut point portée à Robespierre.

A la suite du fragment du N° VIII du *Vieux Cordelier*, qu'il publia en 1834, M. Matton, dans son édition, imprimait ce qui suit :

Heureux et triomphant de la découverte que j'avais faite du dernier monument autographe de la vertu héroïque et de l'intrépidité malheureuse, je venais, à force d'attention et pour ainsi dire *à force de loupe*, je venais de retrouver dans l'écriture si rapide de Camille Desmoulins ses traits et ses linéaments. J'avais alors un bien grand intérêt à découvrir, si toutefois il existait encore, le citoyen généreux qui, la veille de l'arrestation de Camille et de Danton, était allé les prévenir si vivement, et quand il en était temps encore, du danger qui menaçait leurs têtes. Je m'adressai à madame Duplessis, belle-mère de Camille Desmoulins, qui survit si miraculeusement à tant de victimes. Elle pouvait seule me donner la clef des choses et l'identité des personnes. Je demandai à madame Duplessis si elle avait connu le citoyen Rousselin dont parle Camille dans les dernières notes tracées de sa main. « Oui, certainement, me dit-elle, je « l'ai connu et le connais toujours; c'est le seul ami « qui me reste au milieu des ruines qui m'entourent. « Nous sommes, lui et moi, comme deux épis de blé « que la faux a oubliés dans un champ moissonné. « M. Rousselin de Saint-Albin est l'ami, l'historien « de Hoche, de Cherin, l'ancien secrétaire général « de la guerre avec le ministre Bernadotte, secrétaire « à l'intérieur avec l'illustre ministre Carnot; depuis « l'un des fondateurs du *Constitutionnel* en 1815. « C'est le père de M. Hortensius de Saint-Albin, jeune « magistrat déjà distingué par des écrits estimés et « des actions honorables, et notamment par la défense de son père dans un procès politique, et

« la conservation du monument de Malesherbes,
« qu'une multitude égarée voulait abattre, lors de
« la destruction de l'archevêché. M. Rousselin de
« Saint-Albin est l'une de ces âmes qui ne vieil-
« lissent point. Tel on le voit encore aujourd'hui,
« tel il était dans sa première jeunesse : dévoué à
« l'amitié et à la patrie. La veille de l'arrestation de
« Danton et de Camille Desmoulins, il courut tout
« haletant chez l'un et l'autre à plusieurs reprises, il
« les engagea, les supplia de se tenir sur leurs gardes
« au moment où Robespierre et Billaud machinaient
« leur perte. Mais Danton se croyait trop fort pour
« écouter un avertissement qui l'eût pourtant sauvé.
« *Ils n'oseront,* dit-il; puis se regardant chez lui dans
« une glace : *Ne craignons rien, enfants que vous êtes!*
« *Voyez ma tête, ne tient-elle pas bien sur mes épaules?*
« *Et pourquoi voudraient-ils me faire périr? à quoi*
« *bon? à quel sujet?* Parmi quelques amis qui se trou-
« vaient à cette entrevue, un d'eux disait : *Il y a bien*
« *des députés proscrits qui ont heureusement échappé.*
« *Dulaure, Doulcet, Louvet se sont retirés en Suisse.*
« Qu'est-ce qui empêche de s'absenter au moins
« quelque temps? Danton répondit : *Qu'est-ce que*
« *s'absenter? N'est-ce pas émigrer? Est-ce qu'on em-*
« *porte sa patrie à la semelle de son soulier?* Ca-
« mille partagea cette opinion. Hélas! c'était une
« aveugle sécurité. *Je veux, disait-il, comme il l'a*
« *répété allant à l'échafaud, je veux partager le sort de*
« *Danton, quel qu'il soit.* »

Voilà ce que me raconta madame Duplessis... Ce qu'elle venait de m'exprimer avec tant d'émotion m'inspira un plus grand désir de voir M. de Saint-Albin. Elle me fit connaître sa demeure et je m'y rendis. M. de Saint-Albin était gravement malade; il

[redacted]

me reçut cependant, et je lui remis un exemplaire de la réimpression du *Vieux Cordelier*. Au nom de Camille Desmoulins, qui réveillait tant de souvenirs déchirants pour une âme qui avait été si cruellement attaquée, le malade sembla se relever d'un douloureux accablement, et pour ainsi dire renaître pour voir renaître ses amis.

Quelque temps après cette première entrevue, les événements amenèrent la question de l'amnistie si noblement invoquée par le maréchal Gérard lors de sa présidence, et plus énergiquement encore réclamée par la retraite de ce vertueux ministre. Tout à coup, en lisant un matin le *Constitutionnel*, j'ai la satisfaction d'y voir qu'une question aussi digne de l'intérêt de la société tout entière, qu'une question palpitante d'humanité se trouve placée sous la protection de Camille Desmoulins. Notre *Vieux Cordelier*, si heureusement rappelé, redevient en ce moment l'inspiration nouvelle et, pour ainsi dire, l'étoile conductrice qui doit éclairer les Français, et les ramener au temple de la réconciliation et de la concorde.

Je crois donc ne pouvoir ajouter à notre publication rien de plus complétement historique que la discussion si franchement soutenue par M. de Saint-Albin dans le *Constitutionnel* sur l'amnistie, invoquée aujourd'hui et qui devra l'être à toutes les époques où les passions des hommes seront capables de revenir à quelque réflexion. *Qui n'a pas besoin d'amnistie?* a dit avec tant de raison l'auteur de cet article; ne craignons pas, nous, d'ajouter qu'il n'y a que ceux qui ne veulent point amnistier les autres qui ne doivent pas être amnistiés à leur tour.

Dans le besoin de témoigner à l'ami de Danton et de Camille l'expression de notre gratitude, nous

l'avons prié d'accepter en propriété l'original des notes autographes qui composent la défense de Camille Desmoulins sur le rapport de Saint-Just. Cette pièce n'appartenait à personne plus qu'à M. de Saint-Albin, puisqu'elle consacre ses sentiments fidèles et invariables. Elle sera pour lui et sa famille un titre d'honneur. J'aime à consigner ici le nom de l'homme généreux qui, par un de ces mouvements spontanés si rares dans tous les temps et surtout à l'époque que nous rappelons, osa tenter, au péril de sa vie, de sauver, s'il l'avait pu, celles de Camille Desmoulins et de Danton.

— On lit dans le *Constitutionnel*, 7 octobre 1834 :

On annonce que le Roi a décidé que le portrait de Camille Desmoulins serait placé dans le musée historique de Versailles. Ce musée justifiera sa destination, puisqu'il comprend toutes les célébrités qui ont paru en France, avant et depuis la Révolution. On ne peut éluder l'histoire, et elle ne peut passer sous silence ni les faits ni les personnes qui ont pris leur place sur la scène du monde. Les traits de Camille Desmoulins, perdus ou défigurés au milieu de tant de tumulte et de ruines, n'avaient point été rétablis d'une manière satisfaisante pour ceux qui ont connu sa personne. On cherchait avec regret l'expression qui est l'âme de la ressemblance. Elle se trouve heureusement conservée dans une miniature qui fut faite à la Conciergerie par Boze, peintre de Louis XVI, alors emprisonné avec Camille Desmoulins, dans la proportion de nature. C'est d'après cette miniature frappante de vérité que va être fait le portrait dans la proportion de nature. L'ar-



Nous avons cru devoir reprodu
de l'édition Matton qui complète
physionomie de l'écrivain dont
les œuvres.

14 avril 1874.

FIN DU DEUXIÈME ET DERI



INDEX

D

[redacted]

E

F

I

J

K

L

1. La note relative à Kock a été reproduite, par erreur, à peu près dans les mêmes termes, pages 216 et 220.

M

N

O

P

Q

R

T

U, V, W

X, Y, Z

FIN DE L'INDEX.

